



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

R. 261.428 LES

223
353

PARALIPOMENES

TRADUITS EN FRANCOIS,

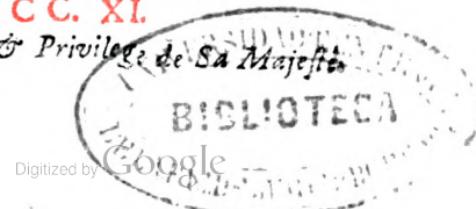
AVEC UNE EXPLICATION
tirée des saints Peres & des Auteurs
Ecclesiastiques.



A PARIS,
Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire
ordinaire du Roi,
ET JEAN-BAPTISTE DESESSARTZ, Libraire,
rue S. Jacque, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCC. XI.

Avec Approbations, & Privilege de Sa Majesté





AVERTISSEMENT.

Pes *Paralipomenes* sont ainsi nommés d'un mot Grec, qui signifie, *choses omises*, ou *oubliées*: & ce nom leur est donné, parcequ'on y trouve plusieurs choses qui ne sont point dans les autres livres qui racontent l'histoire des *Rois d'Israël*. Les *Hebreux* ne font qu'un seul livre des *Paralipomenes*, qu'ils appellent **LE JOURNAL**, *Verba diem*; c'est-à-dire, le volume où l'on marquoit chaque jour les actions les plus considérables des *Princes* qui ont gouverné le peuple de Dieu, ce qui peut faire juger que cet ouvrage qui nous est resté, n'est qu'un abrégé d'un autre plus long que nous n'avons plus. Cependant cet abrégé, tel qu'il est, n'a pas laissé d'être fort considéré de l'antiquité. Et saint *Jérôme* l'appelle par excellence, *la Chronique des Chroniques*, parcequ'il con-

à ij



AVERTISSEMENT.

tient en racourci l'histoire sainte , depuis Adam jusqu'à la captivité de Babylone. Ce Pere en faisoit une telle estime , qu'il dit même , Qu'on se rendroit ridicule , si on prétendoit passer pour habile dans la connoissance des Ecritures , sans bien posseder ce

Hieron. Epist. ad scripturarum sibi voluerit arrogare , seipsum irrideat.

Et la raison qu'il en rend est celle-ci , que tous les noms propres qui y sont marqués , & jusques aux liaisons mêmes des paroles , servent à insinuer plusieurs histoires qu'ont omises les livres des Rois , & à éclaircir une infinité de questions qu'on peut

Id. prefat. in Pardip. ad Domn. & Rogat. vel Epist. 208.

faire sur l'Evangile. C'est ce qui fait dire encore au même Saint , Que toute la connoissance des Ecritures est renfermée dans ce volume , pour ce qui regarde l'intelligence de l'histoire , & que plusieurs circonstances qui ne se voyent point en leur propre lieu , ou qui y sont seulement touchées , se trouvent ici éclaircies en peu de mots : *Omnis eruditio scripturarum in hoc continetur , & historiae , que vel prætermisæ sunt in suis locis , vel perscribitæ leviter , hic per quedam verborum compendia explicantur.*

AVERTISSEMENT.

Il faut cependant avouer que la multitude des noms propres qui remplissent les premiers chapitres , & l'obscurité de quelques endroits qu'on trouve dans les suivans , dégoûtent plusieurs personnes. Ainsi il arrive que ces livres , dont saint Jerôme nous représente la lecture comme nécessaire pour l'intelligence des autres livres de l'Ecriture , sont moins lus que tous les autres. Il est vrai que ceux qui ne cherchent que la simple édification dans les livres saints , peuvent se passer de lire dans les Paralipomenes ces chapitres qui ne contiennent que des noms ; sans que leur foi ni leur pieté en soient blessées. Mais il est bon néanmoins de reverer dans l'Ecriture toutes ses parties ; non seulement celles qui sont de morale , ou qui traitent des mystères , & de l'histoire , mais celles mêmes qui regardent la chronologie , la géographie , & les généalogies. Car dans un tableau , toutes choses contribuent à en former la beauté ; & les ombres aussi bien que la lumière & les couleurs les plus vives y tiennent leur place , & servent à en faire le relief. On voit de

AVERTISSEMENT.

même , comme le remarque saint Augustin , que dans un luth , ou dans un autre instrument de musique , il ne faut pas seulement regarder ses cordes , qui semblent seules former le son , mais encore toutes ses autres parties , dont les unes servent de soutien à ces mêmes cordes , d'autres à les bander fortement , d'autres à orner en apparence , & à produire en effet cette harmonie qui plaît à l'oreille .

Figurons-nous donc , soit les genealogies , ou la chronologie des livres saints , comme ces parties d'un instrument de musique , qui paroissent moins considérables , mais sans lesquelles néanmoins l'harmonie ne pourroit s'entendre . Que si d'ailleurs l'on est convaincu que l'Esprit Saint est l'Auteur de l'Ecriture , & qu'il l'a lui-même dictée à ses Ecrivains sacrés , on ne peut rien négliger d'un ouvrage qui est tout entier du Saint - Esprit . Mais ceux principalement qui se trouvent engagés dans une étude particulière des saints livres , ne doivent jamais oublier le jugement que nous avons vu que saint Jérôme portoit des Paralipomenes , lui qui s'étoit appliqué

AVERTISSEMENT.

avec tant de soin à acquerir l'intelligence des Ecritures. Et ils ne peuvent s'imaginer être plus habiles que lui, pour se dispenser de bien lire & de bien entendre un livre qu'il a regardé comme la clef de tous les autres, à cause de ce grand nombre de noms propres qu'on y trouve , & qui sont très - nécessaires , selon lui , pour faire connoître parfaitement l'histoire sainte.

On a tâché dans ce livre , comme dans les autres de l'Ecriture , d'éclaircir autant qu'on a pû les difficultés qui s'y rencontrent , & sur tout les contrariétés qu'on croit quelquefois trouver entre les livres des Rois & ceux des Paralipomenes. Il est bon aussi de remarquer , qu'on y a suivi , comme en tous les livres précédens , le calcul des Hebreux , & non celui des Septante , qui augmente de plusieurs siecles les premiers âges du monde. Il est vrai que quelques Auteurs de ce temps-ci paroissent plus favorables à ce dernier. Mais sans prétendre condamner leur sentiment , comme ces sortes de questions font du rang de celles dont saint Augustin a

AVERTISSEMENT.

*August.,
libr. de
peccat.
origin.*
*ib. de
Doctrin.
Christ. l.
2. num.
22. Id.
de Civit.
Dei, l. 25.
c. 44. l.
18. c. 43.
- 44. l. l.
18. c. 13.*
dit, Qu'elles peuvent être ignorées sans aucun préjudice de la foi : *Salvà fide quà christiani sumus*, nous avons crû nous devoir tenir plutôt au calcul de la langue originale. Aussi quoique le même saint Augustin ait témoigné une grande vénération pour les Septante, qu'il regardoit comme ayant été animés de l'Esprit de Dieu, il déclare néanmoins que si l'on doit corriger un texte par l'autre, c'est le Grec qu'il est nécessaire de reformer sur l'Hebreu, & la copie sur l'original, mais non pas l'original sur la copie : *Ut ei linguae potius credatur, unde in aliam per interpretes facta est translatio.*

Ce qui pourroit néanmoins faire naître sur cela une difficulté considérable, c'est que le texte Samaritain, beaucoup plus ancien que les Septante, marque le même calcul qu'ils ont suivi pour les années, & qu'ainsi il sembleroit que l'Hebreu auroit pu être altéré en ces endroits. Mais il est visible qu'il y a encore plus d'apparence que le Samaritain peut avoir été corrompu, que non pas l'Hebreu. Car en effet, il n'est pas fort étonnant qu'un peuple déjà séparé de la Communione des Juifs, ait voulu

AVERTISSEMENT.

entrer dans la voie des Gentils , & ait embrassé leur fabuleuse antiquité , pour être plus en état de contredire les Juifs mêmes , & de flatter en même-temps la vanité de ces Payens dont ils dépendoient alors. Pour mieux comprendre ceci , il faut remarquer que dès le temps d'Alexandre , le Gouverneur de Samarie obtint de ce Prince la permission de bâtit un temple sur la montagne de Garizim , semblable à celui de Jerusalem ; qu'il y établit grand Sacrificateur Manassès son gendre , & qu'il renversa tous les fondemens de la Religion du vrai Dieu , en admettant avec elle le culte des dieux étrangers . Ainsi des peuples qui n'avoient pas craint de violer le précepte du Seigneur touchant l'unité du temple de Jerusalem , & de renoncer à la Religion de leurs peres , pûrent bien sans doute ne pas faire aussi de difficulté de corrompre les Ecritures , en ce qui sembloit les approcher des Gentils , dont ils avoient embrassé les superstitions . Au - lieu donc que saint Augustin prouve clairement l'impossibilité de la corruption du texte Hebrew , par le grand nombre des Bibles Hebraïques , répandues dans tout le

AVERTISSEMENT.

monde , dont quelques - unes seroient demeurées nécessairement en leur entier , & auroient servi à reformer toutes les autres ; il a été au-contreire très-facile de changer les exemplaires du Samaritain , puisqu'ils étoient sans comparaison en plus petit nombre , & que ces peuples schismatiques se trouvoient presque renfermés dans un seul canton , & dans une ville .

Quant à l'Auteur des Paralipomenes , quoique tous ne conviennent pas qui il est , il semble qu'en examinant les choses de près , on ne puisse gueres raisonnablement en douter . Comme la fin de ce Livre , & le commencement de celui d'Esdras est la même chose , soit pour les paroles , ou pour le sens , il paroît assez clairement que celui qui parle à la fin de l'un , est le même que celui qui parle au commencement de l'autre . Esdras est donc , autant qu'on peut juger , l'Auteur des Paralipomenes . Voulant continuer l'histoire sainte , qui avoit été interrompue durant la captivité , ce qu'il fait dans le livre qui porte son nom , il a jugé qu'il devoit reprendre les choses de plus haut , & nous donner un abrégé de tous les siecles préce-

AVERTISSEMENT.

dens. C'est pourquoi il nous a tracé dans les Paralipomenes une suite des genealogies. Le premier livre commence à Adam , & finit à la mort du Roi David, l'an du monde deux mille neuf cens nonante , mille quatorze ans avant JESUS-CHRIST. Le second comprend seulement l'espace de quatre cens soixante & dix-neuf ans ; c'est-à-dire , depuis que le temple de Jerusalem fut bâti sous le regne de Salomon , jusques à la liberté donnée aux Juifs par Cyrus , & à leur retour de captivité.

Mais pour faire voir la liaison qu'il y a entre les livres des Rois , & ceux des Paralipomenes , on a cru qu'il ne se-roit pas inutile d'ajouter ici , comme une espece de concorde en abregé des uns & des autres , qui fera voir une sui-te non interrompue de toute l'histoire des Rois , qui ont gouverné le peuple de Dieu.



AVERTISSEMENT.

ALLIANCE DES QUATRE Livres des Rois avec les deux des Paralipomenes.

I. Livre des Rois.

IL le faut lire entier , & ajouter à la fin du dernier chapitre les versets 13. & 14. du 10. chapitre du premier livre des Paralipomenes.

II. Livre des Rois.

Il faut lire de suite les quatre premiers chapitres , & prendre ensuite le 12. du premier livre des Paralipomenes , y mettant en tête les trois premiers versets du 5. chapitre du 2. livre des Rois.

Il faut ensuite revenir à ce 5. chapitre , verset 4. *Filius triginta* , &c. jusqu'au verset 9. après quoi on lira le verset 6. du chapitre 11. du premier livre des Paralipomenes , *dixitque : Omnis* , &c. puis reprendre le 9. vers. des Rois : *Habitavit* , &c. & finir au verset 20. par ce mot , *Baal Pharasim* ; après quoi on lira le verset 12. du 14. chapitre du pre-

AVERTISSEMENT.

Enier livre des Paralipomenes : *de reliqueruntque*, &c. puis reprendre au verset 22. des Rois : *Et addiderunt*, &c. jusqu'à la fin du chapitre, auquel on ajoûtera le verset 17. du 14. chapitre du 1. livre des Paralipomenes : *Divulgatumque est*, &c.

Il faut lire ensuite le 6. chap. du 2. liv. des Rois, en y mettant à la tête les quatre premiers versets du 13. chapitre du 1. livre des Paralipomenes, qui finissent, *omni populo*, & continuer les Rois jusqu'à la fin du vers. 11. *omnem domum ejus*. Après quoi on lira le 1. verset du chapitre 15. des Paralipomenes : *Fecit*, &c. Et reprenant ces paroles du verset 12. des Rois : *Nuntiatumque*, &c. continuer le 15. chapitre des Paralipomenes verset 2. *Tunc dixit*, &c. jusqu'à la fin du verset 25. *cum letitia*. De là revenir au 12. verset des Rois : *Abiit ergo David*, &c. jusqu'à la fin du 16. *in corde suo*. Puis venir au 16. chapitre du 1. livre des Paralipomenes : *Attulerunt igitur*, &c. qu'on lira tout entier. Après on reprenra ces paroles du verset 20. du 6. chapitre des Rois : *Et egressa Michol*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Continuer le 7. chapitre des Rois,

AVERTISSEMENT.

auquel répond le 17. du premier livre des Paralipomenes avec peu de différence, & puis le 8. des Rois , auquel répond le 18. des Paralipomenes , & ensuite le 9. des Rois jusqu'au 24. au lieu duquel on mettra le 21. & 22. des Paralipomenes.

III. Livre des Rois.

*Jusques,
s'entend
toujours
exclu-
vement.*

Lire tout le 1. chapitre, à la fin duquel on mettra les cinq premiers versets du 23. chapitre du 1. livre des Paralipomenes, qui finissent *ad canendum*, puis tout le 28. des Paralipomenes , & le 29. suivant jusqu'au verset 20. Revenir de là au 2. chapitre des Rois jusqu'au vers. 10. Reprendre le 29. chap. des Paralipomenes verset 20. *Præcepit autem David,* &c. jusqu'à la fin du chapitre. Venir de là au 2. chap. des Rois vers. 12. *Salomon autem,* &c. jusqu'à la fin du chap. Puis continuer le 3.chap. jusqu'au verset 4. & insérer le 2. verset du 1. chap. du 2. livre des Paralipomenes : *Præcepitque Salomon,* &c. jusqu'au 17. verset , & reprendre les Rois , chap. 3. vers. 5. *Apparuit autem,* &c. jusqu'à la fin du chap.

Lire ensuite le 4. chap. des Rois , en passant les noms propres qui vont jusqu'au 20. verset .

AVERTISSEMENT.

Continuer le 5. chap. jusqu'au 6. vers. puis prendre au 2. chap. du 2. livre des Paralipomenes verset 3. *Sicut egisti*, &c. jusqu'au verset 17. & reprendre les Rois chap. 5. vers. 10. *Itaque Hiram*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Ensuite le 1. verset du 3. chapitre des Paralipomenes avec tout le 6. chapitre des Rois, tout le 7. & le 8. jusques au verset 10. d'où l'on passera au verset 11. du 5. des Paralipomenes, *Egressus autem*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Continuer le 6. des Paralipomenes jusqu'au vers. 40.. d'où il faudra retourner au 8. des Rois vers. 51. *Populus enim*, &c. jusqu'au vers. 54. De là reprendre le 6. chapitre des Paralipomenes verset 40. *Aperiantur quæso*, &c. jusqu'à la fin du chap. après lequel on rentrera dans le 8. des Rois vers. 54. *Fatum est autem*, jusqu'au verset 62.

Prendre là tout le 7. chapitre des Paralipomenes, &c puis le 9. des Rois commençant au verset 10. *Expletis autem*, &c. jusqu'au verset 24. d'où l'on ira au 8. chapitre des Paralipomenes verset 11. *Filiam verò*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Lire ensuite le 10. chap. des Rois, ajouté

A VERTISSEMENT.

tant après ces mots du vers. 7. *quem att-
divi*, ceux-ci du 9. chap. des Paralipo-
menes vers. 6. *viciisti famam virtutibus
tuis*: & au verset 13. après ces mots, *mu-
nere regio*, ajouter ceux-ci des Paralipo-
menes verset 12. *multò plura quam attu-
lerat ad eum*.

Continuer le chap. 11. des Rois, puis
le 12. jusqu'au vers. 25. & passer au chap.
11. du 2. livre des Paralipomenes vers. 5.
Habitavit autem, &c. jusqu'à la fin du
chap. d'où l'on rentrera dans le 12. des
Rois verset 25. *Ædificavit autem*, &c.
jusqu'à la fin du chapitre.

Après on lira le 13. tout entier, puis
le 14. jusqu'au vers. 19. lequel on passera
& le 20. aussi, reprenant le 21. *Porro Ro-
boam*, &c. jusqu'au 25.

De là on ira au chap. 12. des Parali-
pomenes depuis le verset 2. *Anno autem
quinto*, &c. jusqu'à la fin du chap. & on
lira ensuite le 13. entier ; puis avant de
commencer le 14. on prendra du 15. des
Rois le verset 2. *Tribus annis*, &c. jus-
qu'au 6. & après les trois premiers ver-
sets du 14. des Paralipomenes, qui fi-
nissent *luosque succidit*, on inferera du
15. chapitre des Rois, depuis le vers. 11.
Et fecit Asa rectam, &c. jusqu'au vers. 16.
d'où

A V E R T I S S M E N T.

d'où l'on reprendra le 14. des Paralipomenes verset 4. *Et præcepit Iudea, &c.* jusqu'à la fin du chapitre.

On continuera le 15. tout entier, & après le 1. vers. du 16. on prendra le 18. vers. du chap. 15. des Rois : *Tollens itaque Aſa, &c.* jusqu'au vers. 23. Puis on reprendra le 16. des Paralipomenes depuis le vers. 7. *In tempore illo, &c.* jusqu'à la fin du chap. après lequel on retournera au 15. des Rois vers. 25. *Nadab vero, &c.* jusqu'à la fin du chapitre.

On lira de suite les 16. 17. 18. & 19. chap. du 3. livre des Rois, après lesquels on lira le 17. des Paralipomenes, qui commence ainsi : *Regnavit autem Iosaphat, &c.*

Après on lira des Rois les chapitres 20. & 21. & du 22. jusqu'à la fin du verset 32. où après ces paroles, *exclamavit Iosaphat*, on ajoutera celle-ci du 18. des Paralipomenes verset 31. *ad Dominum, & auxiliatus est ei, atque avertit eos ab illo.* Et en reprenant la suite du même chapitre des Rois au verset 33. *Intellexeruntque principes*, on continuera jusqu'au vers. 41.

De là on prendra tout le chap. 19. des Paralipomenes & le 20. jusqu'au vers. 34.

é

A VERTISSEMENT.

d'où l'on retournera au 22. ch. des Rois, commençant à ces paroles du vers. 44. *adhuc enim populus, &c.* jusqu'au vers. 49. On passera ensuite au chap. 20. des Paralipomenes vers. 35. *Post hæc init,* &c. jusqu'à la fin du chap. d'où l'on reprendra le 22. chap. des Rois depuis le vers. 50. *Tunc ait Ochozias,* &c. jusqu'à la fin du 3. livre.

IV. Livre des Rois.

On en lira de suite les sept premiers chap. & puis du 8. jusqu'au vers. 17. d'où l'on passera au 21. chap. du 2. liv. des Paralipomenes, commençant par le vers. 2. *Qui habuit fratres,* &c. jusqu'à la fin du chap. auquel on joindra le commencement du suivant jusqu'au vers. 7. d'où l'on prendra le 9. ch. des Rois jusqu'au vers. 28. & de là on retournera au 22. chap. des Paralipomenes vers. 7. *Voluntatis quippe,* &c. jusqu'à ces paroles du vers. 9. *ad se, occidit*, après lesquelles on reprendra le vers. 28. du 9. ch. des Rois, *Et imposuerunt,* &c. jusqu'à la fin du vers. puis du 9. vers. du chap. 22. des Paralipomenes, on prendra ces mots, *eò quod esset filius Iosaphat, qui quæsierat Dominum in toto corde suo*, pour revenir de là

AVERTISSEMENT.

au verset 29. du 9. chapitre des Rois,
Anno undecimo, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

On lira ensuite tout le chap. 10. des Rois, d'où l'on passera à ces mots du 22. chap. des Paralipomenes vers. 9. *Nec erat ultra*, &c. jusqu'à la fin du chapitre, auquel on joindra le 23. suivant tout entier, puis le 12. des Rois jusqu'au vers. 17. après quoi l'on prendra le 24. chap. des Paralipomenes vers. 13. *Egeruntque hi*, &c. jusqu'au vers. 23. dont on prendra ces mots, *cumque evolutus esset annus*, pour y joindre ceux-ci du 12. chap. des Rois vers. 17. *ascendit Hazael rex Syriae*, & le reste du verset, à quoi l'on ajouterà des Paralipomenes chap. 24. vers. 23. *& interfecit cunctos principes*, &c. jusqu'à la fin du vers. 25. Et ensuite on mettra le verset 18. du chap. 12. des Rois, pour reprendre le vers. 25. du 24. chap. des Paralipomenes, *Et abeuntes*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Après on lira le 13. chapitre des Rois entier, & les quatre premiers versets du chapitre 14. puis on prendra le 25. chap. des Paralipomenes depuis le vers. 2. *Fecitque bonum*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

AVERTISSEMENT.

On continuera le 26. chapitre des Paralipomenes entier , en ajoutant entre le verset 4. & le vers. 5. le vers. 4. du 15. chap. des Rois. Après ce chapitre on reprendra le vers. 23. du 14. chap. des Rois, *Anno quintodecimo*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Prendre ensuite le vers. 8. du 15. chap. des Rois, *Anno trigesimo octavo*, &c. jusqu'au vers. 35. puis le chap. 27. des Paralipomenes entier , en mettant après le vers. 2. ces mots du 15. chap. des Rois vers. 33. *& adolebat incensum in excelsis*. Continuer le 28. chap. des Paralipomenes jusqu'au vers. 16. Passer au 16. des Rois vers. 5. *Tunc ascendit*, &c. jusqu'au vers. 19. & revenir au 28. des Paralipomenes verset 17. *Veneruntque Idumæi*, &c. jusqu'à la fin du chapitre.

Reprendre des Rois tout le chap. 17. puis le 18. jusqu'au vers. 9- & passer au chap. 29. des Paralipomenes vers. 3. *Ipsè anno & mense*, jusqu'à la fin du chap.

Continuer les Paralipomenes , en lire les chap. 30. & 31. puis le 18. des Rois, commençant au vers. 9. *Anno quarto*, &c. jusqu'à la moitié du vers. 17. & finir par ces mots , *cum manu valida Jerusalem*. Après quoi inserer le 32. chapitre des

A VERTISSEMENT.

Paralipomenes depuis le vers. 2. *Quod cùm vidisset Ezechias, &c.* jusqu'au vers. 10. en ôtant seulement ce dernier mot du vers. 9. *dicens*, & faisant suivre ces paroles du 18. chap. des Rois vers. 17. *qui cùm ascendissent, &c.* jusqu'au vers. 36. Après quoi reprendre le 15. vers. du ch. 32. des Paralipomenes, *Non vos ergo, &c.* jusqu'au vers. 20. & revenir au chap. 18. des Rois vers. 36. *Tacuit itaque populus, &c.* jusqu'à la fin du chapitre.

Continuer les Rois, & lire le 19. chap. entier, faire suivre les deux vers. 22. & 23. du chap. 32. des Paralipomenes, puis le 20. chap. des Rois jusqu'au vers. 12. De là revenir aux Paralipomenes chap. 32. vers. 25. *Sed non juxta, &c.* jusqu'au vers. 32. & reprendre le 20. chapitre des Rois vers. 12. *In tempore illo, &c.* jusqu'à la fin du chapitre.

Suivre les Rois chap. 21. jusqu'au vers. 17. Là reprendre les Paralipomenes ch. 33. vers. 9. *Igitur Manasses, &c.* jusqu'à la fin du chap. & continuer le chap. 34. jusqu'au vers. 8. De là venir au chap. 22. des Rois, depuis le vers. 3. *Anno autem, &c.* jusqu'au vers. 8. & là mettre ceci qui est pris des Paralipomenes chap. 34. vers. 8. & 9. *Saphas igitur filius Eseliae,*

AVERTISSEMENT.

& Maasias princeps civitatis, & Joha filius Joachaz, à commentariis, venerunt ad Helciam, &c. jusqu'à la fin du chap.

Reprendre les Rois chapitre 23. *Et renuntiaverunt, &c.* jusqu'au verset 21. puis le chap. 35. des Paralipomenes jusqu'au vers. 20. Revenir aux Rois chap. 23. vers. 24. *Sed & pythones, &c.* jusqu'au verset 28. de là aux Paralipomenes chap. 35. vers. 20. *Postquam, &c.* jusqu'à la fin du chapitre. Repasser aux Rois chap. 23. à la moitié du vers. 30. *tulitque populus, &c.* jusqu'à ces derniers mots du chapitre 24. *recessitque Sedecias, au-lieu desquels on mettra* ceux-ci des Paralipomenes chapitre 36. verset 12. *nec erubuit faciem, &c.* jusqu'au vers. 17.

Après on lira le 25. chap. des Rois, puis on reprendra au 17. vers. du chap. 36. des Paralipomenes que l'on commencera ainsi : *Adduxit ergo Dominus super filios Israël regem Chaldæorum, &c.* jusqu'à la fin.

APPROBATION.

J'AI lû la Traduction des Paralipomenes,
avec une Explication tirée des saints Peres &
des Auteurs Ecclesiastiques. FAIT à Paris le
27. Octobre 1692.

COURCIER,
Theologal de Paris.

APPROBATION DES DOCTEURS.

COMM E il n'appartient qu'au Roi des Rois , qui regne dans le ciel , d'établir les Rois de la terre , il n'appartient qu'à lui de les former selon son cœur. David fut sans doute son chef - d'œuvre , & par consequent le modèle de tous les saints Rois. Jamais Prince n'a marqué plus de zèle pour la gloire de son Dieu ; aussi Dieu n'a jamais porté plus haut la gloire d'un Prince : on ne peut assez admirer les richesses immenses qu'il possedoit , les armées formidables qu'il entretenoit , le nombre des peuples qu'il subjugoit ; mais quelque grand qu'il fût devant les hommes , il ne fut jamais plus grand devant Dieu , que lorsqu'il s'humilia devant lui , & qu'il consacra tous les biens qu'il en avoit reçus à l'édifice de son temple. Ce fut pour exécuter ce grand dessein , qu'il laissa à son fils toutes les épargnes qu'il avoit faites dans la Judée , toutes les dépouilles qu'il avoit remportées sur

les nations étrangères , & tous les présens qu'il
avoit reçus de ses voisins. Esdras , après avoir
remonté jusques à l'origine de David , c'est-à-
dire , jusques à Adam pere de tous les hommes ,
fait dans les deux livres des Paralipomenes l'his-
toire de ce grand Roi , & des autres Rois ses
descendants , jusqu'au temps de Zorobabel , &
il y trace en racourci l'image de la grandeur &
de la puissance que Dieu lui a donnée , pour ré-
compenser dès cette vie le zèle qu'il avoit pour
la manifestation de la grandeur & de la puissan-
ce de Dieu. Feu M. de Sacy a expliqué toutes ces
verités d'une maniere admirable ; & comme ces
livres des Paralipomenes sont un supplément des
livres des Rois , en ce que l'on y explique plus
au long certaines circonstances qui avoient été
rapportées plus en abbrégé , il s'est appliqué à
donner ici plus d'étendue & plus d'éclaircisse-
ment à certaines verités qu'il avoit commencé
de traiter ailleurs d'une maniere plus abrégée
& moins claire ; mais par-tout il paroît le même ,
n'avancant jamais rien qui ne soit conforme à
l'intégrité de la foi , & à la pureté des mœurs.
A Paris ce 25. Octobre 1692.

LE CARON ,
Curé de S. Pierre aux Bœufs.

B L A M P I G N O N ,
Curé de S. Merry.

AUTRE APPROBATION.

LA Traduction des Livres des Paralipomenes, ou des Chroniques, qui font partie des Livres sacrés de l'ancien Testament, a été par nous Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris soussignés, lue exactement, avec les explications. Nous pouvons assurer qu'elle est conforme au texte déclaré authentique par l'Eglise, & que tant la version que les explications, sont exemptes d'erreurs contraires à la foi catholique & aux bonnes mœurs. Donné à Paris le 18. Octobre 1692.

T. ROULLAND.

P. DU BOIS.



PRIVILEGE DU R O Y.

LOIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE
ET DE NAVARRE : A nos amés & feaux Conseillers,
les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Re-
quêtes ordinaire de notre Hôsue, Intendans de nos Provin-
ces, Grand-Conseil, Bailliifs, Senéchaux, Prévôts, ou
leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers & Officiers
qu'il appartiendra ; SALUT. Notre bien amé GUILLAUME
DES PREZ, l'un de nos Imprimeurs-Libraires ordinaire,
Nous a fait exposer que par l'Arrêt de notre Conseil du
13. Aoust 1703. Nous avons ordonné que le temps accordé
par nos Lettres de Privileges pour l'impression des Livres,
ne se compteroit que du jour de leur date ; & par un au-
tre Arrêt de notre Conseil du 3. Aoust 1705. Nous avons
aussi ordonné que les Privileges accordés à l'Exposant pour
l'impression, vente & debit, de *l'Ancien & du Nouveau*
Testament de la Traduction du Sieur LE MAISTRE DE
SACI, avec des Explications, seroient rapportés ; à quoi
ayant obéi, il Nous a très-humblement fait remontrer en
même-temps, que non seulement il est chargé d'un grand
nombre d'exemplaires de ce Livre qu'il a imprimé en trois
grandeur's différentes, & est sur le point de l'imprimer
dans une autre forme : de plus qu'il est chargé de tout le
papier nécessaire pour cette nouvelle impression ; mais en-
core qu'il est de notorieté qu'il a donné une somme très-
considerable pour le Manuscrit de cet Ouvrage, & qu'on
l'a obligé par le traité qu'il a fait avec le Sieur ISSALY, an-
cien Advocat au Parlement de Paris, en qualité d'execu-
teur testamentaire & Legataire universel dudit feu Sieur de
Saci, à de grosses charges, qui égalent au moins la somme
qu'il a donnée ; ce qui le ruineroit entièrement s'il ne Nous
plaisoit de lui accorder de nouvelles Lettres de Privileges
pour l'impression, vente & debit dudit Livre. A ces
CAUSES, voulant donner à l'Exposant le moyen de retirer
les avances qu'il a été obligé de faire pour mettre cet ou-
vrage en sa perfection : Nous de notre grace speciale lui
permettions & accordons par ces Présentes, d'imprimer
ou faire imprimer, vendre & débiter *l'Ancien & le Nou-*

Leau Testament, de la traduction du sen sieur le Maître de Saci, telle qu'elle a été imprimée in quarto en mil sept cens deux, avec des Explications & même des Notes cotrees, telles qu'elles ont aussi été imprimées en différentes années; de telle maniere, forme, grandeur, caractere, & le tout ensemble ou séparément, ainsi qu'il sera jugé convenable pour l'édition des personnes pieuses; & ce l'espace de vingt années entieres & consecutives, à compter du jour & date des Présentes: Lesquelles serviront tant pour ce qui est déjà imprimé, que pour les Epîtres de saint Paul qui restent à imprimer avec les grandes Explications. Faisons très expresses inhibitions & défenses à tous Libraires ou autres personnes, de telle qualité ou condition qu'elles soient, même aux Marchands étrangers d'en apporter ni débiter dans ce Royaume d'autres impressions que de celles qui auront été faites par l'Exposant, ou par ceux qui auront droit de lui, soit en tout ou en partie, soit du Texte, des Explications ou des Notes, ou même sur les précédentes Editions: le tout à peine de dix mille livres d'amende, payable par chacun des contrevenans, moitié à Nous, & l'autre moitié à l'Exposant, de confiscation des Exemplaires contrefaçons, des presles, caractères & ustanciles qui auront servi ausdites impressions contrefaçtes, de tous dépens, dommages & intérêts au profit du dit Exposant; à la charge que les impressions desdits Livres seront faites dans notre Royaume, & non ailleurs, sur de bon papier & en beaux caractères, suivant les Règlements de la Librairie: Qu'il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans la Bibliothèque de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier & Garde des Sceaux de France, le sieur Phelypeaux de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres: Et que ces présentes seront registrées tout au long dans le Registre de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris: le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles Nous vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant pleinement & paisiblement, & ceux qui auront droit de lui, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun empêchement. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin desdits Livres une copie des Présentes, elles soient tenues pour dûment signifiées,

& que foi y soit ajoutée , & aux copies collationnées par
l'un de nos amis & feaux Conseillers & Secretaires, com-
me à l'original. Commandons au premier notre Huissier
ou Sergent sur ce requis de faire pour l'execution des Pré-
sentes tous Exploits, faises, & autres Actes nécessaires, sans
demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro,
Charte , Normande , & Lettres à ce contraires , ni op-
positions ou appellations quelconques : CAR tel est notre
plaisir. DONNE à Versailles le vingt-septième Decem-
bre , l'an de grace mil sept cens cinq , & de notre regne
le soixante-troisième. Par le Roi en son Conseil ,

Le Petit.

*Registre sur le Registre numero 2. de la Communauté des Li-
braires & Imprimeurs de Paris , page 113. numero 222. con-
formément aux Reglemens , & notamment à l'Arrêt du Con-
seil du 13. Août 1703. A Paris ce deuxième jour de Juin
mil sept cens six.*

G U R I N , Syndic.

Et ladite Veuve D E S P R E Z a cédé & transporté son
droit du présent Privilege à G U I L L A U M E D E S P R E Z ,
Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi , son fils ; & à
J A N - B A P T I S T E D E S E S S A R T Z aussi Libraire
à Paris , pour en jouir , suivant & conformément au traité
fait entr'eux.

LES



L È S
PAR ALIPO MENES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

- | | |
|---|--|
| i.  D A M , I.
Seth , E-
nos , | 1.  DAM #, Seth,
Enos , |
| 2. Caï-
han , Malaleel , Ju-
ted , | 2. Caïnan ,
Malaleel,Jared , |
| 3. Henoch , Ma-
thusale , Lamech : | 3. Henoch , Mathusalé
Lamech , |
| 4. Noe , Sem ,
Cham , & Japheth. | 4. Noé , Sem , Cham , &
Japheth. |

¶. i. expl. Il faut sous-entendre le mot d'ergo n'importe, à toutes ces personnes, pour marquer qu'ils sont successivement venus les uns des autres. Et si Edras ne l'a pas mis, c'est qu'il a affecté la brièveté au point qu'il a pu , ne donnant ceci que comme une liste de noms qu'on peut apprendre par cœur.

A



2 LES PARALIPOMENES.

5. Les fils de Japheth *sont* Gomer , & Magog , & Madai , & Javan , Thubal , Mosoch , Thiras.

6. Les fils de Gomer : Ascenez , & Riphath , & Thogorma.

7. Les fils de Javan : Elisa , & Tharsis , Cethim , & Dodanim.

8. Les fils de Cham : Chus , & Mesraïm , & Phut , & Chanaan.

9. Les fils de Chus : Saba , & Hevila : Sabatha , & Regma , & Sabathacha. Regma eut aussi pour fils Saba , & Dadan.

10. Mais Chus engendra Nemrod , & celui-ci commença à être puissant sur la terre //.

11. Mesraïm engendra Ludim //, & Anamim , & Laabim , & Nephthuim ,

12. Phetrusim & Casluim ; d'où sont sortis Philisthiim & Captorim.

¶. 10. expl. il commença à affecter la souveraineté , & il établit la première monarchie à Babylone. Genef. 10.

¶. 11. expl. selon les Septante il faudroit traduire. Mesraïm engendra les Ludiens , les Anamens , &c. chacun de ces noms étant au pluriel , & marquant par conséquent non un seul homme mais plusieurs.

5. Filii Japheth : Gomer , & Magog , & Madai , & Javan , Thubal , Mosoch , Thiras.

6. Porro filii Gomer : Ascenez , & Riphath , & Thogorma.

7. Filii autem Javan : Elisa & Tharsis , Cethim & Dodanim.

8. Filii Cham: Chus , & Mesraïm , & Phut , & Chanaan.

9. Filii autem Chus : Saba , & Hevila , Sabatha , & Regma , & Sabathacha. Porro filii Regma : Saba , & Dadan.

10. Chus autem genuit Nemrod : iste coepit esse potens in terra.

11. Mesraïm vero genuit Ludim , & Anamim , & Laabim , & Nephthuim ,

12. Phetrusim quoque & Casluim : de quibus egressi sunt Philisthiim & Captorim.

L I V R E I. C H A P. I.

13. Chanaan verò
genuit Sidonem pri-
mogenitum suum ,
Hethæum quoque ,
14. & Jebusæum , &
Amorræum , & Ger-
gæum ,

15. Hevæumque
& Aracæum , & Si-
næum.

16. Aradium quo-
que , & Samaræum , &
Hamathæum .

17. Filii Sem : El-
lam , & Assur , &
Arphaxad , & Lud ,
& Aram , & Hus , &
Hul , & Gether , &
Mosoch .

18. Arphaxad au-
tem genuit Sale , qui
& ipse genuit Heber .

19. Porro Heber na-
ti sunt duo filii , no-
men uni Phaleg , quia
in diebus ejus divisa
est terra : & no-
men fratris ejus Je-
stan .

20. Jestan autem ge-
nuit Elmodad , & Sa-
leph , & Asarmoth ,
& Jaré ,

21. Adoram quoque ,
& Husal , & Decla ,

22. Hebal etiam ,

¶. 19. expl. c'est-à-dire , division.

Ibid. expl. un des nations & des langues différentes.

13. Chanaan engendra Si-
don son ainé , & ensuite He-
theus ,

14. Jebusæus , Amorrheus ,
& Gergeseus ,

15. Heveus , Araceus , Si-
neus ,

16. Aradius , Samareus , &
Hamatheus .

17. Les fils de Sem *sont*
Elam , Assur , Arphaxad , Lud ,
Aram , Hus , Hal , Gether , &
Mosoch .

18. Arphaxad engendra
Salé , qui fut pere d'Heber .

19. Heber eut deux fils ;
dont l'un fut nommé Pha-
leg ¶ , parceque la terre fut
divisée ¶ de son temps : &
le nom de son frere est Je-
stan .

20. Jestan engendra Elmo-
dad , Saleph , Asarmoth , &
Jaré ,

21. avec Adoram , Husal ,
& Decla ,

22. Comme aussi Hebal ,

LES PARALIPOMENES.

Abimael , & Saba , & Abimael , & Saba ,
BESCHRIEFEN

23. & encore Ophir, He-
vila, & Jobab : tous ceux-ci
étoient fils de Jectan.

24. Sem engendra donc
Arphaxad, Salé,

25. Heber, Phaleg, Ra-
gau,

26. Serug, Nachor, Tharé.

27. Abrám // : celui-ci est le
même qu'Abraham //.

28. Les enfans d'Abraham sont Isaac, & Ismael.

29. Et voici leur posterité.
Ismael eut Nabajot l'aîné de
tous, Cedar, Adbéel, Mab-
sam,

30. Mafma, Duma, Massa,
Hadad, & Thema,

31. Jetur, Naphis, Ced-ma ; ce sont-là les fils d'Is-mael.

32. Mais les enfans qu'eut Abraham de sa seconde femme // Cetura, furent Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, & Sué. Les fils de Jecsan furent Saba, & Dadan.

¶. 24. expl. il reprend les générations de Sem depuis le v. pour faire voir comment Abram est venu de lui.

23. & Ophir, & He-
vila, & Jobab: omnes
isti filii Jectan.

24. Sem, Arphaxad,
Sale,

25. Heber, Phaleg,
Ragau.

26. Scrug, Nachor,
Thare.

27. Abram, ist es
Abraham.

28. Filii autem Abraham, Isaac & Ishmael.

29. Et hæ generatio-
nes eorum. Primoge-
nitu Ismaelis , Naba-
joth , & Cedar , & Ad-
beel , & Mabsam .

30. & Massia, &
Duma, Massa, Ha-
dad, & Thema.

31. Jetur, Naphis,
Cedma : hi sunt filii
Ismaelis.

32. Filii autem Ceturæ concubinæ Abraham, quos genuit: Zamran, Jeesan, Madan, Madian, Jesboc, & Sue. Porro filii Jeesan: Saba, &

¶. 27. expl. l'un signifie ,
re élevé ; & l'autre , pere de
plusieurs nations.

L I V R E I. C H A P. I. 5

Dadan. Filii autem Dadan : Assurim , & Latissim , & Laomim.

33. Filii autem Madian : Ephra , & Epher , & Henoch , & Abida , & Eldaa : omnes hi filii Ceturae.

34. Genuit autem Abraham Isaac : cuius fuerunt filii , Esau , & Israel.

35. Filii Esau : Eliphaz , Rahuel , Jehus , Ihelom , & Core.

36. Filii Eliphaz : Therman , Omar , Sephi , Gathan , Cenez Thamna , Amalec.

37. Filii Rahuel : Nahath , Zara , Samma , Meza.

38. Filii Seir : Lotan , Sobal , Sebeon , Ana , Dison , Eser , Disan.

39. Filii Lotan : Hori , Homam . Sot tor autem Lotan fuit Thamna.

40. Filii Sobal : Alian , & Manahath , & Ebal , Sephi , & Onam. Filii Sebeon :

Ceux de Dadan , Assurim , Latissim , & Laomim.

33. Les enfans de Madian , sont Ephra , Epher , Henoch , Abida , Eldaa : tous ceux-là étoient descendus de Cetura.

34. Abraham engendra de Sara Isaac , qui eut deux fils , Esau , & Israel , ou Jacob.

35. Les fils d'Esau , sont Eliphaz , Rahuel , Jehus , Ihelom , & Coré.

36. Ceux d'Eliphaz : Therman , Omar , Sephi , Gathan , Cenez , Thamna , Amalec.

37. Ceux de Rahuel : Nahath , Zara , Samma Meza.

38. Les fils de Seir // sont Lotan , Sobal , Sebeon , Ana , Dison , Eser , Disan.

39. Ceux de Lotan , Hori , & Homam . Or la sœur de Lotan étoit Thamna.

40. Les enfans de Sobal ; étoient Alian , Manahath , Ebal , Sephi , & Onam. Ceux de Sebeon : Aïa & Ana.

¶. 38. expl. qui n'est pas Esau , mais l'Horréen dont il est parlé , Genes. 36. 20.

6 LES PARALIPOMENES

Ceux d'Ana : Dison (& sa sœur *Oolibama.*)

41. Les fils de Dison, étoient Hamram, Eseban, Jethran, & Charan.

42. Ceux d'Eser : Balaan, Zavan, Jacan. Ceux de Disan : Hus & Aran.

43. Voici les Rois qui régnèrent au pays d'Edom, avant qu'il y eût un Roi établi sur les enfans d'Israël : Balé fils de Beor, dont la ville s'appelloit Denaba.

44. Balé étant mort, Jobab fils de Zaré de Bosra régna en sa place.

45. Après la mort de Jobab, Husam qui étoit du pays de Theman succeda à la couronne.

46. Husam étant mort aussi, Adad fils de Badad regna en sa place. Ce fut lui qui défit les Madianites dans le pays de Moab. Sa ville s'appelloit Avith.

47. Après la mort d'Adad, Semla qui étoit de Mafreca, lui succeda au royaume.

Aia & Ana. Filii Ana : Dison.

41. Filii Dison : Hamram, & Eseban, & Jethran, & Charan.

42. Filii Eser : Balaan, & Zavan, & Jacan. Filii Disan : Hus & Aran.

43. Ipsi sunt reges, qui imperaverunt in terra Edom, antequam esset rex super filios Israel : Balle filius Beor : & nomen civitatis ejus, Denaba.

44. Mortuus est autem Baie, & regnavit pro eo Jobab filius Zare de Bosra.

45. Cumque & Jobab fuisset mortuus, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

46. Obiit quoque & Husam, & regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in terra Moab, & nomen civitatis ejus Avith.

47. Cumque & Adad fuisset mortuus, regnavit pro eo Semla de Mafreca,

*. 40. Genes. 36. 25.

*. 45. expl. capitale des Iduméens. Synops.

L I V R E I. C H A P. I.

7

48. Sed & Semla mortuus est , & regnauit pro eo Saul de Rohoboth , quæ juxta amnum sita est ,

49. Mortuo quoque Saul , regnauit pro eo Balanan filius Achobor .

50. Sed & hic mortuus est , & regnauit pro eo Adad : cuius urbis nomen fuit Phau , & appellata est uxor ejus Meetabel filia Matred filia Mezaab .

51. Adad autem mortuos , duces pro regibus in Edom esse cœperunt : dux Thamna , dux Alva , dux Jetheth ,

52. dux Oolibama , dux Ela , dux Phinon ,

53. dux Cenez , dux Theman , dux Mabsar ,

54. dux Magdiel , dux Hiram : hi duces Edom .

48. Semla étant mort aussi , Saül de Rohoboth , ville située sur la rivière de même nom , regna après lui .

49. Et après la mort de Saül , Balanan , fils d'Achobor regna au-lieu de lui .

50. Celui-ci mourut aussi , & Adad regna en sa place ; sa ville s'appelloit Phaïi , & sa femme se nommoit Meétabel , fille de Matred , qui étoit fille de Mezaab .

51. Après la mort d'Adad , le pays d'Edom n'eut plus de Rois , mais des Gouverneurs // : savoir le Gouverneur Thamna , le Gouverneur Alva , le Gouverneur Jetheth ,

52. le Gouverneur Oolibama , le Gouverneur Ela , le Gouverneur Phinon ,

53. le Gouverneur Cenez , le Gouverneur Theman , le Gouverneur Mabsar ,

54. Le Gouverneur Magdiel , le Gouverneur Hiram ; ce furent là les Gouverneurs du pays d'Edom .

//. 51. expl. on peut aussi traduire , Chefs .

A iiii



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. 2. &c. *A Dam, Sesh, Enos, Caïnan,
Malaléel, &c.*

Ce premier chapitre des Paralipomenes, & les huit suivans, ne contiennent que des généalogies. Comme le dessin de celui qui a composé ce livre, a été de raconter l'histoire du Roi David, & des autres Rois ses descendants, jusqu'au temps de Zorobabel, il a jugé à propos de remonter jusqu'à l'origine de ce Prince & du peuple d'Israël, sur lequel il avoit été établi Roi, c'est - à - dire, jusqu'à Adam le pere de tous les hommes. Car les Hébreux avoient un grand soin de bien distinguer toutes les familles, tant pour conserver la connoissance exacte des douze tribus, que pour empêcher qu'on ne se trompât sur le sujet du Messie & du Christ, qui devoit naître d'Abraham, & de David, & sortir de la tribu de Juda. Ainsi ces chapitres ne contenant guere que des noms propres ; de petites notes marginales suffiront presque par-tout pour éclaircir les difficultés qui pourront se rencontrer.

Mais outre cette raison qu'a eue l'Ecrivain sacré, de faire connoître, depuis Adam, tous les ancêtres des saints Patriarches, des Rois de Juda, & des enfans d'Israël, on peut dire que, selon l'intention du Saint-Esprit, il pouvoit aussi être très-utile à ceux qui vivoient alors, & qui devoient vivre dans la suite, de considerer dans toutes ces

racés qui les avoient précédés, tant les exemples de pieté qu'on leur proposoit à imiter, que ceux de corruption, d'orgueil, & d'ambition dont ils devoient s'éloigner pour être agréables à Dieu. Car quand, par exemple, on leur parloit de Nemrod, & qu'on leur disoit : Que *celui-là*^{v. 10.} commença à être puissant ; on les obligeoit de se souvenir en même temps de la vanité extravagante de l'orgueil excessif de ces *pouissans* de la terre, qui entreprirent d'élever jusqu'au ciel une tour qui put les mettre en assûrance contre les effets de la justice de Dieu. C'étoit leur dire en un mot, que s'ils prétendoient devenir *pouissans*, il ne faloit pas qu'ils imitassent les vaines pensées de ces hommes remplis de folie, s'ils ne vouloient être confondus, comme eux, par la seule volonté du Tout-puissant ; mais qu'ils aspirassent plutôt à lui demeurer humblement soumis, comme Abraham, Isaac, & Jacob, dont la pieté avoit mérité d'être récompensée dès ce monde par une posterité si nombreuse & si puissante, dont devoit naître le Messie & le Sauveur de tout l'univers.

v. 43. Voici les Rois qui ont regné dans le pays d'Edom, avant qu'il y eût un Roi établi sur les enfans d'Israël.

Ce pays d'*Edom*, étoit celui qui appartenoit aux descendants d'*Esaü*. Et ce n'est pas sans dessein que l'Ecriture nous fait remarquer, que ces enfans d'*Esaü* eurent des Rois avant ceux de *Jacob* son frere. Car il étoit juste que ceux que l'on regardoit comme les enfans de Dieu, demeurassent dans la dépendance & sous la conduite de Dieu : au-lieu que les autres s'étant éloignés de leur

*Genèse.**10. 8.**6. 11. 4.*

Createur par leur orgueil , meritoient de perdre leur gloire & leur liberté , en devenant assujetis à la domination des hommes. Ainsi cette réflexion du saint Ecrivain devoit servir à renouveler dans la memoire des Israélites , le bonheur qu'ils avoient eu d'être autrefois gouvernés par le Seigneur même , & la faute qu'ils avoient commise , en renonçant volontairement à cette gloire , lorsqu'ils avoient demandé d'avoir un Roi comme les autres nations. Car ce fut pour eux le sujet d'une très-grande confusion , lorsqu'ils se portèrent avec le dernier mépris à rejeter le joug du Seigneur , afin qu'il ne regnât plus sur eux , selon le reproche très-severe qu'il leur en fit par ces paroles qu'il dit à Samuel : *Non enim te abjecerunt , sed me , ne regnem super eos :* Ce n'est pas vous , ô Prophète , mais c'est moi qu'ils ont rejettés , afin que je ne sois plus leur Roi.

1. Reg.
8. s.

Ibid. v.





CHAPITRE II.

1. Filii autem Is-

rael : Ruben,
Simeon, Levi, Juda,
Issachar, & Zabulon,2. Dan, Joseph,
Benjamin, Nephthali,
Gad, & Aser.3. Filii Juda : Her,
Onan, & Sela : hi tres
sati sunt ei de filia
Sue Chanantide. Fuit
autem Her primoge-
nitus Juda, malus co-
ram Domino, & occi-
dit eum.4. Thamar autem
nurus ejus peperit ei
Phares, & Zara : om-
nes ergo filii Juda ,
quinque.5. Filii autem Pha-
res: Hesron & Hamul.6. Filii quoque Zara:
Zamri , & Ethan ,1. O r les fils d'Israel [¶],
sont Ruben, Simeon,
Levi, Juda, Issachar, & Za-
bulon,2. Dan, Joseph, Benjamin,
Nephthali, Gad, & Aser.3. Les fils de Juda [¶], sont
Her, Onan, & Sela. Il eut ces
trois d'une Chanantide fille
de Sué. Mais Her, qui étoit
l'aîné de Juda, fut méchant
en la présence du Seigneur [¶],
& Dieu le frappa de mort [¶].4. Thamar belle-fille de
Juda, eut aussi de lui Pharès
& Zara, Juda n'eut donc en
tout que cinq fils.5. Pharès eut deux fils,
Hesron & Hamul.6. Les fils de Zara furent
aussi au nombre de cinq,

¶. 1. expl. de Jacob.

¶. 3. expl. Il commence par
Juda, tant parceque le droit
d'aïnessé lui étoit échû, à cause
du crime que commit Ruben a-
vec Bala, femme de son pere,
Genes. 35. 22. & de l'infidélité
trouillante que commirent Simeon

& Levi à l'égard des Sichemites ;
Genes. 34. que parceque c'eût
de Juda que sortirent les Rois &
JESUS-CHRIST même.

Ibid. expl. c'est-à-dire, très mé-

chant & détestable. Genes. 38. 7.

Ibid. expl. De quelque maniere
extraordinaire. Synops.

12 Les PARALIPOMENES.

*scavoir Zamri, Ethan, Eman,
Chalchal & Dara.*

& Eman, Chalchal
quoque, & Dara, si-
mul quinque.

7. Charmi n'eut d'enfant
qu'Achar //, qui troubla Is-
rael, & pecha par un larcin
de l'anathème //.

7. Eilii Charmi :
Achar, qui turbavit
Israel, & peccavit in
furto anathematis.

8. Ethan n'eut aussi d'en-
fant qu'Azarias.

8. Filii Ethan : Aza-
rias.

9. Les fils qu'eut Hesron //
sont, Jerameel, Ram //, &
Calubi //.

9. Filii autem Hes-
ron qui nati sunt ei :
Jerameel, & Ram, &
Calubi.

10. Ram engendra Aminadab : Aminadab engendra Naasson Prince // des fils de Juda.

10. Porro Ram ge-
nuit Aminadab. Ami-
nadab autem genuit
Naasson, principem
filiorum Juda.

11. Nahasson engendra aussi Salma //, duquel est venu Booz.

11. Nahasson quoque
genuit Salma, de quo
ortus est Booz.

12. Or Booz engendra Obed, lequel eugendra Isai.

12. Booz verò ge-
nuit Obed, qui &
ipse genuit Isai.

13. Isai eut pour fils ainé Eliab ; le second fut Abinadab, le troisième, Simmaa ;

13. Isai autem ge-
nuit primogenitum
Eliab, secundum Abi-
nadab tertium Sim-
maa,

14. le quarrième, Nathanael ; le cinquième, Raddai ;

14. quartum Na-
thanael, quintum
Raddai.

¶. 7. Il est appellé Achan.
Jos. 7. 1.

Ibid. expl. en retenant quelque chose du butin contre l'ordre de Dieu, qui avoit commandé de consumer tout par le feu.

¶. 9. *lestr.* Les fils d'Hesron qui sont nés de lui,

Ibid. *autr.* Aram. *Ruth.* 4:
18.

Ibid. *autr.* Caleb. *infr.* v. 18.

¶. 10. *expl.* Le premier, le chef de cette tribu.

¶. 11. Il est appellé ailleurs Salmon. *Ruth.* 4. 19.

L I V R E I. C L A P. II. 15

15. sextum Asom,
septimum David.

16. Quorum sorores fuerunt, Sarvia, & Abigail. Filii Sarviae: Abisai, Joab, & Asael, tres.

17. Abigail autem genuit Amasa, cuius pater fuit Jether Ismaelite.

18. Caleb vero filius Hesron, accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth: fueruntque filii ejus, Jaser & Sobab, & Ardon.

19. Cumque mortua fuisset Azuba, accepit uxorem Caleb, Euphrata: quae peperit ei Hur.

20. Porro Hur genuit Uri: & Uri genuit Bezaleel.

21. Post haec ingressus est Hesron ad filium Machir patris Galaad, & accepit eam cum esset annorum sexaginta: quae peperit ei Segub.

22. Sed & Segub genuit Jair, & possedit vingt tres civitatis in terra Galaad.

15. le sixiéme, Asom: & le septiéme, David.

16. Leurs sœurs étoient Sarvia & Abigail. Les fils de Sarvia furent Abisai, Joab, & Asael, c'est-à-dire, trois.

17. Abigail fut mere d'Amasa, dont le pere étoit Jether Ismaelite.

18. Or Caleb fils d'Hesron épousa une femme qui se nommoit Azuba, dont il eut Jerioth; & ses fils furent Jaser, Sobab & Ardon.

19. Mais Caleb après la mort d'Azuba, épousa Ephrata, dont il eut un fils nommé Hur.

20. Hur engendra Uri; & Uri engendra Bezaleel.

21. Ensuite Hesron prit pour femme la fille de Machir le pere de Galaad. Il avoit soixante ans quand il l'épousa, & il eut d'elle Segub.

22. Segub eut aussi pour fils Jair; & il fut seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad.

*. 22. expl. Ce Machir étoit fils de Manasse, & petit-fils de Joseph. v. 10. 22,



14 LES PARALIPOMENES.

23. Et il prit Geslur & Aram, villes de la terre de Jair, comme aussi Canath, avec les soixante villages de sa dependance qui valoient des villes. Tous ces lieux, dis-je, appartennoient aux enfans de Machir // pere de Galaad

24. Après la mort d'Hesron, Caleb, son fils, époussa Ephrata // ; mais Hesron avoit encore eu une femme nommée Abia, de laquelle il eut un fils nommé Ashur, qui fut pere de Thecuæ //

25. Mais Jeraméel, premier-né du même Hesron, eut pour fils-aîné Ram, & ensuite Buna, Aram, Asom, & Achia //

26. Et Jeraméel épousa encore une autre femme nommée Atara, qui fut mere d'Onan.

¶. 23. autr. Tous ceux - ci , autr. Après cela Hesron mourut (c'est-à-dire , ceux qu'il a nommés , & qui étoient venus du mariage de Heiron avec la fille de Machir) sont censés fils de Pharès , & petit - fils de Juda. Sup 1. 5 .

¶. 24. expl. Comme il a été dit au ¶. 19. & dont il eut plusieurs enfans. Vey. 42. plus bas.

23. Ceptique Geslur , & Aram oppida Jair : & Canath , & viculos ejus sexaginta civitatum : omnes isti , filii Machir patris Galaad.

24. Cùm autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephrata. Habuit quoque Hesron uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur patrem Thecuæ.

25. Nati sunt autem filii Jerameel primogeniti Hesron, Ram primogenitus ejus , & Buna , & Aram & Asom , & Achia.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara . quæ fuit mater Onai.

¶. 25. autr. Les ayant eus de sa première femme nommée Achia.

L I V R E I. C H A P. II.

15

27. Sed & filii
Ram primogeniti Je-
rameel, fuerunt Moos,
Jamin, & Achar.

28. Onan autem ha-
buit filios, Semei, &
Jada. Filii autem Se-
mei: Nadab, & Abi-
sur.

29. Nomen verò
uxoris Abisur, Abi-
hail, quæ peperit ei
Ahobban, & Molid.

30. Filii autem Na-
dab fuerunt, Saled, &
Apphaim. Mortuus est
autem Saled absque li-
beris.

31. Filius verò Ap-
phaim, Jesi: qui Je-
si genuit Sesan. Porrò
Sesan genuit Oholai.

32. Filii autem Ja-
da fratris Semei: Je-
ther & Jonathan. Sed
& Jether mortuus
est absque liberis.

33. Porrò Jonathan
genuit Phaleth, &
Ziza. Iste fuerunt filii
Jerameel.

34. Sesan autem non
habuit filios, sed fi-

27. Ram fils ainé de Je-
raméel, eut aussi pour fils
Moos, Jamin, & Achar.

28. Onan eut pour fils
Semei & Jada. Les fils de
Semei *sont* Nadab & Abi-
sur.

29. Abisur épousa une
femme nommée Abihail, de
laquelle il eut deux enfans,
Ahobban & Molid.

30. Nadab fut pere de
Saled & d'Apphaim, dont
le premier mourut sans en-
fans.

31. Mais Apphaim eut un
fils nommé Jesi, qui fut pere
de Sesan, & Sesan d'Oho-
lai //.

32. Les fils de Jada frere
de Semei, *furent* Jether, &
Jonathan. Jether mourut
aussi sans enfans.

33. Mais Jonathan eut
Phaleth, & Ziza Voilà
quelques ont été des fils de Je-
raméel.

34. Pour Sesan, il n'eut
point de garçons //; mais

¶. 31. au. & Sesan eut une
fille nommée Oholai, infr. 34. 15. sent. Car son fils Oholai, dont
il est parlé, ¶. 31. étoit mort
¶. 34. expl. qu'il lui survécut de son vivant. Sympt.

16 LOS PARALIPOMENOS.

des filles // ; & un esclave Egyptien nommé Jeraa,

lias ; & servum Agyptium nomine Jeraa.

35. à qui il donna sa fille en mariage ; & elle accoucha d'Etheï.

35. Deditque ei filiam suam uxorem : quæ peperit ei Ethei.

36. Etheï fut pere de Nathan ; & Nathan pere de Zabad.

36. Ethei autem genuit Nathan , & Nathan genuit Zabad.

37. Zabad eut pour fils Ophlal ; & Ophlal engendra Obed.

37. Zabad quoque genuit Ophlal , & Ophlal genuit Obed.

38. Obed engendra Jehu ; & Jehu Azarias.

38. Obed genuit Jehu , Jehu genuit Azariam.

39. Azarias engendra Hellès ; & Hellès Elasa.

39. Azarias genuit Hellès , & Hellès genuit Elasa.

40. Elasa engendra Sisamoï : & Sisamoï engendra Sellum.

40. Elasa genuit Sisamoï , Sisamoï genuit Sellum ,

41. Sellum engendra Icamia ; & Icamia Elisama.

41. Sellum genuit Icamiam , Icamia autem genuit Elisama.

42. Or les enfans de Caleb frere de Jerameel , furent Meza // son ainé , prince // de Ziph , & les descendans de Maresa // pere d'Hebron.

42. Filii autem Caleb fratri Jerameel : Mesa primogenitus ejus , ipse est pater Ziph : & filii Maresa patris Hebron.

43. Les fils d'Hebron fm-

43. Porro filii He-

ψ. 34. expl. une fille. plus
vier pour singulier. hebraïsm. Cette fille est Oholah , nom-
mée ψ. 31.

ψ. 42. expl. les enfans qu'il
avoit eus d'Azuba sont mar-
qués ci-dessus ψ. 18. ainsi ceux
dont il est parlé ici , semblent

être de quelqu'autre femme.

Ibid. lettr. pere.

Ibid. autr. Filii , pour , filio-
rum. Hebr.

Ibid. expl. Mesa étoit sou-
verain dans Ziph , & commandoit à tous les descendants de
Maresa dont il va parler.

bton ,

LIVRE. CHAP. II. 17

bron, Core, & Taphua, Recem, & Samma.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Jercaam, & Recem genuit Sammai.

45. Filius Sammai, Maon: & Maon pater Bethsur.

46. Ephà autem concubina Caleb peperit Haram, & Mosa, & Gezez. Porro Haran genuit Gezez.

47. Filii autem Jannahdai, Regom, & Joathan, & Gesan, & Phalet, & Ephà, & Saaph.

48. Concubina Caleb Maacha, peperit Saber, & Tharana.

49. Genuit autem Saaph pater Madmena, Sue patrem Machbena, & patrem Gabaa. Filia vero Caleb, fuit Achsa.

50. Hi erant filii

rent Coré, Taphua, Recem & Samma.

44. Samma engendra Raham pere de Jercaam, & Recem engendra Sammai.

45. Sammai eut un fils nommé Maon; & Maon fut pere de Bethsur.

46. Or Ephà seconde femme de Caleb, fut mere de Haran, de Mosa, & de Gezez. Et Haran eut un fils nommé aussi Gezez.

47. Les enfans de Jannahdai furent Regom, Joathan, Gesan, Phalet, Ephà, & Saaph..

48. Maacha, autre concubine, ou femme de Caleb lui donna aussi Saber & Tharana.

49. Mais Saaph perte de Madmena engendra Sué pere de Machbena & de Gabaa. Caleb eut aussi une fille nommée Achsa.

50. Ceux-ci furent encore

¶. 48. *lett.* concubine.

¶. 49. *autr.* Prince, & de même aux versets suivants.

Ibid. *expl.* Quelques-uns ont voulu inférer d'ici, que ce Caleb fut celui qui alla découvrir la

terre promise, parcequ'il eut une fille du même nom. Mais il est difficile de se le persuader. Il n'y a rien de plus commun que de voir les mêmes noms donnés à diverses personnes dans les histoires,

B

18 LES PARALIPOMENES.

de la posterité de Caleb⁴, étant descendus de Hur fils ainé de sa femme Ephrata, sçavoir, Sobal pere de Cariathiarim,

51. Salma pere de Bethlehem, Hariph pere de Bethgader.

52. Or Sobal pere de Cariathiarim qui jouissoit de la moitié du pays où il demeuroit, eut des fils⁵.

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim sont descendus les Jethréens, les Aphutéens, les Semathéens, les Maseréens; desquels sont aussi venus les Saraites, & les Esthaolites.

54. Les enfans de Salma furent Bethlehem, & Netophati, qui sont la gloire⁶ de la maison de Joab; & la moitié du pays que l'on nommoit le lieu de repos, fut habitée par les descendants de Sarai.

55. Il y faut joindre les

Caleb; filii Hur pri-mogeniti Ephrata, Sobal pater Cariathiarim,

51. Salma pater Bethlehem, Hariph pater Bethgader.

52. Fuerunt autem filii Sobal patris Cariathiarim, qui videbat dimidium requie-tionum.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, & Aphuthei, & Semathei, & Maserrei. Ex his egressi sunt Saraitæ, & Es-thaolitæ.

54. Filii Salma, Bethlehem, & Netophathi, Coronæ do-mus Joab, & dimidium requitionis Sarai.

55. Cognationes

Ψ. 50. autr. ceux-ci étoient de la posterité d'un troisième Caleb fils de Hur. Expl. Et par con-sequent petit-fils de l'autre Caleb nommé au Ψ. 18. & 19.

Ψ. 52. autr. eut des fils qui fu- rent Roch, Tsi, & Menachoth; la Vulgate ayant pris la signifi-

cation des noms pour les noms mêmes, comme il est encore at-rivé ailleurs.

Ψ. 54. lett. la couronne. Autr. Sep. Hæterot; Beth Joab, Cathsi, Manachri, Atforhi, noms propres dont la Vulgate a suivis la signification.

quoque scribarum habitantium Jabel , canentes arque resonantes , & in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinæi , qui venerunt de Calore patris domus Rechab.

familles des Docteurs de la loi , qui demeurent à Jabbès , & qui se retirent sous des tentes , où ils chantent les louanges de Dieu avec la voix & sur les instruments. Ce sont eux qu'on nomme Cinéens , qui sont descendus de Calor , chef de la maison de Rechab.

*. 55. *autr.* Les Sept. ont Scimathim, Suchatim, Ibid. Letto pris ici pour noms propres les de Calore patris. Hebr. de Cams Hebr. qui sont Tirhashim, math patre.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 55. *C*E font-là les Cinéens , &c.

Ces Cinéens ont été toujours , comme on l'a marqué ailleurs , très - celebres parmi le peuple de Dieu , depuis que Moïse eut engagé Hobab fils de Jethro son beau-pere , descendant de ces Cinéens , à suivre Israël. Car ce peuple éroit un de ceux qui avoient été livrés par la justice de Dieu aux Israélites ; & leur pays faisoit une portion de la terre qu'il avoit donnée en héritage à la postérité d'Abraham. Mais l'alliance qu'eut Moïse avec la famille de Jethro , fit éviter à cette famille le malheur de toute la nation. Ainsi elle s'établit après la mort de Moïse , &c depuis la ruine de Jéricho , dans le territoire de cette ville qu'on lui donna en partage. Mais ayant changé ensuite de de-

Bij

meure , & s'étant venu établir dans un desert de la tribu de Juda , elle y devint très- célèbre par l'austerité de vie & l'exactitude de la discipline , dont firent depuis profession ceux qu'on nomma Rachabites , qui étoient de leurs descendants .

On peut juger de leur vertu par l'éloge que Dieu fait lui-même de l'obéissance qu'ils rendoient avec la dernière fidélité à Jonadab fils de Rechab , l'un de leurs ancêtres , qui prescrivit à tous ceux de sa famille de se regarder comme étrangers sur la terre , en y demeurant sous des tentes , sans se bâtrir des maisons , sans semer de grains , sans planter de vignes , sans boire de vin . Car comme les Israélites violoient dans le même- temps avec le dernier mépris les ordonnances de leur Dieu , il voulut pour les couvrir de confusion , leur représenter l'exemple de ces Rechabites par ces paroles qu'il obligea son Prophète de dire à son peuple : *Le commandement par lequel Jonadab fils de Rechab avoit défendu à ses enfans de boire du vin , a fait une telle impression sur leurs esprits , qu'ils n'en ont point bu jusqu'à présent , pour obeir à cet ordre de leur pere. Mais pour moi , qui suis votre Dieu , quoique je vous aye parlé , & que je n'aye point manqué de vous instruire de bonne heure , vous ne m'avez point obéi.*

*Jerem.
35. 14.*

Ces Cinéens , ou Rechabites n'étoient donc pas de la race d'Israël . Mais parcequ'ils s'étoient établis depuis si long- temps au milieu d'eux , & que leur exemple avoit servi autrefois à les confondre dans leurs désordres , l'Ecrivain sacré en fait souvenir ici , pour picquer encore le peuple de Dieu d'une sainte émula-

tion , par la vûe de ces hommes si fidelles & si pieux , à qui le Seigneur avoit promis solennellement quelque temps avant la ruine de Jérusalem , d'en prendre un soin tout particulier , pour les conserver au milieu de la desolation de tout le royaume de Juda.



C H A P I T R E III.

1. **D**avid verò hos
habuit filios ,
qui ei nati sunt in He-
bron : primogenitum
Amnon ex Achinoam
Jezrahelite , secun-
dum Daniel de Abi-
gail Carmelitide ,

2. tertium Absa-
lom filium Maacha
filiae Tholmai Regis
Gessur , quartum Ado-
niam filium Aggith ,

3. quintum Sapha-
tiam ex Abital , sex-
tum Jethraham de
Egla uxore sua.

4. Sex ergo nati
sunt ei in Hebron ,
ubi regnavit septem

1. **V**oici les enfans de
David , qui lui sont
nés pendant qu'il demeuroit
à Hebron. L'ainé *fut* Amnon
fil's d'Achinoam , de Jezrahel .
Le second , Daniel *fil's* d'A-
bigail du Carmel //.

2. Le troisième Absalom
fils de Maacha , *qui étoie*
fille de Tholmai Roi de
Gessur . Le quatrième , Ado-
nias fils d'Aggith .

3. Le cinquième , Sapha-
tias fils d'Abital . Le sixième ,
Jethraham fils d'Egla , ses
legitimes épouses //.

4. Ainsi David eut six fils
pendant qu'il demeura à He-
bron , où il regna sept ans &

¶. 1. expl. qui avoit été sem-
me de Nabal du Carmel.

¶. 3. lett. uxore fuis. sup-

gul. pour un plur. Car cela se-
roit entendre également de tou-

tes celles qu'il a nommées .

22 LES PARALIPOMENES.

demi. Mais il regna trente-trois ans à Jérusalem.

annis, & sex mensibus. Triginta autem & tribus annis regnavit in Jérusalem.

5. Et les enfans qu'il eut à Jérusalem furent, Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon ; *tous* quatre fils de Bethsabée d'Ammiel.

5. Porro in Jérusalem nati sunt ei filii, Semmaa, & Sobab, & Nathan, & Salomon, quatuor de Bethsabee filia Ammiel,

6. Il eut encore Jebaar & Elisama,

6. Jebaar quoque & Elisama,

7. Eliphaleth, Nogé, Nepheg & Japhia ;

7. & Eliphaleth, & Noge, & Nepheg, & Japhia,

8. comme aussi Elisama, Eliada : & Elipheleth, *c'est à-dire*, neuf !.

8. nec non Elisama, & Eliada, & Elipheleth novem :

9. Ce sont-là tous les enfans de David, sans compter les enfans de ses concubines !. Et ils eurent une sœur nommée Thamar.

9. Omnes hi, filii David, absque filiis concubinarum : habuerunt sororem Thamar.

10. Or Salomon fut pere de Roboam, qui eut pour fils Abia, lequel engendra Asa, duquel est venu Josphat,

10. Filius autem Salomonis, Roboam: cuius Abia filius genuit Asa. De hoc quoque natus est Josphat,

11. pere de Joram, qui engendra Ochozias, & de celui-ci naquit Joas.

11. pater Joram : qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus est Joas :

12. Joas eut pour fils Ama-

12. & hujus Ama-

†. 8. *expl.* qui avec les quatre qu'il eut de Bethsabée, font treize enfans nés à Jérusalem. Cependant au 2. Reg. 5. 14. il n'est parlé que d'onze ; mais

c'est qu'il en étoit mort deux jeunes, que Samuel ne compte pas. *Syrop.*

†. 9. *expl.* femmes du second rang, mais légitimes,

LIVRE I. CHAP. III. 23

has filius genuit Azariam. Porro Azarias filius Joathan,

13. procreavit Achaz patrem Ezechie, de quo natus est Manasses.

14. Sed & Manasses genuit Amon patrem Josiz.

15. Filii autem Josiz fuerunt, primo genitus Johanan, secundus Joakim, tertius Sedecias, quartus Sellum.

13. qui engendra Achaz, pere d'Ezechias : qui eut pour fils Manasse.

14. Manasse engendra Amon pere de Josias,

15. dont les fils sont Johanan l'aîné ; le second, Joakim ; le troisième, Sedecias ; le quatrième, Sellum l'ainé.

¶ 15. expl. Qui n'est point né avant son pere.

Ibid. expl. Surnommé Joachas, qui regna le premier après son pere, & qui éroit son troisième fils ; mais qui n'est ici marqué que le quatrième, parce qu'il ne regna que trois mois,

& d'une maniere très-indigne. Ainsi Sedecias étoit le plus jeune de tous, comme l'on peut remarquer dans la table suivante, où les noms propres sont mis selon l'ordre de leur naissance, & les nombres qui sont dessus selon l'ordre qu'ils ont regné.

J O S I A S,

Roi très-pieux, fut tué par Necho Roi d'Egypte.

4. Reg. 23. 29.

JOHANAN, ELIACIM, <i>qui n'est surnommé aussi nommé aussi nommé aussi Manassé nul.</i> <i>Joakim par un ch. Ezechias, qui thanias, le plus le part qui est.</i> <i>4. Reg. 23. 34. fait croire qui est 24. 5.</i> <i>more avant son pere.</i>	SELLUM, SEDECIAS, <i>au-lieu de son pere. 4. Reg. 23. 31. 23. 30. & 18. qui fut fait ensuite me-Roi par Naboné en Egypte.</i> <i>chodonosor, au-te par Necho, où il son neveu, fils mourut. d'Eliacim. 4. Reg. 24. 17.</i>
JOACHIN <i>par un ch. surnommé Ezechias, Matt. 1. 12. Jer. 3. 1. 24. mené à Babylone, où il mourut.</i>	I. IV.

B iiiij

24 LES PARALIPOMENES.

16. De Joakim // sont venus Jechonias // & Sedecias.

17. Les fils de Jechonias furent Asir, Salathiel,

18. Melchiram, Phadaïa, Sennefer & Jecemia, Sama, & Nadabia.

19. De Phadaïa sont venus Zorobabel //, & Semeï. Zorobabel engendra Mosolla & Hananie, avec Salomith leur sœur.

20. Et encore ces cinq autres, Hasaban, Ohol, Barachias, Hafadias, & Josabhesed.

21. Hananias eut pour fils Phaltias, qui fut pere de Jeséïas, dont le fils nommé Raphaïa, fut pere d'Arnan, duquel est venu Obdia, qui eut pour fils Sechenias.

22. Le fils de Sechenias fut Semeïa, duquel sont so-

γ. 16. expl. ou Eliacim

Ibid. expl. ou Joachin.

ψ. 19. expl. Autre que ce lui de l'Evangile marqué dans la généalogie de JESUS-CHRIST puisqu'il n'a ni le

Joachin ou Jechonias,

En sorte que Salathiel ait aussi eu nom Phadaïa ; ou-bien que Phadaïa ait été frere de Salathiel, & qu'il ait eu un fils à qui il ait aussi donné le nom de Zorobabel, &c.

Salathiel Phadaïa
Zorobabel Zorobabel
Abiud Mosolla.

16. De Joakim na-
tus est Jechonias,
& Sedecias.

17. Filii Jechoniae
fuerunt , Asir, Sala-
thiel ,

18. Melchiram ,
Phadaïa , Sennefer ,
& Jecemia , Sama , &
Nadabia.

19. De Phadaïa or-
ti sunt Zorobabel &
Semei. Zorobabel ge-
nuit Mosollam , Ha-
naniam , & Salomith
fororem eorum.

20. Hasaban quo-
que , & Ohol , & Ba-
rachian , & Hafadian ,
Josabhesed , quinque.

21. Filius autem
Hananiae Phaltias pa-
ter Jeséïas , cuius fi-
lius Raphaïa ; hujus
quoque filius , Arnan ,
de quo natus est Ob-
dia , cuius filius fuit
Sechenias.

22. Filius Seche-
nia , Semeia , cuius

LIVRE. I. CHAP. III. 25

Hattus, & Je-
gaal, & Baria, &
Naaria, Saphat, sex
numero.

23. Filius Na-
ria , Elioenai , &
Ezechias , & Ezri-
cam , tres.

24. Filii Elio-
nai , Oduia , & Elia-
sub , & Pheleia , &
Accub , & Johanan ,
& Dalaia , & Anani,
septem.

24. Elioenai en eut sept ,
Oduia , Eliasub , Pheleia ,
Accub , Johanan , Dalaia , &
Anani.

¶. 21. expl. En y comprenant leur pere , ou supposant un
sixième fils , que quelques-uns nomment *Sesa*.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. *Les enfans qu'il eut à Jérusalem, furent
Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon ;
tous quatre fils de Bethsabée, &c.*

Salomon semble être contraire à ceci , lorsque dans le livre des Proverbes il témoigne ^{Prov. 4} qu'il étoit fils unique de sa mere : *Unigenitus co-
ram matre mea*. Mais puisque l'Ecriture dit formellement en ce lieu : Que David eut quatre enfans de Bethsabée , qui n'quirent dans Jérusalem ; & que saint Luc dans la genealogie qu'il ^{Luc. 3} fait de JESUS - CHRIST , ne parle même que de Nathan , l'un de ces quatre fils de Bethsabée que l'on voit ici nommés , il est visible que ce que le Roi Salomon dit de soi-même , en s'appellant le fils unique de sa mere , doit être entendu de l'affection toute particulière

26 LES PARALIPOMENES.

y. Reg.
P. 13.

que Bethsabée lui portoit , comme à celui que David avoit juré de declarer l'heritier de sa couronne : *furasti mihi ancilla tua , dicens : Salomon filius tuus regnabit post me.*

Ainsi ces paroles de Salomon : *Fui unigenitus coram matre mea , ne signifient pas qu'il étoit véritablement fils unique de sa mere , mais qu'elle le regardoit & qu'elle l'aimoit comme s'il l'avoit été. Quant à celui dont il étoit la figure , le vrai Salomon , ce Roi de paix , qui a regné & qui regnera éternellement sur les vrais enfans d'Israël ; il a été véritablement le fils unique de sa sainte mere , selon la chair , comme il l'étoit de toute éternité de son Pere , selon sa nature divine.*



C H A P I T R E I V.

1. **L**es descendans // de **I**lli filii Juda : Phares , Hesron , & Charmi , & Hur , & Sobal .

2. Raia fils de Sobal engendra Jahath pere d'Ahumai & de Laad , d'où les Sarathites sont sortis.

3. Voici encore la postérité d'Etam // ; Jezrahel ,

Filii Juda : Phares , Hesron , & Charmi , & Hur , & Sobal .

2. Raia verò filius Sobal genuit Jahath , de quo nati sunt Ahumai & Laad . Haec cognationes Sarathi .

3. Ista quoque stirpis Etam : Jezrahel , &

¶. 1. lettr. *Filiis*. Mais le mot de **filiis** comprend toute la postérité. ¶. 2. *tam* , &c. *autr.* La genealogie de ceux qui demeurent à Etam , &c.

¶. 3. *Hebr.* Du Prince d'E-

Jesema , & Jedebos.
Nomen quoque loro-
ris eorum Asalel-
phusai.

4. Phanuel autem
pater Gedor , & Ezer
pater Hosha. Isti sunt
filii Hur primogeniti
Ephrata patris Beth-
lehem.

5. Assur verò patri
Thecuæ erant duæ
uxores , Halaa , &
Naara.

6. Peperit autem ei
Naara Oozam , &
Hepher , & Theman-
ni , & Ahasbhari. Isti
sunt filii Naara.

7. Porrò filii Ha-
laa , Sereth , Isaaar ,
& Ethnan.

8. Cos autem ge-
nuit Anob , & Sobo-
ba , & cognitionem
Aharehel filii Arum.

9. Fuit autem Ja-
bes inlytus præ fra-
tribus suis , & mater
eius vocavit nomen
illis Jabel , dicens :
Quia peperi eum in

Jesema , & Jedebos , qui eu-
rent une sœur nommée Asa-
lephuni.

4. Phanuel fut pere [¶] de
Gedor , & Ezer pere d'Hosha ;
ce sont - là les descendants
d'Hur , fils ainé d'Ephrata [¶]
& pere [¶] de Bethlehem.

5. Assur pere de Thecua
eut deux femmes , *sçavoir*
Halaa , & Naara.

6. De Naara il eut Oo-
zam , & Hepher ; & les
Themaniens , & les Aha-
sbariens , qui sont tous des-
cendus de Naara.

7. Les fils de Halaa , *sont*
Sereth , Isaaar , & Ethnan.

8. Cos [¶] engendra Anob
& Soboba ; & c'est de lui
que sont venus tous ceux
qui portent le nom d'Aha-
rehel fils d'Arum,

9. Mais Jabès devint plus
illustre que ses frères : & ce
fut sa mère qui lui donna le
nom de Jabès , [¶] en disant :
C'est parce que je l'ai mis au

¶. 4. *astr.* Prince.
Ibid. seconde femme de Ca-
leb. *supr.* z. 19. laquelle don-
na aussi son nom à Bethlehem.
Ibid. astr. Prince. Et de mê-
me ¶. 5.

¶. 8. *expl.* Il semble être le
même que Cenez. ¶. 13. *Synops.*
¶. 9. *expl.* erat author unius
ex enumeratis familiis Abare-
helis. *Synops.*

18 LES PARALIPOMENES.
monde avec beaucoup de douleur //.

10. Or Jabès invoqua le Dieu d'Israël, en disant : Seigneur, si vous vouliez bien repandre sur moi vos bénédictions, & étendre les bornes de mes terres ; & si votre bras m'étoit favorable, en empêchant que je ne succombe sous la malice des hommes. Et Dieu lui accorda ce qu'il avoit demandé.

11. Caleb frere de Sua engendra Mahir, qui fut pere d'Esthon.

12. Ethon engendra Be-thrapha, Phessé, & Tehinna, qui fut le pere // de la ville de Naas. Ce sont ceux-là qui ont peuplé la ville de Récha.

13. Cenez eut pour fils Othoniel & Saraïa. Othoniel fut pere d'Hathath, & de Maonathi.

14. Maonathi engendra Ophra, Saraïa engendra Joab, le pere de la vallee des ouvriers. Car il y avoit là toutes sortes d'ouvriers.

15. Les enfans de Caleb,

10. Invocavit verò Jabes Deum Israel, dicens : Si benedicens benixeris mihi, & dilataveris terminos meos, & fuerit manus tua mecum, & feceris me à malitia non opprimi. Et præstítit Deus quæ precatus est.

11. Caleb autem frater Sua genuit Mahir, qui fuit pater Eithon.

12. Porrò Ethon genuit Bethrapha, & Phessé, & Tehinna patrem urbis Naas : hi sunt viri Recha.

13. Filii autem Cenez, Othoniel, & Saraia. Porrò filii Othoniel, Hathath, & Maonathi.

14. Maonathi genuit Ophra, Saraia autem genuit Joab patrem Vallis artificum : ibi quippe artifices erant.

15. Filii verò Ca-

¶. 9. Ce nom en Hebreu signifie *douleur, affliction*,
¶. 22. *expl.* Prince.

kb filii Jephone ,
Hir , & Ela , & Na-
ham. Filii quoque
Ela : Cenez.

16. Filii quoque
Jaleel : Siph , &
Zipha , Thiria , &
Astrael.

17. Et filii Ezra ,
Jether , & Mered , &
Epher , & Jalon , ge-
nuitque Mariam Sam-
mai , & Jesba patrem
Esthamo.

18. Uxor quoque
eius Judaia , peperit
Jared patrem Gedor ,
& Heber patrem So-
cho , & Icuthiel pa-
trem Zanoë. Hi au-
tem filii Bethiez fi-
lii Pharaonis , quam
acepit Mered.

19. Et filii uxoris
Odaie sororis Na-
ham patris Ceila ,
Garmi , & Esthamo ,
qui fuit de Macha-
thi.

20. Filii quoque Si-
mon , Amnon , &

fils de Jephoné , sont Hir ,
Ela , & Naham. Ela fut pere
de Cenez.

16. Les fils de Jaleléel ,
furent Siph , Zipha , Thiria ,
& Astrael.

17. Ceux d'Ezra , étoient
Jether , Mered , Epher , &
Jalon. Il eut encore Ma-
rie , Sammaï & Jesba pere
d'Esthamo.

18. Sa femme fut Ju-
daïe , qui engendra Jared
pere de Gedor , & Heber
pere de Socho , & Icuthiel
pere de Zanoë. Et tous
ceux-là descendent aussi de
Bethie fille de Pharaon , qui
épousa Mered.

19. Et les fils de sa fem-
me Odaie sœur de Naham
pere de Ceila , sont Garmi
& Esthamo qui étoit de
Machathi.

20. Les fils de Simon , sont
Amnon & Rinna qu'il eut

¶. 17. expl. qui n'est pas un
nom de fille , mais d'un fils. Il
semble marquer qu'Etra eut
deux femmes. Vatable.

¶. 18. expl. Ce verset est fort
embarrassé. Le sens le plus natu-
rel est de dire que le mot de *sa
femme* , se rapporte à Esthamo
nommé immédiatement devant :
Ce que Tostat semble plus favo-
riser. Ainsi quand il est dit en-

suite , que tous ceux-là étoient
fils de la fille de Pharaon , qui
épousa Mered , ce n'est que pour
relever davantage leur noblesse ;
non pas qu'ils fussent les propres
enfants , mais parcequ'ils des-
cendaient de ce mariage-là : au-
lieu que les autres enfans que ce
même Mered eut d'Odale nom-
mée au verset suivant , tiroient
leur noblesse d'un autre côté.

30 LES PARALIPOMENES.

de Hanan, & Thilon ; & les fils de Jesi, *sont* Zoheth & Benzoheth.

21. Les fils de Sela fils de Juda, *sont* Her, pere de Lecha, & Laada pere de Maresla ; & les familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maison du jurement [¶].

22. Et Joachim, & les habitans de Chozeba, & Joas & Saraph, qui commandèrent dans Moab, & qui revinrent à Lahem [¶]. Or c'est ce que nous apprenons de l'ancienne tradition.

23. Ce sont-là les Potiers qui demeuroient à Atharim, & à Gadira [¶] dans les maisons du Roi, où ils travaillaient pour lui, & qui s'y sont établis [¶].

24. Les fils de Simeon, *sont* Namuel, Jamin, Jarib,

Rinna filius Hanan ; & Thilon. Et filii Jesi, Zobeth, & Ben-zoheth.

21. Filii Sela, filii Juda : Her pater Lecha, & Laada pater Maresla, & cognationes domus operantium byssum in domo juramenti.

22. Et qui stare fecit solem, virique Mendacii, & Securus, & Incendens, qui principes fuerunt in Moab, & qui reversi sunt in Lahem. Hæc autem verba vetera.

23. Hi sunt figuli habitantes in plantationibus, & in sepibus, apud Regem in operibus ejus, comorati sunt ibi.

24. Filii Simeon : Namuel & Jamin,

¶ 21. Hebr. In domo Asbeath, qui semble être un nom propre dont la Vulgate a encore suivi la signification, aussi bien que dans le ¶ 22. où l'agnin, Vatable & les Septante ont retenu les noms propres. Ce qui paroit plus vraisemblable.

¶ 22. Vulg. Et celi qui arrêta le soleil, & les mensonges, & l'impétide, & celi qui

qui brûle, &c. Lahem. Autr. Lehem, Expl. Bethlehem.

¶ 23. Vulg. dans les plants & dans les buvées, significations pour les noms propres qu'on a retenus les Septante.

Ibid. expl. ce que quelques-uns entendent des Juifs qui voulaient demeurer à Babylone après le retour de leurs frères.

Jarib, Zara, Saül.

25. Sellum filius ejus, Maplam filius ejus, Masma filius ejus.

26. Filii Masma : Hamuel filius ejus, Zachur filius ejus, Semei filius ejus.

27. Filii Semei sedecim, & filiae sex : fratres autem ejus non habuerunt filios multos, & universa cognatio non potuit adæquare summam filiorum Juda.

28. Habitaverunt autem in Bersabee, & Molada, & Hafarsuhal,

29. & in Bala, & in Asom, & in Tholad,

30. & in Bathuel, & in Horma, & in Siceleg,

31. & in Bethmarchaboth, & in Hafarsuhim, & in Bethberai, & in Saarim : hæc civitates eorum usque ad regem David.

32. Villæ quoque eorum : Etam, &

Zara, & Saül 1.

25. Dont le fils *fut* Sellum, pere de Maplam, lequel leut Masma pour fils.

26. Le fils de Masma, *fut* Hamuel, celui de Hamuel, *fut* Zachur, & celui de Zachur, *fut* Semei.

27. Semei eut seize garçons & six filles : mais ses frères n'eurent pas beaucoup d'enfans : & toute leur postérité ne peut égaler le nombre des enfans de Juda.

28. Ils s'établirent dans Bersabée, dans Molada, dans Hafarsuhal,

29. dans Bala, dans Asom, dans Tholad,

30. dans Bathuel, dans Horma, & dans Siceleg,

31. dans Bethmarchaboth, dans Hafarsuhim, dans Bethberai, & dans Saarim. Ce sont les villes qu'ils posséderent jusqu'au règne de David 2.

32. Ils eurent encore des bourgs au nombre de cinq,

¶. 24. *expl.* Ceci ne se rap-

avoient deux noms.
pose pas juste avec ce qui est en ¶. 31. *expl.* sous lequel Si-
la Gen. 40. v. 10. mais appa- celeg passa aux Rois de Juda,
rement c'est quelles personnes 1. Règ. 27. 6.

32. LES PARALIPOMENES.
qui peuvent passer pour vil-
les; & savoir, Etain, Aen, Rem-
mon, Thochen, & Asan.

Aen, Remmon, &
Thochen, & Asan,
civitates quinque.

33. Et avec cela tous les
villages qui sont aux envi-
rons de ces villes, jusques
à Baal. Voilà le pays que les
descendans de Simeon ont
habité, la distribution de
leurs demeures ⁴.

34. Mosobab, Jemlech,
& Josa fils d'Amasias;

34. Mosobab quo-
que & Jemlech, &
Josa filius Amasiae.

35. Joel & Jehu fils de
Josabia, qui fut fils de Sa-
raïa, fils d'Afiel;

35. & Joel, & Je-
hu filius Josabiae filii
Saraiæ filii Afiel.

36. Elioénai, Jacoba,
Isuhaïa, Asaïa, Adiel, Is-
miel, & Banaïa,

36. & Elibenai,
& Jacoba, & Isu-
haïa, & Asaïa, &
Adiel, & Ismiel, &
Banaïa,

37. Ziza fils de Sephei,
fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils
de Semri, fils de Samaïa;

37. Ziza quoque
filius Sephei filii Al-
lon filii Idaia filii
Semri filii Samaia.

38. Tous ceux-là devinrent
les chefs célèbres de plu-
sieurs maisons de *les tribus de*
Simeon; & ils se multiplie-
rent extrêmement dans les
familles qui sortirent d'eux.

38. Iste sunt no-
minati principes in
cognitionibus suis,
& in domo affinita-
tum suarum multi-
plicati sunt vehe-
menter.

39. Ils partirent de leur
pays pour se rendre maîtres

39. Et profecti
sunt ut ingreden-

¶.23. Sept. la description de leurs généalogies: ce qui a plus de
liaison avec la suite, Vatable.

tur

L I V R E

tur in Gador usque ad
orientem vallis , & ut
quærerent pascua
gregibus suis.

40. Inveneruntque
pascuas uberes , & val-
dè bonas , & terram
latissimam , & quiet-
am & fertilem , in
qua autè habitaverant
de stirpe Cham.

41. Hi ergo vene-
runt , quos suprà des-
cripsimus nominatim ,
in diebus Ezechiae re-
gis Juda : & percusse-
runt tabernacula eo-
rum , & habitatores
qui inventi fuerant ibi ,
& deleverunt eos us-
que in præsentem
diem : habitaverunt-
que pro eis , quoniam
uberrimas pascuas ibi-
dem repererunt.

42. De filiis quo-
que Simeon abierunt
in montem Seïr viri
quingenti , habentes
principes Phaltiam
& Naarium & Ra-
phaiam & Oziel filios
Jesi :

I. C H A P. IV.

de Gador // , & s'étendre jus-
qu'à l'orient de la vallée // ,
afin de chercher des pâtu-
rages à leurs troupeaux.

40. Ils en trouverent de
fertiles & d'excellens , & une
terre très-spacieuse , paisible
& abondante , où quelques
gens de la posterité de Cham //
s'étoient établis.

41. Ceux-ci que nous av-
ons nommés plus haut , vin-
rent donc *les attaquer* sous le
regne d'Ezechias Roi de Ju-
da ; ils renverserent leurs ten-
tes , & tuèrent ceux qui y ha-
bitoient , ils en sont demeu-
rés jusqu'à présent // les maî-
tres // , s'y étant établis en
leur place à cause des pâtu-
rages très-gras qu'ils y trouve-
rent.

42. Quelques autres de la
même tribu de Simeon s'é-
tant assemblés au nombre de
cinq cens , s'en allèrent à la
montagne de Seïr sous la
conduite de Phaltias , de
Naarias , de Raphaïas , &
d'Oziel , enfans de Jesi :

✓. 39. *autr.* Gedor , ville de la tribu de Juda. *supr.* ✓. 4.

Ibid. expl. Proche de Gador. *Synops.*

✓. 40. *expl.* Que. Noté avoir

maudite & proscrite. *Synops.*

✓. 41. *expl.* Jusqu'au temps

où l'auteur a écrit ceci.

Ibid. expl. de cette terre.

43. & ayant défait les restes des Amalecites qui avoient pû échapper jusques alors⁴, ils se rendirent maîtres du pays, où ils sont demeurés jusqu'à ce jour¹¹.

ψ. 41. expl. qui avoient pû échapper à Saül & à David. té. D'où quelques uns inferent, que ce livre avoit été écrit auparavant.
Idem. expi. Jusqu'à la captivité.

43. & percusserunt reliquias, quæ evaderent potuerant, Amalecitarum, & habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL

ψ. 10. *J*abès invoqua le Dieu d'Israël, en disant : Seigneur, si vous voulez bien répandre sur moi vos bénédictions. & si votre bras m'étoit favorable : en empêchant que je ne sois accablé par la malice des hommes, &c.

L'Ecriture ayant déclaré dans le verset précédent, Que Jabès devint plus célèbre que ses frères, semble en marquer aussi tôt après la raison, lorsqu'elle ajoute : Qu'il invoqua le Dieu d'Israël. Il est vrai que la prière qu'il lui offre, & les demandes qu'il lui fait ne regardent que la vie présente. Les bénédictions qu'il le conjure de vouloir répandre sur lui, sont des bénédictions temporelles. Il le supplie seulement d'étendre les bornes de ses terres, & de le mettre à couvert de la malice des hommes. Mais cependant c'étoit beaucoup, en un temps d'infidélité & de ténèbres, où les autres s'attribuent à eux-mêmes le pouvoir de s'agrandir, & ne reconnoissoient point l'empire suprême de Dieu sur ses créatures, de rendre au moins cet hommage

au vrai Dieu , de n'attendre que de lui tous les biens que l'on pouvoit esperer. Quelqu'instruits qu'ayent été les Juifs , quelque experience qu'ils eussent faite tant de fois de cette grande verité, que le Seigneur de Jacob étoit le maître souverain , à la volonté duquel nul ne pouvoit résister ; ils se portoient presque toujours par un effet de cette étrange inclination qu'ils avoient pour l'idolatrie, à invoquer les faux dieux des nations : & ils regardoient les idoles comme capables de les combler des biens de la terre , & de les proteger contre la puissance de leurs ennemis. Dieu fait donc ici souvenir son peuple de cet exemple de la pieté de Jabès, qui eut la lumiere pour discerner dans un siecle de tenebres la puissance du vrai Dieu d'avec l'impuissance des faux dieux ; & dont la foi , quoiqu'imparfaite , fut récompensée temporellement par une prosperité , qui l'eleva en gloire au-dessus de tous ses frères.

Telle devoit être la récompense proportionnée aux demandes de ces Anciens , qui ne portoient point leur vûe vers les biens celestes. Mais il est dit , que Dieu accorda ainsi à Jabès ce qu'il avoit demandé , parcequ'il invoqua le Dieu d'Israël ; que ne doivent point attendre de lui ceux dont les desirs ne se bornant point à la terre , s'élèvent continuellement vers le ciel ? L'Ecriture ne parle donc en ce lieu & de la priere de Jabès , & de la bonté qu'eut le Seigneur de lui accorder sa demande , qu'afin d'animer la foi des vrais enfans d'Israël , & de les porter à concevoir de plus nobles esperances par rapport au bonheur suprême de la celeste patrie ;

C ij

36 LES PARALIPOMENES.
dont toute la prosperité d'ici-bas ne peut l'ut représenter qu'une foible image.

v. 27. Et toute leur postérité ne put jamais égaler le nombre de ceux de Juda.

Genes. 34. 25. 49. 7. Simeon & Levi avoient été maudits par Jacob à cause du crime qu'ils avoient commis à l'égard des Sichemites. Mais il semble que cette malédiction fut seulement temporelle & conditionnée ; c'est-à-dire , qu'elle ne devoit subsister qu'à l'égard de ceux qui ne travailleroient point à reparer la faute des chefs de leur race. Car en effet les Levites la reparerent avantageusement , & se relevèrent en même-temps de cette malédiction de Jacob , par les grandes & saintes actions *Num. 25. 6. 7. 8.* de Moïse , d'Aaron , & de Phinées. Mais la tribu *14.* de Simeon au-contreire l'augmenta encore par les déregemens de Zambri , qui portoit le peuple à la fornication & à l'idolatrie par son exemple , & que Phinées tua de sa propre main. C'est pour-
Deut. 33. 22. 23. quoi cette tribu n'eut point de part aux bénédictions de Moïse.

26. 6. 27. 26. 6. 14. 22. Et ce fut sans doute par un effet de la même malédiction de Jacob , que toute la postérité de Simeon ne put jamais , comme il est marqué ici , égaler le nombre des enfans de Juda ; ce qu'il est aisément de vérifier par les dénombremens que fait l'Ecriture des différentes tribus. Car il est bon de se souvenir qu'une nombreuse postérité étoit regardée , principalement au temps de l'ancienne loi , comme une marque toute *Genes. 15. 5. 6. 17. 2.* particulière de la bénédiction du Seigneur. Aussi nous voyons dans la Genèse , que Dieu promet à Abraham , pour récompense de sa soumission *4. 1. 6. 22. 17.* & de sa foi , de le bénir , & de multiplier sa race

comme les étoiles du ciel, & comme le sable du rivage de la mer ; Ce qui neanmoins peut très-bien s'entendre aussi, non seulement du peuple Juif qui se multiplia d'une maniere si surprenante ; mais encore de la vraie race d'Israël ; de ceux que saint Paul appelle, l'Israël de Dieu, ou les Gal. 6.^e enfans de Dieu, qui sont les vrais Israélites, &^{16.} qu'il oppose à ceux qu'il nomme autre part, les Israélites selon la chair. Car, comme dit encore le même Apôtre, tous ceux qui descendent d'Israël, ne sont pas pour cela vrais Israélites ; &^{10. 18.^e} Rom. 9.^e tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont pas pour cela ses vrais enfans.

Cette multip'ication de la posterité d'Abraham, qui est appellé le pere des fidelles, peut donc regarder aussi tous ceux qui se sont rendu les imitateurs de sa foi dans le cours de tous les siecles qui l'ont suivi. Et ainsi la benedict^{on} que le Seigneur lui promit étoit en cela bien differente de celle dont parle ici l'Ecriture, lorsqu'elle dit, Que la posterité de Simeon ne put égaler le nombre des enfans de Juda ; à moins que nous n'entendions aussi d'une maniere spirituelle ce qui regardoit cette tribu de Juda, d'où devoit sortir le Messie, J E S U S - C H R I S T Fils de Dieu selon sa nature divine, & fils de David selon sa naissance temporelle, à qui l'Apôtre se glorifioit d'avoir engendré plusieurs enfans par l'Evangile : *In Christo Iesu per Evangelium ego vos genui.*

^{1. Cor. 4. 15.^e}



CHAPITRE V.

Voici les enfans de Ruben fils-aîné d'Israël ; (car c'est lui qui étoit son aîné ; mais parce qu'il deshonora le lit nuptial de son pere , son droit d'aînesse fut donné aux enfans de Joseph , qui étoit aussi fils d'Israël , & Ruben ne fut plus consideré comme l'aîné ,

2. Or Juda étoit le plus
vaillant de tous ses freres; &
des Princes sont sortis de sa
race. Mais le droit d'aïnesse
fut conservé à Joseph.)

3. Voici donc *quels furent* les fils de Ruben, qui étoit l'aîné d'Israël: Enoch, Phallu, Esron, & Carmi.

4. Joel eut pour fils Samaïa, pere de Gog, dont le fils fut Semeï;

5. Micha fut fils de Seméï ; Reïa fut fils de Micha ;

¶. 1. *expl. de Jacob.*

¶. 4. expt. l'Ecriture ne marque point de qui ce Joel fut fils. Les Interpretes croient qu'il est fils de Carmi, nommé

Fili quoque Ru-
ben primogeni-
ti Israel (ipse quip-
pe fuit primogenitus
eius : sed cum violat-
set thorum patris sui ,
data sunt primogeniti-
za eius filii Joseph si-
lvi Israel , & non est
ille reputatus in pri-
mogenitum.

2. Porrò Judas, qui
erat fortissimus inter
fratres suos, de stirpe
ejus principes germi-
nati sunt: primoge-
nita autem reputata
sunt Joseph.)

3. Filii ergo Ruben
primogeniti Israel :
Enoch ; & Phallu ,
Esron & Carmi.

4. Filii Joel : Sa-
maia filius , ejus Gag
filius ejus, Semei filius
ejus ,

5. Micha filius eius, Reia filius ejus,

Baal filius ejus.

6. Beera filius ejus , quem captivum duxit Thelgathphalnasar rex Assyriorum , & fuit princeps in tribu Ruben.

7. Fratres autem ejus , & universa cognatio ejus , quando numerabantur per familias suas , habuerunt principes , Jehiel & Zachariam.

8. Porro Bala filius Azaz , filii Samma , filii Joel , ipse habitavit in Aroer , usque ad Nebo & Beelmeon.

9. Contra orientalem quoque plagam habitavit usque ad introitum eremi , & flumen Euphratem . Multum quippe jumentorum numerum possidebat in terra Galaad.

10. In diebus autem Saül prælati sunt contra Agareos , & interfecerunt illos , habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum , in omni plaga , quæ respicit ad orientem

* 8. expl. ville entre la tribu de Ruben , & celle de Gad , sur le fleuve Arnon.

& Baal fut fils de Reïa.

6. Béera son fils , l'un des chefs de la tribu de Ruben , fut emmené captif par Thelgathphalnasar Roi des Assyriens.

7. Ses frères & toute sa parenté dans le dénombrement qui en fut fait par familles , se trouvoient avoir pour chefs Jehiel & Zacharie.

8. Bala fils d'Azaz , qui étoit fils de Samma , fils de Joel , s'établit dans Aroet // , & s'étendit jusqu'à Nebo & Béelmeon ,

9. Il avança sa demeure jusqu'au pays oriental , jusqu'à l'entrée du désert , & jusqu'au fleuve de l'Euphrate , à cause de la grande quantité de bestiaux qu'ils possédoient dans la terre de Galaad.

10. Du temps de Saül ils combattirent contre les *Ismaelites* descendus d'Agar ; & les ayant taillés en pieces , ils demeurèrent dans leurs tentes , & s'établirent dans tout le pays qui est à l'o-

40 L E S P A R A L I P O M E N E S,
rient de Galaad,

11. Les enfans de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le pays de Basan jusqu'à Selcha.

12. Joel étoit leur chef ; & Saphan tenoit le second rang. Janai & Saphat commandoient dans la ville de Basan,

13. Leurs freres // étoient Michel , Mosollam , Sebé , Jorai , Jachan , Zié & Heber , qui sont sept en tout , & qui eurent chacun leur maison & leur posterité .

14. Ceux-ci furent fils d'Abihail , qui étoit fils d'Huri , fils de Jara , fils de Galaad , fils de Michel , fils de Jesesi , fils de Jeddø , fils de Buz .

15. Leurs freres // furent encore les fils d'Abdiel , fils de Guni , qui firent chacun une maison & une branche .

16. Ils s'établirent dans le pays de Galaad , dans Basan , & les bourgades qui en dépendent , & dans tous les villages de Saron depuis un

11. Filii verò Gad è regione eorum habitaverunt in terra Basan usque Selcha.

12. Joel in capite , & Saphan secundus ; Janai autem , & Saphat , in Basan .

13. Fratres verò eorum secundum domos cognationum suarum , Michael , & Mosollam , & Sebe , & Jorai , & Jachan , & Zic , & Heber , septem .

14. Hi filii Abihail , filii Huri , filii Jara , filii Galaad , filii Michael , filii Jesesi , filii Jeddø , filii Buz .

15. Fratres quoque filii Abdiel , filii Guni , princeps domus in familiis suis .

16. Et habitaverunt in Galaad , & in Basan , & in viculis ejus , & in cunctis suburbaniis Saron , usque ad terminos .

¶. 13. expl. ceux de la même tribu , qui furent chefs après eu d'autres familles. *Synops.*

¶. 15. expl. comme au ¶. 13. ce verset est très-obscur.

bout jusqu'à l'autre.

17. Omnes hi numerati sunt in diebus Joathan regis Juda, & in diebus Jero-boam regis Israel.

18. Filii Ruben, & Gad, & dimidiæ tribus Manasse, viri bel-latores, scuta portan-tes & gladios, & ten-dentes arcum, erudi-tique ad prælia, qua-druginta quatuor mil-lia & septingenti se-xaginta proçedentes ad pugnam.

19. Dimicaverunt contra Agareos ; Itu-rei verò, & Naphis, & Nodab,

20. præbuerunt eis auxilium. Traditique sunt in manus eorum Agarei, & universi qui fuerant cum eis, quia Deum invokeva-runt cùm præliaren-tur : & exaudiuit eos, eò quòd credidissent in eum.

21. Ceperuntque omnia quæ possederant,

17. Tous ceux-ci se trou-vent dans le dénombrement qui fut fait du temps de Joa-than Roi de Juda, & de Je-roboam Roi d'Israël.

18. Les enfans de Ruben, de Gad, & de la demi tribu de Manassé, furent des gens très-guerriers, qui portoient le bouclier & l'épée, qui sa-voyent se servir de l'arc, & qui étoient très-experimen-té. au combat. Quand ils marchoient en bataille, ils étoient au nombre de qua-rante-quatre mille sept cens soixante.

19. Ils eurent guerre con-tres les Agaréens //; à qui les Ituréens avec ceux de Naphis & de Nodab,

20. donnerent du secours. Et Dieu leur livra entre les mains ces Agaréens avec tous les gens de leur parti, parcequ'ils eurent soin de l'invoquer dans le combat ; ainsi il les exauça, parcequ'ils avoient crû en lui //.

21. Ils se rendirent done maîtres de tout ce que pos-

¶. 19. expl. Ismaëlitæ descendus d'Agar mere d'Ismaël.

¶. 20. autr. ils avoient mis leur confiance en lui.

42 LE PARALIPOME N S.

sedoient ces peuples ; c'est-à-dire , de cinquante mille chameaux , de deux cens cinquante mitte brebis , & de deux mille ânes , & firent cent mille prisonniers ;

22. sans compter aussi un grand nombre de blessés qui perirent dans le combat , parceque la bataille fut furieuse , & que le Seigneur y présidoit ⁶. Et ils demeurerent dans ce pays jusqu'à ce qu'ils en furent transferés ⁷.

23. La demi tribu de Manassé occupa aussi toutes les terres qui sont depuis les extrémités de Basan jusqu'à Baal , Hermon , & Sanir , & posseda même la montagne d'Hermon , parcequ'ils étaient en fort grand nombre.

24. Voici ceux qui furent chefs de leurs diverses familles , Epher , Jesi , Eliel , Ezriel , Jeremie , Odoïa , & Jediel ; tous gens braves & très-forts , qui acquirent beaucoup de réputation parmi ceux de leur maison qu'ils commandoient.

^{6.} 22. *letr. car ce fut une guerre du Seigneur.* C'est une expression familière à l'Ecriture lorsque elle veut marquer quel-

que chose de grand & d'extraordinaire.
Ibid. expl. par le roi des Assyriens. Nasab.

camelorum quinquaginta millia , & ovium ducenta quinquaginta millia , & asinos duo millia & anima hominum centums millia.

22. Vulnerati autem multi corruerunt : fuit enim bellum Domini. Habitaveruntque pro eis usque ad transmigrationem.

23. Filii quoque diuidit tribus Manasse , possederunt terram à finibus Basan usque Baal , Hermon , & Sanir , & montem Hermon , ingens quippe numerus erat.

24. Et hi fuerunt principes domus cognationis eorum , Epher , & Jesi , & Eliel , & Ezriel , & Jeremia , & Odoia , & Jediel , viri fortissimi & potentes , & nominati duces in familiis suis.

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, & fornicati sunt post deos populorum terræ quos abstulit Deus coram eis.

25. Cependant ils abandonnerent le Dieu de leurs peres, & commirent un adultere spirituel en suivant les dieux de ces peuples, que Dieu même avoit exterminés en leur présence.

26. Et suscitavit Deus Israel spiritum Phul regis Assyriorum, & spiritum Thelgathphalnasar regis Assur : & transstulit Ruben, & Gad, & dimidiam tribum Manasse, & adduxit eos in Lahela, & in Habor, & Ara, & flum Gozan, usque ad diem hanc.

26. Mais enfin le Dieu d'Israel fit marcher contre eux Phul Roi des Assyriens, & Thelgathphalnasar Roi d'Assur¹; fit enlever la tribu de Ruben, avec la tribu de Gad, & la demi-tribu de Manassé, & les emmena à Lahela, à Habor, & à Ara sur le floue de Gozan², où ils sont toujours demeurés jusqu'à ce jour.

*. 25. expl. Voyez ce qui a facto Salmanasari ; credo quod
Et est dit 4. Reg. 15. 19. & 29.

Ibid. ex; l. apparet hic ea-
dem loca exilio Hebreorum at-
tribui factio Thelgathphalnasa-
si quae 4. Reg. 17. tribuuntur | ambo viatos à se populos in
cas transtulerint regiones que
ab hominibus vacabant maxi-
mè. Synops.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

* 2. **O**R Judas étoit le plus vaillant de tous ses freres ; & des Princes sont sortis de sa race. Mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph.

On peut voir dans le livre de la Genèse, le ^{Genes.}
crime qui fit mériter à l'aîné de tous les enfans ^{35. 22.} c. 49. 4.

de Jacob, nommé Ruben, de déchoir des droits de l'aînesse, & de recevoir la malediction de son pere. Or le droit d'aînesse consistoit en deux
Ibid. 17. privileges considerables. Premierement l'aîné étoit
19. comme le Seigneur de ses freres, selon cette benediction si celebre qu'Isaac donna à Jacob devenu l'aîné d'Esau par la vente qu'il lui fit de son droit d'aînesse : *Soyez, lui dit-il, le Seigneur de vos frères ; & que les enfans de votre mere s'abaisSENT profondément devant vous.*

L'Ecriture nous marque donc obscurément en ce lieu, & plus clairement ailleurs, que ce premier avantage fut transferé à Juda, auquel son pere Jacob prédit en le bénissant, *Que le sceptre ne lui seroit point ôté, & qu'il y auroit toujours un Prince de sa race.*

Deut. 21. Mais il y avoit encore un autre avantage attaché au droit d'aînesse, qui étoit, que selon la loi du Seigneur, l'aîné devoit avoir une double portion : *Dabitque ei de his quae habuerit cuncta duplicita ; iste est enim principium liberorum ejus, & huic debentur primogenita.* C'étoit l'ordonnance que Dieu avoit faite par la bouche de Moïse en faveur de ceux qui étoient nés les premiers dans les familles, & à qui ce privilege étoit dû, comme il le dit, à cause de leur naissance. Or ce droit fut transféré, non à Juda, qui eut seulement celui de la dignité & de la principauté, mais à Joseph, c'est-à-dire, à ses enfans, Ephraïm & Manassé ; parcequ'au-lieu que les autres enfans de Jacob ne composerent chacun qu'une tribu ; Joseph seul en composa deux qui étoient celle d'Ephraïm & de Manassé, & par consequent eut deux portions pour son héritage.

Que si l'on demande pourquoi Juda , qui eut le droit de Principauté , & d'où devoit naître le Prince suprême de tous les peuples , n'eut point encore cclui d'un double partage ; on peut répondre , que c'étoit peut - être pour marquer dès lors , que l'avantage de ceux qui devoient appartenir au roi de Juda de qui nous parlons , ne seroit point de partager doublement les biens de la terre , mais de posséder une vraie Principauté , en devenant : comme dit saint Pierre , autant de Rois ; *Regale sacerdotium* : & vainqueurs du monde avec celui qui l'a vaincu le premier , & qui leur a mérité la grâce de le vaincre comme lui : *Confidite ; ego vici mundum.*

*Joan. 10:**33:*

¶. 25. 26. Cependant ils abandonnerent le Dieu de leurs peres..... Mais enfin le Dieu d'Israel anima Phul roi des Assyriens , & Thelgathphalnasar roi d'Assur , qui vinrent les attaquer , & qui enlevèrent la tribu de Ruben , &c.

Quoique Dieu eût dégradé Ruben le fils ainé de Jacob , de son droit d'aînesse , à cause du crime horrible par lequel il avoit souillé le lit nuptial de son pere , il ne laissa pas d'avoir de la considération pour lui & ses descendants. Car ils furent les premiers partagés dans la distribution des terres conquises sur les infidèles : & il les fit établir dans le pays le plus fertile au-de là du Jourdain. Mais cette prospérité même les corrompit dans la suite , & les fit tomber dans l'idolatrie. Dieu punit donc à la fin leur ingratitudo , & leur envoyea pour cela des Rois étrangers & idolâtres , qui les pillent & qui les enlèvent en d'autres pays. Ils ne voyoient que la main de ces barbares qui les frappoit ; & ils ne

*4. Reg.**25. 29.**29.*

46 L S P A R A L I P O M E N E S.
Sep. 5.
21. consideroient pas que c'étoit le *Dieu d'Israël* qui leur suscitoit ces ennemis pour les châtier de l'*adultere spirituel* auquel ils s'étoient abandonné, en quittant le *Dieu de leurs peres* & l'*Epoux divin* de leurs ames, pour courir après les dieux des Géntils qu'il *avoit exterminés en leur faveur*. Or ce même Dieu qui anima Phul & Thelgathphalnafat contre Ruben, est celui qui doit encore, comme il est marqué ailleurs, *armer un jour toute la terre pour punir les insensés*, c'est-à-dire, ceux qui renonçant à la vraie sagesse qu'inspire la foi, suivent les égaremens de leur esprit, & la corruption de leur propre cœur : *Et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos.*



C H A P I T R E V I.

1. **L**es fils de Levi *furent* ¹ Filii Levi : Ger-
son, Caath, & Merari.

2. Les fils de Caath *sont* Amram, Isaaar, Hebron, & Oziel.

3. Les fils d'Amram *sont* Aaron, Moïse, & Marie *leur sœur*. Les fils d'Aaron *sont* Nadab & Abiu, Eleazar & Ithamar.

4. Eleazar engendra Phinées, & Phinées engendra Abisuc.

2. Filii Caath : Amram, Isaaar, Hebron, & Oziel.

3. Filii Amram: Aaron, Moyles, & Maria: Filii Aaron: Nadab & Abiu, Eleazar & Ithamar.

4. Eleazar genuit Phinees, & Phinees genuit Abisuc.

L I V R E

5. Abisue verò genuit Bocci, & Bocci genuit Ozi.

6. Ozi genuit Zaraiam, & Zaraias genuit Meraioth.

7. Porriò Meraioth genuit Amariam, & Amarias genuit Achitob.

8. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Achimaas.

9. Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan.

10. Johanan genuit Azariam: ipse est qui sacerdotio functus est, in domo quam ædificavit Salomon in Jerusalem.

11. Genuit autem Azarias Amariam, & Amarias genuit Achitob.

12. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Sellum.

13. Sellum genuit Helciam, & Helcias genuit Azariam.

14. Azarias genuit Saraiam, & Saraias genuit Josedec.

¶ 10. expl. qui signala sa fide- | Otias , lorsqu'il voulut me-
lité & son courage dans l'exer- | tre la main à l'encensoir. Voyez
cice du sacerdoce , parcequ'il | ci-après , livre 2, chap. 16.

I. C H A P. VI, 47

5. Abisué engendra Bocci, & Bocci engendra Ozi.

6. Ozi engendra Zaraïas, & Zaraïas engendra Merajoth.

7. Merajoth engendra Amarias , & Amarias engendra Achitob.

8. Achitob engendra Sadoc, & Sadoc engendra Achimaas.

9. Achimaas engendra Azarias , & Azarias engendra Johanan.

10. Johanan engendra Azarias. Ce fut lui qui exerça le sacerdoce // dans le temple que Salomon fit bâtir à Jérusalem.

11. Or Azarias engendra Amarias , & Amarias engendra Achitob.

12. Achitob engendra Sadoc , & Sadoc engendra Sellum.

13. Sellum engendra Helcias , & Helcias engendra Azarias.

14. Azarias engendra Saraias , & Saraias engendra Josedec.

48 LES PARALIPOMENES.

15. Or Josedec sortit du pays , quand le Seigneur transféra en Babylone la tribu de Juda & le peuple de Jérusalem , par le ministère de Nabuchodonosor.

16. Les fils de Levi furent donc Gerson , Caath , & Merari.

17. Les fils de Gerson furent Lobni & Semeï.

18. Les fils de Caath furent Amram , Ishaar , Hebron , & Oziel.

19. Les fils de Merari furent Moholi , & Musi. Mais voici quelle a été la postérité de Levi prise selon ses différentes familles.

20. Gerson eut pour fils Lobni , le fils de Lobni fut Jahath , le fils de Jahath fut Zamma.

21. Le fils de Zamma fut Joah , le fils de Joah fut Addo , le fils d'Addo fut Zara , le fils de Zara fut Jethraï.

22. Les fils de Caath sont ceux-ci : Aminadab // fils de Caath , Coré fils d'Aminadab , Asir fils de Coré.

* 22. expl. Qui semble plus au long , n'est que pour être le même qu'il a nommé venir à Samuel nommé ci- Naar , supr. v. 1 Or ce qui le après v. 27. & 28. fait ici continuer cette branche

15. Porro Josedec egressus est , quando translulit Dominus Judam & Jersalem per manus Nabuchodonosor.

16. Filii ergo Levi : Gerson , Caath , & Merari.

17. Et hæc nomina filiorum Gerson : Lobni , & Semei.

18. Filii Caath : Vmram , & Ishaar , & Hebron , & Oziel.

19. Filii Merari : Moholi & Musi. Haec autem cognationes Levi secundum familiias eorum.

20. Gerson , Lobni filius ejus , Jahath filius ejus , Zamma filius ejus ,

21. Joah filius ejus , Addo filius ejus , Zara filius ejus , Jethraï filius ejus ,

22. Filii Caath ; Aminadab filius ejus , Core filius ejus , Asir filius ejus ,

23. Elcana

LITRE. I. CHAP. VI.

49

23. Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus, Asir filius ejus.

24. Thahath filius ejus, Uriel filius ejus, Ozias filius ejus, Saul filius ejus.

25. Filii Elcana, Amasai, & Achimoth.

26. & Elcana; Filii Elcana, Sophai filius ejus, Nahath filius ejus.

27. Eliab filius ejus, Jeroham filius ejus, Elcana filius ejus.

28. Filii Samuel, primogenitus Vallehi, & Abia.

29. Filii autem Merari, Moholi: Lobni filius ejus, Semei filius ejus, Oza filius ejus.

30. Sammaa filius ejus, Haggia filius ejus, Alaa filius ejus.

31. Isti sunt quos constituit David super cantores domus

23. Elcana fils d'Asir, Abiasaph fils d'Elcana; Asir fils d'Abiasaph.

24. Thahath fils d'Asir; Uriel fils de Thahath; Ozias fils d'Uriel; Saül fils d'Ozias.

25. Les fils d'Elcana furent, Amasäi, Achimoth, & Elcana.

26. Les fils d'Elcana furent, Sophaï fils d'Elcana, Nahath fils de Sophaï //

27. Eliab fils de Nahath, Jeroham fils d'Eliab; Elcana // fils de Jeroham.

28. Les enfans de Samuel furent Vasseni, qui étoit l'aîné, & Abia.

29. Les enfans de Merari sont, Moholi; son fils Lobni; Semei fils de Lobni; Oza, fils de Semei;

30. Sammaa fils d'Oza; Haggia fils de Sammaa; Alaa fils d'Haggia.

31. Ce sont ceux-ci à qui David donna l'intendance sur les Chantres // de la mai-

ÿ. 26. austr. & Elcana So-
phäi, qui est pour fils Na-
bath, &c. En sorte que Sophäi | son pere. *Synops.*
ne soit qu'un surnom pour di- | ÿ. 27. expl. troisième du
tinguer ce second Elcana de | nom, pere de Samuel.
ch. 35. v. 15.

D

50. LES PARALIPOMENES.
son du Seigneur , depuis
que l'arche eut été placée
dans Jérusalem .

32. Ils accomplissoient
leur ministere , en chantant
devant le tabernacle de l'al-
liance , jusqu'à ce que Salo-
mon eût bâti le temple du
Seigneur dans Jérusalem :
& ils entroient en office cha-
cun selon l'ordre de leurs fa-
milles .

33. Or voici les noms de
ceux qui servoient avec leurs
enfans. Dans la posterité de
Caath, Heman faisoit l'office
de Chantre . Il étoit fils de
Johel , fils de Samuel ,

34. fils d'Elcana , fils de
Jeroham , fils d'Eliel , fils
de Thohu ,

35. fils de Suph , fils d'El-
cana , fils de Mahath , fils
d'Amasai ,

36. fils d'Elcana , fils de
Johel ; fils d'Azarias , fils de
Sophonias ,

37. fils de Thahath , fils

32. & ministrabant
coram tabernaculo
testimonii , canentes
donec ædificaret Sa-
lomon domum Do-
mini in Jérusalem :
stabant autem juxta
ordinem suum in mi-
nisterio.

33. Hi verò sunt ,
qui affistebant eum
filiis suis , de filiis
Caath , Heman can-
tor filius Johel , filii
Samuel ,

34. filii Elcana , fi-
lli Jeroham , filii E-
liel , filii Thohu ,

35. filii Suph , fi-
lli Elcana , filii Ma-
hath , filii Amasai ,

36. filii Elcana ,
filii Johel , filii Aza-
riæ , filii Sophoniæ ,

37. filii Thahath ,

¶. 31. expl. le tabernacle.
Ibid. Voy. 2. Reg. 6.

¶. 32. Voy. ci - après ch. 16.

¶. 26.

¶. 33. anstr. composoit les airs
des Cantiques , 3. Reg. 4. V.
anfr. ch. 15. 19. & ch. 25.

On peut remarquer ici que

plusieurs de ces noms , compris
dans les versets suivans , ne rui-
nent pas tout-à-fait ce qu'il a
dit auparavant de la généalogie
de Samuel , d'où il faut neces-
sairement conclure que c'est que
plusieurs de ces personnes ar-
voient deux noms , Synops.

LIVRE I. CHAP. VI.

filii Asir , filii Abiasaph , filii Core ,

38. filii Isaar , filii Caath , filii Levi , filii Israel.

39. Et frater ejus Asaph , qui stabant à dextris ejus , Asaph filius Barachiae , filii Samaa .

40. filii Michael , filii Basaiae , filii Melchiae ,

41. filii Athanai , filii Zara , filii Adaia ,

42. filii Ethan , filii Zamma , filii Semei .

43. filii Jeth , filii Gersom , filii Levi .

44. Filii autem Merari fratres eorum , ad sinistram Ethan filius Cusi , filii Abdi , filii Maloch ,

45. filii Hasabiae , filii Amasiae , filii Helciae ,

46. filii Amasaï , filii Boni , filii Somer ,

¶. 39. expl. frere d'Heman , dont il est parlé au ¶. 33. & dont il n'a fait que continuer la posterité jusqu'ici.

¶. 44. expl. de la même tribu.

Ibid. expl. Il y avoit donc trois chœurs de musique , où

d'Asir , fils d'Abiasaph , fils de Coré ,

38. fils d'Isaar , fils de Caath , fils de Levi , fils d'Israel.

39. Son frere Asaph // étoit à sa droite : il étoit fils de Barachias , fils de Samaa ,

40. fils de Michel , fils de Basaia , fils de Melchias ,

41. fils d'Athanai , fils de Zara , fils d'Adaia ,

42. fils d'Ethan , fils de Zamma , fils de Semei .

43. fils de Jeth , fils de Gersom , fils de Levi .

44. Les enfans de Merari leurs freres // tenoient la gauche , scavoit Ethan // fils de Cusi , fils d'Abdi , fils de Maloch ,

45. fils d'Hasabias , fils d'Amasias , fils d'Helcias ,

46. fils d'Amasaï , fils de Boni , fils de Somer ,

¶. 39. expl. frere d'Heman , dont il est parlé au ¶. 33. & dont il n'a fait que continuer la posterité jusqu'ici. ¶. 44. expl. de la même tribu. Ibid. expl. Il y avoit donc trois chœurs de musique , où presidoient trois Princes ou chefs des maisons de la tribu de Levi , scavoit Heman de la maison de Gaath. ¶. 33. Asaph. de celle de Gersom. ¶. 39. Athan. de celle de Merari dont il est ici parlé.

D ij

47. fils de Moholi, fils de Musi, fils de Merari, fils de Levi.

47. filii Moholi; filii Musi, filii Merari, filii Levi.

48. Les Levites leurs frères étoient aussi destinés à tout ce qui étoit du service du tabernacle de la maison du Seigneur.

48. Fratres quoque eorum Levitæ, qui ordinati sunt in cunctum ministerium tabernaculi domus Domini.

49. Mais Aaron & ses fils offroient tout ce qui se brûloit // sur l'autel des holocaustes, & sur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardoit les fonctions du Sanctuaire; & ils prioient pour la maison d'Israël, suivant en tout l'ordre que Moïse serviteur de Dieu leur avoit prescrit.

49. Aaron vero, & filii ejus adolebant incensum super altare holocausti & super altare thymiamatis, in omne opus Sancti sanctorum: & ut precarentur pro Israël, juxta omnia, quæ præceperat Moses servus Dei.

50. Or voici quels étoient les fils d'Aaron : Eleazar son fils; Phinées fils d'Eleazar; Abisué fils de Phinées;

50. Hi sunt autem filii Aaron: Eleazar filius ejus, Phineas filius ejus, Abisue filius ejus,

51. Bocci fils d'Abisué, Ozi fils de Bocci; Zarahie fils d'Ozi;

51. Bocci filius ejus, Ozi filius ejus, Zarahia filius ejus,

52. Merajoth fils de Zarahie; Amarias fils de Merajoth; Achitob fils d'Amarias;

52. Merajoth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus,

¶. 49. Lettr. *Incensum*, qui mais aussi pour les victimes ne se prend pas seulement ici puisqu'il parle de l'autel des holocaustes. *Synegy*.

53. Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.

54. Et hæc habita-
cula eorum per vias
aque confinia, fi-
horum Icilicet Aa-
ron: juxta cognatio-
nes Caathitarum: ip-
sis enim forte conti-
gerant.

55. Dederunt igit-
ur eis Hebron in ter-
ra Juda, & suburbanis
eis per circuitum:

56. Agros autem
civitatis, & villas,
Caleb filio Jephone.

57. Porro filiis Aa-
ron dederunt civita-
tes ad configendum,
Hebron, & Lobna &
suburbanis ejus,

58. Jether quoque,
& Esthemo cum sub-
urbanis suis, sed &
Helon & Dabir cum
suburbanis suis,

59. Asan quoque
& Bethsermes & sub-
urbanis earum.

60. De tribu autem
Benjamin, Gabee &
suburbanis ejus, & Al-
math cum suburbanis
suis, Anathoth

53. Sadoc fils d'Achi-
tob; Achimaas fils de Sa-
doc.

54. Et voici les lieux
où demeuroient ces enfans
d'Aaron; sçavoir les bourga-
des & les environs qui leur
échurent par sort, en com-
mençant par les familles de
la branche de Caath.

55. On leur donna donc
Hebron dans la tribu de Ju-
da, & tous les fauxbourgs
qui l'environnent.

56. Mais les terres qui en
relevent avec les villages,
furent données à Caleb fils
de Jephoné.

57. On donna aussi aux
enfans d'Aaron pour villes
de refuge, Hebron & Lob-
na avec ses fauxbourgs;

58. comme aussi Jether
& Esthemo avec leurs faux-
bourgs; & même Helon &
Dabir avec leurs fauxbourgs.

59. & encore Asan & Beth-
sermes avec leurs fauxbourgs.

60. On leur donna aussi
de la tribu de Benjamin, Ga-
bée avec ses fauxbourgs; Al-
math avec ses fauxbourgs;
comme aussi Anathoth avec

54 LES PARALIPOMENES.

ses fauxbourgs. Le tout faisant treize villes partagées entre leurs familles.

61. On donna aussi en partage aux autres qui restoient de la posterité de Caath dix villes de la demi tribu de Manassé pour être leur partage.

62. Les descendants de Gersom divisés en plusieurs branches, eurent treize villes de la tribu d'Issachar, de la tribu d'Aser, de la tribu de Nephthali, & de la tribu de Manassé dans Basan.

63. On donna aux descendants de Merari divisés en plusieurs branches, douze villes qui leur échûrent par sort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad, dans la tribu de Zabulon.

64. Les enfans d'Israël donnerent aussi aux Levites diverses villes avec leurs fauxbourgs;

65. & ces villes leur furent données par sort dans la tribu des enfans de Juda,

quoque cum suburbani suis : omnes civitates, tredecim per cognationes suas.

61. Filiis autem Caath residuis de cognatione sua, dederunt ex dimidia tribu Manasse in possessionem urbes decem.

62. Porro filii Gersom per cognationes suas, de tribu Issachar, & de tribu Aser, & de tribu Nephthali, & de tribu Manasse in Basan, urbes tredecim.

63. Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, & de tribu Gad, & de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.

64. Dederunt quoque filii Israël Levitis civitates, & suburbana earum :

65. dederuntque per sortem, ex tribu filiorum Juda, & ex

¶. 60. expl. cependant on | sué. 21. 13. & suiv.
n'en trouve ici qu'onze? Mais | ¶. 61. expl. mais qui ne de-
il s'en trouve treize dans Ja- cendaient point d'Aaron.

tribu filiorum Simeon, & ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis,

66. & his qui erant de cognatione filiorum Caath, fuerunt que civitates in terminis eorum de tribu Ephraïm.

67. Dederunt ergo eis urbes ad confundendum, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraïm, & Gazer cum suburbanis suis.

68. Jecmaan quoque cum suburbanis suis, & Bethoron similiter,

69. necnon & Hebron cum suburbanis suis, & Gethremmon in eundem modum.

70. Porro ex dimidia tribu Manasse, Aner & suburbana ejus, Baalam & suburbana ejus: his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.

dans la tribu des enfans de Simeon, dans la tribu des enfans de Benjamin; & ils les nommerent chacun de leurs noms [¶].

66. On en donna de même à ceux qui étoient de la famille de Caath; & il y eut quelques-unes de leurs villes qui étoient de la tribu d'Ephraïm [¶].

67. On leur donna donc pour villes de refuge, Sichem avec ses faubourgs, dans la montagne d'Ephraïm; & Gazer avec ses faubourgs;

68. Jecmaan aussi avec ses faubourgs; & de même Bethoron;

69. Helon aussi avec ses faux-bourgs, & encore Gethremmon de la même sorte.

70. On donna de plus dans la demi-tribu de Manassé, Aner avec ses faubourgs, & Baalam avec ses faubourgs à ceux qui restoient encore de la maison de Caath [¶].

*. 16. expl. ville des Levi-tes, où des Caathites, ou des Gersonites, pour les distinguer.

*. 66. Voy. Josué ch. 21. ¶ 11.

¶ 70. expl. mais non de la branche d'Aaron, & qui n'étoient pas Prêtres. Levite infra gradus, comme les appelle Jos. chap. 21. 34.

36 LES PARALIPOMENES.

71. Ceux de la branche de Gersom eurent de même dans la demi-tribu de Manassé, Gaulon en Basan avec ses fauxbourgs, & Aïtharoth avec ses fauxbourgs ;

72. Dans la tribu d'Issachar ils eurent Cedès avec ses fauxbourgs, & Dabereth avec ses fauxbourgs ;

73. comme aussi Ramoth avec ses fauxbourgs, & Anem avec ses fauxbourgs.

74. Dans celle d'Aser , ils eurent Masal avec ses fauxbourgs, & Abdon de même:

75. Hucac aussi avec ses fauxbourgs ; & Rohob de même avec ses fauxbourgs.

76. Dans la tribu de Nephthali ils eurent Cedès en Galilée, & ses fauxbourgs ; Hamon avec ses fauxbourgs ; Cariathaïm & ses fauxbourgs,

77. Ceux qui restoient de la branche de Merari eurent dans la tribu de Zabulon Remmono avec ses fauxbourgs, & Thabor avec ses fauxbourgs.

78. Au-delà du Jourdain ,

71. Filii autem Gersom , de cognatione dimidiæ tribus Manasse, Gaulon in Basan & suburbana ejus , & Aïtharoth cum suburbanis suis.

72. De tribu Issachar , Cedès & suburbana ejus , & Dabereth cum suburbanis suis ,

73. Ramoth quoque & suburbana ejus , & Anem cum suburbanis suis.

74. De tribu verâ Aser : Masal cum suburbanis suis , & Abdon similiter ,

75. Hucac quoque & suburbana ejus , & Rohob cum suburbanis suis.

76. Porro de tribu Nephthali , Cedès in Galilæa & suburbana ejus , Hamon cum suburbanis suis , & Cariathaim & suburbana ejus .

77. Filii autem Merari residui : de tribu Zabulon , Remmono & suburbana ejus , & Thabor cum suburbanis suis :

78. trans Jordân

nem quoque ex ad-
verso Jericho contra
orientem Jordanis, de
tribu Ruben, Bosor
in solitudine cum
suburbanis suis, &
Jassa cum suburbanis
suis,

79. Cademoth quo-
que & suburbana ejus,
& Mephaat cum sub-
urbanis suis.

80. Necon & de
tribu Gad, Ramoth
in Galaad & suburba-
na ejus, & Manaïm
cum suburbanis suis,

81. sed & Hesebon
cum suburbanis suis,
& Jeser cum subur-
banis suis.

vis-à-vis de Jericho, à l'o-
rient de ce fleuve, ils eurent
dans la tribu de Ruben, Bo-
sor qui est dans le desert
avec ses fauxbourgs, & Jassâ
avec ses fauxbourgs;

79. Cademoth aussi avec
ses fauxbourgs, & Mephaat
avec ses fauxbourgs;

80. comme aussi dans la
tribu de Gad, Ramoth de
Galaad, & ses fauxbourgs,
& Manaïm avec ses faux-
bourgs;

82. & de plus, Hesebon
avec ses fauxbourgs, & Je-
zer avec ses fauxbourgs.





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 27. 28. *E*lcana fils de Jerobam. *Les en-
fans de Samuel furent Vasseni
l'aîné, & Abia.*

Cet endroit paroît obscur, puisqu'il est parlé de Samuel, sans qu'il soit marqué qui étoit son pere. Mais nous ne pouvons douter que ce ne soit *Elcana*, lequel est nommé immédiatement auparavant. Car il est dit clairement ailleurs ; qu'*Elcana eut d'Anne sa femme un fils qu'elle nomma Samuel, à cause, dit l'Ecriture, qu'elle l'avoit demandé au Seigneur.*

*¶. Reg.
39. 20.*

¶. 8. 2:

De plus l'aîné des enfans de Samuel, qui est nommé en ce lieu, *Vasseni*, ou *Vasni*, selon d'autres, est nommé *Joel*, dans le premier livre des Rois. Sur quoi quelques-uns ont crû, que le fils aîné de Samuel pouvoit avoir ces deux noms. D'autres disent qu'il faudroit lire dans l'Hebreu, *Joel*, & traduire ainsi ce verset : *Les enfans de Samuel furent, Joel son premier né, & le second Abia* : Mais que l'Ecriture a peut-être omis ce nom de *Joel* comme moins connu. Enfin quelques autres croient encore, que l'Ecriture ne parle point en ce lieu des enfans de Samuel, mais de ceux d'*Elcana* son pere; & qu'ainsi il faut lire en cet endroit de cette sorte : *Filiis (supple, hujus Elcanæ) fuère Samuel primoge-
nitus, Vasseni, & Abia* : Les enfans d'*Elcana*, furent Samuel l'aîné, *Vasseni*, & *Abia*. Car Anne femme d'*Elcana* put bien avoir ces deux derniers après *Samuel*.

LIVRE. I. CHAP. VI. 59

Mais parceque l'Ecriture nous fait connoître que Samuel étoit de la race de Levi, on a crû qu'il seroit utile de faire voir par cette table de quelle maniere il en descendoit, quoiqu'il ne fût pas enfant d'Aaron.

L E V I.

<i>Gersom.</i>	<i>Caath.</i>	<i>Merario.</i>
Amram,		Aminadab.
Aaron.	Moïse	Coré, &c.
		Eleazar.
		Elcana.
	Phinées, &c.	Samuel.

Plusieurs Peres ont crû, que Samuel étant de la race de Levi, le Sacerdoce a bien pû lui être communiqué par un privilege tout singulier, quoiqu'il n'appartint de droit qu'à ceux qui étoient de la race d'Aaron. Et ils se sont sans doute fondés sur ce qu'il est dit dans le premier livre des Rois : qu'Israël étant saisi de frayeur par la vûe de l'armée des Philistins, s'adressa à Samuel, en lui disant : *Ne cessez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu*; & que Samuel ayant pris alors un agneau qui tettoit encore, il l'offrit en holocauste au Seigneur, & qu'il cria au Seigneur pour Israël. Mais de savans Interpretes ont soutenu au-contreire, que Samuel n'étoit point Prêtre, puisqu'il paroît même qu'il avoit fait la fonction de portier dans la maison du Seigneur, qui étoit la fonction des Levites, & non des enfans d'Aaron. Que si Israël s'adressa à lui & le pria de crier pour eux au Seigneur leur Dieu, c'est que sa grande sainteté

^{1. Reg.}
^{7. 8. 9.}

*Vasabb.
G. alii.*

^{1. Reg.}
^{3. 15.}

60 LES PARALIPOMENES.

leur donna lieu d'espérer que le Seigneur exauceroit ses prières, comme il le fit en effet. Et quant à cet holocauste qu'il offrit aussi au Seigneur, les uns disent qu'il l'offrit, non par lui-même, mais par le ministère des Prêtres; & les autres, qu'il le fit, comme Gédéon, & comme Elie, qui offrirent des sacrifices sans avoir part au sacerdoce; c'est-à-dire, qu'il le fit par un pouvoir extraordinaire que Dieu lui donna comme à son Prophète, non seulement de sacrifier mais encore de sacrer les Rois.

*Judic. 6.
29.
3. Reg.
18. 36.*



C H A P I T R E VII.

1. **I**ssachar eut quatre enfants, Thola, Phua, Jasub, & Simeron.

2. Thola eut pour fils: Ozi, Raphaïa, Jeriel, Jemai, Jebsem, & Samuel, qui furent tous chefs de diverses branches ou maisons[¶]. Et dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cens hommes de la maison de Thola, tous gens braves & très-forts.

3. Ozi eut pour fils [¶]

1. **P**orrò filii Issachar: Thola, & Phua, Jasub, & Simeron, quatuor.

2. Filii Thola: Ozi & Raphaïa, & Jeriel, & Jemai, & Jebsem, & Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David, viginti duo millia sexcenti.

3. Filii Ozi Izra-

[¶]. 2. expl. distinguées par leurs noms.

[¶]. 3. lett. *Filiis*, plur. pour singul.

bia, de quo nati sunt Michael, & Obadia, & Johel, & Jesia, quinque omnes principes.

4. Cumque eis per familias & populos suos, accincti ad prælrium, viri fortissimi, triginta sex millia: multas enim habuerunt uxores, & filios.

5. Fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.

6. Filii Benjamin: Bela, & Bechor, & Jadiel, tres.

7. Filii Bela: Esbon, & Ozi, & Oziel, & Jerimoth, & Urai, quinque principes familiarum, & ad pu-

Izrahia, duquel son venus Michel, Obadia, Johel, & Jesia; tous cinq distingués & très-illustres //.

4. Ils eurent avec eux à cause de leurs diverses branches & familles //, jusqu'à trente-six mille hommes, très-braves, & toujours prêts à combattre; parce qu'ils avoient eu chacun plusieurs femmes, & beaucoup d'enfants //.

5. Et les parens de ceux-ci, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouverent monter dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt sept mille hommes, tous très-forts & propres pour la guerre.

6. Les fils // de Benjamin, étoient Bela, Bechor, & Jadiel; au nombre de trois.

7. Bela eut cinq fils; Esbon, Ozi, Oziel, Jerimoth, & Urai, qui furent chefs d'autant de familles, remplies

¶. 3. *lett.* principes, *id est*, viri clarissimi. *Vatabl.*

¶. 4. *expl.* au temps du dénombrement de David, lorsque les descendants d'Ozi s'étoient extrêmement multipliés.

Ibid. expl. qui en eurent

aussi plusieurs.

¶. 6. *expl.* On ne compte ici que trois fils de Benjamin; quoique l'Ecriture en compte ailleurs davantage. *Cap. seq. v. 1.*

& 2. Num. 26. v. 38. 379

62 Les PARALIPOMENES.

d'hommes très-forts pour le combat , dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente quatre.

8. Les fils de Bechor furent Zamira , Joas , Eliezer , Elioenai , Amri , Jerimoth , Abia , Anathoth , & Almath ; tous fils de Bechor .

9. Le dénombrement de ceux-ci selon leurs diverses branches , d'où sont descendues différentes familles , monta à vingt mille deux cens , tous braves & propres à la guerre .

10. Les descendants de Jadihel furent Balan , qui eut pour fils Jehus , Benjamin , Aod , Chanana , Zethan , Tharsis , & Ahisahar ;

11. tous ceux-ci descendant de Jadihel , & tous sont d'autant de maisons / , remplies d'hommes très-braves , dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cens , lorsqu'ils alloient au combat .

12. Sepham & Hapham furent les fils de Hir : & Ha-

†. 11. expl. Portant leur nom,

gnandum robustissimi ; numerus autem eorum , viginti duo millia & triginta quatuor .

8. Porro filii Bechor : Zamira , & Joas , & Eliezer , & Elioenai , & Amri , & Jerimoth , & Abia , & Anathoth , & Almath : omnes hi , filii Bechor :

9. Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum , ad bella fortissimi , viginti millia & ducenti .

10. Porro filii Jadihel : Balan . Filii autem Balan , Jehus , & Benjamin , & Aod , & Chanana , & Zethan , & Tharsis , & Ahisahar ;

11. omnes hi filii Jadihel , principes cognitionum suarum , viri fortissimi , decem & septem milia & ducenti , ad prælium procedentes .

12. Sepham quoque & Hapham filii

LIVRE I. CHAP. VII. 63

Hir : & Hasim filii sim est fils d'Aher.
Aher.

13. Filii autem Nephthali : Jasiel , & Guni , & Jeter , & Sellum , filii Bala.

14. Porro filius Manasse, Estriel : concubinaque ejus Syra peperit Machir patrem Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiis suis Happhim & Saphan : & habuit sororem nomine Maacha: nomen autem secundi , Salphad, matreque sunt Salphaad filiae :

16. & peperit Maacha uxor Machir filium , vocavitque nomen ejus Phares : porro nomen fratris ejus , Sares : & filii ejus, Ulam, & Recen.

17. Filius autem Ulam , Badan : hi sunt filii Galaad , filii Machir, filii Manasse.

13. Les fils de Nephthali furent Jasiel , Guni , Jeser , & Sellum , qui venoient tous de Bala .

14. Estriel fut fils de Manassé , qui eut encore d'une Syrienne sa concubine , ou seconde femme , Machir , pere de Galaad.

15. Machir eut soin de marier ses fils Happhim & Saphan ; & il eut une sœur nommée Maacha: Salphaad fut son petit-fils , qui n'eut que des filles.

16. Et Maacha femme de Machir , accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharès ; qui eut aussi un frere nommé Sareès , pere d'Ulam & de Recen.

17. Ulam fut pere de Badan : & tous ceux-là sont fils de Galaad , fils de Machir , fils de Manassé.

¶. 12. L. filii plus. pro singul.

¶. 13. expl. merc de Nephthali , femme de Jacob. Autr. avec les autres fils de Bala; c'est à dire, la postérité de Dan qui étoit aussi fils de Bala , mais duquel l'Ecriture semble avoir voulu faire ici le dom pour

plusieurs raisons.

¶. 15. Hebr épousa lui-même Happhim & Saphan , qui eurent une sœur ou parente nommée Maacha.

Ib. lett. second fils. Expl fils de ses fils , à la troisième génération , Numb. 26. 33.

64 LES PARALIPOMENES.

18. Sa sœur // qui s'appelloit Reine //, eut un fils nommé le Beau//, outre Abiezzer & Mohola.

19. Semida ♂ fut pere d'Ahin , de Sechem , de Leci , & d'Aniam.

20. D'Ephraïm // sont sortis Suthala , Bared son fils , Thahath son fils , Elada son fils , Thahath son fils , Zabad son fils .

21. Suthala fils de Zabad , Ezer , & Elad fils de Suthala : Mais les habitans de Geth les tuerent tous , parcequ'ils // étoient venu ravager leurs terres .

22. C'estpourquoi Ephraïm leur pere les pleura durant plusieurs jours : & ses freres vinrent pour le consoler .

ψ. 18. expl. la sœur de Galaad.

Ibid. Hebr. Molechet.

Ibid. Hebr. Ichod.

ψ. 19. expl. fils de Galaad de la tribu de Manassé. Num. 26. 30. 31. & 32.

ψ. 20. expl. Quelques Interpretes veulent que toutes ces personnes nommées au ψ. 19. & 21. soient les propres fils d'Ephraïm.

18. Soror autem ejus Regina peperit Virum decorum , & Abiezzer , & Mohola.

19. Erant autem filii Semida , Ahin , & Sechem , & Leci , & Aniam.

20. Filii autem Ephraim : Suthala , Bared filius ejus , Thahath filius ejus , Elada filius ejus , Thahath filius ejus , hujus filius Zabad ,

21. & hujus filius Suthala , & hujus filius Ezer & Elad : occiderunt autem eos viri Geth indigenæ , quia descenderant ut invaderent possessiones corum .

22. Luxit igitur Ephraim pater eorum multis diebus , & venerunt fratres ejus ut consolarentur eum .

phraïm. Ce qu'ils prouvent par la douleur qu'il témoigna dès leur mort. v. 22. autrement il faudroit qu'Ephraïm eût vécu plus de deux cens ans ; ce qui étoit inouï alors.

ψ. 21. expl. Les uns rapportent ceci à ceux de Geth ; & les autres aux enfans d'Ephraïm.

23. Ingressusque

23. Ingressusque
est ad uxorem suam :
quæ concepit , & pe-
perit filium , & vo-
cavit nomen ejus Be-
ria , eò quod in ma-
lis dominis ejus ortus
esset :

24. filia autem ejus
fuit Sara , quæ addi-
cavit Bethoron infe-
riorem & superiorem ,
& Ozensara.

25. Porro filius ejus
Rapha , & Reseph , &
Thale , de quo natus
est Thaan ,

26. qui genuit Laa-
dan : hujus quoque fi-
lius Ammiud , qui ge-
nuit Elizama ,

27. de quo ortus est
Nun , qui habuit fi-
lium Josue.

28. Possessio autem
eorum & habitatio ,
Bethel cum filiabus
suis , & contra orientem
Noran , ac occi-
dentalē plagam Ga-
zer & filiæ ejus , Si-
chem quoque cum fi-
liabus suis , usque ad
Aza cum filiabus ejus.

23. Ensuite il s'approcha
de sa femme , & elle conçut
& eut un fils qu'elle nom-
ma Beria ; parcequ'il étoit né
dans l'affliction de sa fa-
mille.

24. Ephraïm eut aussi une
fille // nommée Sara , qui bâ-
tit // la ville-basse & la ville-
haute de Bethoron , & Ozen-
sara.

25. Il eut encore pour fils
Rapha ; Reseph , & Thalé
duquel est venu Thaan ,

26. qui fut pere de Laa-
dan , dont le fils fut Am-
miud , lequel engendra Eli-
zama ,

27. duquel sortit Nun ,
qui fut pere de Josué.

28. Leurs possessions &
leur demeure furent Bethel //
avec ses dépendances // ; No-
ran du côté de l'orient ; &
Gazer avec ce qui en releve
du côté de l'occident , com-
me aussi Sichem & ses dépen-
dances // jusqu'à Aza , & tou-
ce qui en dépend.

¶. 24. expl. petite fille
Ibid.

Ibid. expl. qui rebâtit : car elle
étoit plus ancienne. Jos. 10.

¶. 28. lett. eorum. Ce que

34- quelques-uns rapportent encore
à ceux d'Ephraïm qui s'étoient
emparés de Bethel , quoiqu'elles
appartint à ceux de Benjamin.
Jos. 18. Ibid. lett. filiabus.

29. La tribu d'*Ephraïm* fut aussi bornée par celle de *Manssé*, du côté du septentrion, où il y avoit *Bethsan* & ses dépendances ; *Thanach* & ses dépendances ; *Mageddo* & ses dépendances ; *Dor* & ses dépendances : ce sont les lieux où demeuroient les fils de *Joseph* fils d'*Israël*.

30. Les enfans d'*Aser* furent *Jemna*, *Jesua*, *Jessui* & *Baria*; avec *Sara* qui étoit leur sœur.

31. Les fils de *Baria* furent *Heber*, & *Melchiel*; c'est lui qui est pere de *Barsaïth*.

32. *Heber* engendra *Jephlat*, *Somer*, & *Hotham*, avec *Suaa* leur sœur.

33. Les fils de *Jephlat* furent *Phosech*, *Chamaal*, & *Asoth*. Ce sont-là les fils de *Jephlat*.

34. Les fils de *Somer* sont *Ahi*, *Roaga*, *Haba* & *Aram*.

35. Ceux de *Helem* son frere sont *Supha*, & *Jemna*, *Sellès*, & *Amal*.

36. Les fils de *Supha* sont *Sue*, *Harnapher*, *Sual*, *Beri*, & *Jamra*.

29. Juxta filios quoque *Manasse*, *Bethsan* & filias ejus, *Thanach* & filias ejus, *Mageddo* & filias ejus, *Dor* & filias ejus : in his habitaverunt filii *Joseph*, filii *Israël*.

30. Filii *Aser* : *Jemna*, & *Jesua*, & *Jessui*, & *Baria*, & *Sara* soror corum.

31. Filii autem *Baria* : *Heber*, & *Melchiel*; ipse est pater *Barsaith*.

32. *Heber* autem genuit *Jephlar*, & *Somer*, & *Hotham*, & *Suaa* sororem eorum.

33. Filii *Jephlat*, *Phosech*, & *Chamaal*, & *Asoth* : hi filii *Jephlat*.

34. Porro filii *Somer* : *Ahi*, & *Roaga*, & *Haba*, & *Aram*.

35. Filii autem *Helem* fratri ejus : *Supha*, & *Jemna*, & *Selles*, & *Amal*.

36. Filii *Supha* : *Sue*, *Harnapher*, & *Sual*, & *Beri*, & *Jamra*,

L I V R E I. C H A P. VIII. 67

37. Bosor, & Hod,
& Samma, & Salusa,
& Jethran, & Bera.

38. Filii Jether : Je-
phone, & Phaspha,
& Ara.

39. Filii autem Ol-
la : Aree, & Haniel,
& Resia.

40. Omnes hi filii
Aser principes cognati-
onum, electi atque
fortissimi duces du-
cum : numerus au-
tem eorum ætatis quæ
apta esset ad bellum,
vixit sex millia.

37. Bosor, Hod, Samma,
Salusa, Jethran, & Bera.
38. Les fils de Jether
sont Jephoné, Phaspha, &
Ara.

39. Les fils d'Olla sont
Aréé, Haniel, & Resia.

40. Tous ceux - ci sont les
descendans d'Aser & chefs
d'autant de familles qui por-
tent leurs noms, hommes dis-
tingués & considerés comme
les plus braves d'entre ceux
qui commandoient les ar-
mées. Le nombre de ceux qui
étoient en âge de porter les
armes sous David, montoit à
vingt-six mille.



C H A P I T R E VIII.

1. BENJAMIN autem
genuit Bale pri-
mogenitum suum, Af-
bel secundum, Ahara
tertium.

2. Nohaa quartum,
& Rapha quintum.

3. Fueruntque fi-
lii Bale : Addar, &
Gera, & Abiud ;

¶. 1. autr. Bela, chap. précédent, v. 6.

1. BENJAMIN engendra Ba-
lé son aîné ; Afbel
le second : Ahara le troisième,

2. Noha le quatrième, &
Rapha le cinquième.

3. Les fils de Balé furent
Addar, Gera, & Abiud,

4. Abisué , Naaman , & Ahoé ;

5. comme aussi Gera , Se-phuphan , & Huram.

6. Ceux-ci sont fils d'Ahod , & chefs d'autant de familles qui demeurerent en Gabaa , & qui furent transportées en Manahath .

7. Ce furent Naaman & Achia , & Gera lui-même qui les emmenerent : & il fut pere d'Oza & d'Ahiud.

8. Or Saharaïm ayant renvoyé ses femmes Husim & Bara , eut des enfans dans le pays des Moabites.

9. Il eut donc de Hodès son épouse , Jobab , Sèbia , Mosa , & Molchom ,

10. avec Jehus , Sechia & Marma , qui furent tous ses enfans , & chefs d'autant de familles différentes.

11. Mehusim engendra Abitob & Elphaal.

12. Les enfans d'Elphaal sont Heber , Misäam , & Sa-

4. Abisue quoque & Naaman , & Ahoe ,

5. sed & Gera , & Se-phuphan , & Huram.

6. Hi sunt fili A-hod , principes cognationum habitantium in Gabaa , qui translati sunt in Manahath .

7. Naaman autem , & Achia , & Gera ipse translulit eos , & genuit Oza , & Ahiud.

8. Porro Saharaim genuit in regione Moab , postquam dimisit Husim & Bara uxores suas.

9. Genuit autem de Hodes uxore sua Jobab , & Sebia , & Mosa , & Molchom ,

10. Iehus quoque , & Sechia . & Marma . Hi sunt filii ejus , principes in familiis suis .

11. Mehusim vero genuit Abitob , & El-phaal .

12. Porro filii El-phaal : Heber , & Mi-

¶. 6. expl. nempe vel tres illi
vers. 5. memorati : vel tres illi
qui v. 7. Synops.

Ibid expl. pourachever de l'habiter. Supr. 2. 5.

¶. 7. expl. Cera .

¶. 8. expl. On ne le trouve nommé en aucun autre lieu de l'Ecriture. On croit qu'il étoit de la tribu de Benjamin .

Ibid. expl. repudié .

saam , & Samad : hic mad, qui bâtit Ono & Lod , & ædificavit Ono , & avec les lieux qui en dépendent. Lod , & filias ejus.

13. Baria autem & Sama , principes co-gnatiōnum Abitan-tium in Aialon : hi fugaverunt habitato-res Geth.

14. Et Ahio , & Se-sac , & Jerimoth ,

15. & Zabadia , & Arod , & Heder ,

16. Michael quoque , & Jespha , & Joha , filii Baria.

17. Et Zabidia , & Mosollam , & Heze-ci , & Heber ,

18. & Jesamari , & Jezlia , & Jobab , filii Elphaal ,

19. & Jacim , & Zechari , & Zabdi ,

20. & Elinenai , & Selethai , & Eliel ,

21. Adaia , & Ba-raia , & Samarath , filii Semei .

22. Et Jespham & Heber , & Eliel ,

mad , qui bâtit Ono & Lod , avec les lieux qui en dépendent.

13. Baria & Sama furent chefs des branches qui s'établirent en Aialon ; & ce furent eux qui chassèrent les habitans de Geth.

14. Ahio Sesac , Jeri-moth ,

15. Zabadia , Arod , & Heder ,

16. Michel , Jespha , & Joha , sont les enfans // de Baria.

17. (Zabadia , Mosollam , Hezeci , & Heber ,

18. Jesamari , Jezlia , & Jobab sont encore les enfans d'Elphaal .)

19. Jacin , Zechri , Zab-di ,

20. Elioenai , Selethai , Eliel ,

21. Adaia , Baraia , & Sa-marath sont les enfans de Se-meï // ;

22. Jespham , Heber , Eliel ,

¶. 16. exp'. descendans , & ainsi ¶. suivants.

¶. 17. expl. ces deux ¶. doi-vent être en parenthèse , parce- que c'est comme une continua-

tion du ¶. 12. pour reprendre les enfans d'Elphaal qu'il avoit omis ¶. 16.

¶. 21. expl. nommé Sama ci-dessus. ¶. 13. Synops.

23. Abdon, Zechri, Hanan,
23. & Abdon, &
Zechri, & Hanan,
24. Hanania, Elam, Anathothia,
24. & Hanania, &
& Elam, & Anathothia,
25. Jephdaïa & Phanuel
sont les enfans de Sefac //,
25. & Jephdaïa, &
Phanuel, filii Sefac,
26. Samsari, Sohoria, Otholia,
26. & Samsari, &
Sohoria, & Otholia,
27. Jersia, Elia & Zechri
sont les enfans de Jeroham //.
27. & Jersia, &
Elia, & Zechri, filii
Jeroham.
28. Ce sont-là // les premiers peres & les chefs des familles qui s'établirent à Jérusalem //.
28. Hi patriarchæ, & cognationum principes, qui habitaverunt in Jerusalem.
29. Mais Abigabaon // s'établit dans Gabaon ; sa femme se nommoit Maacha.
29. In Gabaon autem habitaverunt Abigabaon, & nomen uxoris ejus Maacha :
30. Son fils-aîné étoit Abdon ; & les autres, Sur, Cis, Baal, & Nadab ;
30. filiusque ejus primogenitus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Nadab.
31. comme aussi Gedor, Ahio, Zacher, & Macelloth ;
31. Gedor quoque, & Ahio, & Zacher, & Macelloth :
32. qui engendra Samaa : & tous ceux - ci s'établirent
32. & Macelloth genuit Samaa : habi-

Ψ. 25. expl. qui descendoit de Baria, fils d'Elphaal. Ψ. 12. & 13. septentrionale qui étoit de la tribu de Benjamin ; au lieu que le reste étoit de la tribu de

Ψ. 27. expl. ayeul de Samuel. supr. 6. 27. Juda. Jos. 15. 63. Judic. 1. 21.

Ψ. 28. expl. ceux qui sont marqués depuis le Ψ. 14. Ψ. 29. expl. le seigneur & le maître de Gabaon. inf.

Ibid. expl. dans sa partie 9. 35.

taveruntque ex adverso fratum suorum in Jerusalem cum fratribus suis.

33. Ner autem genuit Cis, & Cis genuit Saül. Porro Saül genuit Jonathan, & Melchisua, & Abinadab, & Esbaal.

34. Filius autem Jonathan, Meribbaal: & Meribbaal genuit Micha.

35. Filii Micha, Phithon, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.

36. & Ahaz genuit Joada: & Joada genuit Alamath, & Azmoth, & Zamri: porro Zamri genuit Mosa,

37. & Mosa genuit Banaa, cuius filius fuit Rapha, de quo ortus est Elasa, qui genuit Asel.

38. Porro Asel sex filii fuerunt his nominibus, Ezricam, Bochu, Ismael, Saria, Obdia, & Hanan, omnes hi filii Asel.

39. Filii autem Esec

à Jerusalem // avec ceux de la même branche à l'opposite de leurs frères // .

33. Ner // engendra Cis // ; & Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab, & Esbaal.

34. Le fils de Jonathas *fut* Meribbaal // ; Meribbaal fut pere de Micha.

35. Les fils de Micha *furent* Phithon: Melech, Tharaa, & Ahaz.

36. Ahaz engendra Joada: Joada engendra Alamath, Azmoth, & Zamri: Zamri engendra Mosa.

37. Mosa engendra Banaa, dont le fils fut Rapha, duquel est venu Elasa qui engendra Asel.

38. Asel eut six fils, dont voici les noms, Ezricam, Bochu, Ismael, Saria, Obdia, & Hanan; tous fils d'Asel.

39. Les enfans d'Esec son

*. 32. Il paroît par le 1. livre des Rois, que la famille de Saül demeuroit à Gabao; mais c'est qu'ils changeoient quelquefois de lieu. *Abulens.*

Ibid. *expl.* qui étoient d'une autre branche.

*. 33. Il est appellé Abiel. 1. R. 9. Ibid. *expl.* il eut aussi un autre fils appellé Ner comme lui,

qui fut pere d'Abner. 1. Reg. 14. 50.

*. 34. *expl.* nommé aussi Miphobeth. 2. Reg. 4. 4.

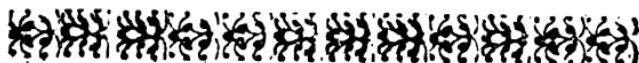
E iiiij

72 L E S P A R A L I P O M E N E S.

frere, étoient Ulam l'aîné de tous, Jehus le second, & Eliphilet le troisième.

40. Les enfans d'Ulam furent des hommes très-robustes, & qui avoient une très-grande force pour tirer de l'arc // . Ils eurent un grand nombre de fils & de petits-fils, jusqu'à cent cinquante. Tous ceux-là sont de la postérité de Benjamin.

*. 40. expl. Arcus chalybei magno robore tenduntur. *Synops.*



C H A P I T R E I X.

1. **V**Oici donc le dénombrement de tout Israël. Et le nombre auquel il se montoit a été écrit dans le livre des Rois d'Israël & de Juda. Et ils furent transportés à Babylone à cause de leurs pechés.

2. // Or ceux qui s'établissent les premiers // dans leurs

*. 2. austr. *Sept.* Et ceux qui avant cela demeuroient en ce pays dans les villes d'Israël, sont les Preltres, &c. *Avt.* Voici les premiers qui s'établissent en ce pays, tant du peuple d'Israël que des Preltres. *Vatall.*

Ibid. expl. Il appelle pre-

fratis ejus, Ulam primogenitus, & Jehus secundus, & Eliphilet tertius.

40. Fueruntque filii Ulam viri robustissimi, & magno robore tendentes arcum : & multos habentes filios ac nepotes, usque ad centum quinquaginta. Omnes hi, filii Benjamin.

1. **T**h Niversus ergo Israël di- numeratus est : & summa eorum scripta est in libro regum Israël, & Juda translatique sunt in Babyloniem propter delictum suum.

2. Qui autem habi- taverunt primi in pos-

miers habitans du pays ceux qui s'y étoient établis les premiers, & qui y revinrent aussi les premiers. *Vatall. Ibid. Ed. 2. 11.* Priscorum Judæorum quatuor sunt classes, popularis, sacerdotalis, levitica, & dedititia. *Synops.*

sessionibus , & in urbi-
bus suis : Israel , &
Sacerdotes , & Levi-
tae , & Nathinæi.

3. Commorati sunt
in Jerusalem de filiis
Juda , & de filiis Ben-
jamini , de filiis quo-
que Ephraim , & Ma-
nasse.

4. Othei filius Am-
miud , filii Amri , fi-
lli Omrai , filii Bonni ,
de filiis Phares filii
Juda.

5. Et de Siloni :
Asaia primogenitus ,
& filii ejus.

6. De filiis autem
Zara ; Jehuel , & fra-
tres eorum , sexcenti
nonaginta.

7. Porro de filiis
Benjamin : Salo fi-
lius Mosollam , filii
Oduia , filii Asana :

8. & Jobania filius
Jeroham ; & Ela fi-
lius Ozi , filii Mo-
chori : & Mosollam
filius Saphatiae , filii
Rahuel , filii Jebaniae ,

9. & fratres eorum

I. C H A P. IX. 73
biens & dans leurs villes , fu-
rent les Israelites , les Prê-
tres , les Levites , & les Na-
thineens //.

3. Il s'en etablit donc plu-
sieurs à Jerusalem de la tri-
bu de Juda , de la tribu de
Benjamin , & même des tri-
bus d'Ephraïm & de Ma-
nassé.

4. // Othei fils d'Ammyud ,
fils d'Amri , fils d'Omrai , fils
de Bonni , l'un des fils de
Pharès fils de Juda :

5. Asaia fils aîné de Si-
loni // , & ses autres fils :

6. Jehuel l'un des enfans
de Zara , & les autres de la
même maison , montant au
nombre de six cens quatre-
vingts-dix.

7. De la tribu de Benjamin ,
Salo fils de Mosollam , fils
d'Oduia , fils d'Asana ;

8. & Jobania fils de Jero-
ham , avec Ela fils d'Ozi , fils
de Mochori ; & Mosollam fils
de Saphatias , fils de Rabuel ,
fils de Jebanias :

9. Et encore tous les pa-

¶. 1. expl. Nathinæens signi-
fie , donnez . Il entend les Gibao-
sites qui étoient comme les cla-
vés du temp.e. V. Joh. 9.

¶. 4. expl. Il nomme ceux qui
s'établirent à Jerusalem.
¶. 5. expl. descéndu de Pha-
rès.

rens de ceux-ci divisés en diverses branches , jusqu'au nombre de neuf cens cinquante-six ; tous ceux-ci furent chefs de diverses branches , dans les maisons dont ils étoient descendus.

10. De la famille sacerdotale , il y eut Jedaïa , Joiarib , & Jachin :

11. comme aussi Azarias fils d'Helcias , fils de Mosollam , fils de Sadoc , fils de Maraioth , fils d'Achitob , Pontife // de la maison du Seigneur.

12. Adaïa qui étoit fils de Jeroham , fils de Phassur , fils de Melchias : & Maasai qui étoit fils d'Adiel , fils de Jezra , fils de Mosollam , fils de Mosollamith , fils d'Emmer ,

13. avec encore leurs parents // qui ont été chefs de plusieurs autres branches ou familles , montant au nombre de mille sept cens soixante , tous hommes forts & robustes pour s'acquitter de tout le service qu'ils avoient à rendre dans la maison de Dieu.

*. 11. expl. Cela se rapporte à Azarias.

¶. 13. l ettr. freres.

Ibid expl. le temple.

per familias suas ; non genti quinquaginta sex. Omnes hi , principes cognationum per domos patrum suorum.

10. De sacerdotibus autem : Jedaïa , Joiarib , & Jachin .

11. Azarias quoque filius Helciae filii Mosollam , filii Sadoc , filii Maraioth , filii Achitob , pontifex dominus Dei .

12. Porro Adaïas filius Jeroham , filii Phassur , filii Melchiae : & Maasai filius Adiel , filii Jezra , filii Mosollam , filii Mosollamith , filii Emmer .

13. fratres quoque eorum principes per familias suas , mille septingenti sexaginta , fortissimi robore ad faciendum opus ministerii in domo Dei .

14. De Levitis autem : Semeia filius Hassub , filii Ezricam filii Hasebia , de filiis Merari.

15. Bacbacar quoque carpentarius , & Galal , & Mathania filius Micha , filii Zechri , filii Asaph :

16. & Obdia filius Semeiae , filii Galal , filii Idithun : & Barachia filius Afa , filii Elcana , qui habitavit in atriis Netophati.

17. Janitores autem: Sellum & Accub , & Telmon , & Ahimam , & frater eorum Sellum princeps ,

18. usque ad illud tempus , in porta regis ad orientem , observabant per vices suas de filiis Levi.

14. Des Levites // , il y eut Semeia fils d'Hassub , fils d'Ezricam , fils d'Hasebia l'un des fils de Merari ;

15. Bacbacar charpentier // , Galal , & Mathania fils de Micha , fils de Zechri , fils d'Asaph :

16. avec Obdia fils de Semeias : fils de Galal , fils d'Idithun ; & Barachia fils d'Aia , fils d'Elcana , qui avoit choisi sa demeure dans les faubourgs // de Netophati // .

17. Les portiers étoient Sellum , Accub , Telmon , & Ahimam ; & leur frere Sellum qui étoit leur chef.

18. Jusqu'à ce temps-là // , des enfans de Levi avoient gardé tour à tour la porte du Roi // qui étoit à l'orient.

¶. 14. expl. qui s'établirent à breu. Vulg. in atrii .

Jerusalerm.

¶. 15. expl. Les Levites n'exerçoient point de mestiers. Ainsi le mot de charpentier est ici ou comme le surnom de Bacbacar ; ou pour marquer qu'il étoit comme l'intendant des charpentiers du temple. Abulensi.

¶. 16. expl. On a suivi l'He-

Ibid. expl. ville de la tribu de Juda.

¶. 18. expl. Nempe à prima janitorum institutione usque ad everulum templum.

lb. ex. c'est-à-dire , la porte du temple , qu'on nommoit la porte du Roi , parcequ'elle étoit du côté du palais royal.

76 LES PARALIPOMENES.

19. Sellum fils de Coré, fils d'Abiasaph, fils du *vieux* Coré //, étoit-là avec ses frères & toute la maison de son pere, c'est-à-dire, les Corites établis sur les ouvrages qui regardent le ministere, ayant la garde des portes // du tabernacle, que chaque famille gardoit à son tour, comme on fait dans les armées, pour défendre l'entrée de la maison du Seigneur.

20. Or Phinées fils d'Eleazar // étoit leur chef dans ce ministere, dont il s'acquittoit devant le Seigneur //.

21. Zacharie fils de Mosollamia, étoit particulierement chargé de la porte du tabernacle // du témoignage.

22. Tous ces Officiers destinés à la garde des portes du temple étoient au nombre de deux cens douze, couchés chacun sur le rôle de leur ville. David & le Prophete Samuel les établirent

19. Sellum verò filius Core, filii Abiasaph, filii Core, cum fratribus suis, & domo patris sui, hi sunt Coritiæ super opera ministerii, custodes vestibulorum tabernaculi: & familiæ eorum per vices castrorum Domini custodientes introitum.

20. Phinees autem filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

21. Porro Zacharias filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimoniæ.

22. Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim: & descripti in villis propriis: quos constituerunt David & Samuel Videns, in fide sua,

Ψ. 19. expl. qui excita la sedition contre Moïse. Num. 16.

Ibid. lett. vestibules.

Ψ. 20. expl. descendants de Phinées & d'Eleazar, de qui ils portoient les noms. Syncop.

Ibid. expl. dans le temple

Ψ. 21. expl. Le tabernacle avoit été fait par Moïse; mais ici on entend le sanctuaire qui lui avoit succédé, Menoch.

L I V R E I. C H A P I X. 77
par un effet de la lumiere de
leur foi //,

23. tam ipsos, quam
filios eorum, in ostiis
domus Domini, & in
tabernaculo, vicibus
suis.

24. Per quatuor
ventus erant ostiarii :
id est ad orientem, &
ad occidentem, & ad
aquilonem, & ad au-
strum.

25. Fratres autem
eorum in viculis mo-
rabantur, & venie-
bant in sabbatis suis
de tempore usque ad
tempus.

26. His quatuor
Levitis creditus erat
omnis numerus jani-
torum, & erant super
exedras, & thesauros
domus Domini.

27. Pergyrum quo-
que templi Domini
morabantur in custo-
diis suis : ut cum

23. tant eux que leurs en-
fans, afin de garder chacun
à leur tour les portes de la
maison du Seigneur, & cel-
les de son sanctuaire //.

24. Les portiers // étoient
logés selon le regard des qua-
tre vents ; c'est-à-dire, à
l'orient, à l'occident, au sep-
tentrio, & au midi.

25. Et leurs frères demeu-
roient dans leurs bourgades :
mais ils venoient chacun à
leur tour les jours de sabbat
pour faire leur office : depuis
le commencement de la se-
maine jusqu'à la fin.

26. Ces quatre Levites //
avoient l'intendance sur tous
les portiers : & ils étoient en-
core chargés du soin de tou-
tes les chambres du tresor
de la maison du Seigneur.

47. Ils demeuroient au
tour du temple du Seigneur
chacun dans leur départe-

¶. 22. *lestr. In fide sua.* Autr. étant assurés de leur fi-
delité, rapportant *sua*, aux Le-
vites. Autr. à perpetuité, laissant
ces charges à leur disposition.
Vatabl. Nous voyons par là, que ce que David executa ensuite
chap. 16. ¶ 23. avait été pro-

mierement réglé & disposé par
Samuel.

¶. 23. *lestr. tabernacle.* ¶. 24. *expl. des chefs por-*

tiers. Vid. 26. ¶. 26. *expl. Qu chefs des por-*

tiers, dont il est parlé ¶. 24.

78 LES PARALIPOMENES.
ment, afin que quand l'heure tempus fuisset, ipsi étoit venue, ils en ouvrissent manè aperirent forez.

28. Il y avoit aussi quelques-uns de leurs freres qui avoient soin de toutes les choses qui servoient au ministere// du temple. Car on apportoit toutes ces choses par compte, & on les remportoit de même.

29. C'étoit d'entre ceux qui avoient en garde tout ce qui servoit au sanctuaire. qu'on en prenoit quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens & des aromates //.

30. Mais ceux qui étoient de la famille sacerdotale, composoient les parfums de plusieurs aromates mêlez ensemble.

31. Le Levite Mathathias fils ainé de Sellum descendant de Coré, avoit l'intendance sur tout ce qu'on fairoit frire // dans la poële.

32. Quelques-uns de la branche de Caath leurs fre-

ÿ. 28. lett. Vasa ministerii, id est, instrumenta cultus divini. Sinops. sacrifices.

ÿ. 29. expl. Destinés pour les

28. De horum genere erant & super vas ministerii: ad numerum enim & inferebantur vasa, & efferebantur.

29. De ipsis & qui credita habebant utensilia sanctuarii, præstant similæ, & vino, & oleo & thuri, & aromatibus.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

31. Et Mathathias Levites primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum, quæ in sartagine frigebantur.

32. Porro de filiis Caath fratribus eo-

ÿ. 31. expl. Dans les sacrifices, Levit. 6. 20. 21.

rum , super panes
erant propositionis ;
ut semper novos per
singula sabbata pra-
pararent.

33. Hi sunt principes
cantorum per fami-
lias Levitarum , qui in
exedris morabantur ,
ut die ac nocte jugi-
ter suo ministerio de-
servirent.

34. Capita Levita-
rum , per familias
suas principes , man-
serunt in Jerusalem.

35. In Gabaon au-
tem commorati sunt ,
pater Gabaon Jehiel ,
& nomen uxoris ejus
Maacha.

36. Filius primoge-
nitus ejus Abdon , &
Sur , & Cis , & Baal ,
& Ner , & Nadab ,

37. Gedor quoque ,
& Ahio , & Zacha-
rias , & Macelloth .

38. Porro Mecel-
lioth genuit Samaan :
isti habitaverunt e re-

ψ. 32. expl. cousins.

ψ. 33. lessr. in exedris , id est ,
in cubiculis & aulis templi an-
nexit.

res // avoient la charge des
pains qu'on exposoit devant
le Seigneur , afin d'en prépa-
rer toujours de nouveaux
tous les jours de sabbat.

33. C'étoient les premiers
d'entre les Chantres des fa-
milles des Levites : qui de-
meuroient près du temple // ,
afin de pouvoir plus libre-
ment remplir jour & nuit
les fonctions de leur mini-
stere.

34. Les chefs des Levites
qui étoient comme les princes
dans leurs familles , demeu-
rerent à Jerusalem.

35. Mais Jehiel // demeura
dans Gabaon dont il étoit
prince // ; sa femme se nom-
moit Maacha.

36. Abdon son fils ainé ,
Sur , Cis , Baal , Ner , & Na-
dab ?

37. comme aussi Gedor ,
Ahio , Zacharie , & Macel-
loth ,

38. qui fut pere de Samaan .
Tous ceux - ci demeurerent
à Jerusalem , eux & ceux de

ψ. 35. Voyez ci-dessus , 8.29.

Ibid. lessr. pere,

leur maison , vis - à - vis de leurs autres frères.

39. Ner fut pere de Cis ; & Cis pere de Saïil ; Saül engendra Jonathas , Melchisua , Abinadab , & Esbaal.

40. Jonathas eut pour fils Meribbaal⁴⁰ , qui fut pere de Micha.

41. Les fils de Micha furent Phithon , Melech , Tharaa , & Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara , & Jara engendra Alamath , Azimoth & Zamri , Zamri engendra Mosa.

43. Mosa engendra Banaa , dont le fils nommé Raphaïa , engendra Elasa , duquel est sorti Asel.

44. Asel eut six fils , dont voici les noms ; Ezricam , Bocru , Ismael , Saria , Obdia , Hanan : ce sont-là les fils d'Asel.

¶. 40. *ansr. Miphiboseth.*

gione fratrum suorum
in Jerusalen,cum fra-
tribus suis.

39. Ner autem ge-
nuit Cis : & Cis ge-
nuit Saul : & Saul ge-
nuit Jonathan , & Mel-
chisua , & Abinadab ,
& Esbaal.

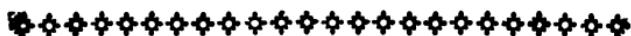
40. Filius autem Jo-
nathan , Meribbaal : &
Meribbaal genuit Mi-
cha.

41. Porro filii Mi-
cha , Phithon , & Mc-
lech , & Tharaa , &
Ahaz.

42. Ahaz autem ge-
nuit Jara , & Jara ge-
nuit Alamath , Az-
imoth , & Zamri :
Zamri autem genuit
Mosa.

43. Mosa verò ge-
nuit Banaa : cuius fi-
lius Raphaïa , genuit
Elasa : de quo ortus
est Asel.

44. Porro Asel sex
filios habuit his no-
minibus , Ezricam ,
Bocru , Ismael , Sa-
ria , Obdia , Hanan ,
hi sunt filii Asel.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 22. *Tous ces Officiers destines à garder les portes du temple, montoient au nombre de deux cens douze, couchés chacun sur le rôle de leur ville. David & le Prophete Samuel les établirent par un effet de la lumiere de leur foi.*

Cet ordre qui se gardoit entre les Officiers du temple dans les fonctions de leur ministere, fut établi, selon l'Ecriture, par le Roi David & par le Prophete Samuel: c'est-à-dire, comme l'expliquent de savans Interpretes, que Samuel en fut le premier auteur; & que David executa le dessein de Samuël. Mais en cela l'un & l'autre ne se conduisirent point par leur propre esprit: ils suivirent la lumiere de leur foi, & de l'inspiration divine: *In fide sua.* Car en effet dans les choses qui regardoient le service de la maison du Seigneur, il étoit bien juste que ce fût l'esprit de Dieu qui reglât tout, & non la sagesse de l'esprit humain.

D'autres Interpretes rapportent ceci, non seulement à David & à Samuel, mais encore à ceux qu'ils établissoient portiers de la maison consacrée à Dieu; c'est-à-dire, que selon leur sentiment, ces deux grands hommes eurent égard dans l'ordre qu'ils établirent pour la garde de la maison du Seigneur, à la pieté & à la foi, ou à la fidelité de ceux qu'ils chargerent de ces fonctions. Car en effet, pour choisir de

saints ministres, il faut que la foi soit véritable dans ceux qui les établissent: & elle ne le peut être, s'ils ne regardent aussi dans ceux qu'ils choisissent les caractères de cette foi & de cette fidélité, qui est, comme le déclare saint Paul, si nécessaire aux saints ministres: *Hic jam queritur inter dispensatores, ut fidelis quis inueniasur.*

*1. Cor.
4. 2.*

Mais qui ne sera dans l'étonnement, en considérant cette multitude si surprenante de portiers, destinés uniquement pour la garde des différentes portes de la maison de prière; & de tous ces autres ministres du Seigneur, qui bien qu'ils fussent des personnes qualifiées, comme étant Levites, & occupant le second rang, ne tenoient point à déshonneur d'être appliqués aux plus basses fonctions du saint ministère, telle qu'étoit de faire du pain, & de faire ce qui regardoit les sacrifices? Chacun se tenoit alors dans son état, & n'aspireoit point à de plus hautes fonctions que celles que l'ordre de Dieu lui avoit marquées. Comme c'est régner en quelque sorte, selon un saint Père, que d'être enrôlé au service d'un si grand maître: *Cui servire, regnare est;* ils se regardoient aussi comme possédant une espece de royauté, lorsqu'ils se voyoient admis aux moindres Offices qui les engageoient à son service. Ils jugeoient de ces fonctions, par rapport, non à elles-mêmes, mais à la grandeur de celui à qui ils avoient l'honneur d'appartenir.

Tel est encore aujourd'hui le vrai sentiment des dignes ministres de J e s u s - C H R I S T. L'exemple d'un Dieu qui est venu dans le monde

pour servir les hommes : *Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare*; cet exemple, disje, leur inspire avec beaucoup plus de raison le désir de s'abaisser jusqu'aux moindres choses qui regardent le service qui lui est dû. Et l'on ne s'étonne plus, après un si grand prodige d'humilité, de voir saint Paulin, l'un des plus grands seigneurs Romains, se reduire pour l'amour de J E S U S - C H R I S T , à balayer l'Eglise de saint Felix dans Nole, & regarder ce ministère si rabâillé en apparence, comme une chose très-glorieuse pour lui. Si les plus grands Saints en ont jugé de la sorte, c'est qu'ils ont approché de plus près des vrais sentimens du Fils de Dieu, qui étant semblable à Dieu son Père, s'est lui-même aneanti, comme dit saint Paul, jusqu'à *Phil. 2.* prendre la forme d'un serviteur, & à se rendre "semblable aux hommes. Il est donc bien raisonnable, que puisque Dieu même s'est si prodigieusement abaissé pour servir les hommes, les hommes s'abaissent aussi avec joie dans le service qu'ils lui rendent ; quoiqu'ils ne s'abaissent pas proprement, mais qu'ils se relèvent en le servant, & en deviennent plus grands.





CHAPITRE X.

An du
monde.
2949.
avant
J. C.
1055.

I. Or les Philistins ayant donné bataille contre Israel, les Israelites furent mis en fuite par les Philistins, & un grand nombre d'entr'eux furent tués sur la montagne de Gelboé.

2. Les Philistins étant venu fondre sur Saül & sur ses enfans, ils tuerent Jonathas, Abinadab & Melchisua, enfans de Saül.

3. Enfin tout le sort du combat tomba sur Saül même : Les archers le reconnurent & le percerent de leurs flèches.

4. Saül dit alors à son Ecuyer : Tire ton épée & tue-moi, de peur que ces incircuncis ne viennent me faire insulte. Son Ecuyer épouvanté & tout effrayé, ne le voulut point faire. Ainsi Saül prit lui-même son épée & il se jeta dessus.

y. i. lett. Palæsthinos.

I. *P*Hilisthiim autem pugnabant contra Israel, fugeruntque viri Israel Palæsthinos, & cederunt vulnerati in monte Gelboe.

2. Cumque appropinquarent Philisthæi persequentes Saül, & filios ejus, percusserunt Jonathan, & Abinadab, & Melchisua, filios Saül.

3. Et aggravatum est prælium contra Saül, inveneruntque eum sagittarii, & vulneraverunt jaculis.

4. Et dixit Saül ad armigerum suum : Evagina gladium tuum, & interfice me : ne forte veniant incircuncisi isti, & illudant me. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus : arripuit ergo Saül ensem, & irruit in eum.

5. Quod cùm vi-
disset armiger ejus,
videlicet mortuum es-
se Saül, irruit etiam
ipse in gladium suum,
& mortuus est.

6. Interiit ergo
Saül, & tres filii ejus,
& omnis domus illius
pariter concidit.

7. Quod cùm vi-
dissent viri Israel,
qui habitabant in
campestribus, fuge-
runt: & Saül ac filiis
ejus mortuis, dereli-
querunt urbes suas,
& huc illucque dis-
persi sunt: venerunt-
que Philisthiim, &
habitaverunt in eis.

8. Die igitur alte-
ro detrahentes Phi-
listhiim spolia cælo-
rum, invenerunt Saül,
& filios ejus jacentes
in monte Gelboe.

9. Cumque spo-
liaissent eum, & am-
putassent caput, ar-
misque nudassent mi-
serunt in terram suam
ut circumferetur, &
ostenderetur idolo-

5. Ce que son Ecuyer
ayant vu, & regardant Saül
comme mort, il se jeta aussi
de même sur sa propre épée,
& il mourut.

6. Telle fut la mort de
Saül & de ses trois fils, &
toute sa maison tomba avec
lui //.

7. Or les Israélites qui de-
meuroient à la campagne
ayant vu la défaite de l'ar-
mée, s'enfuirent: & comme
Saül étoit mort aussi bien
que ses enfans, ils abandon-
nerent leurs villes, se dis-
persant de tous côtés. Ainsi
les Philistins y vinrent, &
s'y établirent.

8. Le jour d'après *la dé-
faite*, les Philistins dépouil-
lant les morts, trouverent
Saül & ses fils étendus sur
la montagne de Gelboé.

9. Et l'ayant aussi dépouil-
lé lui même, il lui coupe-
rent la tête, prirent ses ar-
mes, & les envoyèrent en
leur pays, pour les faire voir
de tous côtés, & les expo-

*. 6. expl. omnis domus, i. e. | lites. Syr. Omnis domus, id est |
viri domus, hoc est, nobiles. | regnum & maiestas, vel ferè tota
Yasab. Strenuissimi quoque mi- | domus. Sa.

86 LES PARALIPOMENES.
ser à la vûe du peuple dans rum templis, & pos-
les temples de leurs idoles. pulis:

10. Ils consacrerent ses
armes dans le temple de
leur Dieu *Astaroth* //, &
attacherent sa tête dans le
temple de Dagon.

11. Quand les habitans
de Jabès de Galaad eurent
appris le traitement *si indi-
gne* que les Philistins avoient
fait à Saül,

12. les plus courageux
d'entr'eux s'étant assem-
blés, s'en allerent enlever
le corps // de Saül & de ses
enfans, & les apporterent à
Jabès. Ils enterrent leurs
os sous le chêne qui étoit à
Jabès ; & jeûnerent pendant
sept jours.

13. Ainsi mourut Saül,
à cause de ses iniquités,
parce qu'au-lieu de garder
le commandement que le
Seigneur lui avoit fait, il
l'avoit violé; qu'il avoit de
plus consulté une femme qui
avoit un esprit de divina-
tion //;

¶. 10. Voyez le 1. des Rois | de Bethsan. ¶. Reg. 31. 10.
ch. 31. 10. ¶. 13. autr. une magicienne; | Lettr. une pythonisse.

¶. 12. expl. que les Phili-
stins avoient pendus aux murs

10. arma autem
ejus consecraverunt
in fano dei sui, & ca-
put affixerunt in tem-
plo Dagon.

11. Hoc cùm au-
dissent viri Jubes Ga-
laad, omnia scilicet
quæ Philisthiim fe-
cerant super Saül,

12. confurrexerunt
singuli virorum for-
tium, & tulerunt ca-
davera Saül & filio-
rum ejus, attulerunt
que ea in Jubes, &
sepelierunt ossa eo-
rum subter quercum,
quæ erat in Jubes, &
jejunaverunt septem
diebus.

13. Mortuus est
ergo Saül propter ini-
quitates suas, èd quòd
prævaricatus sit man-
datum Domini quod
præceperat, & non
custodierit illud: sed
insuper etiam pytho-
nissam consuluerit,

14. nec speraverit
in Domino, propter
quod interfecit eum,
& transluit regnum
eius ad David filium
Isaï.

14. & qu'il n'avoit point
mis son esperance au Sei-
gneur. C'est pour cela que
Dieu le tua, & qu'il trans-
fera son royaume à David
fils d'Isaïe.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. *C*E que son Ecuyer ayant vu, & regardant Saül comme mort, il se jeta aussi lui-même sur son épée, & il mourut.

On a remarqué dans les explications du second livre des Rois, que Theodoret avec plusieurs Interpretes ont cru, que tout le recit que l'Amalecite fit à David de la mort du Roi Saül, étoit une chose inventée, & qu'il espéra se faire un merite auprès de ce Prince, en lui declarant que c'étoit lui-même qui avoit contribué à ôter la vie à son ennemi, quoiqu'il ne l'eût pas fait. Il semble effectivement qu'une circonstance si considérable n'auroit pas été omise ni dans le premier livre des Rois, ni dans cet endroit des Paralipomenes, où la mort tragique de Saül est racontée dans le détail, & d'une manière toute semblable.

Quoiqu'il en soit, il paroît quelque chose de si effrayant dans cette mort, qu'on ne seuroit s'empêcher de remonter jusqu'à la cause d'un si terrible événement. Il ne faut point la chercher ailleurs que dans les versets suivans, où le Saint-Esprit l'a marquée exprès pour nous donner de

B iiiij

la crainte de ce qui a fait tomber ce Prince dans un malheur si déplorable. Saül mourut de la sorte , dit l'Ecriture , à cause de ses iniquités. Il étoit donc coupable de plusieurs. Mais on peut dire , qu'elles naissoient toutes comme d'une même racine ; c'est-à-dire , de l'orgueil secret qui l'avoit porté d'abord à violer le commandement que le Seigneur lui avoit fait , & à ne se mettre point en peine , selon qu'il est dit ici , de le garder. Car le Prophète Samuel lui avoit donné cet ordre de la part de Dieu , de tuer tous les Amalecites , leurs bœufs , leurs brebis , & tous leurs autres bestiaux , sans en épargner aucun. Et pour lui faire connoître plus vivement avec quelle fidélité il se devoit acquitter de ce précepte , il l'avoit fait souvenir en même-temps , que celui qui le lui donnoit , étoit le même qui l'avoit fait Roi. Car c'est ce qui semble être renfermé dans la force de ces paroles ,

Ibid. v.1. Samuel vint dire à Saül : Le Seigneur m'a envoyé pour vous sacrer Roi sur son peuple d'Israël : Ecoutez donc ce qu'il vous commande : Ce qui est de même que s'il lui eût dit : Souvenez-vous , ô Prince , que si Dieu vous a établi pour commander sur son peuple d'Israël , vous en êtes d'autant plus obligé vous-même d'écouter ce qu'il vous commande & d'y obeir.

C'est donc de ce commandement du Seigneur dont il est parlé ici , lorsqu'il est dit , Que Saül mourut de la sorte pour avoir violé le commandement que le Seigneur lui avoit donné , & ne s'être point mis en peine de le garder. Or il ne l'avoit violé que d'une maniere qui pouvoit paraître légère en épargnant seulement Agag le

Roi d'Amalec , & en souffrant que le peuple prît des brebis & des bœufs pour les immoler au Seigneur. Mais parceque l'obéissance est meilleure que les victimes, comme Samuël le lui declara, & que c'est se rendre coupable d'une espece d'idolatrie , de ne se soumettre pas à la volonté de Dieu , il fut rejetté de lui dès ce moment : & l'on connut dans la suite par les excès effroyables où Saül se précipita , de quoi est capable un homme que Dieu a abandonné à lui-même.

Qu'on ne s'étonne donc plus de ce que ce Prince persecuta avec une si grande fureur le jeune David : de ce qu'il commit un si horrible carnage en la personne de tant de Prêtres consacrés au Dieu d'Israël ; de ce qu'étant effrayé par la multitude des Philistins qui le venoient attaquer , il consulta une magicienne , lui qui ^{1. Regi} _{28.} avoit publié auparavant des ordres très-rigoureux contre tous les magiciens & tous les devins qui étoient dans ses Etats ; & de ce qu'enfin il mourut en désespoiré , n'ayant plus aucune espérance au Seigneur , selon qu'il est dit ici. Toutes ces choses étoient seulement des rejettons malheureux de cette première tige de l'orgueil d'un Prince , qui n'ayant pas voulu obéir à celui qui l'avoit fait Roi , éprouva par une funeste expérience ce qu'il étoit capable de faire étant séparé & rejeté de son Dieu.





CHAPITRE XI.

An du
monde.
2956.

1. Tout le peuple d'Israël vint donc trouver David à Hebron, & lui dit : Nous sommes vos os & votre chair //.

2. Et ci-devant même //, lorsque Saül regnoit encore, c'étoit vous qui meniez Israël au combat, & le ramenez. Car c'est à vous que le Seigneur votre Dieu a dit : Vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, & vous en serez le Prince.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc trouver le Roi à Hebron ; & le Roi fit alliance avec eux devant le Seigneur : & ils le sacrerent Roi sur Israël, suivant la parole que le même Seigneur avoit dite par la bouche // de Samuel.

4. David accompagné de tout Israël marcha ensuite

1. Congregatus est igitur omnis Israel ad David in Hebron, dicens : Os tuum sumus, & caro tua.

3. Heri quoque, & nudiustertius, cum adhuc regnaret Saül, tu eras qui educebas & introducebas, Israël : tibi enim dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israël, & tu eris princeps super eum.

3. Venerunt ego omnes maiores nam Israël ad Regem in Hebron, & init David cum eis fœdus coram Domino : unixeruntque cum Regem super Israël, juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu Samuel.

4. Abiit quoque David & omnis Israël,

An du
monde
2957.

¶. 1. expl. de même sang & & nudiustertius.
du même peuple que vous. ¶. 3. lett. par la main de

¶. 2. lett. heri quoque Samuel.

in Jerusalem. H^ec est
Jebus, ubi erant Je-
busi habitatores ter-
re.

5. Dixeruntque qui
habitabant in Jebus
ad David: Non in-
grediēris huc. Porro
David cepit arcem
Sion, qu^z est civitas
David,

6. dixitque: Om-
nis qui percusserit Je-
busum in primis,
erit princeps & dux.
Ascendit igitur pri-
mus Joab filius Sar-
via, & factus est
princeps.

7. Habitavit au-
tem David in arce,
& idcirco appellata
est civitas David.

8. Ædificavitque
urbem in circuitu à
Mello usque ad gy-
rum, Joab autem re-
liqua urbis extruxit.

9. Proficiebatque
David vadens & cres-
cens, & Dominus

vers Jerusalem, nommée
autrement Jebus, dont les
Jebuséens s'étoient rendu^u,
maîtres.

5. Ceux qui demeuroient
dans Jebus dirent alors à
David: Vous n'entrerez
point ici. Neanmoins Da-
vid prit la forteresse de
Sion, qui depuis fut appel-
lée la cité de David.

6. Car il fit publier, que
quiconque battroit le pre-
mier les Jebuséens, seroit
fait chef & General de l'ar-
mée. Ainsi Joab fils de Sar-
via monta le premier à l'as-
saut, & fut fait General.

7. David prit son loge-
ment dans la citadelle; &
c'est ce qui la fit appeller la
ville de David.

8. Il fit ensuite bâtir tout
au tour de la ville^u, depuis
Mello^u, & d'un bout jus-
qu'à l'autre: & Joab fit re-
parer le reste de la ville.

9. David faisoit tous les
jours de nouveaux progrès,
s'avancant & s'affermissant

¶ 4. expl. Jerusalem avoit
été prise d'abord par Josué:
Mais il semble que les Jebuséens
avoient trouvé moyen d'y ren-
trer, au moins dans la citadelle

qui est ici appellée Sion.
¶ 8. expl. l'environnant de
murs. *Synops.*
Ibi 1. expl. platea insignis, in
qua siebant cœtus. *Synops.*

92 LES PARALIPOMENES.

de plus en plus : & le Seigneur des armées étoit avec lui.

exercituum erat cum eo.

10. Voici les premiers d'entre les braves de David, qui l'ont aidé à se faire reconnoître Roi sur tout Israël, suivant la déclaration que Dieu en avoit fait lui-même au peuple d'Israël.

10. Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut Rex fieret super omnem Israel, juxta verbum Domini, quod locutus est ad Israel.

11. Et voici le dénombrement des plus vaillans hommes de David ; Jesbaam fils d'Hachamoni, prince *ou* chef de trente *autres*¹¹. C'est lui qui ayant pris sa lance, en blessta trois cens tout en une fois¹¹.

11. Et iste numerus robustorum David : Jesbaam filius Hachamoni princeps inter triginta : iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.

12. Après lui Eleazar Ahohites fils de Dodi¹², étoit entre les trois plus vaillans¹².

12. Et post eum Eleazar filius patru ejus Ahohites, qui erat inter tres potentes.

13. C'est lui qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y assemblerent pour donner bataille. La campagne étoit en ce lieu toute semée d'orge ; & le peuple s'étoit enfui devant les Philistins.

13. Iste fuit cum David in Phesdomim, quando Philisthiim congregati sunt ad lacum illum in prælium : & erat ager regionis illius plenus hordeo, fugeratque populus à facie Phelstinorum.

*. 11. Voy. la note sur le cle, ou il semble que l'on ait pris la signification pour le nom propre

2. Reg. 23. 24. Ibid. expl. Il est dit au 2. Reg. 23. 8. qu'il en tua 8. cens, c'est à dire, 300. d'abord tout en une fois, & les autres en suite.

*. 12. Vulg. fils de son on-

14. Hi steterunt in medio agri, & defenderunt eum : cumque percussissent Philisthaeos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.

15. Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram, in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando Philisthiim fuerant castrametati in valle Raphaim.

16. Porro David erat in praesidio, & statio Philistinorum in Bethlehem.

17. Desideravit igitur David, & dixit : O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quae est in porta.

18. Tres ergo isti per media castra Philistinorum perrexerunt, & hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quae erat in porta, & attule-

14. Mais ceux-ci firent ferme au milieu du champ, & le défendirent *generusement*; & après qu'ils eurent battu les Philistins, Dieu donna une grande prospérité à son peuple.

15. Ce furent trois de ces trente braves¹, qui vinrent trouver David sur cette roche où il étoit près de la grotte d'Odollam, quand les Philistins vinrent camper dans la vallée de Raphaïm².

16. David étant donc ainsi dans son fort, & les Philistins ayant mis des gens dans Bethlehem;

17. il se trouva pressé de la soif, & il dit : O si quelqu'un me pouvoit donner de l'eau de la citerne de Bethlehem, qui est près de la porte !

18. A l'heure même, ces trois hommes traverserent le camp des Philistins; puiserent de l'eau dans la citerne qui étoit à la porte de Bethlehem, & ils l'apportèrent à

^{1.} ¶ 15. expl. les trois qui étoient les premiers entre les trente.

^{2.} Reg. 23. 13.

Ibid. expl. des geans. 1. Reg. 23. 14.

David, afin qu'il en bût ; mais il ne voulut jamais *en boire*, & il aimait mieux l'of-
frir au Seigneur ,

19. en disant : A Dieu ne plaise que je fasse *cette faute* en sa présence , & que je boive le sang de ces hom-
mes , qui m'ont apporté cette eau au peril de leur vie. Ainsi cette raison l'em-
pêcha d'en boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

20. Abisai frère de Joab , étoit le premier des trois *seconds*. Ce fut lui qui combattit avec une lance // contre trois cens hommes , qu'il tua. Et il étoit fort renom-
mé entre les trois.

21. On le regardoit comme le plus illustre de ces trois seconds , & comme leur chef & leur prince. Neanmoins il n'égalloit point encore la valeur des trois premiers.

22. Banaïas de Cabséel // fils de Joïada , qui fut un homme très-vaillant , se si-
gnala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux

runt ad David ut bi-
beret : qui noluit , sed
magis libavit illam
Domino ,

19. dicens : Absit
ut in conspectu Dei
mei hoc faciam , &
sanguinem istorum
virorum bibam : quia
in periculo anima-
rum suarum attule-
runt mihi aquam. Et
ob hanc causam no-
luit bibere. Hæc fece-
runt tres robustissimi.

20. Abisai quoque
frater Joab ipse erat
princeps trium , &
ipse levavit hastam
suam contra trecentos
vulneratos , &
ipse erat inter tres
nominatissimus ,

21. & inter tres se-
cundos inclytus , &
princeps eorum : ve-
rum tamen usque ad
tres primos non per-
venerat.

22. Banaïas filius
Joiadæ viri robustis-
simi , qui multa ope-
ra perpetrarat , de
Cabséel : ipse percus-
sit duos Ariel Moab :

¶. 20. *1er*. il leva la lance contre trois cens hommes qu'il blessta.
¶. 22. *expl.* ville de la tribu de Juda. *Synops.*

& ipse descendit, &
interfecit leonem in
media cisterna tem-
pore nivis.

23. Et ipse percus-
fir virum Ægyptium,
cujs statura erat
quinq[ue] cubitorum,
& habebat lanceam
in liciatorium texen-
tium : descendit igitur
ad eum cum virga, & rapuit hastam,
quam tenebat manu, &
interfecit eum ha-
stâ suâ.

24. Hæc fecit Ba-
naïas filius Joiadæ,
qui erat inter tres ro-
buscos nominatissi-
mus,

25. inter triginta
primus, verumtamen
ad tres usque non per-
venerat : posuit au-
tem eum David ad
auriculam suam.

26. Porrò fortissi-
mi viri in exercitu,
Asahel frater Joab, &
Elchanan filius patrui
eius de Bethlehem,

¶. 22. expl. Ariel est un mot
composé de deux, dont l'un si-
gnifie *lion*, & l'autre signifie
fort. Ici ce peut être un nom
que l'on donne à des hommes
courageux comme des lions.

¶. 23. expl. c'est près de
neuf pieds, en donnant à la
soudée un pied $\frac{1}{2}$.

Ibid. expl. ⁴ liciatorium,

Ariel / de Moab ; & étant
descendu dans une citerne
en un temps de neiges, il y
tua un lion.

23. Ce fut lui aussi qui
tua un Egyptien haut de
cinq coudées /, qui portoit
une lance forte comme ces
grands bois des tisserans /. Il
l'attaqua n'ayant qu'une ba-
guette à la main : & lui
ayant arraché la lance qu'il
tenoit en sa main, il le tua
de cette lance même.

24. Voilà ce que fit Ba-
naïas fils de Joiada. Il éroit
aussi très-illustre entre les
trois seconds,

25. & le premier entre
les trente. Neanmoins il
n'égaloit pas encore les trois
premiers. David l'admet dans
son conseil secret /.

26. Mais les plus braves
de ceux qui étoient dans le
reste de l'armée étoient Asa-
hel frere de Joab, & Elcha-

Gall. un ensouple, c'est ce bois
long & rond autour duquel le
tisserand roule sa toile.

¶. 25. lett. il le mit à son
oreille. Austr. il le prit pour
l'executeur de ses comande-
mens. Car c'étoit la fonction
du Capitaine des Garde tel
qu'étoit Banaïas, 2, Reg. 20.23.

96 LES PARALIPOMENES.

nan de Bethlehem , fils de l'oncle paternel d'Asahel ,

27. Sammoth d'Arori , & Hellès de Ph.loni ,

28. Ira de Thecua fils d'Acès , Abiezer d'Anatoth ,

29. Sobbochaï d'Husathi , Ilaï d'Ahoh ,

30. Maharaï de Netophath , Heled fils de Baana aussi de Netophath ,

31. Ethaï fils de Ribaï de Gabaath , de la tribu de Benjamin , Banaïa de Pharathon ,

32. Huraï du torrent de Gaas , Abiel d'Arbath , Azmoth de Baurami , Eliaba de Salaboni .

33. De la maison d'Assem Gezonite , il y avoit Jonathan fils de Sagé d'Arati ,

34. Ahiam fils de Sachar aussi d'Arati ,

35. Eliphal fils d'Ur ,

36. Epher de Mecherath , Ahia de Pheloni ,

37. Hesro du Carmel , Naaraï fils d'Asbaï ,

38. Joel frere de Na-

27. Sammoth Arotites , Helles Phalorites ,

28. Ira filius Acces Thecuites , Abiezer Anathothites .

29. Sobbochai Hu-sahites , Ilai Ahohites ,

30. Mahari Netophathites , Heled filius Ba na Netophathites ,

31. Ethai filius Ribaï de Gabaath filiorum Benjamin , Banaïa Pharathonites ,

32. Hurai de Torrente Gaas , Abiel Arbathites , Azmoth Bauramites , Eliaba Salabonites .

33. Filii Assem Gezonites , Jonathan filius Sage Ararites ,

34. Ahiam filius Sachar Ararites ,

35. Eliphal filius Ur ,

36. Hepher Mecherathites , Ahia Phelonites ,

37. Hesro Carmelites , Naaraï filius Asbai ,

38. Joel frater Nathan ,

L I V R E I. C H A P. XI. 97

Nathan ; Mibahar filius Agarai :

39. Selec Ammonites , Naarai Berothites armiger Joab filii Sarviae ,

40. Ira Jethraeus , Gareb Jethraeus ,

41. Urias Hebeus , Zabad filius Oholi ,

42. Adina filius Siza Rubenites princeps Rubenitarum , & cum eo triginta ,

43. Hanan filius Maacha , & Josaphat Mathanites ,

44. Ozia Astarothites , Samma & Jehiel filii Hotham Arorites ,

45. Jedihel filius Samri , & Joha frater ejus Thosaites ,

46. Eliel Mahumites , & Jeribai & Josaia filii Elnaem , &

than [✓], Mibahar fils d'Agarai ;

39. Selee d'Ammoni , Naaraï de Beroth , Ecuyer de Joab fils de Sarvia ,

40. Ira de Jethri , Gareb ^{nusssi} de Jethri ,

41. Uriel Hethéen , Zabad fils d'Oholi ,

42. [✓] Adina fils de Siza de la tribu de Ruben , & chef de cette tribu , lequel en avoit encore trente avec lui ;

43. Hanan fils de Maacha , & Josaphat de Mathani ,

44. Ozia d'Astaroth , Samma & Jehiel fils d'Hotham d'Arori ,

45. Jedihel fils de Samri , & Joha son frere qui étoient de Thosa ,

46. Eliel de Mahumi , avec Jeribai , & Josaia , en-

✓. 38. expl. 2. Reg. 23. 36. Il est appellé fils de Nathan , mais si nous prenons frere , pour parent , & fils , pour descendant . nous verrons que cela ne veut dire autre chose , sinon qu'il étoit de la maison de Nathan . Cela bien nous peuvent dire qu'il étoit frere de Nâthan par la naissance , & son fils par adoption , ou par le soin qu'il prit de le faire bien élever . Synops.

✓. 42. expl. Les 37. hommes de marque dont il a été parlé . 2. Reg. 23. finissent à Uriel . Ainsi ceux qui suivent ici , sont conforme une autre branche , qui n'a point été touchée par Samuel ; savoir de ceux qui demeuroient delà le Jourdain , comme on peut voir par les places qui sont ici nommées . Il en a déjà été parlé cy . deslus . c . 5 . v . 10. Synops .

G

98 LES PARALIPOMENES.
fans d'Elnaëm, & Jethma de Jethma Moabites ,
Moab , Eliel & Obel, & Ja- Eliel , & Obel , &
siel de Masobia. Jasiel de Masobia.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. 2. *Tout le peuple d'Israël vint donc trouver David à Hebron , & lui dit : Nous sommes vos os & voire chair. Et ci-devant même , lorsque Saül regnoit encore , c'étoit vous qui meniez Israël au combat & le rameniez , &c.*

Ce concours de tout Israël , qui vient rendre ses hommages à David comme à leur Roi légitime , ne se fit pas aussi-tôt après la mort de Saül. Car Dieu permit que David à qui il avoit promis le royaume d'Israël , en fût encore privé quelque temps , voulant lui faire connoître de plus en plus que ce seroit lui qui l'établirroit quand il lui plairoit , chef de tout son peuple. Nous voyons donc dans le second livre des

^{2. Reg.} Rois , que Saül ayant fini une vie très-criminel-
^{2. 4. 8.} le par une mort très-funeste , David fut recon-
nu Roi par la seule tribu de Juda , & qu'Abner ayant fait conduire Isboseth fils de Saül dans tout le camp , l'établit Roi sur toutes les autres tribus. On y voit encore la trahison
^{1bid. 3.} dont usa Joab pour tuer Abner : & ensuite la
^{27. 4. 5.} cruauté avec laquelle deux Officiers d'Isboseth
^{6. 7. 8.} l'assassinerent lâchement lorsqu'il dormoit sur son lit.

Ce fut donc alors qu'on vit arriver ce qui est

marqué ici : Que tout *Israël* s'assimbla à *Hébron*, où étoit David, & lui parla de cette sorte : *Nous sommes vos os & votre chair*, &c. c'est-à-dire, nous sommes unis à vous par les liens les plus étroits de la nature, ne composant avec vous que comme un seul corps ; puisque nous sommes du même sang, & tous enfans de Jacob, qui se nommoit *Israël*. Comment donc refuserions-nous de vous reconnoître pour notre Roi, maintenant que Saül est mort, & que son fils Isboseth a été tué ; puisque sous le regne même de ce Prince, *vous nous meniez au combat, & vous nous en rameniez*, c'est-à-dire, qu'étant établi dès-lors notre chef par Saül même, ^{1. Reg.} qui vous donnoit le commandement sur ses troupes, ^{18. 5.} vous faisiez paroître un si grand courage & une telle sagesse, que vous nous rameniez toujours victorieux de nos ennemis ? C'est à *vous*, ajoutent-ils, que le Seigneur votre Dieu a dit : *Vous serez le Pasteur & le Prince de mon peuple d'Israël*. Ainsi il est juste que nous nous soumettions à la volonté de celui qui s'est montré par tant de marques singulieres votre Dieu, votre protecteur, & votre Seigneur, & il est en même-temps très-avantageux pour nous de reconnoître pour notre Prince, celui à qui il a déclaré qu'il seroit notre Pasteur.

Dieu faisoit voir à son peuple d'*Israël* par ces paroles, Qu'il leur donnoit pour *Pasteur*, celui qu'il établissait leur *Prince*. Et ces deux titres étant joints ensemble, exprimoient admirablement la bonté, la vigilance, & la sagesse toute pleine de douceur avec laquelle ce Roi, qui étoit véritablement selon le cœur de Dieu,

conduiroit son peuple ; & avec laquelle tous les autres Rois du monde devoient aussi conduire les peuples qu'il soumettoit à leur puissance , en se souvenant toujours , selon qu'il est dit ici : Qu'ils *sont leurs os & leur chair* ; & par consequent , qu'ils sont obligés de les traiter en quelque sorte comme leurs membres.

Mais d'où vient que ces tribus ayant scû dès auparavant que Dieu avoit déclaré à David , qu'il seroit le Prince & le Pasteur de son peuple , elles avoient néanmoins refusé de le reconnoître pour leur Roi après la mort de Saül ? On en peut rendre plusieurs raisons , & entr'autres celle-ci : Que Saül ayant un fils , il sembloit qu'il fût dans l'ordre que les peuples le reconnoissent pour le legitime successeur de sa couronne , jusqu'à ce que Dieu se fût déclaré d'une manière plus éclatante pour David , qui attendoit paisiblement les ordres de sa providence , & qui ne faisoit aucune démarche en cette occasion si importante , sans l'avoir auparavant consulté , comme il est marqué expressément au second livre des Rois .

2. Reg.

2. "

*Rom. 5.
20.*

De plus , on peut ajouter que ce n'étoit pas assez à ce peuple d'Israël de connoître la volonté de son Dieu , pour l'accomplir . C'étoit même le défaut de l'ancienne loi , comme on l'ose dire après saint Paul , de faire connoître au peuple de Dieu ce que le Seigneur desiroit de lui , sans lui donner néanmoins la force de l'accomplir . Ils pouvoient bien donc connoître dès auparavant quelle étoit la volonté du Seigneur sur le sujet de David : mais ils ne furent en état de s'y soumettre , que lorsqu'il leur ar-

riva la même chose à l'égard de ce nouveau Prince, que l'Écriture nous marque ailleurs être arrivée à ceux qui reconnurent Saül pour leur Roi, & dont elle dit expressément, que Dieu leur avoit touché le cœur : *Quorum testigerat Deus corda.*

C'est ce qu'on doit dire avec beaucoup plus de raison de tous ceux qui ont le bonheur de se soumettre à celui dont David étoit la figure ; à J e s u s - C h r i s t né de David selon la chair, pour devenir d'une maniere toute particulière *le Prince & le Pasteur de son peuple d'Israël*, ou de l'*Israël de Dieu*, comme l'appelle saint Paul ; *Galat. 6. 16.* c'est-à-dire, des enfans de Dieu, & des vrais Israélites. Tant de témoignages éclatans qu'il nous a donnés de l'excès de son amour, depuis qu'il s'est incarné pour nous sauver, nous donnent droit de lui dire, mais d'une maniere plus excellente, ce que ces peuples disoient à David : *Vous êtes nos os & notre chair*, ayant bien voulu vous rabbailler jusqu'à vous faire homme comme nous. Et il est visible, que *c'est à vous que le Seigneur notre Dieu a déclaré* : Que *vous seriez le Pasteur & le Prince de son peuple*. Mais pour nous soumettre à vous comme à notre vray Pasteur, il est nécessaire que nous soyons du nombre de ceux de qui vous avez touché le cœur ; puisque vous avez déclaré si hautement dans l'Evangile : *Que nul ne peut venir à vous, si voire Peri, qui vous a envoyé, ne l'attire à lui* *par un attrait interieur de son amour*, lui faisant vouloir ce qu'il ne vouloit pas auparavant ; comme l'explique saint Augustin : *Noli cogitare te invitum trahi : trahitur animus & amore.* *Anaug. in Juan. tract. 2. 6.*

G iii



C'est dans ce divin David que les qualités de Prince & de Pasteur se remarquent d'une manière éminente. Il est notre Prince, puisque c'est lui-même qui parle par la bouche de son Prophète, lorsqu'il dit : *J'ay été établi Roi par le Seigneur sur Sion sa sainte montagne*; & que l'humiliation infinie de sa mort l'a élevé en effet, comme dit saint Paul, à une souveraine grandeur, ensorte que tout genou doit flétrir dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers sous son saint Nom. Mais il se plaît beaucoup plus à se nommer notre Pasteur, & à nous considerer comme ses brebis. Car c'est le nom qu'il se donne plusieurs fois dans l'Evangile, voulant sans doute que la frayeur que nous peut causer la vûe d'une puissance si redoutable, qui menace de gouverner les nations avec une verge de fer, & de les briser comme le vaissau du potier, soit temperée par la vûe de cette autre qualité si aimable d'un Pasteur rempli de bonté, qui connaît, comme il le dit, ses brebis, & qui est aussi connu d'elles; qui marche devant, & en est suivi, parcequ'elles connoissent sa voix; qui les conduit dans d'excellens pâturages; & qui donne enfin sa vie pour elles, afin qu'elles aient la vie, & qu'elles l'ayent abondamment.

V. 5. Ceux qui habitoient dans Jébus dirent donc à David : Vous n'entrerez point ici, &c.

Comme tout le reste de ce chapitre, soit ce qui regarde la prise de Jérusalem, soit ce qui est dit de ces vaillans hommes qui accompagnaient David, a été déjà traité dans les explications du cinquième & du vingt-troisième chapitre du second livre des Rois, nous nous con-

LIVRE L CHAP. XII. 103
tentons d'y renvoyer , pour éviter une repetition inutile des mêmes choses.



CHAPITRE XII.

1. **H**i quoque ve-
nerunt ad Da-
vid in Siceleg , cùm
adhuc fugeret Saül fi-
lius Cis , qui erant
fortissimi & egregii
pugnatores ,

2. tendentes ar-
cum , & utraque ma-
nu fundis laxa jaciens-
tes , & dirigentes fa-
gittas de fratribus
Saül & Benjamin .

3. Princeps Ahie-
zer , & Joas , filii
Samaa Gabaathites ,
& Jaziel , & Phallet
filii Azmoth , & Ba-
racha , & Jehu Ana-
thotites ;

4. Samaias quoque
Gabaonites fortissi-
mus inter triginta &
super triginta ; Jere-
mias , & Jeheziel , &
Johanam , & Jezabad
Gaderothites :

1. **C**eux-ci vinrent aussi An du
trouver David à Si- monde
celeg , lorsqu'il étoit encore 1948
obligé de fuir Saül fils de J. C.
Cis ; c'étoient des hommes
très-forts & très-braves dans
la guerre ;

2. qui tiroient de l'arc ,
& qui se servoient également
des deux mains pour jeter
des pierres avec la fronde ,
ou pour tirer des flèches . Ils
étoient parens de Saül , &
de la tribu de Benjamin .

3. Le premier d'entr'eux
étoit Ahiezer , & ensuite
Joas , tous deux fils de Samaa
de Gabaath ; Jaziel & Phal-
let fils d'Azmoth , Baracha
& Jehu d'Anathot ;

4. Samaias de Gabaon le
plus brave d'entre les trente ,
& celui qui les commandoit ;
Jeremie , Jeheziel , Johanam ,
& Jezabad de Gaderoth :

G iiiij

5. Eluzai^s, Jerimuth,
Baalia, Samaria, & Saphatia
d'Haruphit;

6. Elcana, Jesia, Aza-
réel, Joëzer, & Jesbaam de
Carchim;

7. Joëla & Zabadia fils de
Jeroham qui étoit de Ge-
dor.

8. Il y eut aussi des hom-
mes très-forts & très-braves
de la ville de Gaddi, qui vin-
rent se retirer près de David,
lorsqu'il étoit caché dans le
desert. Ils étoient très-vail-
lans dans le combat, se ser-
vant du bouclier & de la lan-
ce; ils avoient un visage de
lion, & ils étoient aussi vi-
tes que les chévres qui sau-
tent sur les montagnes.

9. Le premier *d'entr'eux*
étoit Ezer, le second Obdias,
le troisième Eliab,

10. le quatrième Mas-
manna, le cinquième Jere-
mie,

11. le sixième Ethi, le
septième Eliel,

12. le huitième Joha-
nan, le neuvième Elze-
bad,

13. le dixième Jeremie,
l'onzième Machbanai,

5. & Eluzai & Je-
rimuth, & Balaia, &
Samaria, & Saphatia.
Haruphites;

6. Elcana, & Jesia,
& Azareel, & Joczer,
& Jesbaam de Care-
him:

7. Joëla quoque
& Zabadia, filii Je-
roham de Gedor.

8. Sed & de Gad-
di transfugerunt ad
David, cum lateret
in deserto, viri ro-
bustissimi, & pugna-
tores optimi, tene-
tes clypeum & ha-
stam: facies eorum
quasi facies leonis, &
veloces quasi capreæ
in montibus:

9. Ezer princeps.
Obdias secundus.
Eliab tertius,

10. Masmanna quar-
tus, Jeremias quin-
tus,

11. Ethi sextus,
Eliel septimus,

12. Johanan octa-
vus, Elzebad nonus,

13. Jeremias deci-
mus, Machbanai un-
decimus.

14. Hi de filiis Gad
principes exercitus :
novissimus centum
militibus præterat : &
maximus, mille.

14. Tous ceux-ci étoient
de la tribu de Gad, & a-
voient commandement dans
l'armée. Le moindre com-
mandoit cent soldats ; & le
plus grand en avoit mille
sous sa conduite.

15. Isti sunt qui
transierunt Jordane
mense primo, quando
inundare consuevit su-
per ripas suas : & om-
nes fugaverunt qui
morabantur in valli-
bus ad orientalem
plagam, & occiden-
talem.

15. Ce furent eux qui
passerent le Jourdain au pre-
mier mois //, lorsqu'il a ac-
coutumé de se déborder &
d'inonder la campagne ; &
qui mirent en fuite tous ceux
qui demeuroient dans les
vallées , tant à l'orient qu'à
l'occident.

16. Venerunt au-
tem & de Benjamin,
& de Juda , ad præsi-
dium in quo moraba-
tur David.

16. Plusieurs aussi de la
tribu de Benjamin & de la
tribu de Juda , vinrent trou-
ver David dans la forteresse
où il s'étoit retiré //.

17. Egressusque
est David obviam
eis , & ait : Si pacifi-
cè venistis ad me ut
auxiliemini mihi ,
cor meum jungatur
vobis : si autem insi-
diamini mihi pro ad-
versariis meis , cùm
ego iniquitatem in
manibus non ha-
beam , videat Deus

17. Et lui étant sorti au-
devant d'eux , leur dit : Si
vous venez avec un esprit de
paix pour me secourir , je ne
veux avoir qu'un même cœur
avec vous : mais si vous ve-
nez de la part de mes enne-
mis pour me surprendre ,
quoique je n'aye fait aucun
mal , que le Dieu de nos

*. 15. expl. Appelé Nisan , qui répond en partie au mois de Mars .

*. 16. expl. Dans la place que lui avoit donnée le Roy de Moab . 1. Reg. 22 ,

106 LES PARALIPOMENES:
peres en soit le témoin & le patrum nostrorum, &
Juge.

18. Alors Amasaï , qui étoit le premier entre trente autres , tout transporté en lui-même // lui répondit : Nous sommes à vous, ô David ; & nous ne nous séparerons jamais de vous, ô fils d'Isaï. Que la paix soit avec vous , & qu'elle soit aussi avec ceux qui prennent votre défense : car il est visible que votre Dieu vous a pris en sa protection. David les reçut donc avec joie , & leur donna commandement dans ses troupes.

19. Il y en eut de même de Manassé qui se retirerent aussi vers David , lorsqu'il marchoit avec les Philistins contre Saül ; quoiqu'il ne combattît pas avec eux ; parceque les Princes des Philistins ayant tenu conseil , le renvoyerent , en disant : Il fera la paix à nos dépens , & s'en retournera vers Saül son maître en nous trahissant.

*. 18. expl. D'un saint zèle pour témoigner sa fidélité à David. Ibid. autr. Etant rempli de l'esprit d'enhaut. Synopf. Judic. 6. 34.

18. Spiritus verò induit Amasai principem inter triginta , & ait : Tui sumus , ô David , & tecum , fili Isaï : pax , pax tibi , & pax adjutoribus tuis ; te enim adjuvat Deus tuus. Suscepit ergo eos David , & constituit principes turmæ.

19. Porrò de Manasse transfugerunt ad David , quando veniebat cum Philisthiim adversus Saül , ut pugnaret : & non dimicavit cum eis , quia inito consilio remiserunt eum principes Philistinorum , dicentes : Periculo capitis nostri revertetur ad dominum suum Saül.

20. Quando igitur reversus est in Siceleg , transfugerunt ad eum de Manasse , Ednas , & Jozabad , & Jedihel , & Michael , & Ednas , & Jozabad , & Eliu , & Salathi , principes millium in Manasse.

21. Hi praebuerunt auxilium David aduersus latrunculos : omnes enim erant viri fortissimi , & facti sunt principes in exercitu.

22. Sed & per singulos dies veniebant ad David ad auxiliandum ei , usque dum fieret grandis numerus , quasi exercitus Dei.

23. Iste quoque est numerus principum exercitus , qui venerunt ad David , cum esset in Hebron , et transferrent regnum Saül ad eum , juxta verbum Domini.

24. Filii Juda por-

20. Ce fut donc lorsqu'il revint à Siceleg // que quelques-uns *de la tribu* de Manassé se retirerent vers lui ; scéavoient Ednas , Jozabad , Jedihel , Michel , Ednas , Jozabad , Eliu , & Salathi , qui avoient mille hommes de cette tribu sous leur conduite.

21. Et ce furent eux qui donnerent du secours à David pour arrêter les voleurs // : car ils étoient tous des hommes très-braves ; & David leur donna commandement dans son armée.

22. Enfin il venoit tous les jours un si grand nombre de personnes le joindre à ses troupes , que son armée devint très-puissante // .

23. Voici le nombre des chefs de l'armée qui vinrent trouver David à Hebron , pour lui transferer la couronne de Saül , suivant la parole du Seigneur.

24. Ceux de la tribu de

¶. 20. expl. Qui étoit alors aux Philistins.

¶. 21. expl. Les Amalecites qui avoient brûlé Siceleg en son absence. 1. Reg. 30.

¶. 22. letter. *Quasi exercitus Dei.* Mais les Hébreux usent ainsi du mot de *Dieu* , lorsqu'ils veulent marquer quelque chose de grand.

Juda portant le bouclier & la lance, montoient au nombre de six mille huit cens, tous gens prêts à combattre.

tantes clypeum & hastam, sex millia octingenti expediti ad praedium.

25. Ceux de la tribu de Simeon, qui étoient aussi très-braves dans le combat, montoient à sept mille cent.

25. De filiis Simeon, virorum fortissimorum, ad pugnandum, septem millia centum.

26. De la tribu de Levi il y en avoit quatre mille six cens.

26. De filiis Levi, quatuor millia sexcenti.

27. Joïada Prince & chef de la race d'Aaron, amena avec lui trois mille sept cens hommes.

27. Joiada quoque princeps de stirpe Aaron, & cum eo tria millia septingenti.

28. Sadoc jeune homme d'un naturel excellent // y vint avec toute la maison de son pere, où il y avoit vingt-deux chefs de famille.

28. Sadoc etiam puer egregiae indolis, & domus patris ejus principes viginti duo,

29. Il y vint aussi trois mille hommes de la tribu de Benjamin, d'où étoit Saül lui-même, quoique la plupart des autres suivissent encore la maison de ce Prince.

29. De filiis autem Benjamin fratribus Saül, tria millia : magna enim pars eorum adhuc sequebatur dominum Saül.

30. De la tribu d'Ephraïm, il y en eut vingt mille huit

30. Porro de filiis Ephraïm viginti

¶. 28. Hebr. *Fortis robustus*. | ch. 17. 11. Il étoit alors fort jeune; Sadoc étoit fils d'Achitob. 2. | & il vivoit encore sous Salomon, Reg. 8. 17. Et par conséquent qui le fit Pontife à la place d'Abrahame, son frère d'Achimelech que Saül fit tuer par Doég. 1. Reg. 22. 20. biathar son neveu, déposé ou relégué pour avoir favorisé le parti d'Adonias. 3. Reg. 1. 16. Cum vint ici en qualité de Prêtre se 2. 27. Ainsi Sadoc fut toujours fidèle à Dieu & à son Prince.

millia octingenti, fortissimi robore, viri nominati in cognationibus suis.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem & octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerent regem David.

32. De filiis quoque Issachar viri cruditi, qui noverant singula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Israël, principes ducenti: omnis autem reliqua tribus, eorum consilium sequebatur.

33. Porro de Zabulon qui egrediebantur ad prælium, & stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplicitate.

31. Il y en eut dix-huit mille de la demi-tribu de Manassé [¶] qui vinrent en se joignant chacun avec ceux de leur maison; afin d'établir David sur le trône.

32. Il en vint aussi de la tribu d'Issachar qui étoient des hommes sages & expérimentés, capables de discerner & de remarquer tous les temps, afin d'ordonner à Israël ce qu'il devoit faire [¶]. Les principaux de ceux-ci étoient au nombre de deux cens; & tout le reste de cette tribu suivoit leur conseil.

33. Ceux de Zabulon qui étoient gens aguerris, & qui étoient toujours bien armés & prêts à combattre, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur service à David, sans aucune duplicité de cœur.

¶. 31. expl. De la moitié qui étoit deça le Jourdain; l'autre moitié étant comprise cy après.

¶. 32. expl. Savoient prévoir la pluie & le beau-temps,

comme font encore quelquefois les bonnes gens de village. Atul. Ou bien les fêtes & observations de la loi, dont quelques unes dépendoient de la connoissance des lunes. Hieros,

210 LES PARALIPOMENES.

34. Mille officiers de la tribu de Nephthali , suivis de trente-sept mille hommes armés de lances & de boucliers y vinrent de même.

35. Comme aussi vingt-huit mille six cens de la tribu de Dan , tous gens guerriers.

36. Et quarante mille de celle d'Aser , marchant en bataille , & toujours prêts d'aller attaquer l'ennemi.

37. Il en vint encore six-vingt mille d'au-delà du Jourdain ; tant des deux tribus de Ruben & de Gad , que de la demi-tribu de Manassé , qui étoient tous bien armés.

38. Tous ces braves guerriers qui ne demandoient qu'à combattre , vinrent avec un cœur parfait & trouver David à Hebron , pour l'établir Roi sur tout Israël . Enfin tout le reste d'Israël conspiroit d'un même cœur à faire déclarer David leur Roi.

39. Ils demeurerent là ~~sous~~ trois jours durant près

¶. 38. expl. Dans une grande union , & avec une pleine volonté de lui obéir.

34. Et de Nepha-thali , principes mil-le : & cum eis instru-cti clypeo & hastâ , triginta & septem millia.

35. De Dan etiam præparati ad præ-lium , viginti octo millia sexcenti.

36. Et de Aser egre-dientes ad pugnam , & in acie provocan-tes, quadraginta mil-lia.

37. Trans Jordani-nem autem de filiis Ruben , & de Gad , & dimidia parte tri-bus Manasse , instru-cti armis bellicis, cen-tum viginti millia.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum , corde perfecto venerunt in Hebron , ut consti-tuerent regem David super universum Is-rael : sed & omnes re-liqui ex Israël , uno corde erant , ut rex fieret David.

39. Fueruntque ibi apud David tribus

LIVRE I. CHAP. XII.

Diebus comedentes & bibentes ; præparaverant enim eis fratres sui.

40. Sed & qui juxta eos erant, usque ad Issachar, & Zabulon, & Nephthali, afferebant panes in asinis, & camelis, & mulis, & boibus, ad vescendum : farinam, pastas, uvam passam, vitum, oleum, boves, arietes, ad omnem copiam. Gaudium quippe erat in Israël.

de David, mangeant & buvant ce que leurs frères qui étoient déjà avec lui, leur avoient préparé.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs jusques aux tribus d'Issachar, de Zabulon, & de Nephthali, apportoient des vivres sur des ânes, des chameaux, des mulets, & des bœufs pour les nourrir. Ils apportoient de la farine, des figues, des raisins secs, du vin, & de l'huile : & ils amenoient aussi des bœufs, & des moutons, afin qu'ils eussent toutes choses en abondance. Car c'étoit une réjouissance générale en Israël.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. 2. *C*eux-ci vinrent aussi trouver David à Siceleg, lorsqu'il étoit encore obligé de fuir Saül. . . . Ils étoient parens de Saül, & de la tribu de Benjamain.

C'étoit un miracle de la divine providence, de voir les proches du Roy Saül se déclarer pour celui qu'il persecutoit si cruellement. Et il falloit que Dieu leur touchât le cœur d'une manière bien puissante, pour les faire ainsi re-

noncer au sang & à leur fortune, & foulent aux pieds la crainte de choquer un Roy qui n'épargnoit pas ceux qu'il haïssoit. Mais qui pourra s'étonner de ce prodige, s'il considere que le fils même de Saül, Jonathas cet ami incomparable, abandonnoit les intérêts de son propre pere, & les siens propres, pour défendre ceux de David? Ils en usolent tous ainsi, & par l'admiration où ils étoient de son grand cœur, & de sa profonde sagesse, & par l'assurance qu'ils avoient que Dieu qui avoit abandonné Saül, étoit avec lui. C'étoit la plus grande consolation de ce Prince persécuté, & la preuve la plus sensible qu'il pût recevoir de la protection toute-puissante de Dieu dans sa fuite.

¶. 17. Si vous venez avec un esprit de paix pour me secourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous. Mais si vous venez de la part de mes ennemis, &c.

David avoit lieu d'apprehender quelque trahison de la part de ceux qui venoient ainsi le chercher où il s'étoit retiré : car il savoit que Saül n'oublioit rien pour le perdre. Et quoiqu'il fût assûré que le Seigneur l'avoit choisi pour être le Prince de son peuple, il ne croyoit pas être dispensé d'user de sagesse, afin de se mettre à couvert des surprises de ses ennemis. C'étoit Dieu même qui inspiroit à David d'en user ainsi, pour empêcher de se confier légerement à toutes sortes de personnes. Ou au moins il le permettoit, pour affermir encore plus la fidélité de ceux qui venoient s'offrir à lui. Car en effet l'Ecriture nous donne lieu de juger que ces braves hommes qui étoient venu trouver David, n'en

n'en devinrent que plus ardents pour le servir, & pour lui faire connoître la sincérité de leur cœur. Nous sommes à vous, lui dirent-ils avec force, & nous ne nous separerons jamais d'avec vous, &c.

C'est la disposition que celui dont David étoit l'image, demande à tous ceux qui se viennent enrôler à son service. Quoique JESUS-CHRIST soit maintenant dans le Ciel, il est néanmoins encore comme exilé, à l'exemple de David, & persécuté sur la terre dans son Eglise, qui est toujours exposée aux insultes de ses ennemis. Il demande donc à ceux qui le suivent, un *esprit de paix*, un cœur sincere & éloigné de toute intelligence avec ceux qui le haïssent. *Quel accord,* 2. Cor. *avoir entre J E S U S - C H R I S T & Belial? Quelle*
société entre le fidèle & l'infidèle? Quel rapport entre le temple de Dieu & les idoles? Quelle
liaison entre les ténèbres & la lumière? Comme le péché a rompu la paix entre Dieu & l'homme? *l'esprit de paix* qu'il demande à ceux qui veulent le suivre, est un esprit de piété qui s'éloigne de tout ce que Dieu hait, & qui embrasse tout ce qu'il aime. Car c'est par ce seul moyen qu'il aura, comme dit David, *un même cœur avec eux.* Que sils prétendent tromper Dieu en quelque sorte, en venant à lui avec un cœur double, & un esprit dissimulé, ce sont eux-mêmes qui se trompent; & Dieu est leur Juge.

¶. 38. Enfin tout le reste du peuple conspirois aussi dans ce dessein; & ils voulaient tous l'avoir pour Roi.

Il est étonnant par combien de divers degrés il a fallu , selon l'ordre de la divine Providence , que David ait passé avant qu'il fût reconnu Roi par tout Israël. Après l'avoir fait sacrer du vivant même de Saül , il lui fait mener long-temps une vie errante , & exposée tous les jours à mille dangers. Il le soutient cependant d'une manière toute divine au milieu de ses plus grandes persecutions , & lui inspire une douceur presque incroyable envers celui qui ne cherchoit que sa mort. Le changement qui arrive ensuite dans l'Etat par la mort dn Roi Saül , ne change rien de la disposition de son cœur. Dieu le fait d'abord reconnoître Roi à Hebron par la tribu de Juda. Il n'est point ému de ce qu'il est rejeté par la plus grande partie d'Israël , & que les promesses du Seigneur tardoient tant à s'accomplir à son égard. Il attend avec une patience étonnante les momens de Dieu. Et c'est enfin pour recompenser cette humble attente d'un homme soumis si parfaitement à sa volonté , qu'il inspire à tous les peuples ce *cœur parfait* , avec lequel l'Ecriture nous déclare qu'ils viennent tous le trouver & le reconnoître pour leur Roi.

Telle a été la figure qui a précédé long-temps la vérité. Il a fallu , selon l'Ecriture , que J e s u s fils de David ait passé aussi par bien des degrés d'humiliations & de souffrances , avant que d'entrer dans sa gloire : *Oportuit pati Christum , & ita intrare in gloriam suam.* Combien d'oppositions eut-il à souffrir de la part des Princes des Juifs , des Pharisiens , & des Docteurs de la loi pendant le cours de la vie humble , pauvre , & pénitente qu'il menoit au milieu d'eux ? Que si

quelques-uns figurés par ceux de la tribu de Juda , reconnurent ce divin David pour leur Roi , après qu'il se fut assis sur son trône dans le ciel ; combien d'autres demeurerent encore opiniâtres à refuser de lui rendre leurs hommages comme à leur Dieu ? Et par combien de miracles a-t-il fallu que le Seigneur ait ébranlé les infidèles , figurés par toutes ces autres tribus obstinées , pour les amener enfin à leur Sauveur , & les faire entrer dans cette *unité de cœur* dont il est parlé ici , & qui est très-expressément marquée dans les Actes des Apôtres ? Car c'est ce que l'Esprit saint a bien pu nous figurer dans ce grand dénombrement qu'il fait faire à l'Ecrivain canonique , de toutes les troupes qui vinrent de chaque tribu avec *un seul cœur* , & *un cœur parfait* , pour reconnoître & établir David Roi sur tout Israël ; puisque cette union & cette perfection des cœurs convient d'une maniere toute singuliere à la grace de la loi nouvelle , qui exclut des vrais Chrétiens la *duplicité de cœur* , que l'Ecriture nous declare ne s'être point trouvée dans ceux qui vinrent alors offrir leurs services à David : *Venerant in auxilium , non in corde dupliciti.*

Il est aussi remarquable , que le soin qu'a eu l'Ecrivain sacré , de dire , en parlant de tous ces détachemens des différentes tribus , que c'étoient des hommes très-forts & très-courageux , bien armés , & toujours prêts à combattre , pouvoit rendre à nous faire concevoir aussi que ceux qui voudroient s'enrôler dans la milice toute sainte de J a s u s - C h r i s t fils de David , seroient de même remplis de courage , & tout couverts

Hij

des armes de Dieu, selon que parle saint Paul,
pour combattre & pour repousser les puissances
ennemis : *Induite vos armaturam Dei, ut possi-
tis stare adversus insidias diaboli. Accipite arma-
turam Dei, ut possitis resistere in die malo.*

Tels ont été les premiers Chrétiens, & les
saints Martyrs, qui ont paru véritablement, se-
lon l'expression littérale de l'Ecriture, comme
l'armée de Dieu : *Quasi exercitus Dei.* Dieu ne
reçoit point dans son armée, ou au moins il ne
reconnoît point pour ses vrais soldats ceux qui
sont lâches & timides dans son service ; ceux
dont le cœur étant double, n'est point parfait, ni
établi dans l'unité de son esprit & de son amour,
pour le reconnoître uniquement en qualité de
leur Roi, & de leur Dieu. C'est ainsi qu'il nous
est permis, selon l'excellente reflexion de saint
^{Aug. in Psal. 38.} Augustin, de chercher dans ces anciennes figu-
res des livres sacrés, les saintes delices des veri-
tés salutaires qu'elles renferment ; puisque les
joies toutes spirituelles que l'on goûte dans la
recherche & l'intelligence de ces vérités figurées
dans les histoires de l'ancienne loi, sont plus
solides sans comparaison que celles que cherchent
les gens du siècle dans l'or & l'argent, dans la
bonne-chere, & dans tous les vains divertisse-
mens du monde : *Et hec gaudia spiritualia unde
erant adhuc ambulantibus super terram, nisi ex
divinis eloquii, ex verbo Dei, ex parabola ali-
qua scripturarum scrutata & investigata, ex dul-
cedine inventionis, quam praecessit labor inqui-
tionis?*



CHAPITRE XIII.

1. **N**iit autem consilium David cum tribunis, & centurionibus, & universis principibus;

2. & ait ad omnem ceterum Israel: Si placet vobis: & à Domino Deo nostro egreditur sermo, quem loquor: mittamus ad fratres nostros reliquos in universas regiones Israel, & ad sacerdotes, & Levitas, qui habitant in suburbanis urbium, ut congregentur ad eos.

3. & reducamus arcam Dei nostri ad nos: non enim requisivimus eum in diebus Saül.

4. Et respondit universa multitudo ut ita fieret; placuerat enim sermo omni populo.

1. **C**ependant David tint conseil avec les Tribuns, les Centeniers & tous les principaux de sa Cour.

2. & parla ainsi à toute l'assemblée d'Israël: Si vous êtes de cet avis, & si ce que j'ai à vous proposer vient du Seigneur notre Dieu; envoyons à nos autres frères dans tout le pays d'Israël; aux Prêtres, & aux Levites qui demeurent dans les faubourgs des villes, afin qu'ils s'assemblent près de nous.

3. & que nous ramenions l'arche de notre Dieu chez nous //; parceque nous ne nous sommes point assez mis en peine de l'honorer // pendant le regne de Saül.

4. Toute l'assemblée répondit en témoignant le désir qu'ils en avoient: car cette proposition avoit fort plu à tout le peuple.

¶. 1. expl. dans la forteresse de Sion.
Ibid. Lettr. la rechercher.

5. David fit donc assembler tout Israel ; depuis Sihor [¶] d'Egypte , jusqu'à l'entrée d'Emath [¶], afin que l'on ramenât l'arche de Cariathiarim où elle étoit.

6. Et David suivi de tout Israel prit le chemin de la colline de Cariathiarim qui est dans *la tribu de Juda*, pour aller querir l'arche du Seigneur Dieu assis sur les Cherubins , où l'on a invoqué son Nom [¶].

7. On mit donc l'arche de Dieu sur un chariot neuf pour l'amener de la maison d'Abinadab ; Oza & son frere [¶] conduisoient le chariot.

8. Or David & tout Israel témoignoient leur joie devant l'arche [¶] en chantant de toute leur force des cantiques , & jouant de la harpe , de la lyre , du tambour , de la tymbale , & des trompettes.

¶. 5. expl. depuis le midy jusqu'au septentrion.

Ibid. expl. ville qui étoit au pied du mont Liban.

¶. 6. 2. Reg. 6. 2. arcam Domini super quam invocatum est

5. Congregavit ergo David cunctum Israël , à Sihor Egypti , usque dum ingrediaris Emath , ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

6. Et ascendit David , & omnis vir Israël , ad collem Cariathiarim , qui est in Juda , ut afferret inde arcam Domini Dei sedentis super Cherubim , ubi invocatum est nomen ejus.

7. Imposueruntque arcam Dei super plaustrum novum , de domo Abinadab : Oza autem , & frater ejus , minabant plaustrum.

8. Porro David & universus Israël , iudebant coram Deo omni virtute in canticis , & in citharis , & psalteriis , & tympanis , & cymbalis & tubis .

nomen , &c. austr. qui lui est consacrée , qui porte son nom.

¶. 7. expl. Oza & son frere Ahio , tous deux enfans d'Abinadab . 2. Reg. 6. 3.

¶. 8. lett. devant Dieu.

9. Cum autem per-
venissent ad Arcam
Chidon, tetendit Oza
manum suam, ut sus-
tentaret arcum: bos
quippe lasciviens pau-
lulum inclinaverat
eum.

10. Iratus est ita-
que Dominus contra
Ozam, & percussit
eum, eò quod teti-
gisset arcum: & mor-
tuus est ibi coram
Domino.

11. Contristatusque
est David, eò quod
divisisset Dominus
Ozam: vocavitque
locum illum: Divisio
Oza, usque in præ-
sentem diem.

12. Et timuit Deum
tunc temporis, di-
cens: Quomodo pos-
sum ad me introdu-
cere arcum Dei?

13. Et ob hanc cau-
sam non adduxit eam
ad se, hoc est, in ci-
vitatem David, sed
avertit in domum O-
bededom Gethæi.

9. Mais lorsqu'on fut ar-
rivé près de l'aire de Chi-
don //, Oza qui vit qu'un des
bœufs avoit fait un peu pen-
cher l'arche en regimbant,
étendit sa main pour la sou-
tenir.

10. Alors le Seigneur irrité
contre Oza, le frappa pour
avoir touché l'arche; & il
tomba mort devant le Sei-
gneur.

11. David fut affligé de
ce que le Seigneur avoit
frappé Oza //; & il appella
ce lieu : La playe d'Oza,
comme on le nomme encore
aujourd'hui //.

12. Il eut donc alors une
grande crainte du Seigneur,
& il dit: Comment pourrai-je
entreprendre de faire venir
l'arche de Dieu chez moi?

13. C'est la raison pour la-
quelle il ne voulut point la
faire venir chez lui; c'est-à-
dire, dans la ville de David:
mais il la fit détourner &
conduire en la maison d'O-
bededom de Geth.

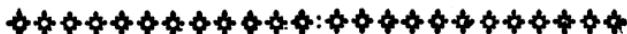
¶. 9. *castr.* de Nachon. 2. | 'eparasset animam à corpore;
Reg. 6. 6. pouvoit avoir deux | *Vatabl.*

nom. *Sympsf.* | *Ibid. expl.* quand l'auteur

¶. 11. *lestr.* divisisset, i. e. | écrivoit ceci.

14. L'arche de Dieu demeura donc dans la maison d'Obededom pendant trois mois ? Et le Seigneur benit sa maison & tout ce qui lui appartenloit.

14. Mansit erga
arca Dei in domo O-
bededom tribus men-
sibus : & benedixit
Dominus domui ejus,
& omnibus quæ ha-
bebat.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 2. *S*I vous êtes de cet avis, & si ce que j'ai à vous proposer vient du Seigneur notre Dieu; envoyons à nos autres frères dans tout le pays d'Israël, &c.

La pieté & l'humilité de David éclatent également dans la proposition qu'il fait ici aux principaux d'Israël. Dieu venoit de l'établir Roi sur-tout son peuple; & il en veut aussi-tôt témoigner à Dieu sa reconnaissance. Depuis que l'arche du Seigneur avoit été prise par les Philistins, & qu'ils l'eurent renvoyée aux Israélites, elle étoit demeurée dans la maison d'Abinadab à Gabaa, que l'on croit avoir été une colline de la ville de Cariathiarim. Saül qui avoit été élevé à la royauté, & que son orgueil rendit digne d'être abandonné de Dieu, ne s'étoit guere mis en peine de lui rendre ce qu'il, lui devoit, & de songer à placer son arche en un lieu qui lui fut plus convenable. C'est ce qu'il semble que David veut marquer ici, lorsqu'il dit à cette assemblée des Grands d'Israël: *Nous ne nous sommes point mis en peine de rechercher, ou d'honorer l'arche du Seigneur pendant*

le regne de Saül. Il s'en accusé lui-même , comme s'il en avoit été coupable , quoique la haine que Saül avoit conçue contre lui , l'eût mis tout-à-fait dans l'impuissance d'y songer. Mais c'est la coutume des ames saintes , de se confondre avec les pecheurs , & de s'attribuer la faute des autres , pour flétrir plus facilement la divine justice par l'humilité de leur cœur. Il songe donc de bonne-heure à reparer par sa pieté la negligence du Roi Saül , & à reconnoître en même temps toutes les faveurs de Dieu à son égard.

Mais il craint de se conduire dans cette affaire importante par sa lumiere. C'est pourquoi , sans considerer qu'il étoit Roi , il consulte tous les Grands de son Etat : il leur propose sa pensée avec une humilité aussi capable de les édifier , que sa pieté ; & il veut absolument ne rien faire qu'avec le consentement de tout Israel , qu'il semble ici regarder comme une marque de la volonté de Dieu qu'il devoit suivre : *Si vous l'agréez , leur dit-il , & si la proposition que je vais vous faire vient du Seigneur notre Dieu.* Exemple admirable de modestie & de sagesse dans un Souverain , qui n'a en vûe que de s'unir à ses peuples dans le service qu'il desire rendre à Dieu , & qui ne veut executer un dessein , quoiqu'il tende uniquement à la pieté , s'il n'est assuré par une approbation générale , que Dieu le demande !

¶. 5. David fit donc assembler tout Israel , &c.

Quoique le conseil de David tint sur ce sujet , & l'execution de ce qui fut resolu par toute cette assemblée , se suivent immédiatement en ce lieu , il se passa néanmoins du temps entre-deux ; & il arriva même dans cet entre-temps diverses choses

assez remarquables, qui sont rapportées en leur rang dans le second livre des Rois. Ainsi il faut supposer que ces personnes que David avoit consultées s'en retournerent chez elles, & qu'il fut besoin de prendre du temps pour *envoyer*, selon qu'il est dit ici, dans les Provinces avertir *tous les autres Israélites* de s'assembler, & pour prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du dessin du Roi, qui étoit d'aller solennellement avec tout le peuple transporter l'Arche du Seigneur de Cariathiarim à Jérusalem. Ce fut donc pendant ce temps, que ce qui est dit d'Hiram dans la suite arriva ; que David fit toutes les nouvelles alliances dont parlera l'Écriture ; & qui combattit & vainquit les Philistins, qui sur le bruit qu'ils apprirent qu'il avoit été sacré Roi de tout Israël, vinrent l'attaquer avec toutes leurs troupes. Et c'est aussi pour cette raison, comme on l'a dit, que tous ces événemens sont rapportés avant le retour de l'arche dans le second livre des Rois.

a. Reg. 4.
On peut voir au même lieu l'explication de tous le reste de ce chapitre.





CHAPITRE XIV.

1. **M**isit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David , & ligna cedrina , & artifices parietum , lignorumque ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quod confirmasset eum Dominus in regem super Israel , & sublevatum esset regnum suum super populum ejus Israel .

3. Accepit quoque David alias uxores in Jerusalem : genuitque filios , & filias.

4. Et hæc nomina eorum , qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua , & Sobad , Nathan & Salomon ,

5. Jebahar , & Elisua , & Eliphælet ,

6. Noga quoque , & Napheg , & Japhia ,

7. Elisama , & Baaliada , & Eliphælet .

1. **H**iram Roi de Tyr , envoya aussi des Ambassadeurs à David , & de plus du bois de cedre , des Maçons & des Charpentiers , pour lui bâtit une maison.

2. Et David reconnut que Dieu l'avoit confirmé Roi sur Israel , & qu'il l'avoit élevé en autorité sur le peuple d'Israel .

3. Et il épousa encore d'autres femmes à Jerusalem , dont il eut des fils & des filles.

4. Voici les noms des enfants qu'il eut à Jerusalem : Samua , Sobad , Nathan , & Salomon ,

5. Jebahar , Elisua , & Eliphælet ,

6. Noga , Napheg , & Japhia ,

7. Elisama , Baaliada , & Eliphælet .

224 . LES PARALIPOMENES.

An du
monde
2917.
Avant
J. C.
5047.

8. Or les Philistins ayant appris que David avoit été sacré Roi sur tout Israel , s'assemblerent tous pour le venir attaquer. Ce que David ayant scû , il marcha au-devant d'eux.

9. Les Philistins s'avancant , se répandirent dans la vallée de Raphaïm //.

10. David consulta alors le Seigneur , en lui disant : Irai-je contre les Philistins , & me les livrerez-vous entre les mains ? Et le Seigneur lui dit : Allez , & je les livrerai entre vos mains.

12. Les ennemis étant donc venus à Baalpharasim , David les y attaqua , & les défit ; & il dit : Le Seigneur s'est servi de moi pour dissiper mes ennemis , comme les eaux se répandent & se dissipent // en un moment. Et c'est pour cette raison que ce lieu fut appellé Baalpharasim //.

12. Les Philistins ayant

8. Audientes autem Philisthiim eō quod unctus esset David in regem super universum Israel , ascenderunt omnes ug quærerent eum : quod cum audisset David , egressus est obviatus.

9. Porro Philistii venientes , diffusi sunt in valle Raphaïm.

10. Consuluitque David Dominum , dicens : Si ascendam ad Philisthæos , & si trades eos in manu mea ? Et dixit ei Dominus : Ascende , & tradam eos in manu tua.

11. Cumque illi ascendissent in Baalpharasim , percussit eos ibi David , & dixit : Divisit Deus inimicos meos per manum meam , sicut dividuntur aquæ : & idcirco vocatum est nomen illius loci Baalpharasim.

12. Dereliquerunt

Ψ. 9. expl. des Geans , ou des Medecins. | nostunt. Synops.

Ψ. 11. expl. que uno impetu effusæ disperguntur , & eva- | Ibid. expl. la plaine de di- vision.

que ibi deos suos ,
quos David jussit exu-
ri.

13. Aliâ etiam vice
Philisthiim irruerunt,
& diffusi sunt in
valle.

14. Consuluitque
rursum David Deum,
& dixit ei Deus : Non
ascendas post eos , re-
cede ab eis , & venies
contra illos ex ad-
verso pyrorum.

15. Cumque audie-
ris sonitum gradien-
tis in cacumine pyro-
rum : tunc egrediéris
ad bellum. Egressus
est enim Deus ante
te , ut percutiat cas-
ta Philisthiim.

16. Fecit ergo Da-
vid sicut præceperat
ei Deus , & percus-
si castra Philisthi-
orum , de Gabaon

laissé là leurs dieux , David
commanda qu'on les brû-
lât.

13. Mais les Philistins re-
vinrent encore une autre fois
pour l'attaquer , & se répan-
dirent dans la vallée 1.

14. David consulta donc
Dieu de nouveau ; & Dieu
lui dit : N'allez pas directe-
ment les attaquer 2 ; éloig-
nez-vous d'eux plutôt ; &
vous tournez contr'eux
quand vous serez vis-à-vis
des poiriers 3.

15. Ainsi dès que vous
entendrez au haut 4 de ces
poiriers comme le bruit de
quelqu'un qui marche , vous
ferez aussi-tôt avancer vos
troupes pour combattre. Car
vous connoîtrez par là que le
Seigneur marche devant
vous , pour défaire l'armée
des Philistins.

16. David fit donc ce que
Dieu lui avoit commandé ;
& il battit les Philistins de-
puis Gabaon jusqu'à Gazer.

¶. 13. expl. la même dont
il a parlé auparavant. 2. Reg.
§. 22.

¶. 14. lett. Non ascendas
post eos . i. e. contra eos , nimi-

Ibid. Sept. des meuriers.
¶. 15. autr. à l'entrée , in
cacumine. Car cacumen se peut
prendre ici pour caput , qui fl.
gnifie souvent , l'entrée , le
commencement. Synops.

usque Gazera.

17. Ainsi la reputation de David se répandit parmi tous les peuples ; & le Seigneur rendit son nom redoutable à toutes les nations.

17. Divulgatum
que est nomen Da-
vid in universis re-
gionibus , & Domi-
nus dedit pavorem
ejus super omnes gen-
tes.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *ET David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roi sur Israel , & qu'il l'avoit élevé en autorité sur son peuple.*

Hiram Roi de Tyr , envoie des Ambassadeurs à David pour faire alliance avec lui , & des bois de cedre avec toutes sortes d'ouvriers pour lui bâtir un palais. Et l'Ecriture ajoute aussi-tôt : Que *David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roi sur Israel , &c.* Les Interpretes disent , qu'il le reconnut par l'honneur même que les Rois voisins lui rendoient , & par le consentement unanime de tout le peuple à le reconnoître pour leur Roi. Mais disons de plus , que tous ces honneurs qu'il recevoit ne purent point élever son cœur ; & qu'alors même il *reconnut* par le sentiment d'une gratitude proportionnée aux graces qu'il avoit reçues , que ce n'étoit ni son esprit , ni sa force , ni sa sagesse , qui l'avoient placé en ce haut rang où il se voyoit ; mais que c'étoit Dieu véritablement qui l'avoit fait Roi d'Israel , & affermi sur le trône. Il y avoit très-long-temps qu'il lui avoit fait rece-

voir par Samuel l'onction royale , sous le regne de Saül. Et depuis la mort de Saül , il l'avoit fait reconnoître Roi par la tribu de Juda. Mais lorsque tout Israel se fut declaré en sa faveur , & que les Princes voisins lui envoyoient leurs Ambassadeurs , il sentit veritablement que la main de Dieu avoit agi pour l'élèver en autorité sur son peuple , & il reconnut que le Seigneur l'avoit affermis sur le trône d'Israel , non comme Saül , qu'il en avoit rejetté dès le commencement ; mais comme celui à qui il avoit promis qu'il seroit le Pasteur & le Prince de son peuple : *Tibi dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israel , & tu eris princeps super eum.*

¶. 8. Or les Philistins ayant appris que David avoit été sacré Roi sur tout Israel , s'assemblerent pour le venir attaquer , &c.

Nous avons vû dans le 1. livre des Rois , que David étoit devenu la terreur des Philistins , depuis qu'il eut terrassé ce geant fameux nommé Goliath , dont la vue & les menaces avoient effrayé tout Israel ; & qu'en effet lorsqu'il se fut retiré chez Achis Roi de Geth , pour éviter la fureur du Roi Saül , les Princes des Philistins ne voulurent point souffrir qu'il se trouvât avec eux dans la dernière bataille où Saül perit : disant à Achis : *N'est-ce pas là ce David , à qui ceux qui dansoient disoient dans leurs chants de réjouissance :* *Saül en a tué mille , & David aix mille ?* Il ne faut donc pas s'étonner si lorsqu'ils apprirent qu'il avoit été sacré Roi sur tout Israel , ils se hâterent de lui declarer la guerre. La haine qu'ils lui portoient comme à l'un de leurs plus grands ennemis.

Ibid. 31. 3. 7. mis , & les grandes esperances qu'ils avoient con-
çues par la défaite & la consternation des Israe-
lites , & par la mort de Saül & de ses enfans ,
les firent marcher avec ardeur , pour combattre
ce nouveau Roi , & son peuple qu'ils avoient
déjà vaincu. Mais ces infidelles raisonnnoient
bien vainement , & s'égaroient tout-à-fait dans
les pensées qu'ils avoient sur ce sujet. David étoit
à la verité le successeur de Saül , qui avoit péri
dans le combat. Et Israel étoit ce peuple qu'ils
avoient défait , & dont ils avoient taillé en pie-
ces un fort grand nombre. Mais ce David mê-
me étoit celui qui *ayant marché au Nom du*
Seigneur des armées , avoit coupé autrefois la
tête , étant encore fort jeune , au plus fort d'en-
tr'eux , & mis en fuite toutes leurs troupes. Et
Israel étoit le peuple de Dieu qu'il avoit toujou\$
protegé , tant qu'il l'avoit invoqué , & regardé
comme son Seigneur. Ainsi David ayant mis
sa confiance en Dieu qui venoit de le placer
sur le trône malgré tous ses ennemis ; & pre-
nant de lui ses ordres comme de son Souverain ,
de qui il vouloit dépendre absolument , il tailla
en pieces par deux fois les Philistins avec une
facilité étonnante ; ce qui répandit sa terreur
par-tout , *le Seigneur ayant rendu* , comme dit
l'Ecriture , son Nom redoutable à toutes les na-
tions.

Rien ne nous rend donc plus formidables à
nos ennemis , que la dépendance dans laquelle
nous vivons à l'égard de Dieu. Quelque affer-
mi que l'on soit à l'exemple de David , il ne faut
pas s'assurer comme si l'on n'avoit plus d'enne-
mis à craindre. Il reste toujou\$ des Philistins &
des

des ennemis de notre salut , préparés pour nous attaquer. Mais ces ennemis ne sont redoutables qu'à ceux qui ne suivent pas la conduite de ce saint Roi , & qui prétendent pouvoir les vaincre sans consulter la volonté de celui qu'il regardoit comme l'auteur principal de ses victoires. Ainsi qu'on ne s'imagine pas , comme le croient les gens du monde , que la vraye dévotion rende les hommes timides ; puisqu'elle en fait au contraire comme des lions , en les souignant à Dieu , & les élevant en même-temps au-dessus des autres hommes. Ce Roi si soumis à Dieu qu'il consultoit en toutes rencontres , & en même temps si formidable à ses ennemis , en est un exemple que les Grands du siecle sont forcés de respecter , & que les petits doivent regarder comme un vrai sujet de consolation pour eux.



C H A P I T R E X V.

s. Ecce quoque si-
bi domos in ci-
vitate David : & edi-
favit locum arce
Dei , etenditque ei
tabernaculum.

i. D avid se bâtit aussi des maisons ^y dans la ville qui portoit son nom : & il prépara un lieu pour y placer l'arche du Seigneur ; & il lui dressa un taberna-
cle ^z.

v. 1. expl. Parce qu'il avoit plusieurs femmes & plusieurs en- fants , & avoir aussi besoin de plusieurs palais pour les loger. **Ibid. expl.** autre que celui qu'avoir fait faire Moïse , qui demeura à Gabaon. **inf. 16.** 39.

130 LES PARALIPOMENES.

2. Il dit ensuite : Il n'est permis à personne de porter l'arche de Dieu , sinon aux Levites // que le Seigneur a choisis pour la porter , & pour les rendre ses ministres à jamais.

3. Et il assemble tout Israël à Jérusalem , afin de faire apporter l'arche de Dieu au lieu qu'il lui avoit préparé.

4. Il fit aussi venir les enfants d'Aaron & les Levites//

5. Uriel étoit chef des descendans de Caath , & avoit sous lui six vingt de ses freres //.

6. Asaïa étoit chef des descendans de Merati ; & avoit sous lui deux cens vingt de ses freres //.

7. Joël étoit chef des descendans de Gersom , & avoit sous lui cent trente de ses freres.

8. Semeïas étoit chef des descendans d'Elisaphan , & avoit sous lui deux cens de

¶. 2. expl. suivant ce qui est ordonné , Num. 4.

¶. 4. expl. Aaron descendoit aussi de Levi par Caath. Mais le sacerdoce étoit particulièrement attaché à sa famille. Au-

2. Tunc dixit Deus vid : Illicitum est ut à quocumque portetur arca Dei nisi à Levitis , quos elegit Dominus ad portandum eam , & ad ministrandum sibi usque in æternum.

3. Congregavitque universum Israel in Jérusalem , ut afferretur arca Dei in locum suum, quem præparaverat ei.

4. Necnon & filios Aaron , & levitas :

5. de filiis Caath : Uriel princeps fuit , & fratres ejus centum viginti.

6. De filiis Merari , Asaïa princeps ; & fratres ejus ducenti viginti.

7. De filiis Ger som , Joel princeps ; & fratres ejus centum triginta.

8. De filiis Elisa phan , Semeïas princeps ; & fratres ejus

lieu que le nom de Levite convenoit généralement à tous ceux qui descendoient de Levi. Voy, cy-dessus chap. 6.

¶. 5. & 6. ann. parens,

ducenti.

6. De filiis Hebron , Eliel princeps ; & fratres ejus octoginta.

10. De filiis Oziel , Aminadab princeps ; & fratres ejus centum duodecim.

11. Vocavitque David Sadoc & Abiathar sacerdotes , & Levitas , Uriel , Asaïam , Joël , Semeïam , Eliel , & Aminadab :

12. & dixit ad eos : Vos qui estis principes familiarum Leviticarum , sanctificamini cum fratribus vestris , & afferte arcam Domini Del Israel , ad locum qui ei præparatus est :

13. ne ut à principio , quia non eratis præsentes , percussit nos Dominus ; hec & nunc fiat , illicitum quid nobis argentibus.

14. Sanctificati sunt ergo sacerdotes , & Levites , ut por-

*. 11. expl. Abiathar étoit fils d'Achimelech , & neveu de Sadoc . Vg. chap. 12. 18.

ses frères.

9. Eliel étoit chef des descendans d'Hebron , & avoit sous lui quatre-vingt de ses frères.

10. Aminadab étoit chef des descendans d'Oziel , & avoit sous lui cent douze de ses frères.

11. David appella donc Sadoc & Abiathat & Prêtres , avec les Levites , Uriel , Asaïa , Joël , Semeïa , Eliel , & Aminadab ;

12. & il leur dit : Vous qui êtes les chefs des familles de Levi , purifiez-vous avec vos frères , & portez l'Arche du Seigneur le Dieu d'Israel , au lieu qui lui a été préparé :

13. de peur que comme le Seigneur nous frappa d'abord , parceque vous n'éteïz pas présens , il ne nous arrive un même malheur , si nous faisons quelque chose de contraire à ses loix.

14. Les Prêtres se purifièrent donc avec les Levites , afin de porter l'arche

du Seigneur le Dieu d'Israël.

15. Et les enfans de Levi prirent *ensuite* l'arche de Dieu sur leurs épaules avec des bâtons ; selon l'ordre que Moïse en avoit donné après l'avoir reçû du Seigneur.

16. David dit aussi aux *mêmes* chefs des Levites , d'établir quelques - uns de leurs frères pour faire la fonction de Chantres , & pour jouer de toutes sortes d'instrumens de musique , comme de la lyre , de la guitare , des tymbales; afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joie.

17. Ils choisirent donc plusieurs Levites ; scavoient Heman fils de Joël ; & entre ses freres //, Asaph fils de Barachias; entre les fils de Merari & leurs freres, Ethan fils de Casaias ;

18. & leurs freres avec eux : & au second rang, Zacharie , Ben , Jaziel , Semiramoth , Jahiel , Ani, Eliab, Banaïa , Maasia, Mathathias, Eliphalu , Macenias, Obed-

¶. 17. expl. parens,

tarent arcam Domini Dei Israel.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei , sicut præceperat Moïses juxta verbum Domini , humeris suis , in vestibus.

16. Dixitque David principibus Levitarum , ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum , nabis videlicet , & lyris , & cymbalis , ut resonaret in excelsis sonitus lætitiae.

17. Constitueruntque Levitas : Heman filium Joel , & de fratribus ejus , Asaph filium Barachias : de filiis vero Merari, fratribus eorum , Ethan filium Casaias.

18. Et cum eis fratres eorum : in secundo ordine, Zachariam , Ben , & Jaziel , & Semiramoth , & Jahiel , & Ani , Eliab , & Banaiam , &

Maafiam , & Mathachiam , & Eliphalu , & Maceniam , & Obededom , & Jehiel , janitores.

19. Porrò cantores , Heman , Asaph , & Ethan , in cymbalis æneis concrepantes.

20. Zacharias autem , & Oziel , & Semiramoth , & Jahiel , & Ani , & Eliab , & Maasias , & Banaias , in nablis arcana cantabant.

21. Porrò Mathathias , & Eliphalu , & Macenias , & Obededom , & Jehiel , & Ozaziu , in citharis pro octava canebant opinacione.

22. Chonenias autem princeps Levitarum , prophetæ præcerat , ad præcindendam melodiam : erat quippe validè sapiens.

edom , & Jehiel , qui étoient portiers.

19. Or les chantres Heman , Asaph & Ethan , jouoient des tymbales d'airain .

20. Mais Zacharie , Oziel , Semiramoth , Jahiel , Ani , Eliab , Maasias & Banaias , chantoient sur un autre instrument // des airs sacrés & mystérieux .

21. Mathathias , Eliphalu , Macenias , Obededom , Jehiel ; & Ozaziu , chantoient des chants de victoires & d'actions-de-graces sur des guitares à huit cordes // .

22. Chonenias chef des Levites , présidoit à toute cette musique // , pour commencer le premier cette sainte symphonie , parce qu'il étoit très-sage & très-habile .

¶. 20. lett. *nablis*. On ne fait point le vrai nom de cet instrument.

¶. 21. expl. Hebrei & Chaldeus interpres musicum instrumentum putant oboe chordatum. Menoch.

¶. 22. lett. prophetæ præcerat. La musique étoit souvent

honorée du nom de prophétie , parceque les Chantres doivent être remplis de l'Esprit de Dieu comme les Prophéties . D'autres prennent ici prophetæ , pour onus , & ils expliquent prophetæ præcerat , du soin qu'il avoit de ce qu'on devoit porter .

23. Barachias & Elcana faisoient la fonction d'Huissiers // à l'égard de l'arche.

24. Sebenias, Josaphat, Nathanaël, Amasaï, Zacharie, Banaïs, & Eliezer qui étoient Prêtres, sonnoient des trompettes devant l'arche de Dieu; Obededom & Jehias faisoient *encore* la fonction d'Huissiers // à l'égard de l'arche.

25. Ainsi David & tous les anciens d'Israël, & les Officiers de l'armée s'en alerent pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur, de la maison d'Obededom à *Jerusalem*, dans de saints transports de joie.

26. Et comme *on vit que* Dieu avoit assisté les Levites qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, on immola sept taureaux, & sept beliers.

27. Or David étoit revêtu d'une robe de fin lin //; aussi-bien que tous les Levites qui portoient l'arche, & les Chantres, & Chonenias

¶. 23. & 24. *lester.* portiers
Expl. deux marchoient devant,
& deux après. Ou bien ils ser-
voient tour à tout. *Katabl.*

23. Et Barachias & Elcana, janitores, arcæ.

24. Porro Sebenias, & Josaphat, & Nathanael, & Amasaï, & Zacharias, & Banaias, & Eliezer, sacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei : & Obededom, & Jehias, erant janitores arcæ.

25. Igitur David & omnes majores natu Israël, & tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom, cum latitia.

26. Cumque adiuvisset Deus Levitas, qui portabant arcam fœderis Domini, immolabant septem tauri, & septem arietes.

27. Porro David erat induitus stola byssinâ, & universi Levitæ qui portabant arcam, cantoresque, & Chonenias prin-

¶. 27. *exp!* ephod, brevior vestis ex subtilissimo & condi-
dissimo lino. *Synops.*

28. Universusque Israël deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, & sonitu buccinæ, & tubis, & cymbalis, & nablis, & cytharis contrepantes.

29. Cumque per-
venisset arca fœderis
Domini usque ad ci-
vitatem David, Mi-
chol filia Saül pro-
piciens perfecstram,
vidit regem David
saltantem atque lu-
denter, & despexit
eum in corde suo.

qui étoit le maître de la
musique & du chœur des
Chantres : mais David avoit
de plus un éphod de fin lin.

28. Tout Israël conduisoit donc l'arche de l'alliance du Seigneur, avec de grandes acclamations, au son des trompettes, des hauts-bois, des tymbales, des guitares, & des autres instruments de musique.

29. Et l'arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée jusqu'à la ville de David, Michol fille de Saül regardant par la fenêtre, vit le roi David qui sautoit & qui dansoit, & elle le méprisa dans son cœur.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL

¶. 12. 13. *Vous qui êtes les chefs des familles de Levi, purifiez-vous avec vos frères, & portez l'arche du Seigneur... de peur qu'il ne nous arrive ce qui est arrivé d'abord, parce que vous n'étiez pas présent, & que Dieu ne nous frappe comme il fit alors, &c.*

David déclare au second verset de ce chapitre, qu'il n'étoit permis qu'aux seuls Levites de

136 LES PARALIPOMENES.

porter l'arche , & que le Seigneur les avoit choisis en partie pour ce ministere. Et nous voyons en effet au livre des Nombres , que Dieu s'étoit declaré sur ce sujet en parlant à Moïse & à Aaron. Aussi il semble , selon la remarque de *Theodore*, que David attribue ici au moins en partie la punition d'Oza , dont il a été parlé dans le treizième chapitre , à la faute qu'il avoit faite de mettre l'arche sur un chariot , au-lieu qu'elle devoit être portée sur les épaules des Levites. Et peut-être aussi qu'il avoit manqué encore à se purifier pour se rendre digne d'approcher de la chose la plus sainte qui fût alors dans le monde , & qui n'étoit neanmoins qu'une foible image de la sainteté de l'auguste Sacrement de nos autels. Cette purification consistoit , quant aux ceremonie legales , à laver ses vêtemens & à s'abstenir de l'usage du mariage , selon qu'il paroît par un autre endroit de l'Ecriture. Mais , selon l'esprit de la loi nouvelle , elle consiste beaucoup plus dans la pureté d'un cœur dégagé de tous les désirs charnels , & des œuvres du péché , qui sont proprement les seules choses , selon J e s u s - C h r i s t , qui peuvent rendre l'homme impur.

¶. 20. Mais Zacharie , Oziel , Semiramis , &c. chantoient sur la lyre des chants mystérieux.

Il y a dans la lettre de la Vulgate , *arcana* ; & dans l'Hebreu , *pro occultis*. Quelques-uns prennent ceci pour les premiers mots par où commençoient les airs spirituels qui furent chantés par l'ordre du Roi Dawid. D'autres entendent par ces paroles , les jeunes filles qu'on tenoit toujours cachées , comme nos Religieuses.

ses ; & qui sont nommées *tympanistria* dans le Pseaume 67. Ainsi dans ce sens ce seroit de même que si l'Ecriture vouloit dire , que les cantiques de ces Chantres étoient semblables à ceux de ces jeunes filles : ou qu'ils étoient faits pour être chantés par elles.

On peut néanmoins dire aussi en s'attachant à l'expression littérale de notre Vulgate , que rien n'empêche de prendre le mot *d'arcana* , pour les secrets & les merveilles de Dieu qui sont élevées au-dessus des pensées des hommes. David qui étoit un grand Prophète , & tout rempli d'admiration par la majesté & la puissance du Seigneur , selon qu'il le fait paroître dans tous ses Pseaumes , fit donc sans doute chanter dans cette fête si celebre de la translation de l'arche , les louanges qui étoient dûes à sa divine bonté , pour tant de merveilles qu'il avoit faites en sa faveur , & pour tant de secrets ressorts par lesquels sa Providence l'avoit conduit jusques sur le trône , après l'avoir fait passer par un si grand nombre d'épreuves & d'afflictions différentes. Car c'est le propre des vrais serviteurs de Dieu , de considerer souvent & d'adorer avec un humble respect ces mystères ; pour parler ainsi , de sa conduite toute miséricordieuse sur ses élus , qui sont en effet des mystères & des secrets pour les gens charnels , quoiqu'ils soient l'objet de la dévotion continue des justes.

¶. 26. *Et comme on vit que Dieu avoit assisté les Levites qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur , on immola sept taureaux & sept bœufs,*

On peut dire véritablement de cette arche du Seigneur ; ce qui a été dit depuis de J E S U s - C H R I S T qu'elle figuroit : *Portabat, à quo portabatur* : Elle étoit portée par les Levites sur leurs épaules : mais les Levites étoient eux-mêmes comme portés & soutenus par le Seigneur de cette arche qu'ils portoient. Ils furent donc assistés de Dieu visiblement , selon que l'expliquent les Interpretes ; soit parcequ'il les soutint d'une maniere toute divine sous ce fardeau d'ailleurs très-pesant , en le leur faisant porter sans fatigue & avec joie ; soit parcequ'il témoigna agréer cette translation , en ne frappant aucun d'eux , comme l'exemple d'Oza sembloit donner à David quelque sujet de l'apprehender. C'est pourquoi dans les saints transports de leur humble reconnoissance , ils immolèrent à Dieu sept taureaux & sept bœufs ; soit que ce fussent les Levites mêmes qui les immolassent , outre les victimes qu'offroit le Roi , comme un Interprete l'a ciû ; soit que ce soient les mêmes victimes dont il est parlé dans le second livre des Rois ; lorsqu'il est dit : Que lorsque ceux qui portoient l'arche avoient fait six pas , David immoloit un bœuf & un bœuf : ce qui put bien arriver sept fois depuis la maison d'Obededom , jusqu'au lieu où on la plaça.

2. Reg.
4. 23.

On peut voir dans l'explication de cet endroit ce qu'on y a dit de la disposition de Michol , qui se mocqua de David , comme il est marqué dans la suite , lorsqu'elle le vit danser devant l'Arche. Nous ajouterons seulement ici ; que ce que l'on vit alors s'est vu depuis , & se verra dans toute la suite des siecles. Tandis

qu'un grand Roi devenu victorieux de ses ennemis , s'applique tout entier avec son peuple , à en rendre à Dieu de publiques actions-de-graces , & à relever sa grandeur , en s'humiliant de toutes ses forces en sa présence ; une femme vaincra la gloire à mépriser comme une bassesse cette action de ce Prince : elle ne songe point que ce lui devant qui David s'humilie , est le Seigneur d'Israël , qui a rejeté son propre pere Saül , à cause de son orgueil , & élevé sur le trône David son mari , à cause de l'humble abaissement de son cœur. C'est ainsi que la vraie pieté sera exposée dans tous les siecles à la raillerie des esprits vains & superbes , qui ne peuvent point comprendre que c'est être grand de s'abaisser devant Dieu ; & qu'il n'y a même aucune grandeur solide qui n'ait cette noble humiliation pour fondement. Tant qu'il y aura des Davids qui se 16. 22.
mépriseront eux-mêmes , & qui feront gloire de paroître vils & petits aux yeux de Dieu , il y aura des Michols , vraies filles & heritieres de l'orgueil de Saül , qui n'auront que du mépris de cet humble abaissement. Mais qu'elles soient assurées , que cet orgueil même qui les porte à mépriser la pieté de David , les rendra stériles 16. 23.
aussi-bien que cette Princesse , mais d'une stérilité malheureuse & éternelle.





CHAPITRE XVI.

1. L'Arche de Dieu fut donc apportée & placée au milieu du tabernacle [¶] que David lui avoit fait dresser , où l'on offrit des holocaustes & des sacrifices d'action-de-graces en la présence de Dieu [¶].

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'action-de-graces, il benit le peuple au nom du Seigneur.

3. Et il distribua à chacun en particulier tant aux hommes qu'au femmes , une portion de pain & un morceau de bœuf rôti , avec de la farine faite à l'huile.

4. Il établit des Levites pour servir devant l'arche du Seigneur ; pour le glorifier , & lui rendre de continues actions-de-graces de toutes ses merveilles ; & pour

1. **A**ttulerunt igitur arcam Dei , & constituerunt eam in medio tabernaculi , quod tetenderat ei David : & obtulerunt holocausta & pacifica coram Deo.

2. Cumque complesset David offerens holocausta , & pacifica , benedixit populo in nomine Domini

3. Et divisit universis per singulos , à viro usque ad mulierem , tortam panis , & partem assæ carnis bubalæ , & fricam oleo similam.

4. Constituitque coram arca Domini de Levitis , qui ministrarent , & recordarentur operum ejus , & glorificarent , atque laudarent Do-

ψ. 1. expl. différent de celui de Moïse , qui étoit demeuré à Gabaon. V'oy. ψ. 39.

Ibid. expl. devant l'arche. 2, Reg. 6, 18.

L I V R E I. C H A P. XVI, 141
minum Deum Israel : chanter les louanges du Seigneur le Dieu d'Israel ; *scire* voir,

5. Asaph principem; & secundum ejus Zachariam : Porro Jahiel, & Semiramoth, & Jehiel, & Mathathiam, & Eliab, & Banaiam, & Obededom : Jehiel super organa psalterii, & lyras : Asaph autem ut cymbalis personaret;

6. Banaiam verò & Jaziel sacerdotes, canere tubâ jugiter coram arca foederis Domini.

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Dominu[m] Asaph, & fratres ejus.

8. Confitemini Dominu[m], & invokez nomen ejus : notas facite in populis ad inventiones ejus.

9. Cantate ei, & psallite ei : & narrate omnia mirabilia ejus.

10. Laudate nomen sanctum ejus : letetur

5. Asaph le premier de tous ; Zacharie le second ; & ensuite Jahiel, Semiramoth, Jehiel, Mathathias, Eliab, Banaïa, & Obededom. Jehiel fut chargé de toucher l'orgue, le psaltronion, & la lyre ; & Asaph de jouer des tymbales.

6. Mais Banaïas & Jaziel qui étoient Prêtres, devoient sonner continuellement de la trompette devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

7. Ce fut *done* en ce jour-là que David établit Asaph premier Chantre, & tous ceux de sa maison *sous lui*, pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant* :

8. Louez le Seigneur, & invoquez son Nom ; publiez ses œuvres dans tous les peuples.

9. Chantez ses louanges : chantez-les sur les instruments ; annoncez toutes ses merveilles.

10. Glorifiez son saint Nom : que le cœur de ceux

142 LES PARALIPOMENES.
qui cherchent le Seigneur , cor querentium Do-
soit dans la joie.

minum.

11. Cherchez le Seigneur ,
& la force qui vient de lui :
cherchez sans cesse à voir
son visage .

11. Quarite Domi-
num , & virtutem
ejus : quarite faciem
ejus semper .

12. Souvenez-vous des
merveilles qu'il a faites , de
ses prodiges , & des juge-
mens qui sont sortis de sa
bouche ,

12. Recordamini
mirabilem ejus , qua-
fecit : signorum illius ,
& judiciorum oris
ejus .

13. vous qui êtes les des-
cendans d'Israël son ser-
viteur // , & les enfans de Ja-
cob son élû 4 .

13. Semen Israel
servi ejus : filii Jacob
electi ejus .

14. il est le Seigneur nô-
tre Dieu ; il exerce ses ju-
gemens dans toute la ter-
re .

14. Ipse Dominus
Deus noster : in uni-
versa terra jud.cia
ejus .

15. Souvenez-vous à ja-
mais de son alliance , & de
la promesse qu'il a faite pour
tous les âges à venir ,

15. Recordamini in
sempiternum pacti e-
jus : sermonis , quem
præcipit in mille ge-
nerationes .

16. qu'il a donnée à Abra-
ham ; & du serment qu'il a
fait à Isaac ;

16. Quem pepigie
cum Abraham : & ju-
ramenti illius cum
Isaac .

17. qu'il a confirmé à Ja-
cob pour être une loi invio-
lable , & à Israël pour une
alliance éternelle ;

17. Et constituit il-
lud Jacob in præcep-
tum : & Israël in pa-
ctum sempiternum .

18. en disant : Je vous don-
nerai la terre de Chanaan

18. Dicens : Tibi
dabo terram Chana-

¶. 13. autr. & ses serviteurs , i. e. de Dieu .
Ibid. autr. qu'il a choisis . Bellarm.

LIVRE I. CHAP. XVI.
aaani, funiculum he- pour votre heritage //.
reditatis vestrae.

19. Cum essent pau- ci numero, parvi & coloni ejus.

20. Et transierunt de gente in gentem, & de regno ad populum alterum.

21. Non dimisit quemquam calumnia- ri eos, sed increpavit pro eis reges.

22. Nolite tangere christos meos; & in prophetis meis nolite malignari.

23. Cantate Domini- no omnis terra: an- nunciate ex die in diem salutare ejus.

24. Narrate in gen- tibus gloriam ejus: in cunctis populis mi- rabilia ejus.

25. Quia magnus Dominus, & lauda- bilis nimis: & hor- ribilis super omnes deos.

19. Et le disant, lorsqu'ils étoient en petit nombre, peu considerables, & étran- gers sur la terre //.

20. Et ils passerent d'une maison à une autre, & d'un royaume à un autre peuple.

21. Il ne permit pas que qui que ce soit leur fist insul- te, mais il châtia même des Rois à cause d'eux,

22. en leur disant : Gardez- vous bien de toucher à mes Oints, & ne faites point de mal à mes Prophetes:

23. Chantez des hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez sur la terre. Annon- cez tous les jours le salut qu'il vous a donné.

24. Publiez sa gloire par- mi les nations, & ses mer- veilles parmi tous les peu- ples.

25. Car le Seigneur est grand, & merite des louan- ges infinies: il est sans com- paraison plus redoutable que tous les dieux.

*. 18. lettr. pour la corde de votre heritage. Il fait allusion au cord des apôtres.

*. 19. expl. lorsqu'ils allèrent en Egypte,

26. Tous les dieux des peuples sont des idoles : mais c'est le Seigneur qui a fait les cieux.

27. Il est tout environné de gloire & de majesté¹⁷. La force & la joie se trouvent dans le lieu où il habite.

28. Peuples, *venez* avec toutes vos familles offrir vos dons au Seigneur. Offrez au Seigneur la gloire & la puissance.

29. Offrez au Seigneur la gloire qui est dûe à son nom : apportez des hosties, & présentez-vous devant lui : adorez le Seigneur dans un saint respect.

30. Que toute la terre tremble devant sa face : car c'est lui qui l'a affermee sur ses fondemens.

31. Que les cieux se réjouissent ; que la terre trespassaille de joie ; & que l'on publie dans les nations ; Le Seigneur est entré dans son royaume.

32. Que la mer & tout ce qu'elle renferme fasse reten-

26. Omnes enim dii popolorum, idola : Dominus autem cælos fecit.

27. Confessio & magnificientia coram eo : fortitudo & gaudium in loco ejus.

28. Afferte Domino familiæ populo- rum : afferte Domino gloriam & impe- rium.

29. Date Domino gloriam, nomini ejus, levate sacrificium, & venite in conspectu ejus : & adorate Do- minum in decoro san- eto.

30. Commoveatur à facie ejus omnis ter- ra : ipse enim funda- vit orbem immobi- lem.

31. Lætentur cæli & exultet terra : & dicantur in nationi- bus : Dominus re- gnavit.

32. Tonet mare & plenitudo ejus

¹⁷, 17, lett. *Confessio*, pour argumentum confessionis. Expl. Tou- cè qui l'environne nous porte à le glorifier & lui rendre des actions-de-graces.

exultent

exultent agri, & omnia quæ in eis sunt.

tir son allegro. Que les compagnies & tout ce qu'elles contiennent soient dans la joie.

33. Tunc laudabunt ligna saltus contra Domino : quia venit judicare terram.

33. Les arbres des forêts chanteront alors les louanges du Seigneur en sa présence ; parcequ'il est venu pour juger la terre.

34. Confitemini Domino , quoniam bonus : quoniam in eternum misericordia ejus.

34. Rendez gloire au Seigneur, parcequ'il est bon, parceque sa miséricorde est éternelle.

35. Et dicite : Salvavos , Deus salvator noster : & congreganos , & erue de gentibus , ut confitemur nomini sancto tuo , & exultemus in carminibus tuis.

35. Et dites-lui : Sauvez-nous , ô Dieu qui êtes notre Sauveur ; rassemblez - nous , & retirez - nous du milieu des nations , afin que nous rendions gloire à votre saint Nom , & que nous témoignions notre joie par de saints cantiques %.

36. Benedictus Dominus Deus Israel ab eterno usque in eternum : & dicat omnis populus : Amen , & hymnum Domino.

36. Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit bénit dans la suite de tous les siècles ; & que tout le peuple dise : Amen ; & chante les louanges du Seigneur.

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini , A-

37. David laissa donc en ce lieu devant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph

¶. 35. *lett. In carminibus tuis , i. e. à spiritu sancto dictatis.*
Synops.

& ses freres //, afin qu'ils servissent continuellement en la présence de l'arche, en s'acquittant tous les jours de leur ministere chacun à leur tour.

38. Il établit Obededom & ses freres // qui étoient *an nombre de soixante & huit*; & Obededom fils d'Idithun, avec Hosa pour portiers.

39. Il établit aussi Sadoc // & ceux de sa maison pour faire les fonctions de Prêtres devant le tabernacle du Seigneur sur le lieu élevé de Gabaon //;

40. afin d'y offrir continuellement des holocaustes au Seigneur sur l'autel destiné à ces sortes de sacrifices, tant le matin que le soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la loi que le Seigneur a prescrite à Israel.

41. Après Sadoc ; étoit Heman // & Idithun, avec

ÿ. 37. expl. Ceux de la même maison.

ÿ. 38. expl. Ceux de sa maison.

ÿ. 39. expl. Sadoc étoit fils d'Achitob , & frere d Achimelech, dont le fils Abiathar exerceoit alors l'office de Pontife. Ainsi Sadoc n'est pas encore établi comme Pontife : ce qui

saph & fratres ejus , ut ministrarent in conspectu arcæ jugiter , per singulos dies, & vices suas.

38. Porro Obededom , & fratres ejus sexaginta octo : & Obededom filium Idithun , & Hosa constituit janitores.

39. Sadoc autem sacerdotem, & fratres ejus sacerdotes, coram tabernaculo Domini in excelso , quod erat in Gabaon ,

40. ut offerrent holocausta Domino super altare holocaustatis jugiter , manè & vesperè , juxta omnia quæ scripta sunt in lege Domini, quam præcepit Israel.

41. Et post eum Heman , & Idithun ,

n'arriva que sous Salomon ; mais comme Prêtre pour avoir soin du culte qui se rendoit là à Dieu.

Ibid. expl. Où étoit demeuré le tabernacle que Dieu avoit fait faire par Moïse.

ÿ. 41. expl. Qui conduisoit la musique. *supr.* 15. 17.

& reliquos electos , unumquemque vocabulo suo ad confitendum Domino : Quoniam in æternum misericordia eius.

42. Heman quoque & Idithun canentes tubâ , & quatiennes cymbala , & omnia musicorum organa , ad canendum Deo : filios autem Idithun fecit esse portarios.

43. Reversusque est omnis populus in dominum suam : & David , ut benediceret etiam domui suæ.

¶. 43. expl. Se réjouir & faire festin avec ceux de sa maison.

les autres choisis pour cela , chacun selon qu'ils étoient marqués pour chanter les louanges du Seigneur , en disant : Que sa miséricorde est éternelle.

42. Heman & Idithun jouoient aussi de la trompette , touchoient les tymbales , & tous les autres instrumens de musique pour chanter les louanges de Dieu. Mais pour les fils d'Idithun le Roi les établit portiers.

43. Ensuite chacun s'en retourna en sa maison : & David se retira aussi pour faire part à sa famille de la bénédiction // de ce jour.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *Q* uand David eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'action-de-graces , il bénit le peuple au Nom du Seigneur.

Quoiqu'il n'appartienne proprement qu'aux Prêtres & qu'aux Pontifes du Seigneur , de bénir les peuples ; les Rois néanmoins le faisoient aussi en vertu de l'onction Royale qu'ils avoient reçue , & qui les rendoit comme les peres de ces peuples. Aussi nous voyons que ce que

David fait ici, lorsqu'après avoir achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'action-de-grâces , que sa parfaite gratitude envers Dieu le pressoit particulierement de lui offrir , *il bénit le peuple au Nom du Seigneur* ; Salomon son fils le fit après lui dans une semblable occasion , &c. à la solemnité de la Dedicace du temple de Jérusalem. Car il est marqué dans l'Ecriture : *Qu'étant debout , il bénit toute l'asssemblée d'Israël à haute voix , en disant : Que le Seigneur soit bénit , lui qui a donné la paix à son peuple ; & qui sans manquer à accomplir aucune des paroles qu'il avoit dites , l'a comblé de tous les biens qu'il avoit promis par la bouche de Moïse son serviteur. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous , comme il a été avec nos peres. Qu'il ne nous abandonne point , & ne nous rejette pas. Mais qu'il fasse pencher nos cœurs vers lui , afin que nous marchions dans toutes ses voies , & que nous gardions ses commandemens.*

Matt'. 22. 38. Telle étoit la bénédiction que ces grands Princes inspirés de Dieu donnoient , ou pour mieux dire , souhaitoient à Israël ; une bénédiction non terrestre , mais spirituelle , qui tendoit à les rendre dignes d'avoir le Seigneur présent avec eux , *ainsi qu'il l'avoit été avec leurs peres :* c'est-à-dire , avec Abraham , Isaac , & Jacob ; & à leur faire accomplir avec son secours ses divins préceptes , dont le plus grand , sans comparaison , étoit de l'aimer de tout leur cœur , comme J E S U S - C H R I S T l'a lui-même déclaré dans l'Evangile.

Ce que David fit ensuite lorsqu'il distribua à tout le peuple une portion du sacrifice , mar-

tyoit en figure la part que les fidèles devoient avoir au grand & auguste sacrifice de la loi nouvelle , dont ces anciens n'étoient que des ombres , étant d'autant plus multipliés & diversifiés , qu'ils étoient plus incapables de représenter par eux-mêmes l'adorable majesté de ce sacrifice unique & divin de la chair de J E S U S - C H R I S T .

¶. 8. *Rendez graces au Seigneur , & invoquez son Nom , &c.*

Comme ce cantique est la même chose que le Pseaume 104. avec très-peu de difference, il suffit de renvoyer aux explications de ce Pseaume , qui serviront à éclaircir celui-ci.

¶. 23. *Chantez des hymnes au Seigneur , vous tous qui habitez sur la terre , &c.*

Ce cantique étant encore le même à peu près , que le Pseaume 95. il est inutile d'ajouter ici d'autres explications que celles que l'on peut voir sur ce Pseaume .

¶. 35. *Sauvez-nous , ô Dieu qui êtes notre Sauveur : rassemblez-nous , & nous retirer du milieu des nations , afin que nous rendions gloire à votre saint Nom . &c.*

Ces paroles , selon le premier sens littoral qui se présente à l'esprit , nous marquent sans doute le desir qu'avoit David , & la priere qu'il fairoit à Dieu , & qu'il vouloit que tout le peuple fit avec lui , qu'il plût à sa divine bonté de les rassembler tous en un seul corps , & de réunir avec eux ceux de leurs frères qui pouvoient être dispersés parmi les nations infidèles , afin qu'ils se joignissent tous ensemble dans un même esprit pour rendre gloire à son saint Nom. Mais

150 LES PARALIPOMENES.

^{Luc. 24. 44.} ce Prince qui étoit un grand Prophète , & qui a particulierement envisagé le Messie dans ses Pseaumes , comme J E S U S - C H R I S T dit lui-même , pouvoit bien aussi en parlant à Dieu de cette sorte , avoir en vûe l'avenement de celui qui devoit être le véritable Sauveur de son peuple ; & qui devoit *r:assembler* en un seul corps tous les vrais enfans d'Israël dispersés parmi *les nations*.

^{2. Cor. 6. 17.} Or cette priere que David mettoit dans la bouche de tout ce peuple , doit être encore aujourd'hui dans le cœur de tous les Chrétiens , qui sentent par l'experience continuelle de leur foiblesse & de la force de leurs ennemis , le besoin qu'ils ont de dire sans cesse à l'auteur de leur salut : *Sauvez - nous , ô Dieu qui êtes notre Sauveur* ; parceque si vous ne nous sauvez à tous momens par un effet tout-puissant de votre grace , nous perirons . *Rassimblez - nous* , en nous unissant étroitement par les liens de votre Esprit & de votre amour ; & *nous retirez continuellement du milieu des nations* , en nous éloignant de la vanité de leurs desirs , & de la corruption de leurs mœurs . Vous nous avez commandé de nous en séparer , & de prendre garde de ne pas toucher à ce qui est impur . *Exite de medio eorum , & separamini , dicit Dominus , & immundum ne tetigeritis* . Mais le sentiment de notre foiblesse nous fait recourir à vous , Seigneur , & vous dire avec le saint Roi David : *Sauvez - nous , vous qui êtes notre Sauveur , & nous retirez du milieu des nations : Salva nos , Deus salvator noster. & erue de gentibus :* afin que nous rendions gloire à la sainteté de

L I V R E I. C H A P. X V I I. 15^e
votre Nom, & à la puissance de votre grace:
Ut confitemur nomini sancto suo.



C H A P I T R E X V I I.

1. Cum autem habiteret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam: ecce Ego habito in domo cedrina: arca autem foederis Domini sub pellibus est.

2. Et ait Nathan ad David: Omnia, quæ in corde tuo sunt, fac: Deus enim tecum est.

3. Igitur nocte illâ factus est sermo Dei ad Nathan, dicens:

4. Vade, & loquere David servo meo: Hæc dicit Dominus: Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum.

5. Neque enim manfi in domo, ex eo tempore quo eduxi Israel, usque ad diem hanc: sed fui semper mutans loca taberna-

1. David étant établi ^{An du monde} dans son palais, il ^{1960.} dit au Prophète Nathan: Me ^{Avant J. C.} voici logé dans une maison ¹⁰⁴⁴ de cedre: & l'arche de l'alliance du Seigneur est encore sous des *tentes de peaux de bêtes*.

2. Nathan répondit à David: Faites tout ce que vous avez dans le cœur; car Dieu est avec vous.

3. Mais la nuit suivante Dieu parla à Nathan, & lui dit:

4. Allez-vous-en trouver mon serviteur David, & dites-lui: Voici ce que dit le Seigneur: Vous ne me bâtirez point de maison pour y faire ma demeure.

5. Car je n'ai point eu de maison ni de demeure, depuis le temps que j'ai tiré Israel de l'Egypte jusqu'à présent: mais j'ai été sous

152 Les PARALIPOMENES.
des tentes , changeant tou- culi , & in tentos
jours de lieux où l'on dressoit rio ,
mon pavillon ,

6. quand je demeurois avec tout le peuple d'Israël. Ai - je jamais parlé à aucun des Judges d'Israël , à qui j'avais commandé d'avoir soin de mon peuple : & lui ai-je dit : D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maison de cedre ?

7. Vous direz donc maintenant à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître des troupeaux de moutons , pour vous établir chef de mon peuple d'Israël.

8. & j'ai été avec vous par tout où vous marchiez ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous ; & j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands hommes qui sont celebres dans le monde.

9. J'ai donné un lieu à mon peuple d'Israël : il y sera affermi ; & il y demeura sans être ébranlé à l'avenir : & les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus

6. manens cum omni Israël. Numquid locutus sum saltem uni judicium Israël , quibus præceperam ut pascerent populum meum , & dixi : Quare non ædificasti mihi domum cedri- nam ?

7. Nunc itaque sic loquèris ad servum meum David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te , cùm in pascuis sequereris gregem , ut essem dux populi mei Israël.

8. Et fui tecum quocumque perrexi- sti : & interfeci omnes inimicos meos coram te , fecique tibi nomen quasi unius magnorum , qui cele- brantur in terra.

9. Et dedi lo- cum populo meo If- rael : plantabitur , & habitabit in eo , & ultra non commo- vebitur : nec filii ini- quitatis atterent eos ,

comme ils ont fait auparavant.

10. Ex diebus quibus dedi judices populo meo Israel , & humiliavi universos inimicos tuos. Anuncio ergo tibi, quod adificaturus sit tibi Dominus domum.

11. Cumque impleveris dies tuos ut vadatis ad patres tuos , suscitabo semen tuum post te , quod erit de filiis tuis : & stabiliam regnum ejus.

12. Ipse adificabit mihi domum , & firmabo solium ejus usque in æternum.

13. Ego ero ei in patrem , & ipse erit mihi in filium : & misericordiam meam aeo auferam ab eo , sicut abstuli ab eo , qui ante te fuit.

14. Et statuam cum in domo mea , & in regno meo , usque in sempiternum : & thronus ejus erit firmissimus in perpetuum.

15. Juxta omnia

10. Depuis le temps que j'ai donné des Judges à mon peuple d'Israël , & que j'ai humilié tous vos ennemis devant vous. Je vous déclare donc , que le Seigneur doit établir votre maison.

11. Et lorsque vos jours seront accomplis pour aller avec vos pères , j'éleverai sur le trône après vous un de votre race & de vos enfants ; & j'affermirai son règne.

12. Ce sera lui qui me bâtira une maison ; & j'établirai son trône pour jamais.

13. Je serai son père , & il sera mon fils : & je ne retirerai point ma miséricorde de dessus lui , comme je l'ai retirée de dessus votre prédecesseur.

14. Je l'établirai dans ma maison & dans mon royaume pour jamais ; & son trône sera très-ferme pour toujours.

15. Nathan parla donc

dans ces mêmes termes à David , & lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit fait entendre dans cette vision.

16. Ensuite le Roi David étant venu devant le Seigneur //, & s'y étant arrêté//, il lui dit : Qui suis - je , ô Seigneur *mon* Dieu , & quelle est ma maison pour vous porter à me faire de si grandes graces ?

17. Mais cela vous a encore paru peu de chose : c'est pourquoi vous avez voulu assurer votre serviteur de l'établissement de sa maison même pour les siecles à venir : & vous m'avez rendu plus considerable que tous les autres hommes , ô Seigneur *mon* Dieu .

18. Après cela , quelle reconnoissance assez grande peut témoigner David , en voyant ce que vous avez fait pour relever votre serviteur , & que vous vous êtes souvenu de lui pour le combler de tant de biens ?

¶. 16. expl. l'arche.
Ibid. let. S'étant assis. Mais les
Docteurs Hebreux soutiennent

verba hæc , & juxta universam visionem istam , sic locutus est Nathan ad David.

16. Cumque re- nisset rex David , & sedisset coram Domi- no , dixit : Quis ego sum Domine Deus , & quæ domus mea , ut præstares mihi ta- lia ?

17. Sed & hoc pa- rum visum est in con- spectu tuo , ideoque locutus es super do- num servi tui etiam in futurum : & fecisti me spectabilem super omnes homines , Do- mine Deus .

18. Quid ultra ad- dere potest David , cùm ita glorificaveris servum tuum , & co- gnoveris eum ?

quand on prioit , & qu'ainsi le mot de *sedere* , se doit prendre ici pour *manere*; demeuter quel- que temps en prières. *Synops.*

19. Domine , propter famulum tuum
juxta cor tuum fecisti
omnem magnificen-
tiam hanc , & nota
esse voluisti universa
magnalia.

20. Domine , non
est similis tui : & non
est alius Deus absque
te , ex omnibus , quos
audivimus auribus no-
stris.

21. Quis enim est
alius , ut populus tuus
Israël , gens una in
terra , ad quam per-
rexit Deus , ut libera-
ret , A faceret popu-
lum sibi , & magni-
tudine suâ atque ter-
roribus ejiceret natio-
nes à facie ejus , quem
de Ægypto liberarat.

22. Et posuisti po-
pulum tuum Israël
tibi in populum us-
que in æternum , &
tu , Domine , factus
es Deus ejus.

19. Oui , Seigneur , c'est
pour l'amour de votre ser-
viteur , & parcequ'il vous
a plû d'agir ainsi , que vous
en avez usé envers lui d'une
maniere si magnifique ; &
que vous avez voulu faire
connoître tant de grandes
choses.

20. Seigneur , nul n'est
semblable à vous , & il n'y
a point d'autre Dieu que
vous entre tous ceux dont
nous avons entendu par-
ler.

21. En effet , y a-t-il en-
core un autre *peuple* sembla-
ble à votre peuple d'Israël ,
cette nation unique sur la
terre , dont Dieu ait daigné
s'approcher pour la délivrer
de captivité , & en faire
un peuple qui lui fut par-
ticulièrement consacré , &
pour chasser par sa puissance
& par la terreur *de son Nom*
toutes les nations de devant
ce peuple , qu'il avoit tiré
d'Egypte ?

22. Ainsi , Seigneur , vous
avez établi votre peuple
d'Israël pour être à jamais
votre peuple : & vous avez
bien voulu être son Dieu.

156 LES PARALIPOMENES.

23. Confirmez donc maintenant, Seigneur, pour jamais la promesse que vous avez faite à votre serviteur, pour lui & pour sa maison : & accomplissez - la selon votre parole.

24. Que votre Nom demeure & soit glorifié éternellement : Qu'on dise *par tout* : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël ; & la maison de David son serviteur subsiste toujours devant lui.

25. Car c'est vous, Seigneur mon Dieu, qui avez révélé à votre serviteur que vous vouliez lui établir sa maison : & c'est pour cela que votre serviteur est rempli de confiance // pour vous offrir sa prière.

26. Je reconnois // donc maintenant, Seigneur, que vous êtes Dieu. Et c'est à votre serviteur que vous avez fait ces grandes promesses.

27. Vous avez déjà commencé à bénir la maison de votre serviteur, afin qu'elle

23. Nunc igitur ; Domine, sermo, quem locutus es famulo tuo, & super domum ejus, confirmetur in perpetuum, & fac licet locutus es.

24. Permaneatque & magnificetur nomen tuum usque in sempiternum : & dicatur : Dominus exercituum Deus Israel, & domus David servus ejus permanens coram eo.

25. Tu enim, Domine Deus meus, revelasti auriculam servi tui, ut edificares ei domum : & idcirco invenit servus tuus fiduciam, ut oret coram te.

26. Nunc ergo ; Domine, tu es Deus : & locutus es ad servum tuum tanta beneficia.

27. Et cœpisti benedicere domui servi tui, ut sit semper

¶. 25, lett. A trouvé de la confiance.

¶. 26, expl. Vous le faites véritablement paraître,

L I V R E I. C H A P. X V I I. 157
teram te : te enim , subsiste éternellement
Domine, benedicente, devant vous. Et quand vous la
benirez , Seigneur , elle sera
benie pour jamais.
perpetuum.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 6. *A* I-je jamais parlé à aucun des juges
de mon peuple , à qui j'avois commandé d'avoir soin de lui , & lui ai-je dit : D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maison de
maison ?

Si Dieu refusa d'écouter David dans le désir qu'il avoit de lui bâtir une maison , c'est-à-dire , un temple , ce n'étoit pas proprement qu'il n'eût agréé cet ouvrage de sa main , pour le moins autant que de celle de Salomon , puisqu'il regarda toujours David comme *son vrai serviteur*. Mais il semble qu'il avoit desssein principalement de faire entendre par là , que la maison où il vouloit habiter , ne seroit point une maison ordinaire , une maison bâtie par la main des hommes ; (car Dieu n'habite point , comme dit saint Paul , *dans des temples bâtis par les hommes* ,) mais une maison vraiment digne du Seigneur , qui seroit bâtie par celui qui étant né de la race de David selon la chair , seroit néanmoins Dieu comme lui. Car il très - remarquable qu'il ne nomme point ici Salomon , en parlant de celui qui lui bâtiroit ce temple ; & que la maniere même dont il en parle ,

Act. 171

²⁴

ne sçauoit s'entendre bien exactement de ce Prince , que par rapport au Sauveur , dont il étoit la figure : *J'en fusciterai* , dit-il à David , *un après vous qui sera de votre race , & de vos enfans ; & j'établirai son regne. Celui-là me bâtira une maison : & j'affermirai son trône pour l'éternité . . . Et je ne retirerai point ma miséricorde de dessus lui , comme je l'ai retirée de dessus celui qui a regné avant vous.*

Lors donc que Dieu fait dire à David par son Prophète Nathan : *Qu'il ne lui bâtroit point une maison où il pût faire sa demeure ; & qu'il lui fait demander ensuite : Si jamais il s'étoit plaint à quelqu'un des juges qui avoient gouverné son peuple , de ce qu'ils ne lui avoient point bâti de maison de cedre ; il veut sans doute lui faire comprendre que ce n'étoit point une maison de cette nature qu'il demandoit ; & que l'unique maison qu'il envisageoit principalement , ne lui seroit point bâtie par des hommes , mais par celui dont le trône seroit éternel , & en qui il troueroit éternellement comme dans son Fils unique ses divines complaisances.* Or cette maison n'étoit autre que la sainte Eglise , qui a été véritablement l'ouvrage de ce divin Salomon , & de ce vrai fils de David ; cette Eglise bâtie de pierres vivantes , qui sont les fidèles , dont les cœurs purifiés par son Saint-Esprit , sont ses dignes temples.

On peut voir sur ce sujet , & sur la réponse que Nathan fit à David , & sur tout le reste de ce chapitre , les explications du chapitre septième du second livre des Rois , où les mêmes choses sont rapportées à peu près , com-



CHAPITRE XVIII.

1. Factum est au-
tem post huc,
ut percuteret David
Philisthiim , & hu-
miliaret eos , & tolle-
ret Geth , & filias
eius , de manu Phi-
listhiim ,

2. percuteretque
Moab , & fierent
Moabites servi Da-
vid , offerentes ei mu-
nera.

3. Eo tempore per-
cussit David etiam
Adarezer regem Soba
regionis Hemath ,
quando perrexit ut
dilataret imperium
suum usque ad flu-
men Euphratem.

4. Cepit ergo Da-
vid mille quadrigas

1. A Près cela David An du
battit les Philistins. monde
Il les humilia , & retira Geth
avec ses dépendances // d'en-
tre leurs mains. 1969,

2. Il défit aussi les Moa-
bites , & se les assujettit , &
les obliga de lui payer un
tribut //.

3. En ce même - temps
David battit encore Adare-
zer Roi de Soba dans le pays
d'Hemath // , lorsqu'il mar-
cha pour étendre son Empi-
re jusqu'au fleuve de l'Eu-
phrate //.

4. David lui prit donc
mille chariots // , & sept mil-

ÿ. 1. *lett.* Ses filles ; c'est-
à-dire , les bourgades qui fu-
rissent.

ÿ. 2. *expl.* Offerentes ei mu-
nera , i. e. tributum annum ;
ut vers. 6. Synops. 2. Reg. 8. 2.

ÿ. 3. *expl.* Dans la Syrie ,
dont Hemath , qui fut depuis
appelée Antioche , étoit la ca-
pitale.

Ibid. *expl.* C'étoit les bor-
gades qui avoient été promises
à la postérité d'Abraham. *Ge-*

nes. 15. 18. Deut. 11. 24. Et
Job. 1. 3. mais qui n'ont été
possédées que par David &

par Salomon. *1. Reg. 4. 21.*

ÿ. 4. *autr.* Chevaux de cha-
riot. *Synops.*

160 Les PARALIPOMENES.

le hommes de cheval, avec vingt mille hommes d'infanterie. Il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, horsmis cent attelages qu'il réserva pour son service.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarezer Roi de Soba ; mais David en défit vingt-deux mille.

6. Il mit garnison dans Damas pour s'assurer la Syrie, & se la rendre tributaire. Et le Seigneur l'assista dans toutes les guerres qu'il entreprenoit.

7. David prit aussi les carquois // d'or des soldats d'Adarezer, & il les porta à Jérusalem.

8. Il enleva encore une grande quantité d'airain des villes de Thebath, & de Chun, sujettes du Roi Adarezer, dont Salomon fit faire cette grande mer d'airain, avec les colonnes & les vases du même métal //.

¶. 7. Hebr. Les boucliers. ¶. 8. lett. d'airain.

ejus, & septem milia equitum, ac vi-giati millia virorum peditum, subnervavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reservavit sibi.

5. Supervenit autem & Syrus Damascenus, ut auxilium praaberet Adarezer regi Soba : sed & hujus percussit David viginti duo millia virorum.

6. Et posuit milites in Damasco, ut Syria quoque serviret sibi, & offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis, ad quæ perrexerat.

7. Tulit quoque David pharetras aureas, quas habuerant servi Adarezer, & attulit eas in Jerusalēm.

8. Necnon de Thebath & Chun, uribus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, & columnas, & vasæ ænea.

9. Quod

LIVRE. I. CHAP. XVIII. 161

9. Quod cum au-
disset Thouï rex He-
math , percussisse vi-
delicet David omnem
exercitum Adarezer
regis Soba .

10. misit Adoram
filium suum ad re-
gem David , ut po-
stularet ab eo pacem ,
& congratularetur ei ,
quod percussisset &
expugnasset Adare-
zer : adversarius qui-
per erat Thouï Adare-
zer.

11. Sed & optimis
vasa aurea , & argen-
teea , & ænea , conse-
cravit David rex Do-
mino , cum argento &
auro , quod tulerat ex
universis gentibus ,
tam de Idumæa , &
Moab , & filiis Am-
mon , quam de Phi-
listiis & Amalecites .

12. Abisai verò fi-
lius Sarvia percussit
Edom in valle Salin-
arum , decem & octo
millia :

13. & constituit
in Edom præsidium ,
ut serviret Idumæa
David : salvavitque

9. Thouï Roi d'He math ,
ayant appris que David a-
voit défait toute l'armée
d'Adarezer Roi de Soba ,

10. envoya Adoram / son
fils au Roi David , pour lui
demander son alliance / ; &
lui témoigner sa joie de ce
qu'il avoit défait & vaincu
entierement Adarezer : car
Thouï étoit ennemi d'Ada-
rezer.

11. Le Roi David con-
sacra au Seigneur tous les
vases d'or , d'argent & d'ai-
rain , avec tout ce qu'il avoit
pris d'or & d'argent sur tous
les peuples , tant sur les Idu-
mœens , les Moabites & les
Ammonites , que sur les Phi-
listins & les Amalecites .

12. Abisaï fils de Sarvia
défit aussi dix - huit mille
Idumœens dans la vallée des
Salines .

13. Il mit garnison dans
les villes de l'Idumée / pour
tenir cette province dans
l'obéissance de David , & le

¶. 10. autr. Joram. 2. Reg.

¶. 10.

Ibid. lectr. la paix .

¶. 13. expl. c'est alors qu'on
vit accomplir la prédiction fai-

te à Rebecca . Genes. 15. Major
ser viet minoris : car les Idumœens
venoient d'Eläï , & David ve-
noit de Jacob par Juda .

L

Seigneur conserva toujours David dans toutes les expéditions qu'il entreprit.

14. David regna donc sur tout Israël : & dans les jugemens qu'il rendoit , il faisoit justice à tout son peuple.

15. Joab fils de Sarvia étoit General de ses armées : & Josaphat fils d'Ahilud avoit la charge des Requêtes.

16. Sadoc fils d'Achitob & Ahimelec // fils d'Abia-thar , étoient Grands Prêtres. Susa // étoit Secrétaire.

17. Banaias fils de Joïada commandoit les Cerethiens & les Phelethiens //. Mais les fils de David étoient les premiers auprès du Roi //.

¶ 16. austr. Achimelech. 2. Reg. 8. 17.

Ibid. austr. Saraias. 2. Reg. 8. 17.

¶ 17. expl. on croit que c'étoient les gardes du Roi.

Ibid. lett. Ad manum regis. Expl. surpassoient tous les au-

Dominus David in cunctis , ad quæ per-rexerat.

14. Regnavit ergo David super universum Israël , & faciebat judicium atque justitiam cuncto populo suo.

15. Porrò Joab filius Sarviae erat super exercitum , & Josaphat filius Ahilud à commentariis.

16. Sadoc autem filius Achitob ; & Ahimelec filius Abia-thar , sacerdotes : & Susa , scriba.

17. Banaias quoque filius Joiadæ super legiones Cerethi , & Phelethi : porrò filii David , primi ad manum regis.

jours prêts à tout. Dans le livre des Rois il y a Sacerdotes.

C'est à-dire , les plus considérables ; honorez & respectez comme les Prêtres ; de même qu'il est dit de Jethro. Exod. 2. qu'il étoit Prêtre de Madian ; c'est-à-dire , la première personne de ce lieu-là.

Ce chapitre & le suivant ont été déjà expliqués dans le second livre des Rois , outre qu'ils sont très-clairs par eux-mêmes , & qu'ils n'ont besoin que de quelques reflexions qu'on trouvera en cet autre livre de l'Ecriture.



CHAPITRE XIX.

1. Accidit autem
ut moreretur
Naas rex filiorum
Ammon, & regnaret
filius ejus pro eo.

2. Dixitque Da-
vid : Faciam miseri-
cordiam cum Hanoh
filio Naas : præstítit
enim mihi pater ejus
gratiam. Misitque
David nuntios ad
consolandum eum
super morte patris
sui. Qui cùm perve-
niissent in terram fi-
liorum Ammon , ut
consolarentur Ha-
non ,

3. dixerunt princi-
pes filiorum Ammon
ad Hanon : Tu forsi-
tan putas quòd Da-
vid honoris causâ in
patrem tuum miserit
qui consolentur te :
nec animadvertis ,
quòd ut explorent ,
& investigent , & scruti-
tentur terram tuam ,
venerint ad te servi
ejus.

1. Naas Roi des Am-
monites étant mort,
& son fils regnant en sa pla-
ce ,

2. David dit : Je veux té-
moigner de l'affection à Ha-
non fils de Naas ; parceque
son pere m'a obligé. Il en-
voya donc des Ambassadeurs
pour le consoler de la mort
de son pere. Mais quand ils
furent arrivés sur les terres
des Ammonites pour conso-
ler Hanon ,

3. Les principaux du pays
dirent à ce Prince : Vous
croyez peut-être que ce soit
pour rendre quelque hon-
neur à la memoire de votre
pere , que David a envoyé
ici des Ambassadeurs pour
vous consoler : & vous ne
voyez pas qu'ils n'y sont ve-
nus que pour reconnoître
votre pays , pour y décou-
vrir tout , & pour remar-

An du
monde
2957.
Avant
J. C.
1037.

4. Hanon fit donc raser la tête & la barbe // aux serviteurs de David , leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds , & les renvoya ensuite.

5. Lorsqu'ils s'en furent allez , & qu'ils eurent fait savoir à David ce qui étoit arrivé , il envoya au-devant d'eux à cause de ce grand outrage qu'ils avoient reçû , & leur ordonna de demeurer à Jericho // jusqu'à ce que leur barbe fût crue , & de revenir ensuite.

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avoient offensé David , envoyerent tant de la part d'Hanon , que de celle de tout le peuple , mille talens // d'argent pour acheter des chariots de guerre & lever de la cavalerie dans la Mesopotamie , dans la Syrie de Maacha // , & dans Soba .

¶. 4. Dans les Rois. Liv. 2. 10. 4. il y a qu'il leur fit raser la moitié de la barbe.

¶. 5. expl. éloigné de quelques six lieues de Jérusalem. ¶. 6. expl. Qui montent à plus

4. Igitur Hanon pueros David decalvavit , & rasit , & præcidit tunicas eorum à natibus usque ad pedes , & dimisit eos.

5. Qui cùm abiissent , & hoc mandassent David , misit in occursum eorum (grandem enim contumeliam sustinuerant) & præcepit ut manerent in Jericho , donec cresceret barba eorum , & tunc reverterentur.

6. Videntes autem filii Ammon , quod injuriam fecissent David , tam Hanon , quam reliquus populus , miserunt mille talenta argenti , ut conducerent fibi de Mesopotamia , & de Syria Maacha , & de Soba , currus & equites.

de quatre millions six cens mille livres de notre monnoye.

Ibid. expl. On voit au 2. des Rois. c. 10. 5. que le Roi de Maacha leur donna alors mille hommes.

7. Conduxeruntque triginta duo milia currum , & regem Maacha cum populo ejus. Qui cum venissent , castramentati sunt è regione Medaba. Filii quoque Ammon congregati de urbibus suis , venerunt ad bellum.

8. Quod cùm audisset David , misit Joab , & omnem exercitum virorum fortium :

9. egressique filii Ammon , direxerunt aciem juxta portam civitatis : reges autem , qui ad auxilium ejus venerant , separatim in agro stetunt.

10. Igitur Joab , intelligens bellum ex adverso & post tergum contra se fieri , elegit viros fortissimos de universo Israël , & perrexit con-

7. Ils assemblèrent donc trente-deux mille chariots ¶ & engagerent le Roi de Maacha avec ses Sujets dans leur parti. Tous ces gens s'étant mis en marche , vinrent camper vis-à-vis de Medaba. Et les Ammonites s'étant aussi assemblés de toutes leurs villes , se préparerent à la guerre.

8. Lorsque David eut été informé de tous ces préparatifs , il envoya Joab avec toutes ses meilleures troupes.

9. Les Ammonites s'étant avancés pour le combattre , rangerent leur armée en bataille près de la porte de la ville ¶ Et les Rois qui étoient venus à leur secours , campèrent séparément dans la plaine.

10. Ainsi Joab ayant remarqué qu'on se préparoit à le combattre , & de front & par derrière , choisit les plus braves hommes de toutes les troupes d'Israël , &

*. 7. expl. Quand il n'y auroit eu que dix hommes sur chaque chariot , cela feroit tout à trois cents vingt mille hommes .

¶. 9. expl. ou de Rabba capitale des Ammonites , ou de Maacha , dont le Roi étoit dans le parti des Ammonites .

166 LES PARALIPOMENES.

marcha contre les Syriens.

11. Il donna le reste de l'armée à Abisai son frère, pour marcher ⁴ contre les Ammonites ;

12. & il lui dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi , vous viendrez à mon secours : & si les Ammonites en ont sur vous, j'iray aussi pour vous secourir.

13. Agissez en homme de cœur , & combattons généreusement pour notre peuple , & pour les villes de notre Dieu : & le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

14. Joab marcha donc contre les Syriens avec les troupes qu'il commandoit : il les battit & les mit en fuite.

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens , s'enfuient aussi eux-mêmes de devant son frère Abisai , & se retirerent dans la ville ⁴. Et Joab s'en retourna à Jérusalem.

¶. 11. *lestr.* Et ils marcherent contre , &c. Mais on a cru de voir l'entendre principalement d'Abisai , comme il est marqué .

2. Reg. 10. 10.

tra Syrum.

11. Reliquam ~~au-~~
tem partem populi de-
dit sub manu Abisai
fratris sui ; & perre-
xerunt contra filios
Ammon.

12. Dixitque : Si
vicerit me Syrus , au-
xilio eris mihi : si au-
tem superaverint te fi-
lii Ammon , ero tibi
in præsidium.

13. Confortare ,
& agamus viriliter
pro populo nostro , &
pro urbibus Dei no-
stri : Dominus autem
quod in conspectu
suo bonum est , fa-
ciet.

14. Perrexit ergo
Joab , & populus qui
cum eo erat , contra
Syrum ad prælium ;
& fugavit eos.

15. Postò filii Am-
mon videntes quod
fugisset Syrus , ipsi
quoque fugerunt A-
bisai fratrem ejus , &
ingressi sunt civita-
tem : reversusque e st
etiam Joab in Jerusa-
lem.

¶. 15. *expl.* Ce que les uns en-
tendent de Rabba , & les autres
de Medaba , comme au ¶. 7.
cyclus.

16. Videns autem Syrus quod cecidisset coram Israel, misit nuntios, & adduxit Syrum, qui erat trans fluvium: Sophach autem princeps militiae Adarezer, erat dux eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, congregavit universum Israel, & transivit Jordanem, irruitque in eos, & direxit ex adverso aciem, illis contraria pugnantibus.

18. Fugit autem Syrus Israel: & interfecit David de Syria septem millia curruum, & quadraginta millia peditum, & Sophach exercitus principem.

19. Videntes autem servi Adarezer se ab Israel esse su-

16. Lorsque les Syriens eurent vu que leur armée n'avoit pu soutenir devant Israel, ils envoyèrent solliciter les autres qui étoient au-delà du fleuve //, & les engagerent à venir à leur secours. Sophac General de l'armée les commandoit.

17. David en ayant reçû nouvelle, assembla toutes les troupes d'Israel passa le Jourdain, & vint fondre tout d'un coup sur eux, en les attaquant de front avec son armée rangée en bataille, & eux soutenant de leur côté ce rude choc.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israel: & David tailla en pieces sept mille hommes // des chars, & quarante mille hommes de pied //, avec Sophac le General de cette armée.

19. Alors tous les sujets & alliés d'Adarezer se voyant vaincus par les Is-

¶. 16. expl. Euphrate. Sy- posant dix hommes à chaque chariot.

¶. 18. autr. Sept cens. 2. Reg. Ibid. expl. Il y a dans le livre des Rois quarante mille 10. Ibid. terr. Septem millia cur- chevaux. Il pouvoit y avoir rrum. L'on trouve les sept mille hommes des chars, en sup- autant d'infanterie que de cavalerie. Vocabl.

168 LES PARALIPOMENES.
raelites , passerent dans le parti de David , & lui furent assujettis. Et depuis ce temps les Syriens ne voulent plus donner de secours aux Ammonites.

peratos , transfugeant ad David , & servierunt ei : noluitque ultra Syria auxilium præbere filiis Ammon.

À la du monde
2968.
avant l'Ère de
J. C.
1036.

Voyez les explications du dixième Chapitre du second Livre des Rois , où toutes ces choses sont presque semblables.



CHAPITRE XX.

À la du monde
2969.
avant J. C.
1035.

1. **U**N an après, au temps que les Rois ont accoutumé d'aller à la guerre , Joab assembla une armée composée de l'élite de toutes les troupes , & ravagea le pays des Ammonites : puis s'avancant il mit le siège devant Rabba [¶]. Mais David demeura à Jerusalem pendant que Joab fit battre Rabba : & y étant allé , il la fit détruire [¶].

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de

1. Factum est autem post annos circulum , eo tempore , quo solent reges ad bella procedere , congregavit Joab exercitum , & robur militiae , & vastavit terram filiorum Ammon ; perrexitque & obsedit Rabba : porrè David manebat in Jerusalem , quando Joab percussit Rabba , & destruxit eam.

2. Tulit autem David coronam Mel-

¶. 1. expl. capitale de ces peuples.
Ibid. expl. la ville étant sur le point d'être prise , David y

alla avec de nouvelles troupes , la prit & la détruisit. 2. Reg. 12. 29.

chom de capite ejus;
& invenit in ea aurum
pondus talentum , &
pretiosissimas gemmas ,
fecitque sibi inde
diadema : manus
bias quoque urbis plu-
rimas tulit :

3. Populum autem , qui erat in ea eduxit : & fecit super eos tribulas , & trahas , & ferrata carpenta transire , ita ut dissecarentur , & contererentur : sic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon : & reversus est cum omni populo suo in Jerusalem.

4. Post haec initum est bellum in Gazer adversum Philisthaeos : in quo percussit Sobochai Husathites Saphai de genere Raphaim , & humiliavit eos.

5. Aliud quoque bellum gestum est aduersus Philisthaeos ,

Melchom " , & il y trouva un talent d'or pesant , & des piergeries très-précieuses , dont il se fit un diadème ; sans parler de plusieurs autres dépouilles qu'il remporta de cette Ville.

3. Il en fit sortir aussi tout le peuple qui y étoit , & fit passer sur eux des traîneaux & des chariots armés de fers & de tranchans , pour les briser & les mettre en pieces . Il en usa de la même sorte dans toutes les villes des Ammonites ; & il s'en revint ensuite à Jerusalem avec tout son peuple " .

4. Après cela on fit la guerre à Gazer " contre les Philistins , ou Sobochai " de Husathi tua Saphaï qui étoit de la race des geants " , & les humilia extrêmement . An da
monde
1986.

5. On fit encore une autre guerre contre les Philistins , où Adeodat fils de la Forêt "

¶. 2. expl. leur Roi. 2. Reg. 11. 18. que l'on appelloit aussi Gazer.

Ibid. expl. ce qui reviendroit à près de 65 mille livres de notre monnoye.

Ibid. expl. l'un des braves de David. supr. 11. 29.

Ibid. lett. Raphaïm.

¶. 3. Vid. 2. Reg. 12. Ibid. expl. toute son armée. 2. Reg. 13. 31.

¶. 4. Hebr. Elbanan Benjaïr. La Vulgate a mis la signification des noms Hebreux , au-lieu des noms mêmes.

qui éroit de Bethlehem , tua un frere de Goliath de Geth , dont la hampe de la lance éroit comme le grand bois des tisserans ⁶.

*2. Reg.
21. 10.*

6. Il y eut encore une autre guerre que l'on fit à Geth , où il se trouva un homme extrêmement grand , qui avoit six doigts aux pieds & aux mains ; c'est - à - dire , vingt-quatre en tout ; & qui éroit aussi lui-même de la race des geants.

7. Celui-ci outrageoit insollement les Israélites : & Jonathan fils de Samaa frere de David le tua. Ce sont-là les enfans des geants qui se trouverent à Geth , & qui furent tués par David & par ses gens ⁷.

^{6.}. 5. Vid. 1. Reg. 17. 7.

^{7.}. 7. Vid. 2. Reg. 21. 22.

in quo percussit Adon-
datus filius Saltus
Bethlehemites fra-
trem Goliath Gethæi,
cujus hastæ lignum
erat quasi lictorium
texentium.

6. Sed & aliud bel-
lum accidit in Geth ,
in quo fuit homo lon-
gissimus , senos ha-
bens digitos , id est ,
similis viginti qua-
tuor : qui & ipse de
Rapha fuerat stirpe
generatus.

7. Hic blasphemau-
vit Israël : & percus-
sit eum Jonathan fi-
lius Samaa fratribus
David. Hi sunt filii
Rapha in Geth , qui
cecciderunt in manu
David & servorum
eius.





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *A* *U temps que les Rois ont accoutumé d'aller à la guerre, Joab assembla une armée, & l'élite des troupes, ravagea le pays des Ammonites, & alla ensuite assiéger Rabba. Mais David demeura à Jérusalem, &c.*

Les Ammonites avoient déjà été défaits, & mis en fuite par les troupes de David. Mais tout le poids de cette première guerre étoit tombé principalement sur les Syriens, qui étoient venus à leur secours, dont il y eut, selon les Paralipomenes, quarante mille hommes de pied, & encore quarante mille chevaux, selon l'histoire des Rois, de taillés en pieces. Il n'eût donc pas été juste, que ceux qui étoient les plus coupables, & qui avoient fait un si grand outrage au roi David en la personne de ses Ambassadeurs, demeurassent en quelque sorte impunis, lorsque ceux qu'ils avoient engagés dans leur parti en avoient été si severement châtiés. C'est ce qui porta David à envoyer de nouveau Joab contre ces peuples pour ravager leur pays.

Ce n'est pas sans une grande raison que l'Ecriture marque en ce lieu, Que c'étoit au temps où les Rois avoient accoutumé d'aller à la guerre. Car l'une des causes du crime dans lequel David tomba durant cette guerre, & qui est décrit fort au long dans le second livre des Rois, quoiqu'il n'en soit point parlé ici, fut que ce Prince au lieu de marcher avec ses troupes, ainsi qu'il avoit accoutumé, s'arrêta dans la ville de

1. Paral.
19. 18.
2. Reg.
10. 18.
Eftius 20
1. Paral.

Jerusalem. Ce fut dans cet entre-temps que se donnant du repos, & menant une vie molle & oisive, il apperçut lorsqu'il se promenoit sur la terrasse de son Palais, une femme qui étoit fort belle, nommée Bethsabée, dont le mari s'appelloit Uriel; que l'ayant vue, il conçut un mauvais désir pour elle; & qu'ayant commis le crime, il passa d'un adultere à un homicide. Comme on a parlé dans l'explication des Rois de cette chute qui fait trembler les plus justes, nous nous contentons de marquer ici qu'elle arriva dans le temps de cette guerre contre les Ammonites, & avant la prise & la destruction de la ville de Rabba, au siège de laquelle Uriel fut tué.



C H A P I T R E X X I.

An du
monde.
1987.
avant
J. C.
1917.

1. O R le demon s'éleva contre Israel, & il excita David à faire le dénombrement d'Israel.

2. David dit donc à Joab & aux premiers d'entre le peuple : Allez, & faites le dénombrement de tout Israel depuis Bersabée jusqu'à Dan ; & m'en apportez le rôle, afin que je scache à quoi il se montera.

3. Joab lui répondit : Que le Seigneur daigne multi-

1. Consurrexit autem satan contra Israel : & concitavit David ut numeraret Israel.

2. Dixitque David ad Joab, & ad principes populi : Ite, & numerate Israel à Bersabee usque Dan : & afferte mihi numerum ut sciам.

3. Responditque Joab : Augeat Dominus

nus populum suum
centuplum , quām
sunt : nonne , domine
mi rex , omnes ser-
vi tui sunt ? quare
hoc querit dominus
meus , quod in pec-
catum reputetur Is-
raeli ?

4. Sed sermo regis
magis prævaluit : e-
gressusque est Joab &
circuivit universum
Israël : & reversus est
Jerusalem.

5. Deditque Davi-
di numerum eorum ,
quos circuierat : &
inventus est omnis nu-
merus Israël , mille
millia & centum mil-
lia virorum educen-
tium gladium : de Ju-
da autem quadringen-
ta septuaginta millia
bellatorum.

6. Nam Levi , &
Benjamin non nume-
ravit : cō quōd Joab
invitus exequeretur
regis imperium.

¶. 5. expl. In damnum & per-
secutionem. Vocabl. Le peuple fut
peut-être trop complaisant au
acte du Roi. Sy. opf.

¶. 5. autr. 2. Reg. 24. 9. huit
cents mille expl. Des plus bra-
ves , & le reste des soldats ordi-
naires.

Ibid. autr. Cinq cents mille.
expl. Ce qui semble avoir été
pris là par compte rond ; au-

plier son peuple au centuple
de ce qu'il est maintenant ;
mon Seigneur & mon Roi ,
tous ne sont-ils pas vos ser-
viteurs ? Pourquoi donc re-
cherchez-vous une chose qui
sera imputé à peché // à Is-
rael ?

4. Neanmoins le comman-
dement du Roi l'emporta.
Joab partit donc , & fit tout
le tour des terres d'Israël , &
il s'en revint à Jerusalem.

5. Il donna à David le dé-
nombrement de tous ceux
qu'il avoit comptés. Et il se
trouva onze cens mille //
hommes d'Israël , tous gens
capables de porter les armes ;
& quatre cens soixante &
dix mille // hommes de guer-
re de Juda.

6. Joab ne fit point le dé-
nombrement de la tribu de
Levi , ni de celle de Benja-
min // , parcequ'il n'exa-

lieu que l'on met ici la chose
plus juste.

¶. 6. expl. C'est pourquoi nul
de ces deux tribus ne fut frappé
de la peste. La tribu de Levi étoit
consacrée à Dieu ; & il étoit re-
sté fort peu de monde de celle de
Benjamin , depuis ce qui se passa
au sujet de la femme du Levite.

Judic. 19. C'est pourquoi il fut
plus aisé à Joab de les obmettre.

374 Les PARALIPOMENES.
cutoit qu'à regret l'ordre du
Roi.

7. En effet ce commandement déplut à Dieu : & il fut cause de la plaie dont Dieu frappa Israël.

8. Mais David dit à Dieu : J'ay commis une grande faute , d'avoir fait ce dénombrement : Je vous prie , Seigneur , de pardonner à votre serviteur cette inhérité , parceque j'ai fait une folie.

9. Alors le Seigneur parla à Gad Prophète de David // , & lui dit :

10. Allez trouver David , & dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois choses ; choisissez celle que vous voudrez , & je suivrai votre choix.

11. Lors donc que Gad fut venu trouver David , il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Choisissez ce que vous voudrez ;

12. ou de souffrir la fa-

ÿ. 9. expl. Que David avoit coutume de consulter.

7. Displacuit autem Deo quod iussum erat ; & percutiit Israël.

8. Dixitque David Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem : obsecro aufer iniquitatem servi tui , quia insipienter egī.

9. Et locutus est Dominus ad Gad Videntem Davidis , dicens :

10. Vade , & loquere ad David , & dic ei : Haec dicit Dominus : Trium tibi optionem do ; unum , quod volueris , elige , & faciam tibi.

11. Cumque venisset Gad ad David , dixit ei : Haec dicit Dominus : Elige quod volueris :

12. aut tribus annis

famem : aut tribus
mensibus te fugere ho-
stes tuos , & gladium
eorum non posse eva-
dere : aut tribus die-
bus gladium Domini
& pestilentiam versa-
ri in terra , & ange-
lum Domini interficere
in universis fini-
bus Israël : nunc igi-
tur vide quid respon-
deam ci , qui misit
me.

mine durant trois ans ⁰; ou de fuir devant vos ennemis durant trois mois , sans pouvoir éviter leur épée ; ou d'être sous le glaive du Seigneur durant trois jours, la peste étant dans vos Etats , & l'Ange du Seigneur tuant les peuples dans toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce que vous voulez que je réponde à celui qu'a envoyé.

13. Et dixit David ad Gad : Ex omni parte me angustiae premunt : sed melius mihi est , ut incidam in manus Domini , quia multæ sunt miserationes ejus , quam in manus hominum.

13. David répondit à Gad : De quelque côté que je me tourne , je me vois pressé par de grandes extrémités. Cependant il m'est plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur ; sachant qu'il est plein de miséricorde , que non pas en celles des hommes.

14. Misit ergo Do-
minus pestilentiam in
Israël : & ceciderunt
de Israël septuaginta
millia virorum.

14. Le Seigneur envoya donc la peste en Israël ; & il mourut soixante & dix mille Israélites.

⁰. 12. anstr. Sept ans. 2. Reg.
24. 13. Mais il semble que ce soit une faute ; puisque nous voyons ici que toutes les punitions vont par le nombre de trois ; & que les Septante n'ont que trois ans non plus qu'ici. Quelques - uns croient néanmoins qu'on propose ici trois

ans de famine , en y comprenant les quatre années qui avoient déjà affligé Israël , à cause du meurtre des Gabaonites. 2. Reg. 21. Mais l'Ecriture marque expressément là que cette famine ne dura que trois ans , & non pas quatre.

15. Il envoya aussi son Ange à Jérusalem pour la ravager. Et comme la ville étoit toute pleine de morts, le Seigneur la tegarda, & il fut touché de compassion d'une playe si terrible. Il dit donc à l'Ange exterminateur : C'en est assez, & arrêtez votre main. Or l'Ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Ornan Jébuséen.

16. Et David levant les yeux vit l'Ange du Seigneur qui étoit entre le ciel & la terre, & qui tenoit en sa main une épée nue & tournée contre Jérusalem. A l'heure-même lui & les anciens qui étoient avec lui couverts de cilices, se prosternerent en terre.

17. Et David dit à Dieu : N'est-ce pas moi qui ai commandé de faire ce dénombrément du peuple ? C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui ai commis tout le mal : mais pour ce troupeau, qu'a-t-il mérité ? Tournez donc, je vous supplie, Seigneur mon Dieu, votre main contre moi, & contre la mai-

15. Misit quoque angelum in Ierusalem, ut percuteret eam : cumque percuteretur, vidi Dominus, & misertus est super magnitudine mali : & imperavit angelo, qui percutiebat : Sufficit, jam cesset manus tua. Porro angelus Domini stabat juxta aream Ornan Jébuséi.

16. Levansque David oculos suos, vidit angelum Domini stantem inter cælum & terram, & evaginatum gladium in manu ejus, & versum contra Jérusalem : & ceciderunt, tam ipse quām maiores natu vestiti ciliciis, proni in terram.

17. Dixitque David ad Deum : Nonne ego sum, qui jussi ut numeraretur populus ? Ego, qui peccavi : ego, qui malum feci : iste græx quid commeruit ? Domine Deus meus, vertatur, obsecro, manus tua in me, & in domum patris mei : populus

*populus autem tuus
non percutiatur.*

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret David ut ascenderet, extrueretque altare Domino Deo in arca Ornan Jebusæi.

19. Ascendit ergo David juxta sermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

20. Porro Ornan cum suspexisset, & vidisset angelum, quatuor filii ejus cum eo, absconderunt se: nam eo tempore terebat in area triticum.

21. Igitur cum veneret David ad Ornan, conspexit eum Ornan, & processit ei obviam de area, & adoravit eum pronus in terram.

22. Dixitque ei David: Da mihi locum areae tuæ, ut ædificem in ea altare Domino: ita ut quantum valer argenti accipias, & cesseret plaga à populo.

son de mon pere: mais épargnez votre peuple.

18. Alors l'Ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, & de dresser un autel au Seigneur le Dieu d'Israël, dans l'aire d'Ornan Jebuséen.

19. David s'y transporta donc suivant l'ordre que Gad lui en avoit signifié de la part de Dieu.

20. Mais Ornan ayant levé les yeux, & vu l'Ange, qui fut aussi vu de ses quatre fils, car c'étoit le temps où ils battoient leurs grains dans leur aire, ils se cachèrent.

21. Lors donc que David approchoit, Ornan l'appêçut, & sortant de son aire pour aller au-devant de lui, il lui fit une profonde reverence // en le baissant jusqu'en terre.

22. David lui dit: Donnez-moi la place qu'occupe votre aire. afin que j'y dressé un autel au Seigneur, & que je fasse cesser cette playe de dessus le peuple: & je vous en payerai le prix qu'elle vaut.

¶. 22. *lett. il l'adore,*

23. Ornan répondit à David : Le Roi mon seigneur n'a qu'à la prendre , & à en faire ce qu'il lui plaira. Je lui donnerai aussi les bœufs pour l'holocauste , des traînoirs^s au-lieu de bois , & le blé qui est nécessaire pour le sacrifice. Je lui donnerai toutes ces choses avec joie.

24. Le Roi David lui répondit : Je ne puis pas en user ainsi , mais je vous en payerai le prix. Car je ne dois pas vous ôter ce qui vous appartient , pour offrir au Seigneur des holocaustes qui ne me coûtent rien.

25. David donna donc à Ornan pour la place , six cens sicles d'or à bon poids^s.

26. Et il dressa là un autel au Seigneur , & il y offrit des holocaustes & des pacifiques. Il invoqua le Seigneur. Et le Seigneur l'exauça , en faisant descendre le feu du ciel sur l'autel de l'holocauste.

27. Alors le Seigneur commanda à l'Ange de remettre

Dixit autem Ornan ad David : Tolle , & faciat dominus meus rex quodcumque ei placet : sed & boves do in holocaustum , & tribulas in ligna , & triticum in sacrificium : omnia libens præbebo.

24. Dixitque ei rex David : Nequaquam ita fiet , sed argentum dabo quantum valet : neque enim tibi auferre debeo , & sic offerre Domino holocausta gratuita.

25. Dedit ergo David Ornan pro loco siculos auri justissimi ponderis sexcentos.

26. Et ædificavit ibi altare Domino : obtulitque holocausta , & pacifica , & invocavit Dominum , & exaudivit eum in igne de cælo super altare holocausti.

27. Præcepitque Dominus Angelo :

¶. 21. expl. on se servoit de l'invention des fleaux. Virgil.
ces traînoirs de bois pour faire ¶. 25. expl. qui reviendroient sortir les grains de l'épi , ayant environ à treize mille livres.

& convertit gladium suum in vaginam.

28. Protinus ergo David , videns quod exaudisset eum Dominus in arca Ornan Jebusæ , immolavit ibi victimas.

29. Tabernaculum autem Domini , quod fecerat Moïse in deserto , & altare holocaustorum , cù tempore erat in excelsis Gabaon.

30. Et non prævaluit David ire ad altare , ut ibi obsecraret Deum : nimio enim fuerat timore perterritus , videns gladium angeli Domini .

son épée dans le fourreau ; ce qu'il fit.

28. Et à l'heure-même , David voyant que le Seigneur l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan Jebuséen , lui immola des victimes.

29. Le tabernacle du Seigneur que Moïse avoit fait dans le désert , & l'autel des holocaustes , étoient alors au haut-lieu de Gabaon.

30. Et David n'eut pas la force d'aller jusques-là pour y offrir sa prière à Dieu ; parcequ'il avoit été frappé d'une trop grande frayeur , en voyant l'épée de l'Ange du Seigneur.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. I. *O* Satan s'éleva contre Israel ; & il excita David à faire le dénombrement d'Israel.

Il est bon de remarquer qu'au-lieu qu'il est dit ici, Que Satan s'éleva contre Israel ; il est dit au second livre des Rois, où la même histoire est rapportée : Que la colere du Seigneur s'alluma contre Israel. Et ce qui est attribué encore ici au démon, lorsque l'Ecriture ajoute, Qu'il excita David à faire le dénombrement du peuple ; la même Ecriture l'attribue en cet autre endroit à Dieu même, lorsqu'elle dit : Que le Seigneur irrité contre Israel, poussa David à donner ordre que l'on comprât tout le peuple d'Israel & de Juda. Ces sortes d'expressions qui peuvent d'abord surprendre, & donner lieu même aux libertins de se justifier en quelque façon dans leurs crimes, comme si Dieu les poussoit à faire le mal, lorsque c'est leur propre corruption qui les emporte, ont besoin d'être expliquées pour n'être point un sujet de scandale aux simples & aux ignorans. Or l'on peut dire, que celle dont l'Ecriture se sert ici, non seulement n'est point contraire à celle du livre des Rois ; mais qu'elle est même très-propre pour en donner la véritable intelligence. Il faut donc premierement être très-persuadé de cette importante vérité dont on a parlé ailleurs, & que l'Apôtre saint Jacques a enseignée à toute l'E-

glise par ces paroles : *Que nul ne dise ; lorsqu'il Jacob. 1.
est tenté : Que c'est Dieu qui le tente. Car Dieu*^{13.} *est incapable de tenter pour pousser au mal , & il
ne tente jamais personne de cette sorte. Mais cha-
cun est tenté par sa propre concupiscence , qui l'em-
porte & qui l'attire dans le mal.*

Cette vérité étant établie comme incontestable, on peut expliquer l'expression dont l'Ecriture se sert dans le second livre des Rois, lorsqu'elle dit : *Que le Seigneur irrité contre Israël , poussa David à donner ordre qu'on fît le dénombrement ,* par cette autre qu'elle emploie ici, *Que le démon excita David à faire ce dénombrement.* Car ces deux expressions de l'Ecriture s'éclaircissent en quelque façon l'une par l'autre, nous font concevoir que Dieu étant irrité contre un peuple, ou contre un particulier, par un effet de ses justes jugemens , retire de lui sa protection & le secours de cette main favorable qui le soutenoit auparavant , & l'abandonne par consequent à la malice du démon , qui n'étant plus arrêté alors comme par le frein de la puissance du Seigneur , se joue aisément de l'homme , comme il se joua alors de David , & le poussa dans le mal. L'Ecriture ayant donc dit dans les Rois : *Que le Seigneur excita David à donner ordre qu'on fit le dénombrement ; Et addidit furor Domini irasci contra Israël , com-
mouvitque David ;* s'explique ici en disant : *Que satan s'éleva contre Israël , & qu'il excita David à faire compter le peuple.* Car c'est de même que si elle eut dit , *Que satan n'eut le pouvoir de faire tomber David dans ce crime , que parceque Dieu s'étoit éloigné de lui.* Le Sei-

gneur ne le poussa pas dans le mal ; parcequ'il est incapable, comme dit saint Jacques, de tenter quelqu'un de cette sorte : mais n'opposant point sa puissance à la malice de satan , il lui laissa faire ce qu'il vouloit , & permit ainsi qu'il poussât ce

Ioan. 15. Prince à s'abandonner à son orgueil. Car nous savons, & J E S U S - C H R I S T nous l'a declaré très-expreslement en parlant à ses Apôtres, Que nous ne pouvons rien faire de bien sans lui : *Sinon nihil potestis facere.*

Mais d'où vient donc que l'Ecriture ayant dit : *Que satan s'éleva contre Israël*; elle ajoute, *Qu'il excita David à faire le dénombrement?* Si le démon s'éleve contre le peuple de Dieu par un effet de *la colère du Seigneur* : pourquoi s'attaque-t-il à David ? C'est sans doute qu'il savoit que s'il pouvoit le faire tomber dans le peché qu'il lui inspiroit , la punition en retomberoit sur tout le peuple ; étant assez ordinaire que les peuples soient punis à cause de leurs Princes ; quoiqu'ils ayent d'ailleurs mérité souvent cette même punition pour leurs propres crimes.

Enfin on peut demander en quoi consistoit principalement la faute que commit David, puisque nous ne voyons point que le Seigneur eût défendu formellement de faire compter les peuples ; & qu'il paroît même qu'il en a fait faire plusieurs fois le dénombrement. Son crime fut de ce que se voyant victorieux de ses ennemis , il commença insensiblement à s'élever en lui-même , à se regarder comme le maître d'un grand Royaume , & à vouloir se donner la satisfaction de connoître à quoi se pouvoit mon-

ter la multitude de tous ces peuples sur lesquels il avoit l'autorité. Son crime fut un oubli de la grandeur & de la bonté de celui qui lui avoit mis la couronne sur la tête ; une vaine complaisance en sa propre force & grandeur ; un mépris des conseils que lui donnerent les ministres de sa Cour pour le détourner de cette entreprise ; & un scandale qu'il ne craignit pas de causer par cette vaine ostentation de sa puissance.

Ce qui peut nous étonner davantage en cette rencontre , est de voir qu'un homme tel que Joab tout couvert de crimes ; & le plus superbe Officier qui fût alors , ait apperçû cette illusion de David , lorsque ce Prince si éclairé & si pieux n'y vouloit pas faire d'attention : & qu'il ait eu même la force de lui en parler dans ces termes si touchans : *Pourquoi mon seigneur cherche-t-il à faire une chose qui sera impudie à peché à tout Isræl ?* lorsque ce Prince lui-même n'en put point être touché. Est-ce que Joab étoit meilleur que David ? Non sans doute. Mais c'est que les plus grands Saints sont capables de tomber par le mouvement d'un orgueil secret , dans des fautes qui peuvent être visibles même aux gens possédés par l'esprit du monde. C'est que l'on ne peut trop craindre l'état d'élevation où étoit David , qui est par lui-même si éblouissant , qu'il est capable de faire déchoir du plus haut degré de vertu.

On peut voir tout ce qui regarde cette chute de David , dans les explications du vingt-quatrième chapitre du second livre des Rois , où l'on a eu soin de suppléer même à ce qui y man-

quoit, en le prenant de cet endroit des Paralipomenes.

*. 25. David donna donc à Ornan pour cette place six cens sicles d'or à bon poids.

Il paroît en cet endroit une grande différence entre le livre des Rois & celui des Paralipomenes que nous expliquons ; puisqu'il est dit là : Que *David donna pour l'aire & pour les bœufs, cinquante sicles d'argent*, qui ne font pas quatre-vingt livres ; & qu'au contraire il est dit ici : Qu'il *donna pour cette place six cens sicles d'or*, qui font près de treize mille francs. Mais peut-être qu'en examinant de près le texte de l'Ecriture, on accordera aisément ces deux contariétés apparentes. Car s'il est dit dans les Rois, Que ce Prince ne donna que cinquante sicles d'argent ; ce fut seulement pour l'aire & les bœufs, dont il est parlé en cet endroit : *Emit ergo David aream & boves argenti sicles quinquaginta.* Mais les six cens sicles d'or qui sont marquez dans les Paralipomenes, furent donnés pour tout le lieu, *pra loco* ; qui compreuoit la montagne de Moria, sur laquelle Abraham avoit voulu immoler son fils Isaac. Car comme Dieu fit connoître à David, qu'il choisiffoit cet endroit pour le temple qui devoit lui être bâti, selon qu'il est dit expressément ailleurs, il resolut d'acquerir toute cette montagne où étoit l'aire d'Ornan. Le livre des Rois ne parle donc que de la première acquisition. Et les Paralipomenes joignent ensemble les deux.

L'Autel que David bâtit sur cette montagne par ordre exprès de Dieu, & les victimes

*z. Paral.
3. 1.*

*z. Paral.
4. 1. 8.*

pacifiques qu'il offrit dessus , & qui engagerent le Seigneur à faire remettre l'épée de l'Ange dans ^{16-17.} son fourreau , après qu'elle eut fait un effroyable carnage dans Israël , figuroient admirablement l'autel de la croix , où l'hostie de paix & la victime de la reconciliation générale de l'univers devoit s'immoler , pour arrêter par sa mort l'épée vengeresse de la Justice divine , qui depuis le crime des premiers hommes faisoit un ravage universel parmi toutes les nations abandonnées à l'idolatrie , & à tous les déreglemens de leur cœur . C'étoit dans la vûe de ce sacrifice de son propre Fils , que Dieu agrooit tous ces autres sacrifices , incapables par eux-mêmes d'appaiser sa juste colere contre les hommes . C'est pourquoi nous ne devons point non plus les envisager d'une autre sorte ; puisqu'il est indigne du culte tout spirituel que nous rendons à notre Dieu , d'arrêter notre regard sur ces bœufs & sur cette aile d'Ornan qui n'étoient qu'une figure des plus grands mystères .

¶. 30. Mais David n'eut pas la force d'aller jusques-là pour y offrir sa prière à Dieu , parcequ'il avoit été frappé d'une extreme crainte , &c.

L'Ecriture semble ici répondre à une question qu'on auroit pu faire , en demandant pourquoi David offrit au Seigneur des sacrifices en cet endroit , & n'alla pas lui sacrifier au lieu où étoit le tabernacle de Moïse . Elle en rend donc la raison en faisant entendre que ce tabernacle étoit en un lieu éloigné , c'est-à-dire , à Gabaon ; & qu'ainsi David effrayé par la vûe de l'épée de la justice de Dieu , n'eut point la force

de se transporter jusqu'au tabernacle. Mais de plus elle a dit expressément, que ce fut par l'ordre de Dieu que ce Prince lui fit dresser un autel dans l'aire d'Ornan , & qu'après qu'il y eut offert des holocaustes , Dieu fit connoître qu'il l'exauçoit , en faisant descendre sur cet autel même le feu du ciel , qui en étoit la marque ordinaire. Il est bon de dire ici en passant avec un savant homme , qu'il paroît par cet endroit de l'Ecriture , que Gabaon n'étoit pas , comme il semble que saint Augustin l'a crû , un de ces hauts-lieux où Dieu avoit défendu qu'on lui offrit des sacrifices ; puisque l'ancien tabernacle de Moïse y étoit , & que l'Ecrivain sacré ayant eu soin de rendre raison pourquoi David n'alla point alors y offrir à Dieu sa priere , fait assez connoître qu'il auroit dû y aller sans cette raison.



CHAPITRE XXII.

An du
monde
2988.

David dit ensuite : C'est ici la maison de Dicu¹¹. Et c'est là l'autel qui doit servir pour les holocaustes à Israël¹².

2. Il commanda qu'on assemblât tous les prosely-

Dixitque Da-
vid : hæc est
domus Dei „ & hoc
altare in holocaustum
Israël.

2. Et præcepit ut congregarentur om-

^{11.} expl. le lieu où elle doit être bâtie.

Ibid. expl. Parcequ'Isaac y auroit déjà été immolé en figure.

nes proselyti de terra Israel , & constituit ex eis latomos ad cædendos lapides & polliendos , ut ædificaretur domus Dei.

tes ¶ , qui se trouveroient dans la terre d'Israel : & il en prit pour tirer les pierres & les marbres des carrières, pour les tailler , & pour les polir , afin que l'on commençât à disposer les choses pour la construction du temple.

3. Ferrum quoque plurimum ad clavos januarum , & ad commissuras atque junc turas præparavit Da vid : & æris pondus innumerable.

3. David fit aussi provision de fer , pour les clous & les pentures des portes , & pour joindre *les ais ou les pierres ensemble*. Il fit même amasser quantité d'airain , dont le poids étoit innombrable.

4. Ligna quoque cedrina non poterant estimari , quæ Sidonii & Tyri deportaverant ad David.

4. Ceux de Tyr & de Sydon lui apportoient aussi des bois de cedre , qu'on ne pouvoit estimer.

5. Et dixit David : Salomon filius meus puer parvulus est & delicatus ; domus autem , quam ædificari volo Domino , talis esse debet ut in cunctis regionibus nominetur : præparabo ergo ei necessaria. Et ob hanc causam ante mortem suam omnes præparavit impensas.

5. Et David dit : Mon fils Salomon est encore jeune , & d'une complexion foible & delicate : & la maison que je desire que l'on bâtie au Seigneur , doit être telle , qu'on en parle dans tous les pays. Je veux donc lui préparer toutes les choses nécessaires. Et c'est pour cette raison qu'avant sa

¶. 2. expl. les étrangers qui avoient embrassé la religion des Juifs.

mort il voulut disposer tout ce qui pouvoit contribuer à une si grande entreprise.

6. Ensuite il appella Salomon , & lui ordonna de s'employer à bâtit un temple au Seigneur le Dieu d'Israël.

7. Il lui dit donc : Mon fils , j'avois conçu le dessein de bâtit un temple en l'honneur du Seigneur , qui est mon Dieu ;

8. mais Dieu me parla & me dit : Vous avez répandu beaucoup de sang , & vous vous êtes trouvé en quantité de batailles. Ainsi vous ne pourrez point bâtit un temple à mon Nom, après tant de sang répandu en ma présence.

9. Vous aurez un fils dont la vie sera plus tranquille , & que je ferai regner en paix , sans qu'elle soit troublée par aucun ennemis qui vous environnent. C'est pour cette raison qu'il sera appellé Pacifique . Je le ferai vivre en repos , & lui donnerai la paix durant tout son règne.

*. 9. expl. c'est ce que signifie *Salomon* en Hebreu.

6. Vocavitque Salomonem filium suum : & præcepit ei ut ædificaret domum Domino Deo Israel.

7. Dixitque David ad Salomonem : Fili mi , voluntatis meæ fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei ,

8. sed factus est sermo Domini ad me , dicens : Multum sanguinem effudisti , & plurima bella bellastris non poteris ædificare domum nomini meo , tanto effuso sanguine coram me :

9. filius , qui nascetur tibi , erit vir quietissimus : faciam enim eum requiescere ab omnibus inimicis suis per circuitum , & ob hanc causam Pacificus vocabitur : & pacem & otium dabo in Israel cunctis diebus ejus.

10. Ipse ædificabit domum nomini meo , & ipse erit mihi in filium , & ego ero illi in patrem : firmabo que solium regni ejus super Israel in æternum.

11. Nunc ergo , fili mi , sit Dominus tecum , & prosperare , & ædifica domum Domino Deo tuo , si- cut locutus est de te.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam & sensum , ut regere possis Israel , & cus- todire legem Domini Dei tui.

13. Tunc enim pro- ficeret poteris , si cus- todieris mandata & judicia , quæ præcepit Domiuus Moysi ut do- ceret Israel : confor- mante & viriliter age , ne timeas , neque pa- reas.

14. Ecce ego in paupertate mea præ- paravi impensas do- mūs Domini , auri talenta centum mil-

10. Ce sera lui qui bâ- tira un temple à mon Nom. Il sera mon fils , & moi je serai son pere , & j'affermi- rai pour jamais le trône de son regne sur Israel.

11. Maintenant donc ; mon fils ; que le Seigneur soit avec vous , qu'il vous rende heureux : & édifiez une maison au Seigneur votre Dieu , comme il a prédit que vous deviez faire.

12. Qu'il vous donne aussi la sagesse & le bon sens , afin que vous puissiez conduire Israel , & garder fidellement la loi du Seigneur votre Dieu.

13. Car vous ne pourrez être heureux qu'en suivant ses ordres , & en observant les loix qu'il a commandé à Moïse d'enseigner à tout Israel : Fortifiez-vous donc , mon fils , agissez en hom- me de cœur , ne craignez rien , ne vous étonnez de rien.

14. Vous voyez que dans ma pauvreté j'ai préparé de- quoi fou n'ir à la dépense du bâtiment de la maison

190 LES PARALIPOMENES.

du Seigneur ; *sçavoir*, cent mille talens[¶] d'or , & un million de talens[¶] d'argent, avec une quantité d'airain & de fer , dont on ne peut dire le poids ni le nombre , sans parler du bois & des pierres que j'ai préparées pour les employer à tout ce qui sera nécessaire.

15. Vous avez aussi quantité d'ouvriers ; des Tailleurs-de-pierre, des Maçons, des ouvriers qui sont habiles dans les ouvrages de bois , & des gens qui excellent dans toutes sortes d'autres ouvrages ,

16. soit en or , ou en argent , en cuivre , ou en fer , dont on ne peut dire le nombre. Mettez-vous donc en état de travailler , & le Seigneur sera avec vous.

17. David commanda en même-temps à tous les chefs d'Israël , d'afflister son fils Salomon dans cette entreprise.

18. Vous voyez , leur dit-il , que le Seigneur votre Dieu est avec vous , & qu'il vous a établis dans une

lia , & argenti mille millia talentorum : æris verò , & ferri non est pondus , vincitur enim numerus magnitudine : ligna & lapides præparavi ad universa impen-dia.

15. Habes quoque plurimos artifices , latomos , & cæmentarios , artificesque lignorum , & omnium artium ad faciendum opus prudentissimos ,

16. in auro & argento & ære & ferro , cuius non est numerus. Surge igitur , & fac , & erit Dominus tecum.

17. Præcepit quoque David cunctis principibus Israël , ut adjuvarent Salomonem filium suum.

18. Cernitis , inquiens , quod Dominus Deus vester vobis cum sit , & dederit

*. 14.°expl. qui font près de six mille cinq cens millions.

Ibid. expl. qui font plus de quatre mille six cens millions.

vobis requiem per circuitum , & tradiderit omnes inimicos vestros in manus vestras , & subjecta sit terra coram Domino , & coram populo ejus.

19. Præbere igitur corda vestra & animas vestras, ut quærat Dominum Deum vestrum : & consurgite , & ædificate sanc-
tuarium Domino D:o, ut introducatur arca secederis Domini , & vasa Domino conse-
crata , in domum , quæ ædificatur nomi-
ni Domini.

profonde paix de tous côtés, en livrant tous vos ennemis entre vos mains ; & que la terre soit assujettie devant le Seigneur , & devant son peuple.

19. Disposez donc vos cœurs & vos ames pour chercher le Seigneur votre Dieu. Levez-vous , & bâtissez un sanctuaire au Seigneur votre Dieu ; afin que l'arche de l'alliance du Seigneur , & les vases qui sont consacrés au Seigneur soient transportés dans cette maison qu'on va bâtir à son Nom.

¶. 18. expl. tous les peuples des environs.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. *E*T David dit : Mon fils Salomon est en-
core jeune , & d'une complexion foible
& delicate : & la maison que je désire que l'on
bâtisse au Seigneur , doit être telle qu'on en parle
dans tous les pays. Je veux donc lui préparer tou-
tes les choses nécessaires.

Quoique Dieu eût déclaré à David : Que ce ¶. 8.
ne seroit point lui qui lui bâtroit un temple ,
mais son fils , il ne laisse pas en se soumettant à

l'ordre de Dieu , de contribuer , autant qu'il étoit en son pouvoir , au dessein de ce grand ouvrage; ne prenant pour lui que la peine de préparer tous les materiaux qui y serviroient , & en laissant toute la gloire à Salomon. Il envisagea ce temple comme un ouvrage d'une très - grande entreprise , non tant par rapport à l'ouvrage même , qu'à la majesté de celui pour lequel il le destinoit. C'estpourquoi considerant que Salomon étoit jeune , c'est-à-dire , âgé seulement de dix-sept ans ou environ , & qu'il étoit même d'une complexion delicate , il voulut lui épargner une partie de la peine , & se hâta pour cela de lui amasser toutes les choses nécessaires avant sa mort.

C'est ainsi que Dieu se plaît à partager le mérite de l'execution de ses ouvrages entre plusieurs de ses serviteurs , tant pour empêcher que chacun d'eux en particulier ne s'attribue une gloire qui ne lui est point dûe , que pour leur donner moyen de faire tous éclater leur zèle pour son honneur. Car qui doute que David n'ait eu devant Dieu autant de part à la construction de son saint temple , que Salomon même ? Il avoit eu la volonté de bâtit ce temple. Et l'ordre seul de celui en l'honneur duquel il avoit dessein de le bâtit , l'en ayant empêché , il contribua au moins tout ce qu'il pût à l'execution d'un si grand ouvrage. Ainsi il arrive très-souvent que dans la structure du saint temple du vrai Salomon , qui est l'Eglise , ceux-mêmes qui ne font , pour le dire ainsi , qu'amasser les materiaux , y ont une part très - considérable.

Dieu

Dieu regarde principalement le cœur & l'ardeur de la volonté dans les hommes , & c'est à lui de les appliquer comme il lui plaît , aux différentes fonctions qui tendent toutes au même dessein de former le corps , & de bâtir le temple tout divin de son Eglise.

¶. 8. *Vous avez répandu beaucoup de sang , & vous vous êtes trouvé en quantité de batailles. Ainsi vous ne pourrez point bârir un temple à la gloire de mon Nom , après tant de sang répandu on ma présence.*

Quelques-uns ont crû que cette double répartition du sang répandu par le Roi David , ne marquoit pas seulement celui des ennemis du peuple de Dieu , mais encore celui d'Urie qu'il répandit d'une maniere si criminelle. Cependant le texte de l'Ecriture ne souffre guere qu'on l'explique de la sorte : & d'ailleurs même on ne voit pas , selon la reflexion d'un savant Hieron. auteur , que l'on puisse rapporter ce que Dieu dit à David en cet endroit , à un autre temps qu'à celui où nous avons vu auparavant , que Nathan lui declara la volonté du Seigneur sur le sujet de ce temple qu'il avoit dessein de lui bârir. Or il paroît que David n'avoit point encore alors répandu le sang innocent d'Urie. C'est pourquoi il est assez naturel d'entendre ceci seulement du sang répandu dans tant de guerres différentes où s'étoit trouvé David. Mais on ne peut s'empêcher d'admirer la profonde humilité de ce Prince , qui dans l'ardeur de ce zèle dont il brûloit pour la gloire de son Dieu , s'étant vu tout d'un coup arrêté par cette défense qu'il lui fait de bârir lui-même le temple qu'il

N

Numer.
25.

3. Reg.
§. §. 4.

avoit dessein d'élever à son honneur , obeit aveuglément sans écouter ce que la raison humaine auroit pû luy inspirer en cette rencontre. Il ne lui répondit point ; Que tant de sang répandu dans les guerres différentes où sa providence l'avoit engagé , pouvoit être regardé plutôt comme une marque singuliere de son zèle pour sa gloire & pour le bien de son peuple , que comme une tache qui eût souillé en quelque façon sa pureté ; puisqu'il n'avoit combattu que contre ses ennemis , & par ses ordres. Il ne lui dit point que le zèle de Phinées qui éclatça par la mort de deux personnes très-criminelles qu'il avoit tuées d'un seul coup , bien loin de le rendre impur , lui fit meriter de détourner la colere du Seigneur de dessus son peuple , & le rendit digne lui-même d'obtenir le Sacerdoce pour toute sa posterité , selon cette declaration solennelle que Dieu lui fit faire par Moïse : *Erit tam ipsi , quam semini ejus paetum sacerdotii semperitnum , quia zelatus est pro Deo suo.* Il lui suffit donc de connoître la volonté de son Dieu en cette rencontre. Et sachant qu'elle ne pouvoit être que très-juste , il l'adora dans l'instant , & s'y soumit sans murmure. Nous avons touché ailleurs la raison de cette conduite de Dieu à son égard ; c'est pourquoi nous nous dispensons d'en parler ici de nouveau.

*. 10. *Il sera mon fils , & moi je serai son pere : & j'affermirai pour jamais le trône de son regne sur tout Israël.*

Il paroît très-clairement que ceci n'est dit du Roi Salomon qu'en figure : mais que la vérité s'est seulement accomplie dans la personne de

J E S U S - C H R I S T. Aussi l'Apôtre rapporte directement ces mêmes paroles au Fils de Dieu devenu homme , comme si elles n'avoient été dites que pour lui seul. C'est ce qui fait assurer à saint Augustin , Que ceux-là se trompent grossièrement , qui s'imaginent qu'une promesse si magnifique a eu son accomplissement en la personne de Salomon : *Hanc ergo tam grandem promissionem , qui putat in Salomone fuisse completam , multum errat.* Et le même Pere nous fait remarquer , que la chute si honteuse de Salomon, seduit par les femmes & tombé dans l'idolâtrie , est une preuve manifeste que c'étoit principalement un autre & non lui , que cette prédiction si avantageuse regardoit ; puisqu'elle n'auroit point été véritable à son égard ; & qu'il ne nous est pas permis de penser , que le Dieu de vérité ait pu prédire & promettre ce qui ne devoit point s'accomplir. *Attendat ergo & aspiciat Salomonis domum plenam mulieribus alienigenis colentibus deos falsos , & ipsum ab eis regem , aliquando sapientem , in eandem idololatriam seductum atque dejectum : & non audet existimare Deum , vel hoc promississe mendaciter , vel talim Salomonem , domumque ejus futuram , non potuisse prescire.*

¶. 14. Vous voyez que dans ma pauvreté , j'ai préparé de quoi fournir à la dépense du bâtiment de la maison du Seigneur ; savoir cent mille talens d'or , & un million de talens d'argent , &c.

Les Auteurs disent , que David parloit de sa pauvreté , ou par modestie , ou comme pour s'excuser en quelque sorte , de ce que donnant tout

à Dieu , il ne laissoit presque rien à ses heritiers ; ou parcequ'il se regardoit véritablement comme un pauvre par lui-même , ayant tout reçû de Dieu : ou parcequ'envisageant la grandeur de Dieu , il ne pouvoit se considerer que comme un pauvre , en comparaison de cet Etre tout-puissant & infini , qui daignoit bien agréer ce don qu'il osoit lui offrir de sa pauvreté . Qui pourra donc se flatter de presenter quelque chose de considerable à Dieu , s'il fait un peu de reflexion sur ces paroles d'un grand Roi , qui en offrant au Seigneur pour la dépense du bâtimennt de son temple , une somme presque incroyable , savoir cent mille talens d'or , c'est-à-dire , près de six mille cinq cens millions ; & un million de talens d'argent , c'est-à-dire , plus de quatre mille six cens millions , sans l'airain , le fer , les bois & les pierres les plus rares , vouloit bien encore se considerer comme un pauvre en sa presence ? Mais ce qui doit consoler également & les pauvres & les riches ; c'est que , Dieu regarde le cœur de l'homme , & juge du prix de son offrande par la disposition de ce cœur : ce qui a fait dire à J E S U S - C H R I S T , lorsqu'il voyoit les offrandes que l'on faisoit dans le temple , cette parole si celebre : Que la veuve qui n'avoit donné que deux petites pieces de la valeur d'un liard , avoit plus donné que tous les autres ; parcequ'elle avoit donné de sa pauvreté tout ce qu'elle avoit ; au-lieu que les autres avoient donné de leur abondance.

*Marc. 12.
43.*

¶. 19. *Disposez donc vos coeurs & vos ames pour chercher le Seigneur votre Dieu , &c.*

Le Saint-Esprit nous dit encore en un autre

endroit par la bouche de Salomon : Que c'est à ^{Prov. 16.} l'homme à préparer son ame. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux passages ne détruit pas le besoin que nous avons de sa grace , pour préparer notre cœur à chercher sincèrement le Seigneur notre Dieu ; puisque saint Paul nous déclare que de ^{1. Cor.} nous-mêmes nous ne sommes point capables de former aucune bonne pensée , comme de nous-mêmes ; & que c'est Dieu qui nous en rend capables. Ces paroles de notre texte nous apprennent donc seulement , que nous devons faire de notre part tout ce qui dépend de nous , pour chercher Dieu de tout notre cœur , en travaillant à le purifier de tout ce qui peut s'opposer à un si grand bien. Quand un avare , un ambitieux , ou un voluptueux veulent satisfaire leur volupté , leur ambition , leur avarice , ils n'ont pas besoin qu'on les excite à rechercher tous les moyens de contenter leur passion. La pente seule de leur cœur les y porte assez , sans qu'on les y pousse. Il semble donc qu'il devroit aussi suffire au Chrétien qui desire de chercher Dieu , & qui en connoît l'importance , de savoir que pour le faire comme il le faut , il a besoin que Dieu prépare lui-même son cœur & le rende digne de cette heureuse recherche. Car ce désir même le porteroit à lui demander ce qui lui est nécessaire , pour se donner tout entier à cette occupation si importante , & à travailler en même-temps de son côté à lever tous les obstacles qui l'en pourroient empêcher.

On peut dire cependant qu'il y en a peu qui donnent ainsi leurs coeurs & leurs ames à un emploi si divin. La plupart cherchent toute autre

chose que le Seigneur notre Dieu. Tous cherchent, disoit autrefois saint Paul, leurs intérêts propres, & non ceux de J E S U S-C H R I S T.
Levez-vous donc, nous crie le saint Roi en cet endroit, & bâtissez un sanctuaire au Seigneur votre Dieu. Ne rampez plus sur la terre ; ou, Ne vous tenez plus dans ce repos lethargique, qui vous rend comme engourdis à l'égard de toutes les choses de votre salut. Levez-vous enfin pour travailler à un aussi saint ouvrage, qu'est celui de bâtir au Seigneur votre Dieu un sanctuaire, non tel que celui dont il s'agissoit alors, qui devoit être détruit par le feu des Babyloniens, mais un sanctuaire vraiment spirituel au fond de vos cœurs ; où l'Arche de l'Alliance du Seigneur ; non l'ancienne de Moïse, qui n'estoit que l'ombre & la figure de la véritable ; mais J E S U S-C H R I S T même, cette Arche vraiment divine de la nouvelle alliance, soit établie pour toujoures.





CHAPITRE XXIII.

1. **G**itur David senex & plenus dierum, regem constituit Salomonem filium suum super Israël.

2. Et congregavit omnes principes Israël, & sacerdotes atque Levitas.

3. Numeratique sunt Levitæ à triginta annis, & supra: & inventa sunt triginta octo millia viorum.

4. Ex his electi sunt, & distributi in ministerium domus Domini, viginti quatuor millia, præpositorum autem & judiciorum sex millia.

5. Porro quatuor millia janitores: & totidem psaltae cantentes Domino in organis, quæ fecerat

¶. 1. expl. il avoit alors 70. ans, & étoit dans la 40. de son regne.

1. **D**avid étant donc fort âgé & plein de mons. ^{An du 2988.} jours //, établit son fils Salomon Roi sur Israël.

2. Et il assembla tous les Princes // d'Israël, avec les Prêtres & les Levites.

3. Le rôle des Levites qui avoient trente ans & au-dessus, monta à trente-huit mille hommes :

4. Desquels on choisit vingt-quatre mille, qui furent distribués dans les divers offices de la maison du Seigneur. Et ceux qui faisoient la fonction de Chefs & de Juges montoient encore au nombre de six mille.

5. Il y avoit quatre mille Portiers, & autant de Chanteurs qui chantoient les louanges du Seigneur sur les in-

200 LES PARALIPOMENES;
strumens que David avoit ad canendum.
fait faire pour ce sujet.

6. David les distribua
tous pour servir chacun
à son tour , selon les di-
verses maisons de la tribu
de Levi ; savoir celles de
Gerson , de Caath , & de
Merari.

7. Les enfans de Gerson
étoient Léedan & Semeï.

8. Léedan avoit trois
enfans ; Jahiel qui étoit
l'aîné , Zethan & Joel.

9. Semeï // eut aussi trois
enfans ; Salomith , Hosiel ,
& Aran. Ce sont-là les chefs
des familles qui descendent
de Léedan.

10. Les Enfans de Semeï //
sont Leheth , Ziza , Jaiis , &
Baria. Ce sont-là les quatre //
enfans de Semeï :

11. Leheth étoit donc
l'aîné ; Ziza le second. Or
Jaüs & Baria n'eurent pas
beaucoup d'enfans. C'est-
pourquoi on les a compris
sous une seule famille & une
seule maison //.

6. Et distribuit eos
David per vices filio-
rum Levi , Gerson vi-
delicet , & Caath , &
Merari.

7. Filii Gerson :
Leedan , & Semeï.

8. Filii Leedan :
princeps Jahiel , &
Zethan , & Joel , tres.

9. Filii Semeï : Sa-
lomith , & Hosiel , &
Aran , tres : isti prin-
cipes familiarum Lee-
dan.

10. Porrò filii Se-
mei , Leheth , & Ziza ,
& Jaüs , & Baria : isti
filii Semei , quatuor.

11. Erat autem Le-
heth prior , Ziza se-
cundus : porrò Jaüs
& Baria non habue-
runt plurimos filios ,
& idcirco in una fa-
milia , unaque domo ,
computati sunt.

¶. 9. expl. fils de Joel.

¶. 10. expl. fils de Gerson.

Ibid. expl. L'on voit donc
que ce n'est pas le même Semeï
du ¶. 9. qu'il n'avoit que trois

enfans. L'autre étoit petit ne-
veu de celui-ci.

¶. 11. expl. dans le dénom-
brement qui en fut fait.

12. Filii Caath : 12. Les fils de Caath sont au nombre de quatre ; *sçavoir*, Amram, Isaar, Hebron, & Oziel, quatuor.

13. Filii Amram : Aaron, & Moyses : Separatusque est Aaron ut ministrarer in Sancto sanctorum , ipse & filii ejus in sempiternum , & adoleret incensum Dominu secundum ritum suum , ac benediceret nomini ejus in perpetuum,

14. Moysi quoque hominis Dei filii annumerati sunt in tribu Levi.

15. Filii Moysi : Gersom , & Eliezer.

16. Filii Gersom : Subuel primus.

17. Fuerunt autem filii Eliezer : Rohobia primus : & non erant Eliezer filii alii. Porro filii Rohobia multiplicati

12. Les fils de Caath sont au nombre de quatre ; *sçavoir*, Amram, Isaar, Hebron, & Oziel.

13. Ceux d'Amram furent Aaron & Moïse. Aaron fut choisi & séparé pour servir à jamais lui & ses enfans dans le sanctuaire //, pour offrir l'encens au Seigneur selon les ceremonies qu'il avoit ordonnées ; & pour benir éternellement son saint Nom.

14. Les enfans de Moïse qui étoit l'homme de Dieu, furent aussi compris dans la tribu de Levi //.

15. Les enfans de Moïse furent Gersom & Eliezer.

16. Gersom eut pour fils Subuel , qui étoit l'aîné //.

17. Eliezer eut pour fils Rohobia , qui fut un chef de famille //. Et Eliezer n'eut point d'autres fils. Mais Rohobia eut un fort grand

Ψ. 13. lett. Saint des Saints, où il n'y avoit que le Grand-Pêtre qui eût permission d'entrer une fois l'an.

Ψ. 14. expl. comme ils étaient en effet. Ainsi ils eurent part au ministère, mais non pas au sacerdoce, qui fut bien communiqué à Moïse selon S. Au-

gustin qu. 21. in Levit. & selon la parole du Prophète, Moyses & Aaron in sacerdotibus ejus. Mais non pas à ses enfans.

Ψ. 16. expl. il ne nomme point les autres. autr. unique, Menoch.

Ψ. 17. lett. primus. expl. princeps, dux, primarius. Synops.



202 LES PARALIPOMENES.
nombre d'enfans.

funt nimis.

18. Isaar eut pour fils Salomith, qui étoit l'aîné //.

18. Filii Isaar : Salomith primus.

19. Les enfans d'Hebron furent Jeriaü l'aîné, Amarias le second, Jahaziel le troisième, Jecmaam le quatrième.

19. Filii Hebron : Jeriau primus, Amarias secundus, Jahaziel tertius, Jecmaam quartus.

20. Les fils d'Oziel étoient Micha l'aîné, & Jesia le second.

20. Filii Oziel : Micha primus, Jesia secundus.

21. Les fils de Merari étoient Moholi & Musi. Les fils de Moholi étoient Eleazar & Cis.

21. Filii Merari : Moholi, & Musi. Filii Moholi : Eleazar, & Cis.

22. Eleazar mourut sans avoir de fils : & il ne laissa que des filles, qui furent mariées aux fils de Cis leurs cousins germains //.

22. Mortuus est autem Eleazar, & non habuit filios, sed filias : acceperuntque eas filii Cis fratres earum.

23. Les fils de Musi furent trois, Moholi, Eder, & Jerimoth.

23. Filii Musi : Moholi, & Eder, & Jerimoth, tres.

24. Voilà les fils de Levi selon leurs branches & leurs familles ; qui comme les chefs servoient à leur tour avec un nombre de particuliers, & qui s'acquittoient des differens ministeres dans la maison du Seigneur, de-

24. Hi filii Levi in cognationibus & familiis suis, principes per vices, & numerum capitum singularum, qui faciebant opera ministerii domus Domini, à viginti annis & supra.

¶. 18. austr. unique.

¶. 22. expl. c'est ce que signifie ici le mot de frères, com-

me souvent encore ailleurs dans

l'Écriture.

L I V R E I . C H A P . X X I I . 203
puis l'âge de vingt ans &
au-dessus //.

25. Dixit enim David : Requiem dedit Dominus Deus Israël populo suo , & habitationem Jerusalēm usque in æternum.

26. Nec erit officii Levitarum ut ultra portent tabernaculum , & omnia vasalia ejus ad ministrandum.

27. Juxta præcepta quoque David novissima , supputabitur numerus filiorum Levi à viginti annis & supra.

28. Et erunt sub manu filiorum Aaron in cultum domus Domini , in vestibulis , & in exedris , & in loco purificationis , & in sanctuario , & in universis operibus ministerii templi Domini.

¶. 24. *expl.* Auparavant qu'on décampoit.
on ne les prenoit que depuis l'âge de 30. ans ; parceque le travail étoit plus grand , étant obligé de porter des fardeaux fort pesant , toutes les fois

25. David dit donc : Le Seigneur le Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple , & l'a établi dans Jerusalem pour jamais.

26. Les Levites ne seront plus obligés de transporter en differens lieux le Tabernacle avec tous les vases destinés pour son ministère.

27. On comptera aussi à l'avenir le nombre de ces enfans de Levi , en les prenant depuis l'âge de vingt ans & au-dessus , suivant les dernieres ordonnances de David.

28. Et ils seront soumis aux fils d'Aaron // pour tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur , soit dans les vestibules , ou dans les chambres // du temple ; soit dans le lieu de la purification // , ou dans le sanctuaire : soit enfin dans tou-

¶. 28. *expl.* aux Prêtres.

Ibid. lett. exedris.

Ibid. expl. auquel les Prêtres venoient se laver eux & leurs victimes.

204. LES PARALIPOMENES,
tes les différentes fonctions
qui regardent le ministère
du temple du Seigneur.

29. Mais les Prêtres au-
ront l'intendance sur les
pains exposés devant le Sei-
gneur /: sur le sacrifice qui
se fait de la fleur de la farine,
sur les baignets de pâte sans
levain, sur ce qu'on frit dans
les poèles, sur les *prémices*
des épis que l'on rôtit sur le
feu, & sur tous les poids &
toutes les mesures.

30. Les Levites seront aussi
obligés de se trouver dès
le matin pour chanter les
louanges du Seigneur; & ils
le feront aussi le soir,

31. tant aux sacrifices des
holocaustes qu'on offre au
Seigneur, qu'aux jours de
sabbat, aux premiers jours
des mois, & aux autres so-
lennités, en observant tou-
jours le nombre qui leur est
prescrit, & les cérémonies
que l'on doit garder en cha-
que chose, se tenant conti-
nuellement en la présence
du Seigneur.

32. Et ils observeront a-
vec soin les ordonnances qui
¶. 29. lett. panes propositionis.

29. Sacerdotes au-
tem, super panes pro-
positionis, & ad sim-
ilæ sacrificium, &
ad lagana azyma, &
sartaginem, & ad
torrendum, & super
omne pondus atque
mensuram.

30. Levitæ verò, ut
stent manè ad confi-
tendum & canendum
Domino : similiter
que ad vesperam.

31. tam in obla-
tione holocaustorum
Domini, quam in
sabbatis & calendis
& solennitatibus re-
liquis, juxta nume-
rum, & ceremonias
uniuersitatis rei, ju-
giter coram Domino.

32. Et custodiant
observationes taber-

L I V R E I. C H A P. X X I I . 205
naculi foederis , & ri-
tum sanctuarii , &
observationem filio-
rum Aaron fratrum
suum , ut mini-
frent in domo Do-
mini.

sont prescrites touchant le
Tabernacle de l'alliance & ,
& le culte du sanctuaire , &
rendront une respectueuse
obéissance aux Prêtres en-
fans d'Aaron , qui sont leurs
frères , pour s'acquitter com-
me ils le doivent , de leur
ministère dans la maison du
Seigneur.

¶. 31. Hebr. La garde du temple.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 19. *Les Prêtres auront l'intendance . . . sur tous les poids & sur toutes les mesures.*

Il est remarquable qu'entre les choses qui sont confiées au soin & à la garde des Prêtres , se trouvent les poids & les mesures , non pas seulement du temple , mais en general toutes les mesures & tous les poids : *Super omne pondus atque mensuram.* Il n'y a rien en effet qui doive être plus religieusement gardé dans le monde. Et il n'y en avoit point de deux sortes ni parmi les Juifs , ni parmi les autres peuples : ce qui n'eût servi qu'à troubler le commerce dans chaque Estat. Aussi parcequ'on a toujours regardé ces mesures & ces poids comme quelque chose de sacré & d'inviolable , selon la parole d'un Ancien , on conservoit ordinairement les originaux dans le temple de Jérusalem , de même que les Ro-

mains gardoient les leurs dans le Capitole, afin d'y avoir recours dans le besoin. Et c'étoient les Prêtres qui étoient chargés d'en répondre.

Lors donc que l'on nous rappelle si souvent au poids du sanctuaire, ce n'est pas pour nous en proposer un plus fort, ni une mesure plus grande; mais seulement une plus juste, afin d'y rendre les autres conformes. Car en effet, s'il y avoit eu de deux sortes de poids & de mesures, de quoi auroit-il servi de donner la garde des uns aux Prêtres, tandis que les autres auroient été en usage parmi le peuple?

Que si le poids & la mesure dont on se sert dans le commerce ordinaire des hommes, doit être si inviolable, que l'on en confie la garde aux Prêtres mêmes; combien les balances qui sont destinées pour le commerce tout spirituel de l'Eglise de J E S U S-C H R I S T, combien les poids & les mesures de sa sainte discipline doivent-elles être gardées plus inviolablement par ses saints ministres, s'ils ne veulent entendre prononcer contr'eux cet Arrêt du Saint-Esprit,
Que le double poids & que la double mesure est abominable devant Dieu? Il y a, selon les Peres,
Prov. 10. 10.
Auz. de Baptism.
contr. Do-
nat. c. 6. un poids & une mesure qui nous marque les coutumes, ou les opinions des hommes. Et il y a un poids & une mesure, qui est celle de la loi de Dieu & de sa sainte parole. Gardons-nous bien, dit saint Augustin, de nous servir de la mesure trompeuse de notre caprice & de notre volonté. Mais mesurons & pesons les choses dans les balances toutes divines des Ecritures, & travaillons à y reconnoître ce qui est vrai-

LIVRE I. CHAP. XXIV. 207
ment conforme au poids & à la mesure du Seigneur : *Non afferamus stateras dolosas, ubi appendamus quod volumus, & quemodo volumus . . . sed afferamus divinam stateram de scripturis sanctis, & . . . appensa à Domino recognoscamus.*



CHAPITRE XXIV.

1. **P**orrò filii Aaron hæ partitiones erant : Filii Aaron : Nadab , & Abiu , & Eleazar , & Ithamar.

2. Mortui sunt autem Nadab & Abiu ante patrem suum absque liberis : sacerdotioque functus est Eleazar , & Ithamar.

3. Et divisit eos David , id est , Sadoc de filiis Eleazari ; & Ahimelech de filii Ithamar , secundum vices suas & ministrium.

1. **O**R voici les diverses classes & distributions de la posterité d'Aaron. Les fils d'Aaron sont Nadab , Abiu , Eleazar & Ithamar.

2. Mais Nadab & Abiu moururent avant leur pere // sans laisser d'enfans : Ainsi Eleazar & Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales //.

3. David divisa donc la famille de Sadoc, qui venoit d'Eleazar ; & celle d'Ahimelech , qui descendoit d'Ithamar ; afin qu'elles servissent alternativement , & s'acquittassent chacune de leur ministère.

¶ 2. expl. par un jugement de Dieu, parcequ'ils offrirent un feu étranger dans le desert. ¶ 3. Ibid. expl. du vivant même de leur pere : mais après sa mort Eleazar fut Grand-Priétre, Numb. 3. 4.

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de famille descendus d'Eleazar, que d'Ithamar : & il distribua les descendans d'Eleazar en seize familles, chaque famille ayant son Prince ; & ceux d'Ithamar en huit seulement.

5. Il distribua encore les diverses fonctions de l'une & de l'autre famille par le sort; car les enfans d'Eleazar & ceux d'Ithamar étoient les Princes du sanctuaire & les Princes de Dieu //.

6. Semeias fils de Nathanael, de la tribu de Levi, en dressa le rôle, comme Secrétaire, en présence du Roi & des Princes, de Sadoc Prêtre & d'Ahimelech fils d'Abiathar, & devant tous les chefs des familles sacerdotales & Levitiques ; prenant d'une part la maison d'Eleazar, qui étoit comme la souche de plusieurs branches ; & d'autre part celle d'Ithamar, qui en avoit plusieurs autres sous elle.

7. Ainsi le premier sort

¶. 5. expl. étoient établis pour avoir soin des choses divines & sacrées.

4. Inventique sunt multò plures filii Eleazar in principiis viris, quam filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est filii Eleazar, principes per familias sedecim : & filii Ithamar per familias & domos suas octo.

5. Porro divisit utrasque inter se familias sortibus : erant enim principes sanctuarii, & principes Dei, tam de filiis Eleazar, quam de filiis Ithamar.

6. Descripsitque eos Semeias filius Nathanael scriba Levites, coram rege & principibus, & Sadoc sacerdote, & Ahimelech filio Abiathar, principibus quoque familiarium sacerdotium & Leviticorum : unam domum, quae ceteris præterat, Eleazar : & alteram domum, quæ sub se habebat ceteros, Ithamar.

7. Exivit autem

sors

LIVRE. I. CHAP. XXIV. 209

Sors prima Joiarib , échut à Joiarib ; le second secunda Jedeï , à Jedeï ;

8. tertia Harim , 8. le troisième à Harim ;
quarta Seorim , le quatrième à Seorim ;

*9. quinta Melchia , 9. le cinquième à Mel-
sexta Maiman , chia ; le sixième à Maï-
man ;*

*10. septima Accos 10. le septième à Accos ;
octava Abia , le huitième à Abia ;*

*11. nona Jesua , de- 11. le neuvième à Jesua ;
cima Sechenia , le dixième à Sechenia ;*

*12. undecima E- 12. l'onzième à Eliasib ;
liasib , duodecima Ja- le douzième à Jacim ;*

*13. tertiadecima Hoppha , decima- 13. le treizième à Hop-
quarta Isbaab , pha ; le quatorzième à Is-
baab ;*

*14. decimaquinta Belga , decimasexta Emmer , 14. le quinzième à Bel-
Emmer , ga ; le seizeième à Emmer ;*

*15. decimaseptima Hezir , decimaocsta- 15. le dix-septième à He-
va Aphses , zir ; le dix-huitième à Aphses ;*

*16. decimanona Pheteia , vigesima Hezechiel , 16. le dix-neuvième à Pheteia ; le vingtième à He-
zechiel ;*

*17. vigesimaprima Jachin , vigesimase- 17. le vingt & unième à
cunda Gamul , Jachin : le vingt-deuxième à
Gamul ;*

*18. vigesima tertia Dalaïau , vigesima- 18. le vingt-troisième à
quarta Maaziau . Dalaïau ; le vingt-quatrième à
Maaziau .*

19. Hæ vices co-

8. le troisième à Harim ;
le quatrième à Seorim ;

*9. le cinquième à Mel-
chia ; le sixième à Maï-
man ;*

*10. le septième à Accos ;
le huitième à Abia ;*

*11. le neuvième à Jesua ;
le dixième à Sechenia ;*

*12. l'onzième à Eliasib ;
le douzième à Jacim ;*

*13. le treizième à Hop-
pha ; le quatorzième à Is-
baab ;*

*14. le quinzième à Bel-
ga ; le seizeième à Emmer ;*

*15. le dix-septième à He-
zir ; le dix-huitième à Aphses ;*

*16. le dix-neuvième à Pheteia ; le vingtième à He-
zechiel ;*

17. le vingt & unième à Jachin : le vingt-deuxième à Gamul ;

18. le vingt-troisième à Dalaïau ; le vingt-quatrième à Maaziau .

19. Voilà quelle fut leur

¶. 7. lett. exiit sors , supp. ex urna : du vase dont on les tiroit.

210 LES PARALIPOMENES.

distribution selon les différentes fonctions de leur ministère ; afin qu'ils pussent chacun à leur tour être employés dans le temple , en gardant les ceremones accoutumées ; sous la conduite du Grand-Prêtre successeur d'Aaron , qui étoit leur pere à tous , comme le Seigneur le Dieu d'Israël l'avoit commandé.

20. Or les autres enfans de Levi desquels on n'a point parlé //, sont Subaël descendant d'Amram ; & Jehedeïa , descendant de Subaël.

21. Entre les enfans de Rohobia , le chef étoit Jefias ;

22. Salemoth étoit fils d'Iсааr ; & Jaath étoit fils de Salemoth //.

23. Le fils ainé de Jahath fut Jeriau ; le second Amarias ; le troisième Jahaziel ; le quatrième Jecmaan.

24. Le fils d'Oziel // fut Micha ; le fils de Micha fut Samir.

25. Jesia étoit frere de Mi-

rum secundum mi-
nisteria sua , ut in-
grediantur domum
Domini , & juxta ri-
tum suum sub manu
Aaron patris eorum :
sicut præceperat Do-
minus Deus Israël .

20. Porrò filiorum
Levi , qui reliqui fue-
rant , de filiis Am-
ram erat Subael , &
de filiis Subael , Je-
hedeïa .

21. De filiis quo-
que Rohobiae prin-
cipes Jefias .

22. Isaari verò fi-
lius Salemoth , filius
que Salemoth Jahath :

23. filiusque ejus
Jeriau primus , Ama-
rias secundus , Jaha-
ziel tertius , Jecmaan
quartus .

24. Filius Oziel ,
Micha : filius Micha ,
Samir .

25. Frater Micha ,

// 20. expl. parcequ'on n'a marqué que les Prêtres.

, v. 12. anstr. Salomith. chap. 23. v. 18.

// 24. expl. quatrième fils de Gaath supp. 23. 12.

L I V R E I. C H A P. X X I V. 211
Jesia : filiusque Jesiae, cha; & Zacharie étoit fils
Zacharias.

26. Filii Merari :
Moholi & Musi, Fi-
lius Oziau : Benno.

27. Filius quoque
Merari, Oziau &
Soam & Zachur &
Hebri.

28. Porro Moholi
filius : Eleazar, qui
non habebat liberos.

29. Filius verò Cis,
Jerameel

30. Filii Musi: Mo-
holi, Eder, & Jeri-
moth. Isti filii Levi
secundum domos fa-
miliarum suarum.

31. Misericordie &
ipso sortes contra fra-
tres suos filios Aa-
ron, coram David
rege, & Sadoc, &
Ahimelech, & prin-
cipibus familiarum
sacerdotalium & Le-
viticarum, tam ma-
iores quam minores.
Omnes sors æqualiter
dividebat.

¶. 26. expl. ce qui a été dit au-
paravant regardant la famille de Caath ; on passe ici à celle de Merari, sans rien dire de celle de Gersom.

¶. 30. expl. qui se nommoit

comme son oncle. ¶. 27. plus haut.

¶. 31. expl. se mettant auant de Levites d'un côté, qu'il y avoit de Prêtres de l'autre.

26. Les enfans de Mera-
ti // sont Moholi & Musi.
Oziau eut un fils nommé
Benno.

27. Mais Merari eut en-
core depuis Oziau, Soam,
Zachur & Hebri.

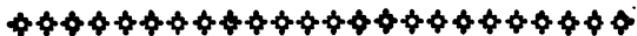
28. Moholi eut un fils
nommé Eleazar, qui n'eut
point d'enfans.

29. Jeraméel étoit fils de Cis.

30. Les fils de Musi, sont
Moholi //, Eder, & Jerimoth.
Ce sont-là les enfans de Levi
comptez selon leurs diverses
familles.

31. Et ceux-ci jetterent
aussi au fort // avec leurs
frères enfans d'Aaron, en la
présence du Roi David, de
Sadoc, d'Ahimelech, & des
chefs des familles sacerdota-
les & Levitiques. Ainsi tout
se jettoit au fort, pour divi-
ser également les Offices,
soit entre les anciens, ou les
plus jeunes.

O ij



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL

V. I. &c. *O*r voici les classes & les distributions de la posterité d'Aaron, &c.

Quoique ces chapitres qui ne contiennent presque que des noms propres, puissent paroître ennuyeux, Dieu ne laisse pas d'en faire tirer un avantage considerable à l'Eglise, en lui faisant regarder toutes ces genealogies, si nettement distinguées en divers endroits des livres saints, comme un témoignage très-puissant de la vérité des histoires qu'ils contiennent. Car il n'y a rien dont les nobles soient plus jaloux, que de faire voir d'où ils descendent. Et les Juifs y paroisoient d'autant plus intéressés, que d'une part la naissance leur donnoit entrée à plusieurs charges, & au sacerdoce même ; & que de l'autre, il étoit très-important, comme on l'a dit plusieurs fois, de s'assurer par la vérité des genealogies, de la vérité de la naissance du Messie, que l'on attendoit avec tant d'ardeur. Ainsi un peuple aussi attaché que celui-là à sa propre gloire, à ses propres intérêts, & à toutes les appartenances de sa Religion, n'auroit jamais pu souffrir la moindre faute qu'un Ecrivain auroit commise en ces sortes de relations qui leur étoient si importantes. Et de là on tire des inductions qui sont de la dernière conséquence. Car si ces genealogies sont veritables, celle de J E S U S - C H R I S T rapportée dans l'Evangile l'est aussi, puisqu'elle est prise des mêmes sour-

ces , quoique rapportée en deux manieres differentes par les deux Evangelistes qui en parlent ; ce qui ne sert qu'à donner une plus grande conviction de la verité , en faisant voir qu'ils n'ont rien pris l'un de l'autre , & qu'ainsi leurs témoignages se fortifient l'un par l'autre. Que si la genealogie de J E S U S - C H R I S T est certaine , elle lui donne les vrais caracteres & les marques visibles du Messie , en le faisant naître de la tribu de Juda & de la posterité de David : & ce nombre prodigieux de miracles qui sont arrivés à sa naissance , & qu'il a depuis operés dans le cours de ses prédications , augmentent si fort l'évidence de cette preuve , qu'ils ne laissent aux esprits un peu raisonnables aucun sujet d'en douter.

Si donc il paroît constant par cette genealogie de J E S U S - C H R I S T , confirmée par tant de prodiges , qu'il étoit vraiment le Messie , non seulement les Juifs , au milieu desquels il a fait tous ces miracles , & qui conservent encore avec tant de soin toutes ces anciennes genealogies , sont inexcusables d'en attendre tous les jours un autre que celui que les Ecritures leur ont marqué si visiblement ; mais les payens & les libertins ont dû reconnoître sa divinité , & embrasser les maximes qu'il nous a apprisles : & personne ne peut plus douter raisonnablement de la verité de la Religion qu'il a établie , puisqu'elle porte tous les caracteres marqués par les saints Prophetes , & que lui-même se trouve si clairement désigné par leurs propheties.



CHAPITRE XXV.

1. David avec les principaux Officiers de l'armée // choisirent donc pour remplir les fonctions de Chantres, les enfans d'Asaph //, d'Heman //, & d'Idithun //, afin qu'ils touchassent les guitarres & les harpes, & les tymbales ; s'employant chacun à leur tour à remplir les offices qui leur étoient destinés à proportion de leur nombre.

2. Des enfans d'Asaph il y avoit Zacchur, Joseph, Nathania, & Asarela, tous fils d'Asaph, qui les conduisit & les faisoit chanter, suivant ce que le Roi ordonoit //.

3. Pour ce qui est d'Idi-

Igitur David & magistratus exercitus, segregaverunt in ministerium filios Asaph, & Heman, & Idithun : qui prophetarent in citharis, & psalteriis, & cymbalis, secundum numerum suum dedicato sibi officio servientes.

2. De filiis Asaph : Zacchur, & Joseph, & Nathania, & Asarela, filii Asaph : sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

3. Porro Idithun :

¶. 1. expl. Magistratus exercitus, i. e. principes tam politici quam Ecclesiastici. *Tirin.*

Ibid. expl. de la branche de Gersom. *Supr. 6. 43.*

Ibid. expl. de celle de Caath. *38.*

Ibid. expl. dont on ne sait point la maison.

¶. 2. lett. Prophetantis juxta regem : id est, cantantis juxta regis imperium : selon ce que le Roi avoit réglé & arrêté, *Vas. tabl.*

filii Idithun, Godo-
lias, Sori, Jeseias, &
Hasabias, & Matha-
thias, sex, sub manu
patris sui Idithun, qui
in cithara propheta-
bat super confitentes
& laudantes Domi-
num.

thun ", ses enfans étoient
Idithun, Godolias, Sori, Je-
seias, Hasabias, Mathathias,
qui font six. Le pere con-
duisoit ses enfans, & chan-
toit sur la harpe, présidant
sur eux lorsqu'ils faisoient
retentir les louanges du Sei-
gneur.

4. Heman quo-
que : filii Heman,
Boccian, Matha-
niau, Oziel, Subuel,
& Jerimoth, Han-
nias, Hanani, Eli-
atha, Geddelthi, &
Romemthiezer, &
Jesbacassa, Mello-
thi, Othir, Maha-
zioth :

5. omnes isti filii

4. Quant à Heman ; ses
fils sont Bocciau, Matha-
niau, Oziel, Subuel, Jeri-
moth, Hannias, Hanani,
Eliatha, Geddelthi, Ro-
memthiezer, Jesbacassa,
Mellothi, Othir, Maha-
zioth :

5. Tous ceux-là étoient

¶. 3. expl. Ce verset souffre beaucoup de difficultés. Les uns lisent : *Porrò Idithun, en mettant là la ponctuation, & continuant ensuite, filii Isithun, Godolias, Sori. &c.* Et parce qu'il n'y en a que cinq, ils disent que quand l'Ecriture ajoute qu'ils étoient six, c'est qu'elle compte le pere avec les enfans. Mais outre que ce sens est un peu forcé, puisque le mot de *sex* se rapporte naturellement à celui de *filii*, marquant même qu'ils étoient tous six sous la conduite de leur pere, on peut encore ajouter, que si vous ne donnez que cinq enfans à Idithun, vous n'aurez pas 14. chefs pour les 14. classes qu'il distingue ensuite. Car les Interpretes

marquent toutefois, que les chefs de toutes les classes étoient les enfans de ces trois-ci : c'est-à-dire, Asaph, Heman, & Idithun, quoique nous voyions dans la suite que leurs noms soient un peu changés. Il y en avoit donc 4. d'Alaph, 14. d'Heman & 6. d'Idithun. Et ainsi pour trouver ce compte, il semble que l'on doive lire ici : *Porrò Idithun filii, en mettant là la ponctuation ; & puis continuer, Idithun, Godolias, &c.* en sorte que le second mot d'Idithun ne soit pas une répétition du nom de pere, ce qui semblerait fort inutile : mais celui de son fils aîné, qui portoit son nom, comme il arrive souvent dans les mâles.

O iiiij

fils d'Heman , lequel étoit musicien *¶* du Roi , pour chanter les louanges de Dieu , & relever sa puissance *¶*; Dieu ayant donné quatorze fils à Heman , avec trois filles.

6. Ces enfans d'Asaph , d'Idithun , & d'Heman , avoient donc été tous distribués souç la conduite de leur pere pour chanter dans le temple du Seigneur , en jouant des tymbales , des harpes , & des guitarres , & pour remplir les divers ministères de la maison du Seigneur selon l'ordre prescrit par le Roi .

7. Or le nombre de ceux-ci avec leurs freres qui étoient habiles dans l'art , & qui montroient aux autres à chanter les louanges du Seigneur , alloit à deux cens quatre-vingt huit *¶*.

8. Et ils jetterent au sort dans chaque classe , sans faire

Heman Videntis regis in sermonibus Dei ut exaltaret cornu : deditque Deus Heman filios quatuordecim , & filias tres .

6. Universi sub manu patris sui ad cantandum in templo Domini distributi erant , in cymbalis & psalteriis , & citharis , in ministeria domus Domini juxta regem : Asaph videlicet , & Idithun , & Heman .

7. Fuit autem numerus eorum cum fratribus suis , qui erudiebant canticum Domini , cuncti doctores , ducenti octo , ginta octo .

8. Miséruntque sortes per vices suas ,

¶. 5. *lectr.* *Videntis* , qui signifie proprement un Prophète . Mais nous avons déjà remarqué , que le mot de Prophète dans l'Ecriture , se prenoit aussi pour les Chantres .

Ibid. lectr. *Ut exaltaret cornu* , pour éllever la corne . *Expl. Expl.*

ter la puissance ou de Dieu , ou du Roi . *Autr.* pour prendre en main les instrumens de musique , qui étoient ordinairement de corne .

¶. 7. *expl.* y en ayant douze dans chaque classe .

ex *equo* tam major quam minor, doctus pariter & indoctus.

9. Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. Secunda Godoliz, ipsi & filiis ejus, & fratribus ejus duodecim.

10. Tertia Zachur, filii & fratribus ejus duodecim.

11. Quartus Isari, filii & fratribus ejus duodecim.

12. Quinta Nathania, filii & fratribus ejus duodecim.

13. Sexta Bocciau, filii & fratribus ejus duodecim.

14. Septima Isreela, filii & fratribus ejus duodecim.

15. Octava Jesaïe, filii & fratribus ejus

ception des personnes †, soit jeunes ou vieux, soit habiles ou moins habiles.

9. Le premier sort échut à Joseph, qui étoit de la maison d'Asaph ‡ : Le second à Godolias, tant pour lui que pour ses fils & ses frères, qui étoient au nombre de douze.

10. Le troisième à Zachur, pour lui, ses fils & ses frères, qui étoient au nombre de douze.

11. Le quatrième à Isari, à ses fils & à ses frères, qui étoient au nombre de douze.

12. Le cinquième à Nathania, à ses fils & à ses frères, qui étoient au nombre de douze.

13. Le sixième à Bocciau, à ses fils, & à ses frères, qui étoient au nombre de douze.

14. Le septième à Isréela, à ses fils & à ses frères au nombre de douze.

15. Le huitième à Jesaïe, à ses fils & à ses frères au

¶. 8. expl. Sorte decretum est quo ordine in templo adesce & canere deberent. *Men.*

¶. 9. expl. Il faut sous-entendre, avec ses fils & ses frères,

qui font douze ; comme il est partout dans la suite. Autrement le nombre de 188. marqué au ¶. 7.

ne s'y trouvera pas.

218 LES PARALIPOMENES.

nombre de douze.

16. Le neuvième à Mathanias , ses fils & ses frères au nombre de douze.

17. Le dixième à Semeïa , ses fils & ses frères au nombre de douze.

18. L'onzième à Azaréel . ses fils & ses frères au nom-
bre de douze.

19. Le douzième à Hasa-
bias , ses fils & ses frères au
nombre de douze.

20 Le treizième à Su-
baël , ses fils & ses frères au
nombre de douze.

21. Le quatorzième à Ma-
thathias , ses fils & ses fré-
res au nombre de douze.

22. Le quinzième à Jeri-
moth , ses fils & ses frères
au nombre de douze.

23. Le seizeième à Hana-
nias , ses fils & ses frères au
nombre de douze.

24. Le dix-septième à Jes-
bacassia , ses fils & ses frères
au nombre de douze.

25. Le dix-huitième à Ha-
nani , ses fils & ses frères au
nombre de douze.

26. Le dix-neuvième à

duodecim.

16. Nona Matha-
niæ , filiis & fratribus
ejus duodecim.

17. Decima Semeiæ ,
filiis & fratribus ejus
duodecim.

18. Undecima Aza-
reel , filiis & fratri-
bus ejus duodecim.

19. Duodecima Ha-
sabiæ , filiis & fratri-
bus ejus duodecim.

20. Tertiadecima
Subael , filiis & fra-
tribus ejus duode-
cim.

21. Quartadecima
Mathathiaæ , filiis &
fratribus ejus duode-
cim.

22. Quintadeci-
ma Jerimoth , filiis
& fratribus ejus duo-
decim.

23. Sextadecima
Hananiæ , filiis &
fratribus ejus duode-
cim.

24. Septimadecima
Jesbacassia , filiis &
fratribus ejus duode-
cim.

25. Octavadeci-
ma Hanani , filiis &
fratribus ejus duode-
cim.

26. Nonadecima ,

Mellothi , filii & fratribus ejus duodecim.

27. Vigesima Elia-
tha , filii & fratri-
bus ejus duodecim.

28. Vigesimalpri-
ma Othir , filii &
fratribus ejus duode-
cim.

29. Vigesimalsecun-
da Geddelthi , filii &
fratribus ejus duo-
decim.

30. Vigesimaltertia
Mahazioth , filii &
fratribus ejus duode-
cim.

31. Vigesimalqua-
ta Romemthiezer ,
filii & fratribus ejus
duodecim.

Mellothi , ses fils & ses fré-
res au nombre de douze.

27. Le vingt-unième à Elia-
tha , ses fils & ses frères au
nombre de douze.

28. Le vingt & unième à
Othir , ses fils & ses frères au
nombre de douze.

29. Le vingt-deuxième à
Geddelthi , ses fils & ses fré-
res au nombre de douze.

30. Le vingt-troisième à
Mahazioth , ses fils & ses
frères au nombre de douze.

31. Le vingt-quatrième à
Romemthiezer , ses fils & ses
frères au nombre de douze.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. i. &c. *D*avid choisit donc avec les prin-
cipaux Officiers de l'armée , pour
remplir les fonctions de Chantres , les enfans d'A-
seph , & d'Heman , &c.

Quelqu'un peut-être demandera par quelle
puissance le Roi David entreprit de faire tous
les reglemens dont il est parlé dans ce chapitre
& dans les deux précédens , soit touchant les
Prêtres & les Levites , soit touchant les Chan-
tres de la maison du Seigneur. Mais on peut

220 LES PARALIPOMENES.

Elias in répondre avec un celebre Theologien , que de
^{cap. 29.} même que le Seigneur l'avoit averti que ce se-
^{v. 6.}
^{cap. 18.} roit Salomon son fils qui lui bâtiroit un tem-
^{v. 3. C. C.} ple , & que même il lui avoit marqué & le lieu
^{19.}
^{2. Paral.} où il le devoit bâtir , & le modelle qu'on sui-
^{3. 1.} vroit en le bâtiissant ; il est à croire qu'il se con-
duisit aussi par l'ordre du même Dieu dans ce
qu'il regla par avance touchant le rang & les
fonctions différentes de ses saints ministres.
Car on a dit plusieurs fois ce que l'on est obligé
de dire encore en ce lieu , que David ne doit
pas être seulement consideré comme un Roi ,
mais comme un Prophete , & comme un hom-
me tout rempli de l'Esprit de Dieu. Et nean-
^{cap. 24.} moins dans ces mêmes reglemens qu'il fit à l'é-
gard des ministres de son saint temple , il eut
soin comme il est marqué au chapitre préce-
dent , d'agir de concert avec le Grand-Prêtre ,
& avec les chefs des familles sacerdotales &
des Levites , afin sans doute que ce que Dieu
lui avoit fait connoître sur ce sujet , fut confir-
mé par l'autorité à laquelle il sembloit que ces
reglemens appartennoient legitimement. Aussi il
est remarquable que de tout ce que David éta-
blit alors , nul n'osa jamais depuis en rien chan-
ger ; mais que les choses qu'il regla demeure-
rent fixes pour toujours.

¶. 8. *Et ils jetterent au sort dans chaque clas-
se , sans faire acception des personnes ; soit jeunes ,
ou vieux ; soit habiles , ou moins habiles.*

Quoique David eût choisi les trois chefs des Chantres , *Asaph* , *Heman* , & *Idithun* , il voulut , pour éloigner tout sujet de jalouse , & toute sorte d'acception de personnes , soit pour

l'âge ou pour la science , que tous les autres ti-
raient au sort. C'est ce qui s'étant souvent pra-
tiqué parmi les Juifs , le fut encore par les Apô-
tres dans cette celebre élection de celui qui de- AG. 7.
23. 26.
voit succéder à l'apostolat de Judas. Car après
avoir nommé & présenté deux personnes , il est
marqué qu'ils les tirent ensuite au sort , en
priant & en demandant à Dieu qu'il lui plût de
leur montrer celui qu'il avoit choisi ; & qu'ainsi
le sort tomba sur Mathias qui fut associé aux
onze Apôtres. Le Sage nous apprend aussi : Proverb.
16. 33.
Que lorsque l'on tire au sort , ce qui sembleroit
être l'effet du hazard , l'est au-contraire du choix
du Seigneur qui y preside : *Sortes mittuntur in si-
num : sed à Domino temperantur.*



C H A P I T R E XXVI.

Divisiones au-
tem janito-
rum : de Coris Me-
selemia , filius Core ,
de filius Asaph.

1. Filii Mesele-
mia : Zacharias pri-
mogenitus , Jadihel
secundus , Zabadias
tertius , Jathanael
quartus ,

3. Elam quintus ,

Eux qui gardoient les
portes furent ainsi
choisis & distribuez. Dans
la maison de Coré , Mesele-
mia fils de Coré d'entre les
fils d'Asaph.

2. Les enfans de Mesele-
mia furent Zacharie son aî-
né , Jadihelle second , Zaba-
dias le troisième , Jathanael
le quatrième .

3. Elam le cinquième , Jo-

hanan le sixiéme, Elioënaï Johanan sextus, & Iloenai septimus.

4. Les enfans d'Obededom *furens* Semeias l'ainé, Jozabad le second, Joaha le troisiéme, Sachar le quatriéme, Nathanaël le cinquiéme.

5. Ammiel le sixiéme, Ifsachar le septiéme, & Phollathi le huitiéme ; parceque le Seigneur le benit ^{II}.

6. Semeï son fils eut plusieurs enfans, qui furent tous chefs d'autant de familles, car ils étoient des hommes forts & robustes.

7. Les fils de Semeï *furens* donc Othni, Raphaël, Obed, Elzabad, & ses freres qui étoient des hommes très-forts ; comme encore Eliu & Samachias.

8. Ils étoient tous de la maison d'Obededom, eux, leurs fils, & leurs freres, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur emploi. *Ils étoient donc* soixante & deux de la maison d'Obededom.

¶. 5. *expl.* Dieu benit Obededom, en lui donnant nombre d'enfans, tous officiers, à cause

4. Filii autem Obededom : Semeias primogenitus, Jozabad secundus, Joaha tertius, Sachar quartus, Nathanael quintus.

5. Ammiel sextus, Ifsachar septimus, Phollathi octavus : quia benedixit illi Dominus.

6. Semei autem filio ejus nati sunt filii, præfecti familiarum suarum : erant enim viri fortissimi.

7. Filii ergo Semeiae : Othni, & Raphael, & Obed, Elzabad, fratres ejus viri fortissimi : Eliu quoque, & Samachias.

8. Omnes hi, de filiis Obededom : ipsi, & filii, & fratres eorum fortissimi ad ministrandum, sexaginta duo de Obededom.

9. Porrò Mesele-mias filii , & fratres eorum robustissimi , decem & octo.

10. De Hosa autem , id est , de filiis Merari : Semri princeps (non enim habuerat primogenitum , & idecirco posuerat eum pater ejus in principem .)

11. Helcias secundus , Tabelias tertius , Zacharias quartus . Omnes hi filii , & fratres Hosa , tredecim.

12. Hi divisi sunt in janitores , ut semper principes custodiarum , sicut & fratres eorum , ministrarent in domo Domini .

13. Missæ sunt ergo sortes ex aequo , & parvis , & magis per familias suas , in unamquamque portarum .

9. Les enfans de Mesele-mias , & leurs frères qui faisoient le nombre de dix-huit , étoient aussi très-robustes.

10. Mais d'Hosa // qui descendoit de Merari , sont venus Semri , qui étoit le chef : car il n'y avoit point d'aîné // , & son pere lui avoit donné le premier lieu.

11. Helcias étoit le second , Tabelias le troisième , Zacharie le quatrième . Ces enfans d'Hosa joints avec ses frères faisoient le nombre de treize .

12. Voilà quelle étoit la distribution des portiers , en sorte que les chefs de familles , comme leurs frères // , servoient toujours dans la maison du Seigneur .

13. L'on jetta donc au sort avec une égalité entière chaque famille , soit grands ou petits , pour connoître ceux qui seroient de garde à chaque porte .

¶. 10. expl. tous ceux qu'il a nommés auparavant venoient de Coré : maintenant ceux qu'il va nommer descendant de Merari par cet Hosa .

Ibid. expl. qui fut capable

de cette fonction. Estius.

¶. 12. autr. Hebr. étant vis-à-vis de leurs frères. Expl. Faisant leurs fonctions tour à tour comme leurs frères .

14. Celle d'orient échut à Selemias. Zacharie son fils qui étoit un homme très-sage & fort habile , eut celle du septentrion.

15. Obededom avec ses fils , fut chargé de celle du midi , où étoit aussi le conseil des anciens.

16. Sephim & Hosa furent placez à l'occident près de la porte qui conduit au chemin par où l'on monte // . Et ces corps-de-garde // se répondoient l'un à l'autre.

17. La porte d'orient étoit gardée par six Levites ; & celle du septentrion par quatre , que l'on changeoit tous les jours. Il y en avoit aussi quatre par jour pour celle du midi ; & là où se tenoit le conseil , ils servoient deux à deux.

18. Il y en avoit aussi quatre au logis des portiers à l'occident , sur le che-

// 16. expl. ou de la ville au temple , ou du temple à la citadelle de Sion. L'Hebreu l'appelle *porta projectionis* : c'est-à-dire , par où l'on jettoit toutes les ordures.

Ibid. autr. Et il y avoit là deux corps-de-garde l'un contre l'autre: c'est-à-dire , l'un à la porte du temple , & l'autre à celle du vestibule , tant à cause que c'étoit la partie du temple la plus riche par le dedans , que parceque c'étoit là où étoit le sanctuaire , via ,

14. Cecidit ergo fors orientalis , Sclemias. Porro Zachariz filio ejus , viro prudentissimo , & eruditio , sortito obtigit plaga septentrionalis.

15. Obededom verò & filii ejus ad austrum : in qua parte domus erat seniorum concilium.

16. Sephim & Hosa ad occidentem , juxta portam , quæ ducit ad viam ascensionis : custodia contra custodiam.

17. Ad orientem verò Levitæ sex : & ad aquilonem quatuor per diem : atque ad meridiem similiter in die quatuor : & ubi erat concilium , bini & biai.

18. In cellulis quoque janitorum ad occidentem quatuor in

19. Hæ sunt divi-
 siones janitorum, fi-
 liorum Core & Me-
 tari.

20. Porro Achias
 erat super thesauros
 domus Dei, & vasæ
 sanctorum.

21. Filii Ledan, filii
 Geronni : de Ledan
 principes familiarum,
 Ledan, & Geronni,
 Jehieli.

22. Filii Jehieli :
 Zathan, & Joel fra-
 tres ejus, super the-
 sauros domus Domini.

23. Amramitis, &
 Isaritis, & Hebronitis,
 & Ozhelitis.

24. Subael autem
 filius Gersom, filii
 Moysi, præpositus
 thesauris.

25. Fratres quo-
 que ejus Eliezer, cu-
 jus filius Rahabia,
 & hujus filius Isaïas,

min"; deux à chaque cham-
 bre.

19. Voilà de quelle ma-
 niere on partagea les fonc-
 tions des portiers, qui é-
 toient tous descendus de
 Coré & de Merari.

20. Achias avoit la garde
 des tressors de la maison
 de Dieu, & des vases sac-
 rés.

21. Les fils de Ledan sont
 fils de Geronni ^o. Et de Le-
 dan viennent ces chefs de fa-
 mille, Ledan, Geronni, &
 Jehieli.

22. Les fils de Jehieli, Za-
 than, & Joel son frere ^o,
 gardoient les tressors de la
 maison du Seigneur,

23. avec ceux de la famille
 d'Amram ^o, d'Iсааr, d'He-
 bron, & d'Ozihel.

24. Subael qui descen-
 doit de Gersom fils de
 Moïse, étoit un des tres-
 riers;

25. Eliezer son proche
 parent ^o eut pour fils Raha-
 bia, qui fut pere d'Isaïe; &

^o. 18. expl. duquel on a par-
 lé au ^o. 16.

^o. 21. expl. sont de la pos-
 terie de Gersom fils de Levi.

^o. 22. L'Hebreu porte, son

frere.

^o.

226 LES PARALIPOMENES.

Isaïe le fut de Joram ; Joram de Zechri ; & Zechri de Selemith.

26. Selemith & ses frères étoient encore officiers du trésor des choses saintes, que le Roi David, les Princes des familles, les tribus, les Centeniers, & les chefs de l'armée avoient consacrées à Dieu //.

27. c'est-à-dire, des dépouilles remportées dans les guerres & dans les combats ; qu'ils avoient consacrées pour la restauration du temple du Seigneur //, & pour faire tous les vaisseaux, & les autres choses qui y servoient.

28. Le Prophète Samuel y consacra donc toutes ces choses, aussi-bien que Saül fils de Cis, Abner fils de Ner, & Joab fils de Sarvia. Or tous ceux qui offroient quelques présens les mettoient entre les mains de Selemith, & de ses frères.

29. Ceux de la famille d'Isaar // avoient à leur tête

¶. 26. expl. partà victoriâ dum domum Domini. *Synops.*
aliquid consecrabant Domino | ¶. 29. expl. qui descendebant
de manibus. *Synops.* de Caath. *Amen,*

¶. 27. *Hebr.* ad fortifican-

& hujus filius Joram, hujus quoque filius Zechri, & hujus filius Selemith.

26. Ipse Selemith, & fratres ejus, super thesauros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, & principes familiarum, & tribuni, & centuriones, & duces exercitūs;

27. de bellis, & manubiis præliorum, quæ consecraverant ad instaurationem, & supellectilem templi Domini.

28. Hæc autem universa sanctificavit Samuel Videns., & Saül filius Cis, & Abner filius Ner, & Joab filius Sarviae : omnes qui sanctificaverant ea per manum Selemith, & fratrum ejus.

29. Isaaritis verò præterat Chonenias,

& filii ejus ad opera forinsecus super Israël, ad docendum & iudicandum eos.

Chonenias & ses enfans ; & ils avoient soin des choses de dehors qui regardoient Israël ; c'est-à-dire, de les instruire, & de juger leurs differens.

30. Porro de Hebronitis Hasabias, & fratre ejus viri fortissimi, mille septingenti, praeerant Israëli trans Jordanem contra occidentem, in cunctis operibus Domini, & in ministerium regis.

30. Hasabias de la famille d'Hebron, & ses frères qui étoient tous des hommes très-forts, au nombre de mille sept cens, gouvernoient les Israelites qui étoient au-delà du Jourdain vers l'occident ; soit dans les choses qui regardoient le service du Seigneur, ou dans celles qui regardoient le service du Roi.

31. Jeria fut un des chefs de la posterité d'Hebron, divisée selon les diverses familles en diverses branches. La quarantième année // du regne de David, on en fit le dénombrement à Jazer de Galaad, & l'on trouva.

32. qu'eux & leurs frères, qui étoient tous gens de cœur, & dans la force de leur âge, faisoient le nombre de deux mille sept cens chefs de familles. Or David les établit sur la tribu de

¶. 31. expl. la dernière année de son regne.

228 LES PARALIPOMENES.
Ruben, sur celle de Gad, & Manasse, in omne
sur la demi-tribu de Ma ministerium Dei, &
nassé pour présider dans regis.
toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu &
le service du Roi.

¶. 31. qui étoit au-delà du Jourdain.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 6. *S*emeï son fils eut aussi plusieurs enfans, qui furent tous chefs d'autant de familles dans cette fonction de portiers ; parcequ'ils étoient des hommes forts & robustes.

Eustius in bunc loc. L'Ecriture parle plusieurs fois de la force de ceux que l'on destinoit à la garde des portes du temple. Car il étoit nécessaire qu'ils fussent très-forts, à cause que ces portes étoient trèsgrandes & très-pesantes. Aussi Joseph l'historien témoigne en parlant de celles du dernier temple de Jerusalem, qu'il falloit vingt hommes pour les ouvrir, ou pour les fermer. C'est pour-
n. 10. quoi lorsque l'Ecriture dit ensuite ; Qu'Hosa n'a-voit point d'aîné, & qu'il donna le premier rang à Simri : elle n'entend pas, selon Eustius, qu'Hosa n'avoit point effectivement d'aîné, puisque l'aîné étant mort, le second lui succedoit naturellement : mais elle veut dire que l'aîné s'étant trouvé trop faible pour la fonction de portier, un autre plus fort que lui fut mis en sa place.

Cette fonction ne demandoit pas seulement

une grande force de corps , mais elle étoit d'ailleurs fort considerable ; parceque les portiers de la maison du Seigneur gardoient les tressors du temple & ceux du Roi , & avoient soin de toutes les reparations , comme aujourd'hui les Intendans des bâtimens ; ce qui leur donnoit l'autorité sur tous les ouvriers qui y travailloient . Et de plus même ils exerçoient les fonctions de Juges & de Docteurs de la loi .

C'étoit une ombre & une image d'une autre fonction infiniment plus relevée & plus sainte , que J E S U S - C H R I S T confia depuis à saint Pierre & aux Apôtres , à qui les clefs de l'Eglise de la terre & de celle même du ciel ont été données , pour les ouvrir ou pour les fermer selon les regles toutes divines qu'il leur a prescrites . Cette fonction Apostolique demande vraiment des hommes très-forts , non de la force du corps , mais de celle de la vertu . Et il est besoin souvent que leurs forces s'unissent ensemble , soit pour fermer , ou pour ouvrir ces portes divines aux pecheurs & aux pénitens . C'est ce qu'on a vu autrefois dans la convocation des Conciles , où toutes les forces , pour le dire ainsi , de ces portiers Apostoliques se rassembloient , selon les nécessités différentes de l'Eglise , ou pour résister à la violence des pecheurs qui prétendoient les forcer de les admettre avant le temps à la Communion , dont leurs crimes les avoient exclus , comme on le voit si souvent dans saint Cyprien ; ou au contraire pour y admettre les vrais pénitens à qui la dureté des Novatiens en vouloit absolument fermer la porte , comme on

Cyprian.

Epi. 12.

26. 27.

230 LES PARALIPOMENES.
le peut voir aussi dans les ouvrages du même
Saint.

*1. Cor.
4. 1.*
Ce sont eux encore qui sont chargés de la garde de ses trésors, comme étant les ministres de J E S U S - C H R I S T , & les dispensateurs des divins mystères, selon que le dit saint Paul. Ce sont eux enfin qui font véritablement la fonction de Judges & de Docteurs, étant établis pour juger ceux qui appartiennent à l'Eglise, & pour enseigner les peuples avec une pleine autorité ; ce que ces anciens ministres du temple ne pouvoient faire que d'une maniere fort imparfaite.

v. 28. Le Prophète Samuel consacra toutes ces choses, aussi bien que Saül fils de Cis, Abner fils de Ner, & Joab fils de Sarvia : tous ceux qui estoient quelques présens les mettoient entre les mains de Sélemit, & de ses frères, &c.

Ephes. 5. 15.
Ges paroles ne marquent pas que Samuel ait consacré tout ce que David avoit offert de ses différentes victoires ; puisque Samuel éroit mort alors. Mais le sens de ce passage est que chacun de ceux qui sont nommés en ce lieu, réserva quelque partie des dépouilles des ennemis qu'il avoit vaincus, pour la destiner à l'usage du tabernacle, ou du temple qu'on devoit bâtir ensuite ; scavoit Samuel en son temps ; Saül au sien, & ainsi des autres. Car Samuel fut un des Judges d'Israël, l'ayant gouverné sous la conduite de Dieu, jusqu'à ce que ce peuple lui demanda à avoir un Roi comme les autres nations.

2. Reg. 8. 5.
Or cette conduite des Judges & des Princes d'Israël, qui offroient ainsi une partie des dépouilles de leurs ennemis à la gloire du Sei-

gneur , & qui attestoient par-là hautement qu'ils se sentoient redevables de leurs victoires à sa bonté , est représentée dans les livres saints ; pour servir , comme dit saint Paul , à l'instruction de ^{Rom. 15:4} tous les fidelles. Elle pouvoit bien avoir pour fondement l'exemple du saint Patriarche Abraham , qui après avoir défait plusieurs Rois , offrit , selon la remarque du même Apôtre , à Melchisedech Roi de Salem , & Prêtre du Dieu très-haut , la dixme de tout ce qu'il avoit pris. Mais elle apprend à tous ceux que Dieu rend victorieux des ennemis de leur salut , ou en general des ennemis de l'Eglise , à reconnoître par un hommage semblable , que c'est au Seigneur suprême qu'appartient la gloire de leurs victoires ; qu'ils n'en ont été que de foibles instrumens , & que s'il veut bien qu'ils ne lui offrent qu'une partie des biens de ce monde , pour marque qu'ils les tiennent de lui seul , il les oblige de se donner eux-mêmes tout entiers à lui , sans aucun partage.





CHAPITRE XXVII.

1. **O**R le nombre des enfants d'Israël qui entroient successivement par troupes au service du Roi , & qu'on relevoit tous les mois de l'année , suivant le partage qu'on en avoit fait , étoit de vingt-quatre mille hommes à chaque fois : chaque troupe ayant *ses Généraux* , ou Princes des familles ; *ses Tribuns* , *ses Centeniers* , & *ses Prefets*.

2. La première troupe qui entroit en service au premier mois , étoit commandée par Jesboan fils de Zabdiel , qui avoit vingt-quatre mille hommes sous lui.

3. Il étoit de la maison de Pharès , & le premier entre tous les autres Princes ou *Généraux* , commandant ,

1. **I**lli autem Israël secundum numerum suum , principes familiarum , tribuni , & centuriones , & praefecti , qui ministrabant regi iuxta turmas suas , ingredientes & egredientes per singulos menses in anno , viginti quatuor millibus singulis praeerant.

2. Primæ turmæ in primo mense Jesboam præerat filius Zabdiel , & sub eo virginati quatuor millia.

3. De filiis Phares , princeps cunctorum principum in exercitu mense primo,

¶. 1. expl. Mestres de Camp.

Ibid. expl. Capitaines.

Ibid. expl. Lieutenans.

¶. 2. expl. ce premier mois étoit le mois de Nisan , qui répond en partie au mois de Mars.

¶. 3. expl. & pas consequent de la tribu de Juda comme David.

Ibid. expl. dépendant néanmoins toujours de Joab. Genealogist.

comme on l'a dit, au premier mois.

4. Secundi mensis habebat turmam Dudia Aohites , & post se alter nomine Macelloth , qui regebat partem exercitus viginti quatuor milium.

5. Dux quoque turma tertiae in mense tertio , erat Banaias filius Joiadæ sacerdos : & in divisione sua viginti quatuor millia.

6. Ipse est Banaias fortissimus inter triginta , & super triginta. Praerat autem turma ipsius Amizabad filius ejus.

7. Quartus , mensis quarto , Asahel frater Joab , & Zabadias filius ejus post eum : & in turma ejus viginti quatuor millia.

8. Quintus , mensis quinto , princeps

4. Dudia qui étoit d'Aohi // , commandoit les troupes du second mois ; & il avoit sous lui Macelloth , qui commandoit une partie de cette armée , qui étoit encore de vingt-quatre mille hommes.

5. Le chef de la troisième troupe étoit Banaias ♀ Prêtre , fils de Joïada ; & il avoit aussi sous lui vingt-quatre mille hommes.

6. C'est ce même Banaias qui étoit le plus courageux d'entre les trente , & qui les surpassoit tous : son fils Amizabad commandoit aussi l'armée sous lui.

7. Le quatrième General pour les troupes du quatrième mois étoit Azahel frere de Joab : & Zabadias son fils commandoit après lui. Le nombre de ses troupes étoit aussi de vingt-quatre mille hommes.

8. Le cinquième chef pour le cinquième mois étoit Sa-

†. 4. expl. dans la tribu de Juda.

†. 5. expl. l'un des braves de David. 2. Reg. 23, 20.

maoth de Jezer : & son armée étoit *de même* de vingt-quatre mille hommes.

9. Le sixième pour le sixième mois étoit Hira // fils d'Accès, de la ville de Thecua ; & il avoit *aussi* vingt-quatre mille hommes dans ses troupes.

10. Le septième pour le septième mois étoit Hellès de Phalloni // de la tribu d'Ephraïm ; son armée étoit *aussi* de vingt-quatre mille hommes.

11. Le huitième pour le huitième mois étoit Sobo-chai de Husathi, de la race de Zarahi ; qui avoit *de même* vingt - quatre mille hommes sous lui.

12. Le neuvième pour le neuvième mois étoit Abiezzer d'Anathoth, des enfans de Jemini //, qui commandoit *encore* vingt - quatre mille hommes.

13. Le dixième pour le dixième mois étoit Maraï de Netophath, qui descendoit de Zaraï : il avoit *de*

¶. 9. expl. l'un des braves de David. 2. Reg. 13. 26.
¶. 10. autrement de Phalti.

2. Reg. 23. 26.

¶. 13. expl. Benjamin. Sy. nops.

Samaoth Jezerites : & in turma ejus viginti quatuor millia.

9. Sextus , mense sexto , Hira filius Acces Thecuites : & in turma ejus viginti quatuor millia.

10. Septimus , mense septimo , Helles Phallonites de filiis Ephraim : & in turma ejus viginti quatuor millia.

11. Octavus , mense octavo , Sobochai Husathites de stirpe Zarahi : & in turma ejus viginti quatuor millia.

12. Nonus , mense nono , Abiezzer Anathothites , de filiis Jemini : & in turma ejus viginti quatuor millia.

13. Decimus , mense decimo , Marai : & ipse Netophathites de stirpe Zarai ; & in turma ejus viginti

LIVRE I. CHAP. XXVII. 235
quatuor millia.

14. Undecimus ,
mense undecimo , Ba-
naias Pharathonites
de filiis Ephraim : &
in turma ejus viginti
quatuor millia.

15. Duodecimus ,
mense duodecimo ,
Holdai Netophathi-
tes , de stirpe Gotho-
niel : & in turma ejus
viginti quatuor mil-
lia.

16. Porro tribubus
praerant Israël : Ru-
benitis , dux Eliezer
filius Zechri : Simeo-
nitis , dux Saphatias
filius Maacha :

17. Levitis , Hasa-
bias filius Camuel :
Aaronitis , Sadoc :

18. Juda , Eliu fra-
ter David : Issachar ,
Anri filius Michael.

19. Zabulonitis ,

même vingt - quatre mille
hommes sous lui.

14. L'onzième pour l'on-
zième mois étoit Banaïas
de Pharathon de la tribu
d'Ephraïm , dont les trou-
pes faisoient *encore* vingt-
quatre mille hommes.

15. Le douzième pour le
douzième mois étoit Hol-
daï // de Netophathi , qui
descendoit de Gothoniel ♂:
& ses troupes étoient *encore*
de vingt-quatre mille hom-
mes.

16. Or les premiers // de
chaque tribu d'Israël étoient
ceux-ci : dans celle de Ru-
ben , Eliezer fils de Zechri :
dans celle de Simeon , Sa-
phatias fils de Maacha :

17. dans celle de Levi ,
Hasabias fils de Camuel :
dans la branche d'Aaron ♂,
Sadoc :

18. dans celle de Juda ,
Eliu frere de David : dans
celle d'Issachar , Anri fils de
Michel :

19. dans celle de Zabulon ,

¶. 15. Hebr. *Chedot* , nom-
mé ci-jeffeux *Chelod*. 14:30.
Ibid. expl. frere de Caleb , de
la tribu de Juda.

¶. 16. expl. Selon l'ordre de

la naissance : au-lieu que les
charges de la milice ne se don-
noient qu'au merite. *Synops.*

¶. 17. expl. qui étoit aussi de

236 LES PARALIPOMENES:

Jesmaïas fils d'Abdias : dans celle de Nephthali : Jerimoth fils d'Ozriel :

20. dans celle d'Éphraïm , Osée fils d'Ozaziu : dans la demi-tribu de Manassé , Joel fils de Phadaïa :

21. & dans l'autre moitié de la tribu de Manassé en Galaad , Jaddo fils de Zacharie : dans la tribu de Benjamin : Jasiel fils d'Abner :

22. dans celle de Dan : Ezrihel fils de Jeroham. Voilà ceux qui étoient les premiers parmi les enfans d'Israël.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étoient au-dessous de vingt-ans⁴, parceque le Seigneur avoit dit , qu'il multiplieroit les enfans d'Israël comme les étoiles du firmament.

An du
monde
2987.

24. Joab fils de Sarvia , avoit commencé à faire le dénombrément : mais il ne l'acheva pas ; parceque cette entreprise avoit attiré la colere de Dieu sur Israël : & c'est pour cela que le nom-

Jesmaias filius Abdias : Nephthalibus , Jerimoth filius Ozriel :

20. filii Ephraim , Osée filius Ozaziu : dimidiæ tribui Manasse , Jöel filius Phadaïa :

21. & dimidiæ tribui Manasse in Galaad , Jaddo filius Zachariæ : Benjamin autem , Jasiel filius Abner.

22. Dan vero , Ezrihel filius Jeroham : hi principes filiorum Israël.

23. Noluit autem David numerare eos à viginti annis inferioris : quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israël quasi stellas caeli.

24. Joab filius Sarvia cœperat numerare : nec complevit : quia super hoc ira irruerat in Israël : & id circò numerus eorum qui fuerant recensiti , non est relatus in fa-

*. 23. expl. sachant qu'ils étoient comme innombrables ,
Synops.

bre de ceux qu'on avoit déjà comptés, n'est pas écrit dans les Fastes du Roi David.

25. Super thesauros autem regis fuit Azmoth filius Adiel. His autem thesauris, qui erant in urbibus, & in vicis, & in turribus, præsidebat Jonathan filius Ozias.

26. Operi autem rustico, & agricolis qui exercebat terram, præserat Ezri filius Chelub :

27. vinearumque cultoribus : Semeias Romathites : cellis autem vinariis, Zabdias Aphonites.

28. Nam super oliveta & ficeta, que erant in campestribus, Balanam Gederites : super apothecas autem olei, Joas.

29. Porro armentis, que pascebantur in Saron, præpositus fuit Setrai Saronites : & super boves in vallibus Saphat filius Adli :

25. Le Surintendant des finances du Roi étoit Azmoth fils d'Adiel : mais l'Intendant des revenus particuliers des villes, des villages & des châteaux, étoit Jonathan fils d'Ozias.

26. Ezri fils de Chelub avoit l'intendance sur les ouvrages de l'agriculture, & sur les laboureurs qui travailloient à la campagne.

27. Semeias de Romathi avoit l'autorité sur ceux qui travailloient aux vignes : Zabdias d'Aphoni sur les caves & les celliers.

28. Balanam de Geder sur les oliviers & les figuiers de la campagne ; & Joas sur les magazins d'huile.

29. Les troupeaux que l'on faisoit paître sur la montagne de Saron, étoient sous la charge de Setrai le Saronite : & Saphat fils d'Adli étoit préposé sur les bœufs qu'on nourrissoit dans les vallées :

238 LES PARALIPOMENES.

30. mais Ubil Ismahelite avoit la charge des chameaux : Jadias de Meronath celle des ânes :

31. & Jaziz Agaréen celle des brebis. Tous ceux-là avoient l'intendance sur les biens du Roi David.

32. Mais Jonathan oncle de David, qui étoit un homme sage & savant, étoit un de ses Conseillers. Lui & Jahiel fils d'Hachamon, étoient près des enfans du Roi ⁶.

33. Achitophel étoit aussi du conseil du Roi ; & Chusai Arachite étoit son favori.

34. Joïada fils de Banaïas, & Abiathar étoient après Achitophel ⁶. Mais le Generalissime de toute l'armée du Roi étoit Joab.

¶. 32. expl. comme Gouverneurs ou Précepteurs.

¶. 34. expl. soit à raison de l'autorité & du rang ; soit à raison du temps , n'étant peut-être entrés en charge qu'après lui. Autr. furent de son conseil après la mort d'Achitophel. Synop..

30. super camelos
verò , Ubil Ismahe-
lites ; & super asinos ,
Jadias Meronathites.

31. Super oves quo-
que Jaziz Agareus.
Omnes hi principes
substantiae regis Da-
vid.

32. Jonathan autem
patruus David , con-
filiarius , vir prudens
& litteratus : Ipse &
Jahiel filius Hacha-
moni , erant cum fi-
liis regis.

33. Achitophel etiam
confiliarius regis , &
Chusai Arachites a-
micus regis.

34. Post Achitophel
fuit Joïada filius Ba-
naïas , & Abiathar.
Princeps autem exer-
citus regis erat Joab.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *O*R le nombre des enfans d'Israël , qui entroient successivement par troupes au service du Roi . & qu'on relevoit tous les mois , suivant le partage qu'on en avoit fait , étoit de vingt-quatre mille hommes à chaque fois , &c.

Après que David s'est appliqué à regler ce qui regardoit le service de la maison du Seigneur , il songe à regler ce qui regarde la science. Et l'Ecriture nous fait voir ici en peu de mots une image racourcie de la grandeur & de la puissance dont il avoit plu à Dieu de combler ce Prince , comme pour récompenser dès cette vie l'ardeur qu'il faisoit paroître pour relever sa divine gloire aux yeux de tous ses sujets. Car on peut juger par ce seul endroit , combien David surpassoit tous les autres Rois du monde en grandeur & en puissance , puisque le nombre des soldats destinés à le garder se montoit à près de trois cens mille hommes. Mais sa sagesse toute pleine de bonté éclatoit autant que la puissance dans ce règlement qu'il fit au sujet de ceux qu'il choisit pour être employez à la garde de sa personne sacrée. Un Roi aussi respecté & aimé de ses sujets qu'étoit David , & redouté également de ses ennemis , n'avoit pas besoin sans doute de ce nombre si prodigieux de gardes , afin d'être en sûreté . L'affection de son peuple , & la protection toute

p. 19. 8. puissante du Dieu d'Israël lui tenoit lieu d'un bouclier invincible contre tous ses ennemis ; & laissant aux infidèles , comme il dit lui-même , la vaine confiance qu'ils avoient dans leurs chariots & dans leurs chevaux , il mettoit pour lui principalement sa force dans le Nom de Dieu qu'il invoquoit . Mais il étoit de la sagesse con- sommée de ce grand Roi , & de la bonté pater-nelle de ce vrai pere de la patrie , de connoître ses sujets , & d'être aussi connu d'eux , de les empêcher de tomber dans une molle oisiveté qui est la mere de tous les vices , & de les tenir toujouors pour cela dans l'exercice & la discipline militaire ; d'inspirer à ses ennemis la frayeur d'un peuple consacré à Dieu , en leur faisant voir qu'il étoit toujouors préparé au combat ; & d'user enfin des moyens les plus propres à ce dessein , & qui fussent en même-temps le moins à charge à ceux qu'il aimoit comme ses enfans .

Quoiqu'il eût donc toujouors vingt-quatre mille hommes dans ses gardes , il y établit cet ordre admirable , qu'ils se relevoient de mois en mois , en sorte que chaque tribu servoit à son tour . Ainsi un homme pouvant aisément s'absenter de sa maison pendant un mois , nul n'étoit incommodé d'un tel service ; tous au contraire s'y portoient avec ardeur par la joie qu'ils ressentoient de garder leur Prince & d'être connus de lui : & ainsi le peuple & les Grands devenant très-aguerris , formoient en tout temps une armée très-redoutable de près de trois cens mille hommes accoutumés à porter les armes pour la garde de leur Prince & de leur patrie

BS.
it lieu d'un
ennemis ; &
lui-même,
leurs cha-
- pour lui
de Dieu
esse con-
é pater-
moins
de les
ireté
s te-
dil-
la

patrie, & attachez particulièrement à son ser-
vice.

Qui ne considerera qu'humainement cette conduite du Roi David, y trouvera tous les caractères d'un Prince éclairé, grand politique, & vrai pere de ses sujets. Mais si l'on veut regarder ce Prince comme l'image de notre divin David, né selon la chair, de son sang royal, on y trouvera encore quelque chose de plus relevé & de plus digne de la majesté de celui qu'il figuroit. Car ces vingt-quatre mille hommes de chaque tribu, tous aguerris & attachés à la garde de leur Prince, nous figurent admirablement les vrais Chrétiens appliqués à une milice toute sainte, & à garder, pour le dire ainsi, J E S U S - C H R I S T ; soit dans eux-mêmes, s'ils sont seulement du nombre des simples fidèles ; soit dans les autres, s'ils sont élevés au rang des Pasteurs & des autres saints ministres de l'Eglise. C'est un Dieu qui n'a pas besoin du secours des hommes pour être gardé, lui qui est le Tout-puissant. Mais en qualité d'Homme-Dieu, & de chef de son Eglise, il veut que ses membres faibles soient gardés par les plus forts : *Mandavit illis uniuersique de proximo suo* : Il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain. Ce ministere auquel particulierement les plus robustes sont appellés, demande une grande vigilance, pour empêcher que les lions rugissans qui tournent sans cesse, comme dit saint Pierre, autour des ames encore faibles & des membres de J E S U S - C H R I S T , ne viennent à en devorer quelqu'une. Ce que ces gardes du Roi David faisoient seulement par intervalle, en se

Ecli. 19;

12.

1. Petri.
5. 8-

Q

242 LES PARALIPOMENES.
relevant les uns les autres ; ceux du divin fils de David le doivent faire sans relâche , étant toujours appliqués à un ministere d'où dépend leur propre salut & celui des autres. Mais neanmoins il est vrai de dire aussi qu'ils s'entre-soulagent , & s'entr'aident mutuellement à porter ce fardeau que la charité de J E S U S - C H R I S T leur a imposé.

¶. 24. *Joab fils de Sarvia avoit commencé d'en faire le dénombrement : mais il ne l'acheva pas , parceque cette entreprise avoit attiré la colère de Dieu sur Israel , &c.*

Cap. 21. 3. 6.
On a vû auparavant que Joab tout scelerat qu'il étoit , s'opposa autant qu'il put au dessein du Roi David , lorsqu'il voulut faire le dénombrement du peuple : Qu'il lui dit même que cela seroit imputé à peché à Israel ; qu'enfin forcé par le commandement de ce Prince , il ne l'executa qu'à regret : & qu'ainsi le dénombrement de la tribu de Levi ni de celle de Benjamin ne fut point fait. C'est ce que le Saint-Esprit nous marque ici de nouveau , en disant : Que *Joab n'acheva pas le dénombrement qu'il avoit commencé parceque le fleau de la divine colère étoit tombé sur Israel* ; c'est-à-dire , que comme Joab ne se portoit qu'à regret à executer l'ordre de David , & qu'ainsi il ne le faisoit que lentement ; la justice si rigoureuse que Dieu exerça contre Israel en punition du peché du Roi , arrêta le dénombrement que l'on avoit commencé. Ce fut donc cette raison qui empêcha , selon qu'il est dit ensuite , que *le nombre de ceux qui avoient été déjà comptés ne fut marqué dans les Fastes du regne de David* ; parce

qu'outre que le dénombrement étoit imparfait , il parut par le fleau que Dieu envoya , combien il étoit irrité contre ce Prince : ainsi ce qu'il avoit fait contre son ordre ne devoit pas être mis dans les registres publics , mais effacé de la memoire des hommes.



C H A P I T R E XXVIII.

1. **C**Onvocavit igitur David omnes Principes Israël , duces tribuum , & præpositos turmarum , qui ministrabant regi : tribunos quoque & centuriones , & qui præerant substantiæ & possessionibus regis , filiosque suos cum eunuchis , & potentes , & robustissimos quosque in exercitu Jerusalem.

2. Cumque surrexisset rex , & stetisset , ait : Audite me , vous

1. **D**avid convoqua donc tous les Princes d'Israël , les Chefs des tribus , & les Generaux des troupes qui étoient à son service ; les Tribuns & les Centeniers & tous les Officiers du Domaine du Roy. Il fit venir aussi ses enfans , les principaux Officiers de son palais // , avec les plus puissans & les plus braves de l'armée , & les assembla tous à Jerusalem.

2. Et le Roi s'étant levé , il leur dit , en demeurant debout : Ecoutez-moi , vous

¶ 1. *Iestr. cum eunuchis- Tradunt Hebrei in hoc loco illos vocari eunuchos , qui ab omnibus actibus sæculi alieni , orationi tantum & lectioni vocabantur ; & uxores non causa libi-*

dinis , sed suspiciendæ prolis gratiâ habebant , quos Josephus , secundum eorum hæretim . Ellēnos vocat . Hieron. Quæst. Hebr. in Parad.

244 LES PARALIPOMENES.

qui êtes mes frères & mon peuple : J'avois eu la pensée de bâtir un temple pour y faire reposer l'arche de l'alliance du Seigneur , qui est *comme* le marche-pied de notre Dieu , & j'ai préparé tout ce qui étoit nécessaire pour la construction de cet édifice ;

3. mais Dieu m'a dit : Vous ne bâtirez point & ne consacrerez point une maison à mon Nom , parce que vous êtes un homme de guerre , & que vous avez répandu le sang.

4. Mais le Seigneur le Dieu d'Israël a bien voulu me choisir dans toute la maison de mon pere , pour me faire Roi à jamais sur Israël . Car c'est de la tribu de Juda qu'il a déterminé de tirer vos Princes. Il a choisi la maison de mon pere dans cette tribu ; & entre tous les enfans de mon pere , il lui a plu de jeter les yeux sur moi pour me faire Roi de tout Israël .

5. De plus , comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfans , il a aussi choisi entre mes enfans Salomon

fratres mei , & popula-
lus meus : Cogitavi
ut ædificarem domum
in qua requiesceret
arca fœderis Domini ,
& scabellum pedum
Dei nostri : & ad ædi-
ficandum , omnia præ-
paravi .

3. Deus autem dixit
mihi : Non ædificabis
domum nomini meo ,
et quod sis vir bella-
tor , & sanguinem fu-
deris .

4. Sed elegit Do-
minus Deus Israël me
de universa domo pa-
tris mei , ut essem rex
super Israël in semp-
ternum : de Juda enim
elegit principes : por-
rò de domo Juda , do-
mum patris mei : &
de filiis patris mei ,
placuit ei ut me eli-
geret regem super
cunctum Israël .

5. Sed & de filiis
meis (filios enim mi-
hi multos dedit Do-
minus) elegit Salo-
monem filium meum .

*ut sederet in throno
regni Domini super
Israël,*

mon fils pour le faire seoir
sur le trône du royaume du
Seigneur , en l'établissant sur
Israël ,

6. dixitque mihi :
*Salomon filius tuus
edificabit domum
meam , & atria mea :
ipsum enim elegi mi-
hi in filium , & ego
ero ei in patrem.*

7. Et firmabo re-
gnum ejus usque in
eternum , si perseve-
raverit facere præcep-
ta mea , & iudicia ,
sicut & hodie.

8. Nunc ergo co-
ram universo cœtu
Israël , audiente Deo
nostro , custodite ,
& perquirite cuncta
mandata Domini Dei
nostrí : ut possideatis
terram bonam , & re-
linquatis eam filiis
vestris post vos usque
in sempiternum.

9. Tu autem , Sa-
lomon fili mi , scito
Deum patris tui , &
servito ei corde per-
fecto , & animo vo-

6. & il m'a dit : Ce sera
Salomon vôtre fils qui me
bâtira une maison avec ses
parvis : car je l'ai choisi pour
mon fils , & je lui tiendrai
lieu de pere.

7. Et j'affermirai son re-
gne à jamais , pourvû qu'il
persevere dans l'observance
de mes préceptes & de mes
jugemens , comme il fait
présentement.

8. Je vous conjure donc
maintenant en presence de
toute l'assemblée du peuple
d'Israël , & devant notre
Dieu qui nous entend , de
garder avec exactitude tous
les commandemens du Sei-
gneur notre Dieu , & de re-
chercher à les connoître ;
afin que vous possédiez cette
terre qui est remplie de
biens , & que vous la lais-
siez pour jamais à vos en-
fans après vous.

9. Et vous , mon fils Salo-
mon , reconnoissez le Dieu
de vôtre pere , & le servez
avec un cœur parfait & une

Q iij

246 . . . LES PARALYPO MENES:

pleine volonté : car le Seigneur sonde tous les cœurs , & il penetre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez : mais si vous l'abandonnez, il vous rejettéra pour jamais.

10. Puis donc que le Seigneur vous a choisi pour bâtit la maison de son sanctuaire , fortifiez - vous , & accomplitsez son ouvrage.

11. Or David donna à son fils Salomon le dessein du vestibule , celui du temple , des gardes - meubles , des chambres hautes destinées pour y manger // , des chambres secrètes , & du propitiatoire // .

12. Il y ajouta celui de tous les parvis qu'il vouloit faire , & des logemens qui devoient être tout autour , pour garder les tresors de la maison du Seigneur , & toutes les choses consacrées au temple.

13. Il lui donna aussi l'ordre & la distribution des Prêtres & des Levites , pour remplir toutes les fonctions

Iuntario : omnia enim corda scrutatur Dominus , & universas mentium cogitationes intelligit. Si quæsieris cum , invenies : si autem dereliqueris cum , projiciet te in æternum.

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus ut ædificares domum sanctuarii , confortare , & perfice.

11. Dedit autem David Salomoni filio suo descriptionem porticus , & templi , & cellariorum , & canaculi , & cubiculorum in adytis , & domus propitiationis ,

12. necnon & omnium quæ cogitaverat atriorum , & exedrarum per circuitum in thesauros domus Domini , & in thesauros sanctorum ,

13. divisionumque sacerdotialium & Leviticarum , in omnia opera domus Domini , & in universa va-

ÿ. 11. lett. canaculi

Ibid. lett. domus propitiationis : du sanctuaire.

de la maison du Seigneur :
& il lui marqua tous les
vaisseaux qui devoient être
employés dans le temple du
Seigneur.

14. Aurum in pon-
dere per singula vasa
ministerii. Argenti
quoque pondus pro
vasorum & operum
diversitate.

14. Il lui specifica le poids
que devoient avoir tous les
differens vases d'or , & le
poids que devoient avoir
aussi ceux d'argent, selon les
divers emplois où ils étoient
destinés.

15. Sec & in can-
delabra aurea , & ad
lucernas eorum , au-
rum pro mensura
uniuersujsque can-
delabri & lucerna-
rum. Similiter & in
candelabra argentea ,
& in lucernas eorum ,
pro diversitate men-
suræ , pondus argenti
tradidit.

15. Il donna encore l'or
qu'il falloit pour les chan-
deliers d'or avec leurs lam-
pes ; & l'argent qu'il falloit
pour les chandeliers d'ar-
gent avec leurs lampes , à
proportion de leurs diffe-
rentes grandeurs.

16. Aurum quoque
dedit in mensas pro-
positionis pro diver-
sitate mensarum : si-
militer & argentum
in alias mensas argen-
teas.

16. Il donna de même de
l'or pour faire les tables qui
servoient à exposer les pains ,
selon les mesures qu'elles
devoient avoir : & donna
aussi de l'argent pour en
faire d'autres tables d'ar-
gent.

17. Ad fuscina-
las quoque , & phia-
las , & thuribula , ex
auro purissimo , &
leunculos aureos , pro

17. Il donna encore pour
faire les fourchettes , les cou-
pes , & les encensoirs d'un
or très-par ; & pour les pe-

248 LES PARALIPOMENSIS

tits lions // d'or , proportionnant le poids de l'or à la grandeur que chacun de ces petits lions dévoit avoir ; & donnant aussi de l'argent pour les lions qui devoient être d'argent , selon la mesure de chacun d'eux.

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums ; & ces quatre cherubins qui formoient la ressemblance d'un char , & qui étendant leurs ailes couvraient l'arche de l'alliance du Seigneur,

19. Toutes ces choses , leur dit le Roi , m'ont été données écrites de la main de Dieu , afin que j'eusse l'intelligence de tous les ouvrages suivant le modèle.

20. David dit encore à son fils Salomon : Agissez en homme de cœur ; prenez une forte resolution , & accomplissez l'ouvrage de Dieu . Ne craignez rien , & ne vous étonnez de rien : car le Seigneur mon Dieu sera avec

¶. 17. Hebr. *les coupes*. Parce qu'il y avoit peut-être de petits lions dessous , ou bien parce que le mot qui signifie un lion , & celui qui signifie une coupe sont si semblables , qu'on a pu facilement prendre l'une pour l'autre.

qualitate mensura pondus distribuit in leunculum & leunculum. Similiter & in leones argenteos diversum argenti pondus separavit.

18. Altari autem , in quo adoletur in censum , aurum purissimum dedit : ut ex ipso fieret similitudo quadrigae cherubim , extendentium alas , & velantium arcam fons deris Domini.

19. Omnia , inquit , venerunt scripta manu Domini ad me , ut intelligerem universa opera exemplaris.

20. Dixit quoque David Salomon filio suo : Viriliter age , & confortare , & fac : ne timeas , & ne paveas : Dominus enim Deus meus tecum erit , & non dimittet te , nec derelinquet , donec per-

vous ; il ne vous abandonnera point que vous n'ayez achevé tout ce qui est nécessaire pour le service de la maison du Seigneur.

21. Ecce divisiones sacerdotum & Levitarum , in omne ministerium domus Domini assistunt tibi , & parati sunt , & noverunt tam principes quam populus facere omnia præcepta tua.

21. Voilà les Prêtres & les Levites divisés par bandes , lesquels seront toujours avec vous dans tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur ; les voilà tout prêts : & les Princes aussi bien que le peuple , sont disposés à executer tous vos ordres .



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *ET s'étant levé il leur dit en demeurant debout : Ecoutez-moi , mes frères & mon peuple , &c.*

C'est un Roi qui parle à ses officiers & à ses sujets. Mais c'est de la part de Dieu qu'il leur parle ; & il respecte la majesté de celui de la part duquel il leur porte la parole. Etant donc auparavant sur un lit de repos à cause de son grand âge , il se leve , & leur donne à tous comme un pere ses dernières instructions. Il les appelle & ses frères & son peuple , se regardant tellement comme leur Roi , qu'il se souvenoit en même-temps qu'ils avoient tous un pere commun qui étoit Dieu , & qu'ils étoient tous en-

fans de Jacob. Mais de quoi leur parle-t'il ? Est-ce des victoires qu'il a remportées sur ses ennemis , ou de la grandeur de ses Etats , ou de ses richesses , ou de sa gloire & de l'affirmissement de son regne ? Il avoit l'esprit trop rempli de Dieu pour se repaître de ces vains objets qui n'avoient jamais occupé son cœur. Il ne parle donc que de la gloire du Seigneur de tous les Princes , & du dessein qu'il avoit eu d'y contribuer plus que jamais , en lui bâtiissant un temple proportionné à la majesté de son Nom. Il ne craint pas de s'humilier devant tous les Grands de son royaume , en leur declarant que Dieu n'a pas jugé digne de bâtir lui-même ce temple , à cause du sang que ses mains avoient répandu dans tant de guerres. Mais il reconnoît en même temps la bonté qu'il avoit eue de choisir dans la tribu de Juda la maison seule de son pere ; & dans toute cette maison le dernier de tous pour le faire Roi d'Israel. C'étoit s'humilier profondément dans sa personne , & se relever néanmoins dans la vûe de ce choix de la bonté du Seigneur , qui avoit daigné le préférer à tant d'autres pour le placer en un rang si élevé parmi les hommes. Car la vraie humilité doit être reconnaissante ; & elle prend même un nouvel accroissement par cette reconnaissance des dons de Dieu , dont la vûe lui est un sujet de s'anéantir de plus en plus.

*vv. 7. Et j'affermirai son' regne à jamais ;
pourvu qu'il persévere dans l'observance de mes
préceptes & de mes jugemens, comme il fait pre-
senterment.*

Dieu fait de grandes promesses à Salomon.

Mais il faut bien remarquer qu'il y met tou-
jours des conditions ; de même qu'en promet-
tant autrefois aux Israélites de grands biens par
la bouche de Moïse , il ne manquoit point d'y
ajouter cette condition si nécessaire : Qu'ils per-
severeroient dans son service & dans la fidélité
à observer ses préceptes. Dieu voyoit dès-lors
la chute effroyable de Salomon ; comme il avoit
vu aussi le déreglement de son peuple très-long-
temps avant qu'il y fût tombé. Nous ne voyons
point que dans les promesses qu'il fait souvent à
David , il en ait usé de même , & qu'il y ait
ajouté ces conditions dont il parle ici à son fils.
Car quoique David soit tombé , il s'est relevé
de sa chute d'une maniere qui l'a rendu digne
que Dieu l'ait toujours nommé son fidèle ser-
viteur David. Ainsi les promesses du Seigneur à
son égard ont eu leur entier effet.

*¶. 8. 9. Gardez & recherchez à connoître
tous les commandemens du Seigneur notre Dieu
..... Et vous , Salomon mon fils , appliquez-
vous à connoître le Dieu de votre pere , & le ser-
vez avec un cœur parfait , &c.*

Que tous les petits , que tous les grands , &
que tous les Princes apprennent de la bouche
d'un grand Roi ce qui doit faire leur principale
occupation. Il n'est pas besoin de dire à un Gou-
verneur de province , que sa fortune dépend du
soin qu'il aura d'executer les ordres du Roi son
maître ; & que pour cela il doit s'appliquer à
connoître tous les devoirs de sa charge. Le desir
qu'il a de se maintenir dans un poste si avanta-
geux & si honorable , lui fait rechercher avec
ardeur tous les moyens de plaire à son Prince.

Il n'y a que pour Dieu seul qu'on témoigne une indifférence qui tient quelque chose de la folie. Il semble qu'on le regarde comme s'il ne pouvoit rien pour nous rendre heureux. On le néglige presque entierement , & l'on ne s'attache qu'à plaire à ceux qui paroissent avoir du crédit pour procurer une fortune temporelle parmi les hommes ; c'est-à-dire , que l'on considère de très-foibles créatures préférablement au Créateur tout-puissant. C'est pour prévenir ou pour arrêter un si grand désordre , que David donne cet avis si important à tous les Grands du royaume , aussi-bien qu'à tous les peuples , de *garder* & de rechercher à connoître de plus en plus *les préceptes du Seigneur* , s'ils désiroient être heureux , & posséder pour toujours cette terre remplie de biens , où ils étoient établis ; & qui n'étoit néanmoins qu'une ombre de cette autre *terre vraiment bonne* , de cette terre des vivans destinée pour les élus , qui doivent l'avoir éternellement pour leur partage.

L'avis qu'il donna en particulier à Salomon , est aussi de très-grande conséquence. Car en lui disant :*Qu'il s'appliquât à connoître le Dieu de son pere* , il lui donnoit lieu de comprendre que tout ce qu'un Roi avoit à craindre , étoit de se laisser éblouir insensiblement par l'éclat de cette pompe extérieure qui l'environnoit ; & de perdre enfin la connaissance de son néant , & de la grandeur infinie de Dieu. Ce fut aussi ce qui arriva à Salomon même , qui après avoir donné des marques d'une si grande sagesse , tomba peu à peu par un effet de son orgueil dans le dernier abandonnement. Il oublia de *connoître*

comme il devoit, le Dieu de son pere ; c'est-à-dire, ce Dieu tout-puissant, qui avoit daigné éléver son pere sur le trône, & que son pere avoit toujours regardé & honoré comme son Dieu.

Ce n'est donc pas sans grande raison que David recommandant à son fils de servir Dieu avec un cœur parfait, ajoute aussi-tôt : Que ce Dieu sonde tous les cœurs, & penetrent toutes les pensées : & qu'il le menace enfin, que s'il abandonne le Seigneur, le Seigneur le rejettéra pour toujours. Car l'Esprit de Dieu faisant parler ce saint Roi, prédisoit visiblement par sa bouche ce qui devoit arriver un jour, lorsque Salomon ayant en effet abandonné le Dieu de David son pere, pour courir après les dieux des nations, merita d'être rejetté de lui. Le Seigneur sondait dès-lors le cœur de ce Prince, qui n'étoit peut-être pas parfait, c'est-à-dire, humble devant lui ; & penetrant les plus secrètes pensées de son esprit, il y découvrit les semences de cet orgueil qui le précipite enfin dans l'idolatrie.

*. 20. Et il dit encore à son fils Salomon : Agissez en homme de cœur ; prenez une forte résolution, & accomplissez l'ouvrage de Dieu. Ne craignez rien, &c.

Il est étonnant combien David recommande à Salomon le courage & la fermeté pour accomplir le dessein de Dieu dans l'ouvrage de son temple. Mais ce bâtiment étoit-il donc quelque chose qui demandât un si grand cœur & une si grande force ? Et David n'avoit-il pas préparé lui-même l'or & l'argent, les marbres & les bois les plus précieux qui devoient servir à son

254 LES PARALIPOMENES.
fils pour bârir cette maison du Seigneur ? Il est vrai que Salomon étant encore fort jeune , & n'ayant aucune experience par lui même , pouvoit bien être étonné de se voir ainsi tout d'un coup à son avenement à la couronne , chargé de l'execution d'une entreprise qui paroiffoit grande. On peut dire même que c'étoit quelque chose d'extraordinaire pour un jeune Prince , de renoncer aux plaisirs & aux divertissemens qu'une pleine autorité lui présentoit , pour ne s'appliquer qu'à un ouvrage aussi penible qu'étoit celui de ce temple , dans la structure duquel il devoit suivre très-exactement toutes les mesures & toutes les regles que David son pere lui prescrivoit , après les avoir reçues lui-même de la propre main de Dieu.

Mais disons plutôt , que ce grand courage & cette fermeté extraordinaire que David demandoit à Salomon , regardoit sans comparaison davantage un autre édifice , dont le temple de Jerusalem n'étoit qu'un foible crayon. Il a fallu en effet une resolution toute divine dans celui que Salomon figuroit , dans J E S U S - C H R I S T fils de David , pour entreprendre de bârir un temple à la gloire du Seigneur ; mais un temple qui fût digne véritablement de lui. Combien lui a-t-il fallu souffrir , & en sa personne , & en celle de ses Apôtres ; & combien faut-il qu'il souffre encore tous les jours dans la personne de tous ses membres , pour accomplir ce grand & penible ouvrage de l'édifice si admirable de son Eglise ? Depuis que le chef a souffert la mort pour son établissement , tous les membres qui ont dessein de prendre part à cet

Édifice sont de même destinés à plusieurs souffrances. On n'entend point dans ce temple les coups de marteau qui servent à tailler ces pierres ; par ce qu'une souveraine paix regne dans la celeste Jérusalem , qui est le lieu propre de ce temple tout divin. Mais c'est ici-bas que l'on travaille ces pierres vivantes à coups de marteau , & que l'on taille tous ces bois précieux qui doivent entrer dans sa structure.

Il est donc très-veritable qu'on a besoin d'un grand cœur & d'une ferme résolution, pour s'appliquer comme il faut à l'ouvrage de ce saint édifice de l'Eglise de J E S U S-C H R I S T . Chacun y travaille en sa maniere , & selon son don. Les Apôtres & les Martyrs ont commencé les premiers à y travailler , & de la maniere la plus excellente. Mais on doit se souvenir que nul ne peut s'exempter de souffrance en y travaillant , & par consequent qu'il faut de la fermeté & du cœur ; puisqu'il a fallu que J E S U S-C H R I S T ait souffert , selon qu'il le dit lui-même , afin ^{Luc. 24. 26.} d'entrer dans sa gloire ; & que l'on ne participera à cette gloire , selon saint Paul , qu'autant ^{Rom. 8. 17.} qu'on aura participé à ses souffrances.

On a vu auparavant , que David faisoit remarquer à Salomon , qu'il avoit dans sa pauvreté amassé de grands trésors pour pouvoir fournir à la dépense de ce temple qui devoit être si magnifique. Ce qu'il disoit se peut appliquer avec beaucoup plus de vérité de J E S U S-C H R I S T même , figuré aussi-bien par David que par Salomon ; puisqu'il est vrai que le Fils de Dieu s'étant fait homme , & rendu pauvre pour l'amour de son Eglise qu'il vouloit former,

258 LES PARALIPOMENES.

ç'a été dans cet état de pauvreté qu'il a amassé des trésors immenses, non d'or & d'argent, comme David, mais de grâces, de mérites, & de dons célestes qui ont servi, & qui serviront jusqu'à la fin des siècles à sa divine sagesse, pour Prover. 9. 1. se bâtir cette maison toute sainte dans le cœur des hommes. Et nous pouvons dire aussi, que chacun de ceux qui travaillent à bâtir & à enrichir cet édifice spirituel, ne le font qu'à proportion qu'ils sont pauvres comme J e s u s - C h r i s t , & qu'ils ont le cœur détaché des richesses de la terre.



C H A P I T R E XXIX.

An du
monde
2989.
Avant
J. C.
1015.

1. **E**nsuite le Roi adressa la parole à toute cette assemblée, & leur dit : Dieu a bien voulu choisir mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il soit encore jeune & délicat ; & que l'entreprise dont il s'agit soit grande, puisque ce n'est pas pour un homme, mais pour Dieu même, que nous voulons préparer une maison.

2. Pour moi, je me suis employé de toutes mes forces à amasser ce qui étoit nécessaire pour fournir à la

i. **L**ocutusque est David rex ad omnem ecclesiam : Salomonem filium meum unum elegit Dens, adhuc puerum & tenellum : opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.

2. Ego autem tatis viribus meis præparavi impensis dorsum Dei mei. Averum ad vala aurea,

& argentum in argentea, & in ænea; ferrum in ferrea, ligna ad lignea: & lapides onychinos, & quasi stibinos, & diversorum colorum; omnemque pretiosum lapidem, & marmot Parium abundantissime:

dépense de la maison de mon Dieu: de l'or pour les vases d'or, & de l'argent pour ceux d'argent; du cuivre pour les ouvrages de cuivre; du fer pour ceux de fer; & du bois pour ceux de bois. J'ay aussi préparé des pierres d'onix[¶], des pierres blanches comme l'albâtre; du jaspe de diverses couleurs: toutes sortes de pierres précieuses; & quantité de marbre le plus fin & le plus beau[¶].

3. & super hæc, quæ obuli in domum Dei mei de peculio meo aurum & argentum, do in templum Dei mei, exceptis his, quæ præparavi in ædem sanctam.

3. Outre toutes ces choses que j'ay offertes pour la maison de mon Dieu, j'ay encore ménagé de mon propre bien de l'or & de l'argent que je donne pour le temple de mon Dieu, sans parler de ce que j'ay préparé pour bâtit son sanctuaire.

4. Tria millia talents auri de auro Ophir: & septem milia talentorum argenti probatissimi, ad

4. J'ay donc amassé trois mille talents[¶] d'or d'Ophir; & sept mille talents d'argent très-fin & très-pur pour en

*. 2. expl. des pierres luisantes comme l'onix.

Ibid. expl. l'Hebreu ne mentionne point de quelle espèce estoit ce marbre; mais les Septante pour en relever l'espèce, ont ajouté, de Paris; Paris est une

isle de l'Archipelage d'où venoit le plus beau marbre, & le marbre blanc.

*. 4. expl. le talent d'or valoit plus de soixante quatre mille sept cens quatre-vingt livres.

R

258 LES PARALIPOMENES.
revestir les murailles du temple / deaurando* parietes templi.

5. En sorte que par tout où il en sera besoin, les ouvriers puissent faire d'or pur les ouvrages d'or ; & d'argent ceux qui doivent estre d'argent. Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de luy-même au Seigneur, qu'il emplisse aujourd'huy ses mains //, & qu'il offre au Seigneur ce qu'il luy plaira.

6. Les chefs des maisons, & les plus considerables de chaque tribu promirent donc d'offrir leurs presens aussi - bien que les Tribuns, les Centeniers, & les Intendans du domaine du Roy.

7. Et ils donnerent pour les ouvrages de la maison de Dieu cinq mille talens d'or //, & dix mille solides //, dix mille talens d'argent //, dix-huit mille talens de cuivre,

5. Et ubicumque opus est aurum de auro, & ubicumque opus est argentum de argento, opera fiant per manus artificum : & si quis sponte offerat, impletat manum suam hodie, & offerat quod voluerit Dominu no.

6. Polliciti sunt itaque principes familiarum, & proceres tribuum Israel, tribuni quoque, & centuriones, & principes possessionum regis.

7. Dederuntque in opera domus Dei auri talenta quinque milia, & solidos decem millia: argenti talenta decem milia, & ari talenta decem & octo millia: ferri quoque

¶. 4. * *Hebr. ad obdecendos.* des presens qu'il veut offrir.
Vid. Judic. 17. 5.

Ibid. expl. les murailles du temple estoient revesties de lames d'or, & celles des autres édifices voisins de lames d'argent. *Synops.*

¶. 5. *lett. impletat manum suam:* ce qui peut s'entendre

¶. 7. expl. qui font plus de trois cents millions de livres.

Ibid. expl. qui font près de soixante & douze mille livres.

Ibid. expl. qui font plus de quarante-six millions.

centum millia talentorum.

8. Et apud quemcumque inventi sunt lapides, dederunt in thesauros domus Domini, per manum Japhiel Gersonitis.

9. Lætatusque est populus, cum vota sponte promitterent: quia corde toto offerabant ea Domino: sed & David rex lætatus est gaudio magno.

10. Et benedixit Dominus coram universa multitudine, & ait: Benedictus es, Dominus Deus Israel patris nostri, ab æterno in æternum.

11. Tua est, Domine, magnificentia, & potentia, & gloria, atque victoria: & tibi laus: cuncta enim que in celo sunt, & in terra, tua sunt: tuum, Domine, regnum, & tu es super omnes principes.

12. Tua divitiae, & tua est gloria: tu

& cent mille talens de fer.

8. Tous ceux qui avoient quelques pierres *precieuses* les donnerent aussi pour estre mises au tresor de la maison du Seigneur, sous la charge de Japhiel de la famille de Gerson.

9. Et tout le monde témoigna une grande joye en faisant ces offrandes volontaires, parce qu'ils les offroient de tout leur cœur au Seigneur. Et le roy David estoit aussi tout transporté de joye,

10. C'est pourquoi il commença à louer Dieu devant toute cette multitude, & il dit: Seigneur, qui estes le Dieu d'Israël nostre pere, vous estes beni dans tous les siecles.

11. C'est à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puissance, la gloire, & la victoire: & c'est à vous que sont dûes les louanges. Car tout ce qui est dans le ciel & sur la terre est à vous. L'empire vous appartient, & vous estes élevé au-dessus de tous les Princes.

12. Les richesses & la gloire sont à vous. C'est vous qui

R. ij

avez la souveraine puissance
sur toutes les créatures. La
force & l'autorité sont entre
vos mains ; vous possédez la
grandeur & le commandement
sur tous les hommes.

13. C'est pourquoi nous
vous rendons maintenant
nos hommages, vous recon-
noissant pour nostre Dieu ; &
nous donnons à vostre saint
Nom les louanges qui lui
sont dues.

14. Mais qui suis-je moi,
& qui est mon peuple, pour
oser vous offrir toutes ces
choses ? Tout est à vous, &
nous ne vous avons présenté
que ce que nous avons reçû
de vostre main.

15. Car nous sommes
comme des étrangers & des
voyageurs devant vous,
ainsi que l'ont été tous nos
pères. Nos jours passent
comme l'ombre sur la terre,
& nous n'y demeurons qu'un
moment.

16. Seigneur nostre Dieu,
toutes les grandes richesses
que nous avons amassées

dominaris omnium,
in manu tua virtus &
potentia : in manu
tuâ magnitudo, &
imperium omnium.

13. Nunc igitur,
Deus noster, confite-
mur tibi, & lauda-
mus nomen tuum in-
clytum.

14. Quis ego, &
quis populus meus,
ut possimus hæc tibi
universa promittere ?
Tua sunt omnia : &
quæ de manu tua ac-
cepimus, deditus
tibi.

15. Peregrini enim
sumus coram te, &
advenæ, sicut omnes
patres nostri. Dies
nostri quasi umbras
super terram, & nul-
la est mora.

16. Domine Deus
noster, omnis hæc
copia, quam paravi-

* 15. expl. nous ne sommes point propriétaires des biens
que nous vous donnons. C'est de vous-même que nous les avons
reçus.

*missus ut ædificaretur
domus nomini sancto
tuo, de manu tua est,
& tua sunt omnia.*

17. *Sicut Deus meus, quod probes corda, & simplicitatem diligas, unde & ego in simplicitate cordis mei latus obzuli universa hanc: & populum tuum, qui hic repertus est, vidi cum ingenti gaudio tibi offere donaria.*

18. *Domine Deus Abraham, & Isaac, & Israel, patrum nostrorum, custodi in eternum hanc voluntatem cordis eorum, & semper in venerationem cuius mens ista permaneat.*

19. *Salomoni quoque filio meo da cor perfectum, ut custodiæ mandata tua, testimonia tua, & ceremonias tuas, & faciat universa: & ædificet ædem, cujus impensas paravi.*

*. 18. *Expt. Jacob.*

pour bâtier une maison à la gloire de vostre saint Nom, soit venus de vostre main, & toutes choses sont à vous.

17. Je scay, mon Dieu, que c'est vous qui sondez les coëns, & que vous aimez la simplicité. C'est pourquoi je vous ay aussi offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur, & avec joye; & j'ay été ravi de voir aussi tout ce peuple rassemblé en ce lieu vous offrit de même ses presens.

18. Seigneur, qui estes le Dieu de nos peres Abraham, Isaac, & Israël¹, confetevez éternellement cette volonté dans leur cœur; & faites qu'ils demeurent toujours fermes dans cette resolution, de vous rendre toute la vénération & le culte qu'ils vous doivent.

19. Donnez aussi à mon fils Salomon un cœur parfait, afin qu'il garde vos commandemens & vos paroles, & qu'il observe vos ceremonias, & accomplisse tous vos ordres; qu'il bâtit vostre maison, pour laquelle

j'ay préparé toutes les choses nécessaires.

20. David dit ensuite à toute l'assemblée : Benissez le Seigneur nostre Dieu. Et toute l'assemblée benit le Seigneur le Dieu de leurs peres : & se prosternant ils adorererent Dieu , & rendirent ensuite leur hommage au Roy [¶].

21. Ils immolerent en même-temps des victimes au Seigneur : & le lendemain ils luy offrirent en holocauste mille taureaux, mille beliers, & mille agneaux , avec leurs offrandes de liqueurs [¶], & tout ce qui estoit prescrit : ce qui fut très-suffisant pour tout Israël [¶].

22. Ainsi ils mangèrent & ils burent ce jour-là en la présence du Seigneur avec de grandes réjouissances. Ils sacrerent une seconde fois [¶] Salomon fils de David. Ils

20. Precepit autem David universæ ecclesiam : Benedicite Domino Deo nostro. Et benedixit omnis ecclesia Domino Deo patrum suorum: & inclinaverunt se , & adoraverunt Deum , & deinde regem.

21. Immolaveruntque victimas Domino: & obtulerunt holocausta die sequenti, tauros mille, arietes mille, agnos mille, cum libaminibus suis; & universo ritu abundantissimè in omnem Israel.

22. Et comedenter & biberunt coram Domino in die illo cum grandi laetitia. Et unixerunt secundò Salomonem filium David. Unixerunt autem eum

¶. 20. expl. Et se tournant ensuite vers le Roy , dit Joseph , ils luy rendirent de très-humbles actions de graces , de tous les biens qu'ils avoient reçus durant son regne.

¶. 21. expl. Ces offrandes se faisoient avec du vin, de l'huile, de la plus pure farine , & du

sel ; & l'on en proportionnoit la quantité à la grandeur de la victime qui devoit être immolée. Vid. Num. 15.

Ibid expl. Scilicet ad epulandum. Synops.

¶. 22. expl. Parce qu'il l'avoit déjà été une fois par Sadoc & par Nathan. 3. Reg. 1. 39.

Domino in principe, & Sadoc in Pontificem.

le sacrerent par l'ordre du Seigneur, pour estre Roy, & Sadoc pour estre Pontife.

23. Seditque Salomon super solium Domini in regem pro David pater suo, & cunctis placuit: & pacuit illi omnis Israel.

23. Ainsi Salomon fut mis sur le trône du Seigneur, pour regner au-lieu de David son pere. Il fut agreable à tous, & tout Israël luy rendit obeissance.

24. Sed & universi principes, & potentes, & cuncti filii regis David dederunt manum, & subjecti fuerunt Salomoni regi.

24. Tous les Princes mêmes, les Grands du royaume, & les fils du roy David vinrent rendre leurs hommages, & se soumettre au roy Salomon.

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem super omnem Israël: & dedit illi gloriam regni, quam nulius nullus habuit ante eum rex Israël.

25. Dieu éleva donc Salomon sur tout Israël; & il combla son règne d'une telle gloire, que nul roy d'Israël n'en avoit eu avant luy de semblable.

26. Igitur David filius Isai regnavit super universum Israël.

26. David fils d'Isai régna donc sur tout le peuple d'Israël.

27. Et dies, quibus regnavit super Israël, fuerunt quadraginta anni: in Hebron regnavit septem annis, & in Jerusalem annis triginta tribus.

27. Et la durée de son règne sur Israël fut de quarante ans; il régna sept ans à Hebron, & trente-trois à Jérusalem.

¶. 22. expl. à la place d'A-
biathar, que Salomon avoit dé-
jà résolu de dégrader, ou d'é-
loigner. *Synop.*

Princes est celle de Dieu même;
& c'est par luy que les Rois re-
gument sur les peuples. Per me
reges regnant. *Prov. 8:6.*

¶. 23. expl. l'autorité des

28. Il mourut dans une heureuse vieillesse, comblé d'années, de biens, & de gloire; & Salomon son fils régna en sa place.

29. Or toutes les actions du roy David tant les premières que les dernières, sont écrites dans le livre du prophète Samuel, & dans le livre du prophète Nathan, & dans celuy du prophète Gad,

30. avec tout ce qui s'est passé sous son regne, & les grands évenemens que l'on vit alors, soit dans le royaume d'Israël, soit dans tous les autres royaumes de la terre.

* 29. expl. nous n'avons plus ces livres-là: On croit que

sous de la Palestine, &c. des

les livres des Rois en sont l'ab-

brégé.

28. Et mortuus est in senectute bona, plenus dierum, & divitiae, & gloria. Et regnavit Salomon filius ejus pro eo.

29. Gestae autem David regis priora, & novissima scripta sunt in libro Samuelis Videntis, & in libro Nathan prophetæ, atque in volumine Gad Videntis,

30. universique regni ejus, & fortitudinis, & temporum, quæ transierunt sub eo, sive in Israël, sive in cunctis regni terrarum.

* 30. expl. des pays voisins de la Palestine, &c. des Philistins, & des Moabites, &c.

Synopsis

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 5. 6. 7. Mais si quelqu'ue veue encore
offrir quelque chose de luy-
mème au Seigneur , qu'il emplice aujourduy ses
mains , & qu'il offre au Seigneur ce qu'il luy
plaira Et ce qu'ils offrissent moncoit à
cinq mille ratens d'or .

Il estoit de la piété d'un Prince rempli de
zele pour la gloire du Seigneur , tel qu'estoit Da-
vid , d'inspirer à ses sujets quelque chose de ce
zele tout divin dont il estoit embrasé luy-mème .
C'est pourquoi après leur avoir montré l'exem-
ple en s'appauvillant , pour le dire ainsi , afin
d'enrichir le temple de Dieu ; il leur témoigne
que si quelqu'un d'eux desiroit offrir aussi quel-
que chose pour contribuer à ce saint ouvrage ,
il falloit que l'offrande dont ils emploient leurs
mains , vinst de la plenitude de leur cœur & de
leur bonne volonté ; parce que Dieu ne veut
point d'offrandes qui soient forcées : Que cha-
cun donne , disoit autrefois saint Paul , ce qu'il
aura résolu en luy-même de donner , non avec tri-
stesse , ni comme par force : car Dieu aime celuy
qui donne avec joie . Ainsi David en disant à tou-
tes les personnes qui l'écoutoient , d'offrir au Sei-
gneur ce qu'il leur pluirait , regardoit plus l'a-
vantage qui leur reviendroit à eux-mêmes de ces
offrandes , que celuy du temple , pour lequel il
semble qu'il aurait pu se contenter des tressors

166 LES PARALIPOMENES.

G. 1.

Philipp.
¶ 17.

immenses qu'il avoit eu soin d'amasser de son propre bien , comme il le dit , s'il n'eust souhaité leur faire aussi prendre part à un ouvrage si saint. Car on peut dire certainement , qu'il estoit à leur égard dans la même disposition , où S. Paul témoignoit depuis qu'il estoit à l'égard des Chrétiens de la ville de Philipes , lorsqu'il leur disoit : Ce n'est pas que je desire le don que vous me faites ; mais je desire le fruit que vous en tierez , qui augmentera le compte que Dieu tient de vos bonnes œuvres : *Non quia quero datum : sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.*

Les offrandes volontaires que David reçut alors , étant jointes à celles qu'il fit lui-même , composerent une somme si prodigieuse , que quelques Auteurs ont douté si l'on doit entendre dans l'Écriture par le talent d'or ou d'argent , ce qu'il signifie ordinairement dans l'antiquité. Car de l'Historie Chronologique p. 85. 86. si l'on veut faire un calcul exact de toutes ces sommes marquées icy & au vingt-deuxième chapitre , on trouvera que ce que David laissa à son fils pour l'édifice du temple , montoit à onze mille six cens soixante-neuf millions , six cens soixante-huit mille , trois cens cinquante-neuf livres , sept sols six deniers. C'est-à-dire que ce qui fut destiné dès-lors pour le temple du Seigneur en or & en argent , sans compter un nombre infini de pierres précieuses , de marbres , de porphyres , & de bois rares , & tout ce que Salomon y joignit depuis , surpassoit tous les trésors des Rois de la terre. Cecy toutefois n'est point incroyable , si l'on considere que le païs où Dieu avoit établi son peuple estoit le plus

riche de tout l'univers ; Que David avoit beaucoup étendu ses Estats , & subjugué plusieurs nations dont il avoit remporté de grandes dépouilles ; & que Dieu voulant comme tracer aux yeux des hommes charnels & grossiers un crayon de sa haute majesté & de sa divine magnificence , dans la structure de ce temple si magnifique , y fut exprès amasser & prodiguer des tressors immenses . Il est vray qu'il n'en avoit aucun besoin pour luy-même ; puisque , comme dit S. Paul , *ce-^{18.} 17.^{24.}*
luy qui a fait le monde & tout ce qui est dans le monde , estant le Seigneur du ciel & de la terre , n'habite point dans les temples bâisis par les hommes , c'est-à-dire , qu'il n'en a pas de besoin , comme il dit ensuite : mais il vouloit s'en servir pour attacher plus fortement à son culte un peuple porté naturellement à l'idolatrie.

v. 11. 12. C'est à vous ; Seigneur , qu'appartient la grandeur , la puissance C'est à vous qu'il appartient de regner & vous etes élevé au-dessus de tous les Princes , &c.

Un Roy n'est jamais plus grand devant Dieu , que lorsqu'il s'abaisse sous sa grandeur infinie . Car il n'est pas moins vray de dire des Princes , que de tous les peuples , cette parole de J E S U S - C H R I S T ; Que *celuy qui s'humilie sera élevé.* *Lue. 14.* David estoit très-savant dans ce mystere de l'humilité chrestienne , que l'Esprit de Dieu luy fit comprendre ayant le temps du Christianisme . Ainsi il estoit uniquement appliqué à envisager la grandeur suprême , la souveraine puissance , & la gloire incomparable de celuy de qui il avoit reçû la sienne . Ayant sans celle gravée dans le

coeur cette vérité si importante , qu'il n'avoit rien que Dieu ne le luy eust donné , il estoit très-éloigné de s'en glorifier. Que tous les hommes se ougissent donc de s'élever de quelques marques de grandeur , lorsqu'ils entendent ce Roy si puissant , si riche & si magnifique parler de soy-même , & se regarder comme un néant en la présence de Dieu. Qu'ils soient couverts de confusion toutes les fois qu'ils osent vanter quelques offrandes qu'ils luy font , ou dans ses Eglises ; ou en la personne des pauvres , lorsqu'ils entendent David luy protester , Que tout est à luy , & qu'il ne luy a rien offert que ce qu'il a reçû de sa main , après qu'il luy a consacré plusieurs milles de millions d'or & d'argent. Il déclare tout Roy qu'il est , qu'il ne se regarde que comme étranger à l'égard du royaume & de tous les biens qu'il possède : Nous ne sommes , dit-il à Dieu , que des étrangers devant vous : c'est-à-dire , selon l'explication des Interpretes ; nous ne sommes point propriétaires des biens que vous nous avez donnéz ; mais nous en sommes seulement comme les fermiers & les concierges. *Nous sommes des voyageurs , & nos jours passent comme l'ombre :* C'est-à-dire , que nous n'avons qu'un très-court usage de toutes ces choses dans le peu de temps que nous vivons , comme étrangers sur la terre.

Que doivent donc dire les pétits , si les Rois qui sont vraiment éclairez des lumières de la foy , parlent de la sorte ? Mais qu'il est à souhaiter que les Grands mêmes du siecle considèrent avec un peu d'attention cette grandeur

Synops.

étonnante d'un roy d'Israël , & le mépris qu'il en a fait ! Car comme Dieu nous ordonne en general de considerer le ciel , afin d'apprendre par là à mépriser toute la terre : aussi la consideration particulière de cette gloire de David serviroit à leur faire voir que tout ce qu'il y a de plus éclatant dans le monde , n'approche point de la gloire dont Dieu comble quand il luy plaist ceux qui sont fidelles à son service. Et la vüe de ce mépris très-sincere qu'il a fait d'une gloire si éclatante, les porteroit à concevoir comme luy une plus sainte ambition pour des biens plus elevez & pour une gloire plus solide.

Il suffit de lire toute cette priere de David, pour en estre penetré. Et les explications qu'on en donneroit ne serviroient en quelque façon qu'à l'affoiblir. Tout y est grand , parce que tout est humble dans le cœur & dans les paroles de ce saint Roy. Tout ce qu'il dit ne respi-
re que la grace de la nouvelle alliance , qui est cette gratitude envers Dieu , comme envers l'auteur de tout le bien dont il luy est redeva-
ble. C'est en cela qu'on peut assurer que con-
sistoit principalement la sagesse de David ; de
même que saint Augustin témoigne aussi que
c'estoit-là ce qui discernoit les vierges sages des ^{August.} epist. 10.
vierges folles : Qu'elles portoient au fond de ^{37.}
leurs cœurs l'intelligence de la grace de leur
Dieu , comme l'huile toute celeste qui faisoit
brûler leurs lampes : *Oleum in vasis, hoc est,
intelligentiam gratia Dei portant in cordibus suis.*
Aussi ce Prince , selon la remarque qu'en fait
un Autheur , atteste très-hautement dans cette ^{Eftins in} _{bunc loc.}

n. 18.

même priere, que la bonne volonté même viene de Dieu, & ne se peut conserver sans l'assistance de Dieu, lorsqu'il dit : *Seigneur, qui eftes le Dieu de nos peres, Abraham, Isaac, & Israël, conservez éternellement cette volonté dans leur cœur ; & faites qu'ils demeurent toujours fermes dans cette resolution de vous rendre toute la vénération & le culte qu'ils vous doivent.*





LES PARALIPOMENES

LIVRE SECONDE.

CHAPITRE PREMIER.

1. **C**onfortatus est ergo Salomon filius David in regno suo, & Dominus Deus ejus erat cum eo, & magnificavit eum in excelsum.

2. Precepitque Salomon universo Israeli, tribunis & centurionibus, & ducibus, & judicibus omnibus Israel, & principibus familiarum:

3. & abiit cum universa multitudine in excelsum Gabaon, ubi erat tabernaculum fœderis Dei,

N. 3. expl. Gabaon estoit de la tribu de Benjamin.

1. **S**e regne de Salomon fils de David fut donc af- fermi : & le Seigneur son Dieu estoit avec luy ; & il l'eleva à un très-haut degré de puissance.

2. Ce Prince donna ses ordres à tout Israël, aux Colonels, aux Capitaines, & aux autres Officiers ; aux Magistrats, & aux chefs de toutes les familles :

3. & il s'en alla avec toute cette multitude au lieu haut de Gabaon⁴, où estoit le tabernacle de l'alliance

de Dieu, que Moïse son serviteur luy avoit dressé dans le desert.

4. Or David avoit déjà fait venir l'arche de Dieu, de la ville de Cariathiarim, au lieu qu'il luy avoit préparé, & où il luy avoit élevé un tabernacle ; c'est-à-dire, à Jérusalem.

5. L'autel d'airain qu'avait fait Bézéléel fils d'Uri, fils de Hur, estoit là devant le tabernacle du Seigneur : & Salomon accompagné de toute cette multitude l'y alla chercher.

6. Il monta à cet autel d'airain qui estoit devant le tabernacle de l'alliance ; & il immola dessus mille victimes.

7. Or il arriva que cette nuit-là même Dieu luy apparut, & luy dit : Demandez-moy ce vous voulez que je vous donne.

8. Alors Salomon dit à Dieu : Vous avez fait éclater la grandeur de vostre miséricorde envers David mon pere, & vous avez bien voulu m'établir Roy en sa place.

* 5. expl. au lieu haut de Gabaon.

quod fecit Moyses simulus Dei in solitudine.

4. Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim, in locum quem præparaverat ei, & ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jérusalem.

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Bézéléel filius Uri filii Hur, ibi erat coram tabernaculo Domini : quod & requisivit Salomon, & omnis ecclesia.

6. Ascenditque Salomon ad altare æneum, coram tabernaculo fæderis Domini, & obtulit in eo mille hostias.

7. Ecce autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens : Postula quod vis, ut dem tibi.

8. Dixitque Salomon Deo : Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam : & constituisti me regem pro eo.

9. Nunc

9. Nunc ergo, Domine Deus, impleatur seruo tuus, quern pollicitus es David patri meo : tu enim me fecisti regem super populum tuum multum, qui tam innumerabilis est, quam pulvis terre.

10. Da mihi sapientiam & intelligentiam, ut ingrediar & egrediar coram populo tuo : quis enim potest hunc populum tuum dignè, qui tam grandis est, judicare ?

11. Dixit autem Deus ad Salomonem : Quia hoc magis placuit cordi tuo, & non postulasti divitias, & substantiam, & gloriam, neque animas eorum qui te oderant, sed nec dies vita plurimos : petisti autem sapientiam & scientiam, ut judicare possis populum meum super quem constitui te regem.

9. Qu'il vous plaise donc, Seigneur mon Dieu, d'accomplir maintenant votre parole, & la promesse que vous avez faite à David mon pere. Puisque vous m'avez établi Roi sur votre grand peuple qui est aussi innombrable que la poussière de la terre ;

10. donnez - moi la sagesse & l'intelligence, afin que je scache comment je me dois conduire & à l'égard de votre peuple. Car qui pourroit gouverner // dignement un si grand peuple.

11. Alors Dieu répondit à Salomon : Puisque votre cœur a préféré ces choses à toutes les autres ; que vous ne m'avez point demandé des richesses, ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous haïssent, ni même une vie longue ; & que vous m'avez demandé la sagesse & la science, afin que vous puissiez gouverner mon peuple sur lequel je vous ai établi Roi :

*. 10. lett. Que j'entre & que je sorte. hebraïsm.
Ibid. lett. Juger.

12. La sagesse & la science vous sont accordées : & de plus je vous donnerai tant de biens , tant de richesses , & tant de gloire , que nul Roi ni devant vous ni après vous ne vous aura été égal.

13. Salomon quittant donc ce haut-lieu de Gabaon , & le tabernacle de l'alliance , revint à Jérusalem , & il régna sur Israël .

14. Il amassa un grand nombre de chariots de guerre & de cavalerie. Il eut mille quatre cens chariots // , & douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie dans les villes destinées à loger les équipages , & le reste à Jérusalem près de sa personne.

15. Il rendit l'or & l'argent aussi commun dans Jérusalem que les pierres , & les cedres aussi communs que les sycomores qui naissent en si grand nombre

ÿ. 14. exp'. Cet endroit est fort difficile à accorder avec les autres qui y ont rapport. Au 3. R^eg 10. 16. il n'est parlé que de mille quatre cens non plus qu'ici. Mais dans le ch. 9. de ce 2. livre des Paralipomenes , il est

12. Sapientia & scientia data sunt tibi : divitias autem & substantiam & gloriam dabo tibi , ita ut nullus in regibus nec ante te , nec post te fuerit similis tui.

13. Venit ergo Salomon ab excelso Gabaon in Jérusalem coram tabernaculo fœderis , & regnavit super Israël .

14. Congregavitque sibi currus & equites , & facti sunt ei mille quadringenti currus , & duodecim millia equitum : & fecit eos esse in urbibus quadrigarum , & cum regge in Jérusalem .

15. Præbuitque rex argentum & aurum in Jérusalem quasi lapides , & cedros quasi sycomoros , quæ nascentur in campestribus mul-

qué 40. mille. Peut - être que ces 40. mille comprennent tout le nombre en general ; & ces mille quatre cens , ceux qui étoient particulièrement destinés pour être auprès de la personne du Roi .

timidine magnâ. dans la campagne.

16. Adducebantur autem ei equi de Aegypto, & de Coa, à negotiatoribus regis, qui ibant, & emebant preto,

17. quadrigam e- quorum sexcentis argenteis, & equum centum quinquaginta: similiter de universis regnis Hethætorum, & à regibus Syriæ, caprio celebrabatur.

16. Les Marchands qui transloquoyent pour ce Prince; lui amenoient des chevaux d'Egypte & de Coa ». Ils y alloient & en achetoient à certain prix;

17. L'attelage de quatre chevaux revenoit à six cens sicles d'argent: & un cheval à cent cinquante. Et l'on en achetoit ainsi de tous les Rois des Hethéens, & de ceux de Syrie.

¶. 16. expl. Les uns prén- | lui d'Assemblée, pour dire sim-
nent ce mot Coa, pour une | plement : que les Marchands
île, ou une province voisine | s'assembloient par troupes pour
de la Grece. Et les autres ex- | aller querir ces chevaux. Sy-
pliquent le mot Hebreu par ce- | nops.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 9. 10. Vous m'avez établi Roi sur votre peuple, dont la multitude est innombrable comme la poussière de la terre. Donnez-moi donc la sagesse & l'intelligence, &c.

Nous avons déjà remarqué en expliquant le troisième chapitre du troisième livre des Rois, ce que les saints Peres & les Interpretes ont dit sur la demande que Salomon fit à Dieu de cette sagesse qui lui étoit nécessaire pour gouverner un si grand peuple; & sur la réponse que

Sij

Dieu lui fit : c'est pourquoi nous ne le repetons
 point ici. Nous ajouteronz seulement , que
 Salomon commença bien-tôt à s'écarter de cette
 même sagesse qu'il avoit reçue de Dieu , lorsqu'il
 v. 14. *assembla* , comme il est marqué dans ce chapitre
 que nous expliquons , *un grand nombre de chariots de guerre , & beaucoup de cavalerie*. Car
 Dieu avoit declaré expressément en parlant à
 Deut. 17. Israël par la bouche de Moïse : Que *lorsqu'il au- roit choisi un de leurs frères pour l'établir Roi sur son peuple , il n'amasseroit point un grand nombre de chevaux , de-peur sans doute qu'il n'y mit trop de confiance , & que son cœur ne s'en élavât au-lieu de s'appuyer sur le bras du Dieu d'Israël*. Ainsi Salomon viola manifestement ce précepte du Seigneur , qui sembloit le regarder plus que tous les autres Rois ses successeurs ; puisque nul Prince du peuple de Dieu ne songea jamais à amasser un plus grand nombre de chevaux que lui , comme on le verra dans les chapitres suivans. Ce peché qui ne frappoit pas les sens , comme celui du dérèglement où il s'abandonna ensuite , en fut néanmoins peut-être la première cause ; puisque l'orgueil qui en étoit le principe , devoit être consideré comme la tige malheureuse qui produisit à la fin de si grands désordres.

Nous ne devons pas cependant passer sous silence une vérité importante qui se trouve dans sa prière , & dont on n'a point parlé dans l'explication du livre des Rois. Il est bon de remarquer que Salomon ne demanda au Seigneur qu'il lui donnât la sagesse pour gouverner un si grand peuple , qu'après avoir reconnu en sa

présence que c'étoit lui-même qui l'avoit choisi & établi Roi sur ce peuple. C'est-à-dire, que la confiance avec laquelle il osa demander à Dieu qu'il lui accordât cette grace, étoit fondée sur l'assurance qu'il avoit que c'étoit Dieu même qui avoit voulu qu'il fût chargé du gouvernement d'Israël. Qu'on ne s'y trompe donc point, & qu'on ne s'imagine pas qu'après qu'on s'est ingeré soi-même dans la conduite du peuple de Dieu, on a droit de lui demander, comme Salomon, les graces dont on a besoin pour cette conduite des ames. Or qui sont ceux qui oseront dire comme ce Prince? C'est vous, Seigneur, qui avez voulu que je m'engageasse dans ce ministère si important. Donnez-moi donc ce que vous savez qui m'est nécessaire pour m'en acquitter d'une maniere digne de vous. Je ne vous demande point ni des richesses, ni de la gloire, ni la vengeance de mes ennemis, ni une vie longue. Mais je vous demande la sagesse : non celle du siècle, mais celle qui est selon vous ; une sagesse qui m'apprenne à me mépriser moi-même, à regarder comme une folie tout ce qui ne se rapporte point à la divine doctrine de votre Evangile, à votre gloire, à mon salut, & à celui de toutes les ames qui me sont confiées. Mais comment ceux de qui Dieu a dit par la bouche de son Prophète : Qu'ils courent d'eux-mêmes, sans qu'il les ait envoyés : *Non mittet eum propheta, & ipsi currebant* ; comment, dis-je, ces personnes pourroient-elles faire une semblable priere à Dieu, elles qui souvent n'ont envisagé que les richesses, & que la gloire temporelle dans les emplois où leur propre choix

S iii

Luc. 10. 31. plutôt que celui de Dieu les a placées ? Priez donc, comme JESUS-CHRIST nous l'a ordonné, & ne nous laissions point de prier le Seigneur & le maître de la moisson, qu'il envoie lui-même des ouvriers pour travailler à la divine moisson de son Eglise ; ou, selon la force du mot Grec, qu'il les y pousse & les y fasse aller ; ce qui exprime encore mieux la sainte violence qu'on leur doit faire, pour les engager dans un ministère si redoutable.



CHAPITRE II.

1. Salomon résolut donc de bâtir un temple à la gloire¹ du Seigneur, & un palais pour lui-même.

2. Il ordonna soixante & dix mille hommes pour porter les fardeaux sur leurs épaules, & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, & trois mille six cens² pour être Inspecteurs.

3. Salomon envoya aussi vers Hiram Roi de Tyr, & donna ordre qu'on lui dit

^{1.} i. lettr. au nom.

^{2.} 2. expl. Au 3. Reg. 5. 15. il n'y en a que trois mille trois cens. Mais on croit que les

1. Decrexit autem Salomon ad dicare domum nomini Domini, & palatum sibi.

2. Et numeravit se-
piuaginta millia vi-
torum portantium
humoris, & octogin-
ta millia qui cæde-
rent lapides in mon-
tibus : præpositosque
eorum tria millia sex-
centos.

3. Misit quoque ad
Hiram regem Tyri,
dicens : Sicut egisti

trois autres cens qui sont ici de plus, étoient comme les maîtres des maîtres mêmes.

et David pater meo,
& misisti ei ligna cedrina, ut ædificaret
sibi domum, in qua
& habitavit;

de sa part : Faites - moi la même grace que vous avez faite à David mon pere , lui ayant envoyé des bois de cedre pour bârir le palais où il a demeuré *depuis* :

4. sic fac meeum,
ut ædificem domum
nomini Domini Dei
mei , ut consecrem
eam adadolendum in-
censum coram illo , &
fumiganda aromata ,
& ad propositionem
panum sempiternam ,
& ad holocaustomata
mane , & vesperæ ,
sabbatis quoque , &
neomeniis , & solen-
nitatibus Domini Dei
nostrí in sempiter-
num , quæ mandata
sunt Israeli.

5. Domus enim ,
quam ædificare cu-
pio , magna est : ma-
gnus est enim Deus
noster super omnes
deos.

6. Quis ergo po-
tent prævalere , ut
ædificet ei dignam
domum ? si cælum ,
& cæli cælorum ca-
pere eum nequeuat :
quantus ego sum , ut
possim ædificare ei
domum ? sed ad hoc

4. afin que je puissé bârir
un temple à la gloire du
Seigneur mon Dieu , & le
lui dedier pour y brûler de
l'encens en sa présence , y
consumer des parfums , & y
exposer toujours des pains
devant lui ; comme aussi
pour offrir des holocaustes ,
le matin & le soir, ainsi qu'il
a été ordonné pour toujours
à Israel , les jours du sabbat ,
les premiers jours des mois
& dans les autres solennités
du Seigneur.

5. Car le temple que j'ai
dessein de bârir , doit être
grand , parceque notre Dieu
est grand au-dessus de tous
les dieux.

6. Qui pourra donc se
croire capable de lui bârir
une maison digne de lui ? Si
le ciel & les cieux des cieux
ne peuvent le contenir ; qui
suis-je moi pour entreprendre
de lui bârir une maison ?
Mais aussi ce n'est scullemur

S iiii

280 LES PARALIPOMENES.
que pour faire bruler de tantum, ut adoleatur
l'encens en sa présence. incensum coram illo.

7. Envoyez-moi donc un homme habile, qui sçache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer en ouvrages de pourpre, d'écarlate, & d'hyacinthe; & qui sçache faire toutes sortes de sculptures & de cizelures, pour l'employer avec les ouvriers que j'ai auprès de moi dans la Judée & à Jérusalem, & que David mon pere avoit choisis.

8. Envoyez-moi aussi des bois de cedre, de sapin //, & des pins du Liban. Car je sçai que vos sujets sont adroits à couper les arbres du Liban; & les miens travailleront avec les vôtres:

9. afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maison que je desire de bâtir doit être très-grande & très-magnifique.

10. Je donnerai pour la nourriture de vos gens, qui seront occupés à la coupe de

7. Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro, & argento, ære, & ferro, purpurâ, coccino, & hyacintho, & qui sciat sculpare cælaturas, cum his artificibus, quos mecum habeo in Iudea & Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

8. Sed & ligna cedarina mitte mihi, & arceutina, & pinea, de Libano: scio enim quòd servi tui noverint cædere ligna de Libano, & erunt servi mei cum servis tuis,

9. ut parentur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio ædificare, magna est nimis, & inclyta.

10. Præterea operariis, qui cæsuri sunt ligna, servis tuis da-

¶. 8. lett. *arceutina*: on ne sçait point assûrément ce que c'est que ce bois-là. Les uns le prennent pour du sapin, les autres pour du bouis, d'autre pour du genévre qui est encore fort estimé en ce pays-là.

bo in cibaria tritici
coros viginti millia ,
& hordei coros totidem , & vini viginti
millia metretas , olei
quoque sata viginti
millia .

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras , quas miserat Salomon : Quia dilexit Dominus populum suum , idcirco te regnare fecit super eum .

12. Et addidit , dicens : Benedictus Dominus Deus Israel , qui fecit celum & terram , qui dedit David regi filium sapientem & eruditum & sensatum arque prudentem , ut aedificaret dominum Domino , & palatium sibi .

13. Misit ergo tibi virum prudentem & scientissimum Hiram , patrem meum ,

14. filium mulieris

ces bois , vingt mille sacs de froment , & autant d'orge , avec vingt mille barils de vin , & vingt mille barriques d'huiles .

11. Hiram Roi de Tyr écrivit à Salomon , & lui manda : Parceque le Seigneur a aimé son peuple , il vous en a établi Roi .

12. Et il ajouta : Que le Seigneur le Dieu d'Israël , qui a fait le ciel & la terre , soit beni , d'avoir donné au Roi David un fils si sage , si habile , si plein d'esprit & de prudence pour bâtir un temple au Seigneur , & un palais pour soi .

13. Je vous envoie donc Hiram , homme intelligent & très-habile , & que j'honne re comme mon pere !!

14. Sa mere est de la ville

¶. 20. lett. Coross Le Coross étoit une mesure Hebraïque , qui tenoit près de deux sestiers de blé , mesure de Paris .

Ibid. lett. Metretes ; c'étoit une mesure qui contenoit près de vingt-huit pintes , mesure de Paris .

Ibid. Vulg. Sata. Hebr. Batos .

Mais le Batos comprenoit trois Sata , & revenoit à la Metrete Grecque , dont nous venous de parler .

¶. 13. Hebr. Qui avoit déjà servi Hiram mon pere . Autre Qui s'appelle Hiram Abi . Le nom propre ayant été pris dans une signification commune .

de Dan //, & son pere est Tyrien. Il sc̄ait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, & même en pourpre, en hyacinthe, en fin lin, & en écarlate. Il sc̄ait encore graver toutes sortes de figures: & il a un genie merveilleux pour inventer ce qui est nécessaire pour toute sorte d'ouvrages. *Il travaillera avec vos ouvriers & avec ceux de David mon seigneur votre pere.*

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs le blé, l'orge, l'huile, & le vin que vous leur avez promis.

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez besoin, & nous le ferons charger sur des barques pour le conduire par mer à Joppé, d'où vous donnerez ordre qu'on le transporte à Jerusalem.

17. Salomon fit faire un

de filiabus Dan., cuius pater fuit Tytius, qui novit operari in auro, & argento, ære, & ferro, & marmore, & lignis, in purpura quoque, & hyacintho, & bysso, & coccino, & qui sc̄it celare omnem sculpturam. & adinvenire prudēter quocumque in opere necessarium est, cum artificibus tuis, & cum artificibus domini mei David patris tui.

15. Triticum ergo, & hordeum, & oleum, & vinum, quæ pollicitus es, domine mi, mitte servis tuis.

16. Nos autem cedemus ligna de Libano, quot necessaria habueris, & applicabimus ea ratiibus per mare in Joppe: tuum autem erit transferre ea in Jerusalēm.

17. Numeravit igit.

¶. 14. *lett.* De filiabus Dan: ce que les Interpretes rapportent à la ville, non à la tribu. En effet, dans le troisième des Rois, chapitre 7. verset 14. il est dit que cet Hitam étoit fils d'une veuve de la tribu de

Nephthalî : Ce qui fait croire que son pere en étoit aussi. Car les tribus ne se confondoint point. Et s'il est appellé Tyrien, ce n'est pas par rapport à son extraction, mais à sa demeure.

tur Salomon omnes viros proselytos , qui erant in terra Israel , post dinumerationem , quam dinumeravit David pater ejus , & inventi sunt centum quinquaginta millia , & tria millia sexcenti.

18. Fecitque ex eis septuaginta millia , qui humeris onera portarent , & octoginta millia , qui lapides in montibus cedent : tria autem millia & sexcentos praepositos operum populi.

V. 17. expl. C'étoit des étrangers qui avoient embrassé la Religion des Juifs.

dénombrement de tous les proselytes // qui étoient dans la terre d'Israel , depuis le dénombrement qu'en avoit fait faire David son pere : & il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cens.

18. Il en choisit soixante & dix mille pour porter les fardeaux sur leurs épaules , & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes , & trois mille six cens pour conduire les ouvrages.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 6. *Q*ui pourra donc présumer être capable de lui bâtrir une maison digne de Lui ? Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent le contenir ; quis suis-je moi pour entreprendre de lui bâtrir une maison ? Mais c'est aussi pour faire brûler de l'encens en sa présence.

On a déjà expliqué dans le troisième livre des Rois , tout ce qui regarde cette union des ouvriers du Roi Hiram avec ceux de Salomon , & ce nombre presque incroyable de personnes destinées pour travailler aux ouvrages différents du

temple. Mais on ne peut se lasser de considerer & d'admirer en même-temps cette humble disposition, où Salomon se trouvoit alors en entreprenant un si saint ouvrage, & où doivent être ceux dont il étoit la figure; c'est-à-dire, tous les ouvriers apostoliques qui travaillent à bâtier le temple de Dieu dans les ames des fidèles.

2. Cor. 3. Templum Dei sanctum est, quod estis vos. Dei adificatio estis. Qui pourra donc présumer, dit ce grand Prince, être capable de bâtier une maison digne de Dieu? C'est lui cependant de qui Dieu même avoit dit en parlant au Roi son pere:

2. Paral. Votre fils que je ferai seoir en votre place sur votre trône, sera celui qui bâtera une maison à la gloire de mon Nom. Mais dans la profonde admiration où il étoit de la majesté infinie de Dieu, il ne laisse pas de s'écrier: *Qui peut entreprendre de lui bâter une maison digne de lui?* C'est donc la premiere disposition nécessaire pour travailler à l'édifice du temple de Dieu, de s'en croire très-incapable & très-indigne, lors même qu'on a tout sujet de croire qu'il nous a choisis pour cela.

C'en est une encore de considerer avec une humble frayeur, que celui qui ne peut être contenu dans toute la vaste étendue du ciel & des cieux des cieux, veut bien néanmoins habiter d'une maniere toute singuliere dans l'Eglise, comme dans son temple, & même dans le fond du cœur de chaque fidelle, comme dans une maison qui lui est propre. Car s'il y a en effet dans le monde un lieu qui soit digne de sa souveraine Majesté, c'est ce cœur d'un vrai fidelle, purifié par le Saint-Esprit, & rendu par

La charité capable de devenir la demeure de la sainte Trinité : *Si quis diligit me, sermonem meum servabis : & Pater meus diliges eum : & ad eum veniemus, & mansionem apud eum facies.*

Ioan. 14.
23.

Enfin la troisième disposition nécessaire aux saints ouvriers Evangeliques , est d'être très-convaincus , comme Salomon , que quelque bien appellés qu'ils soient à cet auguste ministère , ils ne peuvent faire autre chose par tous leurs travaux , que préparer au Seigneur une maison où l'on puisse continuellement faire brûler de l'encens en sa présence ; c'est-à-dire , que tous leurs travaux doivent tendre non pas à leur propre gloire , mais uniquement à celle de Dieu. C'est donc pour rendre soi-même , & pour faire rendre par tous les autres à la majesté du Dieu très-haut les hommages qui lui sont dûs , qu'on doit s'appliquer à l'ouvrage figuré par l'édifice du temple de Salomon. Toute autre fin est indigne du Seigneur. Et c'est travailler en vain , que de travailler dans une autre vûe à cet ouvrage.

V. 7. *Envoyez-moi donc un homme habile , qui puisse travailler en or & en argent , en cuivre , en fer , en pourpre , en écarlate , &c.*

Il faut que ceux qui sont destinés à travailler à l'édifice spirituel des temples vivans qui composent l'Eglise de J e s u s - C h r i s t , ayant l'habileté de cet ouvrier dont parle ici Salomon. Il faut qu'ils puissent aussi - bien que lui , quoique d'une maniere sans comparaison plus excellente , *travailler sur l'or , sur l'argent , sur le fer , sur le cuivre , &c.* c'est-à-dire , se proportionner & se faire tout à tous , afin de les ren-

dre chacun selon leur portée une partie du temple de Dieu. Car tous ne sont pas appellés à un état aussi relevé les uns que les autres. Chacun a son don ; & chacun même est sujet à ses faiblesses. Mais il est besoin que l'ouvrier qui travaille au temple de Dieu, sçache ménager les divers talents des fidèles, & porter les faibles comme les forts, pour les rendre digne d'entrer chacun en son rang dans la structure admirable de ce temple auguste, & d'y occuper la place que Dieu lui a destinée, selon l'exemplaire tout divin qu'il en a donné lui-même à son Fils, lorsqu'il l'a rendu dans sa sainte Humanité, comme la pierre angulaire de cette sainte maison, ou comme le chef adorable du corps mystique de son Eglise. Car

*1. Paral. 28. 19.
2. Cor. 2. 6.*

cet exemplaire fut sans doute figuré par celui du temple de Salomon, que Dieu même, selon l'Ecriture, donna à David. Mais qui est capable, s'écrie saint Paul, d'un ministère si difficile ? *Et ad hoc quis tam idoneus?* Ce qu'il disoit pour marquer que le nombre de ces dignes ouvriers est beaucoup plus rare qu'on ne peut croire.



CHAPITRE III.

1. **E**t coepit Salomon aedificare domum Domini in Ierusalem in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco, quem paraverat David in area Ornan Iebusæi.

2. Cœpit autem aedificare mense secundo, anno quarto regni sui.

3. Et hæc sunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut aedificaret domum Dei, longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Porticum verò ante frontem, quæ

1. **S**alomon commença donc à bâtrir le temple du Seigneur à Jérusalem sur la montagne de Moria ^{1992.}, ^{Avancé J. C. 1012.} qui avoit été montrée à David son pere, & au lieu même que David avoit disposé dans l'aire d'Ornan Iebuséen.

2. Il commença cet édifice le second mois de la quatrième année de son regne.

3. Et voici le plan ^{II} que suivit ce Prince pour construire cette maison du Seigneur : La longueur étoit de soixante coudées, suivant la première & principale mesure ^{II} : la largeur, de vingt coudées.

4. Le vestibule qui étoit devant, dont la longueu

V. 1. expl. C'est-à-dire, *mon-*

sage de vision, lieu où Dieu avoit commandé à Abraham de lui offrir son fils Isaac.

V. 1. lestr. vulg. Fundamen-

ta, id est, Fundamentorum men-

suræ. Synops.

Ibid. lestr. ia mensura prima:

c'est-à-dire, celle qui avoit déjà été suivie dans le tabernacle, pour montrer qu'il n'y avoit point encore de changement dans les mesures: on une mesure principale; c'est-à-dire, à laquelle rien n'étoit comparable pour son exactitude & la justesse.

répondoit à la largeur du temple, étoit aussi de vingt coudées. Mais sa hauteur // étoit de six vingt. Et Salomon le fit tout dorer par dedans, d'un or très-fin & très-pur.

5. Il fit aussi lambrisser la partie la plus grande // du temple de bois de sapin, & fit appliquer sur tout ce lambris des lames d'or le plus pur. Et il y fit graver des palmes, & comme de petites chaînes qui étoient enlassées les unes dans les autres.

6. Il fit pavier le temple d'un marbre très-précieux, dont les compartimens fai- soient un très-grand orne- ment.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilastres, les murailles & les portes, étoit très-fin. Et il fit aussi représenter des Cherubins sur les murailles.

¶. 4. expl. Soit celle du vestibule, ou celle du temple. Ainsi quand il est dit, 1. Reg. 6. que le temple avoit trente cou-

ûées de haut, il faut l'entendre du bas jusqu'au premier étage.

¶. 5. expl. Le Sanctum qui étoit trois fois plus grand que le Sancta Sanctorum: à peu près comme la nef de nos Eglises, par rapport au chœur & à l'autel.

8. Fecit

tendebatur in longum juxta mensuram latitudinis domus, cubicorum viginti: portò altitudo centum viginti cubicorum erat: & deauravit eam intinsecus auro mundissimo.

5. Domum quoque majorem textit tabulis lignacis abiegnis, & laminas auri obrizi affixit per totum, sculpitque in ea palmas, & quasi catenulas se invicem complectentes.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretiosissimo marmore, decore multo.

7. Porrò aurum erat probatissimum, de cuius laminis textit domum, & trabes ejus, & postes, & parietes, & ostia: & cœlavit cherubim in parietibus.

8. Fecit quoque dominum Sancti sanctorum : longitudinem juxta latitudinem domus, cubitorum virginis : & latitudinem similiter viginti cubitorum : & laminis aureis texit eam , quasi talentis sexcentis.

9. Sed & clavos fecit aureos , ita ut singuli clavi siclos quinquagenos appenderent : cœnacula quoque texit auro.

10. Fecit etiam in domo Sancti sanctorum cherubim duos , opere statuario : & texit eos auro.

11. Alæ cherubim viginti cubitis exten-debantur , ita ut una ala haberet cubitos quinque , & tangeret parietem domus : & altera quinque cubitos habens , alam tangenter alterius cherub.

12. Similiter cherub alterius ala , quinque habebat cubitos ,

*. 8. *le Saint des* | près de dix-neuf millions de nôtre monnoye. *plus saint.*

Ibid. expl. qui reviennent à | mille francs.

8. Il fit encore le sanctuaire //; sa longueur qui répondait à la largeur du Temple, étoit de vingt coudées , sa largeur avoit pareillement vingt coudées : il le couvrit tout de lames d'or , qui pouvoient monter à six cens talents //.

9. Il fit aussi tous les clous d'or massif , dont chacun pesoit cinquante siecles // . Les chambres des étages d'en-haut étoient aussi revêtues d'or.

10. Outre cela il fit faire dans le sanctuaire deux statues de Cherubins ; qu'il couvrit toutes d'or.

11. L'étendue des ailes de ces Cherubins étoit de vingt coudées ; de sorte qu'une de ces ailes avoit cinq coudées , & touchoit la muraille du Temple ; & que l'autre qui avoit encore cinq coudées , touchoit l'aile du second Cherubin.

12. De même une des ailes de ce second Cherubin , de cinq coudées d'étendue ,

*. 9. *expl. Qui sont plus de* | mille francs.

touchoit la muraille , & son autre aile qui étoit aussi de cinq coudées , venoit joindre l'aile du premier .

13. Les ailes de ces deux Cherubins étoient donc déployées , & avoient vingt coudées d'étendue . Et ces Cherubins étoient représentés droits sur leurs pieds , & leurs faces tournées vers le Temple extérieur //.

14. Il fit aussi un voile d'hyacinthe , de pourpre , d'écarlate , & de fin lin : sur lequel il fit représenter des Cherubins .

15. Il fit de plus deux colonnes devant la porte du Temple , de trente-cinq coudées de haut // , & leurs chapiteaux étoient de cinq coudées .

16. Il fit aussi des chaînes comme il y en avoit dans le sanctuaire ; & il les mit sur les chapiteaux des colonnes ; & cent // gren-

✓. 13. expl. vers l'entrée du sanctuaire , de sorte que l'arche étoit entr'eux & la porte du sanctuaire .

✓. 15. expl. Les deux colonnes ensemble étoient de 35. coudées & chacune étoit de 27. coudées & demie , ce qui s'accorde assez avec le chap. 7. du

& tangebat parietem : & ala eius altera quinque cubitorum , alarmcherub alterius contingebat .

13. Ig'itur alae utriusque cherubim expansæ erant , & extendebantur per cubitos viginti : ipsi autem stabant erectis pedibus , & facies eorum erant versæ ad extiorem domum .

14. Fecit quoque velum ex hyacintho , purpura , coco , & byssos : & intexuit in cherubim .

15. Ante fores etiam templi duas columnas , quæ triginta & quinque cubitos habebant altitudinis : porrò capita earum , quinque cubitorum .

16. Neemon & quasi eatenulas in oraculo , & superposuit eas capitibus columnarum : malograna-ta etiam centum , quæ

✓. 1. des Rois , qui donne 18. coudées à chaque colonne . Syn.

✓. 16. expl. 3. Reg. 7. 10. Il est marqué qu'il y avoit deux cents de ces grenades . Mais c'est qu'il y est parlé de deux ordres , au-lieu qu'ici il ne parle que d'un . Or chaque ordre en com- pendoit cent .

17- Ipfas quoque columnas posuit in vestibulo templi, unam à dextris, & alteram à sinistris: eam, quæ à dextris erat, vocavit Jachin; & quæ ad levam, Booz.

des qui étoient entrelaçées dans ces chaînes.

17. Il fit mettre ces colonnes dans le vestibule du Temple; l'une à droit, l'autre à gauche. Il appella celle qui étoit du côté droit, // Jachin, & celle qui étoit du côté gauche, // Boos.

¶. 17. expl. *Jachin*; c'est-à-dire, il établira & affermira. *Ibid. Boos* signifie, en lui est la force; c'est-à-dire, en Dieu; pour montrer que les plus grandes entreprises, même extérieures, ne peuvent subsister ni réussir sans Dieu.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *ET Salomon commença à bâtir la maison du Seigneur dans Jérusalem sur la montagne de Moria, &c.*

Comme on s'est fort étendu dans l'explication littérale & spirituelle de tout ce que l'Ecriture marque ici touchant le Temple de Salomon, lorsque l'on a éclairci le cinquième & le sixième chapitre du troisième livre des Rois, on se dispense de le repeter en ce lieu, & on se contente d'y renvoyer ceux qui souhaiteront d'en voir l'éclaircissement.



T ij



CHAPITRE IV.

1. **S**alomon fit ensuite un autel d'airain de vingt coudées de long , de vingt de large , & de dix de haut.

2. Et une mer // de fonte , qui avoit dix coudées d'un bord à l'autre , & qui étoit toute ronde. Elle avoit cinq coudées de haut ; & un cor- don de trente coudées en- touroit la circonference.

3. Au-dessous du bord de cette mer ; il y avoit des fi- gures de bœufs , & elle étoit environnée au - dehors de deux rangs de consoles , y en ayant dix dans l'espace de chaque coudée /. Or ces bœufs avoient été jettés en fonte.

4. Cette mer étoit posée sur douze bœufs , trois des- quels regardoient le septen-

1. Ecit quoque al- tare æneum vi- ginti cubitorum lon- gitudinis , & viginti cubitorum latitudi- nis , & decem cubito- rum altitudinis .

2. Mare etiam fu- file decem cubitis à labio usque ad la- bium , rotundum per circuitum : quaque cubitos habebat alti- tudinis , & funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum e- jus.

3. Similitudo quo- que boum erat subter illud , & decem cubi- tis quædam extrinse- cus cælaturæ ; quasi duobus versibus al- vum maris circui- bant. Boves autem erant fusiles.

4. & ipsum marc super duodecim bo- ves impositum erat ,

ÿ. 2. expl. cuve d'une grandeur extraordinaire.
ÿ. 3. on a suivi l'Hebreu.

quorum tres respicie-
bant ad aquilonem ,
& alii tres ad occi-
dентem : porrò tres
alii meridiem , & tres
qui reliqui erant , o-
rientem , habentes
mare superpositum :
posteriora autem boum
erant intrinsecus sub
mari.

5. Porrò vastitas
ejus habebat mensu-
ram palmi , & labium
illius erat quasi la-
bium calicis , vel re-
pandi lili : capiebat-
que tria millia metre-
ras.

6. Fecit quoque
conchas decem : &
posuit quinque à dex-
tris , & quinque à si-
nistris , ut lavarent in
eis omnia , quae in ho-
locaustum oblaturi e-
rant: porrò in mari sa-
cerdotes lavabantur.

7. Fecit autem &
candelabra aurea de-
cem , secundum spe-
ciem quā iussa erant

trion , trois l'occident , trois
le midi , & les trois autres
l'orient. Cette mer étoit po-
sée sur ces bœufs , & le der-
rière du corps de ces bœufs
étoit caché sous cette mer.

5. L'épaisseur de ce vais-
seau étoit d'un palme // : &
son bord étoit fait comme
celui d'une coupe , ou com-
me la feuille d'un lis cour-
bée en dehors ; & il conte-
noit trois mille mesures // .

6. Il fit aussi dix bassins ,
& il en mit cinq à droit , &
cinq à gauche , pour y laver
tout ce qui devoit être offert
en holocauste : au-lieu que
les Prêtres se lavoient // dans
cette mer.

7. Il fit encore dix chan-
deliers d'or , selon la forme
en laquelle il avoit été or-
donné // qu'on les fit. Et il

¶. 5. expl. de quatre doigts.

Ibid. expl. l'Hebreu porte
batos , qui est une mesure égale
à celle que les Grecs nomment
Metretæ , revenant à près de 28.
pintes de Paris. De sorte que ces
trois mille metretæ feroient près
de quatre - vingt quatre mille
pintes , & reviendroient à près

de deux cens quatre-vingt muids

de notre meure de Paris. Voyez
3. Reg. 7. 24. 25.

¶. 6. expl. lavoient leurs pieds
& leurs mains.

¶. 7. expl. Soit par David.
1. Paral. 2. 26. soit par Dieu
même. Exod. 25. 32.

les mit dans le Temple, cinq d'un côté, & cinq de l'autre.

8. Il fit aussi dix tables, & les mit dans le Temple, cinq à droit, & cinq à gauche; & cent phioles d'or.

9. Il fit aussi le parvis des Prêtres, & un grand lieu destiné pour la priere // où il y avoit des portes qui étoient couvertes de cuivre.

10. Or il mit la mer au côté droit //, vis-à-vis l'orient vers le midi.

11. Hiram fit aussi des chaudières, des fourchettes, & des phioles. Et il acheva tout l'ouvrage que le Roi avoit entrepris de faire dans le Temple de Dieu :

12. c'est-à-dire, les deux colonnes, les cordons qui étoient dessus //, & leurs chapiteaux, avec une espece de rets qui couvroit les chapiteaux par dessus les cordons.

¶. 9. *expl.* qui environnoit | gard de ceux qui entroient. Ca l'autre, & étoit à découvert, l'entrée du Temple étoit à l'o où le peuple s'assembloit pour | rient.
prier.

¶. 10. *expl.* c'étoit le côté droit à l'égard du Temple en de lis, dont il est parlé, 3. *Reg* soi, mais le côté gauche à l'é- | 7. 22.

fieri : & posuit ea in templo , quinque à dextris , & quinque à sinistris.

8. Necnon & mensas decem : & posuit eas in templo , quinque à dextris , & quinque à sinistris : phialas quo- que aureas centum.

9. Fecit etiam a- trium sacerdotum , & basilicam grandem : & ostia in basilica a qua texit ære.

10. Porrò mare po- suit in latere dextro contra orientem ad meridiem.

11. Fecit autem Hi- ram lebetes , & crea- gras , & phialas : & complevit omne opus regis in domo Dei ,

12. hoc est , co- lumnas duas , & epi- stylia , & capita , & quasi quedam retia- cula , qua capitæ re- gerent super episty- lia.

13. Malogranata quoque quadringenta, & retiacula duo, ita ut bini ordines malogranatorum singulis reticulis jungerentur, quæ protegerent epistylia, & capita columnarum.

14. Bases etiam fecit, & conchas, quas superposuit basibus;

15. mare unum, boves quoque duodecim sub mari;

16. & lebetes, & creagras, & phialas. Omnia vasa fecit Salomon Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundissimo.

17. In regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochot & Saredatha.

18. Erat autem multitudo vasorum innu-

13. Il fit encore quatre cens grenades, & deux rets; de sorte qu'il y avoit deux rangs de ces grenades à chaque rets, jointes ensemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets, qui couvroient les cordons & les chapiteaux des colonnes.

14. Il fit aussi des socles // d'airain & des bassins qu'il mit dessus;

15. une mer //, & douze bœufs qui la soutenoient;

16. les chaudieres, les fourchettes, & les phioles. Enfin Hiram fit à Salomon qui l'aimoit comme son pere // toutes sortes de vases pour la maison du Seigneur, de l'airain le plus pur.

17. Le Roi les fit jeter en fonte dans de la terre d'argile en une plaine proche du Jourdain, entre Sochot & Saredatha //.

18. Or la multitude de ces vases étoit innombrable,

¶. 14. autr. Des bases.

¶. 15. expl. Une grande cu-

ve.

¶. 16. expl. A cause de sa grande habileté & de son singu-

lier mérite. Voy. ci-devant chap.

2. 13.

¶. 17. expl. De la tribu de Gad, au-delà du Jourdain.

296 LES PARALIPOMENES.

& l'on ne peut scavoit le
poids du metal qui y en-
tra.

19. Ainsi Salomon fit faire tous les vaisseaux du Temple du Seigneur , avec l'autel d'or , & les tables sur les quelles on mettoit les pains qu'on exposoit devant le Seigneur.

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers , avec leurs lampes , pour les faire brûler devant l'Oracle , selon la coutume.

21. Il y avoit aussi des fleurons , avec des lampes , des pincettes d'un or très-pur.

22. Les cassolettes , les encensoirs , les coupes , les mortiers étoient de même d'un or très-pur. Les portes du Temple interieur n'étoient toutes ciselées : & les portes du Temple étoient d'or par le dehors. Et ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avoit entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

*. 22. expl. Du sanctuaire.

On peut voir dans l'explication du septième chap.

19. Fecitque Salomon omnia vasorum domus Dei , & altare aureum , & mensas , & super eas panes proportionis.

20. candelabra quoque cum lucernis suis , ut lucerent ante oraculum juxta ritum , ex auro purissimo ;

21. & florentia quadam , & lucernas , & forcipes aureos : omnia de auro mundissimo facta sunt.

22. Thymiateria quoque , & thuribula , & phialas , & mortariola , ex auro purissimo. Et ostia cælavit templi interioris , id est , in Sancta sanctorum : & ostia templi forinsecus aurea. Si que completum est omne opus , quod fecit Salomon in domo Domini.

pître du troisième livre des Rois , l'éclaircissement de ce qui est rapporté dans celui-ci , où les mêmes choses à peu près sont représentées.



C H A P I T R E V.

1. **I**Ntulit igitur Salomon omnia quæ voverat David pater suus , argentum , & aurum , & universa vasorum posuit in thesauris domus Dei.

2. Post quæ congregavit majores natu Israel , & cunctos principes tribuum , & capita familiarum de filiis Israel in Jerusalem , ut adducerent arcam foederis Domini de civitate David , quæ est Sion.

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Israel in die solenni mensis septimi.

4. Cumque venissent cuncti seniorum

Salomon fit donc apporter dans le Temple tout ce que David son pere y avoit voué ; & mit l'or , l'argent , & tous les vases dans les tresors de la maison de Dieu.

2. Après cela il assembla ^{An da} à Jerusalem tous les anciens ^{monde,} d'Israël , tous les Princes des ^{3001.} Tribus , & les chefs des familles ^{avant J. C.} des enfans d'Israël , pour transporter l'Arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David , c'est-à-dire , de Sion.

3. Ainsi tout Israël se rendit ^{3. Reg. 8. 2.} auprès du Roi le jour solennel du septième mois.

4. Et tous les anciens d'Israël étant venus , les Levites

¶ 4. expl. 3. Reg. 8. 3. Il est dit que ce furent les Prêtres qui portèrent l'Arche ; c'est-à-dire , les Prêtres qui peuvent être appellés Leytiers , parcequ'ils étoient de Levi : ou bien parceque les Levites la portèrent jusqu'à l'entrée du Temple , où les Prêtres la prirent pour la porter dans le sanctuaire . Synops.

prirent l'Arche ,

Israël , portaverunt
Levitæ arcam ,

5. & ils la porterent dans le Temple avec toutes les suites & dépendances du Tabernacle. Or les Prêtres & les Levites porterent tous les vases du sanctuaire qui étoient dans le Tabernacle.

6. Le Roi Salomon & tout le peuple d'Israël , & généralement tous ceux qui s'étoient assemblés marchoient devant l'Arche ; & ils immoloient des moutons & des bœufs sans nombre, tant étoit grande la multitude des victimes.

7. Les Prêtres porterent l'Arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui avoit été destiné ; c'est-à-dire , près de l'Oracle du Temple dans le Saint des Saints,sous les ailes des Cherubins ;

8. de sorte que les Cherubins étendoient leurs ailes sur le lieu où l'Arche avoit été mise , & la couvroient toute entière avec les bâtons qui y tenoient.

9. Et parceque ces bâtons

5. & intulerunt eam , & omne pectoralum tabernaculi. Porro vas sanctuarium , quæ erant in tabernaculo , portaverunt sacerdotes cum Levitis.

6. Rex autem Salomon , & universus coetus Israël , & omnes qui fuerunt congregati ante arcam , immolabant arietes , & boves absque ullo numero : tanta enim erat multitudo victimarum.

7. Et intulerunt sacerdotes arcam foederis Domini in locum suum , id est , ad oratum templi , in Sancta sanctorum subter alas cherubim :

8. ita ut cherubim expanderent alas suas super locum , in quo posita erat arca , & ipsam arcam tegerent cum vestibus suis.

9. Vectum autem .

¶. 6. lettr. Des beliers.

¶. 8. expl. L'un d'une aile , & l'autre d'une autre.

quibus portabatur arca , quia paululum longiores erant , capita parebant ante oraculum : si verò quis paululum fuissest extrinsecus , eos videre non poterat . Fuit itaque arca ibi usque in præsentem diem .

10. Nihilque erat aliud in arca , nisi duæ tabulæ , quas posuerat Moyses in Horeb , quando legem dedit Dominus filiis Israel egredientibus ex Aegypto .

11. Egressis autem sacerdotibus de sanctuario (omnes enim sacerdotes , qui ibi potuerant inveniri , sanctificati suar : nec adhuc in illo tempore vices , & ministeriorum ordo inter eos divisus erat .)

12. tam Levitez quām cantores , id est , & qui sub Asaph erant , & qui sub Eman , & qui sub Idithun , filii , & fratres eorum , vestiti byssinis , cymbalis , &

avec lesquels on portoit l'Arche étoient un peu longs , on en voyoit l'extremité de devant le sanctuaire : mais si l'on étoit un peu dehors // , on ne pouvoit plus les voir . Et l'Arche a toujours été là jusqu'à présent .

10. Il n'y avoit dans l'Arche que les deux tables , qui y furent mises par Moïse à Horeb , lorsque le Seigneur donna sa loi aux enfans d'Israël , à leur sortie d'Egypte .

11. Lors donc que les Prêtres furent sortis du sanctuaire (car tous les Prêtres qui se purent trouver là , furent sanctifiés // . Et jusques alors // les fonctions & l'ordre des ministères n'avoient point encore été établis ni distribués entr'eux ;)

12. tant les Levites que les Chantres ; c'est-à-dire , ceux qui étoient sous Asaph , sous Eman , sous Idithun avec leurs enfans & leurs parents , revêtus de lin , faisoient retentir leurs tymbales , leurs

¶. 9. expl. Dans la partie du temple nommée le Saint.

Ibid. expl. 1. Paral. 24. Da-

¶. 11. expl. Purifiez & mis en état d'entrer dans le sanctuaire ,

vid établit ces fonctions & ces ministères ,

psalterions //, & leurs guitares, & étoient à l'orient de l'autel //, avec six vingt Prêtres qui sonnoient de leurs trompettes.

13. Tous chantant donc en un même temps, avec des trompettes, des voix, des tymbales, des orgues, & diverses autres sortes d'instruments de musique, & faisant retentir leurs voix fort haut, ce bruit s'entendoit de bien loin. Et quand ils eurent commencé à louer le Seigneur, & à entonner ce Cantique : *Rendez gloire au Seigneur ; parcequ'il est bon, & parceque sa misericorde est éternelle*, la maison de Dieu fut remplie d'une nuée :

14. en sorte que les Prêtres ne pouvoient y demeurer, ni faire les fonctions de leur ministere, à cause de la nuée // ; la gloire du Seigneur ayant rempli la maison de Dieu.

¶. 12. expl. Instrumens de musique à dix cordes.
Ibid. expl. Devant l'autel.
¶. 14. expl. Cette même nuée

psalteriis, & citharis concrepabant, stantes ad orientalem plagam altaris : & cum eis sacerdotes centum viginti canentes tubis.

13. Igitur cunctis pariter, & tubis, & voce, & cymbalis, & organis, & diversi generis musicorum concincentibus, & vocum in sublime tollentibus ; longè sonitus audiebatur, ita ut cum Dominum laudare cœpissent & dicere : Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus : impleretur dominus Dei nube,

14. nec possent sacerdotes stare & ministrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

Ce chapitre est encore le même que le commencement



CHAPITRE VI.



1. **T**unc Salomon
ait : Dominus
pollicitus est ut habi-
taret in caligine ,

2. ego autem ædi-
ficavi domum nomi-
ni ejus , ut habitaret
ib: in perpetuum .

3. Et convertit rex
faciem suam , & bene-
dixit universæ multi-
tudini Israel (nam
omnis turba stabat in-
tenta) & ait :

4. Benedictus Do-
minus Deus Israel ,
qui quod locutus est
David patri meo ,
opere complevit , di-
cens :

5. A die , quâ edu-
xi pupulum meum
de terra Ægypti , non
elegi civitatem de
cunctis tribubus Is-
rael , ui ædificaretur
in ea dominus nomini

1. **A** Lors Salomon dit :
Le Seigneur avoir
promis qu'il habiteroit dans
une nuée :

2. & moi j'ai bâti une
maison à son Nom , afin
qu'il y pût demeurer à ja-
mais .

3. Et le Roi tournant le
visage vers toute l'assem-
blée d'Israel , la benit . Car
toute cette multitude étoit
debout attentive ; & il
dit :

4. Beni soit le Seigneur le
Dieu d'Israel , qui a accom-
pli ce qu'il avoit fait enten-
dre à David mon pere lors
qu'il lui dit :

5. Depuis le jour que j'ai
fait sortir mon peuple de la
terre d'Egypte , je n'ai point
choisi de ville dans toutes les
Tribus d'Israel , pour y bâtit
une maison à mon Nom . Et

*. 1. Levitic. 16. 2.

je n'ai point non plus choisi d'autre homme pour lui donner la conduite de mon peuple d'Israël :

6. mais j'ai choisi Jérusalem pour être le lieu où mon Nom soit honoré. Et j'ai élu David pour l'établir Roi sur mon peuple d'Israël.

7. Et lorsque mon pere eut formé le desseiu de bâti une maison à la gloire // du Seigneur le Dieu d'Israël ;

8. le Seigneur lui dit : Quand vous avez eu la volonté de bâti une maison à mon Nom , vous avez bien fait d'avoir cette volonté :

9. mais ce ne sera pas vous néanmoins qui bâtierez cette maison. Votre fils qui sortira de vous , sera celui qui bâtiéra une maison à mon Nom.

10. Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'il avoit dire. C'est moi qui ai succédé à David mon pere. Je suis assis sur le trône d'Israël , comme le Seigneur l'a voit dit , & j'ai bâti une

meo : neque elegi quemquam alium virum , ut esset dux in populo meo Israël ,

6. sed elegi Jerusalēm , ut sit nomen meum in ea , & elegi David , ut constituerem eum super populum meum Israël .

7. Cūmque fuisset voluntatis David patris mei , ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israël ,

8. dixit Dominus ad eum : Quia hæc fuit voluntas tua , ut ædificares domum nomini meo , benè quidem fecisti hujuscemodi habere voluntatem :

9. sed non tu ædificabis domum , verū filius tuus , qui egredietur de lumbis tuis , ipse ædificabit domum nomini meo .

10. Complevit ergo Dominus sermonem suum , quem locutus fuerat : & ego surrexi pro David patre meo , & sedi super thronum Israël , sicut locutus est Do-

ÿ. 7. lett. nomini.

minus, & adificavi
domum nomini Domini
nomini Dei Israel.

11. Et posui in ea
arcam, in qua est pa-
ctum Domini, quod
pepigit cum filiis Is-
rael.

12. Stetit ergo co-
ram altari Domini
ex adverso universa
multitudinis Israel,
& extendit manus
suas.

13. Siquidem fece-
rat Salomon basim
seueam, & posuerat
eam in medio basili-
ce, habentem quin-
que cubitos longitu-
dinis, & quinque cu-
bitos latitudinis, &
tres cubitos altitudi-
nis: stetique super
eam: & deinceps fle-
xis gentibus contra
universam multitudi-
nem Israel, & pal-
mis in cælum levatis,

14. ait: Domine
Deus Israel, non est
similis tui Deus in
celo & in terra: qui

11. J'y ai fait apporter
l'Arche, où est l'alliance que
le Seigneur a faite avec les
enfans d'Israel %.

12. Salomon se tint donc
devant l'autel du Seigneur #
à la vûe de toute l'assemblée
d'Israel, & il étendit ses
mains.

13. Car il avoit fait faire
une espece d'estrade & d'ai-
rain de cinq coudées de long,
d'autant de large, & de trois
de haut, qu'il avoit fait
mettre au milieu du Tem-
ple: il s'y tint quelque temps
debout; puis il se mit à ge-
noux, tourné vers toute cet-
te multitude & les mains
élevées au ciel;

14. & il dit: Seigneur
Dieu d'Israel; il n'y a point de
Dieu semblable à vous, ni

% 11. expl. les deux tables de
la loi. Voyez chap. 5. plus haut.
n. 12.

11. expl. l'autel des ho-
locaustes, qui étoit dans le par-
vis.

* 13. lett. basim.
Ibid. expl. qui par consequent
étoit aussi à genoux; quoiqu'au

3. Reg. 8. 14. où il est parlé de
la même chose, il soit dit: Om-
nis enim Ecclesia Israel stabat.
Mais #an, le plus souvent ne si-
gnifie, qu'ètre, ou être présent.
Ce n'est pas qu'il ne fut aussi per-
mis d'être debout dans ce parvis.
Mais les Rabins remarquent que
l'on n'y pouvoit point être assis.

dans le ciel , ni sur la terre. Vous qui conservez l'alliance & la miséricorde que vous avez promise à vos serviteurs ; qui marchent devant vous de tout leur cœur :

15. Qui avez executé la promesse que vous aviez faite à David mon pere votre serviteur , & qui avez mis en effet la parole que vous lui aviez donnée , ainsi que nous le voyons aujourd'hui //.

16 Accomplissez donc maintenant , Seigneur Dieu d'Israël , en faveur de David mon pere votre serviteur , tout ce que vous lui avez promis , en lui disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moi sur le trône d'Israël ; pourvû toutefois que vos enfans demeurent fermes dans leur voie , & qu'ils marchent dans l'observance de ma loi , comme vous avez marché en ma présence.

17. Faites voir présentement , Seigneur Dieu d'Israël , la vérité & l'effet de la

¶. 15. *lett.* comme le temps présent le prouve,

*custodis pactum &
misericordiam cum
servis tuis , qui am-
bulant coram te in
toto corde suo :*

15. Qui præstisti
servo tuo David pa-
tri meo quæcumque
locutus fueras ei : &
quæ ore promiseras ,
opere complesti , si-
cū & præsens tempus
probat.

16. Nunc ergo,Dø-
mine Deus Israël ,
imple servo tuo patri
meo David quæcum-
que locutus es , di-
cens : Non deficiet ex
te vir coram me , qui
fedeat super thronum
Israël : ita tamen si
custodierint filii tui
vias suas , & ambu-
laverint in lege mea ,
sicut & tu ambulasti
coram me.

17. Et nunc , Dø-
mine Deus Israël ,
firmetur sermo tuus ,

quem

18. Ergone credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cælum & cæli cælorum non te capiunt, quantò magis domus ista, quam ædificavi?

19. Sed ad hoc tantum facta est, ut respicias orationem servitui, & obsecrationem ejus, Domine Deus meus: & audias preces, quas fundit famulus tuus coram te:

20. ut aperiās oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,

21. & exaudi res orationem, quam ser-vus tuus orat in eo: & exaudias preces famuli tui, & populi tui Israel. Quicumque oraverit in loco isto, exaudi de habitaculo tuo, id est, de cælis, & propitiare.

parole que vous avez donnée à David votre serviteur.

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre? Car si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent vous contenir; combien moins cette maison que j'ai bâtie?

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oration de votre serviteur, & ses humbles demandes; & à exaucer les prières qu'il fera en votre présence;

20. afin que jour & nuit vous ayez les yeux ouverts sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoqueroit votre Nom;

21. que vous écouteriez l'oration qu'y feroit votre serviteur, & exauceriez ses prières, & celles de votre peuple d'Israel. Ecoutez donc, Seigneur, de votre demeure qui est dans le ciel, tous ceux qui feront ici leurs prières; & faites-leur miséricorde.

¶. 18. expi. le plus haut des cieux.

22. Lorsque quelqu'un aura peché contre son prochain , & qu'il se présentera pour prêter serment contre lui , & qu'il se sera dévoué à la malédiction *en jurant* dans cette maison devant votre autel ,

23. Vous écoutez du ciel , & vous ferez justice à vos serviteurs ; vous ferez retomber la perfidie du coupable sur sa tête ; & vous vengerez le juste , & le traiterez favorablement selon sa justice .

24. Lorsque le peuple d'Israël , après avoir péché contre vous , sera vaincu par ses ennemis ; & que rentrant en lui-même , il fera pénitence ; il invoquera votre Nom , il viendra faire ses prières en ce lieu-ci ;

25. vous l'exaucerez du ciel , vous pardonnerez à votre peuple d'Israël son peché , & le ramènerez dans la terre que vous leur avez donnée , à eux , & à leurs peres .

¶. 22. expl. maledictio. Hebr. juramento , scilicet , execratio. Sa,

22. si peccaverit quis-
piam in proximum
suum , & jurare con-
tra eum paratus ve-
nerit , seque male-
dicto * constrinxerit
coram altari in domo
ista :

23. tu audies de ca-
lo , & facies judicium
servorum tuorum ,
ita ut reddas iniquo
viam suam in caput
proprium , & ulciscar-
is justum , retribuens
ei secundum justitiam
suam .

24. Si superatus fue-
rit populus tuus Is-
rael ab inimicis (pec-
cabunt enim tibi) &
conversi egerint poe-
nitentiam , & obsecra-
verint nomen tuum ,
& fuerint deprecati in
loco isto ,

25. tu exaudies de
célo , & propitiare
peccato populi tui Is-
rael , & reduc eos in
terram , quam dedisti
eis , & patribus co-
rum .

26. Si clauso cælo
pluvia non fluxerit
propter peccata populi , & deprecati te
fuerint in loco isto ,
& confessi nomini tuo , & conversi à
peccatis suis , cùm eos
afflixeris ,

26. Lorsque le ciel sera
fermé , & qu'il ne tombera
point de pluie à cause des
pechés de votre peuple ; &
que venant faire ses prières
dans ce lieu-ci , il rendra
gloire à votre Nom , se con-
vertisant & faisant péniten-
ce de ses pechés , à cause de
l'affliction où vous l'aurez
reduit ;

27. exaudi de cælo ,
Domine , & dimitte
peccata servis tuis &
populi tui Israel , &
doce eos viam bonam ,
per quam ingredian-
tur : & da pluviam
terre , quam dedisti
populo tuo ad possi-
endum.

27. exaucez - le du ciel ,
Seigneur , & pardonnez les
pechés de vos serviteurs , &
de votre peuple d'Israel :
enseignez - leur une voie
droite par laquelle ils mar-
chent , & répandez la pluie
sur la terre que vous avez
donnée à votre peuple pour
la posséder .

28. Fames si orta
fuerit in terra , & pes-
tilentia , ærugo , &
aurugo , & locusta ,
& bruchus , & hostes ,
vastratis regionibus ,
portas obfederint ci-
vitatis , omnisque pla-
ga & infirmitas pres-
serit :

28. Lorsqu'il viendra sur
la terre une famine , une
peste , de la nielle , ou quel-
que corruption d'air , des
sauterelles , & des chenilles ;
ou que l'ennemi après avoir
ravagé tout le pays , viendra
assiéger la ville , & que le
peuple se trouvera preslé de
toutes sortes de maux & de
maladies :

29. si quis de po-
pulo tuo Israel fuerit

29. si quelqu'un de votre
peuple d'Israel , considerant

308 LES PARALIPOMENES.
ses playes & ses maladies, deprecatus, cognos-
cens plagam & infir-
mitatem suam, & ex-
panderit manus suas
in domo hac,

30. vous l'exaucerez du ciel, & du lieu élevé de votre demeure, & vous lui serez favorable, & vous rendrez à chacun selon ses œuvres, & selon les dispositions que vous voyez dans son cœur : puisqu'il n'y a que vous seul qui connoissiez les coeurs des enfans des hommes :

31. afin qu'ils vous craignent, & qu'ils marchent dans vos voies tant qu'ils vivront sur la terre, que vous avez donnée à nos pères.

32. Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple vient d'un pays éloigné, attiré par la grandeur de votre Nom, par la force de votre main, & par la puissance de votre bras, & qu'il vous adore dans ce temple ;

33. vous l'exaucerez du ciel, qui est votre demeure ferme & inébranlable, & vous accorderez à cet étran-

deprecatus, cognos-
cens plagam & infir-
mitatem suam, & ex-
panderit manus suas
in domo hac,

30. tu exaudies de caelo, de sublimi sci-
licet habitaculo tuo,
& propitiare, & rede
de unicuique secun-
dum vias suas, quas
nasti eum habere in
corde suo : (tu enim
solus nosti corda filio-
rum hominum :)

31. ut timeant te,
& ambulent in viis
tuis cunctis diebus.
quibus vivunt super
faciem terræ, quam
dedisti patribus nos-
tris.

32. Externum quo-
que, qui non est de
populo tuo Israel, si
venerit de terra lon-
gina, propter no-
men tuum magnum,
& propter manum
tuam robustam, &
brachium tuum exten-
sum, & adoraverit
in loco isto,

33. tu exaudies de
caelo firmissimo habi-
taculo tuo, & facies
cuncta, pro quibus
invocaverit te ille pe-

regrinus : ut sciant omnes populi terræ nomen tuum , & timent te sicut populus tuus Israel , & cognoscant , quia nomen tuum invocatum est super domum hanc , quam ædificavi .

ger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prières ; afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître votre Nom , & qu'ils vous craignent comme fait votre peuple d'Israel , & qu'ils reconnaissent que votre Nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

34. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam , in qua misericors es , adorabunt te contra viam , in qua civitas haec est , quam elegisti , & domus , quam ædificavi nomini tuo :

34. Si votre peuple se met en campagne pour faire la guerre à ses ennemis ; & que marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés , il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie , & vers la maison que j'ai bâtie à votre Nom ;

35. vous exaucerez du ciel leurs oraisons & leurs prières , & vous les vengerez de leurs ennemis .

36. Si autem peccaverint tibi (neque enim est homo , qui non peccet) & iratus fueris eis , & tradidieris hostibus , & captivos duxerint eos in terram longinquam , vel certè quæ juxta est ,

36. Que s'ils viennent à pecher contre vous , (car il n'y a point d'homme qui ne peche ,) & qu'étant en colère contre eux , vous les livriez à leurs ennemis , & que ces ennemis les emmènent captifs soit dans un pays éloigné , ou dans un plus proche ;

37. & qu'êtant véritablement touchés dans le cœur, ils fassent pénitence dans le pays où ils auront été emmenés captifs ; & que dans cette captivité ils ayent recours à vous, & vous disent : Nous avons péché , nous avons commis l'iniquité , & nous avons fait des actions injustes :

38. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le lieu de leur captivité , où ils ont été emmenés , & qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous aviez donnée à leurs peres , vers la ville que vous avez choisie , & le temple que j'ai bâti à votre Nom;

39. vous exaucerez du ciel, c'est-à-dire , de votre demeure stable , leurs prières : vous ferez justice de leurs ennemis , & vous ferez grâce à votre peuple , quoi qu'il ait péché :

40. Car vous êtes mon Dieu : Que vos yeux soient ouverts , je vous en conjure , & que vos oreilles se rendent attentives aux prie-

37. & converhi in corde suo , in terra ad quam captivi ducti fuerant . , egerint poenitentiam , & deprecati te fuerint in terra captivitatis suæ , dicentes: Peccavimus , iniquè fecimus , in-justè egimus.

38. & reversi fuerint ad te in toto corde suo , & in tota anima sua , in terra captivitatis suæ , ad quam ducti sunt , adorabunt te contra viam terræ suæ , quam dedisti patribus eorum , & urbis , quam elegisti , & domus , quam ædificavi nomini tuo :

39. tu exaudies de cælo , hoc est , de firme habitaculo tuo , preces eorum , & facias judicium , & dimittas populo tuo , quamvis peccatori :

40. tu es enim Deus meus : aperiantur , quælo , oculi tui , & aures tuæ intentæ sint ad orationem quæ fit in loco isto.

res qui se feront en ce lieu-ci.

41. Nunc igitur consurge , Domine Deus , in requiem tuam , tu & arca fortitudinis tuae : Sacerdotes tui , Domine Deus , induantur salutem , & sancti tui latenter in bonis.

42. Domine Deus , ne averteris faciem christi tui : memento misericordiarum David servi tui .

41. Maintenant donc , ô Seigneur mon Dieu , levez-vous pour établir ici votre repos , vous & l'arche par laquelle vous signalez votre puissance. Que vos Prêtres , ô Seigneur mon Dieu , soient secourus & protégez // par vous , & que vos Saints jouissent de vos biens avec joie.

42. Seigneur mon Dieu , ne rejetez point la prière de votre christ // : souvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David votre serviteur .

¶. 41. lett. soient revêtus de | autres , en les assistant & les salut : Expl. soit celui dont vous | instruisant .
les protégez & les secourez , | ¶. 42. lett. la face de votre ou celui qu'ils procurent aux | Christ .



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. **D**Epis le jour que j'ai fait sortir mon peuple de la terre d'Egypte , je n'ai point choisi de ville de toutes les tribus d'Israël , afin que l'on y bâtit une maison à mon Nom. Et je n'ai point non plus choisi un autre homme pour lui donner la conduite de mon peuple .

Tout ce qui n'est point dans l'élection éternelle de Dieu , est regardé devant lui comme

n'étant point. Il avoit eu de toute éternité la ville de Jerusalem en vûe, comme le lieu où il devoit établir le centre de la Religion Judaïque, & où se devoient jeter ensuite les fondemens de l'Eglise de J E S U S - C H R I S T , *La vraie maison*, & le vrai temple du Seigneur. Jusqu'à ce qu'il eût donc fait connoître aux hommes ce choix qu'il faisoit de la ville de Jerusalem pour le lieu où l'on devoit lui bâtrir un temple, le tabernacle & l'arche d'alliance étoient toujours comme en un lieu étranger , n'étant point encore dans celui que son éternelle providence leur avoit choisi. Il avoit de même eu en vûe avant tous les siecles la personne de David , comme de celui qui devoit non seulement le servir avec une grande fidélité , mais encore être le pere , selon la chair ,

Matth. 1. 22. de son Fils unique , de l'Homme-Dieu , qui est si souvent nommé le fils de David dans l'Ecriture , *20. 30.* *Marc. 10. 47. &c.* & qui devoit être , comme dit saint Paul , l'aîné entre plusieurs frères , *primo genitus in multis fratribus* : ou selon qu'il l'exprime encore ailleurs , *Rom. 8. 3.* *le chef de l'Eglise , qui est son corps.*

Ainsi l'on peut dire qu'il n'a point arrêté ses divins regards sur Saül , quoiqu'il l'ait choisi & donné pour Roi à son peuple d'Israël , parcequ'il le rejeta à cause de son orgueil. Les Juges mêmes qui ont gouverné ce peuple avec tant de pieté , *Hebr. 11. 5. 32.* & à qui saint Paul a donné de si grands éloges , *53. 34.* n'étoient point encore ceux qu'il avoit choisis en cette maniere singuliere dont nous parlons , parcequ'ils devoient passer , & que ce n'étoit point de leur race que devoit naître le Messie , de qui il est dit particulierement , selon que les Princes mêmes des Prêtres & les Docteurs du peuple

Juif l'ont reconnu : Qu'il seroit *le chef qui conduiroit le peuple d'Israël*. Disons encore que ce ^{Matt. 13}
n'étoit point non plus sur Salomon même qui ^{1. 6.}
prioit alors dans le temple , que le Seigneur avoit
arrêté ses yeux ; mais qu'il n'envisagea dans ce
choix de son élection éternelle , ainsi qu'il le dit
lui-même , que le seul David comme son fidelle
serviteur , de qui devoit naître , selon sa sainte
humanité , le Fils du Très-haut , *auquel le Seigneur Dieu* , comme l'Ange le declara à la sainte ^{Luc. 1: 32.}
Vierge , devoit donner le trône de David son pere.

Il seroit donc bien important & bien nécessaire à tous ceux qui ont le bonheur d'être appellés les *enfans de Dieu* , d'imiter en quelque sorte cette ^{Joan. 1: 12.} conduite de Dieu leur pere celeste , & de n'arrêter aussi les yeux de leur cœur , que sur ce qu'il a jugé digne de ses divins regards ; c'est-à-dire , sur ce qui a du rapport au royaume de son Fils . Que de pensées vagues , inutiles & extravagantes seroient étouffées par cette seule considération ! Que de vains & ambitieux projets seroient arrêtés par la vûe de ce grand & unique objet des Chrétiens ! Que de differens seroient terminés , & que de contestations appasées par cet intérêt uniquement important à tous les hommes ! Mais l'excès de leurs passions , & l'enforclement des niaissances de ce siècle , selon le langage de l'Ecriture , ^{Sep. 4: 12.} les précipite dans une conduite toute opposée : & perdant de vûe tout ce que Dieu envisage , ils ne voyent , ils ne pensent , ils ne désirent que ce qu'il rejette de devant ses yeux , ce qu'il méprise , & ce qu'il condamne . Le regne éternel de son Fils , pour lequel il a tout fait dans le monde , leur paroît comme un phantôme . Et ils ne travaillent qu'à

regner eux-mêmes autant qu'ils le peuvent sur la terre. Guerissez, Seigneur, par la vertu de votre grace, cet aveuglement de l'homme, & cette espece de fureur qui lui fait haïr son plus grand bien, & rechercher avec ardeur sa propre perte. Rappellez toutes les pensées de son esprit, & tous les mouvemens de son cœur à l'unité de cet objet qui a merité d'occuper éternellement votre amour ; puisque vous avez mis avant tous les siecles vos divines complaisances dans ce Fils unique ; & que depuis le peché d'Adam, vous avez voulu que tous les hommes le regardassent dans son Incarnation, dans sa mort, & dans sa resurrection, comme le principe & l'auteur de leur salut.

*. 7. *Mon pere ayant formé le dessin de bâtir une maison au Seigneur le Dieu d'Israel, &c.*

Tout le reste de ce chapitre étant la même chose, & presque par tout les mêmes paroles du huitième chapitre du troisième livre des Rois, nous nous contenterons d'y renvoyer ceux qui en voudront voir les explications.





CHAPITRE VII.

2. **C**umque complessit Salomon fundens preces, ignis descendit de celo, & devoravit holocausta & victimas: & majestas Domini implevit domum.

2. Nec poterant sacerdotes ingredi templum Domini, cõ quod implexus est majestas Domini templum Domini.

3. Sed & omnes filii Israël videbant descendenter ignem & gloriam Domini super domum; & corruentes prouin terra super pavimentum stratum lapide, adoraverunt, & laudaverunt Dominum: Quoniam bonus, quoniam in saeculum misericordia ejus.

4. Rex autem, & omnis populus, im-

1. **S**alomon ayantachevé sa priere, le feu descendit du ciel, & consuma les holocaustes & les victimes: & la majesté de Dieu remplit toute la maison.

2. De sorte que les Prêtres mêmes ne pouvoient entrer dans le temple du Seigneur, parceque sa majesté avoit rempli son temple.

3. Tous les enfans d'Israël virent descendre le feu & la gloire du Seigneur sur ce temple: ils se prosternerent la face contre terre sur le pavé qui étoit de pierre, ils adorerent le Seigneur & le louerent, en disant: Que le Seigneur est bon, sa miséricorde est éternelle.

4. Le Roi & tout le peuple immoloient donc des

*. 1. expl. Une nuée qui étoit un signe de la présence de Dieu. *Vatapl.*

316 LES PARALIPOMENES:
victimes devant le Seigneur.

5. Le Roi Salomon sacrifia vingt-deux mille bœufs, & six-vingt mille moutons : & le Roi avec tout le peuple fit la dedicace de la maison du Seigneur.

6. Les Prêtres étoient appliqués chacun à leurs fonctions ; & les Levites touchoient les instrumens, & faisoient retentir les hymnes du Seigneur, que le Roi David a composées pour louer le Seigneur, *telles que celle-ci*: Parceque sa miséricorde est éternelle. Ils chantoient *ainsi* les hymnes de David sur les instrumens qu'ils touchoient. Pour ce qui est des Prêtres ils sonnoient devant eux de la trompette, & tout le peuple étoit présent & debout.

7. Le Roi consacra aussi le milieu du parvis qui étoit devant le temple du Seigneur : // car il avoit offert là les holocaustes, & la graisse des victimes pacifiques ; par-

molabant victimas coram Domino.

5. Mactavit igitur rex Salomon hostias, boum viginti duo milia, arietum centum viginti millia : & dedicavit domum Dei rex, & universus populus.

6. Sacerdotes autem stabant in officiis suis, & Levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum: Quenam in æternum misericordia ejus, hymnos David canentes per manus suas : porro Sacerdotes canebant tubis ante eos, cunctusque Israel stabant.

7. Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini : obtulerat enim ibi holocausta & adipes paciforum: quia altare seneum,

¶. 7. *expl.* le parvis intérieur, où se devoient mettre les Prêtres, qui étoit le plus proche du temple.

quod fecerat , non poterat sustinere holocausta & sacrificia & adipes.

ceque l'autel d'airain qu'il avoit fait , ne pouvoit suffire pour les holocaustes , les sacrifices , & les graisses des hosties pacifiques.

8. Fecit ergo Salomon solennitatem in tempore illo septem diebus , & omnis Israël cum eo , ecclesia magna valde , ab introitu Emath usque ad torrentem Aegypti.

8. Salomon fit dans le même-temps une fête solennelle pendant sept jours ; & tout Israël la fit avec lui : cette assemblée fut fort grande , parceque l'on y vint en foule depuis l'entrée d'Emath // jusqu'au torrent de l'Egypte".

9. Fecitque die octavo collectam , eō quod dedicasset altare septem diebus , & solennitatem celebrasset diebus septem.

9. Le huitième jour , il célébra *la fête de l'assemblée solennelle //* , à cause qu'il avoit employé sept jours à la dedicace de l'autel , & sept jours à la fête des tabernacles.

10. Igitur in die vigesimo tertio mensis septimi dimisit populos ad tabernacula sua , lætantes atque gaudentes super bono , quod fecerat Dominus Davidi & Salomon , & Israeli populo suo.

10. Ainsi le vingt-troisième jour // du premier mois , il renvoya le peuple à ses tentes ; tout le monde étoit rempli de joie & de reconnaissance des grâces que le Seigneur avoit faites à David , à Salomon , & à son peuple d'Israël.

¶. 8. expl. Emath , dite aussi Rebla , appellée depuis Antioche de Syrie , bornoit la Judée au septentrion .

Ibid. expl. qui bornoit la Judée au midi .

¶. 9. expl. Voy. les explica-

tions du 23. ch. du Levitique-

¶. 10. explic. le huitième jour de la fête des Tabernacles , qui étoit le 22. du mois , comme il est porté 3. Reg. 8. 66. il leur donna congé , & ils partirent le 23.

11. Salomon acheva donc la maison du Seigneur , & le palais du Roi ; & il réussit dans tout ce qu'il s'étoit proposé de faire , tant dans la maison du Seigneur que dans son propre palais.

12. Or le Seigneur lui apparut la nuit ; & lui dit : J'ai exaucé votre priere , & j'ai choisi pour moi ce lieu pour en faire une maison de sacrifice.

13. S'il arrive que je ferme le ciel , & qu'il ne tombe point de pluye , ou que j'ordonne & que je commande aux sauterelles de ravager la terre , & que j'envoie la peste parmi mon peuple ;

14. & que mon peuple sur qui mon Nom a été invoqué // se convertisse , qu'il me vienne prier , qu'il recherche mon visage // , & qu'il fasse pénitence de sa mauvaise vie // , je l'exaucerais du ciel , & je lui pardonnerai ses pechés , & purifierai la terre où il fait sa demeure .

¶. 14. autr. qui porte mon nom , parceque le peuple Juif étoit appellé le peuple de Dieu ,

11. Complevitque Salomon domum Domini , & domum regis , & omnia quæ disposituerat in corde suo , ut faceret in domo Domini , & in domo sua , & prosperatus est.

12. Apparuit autem ei Dominus nocte , & ait : Audivi orationem tuam , & elegi locum istum mihi in domum sacrificii .

13. Si clausero cælum , & pluvia non fluxerit , & mandavero & præcepero locustæ , ut devoret terram , & misero pestilentiam in populum meum :

14. conversus autem populus meus , super quos invocatum est nomen meum , deprecatus me fuerit , & exquisierit faciem meam , & egerit pœnitentiam à viis suis pessimis , & ego exaudiām de cælo , & propitius ero peccatis eorum , & sanabo terram eorum .

Ibid. expl. cherche à se concilier avec moi .
ib. ier. de ses mauvaises voies

15. Oculi quoque
mei erunt aperti , &
aures meæ erectæ ad
orationem ejus , qui
in loco isto oraverit.

16. Elegi enim , &
sanctificavi locum is-
tum , ut sit nomen
meum ibi in semp-
ternum , & perma-
neant oculi mei , &
cor meum , ibi cunctis
diebus.

17. Tu quoque si
ambulaveris coram
me , sicut ambulavit
David pater tuus , &
feceris juxta omnia
quæ præcepi tibi , &
justicias meas judicia-
que servaveris :

18. suscitabo thro-
num regni tui , sicut
pollicitus sum David
patri tuo , dicens :
Non auferetur de stir-
pe tua vir , qui sit
princeps in Israël.

19. Si autem aversi-
fueritis , & derelique-
titis justicias meas ,
& præcepta mea , quæ
proposui vobis , &
abeuntes servieritis

15. Mes yeux seront ou-
verts , & mes oreilles atten-
tives à la priere de celui qui
m'invoquera en ce lieu.

16. Parceque j'ai choisi
ce lieu , & que je l'ai sancti-
fié , afin que mon Nom y
soit à jamais , & que mes
yeux & mon cœur y soient
toujours attachés.

17. Et vous-même si vous
marchez en ma présence ,
ainsi que David votre pere
y a marché ; si vous agissez
en tout selon les ordres que
je vous ai donnés , & que
vous gardiez mes préceptes
& mes ordonnances ;

18. je conserverai le trône
de votre regne à votre race ;
ainsi que je l'ai promis à
David votre pere , lorsque
je lui dis : Vous aurez tou-
jours des successeurs de vo-
tre race , qui seront Princes
en Israël.

19. // Mais si vous & vos
enfans vous détournez de
moi ; si vous abandonnez
les loix & les ordonnances
que je vous ai proposées , &

*. 19. expl. Il y a au troisième livre des Rois , chap. 9. v. 6.
Si aversi fueritis vos & filii vestri,

320 LES PARALIPOMENES.
que vous couriez après les diis alienis, & adorâs
dieux étrangers , vous les veritis eos ,
serviez & les adoriez ,

20. je vous exterminerai de la terre qui est à moi , & que je vous ai donnée ; je rejeterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon Nom ; & je le rendrai la fable du monde , & je ferai en sorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples de la terre.

21. Et cette maison deviendra comme un proverbe / à tous ceux qui passeront devant , & qui frappés d'étonnement, diront : Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre & cette maison ?

22. Et on répondra : C'est qu'ils ont abandonné le Seigneur & le Dieu de leurs pères , qui les avoit retirés de la terre d'Egypte , qu'ils ont pris des dieux étrangers , & qu'ils les ont adorés & reverés. Voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux.

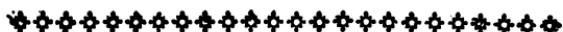
20. evellam vos de terra mea , quam dedi vobis : & domuru hanc , quam sanctificavi nomini meo , projiciam à facie mea , & tradam eam in parabolam , & in exemplum cunctis populis.

21. Et domus ista erit in proverbium universis transiuntibus , & dicent stupentes , Quare fecit Dominus sic terræ huic , & domui huic ?

22. Respondebuntque : Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum , qui eduxit eos de terra Ægypti , & apprehenderunt deos alienos , & adoraverunt eos , & coluerunt : idcirco venerunt super eos universa hæc mala.

*. 21, expl. Voy. les Expl. du 9. chap. du 3. liv. des Rois, 8. 9.

SENS



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL

¶. 1. 2. *ET la majesté de Dieu remplit toute la maison ; de sorte que les Prêtres mêmes ne pouvoient entrer dans le temple du Seigneur , &c.*

Il est visible que ce que la sainte Ecriture appelle ici , *la majesté du Seigneur* , est la même chose que ce qu'elle appelle ailleurs , *la gloire* ^{3. Reg 8: 10. 11.} ^{2. Paral. 5. 13.} ^{14.} *du Seigneur*. Or cette gloire & cette majesté du Dieu d'Israël étoit couverte en quelque façon par *la nuée* qui remplit le temple , & qui artestoit sa présence dans cette sainte maison. Que si l'on desire de connoître les raisons par lesquelles Dieu voulut ainsi montrer & cacher en même-temps sa gloire à son peuple , on le peut voir dans les explications du huitième chapitre du troisième livre des Rois.

¶. 6. *Les Levites touchoient les instrumens pour chanter les hymnes du Seigneur , que le Roi David avoit composés pour louer le Seigneur , &c.*

On ne songe guere , quand on parle des *Hymnes* ou des *Pseaumes de David* , à les regarder d'une autre maniere , que comme l'ouvrage d'un saint Prophete. Et peut-être qu'on fait très-peu de reflexion à cette autre qualité de *Rois* qu'il avoit en même-temps. C'est sans doute qu'on n'a guere accoutumé de joindre ensemble l'idée de la sainteté avec celle de la royauté , & que regardant les Princes comme occupés entièrement de la conduite politique de leur

Etats, ou des guerres qu'ils sont obligés de soutenir contre tous leurs ennemis, on les croit peu en état de songer à ce qui regarde la Religion & la gloire du Seigneur. Mais on se trompe d'en juger toujours ainsi. Et l'on a vu dans tous les siecles de saints Rois faire en effet leur principale occupation du gouvernement de leurs royaumes ; mais songer en même-temps à procurer par toutes sortes de voies l'accroissement de la Religion du vrai Dieu. David en son temps, & saint Louis dans le sien ont fait voir par leur exemple, que le vrai moyen de bien gouverner les peuples, est de rendre au souverain Maître de tous les Princes toute la gloire qui lui est dûe.

Les hymnes, ou les Pseaumes, que David a composés, comme il est marqué ici, pour faire louer le Seigneur, & pour relever son éternelle misericorde, étoient très-digne d'un grand Prince comme lui, penetré jusques au cœur de l'infinie misericorde dont il avoit plu à Dieu d'user d'une maniere si éclatante à son égard. Bien loin d'oublier ces graces dont il se sentoit si redevable à sa bonté, il voulut comme en dresser un monument éternel dans ces saints cantiques, & il ne crut pas qu'il fût indigne de lui de composer ces cantiques spirituels, pour être chantés à la gloire de ce Dieu si bon dans la suite de tous les âges. Qu'on regarde donc dans ces hymnes de David le caractère d'un Prince vraiment humble & plein de reconnaissance. Qu'on y lise quel fut l'objet de son cœur dans toute sa vie. Il chantoit & faisoit chanter à tout son peuple la misericorde, non passagere,

mais éternelle de son Dieu. Et quoique Dieu ne lui permit point de bâtit lui-même un temple à sa gloire , comme il l'avoit souhaité , non seulement il en amassa tous les materiaux avant sa mort , & offrit tous les tresors dont on a parlé , pour fournir à cette grande dépense ; mais il merita de le dédier en quelque sorte par ses saints cantiques qu'on y chanta avec tant de solennité , après que son fils en eut achevé le bâtiment. Telle est la gloire du saint Roi David , le plus humble de tous les Princes ; & devenu par ses Pseaumes le plus celebre de tous les Prophetes.

v. 16. *Fai choisir & sanctifie ce lieu , afin que mon Nom y soit à jamais , &c.*

Comment est-il vrai que le Nom du Seigneur devoit éclatter éternellement dans ce Temple , puisque sous le regne de Nabuchodonosor il fut brûlé ; & que depuis ayant été rétabli sous Cyrus , il fut encore tout-à-fait détruit par les Empereurs Romains ? On peut répondre premièrement , que selon le sens litteral , tout ce que Dieu promettoit à Salomon étoit seulement conditionnel , selon qu'il le marque aussi-tôt après , & qu'ainsi il étoit vrai qu'il *avoit choisi & v. 16.*
sanctifi ce lieu , afin que la majesté de son Nom y éclatât pour toujours ; mais à condition néanmoins que son peuple ne le profaneroit pas par ses crimes : de même qu'il declara à ce Prince , *Qu'il affermiroit son trône ,* selon la promesse qu'il en avoit faite à son pere ; mais à cette condition , qu'il *marcheroit en sa présence , comme David y avoit marché .*

Secondement on peut dire encore , qu'en pre-

nant même la promesse du Seigneur , comme absolue à l'égard de ce saint lieu qu'il avoit choisi , *afin d'y faire éclater éternellement son Nom* , elle s'accomplit réellement , non dans la figure , qui étoit ce temple des Juifs , mais dans la vérité figurée par ce temple ; c'est-à-dire , dans l'Eglise de J E S U S - C H R I S T , dont le temple de Jerusalem n'a été qu'une foible image : car c'est proprement dans cette Eglise , que le Nom , la Majesté & la Puissance de notre Dieu s'est fait & se fera admirer dans la suite de tous les siecles , sans que jamais cette maison sainte qu'il a choisi pour y arrêter , comme il dit , ses divins regards , & pour y mettre son cœur , puisse cesser d'être sa maison , parcequ'il l'a sanctifiée véritablement pour toujours.



C H A P I T R E VIII.

An du
monde
3012.

1. **A** Prés vingt années
que Salomon em-
ploya à bâtier le temple du
Seigneur & son palais // ,

2. il fit bâtier & fortifier
les villes que Hiram lui a-
voit données , & y établit
les enfans d'Israël .

3. Il s'en alla aussi à

¶. 1. expl. Le temple fut sept ans à bâtier , & le palais en sue
treize .

1. **E**xpletis autem
viginti annis :
postquam ædificavit
Salomon domum
Domini & domum
suam :

2. civitates , quas
dederat Hiram Salo-
moni , ædificavit , &
habitare ibi fecit fi-
lios Israel .

3. Abiit quoque

in Emath Suba , & Emath Suba , & en prit possession.

4. Et ædificavit Palmiram in deserto , & alias civitates munissimas ædificavit in Emath.

5. Extruxitque Bethoron superiorem , & Bethoron inferiorem , civitates muratas habentes portas & vectes & sceras.

6. Balaath etiam & omnes urbes firmissimas , quæ fuerunt Salomonis , cunctaque urbes quadrigarum , & urbas equitum : omnia quæcumque voluit Salomon atque disposuit , ædificavit in Jerusalem & in Libano , & in universa terra potestatis suæ.

7. Omnem populum qui derelictus fuerat de Hethæis , & Amorrhæis , & Pherezæis , & Hevæis , & Jebusæis , qui non erant de stirpe Israel :

8. de filiis eorum ,

¶. 4. Autr. *Amathæ* , ville de la tribu de Nephthali , au pied du Liban.

¶. 6. expl. de l'île pour les

4. Il fit bâtir & bien fortifier Palmire dans le desert ; & encore plusieurs autres villes dans le pays d'Emath //,

5. Il bâtit aussi Bethoron , tant la haute que la basse , qui étoient des villes murées , & qui avoient de bonnes portes garnies de barres & de serrures.

6. Il en fit de même à Balaath , & à toutes les meilleures places qui étoient à lui , & à toutes les villes des chariots // & de la cavalerie . Enfin Salomon fit & bâtit tout ce qu'il lui plut tant dans Jérusalem que sur le Liban , & dans toute l'étendue de ses Etats .

7. Il soumit aussi à son empire tous les peuples qui étoient restés des Héthéens , des Amorrhéens , des Pherezéens , des Hevéens , & des Jebuséens , qui n'étoient point de la race d'Israël ;

8. mais qui étoient les en-

chariots & pour le grand nombre de chevaux qu'avoit Salomon . 2. *Paral.* 9. 25.

fans ou les descendans de ceux que les Israelites n'avoient point fait mourir; Salomon se les rendit tributaires, comme ils le sont encore aujourd'hui.

& de posteris, quos non interfecerant filii Israel, subjugavit Salomon in tributarios, usque in diem hanc.

9. Il ne voulut point que les enfans d'Israel fussent assujettis à travailler à ses ouvrages : mais il s'en servit pour la guerre, & leur donna le commandement de ses armées, de sa cavalerie & de ses chariots.

9. Porrò de filiis Israel non posuit ut servirent operibus regis: ipsi enim erant viri bellatores, & duces primi, & principes quadrigarum & equitum ejus.

10. Or tous les principaux officiers de l'armée du Roi Salomon, montoient au nombre de deux cens cinquante //, qui avoient le commandement & le gouvernement du peuple //.

10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui eradicabant populum.

11. Ensuite il fit passer la fille de Pharaon de la ville de David dans la maison qu'il lui avoit bâtie. Et il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David Roi d'Israel , parce qu'elle a été sanctifiée par le séjour que l'arche du Sei-

11. Filiam vero Pharaonis transtulit de civitate David, in domum quam ædificaverat ei. Dixit enim rex : Non habitabit uxor mea in Domo David regis Israel , eò quod sanctificata sit : quia ingressa est in eam arca

ÿ. 10. expl. Il en est marqué cinq cens cinquante. 3. Reg. Vatabl.
3. 23. Les principaux sont Ibid. lett. eradicabant populi.

Domini.

12. Tunc obtulit
Salomon holocausta
Domino super altare
Domini , quod ex-
truxerat ante porti-
cum,

13. ut' per singu-
los dies offerretur in
eo juxta præceptum
Moysi in sabbatis &
in calendis , & in fe-
stis diebus , ter per
annum , id est , in
solemnitate azymo-
rum , & in solenni-
tate hebdomadarum ,
& in solennitate ta-
bernaculorum.

14. Et constituit
juxta dispositionem
David patris sui , of-
ficia sacerdotum in
ministeriis suis : &
Levitæ in ordine suo ,
ut laudarent , & mi-
nistrarent coram sa-
cerdotibus , juxta ri-
tum uniuscujusque
dici : & janitores in
divisionibus suis per
portam & portam :
sic enim præceperat
David homo Dei.

gneur y a fait.

12. Alors Salomon offrit
des holocaustes au Seigneur
sur l'autel qu'il lui avoit
élevé devant le vestibule ,

13. pour y offrir chaque
jour des sacrifices selon l'or-
donnance de Moïse, les jours
du sabbat , les premiers jours
du mois // , les trois grandes
fêtes de l'année; sçavoir cel-
les des Azymes // , celle des
Semaines // , & celle des Ta-
bernacles // .

14. Il ordonna aussi que
les Prêtres s'acquittassent de
leurs devoirs dans leur mi-
nistère , selon l'ordre prescrit
par David son pere , & que
les Levites gardassent leur
rang pour chanter les louan-
ges de Dieu , & pour servir
devant les Prêtres , obser-
vant les ceremones propres
à chaque jour : & que les
portiers fissent aussi leur de-
voir aux portes dont la garde
leur avoit été donnée , selon

¶. 13. *Les Calendes.*

Ibid. expl. Pains sans levain. | remercier Dieu de ce qu'il le
C'est celle de Pâque. C'est celle | avoir conservés 40. ans dans le
de la Pentecôte. Celle des Ten- | desert : & aussi pour la récolte
nes , fête instituée comme pour | des nouveaux fruits. J'oyez l'E-
zod. 23. & les Nomb. 28.

la distribution que David
l'homme de Dieu [¶] en avoit
faite à chacun d'eux.

15. Les Prêtres ni les Le-
vites n'omirent rien , & ne
firent aussi rien au-delà de
tout ce que le Roi avoit
ordonné , & de ce qui regar-
doit la garde du tresor.

16. Salomon avoit prépa-
ré de quoi fournir à la dé-
pense de toutes choses , de-
puis le jour qu'il commença
à jeter les fondemens du
temple , jusqu'au jour qu'il
y mit la dernière main.

17. Ensuite il alla [¶] à
Aisongaber , & à Aïlath , qui
sont sur le bord de la mer
rouge , qui est dans la terre
d'Edom.

18. Hiram lui avoit en-
voyé par ses sujets des vais-
seaux , & des matelots ex-
perimentés & bons hom-
mes de mer , qui s'en alle-
rent avec des serviteurs de
Salomon à Ophir [¶] , d'où
ils rapporterent au Roi Sa-

[¶]. 14. expl. L'homme dont
Dieu s'étoit servi pour faire tous
ces reglements. 1. Paral. 18. 19.
Eflius.

[¶]. 17. expl. Envoya sa flotte
3. Reg. 9. 16. 17. 28.

[¶]. 18. expl. Pays vers l'o-

15. Nec prætergress-
si sunt de mandatis re-
gis , tam sacerdotes ,
quam Levitæ , ex om-
nibus quæ præceperat ,
& in custodijs thesauro-
rum ,

16. Omnes impen-
tas præparatas habuit
Salomon , ex eo die
quo fundavit domum
Domini , usque in
diem quo perfecit eam.

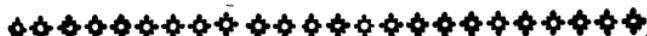
17. Tunc abiit Salo-
mon in Aisongaber ,
& in Ailath ad oram
maris rubri , quæ est
in terra Edom.

18. Misit autem ei
Hiram per manus ser-
vorum suorum naves ,
& nautas gnaros ma-
ris , & abierunt cum
servis Salomonis in
Ophir , tuleruntque
inde quadringenta
quinquaginta talen-

rient à l'égard de la Judée ,
ainsi nommé d'Ophir fils de
Jectan. Genef. chap. 10. Joseph
remarque qu'on l'appelloit la
terre de l'or. Et quelques-uns
croient que c'est l'île de Su-
matra.

*la auri , & attule- lomon quatre cens cinquan-
mant ad regem Salo- te talens d'or .
monem.*

*V. 18. expl. Qui font de nô- qués en ce lieu , pouvoient
tre monnoye près de trente bien ne point venir dans les
millions. Il n'y a que 420. coffres de Salomon , & être
talens , 3. Reg. 9. 18. Mais les employés pour la dépense de la
tente de surplus qui sont mar- flotte. Synops.*



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*V. 2. I^L fit fortifier les villes que Hiram lui
avoit données , & y établit les enfans
d'Israël.*

L'histoire des Rois nous apprend , que Salomon donna à Hiram Roi de Tyr vingt villes dans la Galilée. Et nous voyons au-contreire dans cet endroit , que Hiram en avoit donné à Salomon. Mais ces deux choses s'accordent fort ^{3. Reg. 9. 11.} *Synops.* bien ensemble , si l'on considere qu'il se fit une espece de commerce & d'échange mutuel entre ces deux Princes , que le bâtiment du temple de Jerusalem avoit fort unis. Salomon ayant donc donné vingt villes au Roi de Tyr , pour reconnoître sans doute le zèle que ce Prince avoit fait paroître en contribuant de tout son pouvoir au bâtiment de la maison du Seigneur , & à celui du palais des Rois d'Israël ; Hiram ne fut pas moins genereux en ce point que Salomon , puisqu'il lui donna aussi des villes de ses Etats pour y établir des Israélites. On peut voir dans les explications du troisième livre des Rois ce qu'on y a dit touchant ces villes que Salomon

330 LES PARALIPOMENES.
donna à Hiram , & la faute qu'il a pu faire en cela.

v. 11. *Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David Roi d'Israël , parce qu'elle a été sanctifiée lorsque l'arche du Seigneur y est entrée.*

Ce respect que témoigna Salomon pour un lieu où l'arche avoit reposé , doit inspirer à tous les Chrétiens un terrible éloignement de profaner dans eux-mêmes , non pas seulement par des impuretés légales , mais par des crimes réels , un cœur qui est devenu un lieu consacré par la présence , non de l'arche ancienne des Juifs , mais du corps même de J E S U S - C H R I S T . Ce Prince eût été heureux , s'il avoit su conserver jusque à la fin ce cœur que l'Esprit de Dieu avoit aussi sanctifié par sa présence , lorsqu'il s'étoit apparu à lui plusieurs fois , & qu'après l'avoir rempli de sagesse , il lui avoit déclaré de nouveau que sa priere étoit exaucée.

v. 12. L'on peut dire cependant , que s'il a peu d'imitateurs dans cette première vénération qu'il témoigna pour un lieu que la seule présence de l'ancienne arche avoit rendu saint en quelque sorte , il en a au contraire un très-grand nombre dans cette profanation qu'il fit à la fin , de son propre cœur , qui avoit été auparavant consacré à Dieu par la présence & par l'onction du Saint-Esprit. On est saisi de frayeur , lorsqu'on voit ce Prince témoigner présentement un si grand respect pour la majesté du Dieu d'Israël , & un si fidèle attachement à faire observer toutes les cérémonies du culte divin , prescrites par la bouche de Moïse , & les règlements qu'avoir

faits David son pere , qui est appellé ici *l'homme de Dieu* , & lorsqu'on songe que ce même Prince embrassera dans la suite le culte impie des idoles des nations , pour plaire à des femmes infidèles , comme s'il n'eût pas connu auparavant le Dieu de ses peres. Ainsi , qui oseroit s'appuyer sur sa pieté & sur sa sagesse présente , puisqu'un tel exemple peut convaincre tous les hommes de la vérité de cet avis si nécessaire que nous donne le saint Apôtre : *Que celui qui se regarde comme affermis^{2.}, doit^{10. 12.}, bien prendre garde de ne pas tomber?*



CHAPITRE IX.

I. Reginā quo-
que Saba ,
cūm audisset famam
Salomonis , venit ut
tentaret eum in æni-
gmatibus in Jerusa-
lem , cum magnis
opibus , & camelis
qui portabant aro-
mata , & auri plu-
rimum , gemmasque
pretiosas . Cūmque
venisset ad Salomo-
nem , locuta est ei
quæcumque erant in
corde suo .

I. **L**A Reine de Saba ^{1.} ,
layant entendu parler
de la grande réputation de
Salomon , vint à Jérusalem
pour le tenter , & lui proposa
des questions obscures & des
énigmes : elle avait avec elle
de grandes richesses & des
chameaux qui portoient des
aromates , & une grande
quantité d'or , & des pierres
précieuses . Elle vint trouver
Salomon , & lui exposa tout

^{1.}. expl. Province du midi , pour les Abyssins , & d'autres
Mattb. 12. ainsi nommée de pour les Arabes avec plus d'ap-
Saba fils de Chus , Genes. 10 7. parenté de veuté .
Ce que quelques-uns prennent]

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avoit proposé : & il n'y eut rien qu'il ne lui éclaircît entièrement.

3. Après que cette Reine eut vû la sagesse de Salomon, & la maison [¶] qu'il avoit bâtie,

4. les mets de sa table, les logemens de ses officiers, & le bel ordre avec lequel ils le servoient, *la magnificence de leurs habits, les échansons, la richesse de leurs vêtemens, & les victimes qu'il immoloit dans la maison du Seigneur*, elle en fut tellement étonnée, qu'elle paroissoit toute hors d'elle-même.

5. Et elle dit au Roi : Ce qu'on m'avoit dit dans mon royaume de vôtre mérite & de vôtre sagesse est bien véritable.

6. Je ne voulois point croire neanmoins ce qu'on m'en rapportoit, jusqu'à ce que je sois venue moi-même, & que j'aye vû de mes propres

2. Et exposuit ei Salomon omnia quæ proposuerat : nec quidquam fuit, quod non perspicuum ei fecerit.

3. Quæ postquam vidit, sapientiam scilicet Salomonis, & domum quam ædificaverat,

4. Necnon & cibaria mensæ ejus, & habitacula servorum, & officia ministrorum ejus, & vestimenta eorum, pincernas quoque & vestes eorum, & victimas quas immolabat in domo Domini : non erat præ stupore ultrà in ea spiritus.

5. Dixitque ad regem : Verus est sermo, quem audieram in terra mea de virtutibus & sapientia tua.

6. Non credebam narrantibus, donec ipsa venisset, & vident oculi mei, & probasset vix medietatem sapientiæ

¶. 3. *expl.* Quelques Interpretes croient que par la maison, il faut entendre le temple du Seigneur, & le palais de Salomon. Nombre singulier pour un plurier.

tuæ mihi fuisse nar-
ratam : vicisti famam
virtutibus tuis.

yeux , & que j'aye reconnu
qu'on ne m'avoit pas dit la
moitié de ce que je vois de
votre sagesse. Votre merite
& votre vertu va au-delà
de tout ce que publie la re-
nommée.

7. Beati viri tui ,
& beati servi tui , qui
assistunt coram te
omni tempore , &
audiunt sapientiam
tuam.

8. Sit Dominus
Deus tuus benedi-
ctus , qui voluit te
ordinare super thro-
num suum , regem
Domini Dei tui.
Quia diligit Deus
Israel , & vult ser-
vare eum in æternum ,
idcirco posuit te su-
per eum regem , ut
facias judicia atque
iustitiam.

9. Dedit autem
regi centum viginti
talenta auri , & aro-
mata multa nimis , &
gemmæ pretiosissi-
mas : non fuerunt aro-
matata talia ut hæc ,
que dedit regina Sa-
ba regi Salomonis .

7. Heureux sont ceux qui
sont à vous , heureux vos
serviteurs qui sont sans cesse
devant vous , & qui écoutent
votre sagesse.

8. Beni soit le Seigneur
votre Dieu , qui a voulu
vous faire assoir sur son
trône , & vous établir Roi
pour tenir la place du Sei-
gneur votre Dieu. Comme
Dieu aime Israel , & qu'il
veut le conserver à jamais ,
aussi il vous a établi Roi
pour le gouverner & pour
rendre la justice avec toute
sorte d'équité.

9. Ensuite la Reine de Sa-
ba presenta au Roi six vingt
talens ^{1/2} d'or , & une quan-
tité prodigieuse de parfums
& de pierres très-précieuses.
On n'a jamais vu depuis à
Jerusalem des parfums si ex-
cellens que ceux dont la

¶. 9. exp'. Qui font près de huit millions de notre mon-
naie,

334 LES PARALIPOMENES.
Reine de Saba fit présent à
Salomon.

10. Les sujets de Hiram , avec les sujets de Salomon apporterent aussi de l'or d'Ophir , & d'une espece de bois très-rare // & des pierres très-précieuses.

11. Et le Roi fit faire de ces bois les degrés de la maison du Seigneur , & ceux de la maison du Roi , les harpes & les lyres pour les musiciens. On n'avoit jamais vu jusqu'alors de ces sortes de bois dans la terre de Juda.

12. Or le Roi Salomon donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle put désirer , & ce qu'elle demanda , & beaucoup plus qu'elle ne lui avoit apporté. Et la Reine s'en retourna dans son royaume avec toute sa suite.

13. Le poids de l'or qu'on apportoit tous les ans à Salomon , étoit de six cens soixante & six talens d'or // ;

14. sans compter ce qu'a-

ÿ. 10. lett. *ligna thyina*, ferant , de θύνη , suffio. sorte de bois inconnu , qui ressemble à de l'ébène & du bresil : mais qui étoit odorif. ÿ. 13. expl. Qui font plus de quarante-trois millions.

10. Sed & servi Hiram cum servis Salomonis attulerunt aurum de Ophir , & ligna thyina , & gemmas pretiosissimas :

11. de quibus fecit rex , de lignis scilicet thyinis , gradus in domo Domini , & in domo regia , citharas quoque & psalteria cantoribus : nunquam visa sunt in terra Juda ligna talia.

12. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit , & quæ postulavit , & multò plura quam attulerat ad eum : quæ reversa , abiit in terram suam cum servis suis.

13. Erat autem pondus auri , quod afferebatur Salomoni per singulos annos , & sexcenta sexaginta sex talenta auri :

14. exceptâ eâ sum-

mā, quam legati diversarum gentium, & negotiatores affere consueverant, omnesque reges Arabie, & satrapæ terrarum, qui comportabant aurum & argentum Salomoni.

15. Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expandebantur :

16. trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scuta : posuitque ea rex in armamentario, quod erat confitum nemore.

17. Fecit quoque rex solium eburneum grande, & vestivit illud auro mundissimo.

18. Sex quoque gradus, quibus ascendebatur ad solium, & scabellum aureum,

¶. 14. lett. *satrapæ terrarum.*

¶. 15. lett. *hastas*, qui signifie proprement des picques : mais le livre des Rois a traduit *scuta* des boucliers : & c'est aussi le sens de l'Hebreu.

voient accoutumé de lui apporter les députés de diverses nations, les Marchands, tous les Rois de l'Arabie, & tous les Gouverneurs des provinces //, qui apportoient tous de l'or & de l'argent à Salomon.

15. Le Roi Salomon fit donc faire deux cens picques // d'or du poids de six cens sicles d'or //, qu'il donnait pour chacune.

16. Il fit faire aussi trois cens boucliers d'or de trois cens sicles d'or // chacun, que l'on employoit à les couvrir. Et le Roi les mit dans son arsenal, qui étoit planté de bois //.

17. Le Roi fit de plus un grand trône d'yvoire, qu'il revêtit d'un or très-pur.

18. Les six degrés par lesquels on montoit au trône, & le marche-pied, étoient d'or, avec deux

Ibid. expl. Qui font plus de douze mille livres de notre monnaie.

¶. 16. expl. Qui font plus de six mille livres.

Ibid. expl. Dans la maison du bois du Liban. 3. Reg. 10. 17.

LES PARALIPOMENES.

336 bras // qui le tenoient de chaque côté , & deux lions près de ces deux bras ;

19. & douze autres petits lions posés sur les degrés de côté & d'autre : de sorte qu'il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde.

20. Tous les vases de la table du Roi étoient d'or , & toute la vaisselle de la maison du bois du Liban étoit aussi d'un or très-pur. Car l'argent étoit alors regardé comme rien.

21. Parceque la flotte du Roi faisoit voile de trois ans en trois ans , & alloit avec celle de Hiram en Tharsis // : & elles apportoient de là de l'or , de l'argent , de l'ivoire , des singes & des paons.

22. Ainsi le Roi Salomon surpassa tous les Rois du monde en richesses & en gloire.

23. De sorte que tous les Rois de la terre desiroient de voir le visage de Salo-

& brachiolo duo alatrinsecus , & duos leones stantes juxta brachiola ,

19. sed & alios duodecim leunculos stantes super sex gradus ex utraque parte : non fuit tale solium in universis recognis.

20. Omnia quoque vasa convivii regis erant aurea , & vasa domus saltus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihil reputabatur.

21. Siquidem naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram , semel in annis tribus : & deferebant inde aurum & argentum , & ebur , & simias , & pavos.

22. Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terrarum præ divitiis & gloria.

23. Omnesque reges terrarum desiderabant videre faciem

¶. 18. *expl.* Dans le 10. | chacune le siège.
chap. du 3. livre des Rois. ¶. 21. *expl.* Ce mot signifie Deux mains , l'une d'un côté , | ici une île dans l'océan occidental. *Vasab.*

Salomonis,

*Salomonis, ut audi-
rent sapientiam, quam
dederat Deus in corde
eius:*

24. & deferebant ei
imunera, vasa argen-
tea, & aurea, & ve-
stes, & arma, & aro-
mata, equos & mu-
los, per singulos an-
nos.

25. Habuit quoque
Salomon quadraginta
millia equorum in
stabulis, & curruum
equitumque duode-
cim millia, consti-
tuitque eos in urbi-
bus quadrigarum, &
ubi erat rex in Jeru-
salem.

26. Exercuit etiam
potestatem super cun-
ctos reges, à flumine
Euphrate usque ad
terram Philistinor-
um, & usque ad ter-
minos Aegypti.

27. Tantamque co-
piam præbuit argenti
in Jerusalem quasi la-
pidum: & cedrorum
tantam multitudinem
velut sycomorum,
que gignuntur in
campestribus.

mon, & d'entendre la sa-
gesse que Dieu avoit répan-
due dans son cœur.

24. Et chacun lui faisoit
présent tous les ans de vases
d'or & d'argent, d'étoffes
précieuses, d'armes, de par-
fums, de chevaux & de mu-
lets.

25. Salomon eut aussi qua-
rante mille chevaux dans ses
écuries //, douze mille cha-
riots & douze mille hom-
mes de cheval: & il les di-
stribua dans les villes qui é-
toient destinées à les loger //,
& dans Jerusalem auprès de
sa personne.

26. Sa puissance s'étendit //
même sur tous les Rois qui
étoient depuis l'Euphrate
jusqu'à la terre des Phi-
listins, & jusques aux frontie-
res d'Egypte.

27. Et il fit que de son
temps l'argent devint aussi
commun à Jerusalem, que
les pierres, & qu'on y vit
autant de cedres qu'il y a de
sycomores qui naissent dans
la campagne.

¶. 25. expl. Voy. le 3. livre
des Rois chap. 4. 26. Et l'expl.
Ibid. letter. in urbibus quadri-

¶. 26. expl. Voy. le 11. chap.
du Deuteronomie v. 24. Et l'ex-
pllication.

338 LES PARALIPOMENES.

28. On lui amenoit aussi des chevaux d'Egypte & de tous les autres pays.

29. Pour le reste des actions de Salomon, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans les livres du Prophète Nathan, dans ceux du Prophète Ahias, qui étoit de Silo, & dans les prédicitions du Prophète Addon // contre Je-roboam fils de Nabat.

30. Salomon regna quarante ans à Jérusalem, & sur tout Israël.

31. Et il s'endormit avec ses peres, & fut enseveli en la ville de David ; & Roboam son fils regna en sa place.

28. Adducebantur autem ei equi de Aegypto, cunctisque regionibus.

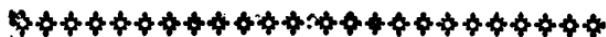
29. Reliqua autem operum Salomonis priorum & novissimorum, scripta sunt in verbis Nathan prophetæ, & in libris Ahia et Silonitis, in visione quoque Addo Videntis, contra Je-roboam filium Nabat.

30. Regnavit autem Salomon in Jérusalem super omnem Israël quadraginta annis.

31. Dormivitque cum patribus suis, & sepelierunt eum in civitate David : regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

¶, 29. expl. Tous ces livres ne se trouvent plus.





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 17. 18. 19. *Il étoit grand, tout d'ivoire, & revêtu d'un or très-pur, &c.*

Tout ce chapitre étant le même que le dixième chapitre du troisième livre des Rois, & contenu presque dans les mêmes termes, nous nous contentons de faire ici seulement une reflexion sur le trône si magnifique que Salomon roi d'Israël fit éléver, afin d'y rendre ses jugemens. *Il étoit grand, dit le sacré texte, tout d'ivoire, & revêtu d'un or très-pur.* *Il y avoit six degrés par lesquels on y montoit, & un marche-pied d'or, avec deux bras qui le tenoient de chaque côté, & deux lions près de ces deux bras : & douze autres petits lions posés sur les six degrés de part & d'autre ; scavoir six de chaque côté.* L'Ecriture ajoute : *Qu'il n'y eut jamais de trône semblable dans tous les royaumes du monde :* & l'on peut juger effectivement par tout ce qu'elle remarque de la magnificence de Salomon, que son trône surpassoit ceux de tous les autres Princes de l'univers, non seulement par la richesse de la matière, mais encore par la disposition & par le travail si admirable de cet ouvrage. Tous les peuples étoient donc dans l'étonnement en voyant ce trône si magnifique du roi le plus riche & le plus sage qui fut alors. Et cependant **J E S U S - C H R I S T** nous declare dans l'Evangile: *Matt. 6. 18. 20.* *Que Salomon dans toute sa magnificence n'a jamais été vêtu comme un lis des champs.*

Y ij

D'où vient que d'une part le Saint-Esprit relève si fort la magnificence de tous les ouvrages de ce Prince , & que de l'autre J E S U S - C H R I S T
Chrysostom.
homil.
25. J'a rabbaissée d'une maniere si surprenante ? On en peut dire plusieurs raisons. Premierement , on doit remarquer avec saint Jean Chrysostome , qu'autant que la vérité surpassé ce qui n'en est que l'image ; autant la beauté naturelle des fleurs l'emporte au-dessus de la beauté artificielle des ouvrages de la main des hommes. Secondement , J E S U S - C H R I S T vouloit par-là détacher nos yeux & notre cœur de tout ce qui peut leur paraître le plus charmant , puisque comparant toute la magnificence du Roi le plus riche qui fut jamais , à une herbe qui est aujourd'hui , comme il le dit , *& qui demain sera jetée dans le four* , & la mettant même au-dessous de cette herbe , il nous fait voir quel jugement nous devons porter de tout ce qu'il y a de plus magnifique dans le siècle , & qu'elle est l'extravagance d'un Chrétien de s'y attacher.

Que si nous voulons considerer dans ce trône de Salomon , si magnifique & en même-temps si terrible , la vérité qu'il pouvoit nous figurer , nous reconnoîtrons sans doute que la figure a été infiniment au-dessous de la vérité. On a déjà remarqué ailleurs , que ce Prince dans cet état de sa gloire , a été l'image de J E S U S - C H R I S T glorieux & triomphant de ses ennemis. Ce trône de Salomon nous représente donc fort bien celui du Sauveur , devenu le roi d'Israël par le triomphe de sa mort. Son trône est vraiment très-grand , soit par rapport à l'étendue infinie de sa puissance , soit par rapport à tous les hom-

mes de tous les siecles , qui doivent y compa-
roître pour subir son jugement. *L'ivoire* dont il
est fait , peut nous marquer la parfaite pureté de
la parole de Dieu , comparée aussi ailleurs à un
argent très-purifié , sur laquelle tous les arrêts ^{Ps. 112.}
que doit prononcer le divin Salomon de dessus ^{7.}
le trône de sa gloire , seront formés. *L'or très-
pur* , dont il est tout revêtu , & qui est dans l'E-
criture le symbole de la charité , signifie que ce
sera effectivement cette vertu souveraine qui
décidera du sort éternel de tous les hommes ,
selon que leur vie y aura été ou conforme , ou
opposée ; parceque c'est uniquement dans les
deux branches de la charité , dont l'une regarde
Dieu & l'autre le prochain , que se trouvent les
fruits de la vie & du salut : *In his duobus man-
dati universa lex pendet & propheta.*

<sup>Matth.
22. 40.</sup>

Ces deux lions principaux qui accompagnnoient
les deux bras du trône de Salomon , peuvent
nous marquer la force invincible des jugemens
qui sortiront de ce trône , comme des divins ru-
gissemens de ce lion de la tribu de Juda , selon
qu'il est appellé dans l'Ecriture. Enfin les douze *Apocal.*
petits lions posés sur les six degrés par lesquels ^{1. 11.}
on montoit au trône , figuroient peut-être les
douze Apôtres de J E S U S - C H R I S T , qui juge-
ront avec lui les douze tribus d'Israël , ainsi qu'il
le declare : *Je vous prépare* , leur disoit-il , *le royaume* ^{Luc. 22.}
me , comme mon Pere me l'a préparé , afin que ^{29. 30.}
vous . . . soyez assis sur des trônes pour juger les
douze tribus d'Israël.

Il est donc très-vrai de dire avec l'Ecriture :
Qu'il n'y eut jamais un tel trône dans tous les
royaumes de la terre : car ce sera la justice qui y

Y iij

regnera souverainement , & avec une puissance à laquelle nulle force ne sera capable de résister. Mais cette justice & cette puissance seront revêtues de l'or très-pur de la charité, qui sera la divine règle de tous ses arrêts. Hâtons-nous donc, selon l'avis que nous en donne l'A-pôtre , de nous présenter maintenant devant le trône de la grace de J E S U S - C H R I S T , afin d'y recevoir miséricorde , & d'y trouver grace pour être secourus dans nos besoins , parceque nous le pouvons faire présentement avec confiance. Mais n'attendons pas à demander miséricorde , que nous paroissions devant cet autre trône de sa justice. Jugeons-nous nous-mêmes , afin de n'être point jugés ; & travaillons à nous rendre dignes de ne point craindre la vûe de ce trône si redoutable , en nous revêtant de la double charité , qui étant parfaite , selon saint Jean , chasse la crainte : *Perfecta caritas foras mittit timorem.*

2. Joan.
4. 18.



C H A P I T R E X.

1. **R**oboam vint alors à Sichem , parceque tout Israel s'y étoit assemblé pour l'établir Roi.

1. **P**rofectus est autem Ro-boam in Sichem : illuc enim cunctus Israel convenerat ut constituerent eum re-gem.

2. Mais Jeroboam fils de Nabat , qui s'étoit enfui en

2. Quod cùm au-disset Jeroboam

Ius Nabat , qui erat
in Ægypto (fugerat
quippe illuc ante Sa-
lomonem) statim re-
versus est.

3. Vocaveruntque
eum , & venit cum
universo Israel , &
locuti sunt ad Roboam , dicentes :

4. Pater tuus duris-
fimo jugo nos pressit ,
tu leviora impera pa-
tre tuo , qui nobis
imposuit gravem ser-
vitatem , & paululum
de onere subleva , ut
serviamus tibi.

5. Qui ait : Post
tres dies revertimini
ad me. Cumque abiis-
set populus ,

6. init consilium
cum senibus , qui ste-
rerant coram patre
ejus Salomone dum
adhuc viveret , di-
cens : Quid datis con-
silioi ut respondeam
populo ?

7. Qui dixerunt ei :
Si placueris populo
huic , & leniveris eos

Egypte par la crainte de Sa-
lomon , ayant appris cette
nouvelle , revint aussi-tôt.

3. Le peuple d'Israël dé-
puta vers lui pour le faire
venir , il se rendit au lieu où
ils étoient tous assemblés ,
& il vint avec tout ce peu-
ple trouver Roboam , & ils
lui dirent :

4. Vôtre pere nous a tenu
opprimés sous un joug très-
dur ; traitez-nous plus favo-
rablement que vôtre pere ,
qui nous avoit scumis à une
si pesante servitude ; & dimi-
nuez quelque chose de ce
poids , afin que nous puif-
sions vous servir.

5. Il leur dit : Revenez
me trouver dans trois jours.
Et après que le peuple se fut
retiré ,

6. Roboam tint conseil
avec les vieillards , qui a-
voient été du conseil de Sa-
lomon son pere pendant sa
vie , & il leur dit : Quelle
réponse me conseillez-vous
de faire à ce peuple ?

7. Ils lui dirent : Si vous
témoignez de la bonté à ce
peuple , & si vous l'appaizez

Y iiiij

par des paroles douces , ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam n'approuva point le conseil des vieillards , & consulta les jeunes-gens qui avoient été nourris avec lui , & qui l'accompagnoient toujours ;

9. & il leur dit : Que vous ensemble ? Et que dois-je répondre à ce peuple , qui m'est venu dire : Adoucissez le joug que votre pere nous a imposé ?

10. Ils lui répondirent comme de jeunes-gens qui avoient été nourris avec lui dans les délices , & ils lui dirent : Voici la réponse que vous devez faire à ce peuple qui vous est venu dire : Votre pere a rendu notre joug très-pesant; nous vous supplions de le rendre léger & supportable ; & vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'étoit le dos de mon pere.

11. Mon pere, dites-vous, vous a imposé un joug pesant ; & je vous declare que

verbis clementibus & servient tibi omni tempore.

8. At ille reliquit consilium senum , & cum juvenibus tractare cœpit , qui cum eo nutriti fuerant , & erant in comitatu illius.

9. Dixitque ad eos Quid vobis videtur & vel respondere quid debeo populo huic qui dixit mihi: Subleva jugum quod impo- suit nobis pater tuus ?

10. At illi responderunt ut juvenes , & nutriti cum eo in deliciis , atque dixerunt : Sic loquēris populo , qui dixit tibi : Pater tuus aggravavit jugum nostrum , tu subleva : & sic respondebis ei : Minimus dğitus meus grossior est lumbis patris mei .

11. Pater meus impo- posuit vobis grave jugum , & ego majus

pondus apponam : pater meus cecidit vos flagellis , ego verò cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Je-roboam , & universus populus , ad Roboam die tertio , sicut præ-ceperat eis.

13. Responditque rex dura , derelicto consilio seniorum ,

14. locutusque est iuxta juvenum voluntatem : Pater meus grave vobis imposuit jugum , quod ego gravius faciam : pater meus cecidit vos flagellis , ego verò cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquie-
vit populi precibus : erat enim voluntatis Dei , ut compleretur sermo ejus , quem locutus fuerat per manum Ahiae Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.

¶. 11. lett. scorpionibus.

je le rendrai encore plus pesant. Mon pere vous a frappé avec des verges ; & moi je vous frapperai avec des fouets armés de fer en forme de scorpions⁴.

12. Jeroboam & tout le peuple vint donc trouver Roboam le troisième jour , selon l'ordre qu'il leur avoit donné.

13. Et le Roi ne fit point de cas du conseil des vieillards , & fit une réponse dure.

14. Il leur parla selon le conseil des jeunes-gens : Mon pere , *leur dit-il* , vous a imposé un joug très-pesant , & moi je vous le rendrai encore plus pesant. Mon pere vous a frappés avec des verges ; & moi je vous frapperai avec des fouets armés de fer en forme de scorpions.

15. Ainsi il ne se rendit point aux prières du peuple , parce que Dieu avoit résolu d'accomplir la parole qu'il avoit dite à Jeroboam fils de Nabat , par le ministère d'Ahias Silonite.

346 Les PARALIPOMENES.

16. Mais tout le peuple se voyant traité si durement par le Roi , lui répondit : Nous n'avons que faire de la maison de David , ni de biens à espérer du fils d'Isaï . Israel , retirez-vous dans vos tentes ; & vous , David , prenez soin de votre maison [¶]. Et ainsi Israel se retira dans ses tentes [¶].

17. Roboam regna donc dans les villes de Juda sur tous les enfans d'Israel qui y demeurerent.

18. Le Roi Roboam envoya ensuite Adura , Surintendant de ses tributs : mais les enfans d'Israel le lapiderent , & il mourut. Roboam monta aussi-tôt sur son char , & s'enfuit à Jerusalem.

19. Ainsi Israel se sépara de la maison de David , comme il l'est encore aujourd'hui.

16. Populus autem universus , rege duriora dicente , sic locutus est ad eum : Non est nobis pars in David , neque hereditas in filio Isaï . Revertere in tabernacula tua , Israel , tu autem pasce domum tuam , David . Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel , qui habitabant in civitatibus Juda , regnavit Roboam.

18. Misitque rex Roboam Aduram , qui præterat tributis , & lapidaverunt eum filii Israel , & mortuus est : porro rex Roboam in currum festinavit ascendere , & fugit in Jerusalem.

19. Recessitque Israel à domo David , usque ad diem hanc.

¶. 16. expl. Faites chacun ce que vous voudrez.

Ibid. expl. Chacun prit son parti , & donna ordre à ses affaires.



* * * * *

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. 5. *Jeroboam fils de Nabat , qui s'étoit enfui en Egypte par la crainte de Salomon , ayant appris cette nouvelle revint aussi-tôt. Et le peuple d'Israël ayant député vers lui , il se rendit au lieu où ils étoient tous assemblés.*

L'Ecriture nous marque ailleurs la raison qui obligea Jeroboam de s'enfuir en Egypte. Les ^{v. Reg. 11.4.7.} femmes avoient corrompu le cœur de Salomon , pour lui faire suivre & adorer les dieux étrangers. Et il se porta jusqu'à cet excès , de bâti^r vis-à-vis de Jerusalem un temple profane à l'idole des Moabites , & à l'idole des enfans d'Ammon , lui qui avoit signalé auparavant sa pieté en bâti^r d'une maniere si magnifique ce temple fameux consacré au Dieu d'Israël. Le Seigneur s'étant donc mis en colere contre ce Prince , lui déclara qu'il feroit un schisme & une division dans son royaume après sa mort , & qu'il donneroit une partie de ce royaume à un de ses serviteurs. Ce serviteur fut Jeroboam , à qui Salomon avoit donné l'intendance de tous les tributs qui se levoyent sur les terres d'Ephraïm & de Manassé. Dieu lui fit connoître par le Prophète Ahias , qu'il lui donneroit dix tribus du royaume de Salomon , parceque ce Prince l'avoit abandonné pour adorer la déesse des Sidoniens , & d'autres dieux étrangers. Et Jeroboam fut obligé de s'enfuir en Egypte , pour éviter la colere de Salomon qui vouloit le faire mourir.

Ce fut là que la nouvelle de la mort de ce Prince lui fut apportée. Ainsi s'assurant sur la déclaration que le Prophète du Seigneur lui avait faite, il se hâta de revenir en Judée. Et Dieu avait disposé déjà sans doute les esprits des peuples à le reconnoître pour leur Roi, leur inspirant de lui mander qu'il vint à Sichem, où tout Israël s'étoit assemblé après la mort du Roi Salomon. On a vu dans le douzième chapitre du troisième livre des Rois, la faute que le prince Roboam son fils commit, & qui lui fit perdre les dix tribus d'Israël. C'est la même histoire qui est rapporté dans ce chapitre, & dans les propres termes. Ainsi les éclaircissements qu'on a déjà donnés sur les Rois, suffiront pour celui-ci.



CHAPITRE XI.

An du
monde.
1010.
J. C.
974.

Roboam étant arrivé à Jérusalem, assembla toute la tribu de Juda & la tribu de Benjamin, & marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, pour combattre contre Israël, & pour le remettre sous son obéissance.

2. Mais le Seigneur adressa sa parole à Semeias hom-

Venit autem Roboam in Jérusalem, & convocavit universam dominum Juda & Benjamin: centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Israël, & converteret ad se regnum suum.

2. Factusque est sermo Domini ad

Semeiam hominem me de Dieu , & lui dit :
Dei , dicens :

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda , & ad universum Israel , qui est in Juda & Benjamin :

4. Haec dicit Dominus : Non ascendetis , neque pugnabitis contra fratres vestros : revertatur unusquisque in dominum suam , quia me à hoc gestum est voluntate. Qui cùm audissent sermonem Domini , reversi sunt , nec perrexerunt contra Jeroboam.

5. Habitavit autem Roboam in Jerusalem , & edificavit civitates muratas in Juda.

6. Extruxitque Bethlehem , & Etam , & Thecue.

7. Bethsur quoque , & Socho , & Odollam ,

8. necnon & Geth , & Maresa , & Ziph ,

3. Allez dire à Roboam fils de Salomon , Roi de Juda , & à tout le peuple d'Israël qui est dans la tribu de Juda & de Benjamin :

4. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne , & vous ne combattrez point contre vos frères. Que chacun s'en retourne en sa maison ; car cela ne s'est fait que par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur , ils s'en retournèrent , & n'avancèrent pas davantage contre Jeroboam.

5. Ainsi Roboam établit sa demeure à Jérusalem , & fortifia plusieurs villes dans la tribu de Juda.

6. Il bâtit aussi Bethlehem & Etam , & Thecue.

7. comme encore Bethsur , Socho , Odolla ,

8. avec Geth , Maresa , & Ziph ,

ÿ. 3. lestr. loquere.

ÿ. 5. lestr. il bâtit des villes fermées de murailles ,

9. & même Adura, La- 9. sed & Aduram, &
this, & Azeca. & Lachis, & Azeca,

10. Saraa, Aialon, He-
bron, qui étoient dans Juda
& Benjamin, & étoient
toutes des places très-fortes.

11. Et quand il les eut
fermées de murailles, il y mit
des Gouverneurs, & y fit des
magazins de vivres ; c'est-à-
dire, d'huile & de vin.

12. Il établit dans cha-
que ville un arsenal qu'il fit
remplir de boucliers & de
picques, & fit fortifier ces
places avec grand soin. Ainsi
il regna sur la tribu de Juda
& de Benjamin.

13. Or les Prêtres &
les Levites qui étoient dans
tout Israel, quittèrent leurs
demeures, & vinrent se ren-
dre auprès de sa personne.

14. Ils abandonnerent les
fauxbourgs & les biens qui
leur avoient été donnés, se
retirerent dans Juda & à
Jérusalem //, parce que Je-
roboam & ses enfans les

✓. 14. expl. On voit ici la figure de ce qu'ont fait encore les herétiques de notre temps. Ainsi leurs Ministres ne sont plus véritables Prêtres ou

Ministres que ceux de Jéroboam. Les vrais serviteurs de Dieu au contraire, abandonnent tout pour se joindre à l'Eglise & le renfermer dans Jérusalem.

10. Saraa quoqué
& Aialon, & Hebron,
quæ erant in Juda
& Benjamin, civitates
munitissimas.

11. Cumque clau-
sisset eas muris, po-
suit in eis principes,
ciborumque horrea,
hoc est, olei & vini.

12. Sed & in singu-
lis urbibus fecit arma-
mentarium scutorum
& hastarum: firmavit
que eas summâ dili-
gentiâ, & imperavit
super Judam & Ben-
jamin.

13. Sacerdotes au-
tem & Levitæ, qui
erant in universo Is-
rael, venerunt ad
eum de cunctis sedi-
bus suis,

14. relinquentes
suburbana & posses-
siones suas, & trans-
euntes ad Judam, &
Jérusalem : cù quod
abjecisset eos Jero-
boam, & posteri ejus,

15. Qui constituit
sibi sacerdotes excel-
sorum , & dæmonio-
rum , vitulorumque
quos fecerat.

16. Sed & de cun-
tis tribubus Israël ,
quicunque dederant
cor suum ut quære-
rent Dominum Deum
Israël , venerunt in Je-
rusalem ad immolan-
dam victimas suas co-
ram Domino Deo pa-
trum suorum.

17. Et roboraverunt
regnum Juda , & con-
firmaverunt Roboam
filium Salomonis per
tres annos : ambula-
verunt enim in viis
David & Salomonis ,
annis tantum tribus.

18. Duxit autem
Roboam uxorem Ma-
halath , filiam Jeri-
moth , filii David :
Abihail quoque fi-
liam Eliab filii Isai ,

19. quæ peperit ei
filios , Jechus , & So-
moriam , & Zoom.

15. Il se fit lui-même des
Prêtres pour des hauts-
lieux , pour les démons ,
& pour les veaux *d'or* qu'il
avoit fait faire.

16. Tous ceux aussi qui
dans toutes les tribus d'Is-
raël s'étoient appliqués de
tout leur cœur à chercher le
Seigneur le Dieu d'Israël ,
vinrent à Jérusalem pour im-
moler leurs victimes en la
présence du Seigneur le Dieu
de leurs peres.

17. Ainsi ils affermirent
le royaume de Juda , & ils
soutinrent Roboam fils de
Salomon durant trois ans.
Car ils ne marcherent dans
les voies de David & de Sa-
lomon que durant ces trois
Poyez le
commen-
cement
du chap.
suivant
premières années.

18. Roboam épousa Ma-
halath fille de Jerimoth fils
de David : & encore Abi-
haïl fille d'Eliab fils d'Isai ,

19. de laquelle il eut Je-
hus & Somoria & Zoom,

20. Après celle-ci il épousa encore Maacha fille d'Absalom & dont il eut Abia, Ethai, Ziza, & Salomith.

20. Post hanc quoque accepit Maacha filiam Absalom, quem peperit ei Abia, & Ethai, & Ziza, & Salomith.

21. Or Roboam aimait Maacha fille d'Absalom plus que toutes ses autres femmes & concubines. Car il eut dix-huit femmes, & soixante concubines, & il eut vingt-huit fils & soixante filles.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Absalom, super omnes uxores suas, & concubinas: nam uxores decem & octo duxerat, concubinas autem sexaginta: & genuit viginti octo filios, & sexaginta filias.

22. Il établit Abias fils de Maacha, le Chef & le Gouverneur de tous ses frères, dans le dessein qu'il avoit de le faire regner après lui,

22. Constituit vero in capite, Abiam filium Maacha, ducem super omnes fratres suos: ipsum enim regem facere cogitabat,

23. parce qu'il étoit plus sage, & qu'il s'étoit rendu plus puissant que tous ses autres enfans dans toute l'étendue de Juda & de Benjamin, & dans toutes les villes murées où il leur donnoit de quoi vivre dans l'abondance, & leur faisoit épouser plusieurs femmes.

23. quia sapientior fuit, & potentior super omnes filios ejus, & in cunctis finibus Juda, & Benjamin, & in universis civitatibus muratis: proutque eis escas plurimas, & multas petitivit uxores.

¶. 20. expl. d'un autre Absalom que celui qui étoit fils de David. Voyez u.-après chap. 23. v. 2.

¶. 23. Ce verset est fort obscur dans l'Hebreu, aussi bien que dans les autres langues.

SEN S

* * * * *

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 4. 5. *E*ux ayant entendu la parole du Seigneur, s'en retournerent.... Ainsi Roboam établit sa demeure à Jérusalem, &c.

On a déjà expliqué le commencement de ce chapitre en éclaircissant le douzième du troisième livre des Rois , qui contient les mêmes choses. On peut ajouter ici seulement une réflexion sur cette facilité étonnante avec laquelle Dieu renverse tout d'un coup les desseins des plus puissans Princes , quand il veut les humilier. Salomon avoit regardé , pour parler ainsi, comme un jeu , de s'abandonner à tous ses plaisirs , & de quitter le Dieu de ses peres , pour s'attacher aux faux-dieux des nations. Il croyoit son trône bien assuré , & s'élevoit en lui-même de la multitude de ses trésors , & du nombre prodigieux de ses chariots & de ses chevaux. Mais il entend tout d'un coup que Dieu lui prononce cet arrêt : Que son Royaume sera divisé après sa mort , & la plus grande partie donnée à un de ses Officiers. Salomon meurt : & Dieu ôtant ou ne donnant point à son fils la sagesse qui lui eût pu faire mériter de régner sur tout Israël , il ne craint point de choquer d'abord un peuple dont il avoit dû plutôt se concilier l'affection. Dix tribus se séparent tout d'un coup ; parceque c'étoit la volonté du Seigneur , qu'il avoit même déclarée à Salomon : & le reste demeure fidèle à Roboam ; parceque le même

Dieu avoit encore declaré au Roi son pere : Qu'en consideration de David son serviteur , & de Jérusalem qu'il avoit choisie , il ne lui ôteroit pas le Royaume tout entier.

Roboam juge cependant de tous ces événemens par des vûes humaines ; & se flattant de pouvoir reduire sous son obéissance les dix tribus séparées ; il se prépare à les combattre avec une armée de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis. Mais Dieu ne fait que parler : & la seule declaration qu'il fait faire à Roboam , & aux deux tribus de Juda & de Benjamin , Que *c'est par sa volonté que toutes ces choses sont arrivées* , arrête dans un instant toute cette armée si formidable , fixe pour toujours la séparation des deux Royaumes de Juda & d'Israël , & rend même ce jeune Prince soumis à un ordre si sensible & si contraire à son ambition. Qui osera donc s'assurer sur sa puissance , après cette épreuve que fit un si puissant Roi de sa foiblesse , contre les desseins de Dieu.

¶. 13. &c. *Or les Prêtres & les Levites qui étoient dans tout Israël , vinrent de tous côtés se donner à lui , abandonnant même les faubourgs qui leur avoient été donnés , &c.*

3. Reg.
22. 28.
31. L'histoire des Rois nous apprend encore , que Jeroboam par la plus grande de toutes les extravagances , voulut s'affermir le Royaume , dont l'héritier de Salomon avoit été dépouillé , à cause de son idolatrie , en portant lui-même Israël à adorer les idoles , & les défendant d'aller adorer le vrai Dieu dans le temple de Jérusalem. Ce fut donc alors que les Levites , qui n'avoient point comme les autres tribus d'Israël ,

de partage particulier , mais qui étoient répan-
dus dans toutes ces autres tribus , ne pouvant
plus s'acquitter de leurs divines fonctions , & ne
voulant pas consentir à l'impiété de Jeroboam ,
aimerent mieux se voir chassés , & dépouillés de
leurs demeures & de leurs biens. Mais comme
Dieu ne retire pas entièrement sa miséricorde
de dessus son peuple , il se réserva aussi plu-
sieurs personnes de toutes les tribus d'Israël , qui
rejetterent l'adoration des veaux d'or de Jero-
boam , & qui malgré les défenses de ce Roi
impie , *allerent à Jérusalem pour immoler des
victimes en la présence du Seigneur.* C'étoient
ceux, dit le sacré texte, qui avoient donné leur cœur
au Dieu de leurs pères , pour le chercher , le sui-
vre & l'aimer ; c'est-à-dire , que le cœur des au-
tres n'étoit point à Dieu , ni appliqué à la re-
cherche & à l'amour de sa volonté. Car com-
me le Fils de Dieu l'a déclaré dans l'Evangile , il
n'y a que ceux qui vont à lui , qui écoutent ses
paroles , & qui les pratiquent , dont la maison
n'est point renversée , lorsque les fléuves se sont
débordés , & que les vents des persecutions ont
soufflé & sonné jusqu'à fondre sur cette maison. Il n'est
donc pas étonnant que des peuples dont le cœur
n'étoit point à Dieu , quoiqu'ils l'adorassent à
l'extérieur , ayent été tout d'un coup renversés
par cette tempête de la persecution de Jero-
boam. Mais ce qui doit étonner & faire trem-
bler ceux-mêmes qui sont à Dieu , comme ces
personnes dont nous venons de parler y étoient
alors , c'est que la sainte Ecriture ajoute aussitôt après :

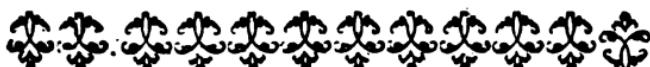
¶. 17. Ils fortifieront le Royaume de Juda , &
Z ij

ils soutinrent Roboam fils de Salomon durant trois ans. Car ils n' marcherent dans les voies de David & de Salomon , que durant ces trois premières années.

C'est-à-dire , que ces fidelles serviteurs de Dieu , qui s'étoient refugiés à Jerusalem pour ne pas abandonner la veritable Religion , contribuerent à affermir le Royaume de Roboam fils de Salomon durant les trois premières années de son regne ; mais que l'exemple de ce Prince , qui abandonna Dieu dans la suite , comme on le verra dans le chapitre suivant , les fit eux-mêmes tomber avec lui , & les rendit dignes d'être abandonnés du Seigneur , & assujettis à leurs ennemis . Tant il est vrai que la chute des personnes que leur dignité élève au-dessus des autres , est une terrible tentation pour la pieté de ceux qui leur sont soumis.

On est sans doute surpris de ce que la sainte Ecriture dit de ces personnes : *Qu'elles ne marcherent plus dans les voies de David & de Salomon* , comparant en quelque façon ces deux Princes pour la pieté , comme si le Roi Salomon n'étoit pas tombé lui-même dans l'idolatrie , & que Dieu n'eût pas dépouillé son fils du Royaume des dix tribus d'Israël à cause de son infidélité. Aussi quelques-uns inferent de ce passage , que Salomon se releva de sa chute avant sa mort par la pénitence ; & ils disent que l'Auteur de ce livre canonique ne l'auroit pas représenté avec le saint Roi David son pere , comme un modèle de pieté , lorsqu'il étoit déjà mort , s'il ne fût mort effectivement dans la pénitence. D'autres croient que lorsqu'il est joint ici avec

David , l'Ecriture parle seulement du temps où il témoigna un si grand zèle pour la gloire & le culte du Seigneur. On peut voir dans l'avertissement qui est à la tête des explications de l'Ecclesiaste ce qu'on y a rapporté , & des passages de l'Ecriture , & des sentimens des saints Peres au sujet de Salomon. Il seroit à souhaiter que cet endroit que nous expliquons pût détruire les autres preuves qu'il semble qu'on a du contraire. Mais enfin laissant la décision de ce point au jugement de celui à qui le secret des cœurs est connu , contentons-nous de nous humilier beaucoup à la vûe de ces exemples étonnans de la misere & de la fragilité de notre nature , qu'un penchant continual vers le peché tient à toute heure comme sur le bord du précipice , & que l'assistance si nécessaire du bras de Dieu soutient & empêche de tomber.



C H A P I T R E XII.

1. Cumque roboreturum fuissest regnum Roboam & confortatum , dereliquerit legem Domini , & omnis Israel cum eo.

2. Anno autem quinto regni Roboam , ascendit Sefac rex Aegypti in Jecusalem

1. L'E royaume de Jero-
boam ayant été for-
tifié & affermi , il abandon-
na la loi du Seigneur , &
tout Israel suivit son exem-
ple.

2. Mais la cinquième an-
née du regne de Roboam ,
Sefac Roi d'Egypte marcha
contre Jerusalem , parceque

Z iiij

L'an du
monde

3033.

Avant
J. C.

971.

les Juifs avoient peché contre le Seigneur. (quia peccaverant Domino)

3. Il avoit avec lui douze cens chariots de guerre, & soixante mille hommes de cavalerie : & le petit peuple qui étoit venu d'Egypte avec lui, ne se pouvoit compter ; ils étoient tous Lybiens, Troglodytes, & Ethiopiens.

4. Et il se rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, & avança jusques devant Jerusalem.

5. Alors le Prophète Semeias vint trouver le Roi & les Princes de Juda, qui s'étoient retirés à Jerusalem pour ne pas tomber entre les mains de Sefac, & il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous m'avez abandonné, & je vous ai aussi abandonnés au pouvoir de Sefac.

6. Alors les Princes d'Israel & le Roi furent consternés, dirent : Le Seigneur est juste.

7. Et lorsque le Seigneur les vit humiliés, il fit entendre sa parole à Semeias, & lui dit : Puisqu'ils se sont humiliés, je ne les extermin-

3. cum mille ducentis curribus, & sexaginta millibus cœquitum : nec erat numerus vulgi, quod venerat cum eo ex Aegypto, Libyes scilicet, & Troglodytes, & Aethiopes.

4. Cepitque civitates munitissimas in Juda, & venit usque Jerusalem.

5. Semeias autem propheta ingressus est ad Roboam, & principes Juda, qui congregati fuerant in Jerusalem, fugientes Sefac, dixitque ad eos : Hæc dicit Dominus : Vos reliquistis me, & ego reliqui vos in manu Sefac.

6. Consternatique principes Israel & rex dixerunt : Justus est Dominus.

7. Cumque vidisset Dominus, quod humiliati essent, factus est sermo Domini ad Semeiam, dicens : Quia humiliati sunt,

non disperdam eos ,
daboque eis pauxil-
lum auxiliū , & non
stillabit furor meus
super Jerusalēm per
manūm Sesac.

8. Veruntamen ser-
vient ei , ut sciant
distantiam servitutis
meā , & servitutis re-
gni terrarum.

nerai point , je leur donne-
rai quelque secours , & je
ne ferai point tomber ma
fureur sur Jerusalēm par les
mains de Sesac.

8. Mais il lui seront assu-
jettis , afin qu'ils apprennent
par là quelle différence il y
a entre m'être assujetti , &
être assujetti aux Rois de la
terre.

9. Recessit itaque
Sesac rex Ægypti ab
Jerusalēm , liblatiss
thesauris domūs Do-
mini , & domūs re-
gis , omniaque secum
tulit , & clypeos au-
reos , quos fecerat Sa-
lonomon ,

10. pro quibus fe-
cit rex æneos , & tra-
didit illos principi-
bus securiorum , qui
custodiebant vestibu-
lum palatii.

11. Cumque introi-
ret rex domum Do-
mini , veniebant scu-
tarii , & tollebant
eos : iterumque refe-
rebant eos ad arma-
mentarium suum.

12. Veruntamen
quia humiliati sunt ,

Sesac Roy d'Egypte se
retira donc de Jerusalēm ,
après avoir enlevé les tressors
de la maison du Seigneur &
ceux du palais du Roi , & il
emporta tout avec lui , &
même les boucliers d'or que
Salomon avoit fait faire :

10. au - lieu desquels le
Roi en fit faire d'autres d'ai-
rain , & les donna aux Offi-
ciers de ceux qui les por-
toient , & qui gardoient la
porte du palais.

11. Et lorsque le Roi en-
troit dans la maison du Sei-
gneur , ceux qui portoient
les boucliers venoient pren-
dre ceux- ci , & les repor-
toient ensuite dans le ma-
gazin.

12. Et parcequ'ils s'étoient
humiliés , Dieu détourna sa

360. LES PARALIPOMENES.

colere de dessus eux , & ils ne furent pas entierement exterminés , parcequ'il trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda.

13. Ainsi le Roi Roboam se fortifia dans Jerusalem , & y regna. Il avoit quarante & un an quand il commença à regner , & il regna dix-sept ans à Jerusalem , cette ville que le Seigneur avoit choisie entre toutes celles des tribus d'Israël pour y établir la gloire de son Nom. Samere s'appelloit Naama , & elle étoit Ammonite.

14. Ce Prince fit le mal , & ne prépara point son cœur pour chercher le Seigneur.

15. Quant aux actions de Roboam , tant les premières que les dernières , elles sont écrites dans les livres du Prophète Semeïas , & du Prophète Addon , où elles sont rapportées avec soin. Roboam & Jeroboam se firent la guerre durant toute leur vie.

16. Et Roboam s'endormit avec ses peres. Il fut enseveli dans la ville de Da-

aversa est ab eis ira Domini , nec deleti sunt penitus : si quidem & in Juda inventa sunt opera bona.

13. Confortatus est ergo rex Roboam in Jerusalem , atque regnavit : quadraginta autem & unius annis erat cum regnare cœpisset , & decem , & septem annis regnavit in Jerusalem , urbe , quam elegit Dominus , ut confirmaret nomen suum ibi , de cunctis tribubus Israel : nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

14. Fecit autem malum , & non præparavit cor suum ut quæreret Dominum.

15. Opera vero Roboam prima & novissima , scripta sunt in libris Semeiae prophetæ , & Addo Videntis , & diligenter exposita : pugnaveruntque adverbum se Roboam & Jeroboam cunctis diebus.

16. Et dormivit Roboam cum patribus suis , sepultusque

LIVRE II. CHAP. XII. 365
est in civitate David. vid. Et son fils Abia regna
Et regnavit Abia fi- en sa place.
lius ejus pro eo.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *Le Royaume de Roboam ayant été fortifié & affirmé, il abandonna la loi du Seigneur, & tout Israël suivit son exemple.*

Etrange & bizarre raisonnement d'un cœur gâté & corrompu par l'orgueil ! Effet terrible, & infiniment disproportionné à sa cause en apparence ! Roboam se voit affirmé dans le Royaume de Juda, après que son imprudence & l'idolatrie de son pere lui ont fait perdre les dix tribus d'Israël. Et il y est affermi par la volonté de Dieu, qui a de la considération pour la race de David son serviteur, & par la fidelité de tous les Levites & des plus pieux d'entre Israël, qui viennent tous augmenter le nombre de ses sujets par l'attaché qu'ils avoient au service du vrai Dieu. Qui n'eût crû que c'eût été là un puissant motif pour rendre ce Prince beaucoup plus fidelle au Dieu d'Israël, qui le protegeoit si visiblement. Mais ce n'est pas de la sorte que raisonne le cœur superbe de l'homme, qui fait gloire d'être indépendant de Dieu.

Roboam est donc affermé dans son Royaume : Et c'en est assez pour le porter à s'élever contre le Dieu de ses peres, en abandonnant sa loi, & en la faisant abandonner à tout son peuple. C'est ainsi que Lucifer le premier de tous les Anges, se voyant créé dans l'état d'une gloire très-subli-

me , en prit un sujet de se complaire en lui-même , de s'élever insolemment contre Dieu son créateur , & d'attirer après lui un nombre infini d'anges apostats . C'est ainsi qu'Adam ayant reçû du même Dieu tout ce qu'il falloit pour être heureux , se porta à violer son précepte , & engagea par sa désobéissance toute sa postérité dans la mort . C'est ainsi que dans tous les siècles l'on a vu les hommes superbes tomber comme sous le poids des grâces de Dieu , dans la dernière ingratitudo , & faire servir à la révolte de leur esprit contre lui , tout ce qui devoit les humilier davantage en sa présence . Que les Princes & les Grands tremblent donc à la vue de cet exemple de Roboam , que la chute de son père & sa propre expérience ne purent point rendre sage . Que les petits & les humbles s'humilient encore davantage , & se glorifient dans l'abaissement où Dieu les a mis , puisque le Royaume du Seigneur ne sera jamais plus affermi dans leurs coeurs , que lorsque le règne de l'humilité y sera plus parfaitement établi .

V. 5. Voici ce que vous mande le Seigneur : Vous m'avez abandonné , & je vous ai aussi abandonné entre les mains de Sesas , &c.

Ce qui se passa alors visiblement , lorsque Dieu abandonna Roboam avec ses sujets à la fureur de ce Roi d'Egypte , se passe à toute heure d'une manière invisible dans les méchans . Ils abandonnent le Seigneur en violent ses préceptes : & le Seigneur les abandonne aussi à leur ennemi d'une manière d'autant plus funeste , que souvent même ils ne s'en apperçoivent pas . C'est ce qui met une terrible différence entre l'état de leur ame , & celui où se trouverent alors les

Princes de Jerusalem. Car ceux-ci sentant leur misere par la victoire du Roi d'Egypte qui triomphoit d'eux , s'humillerent devant Dieu , & reconnurent que le Seigneur étoit juste lorsqu'il les traitoit de la sorte à cause de leurs pechés : au lieu que ceux-là se réjouissent souvent d'autant plus qu'ils sont plus absolument assujettis à leur ennemi , qui les trompe par une vaine apparence de bonheur , lorsqu'ils sont les plus miserables de tous les hommes.

¶. 8. Ils ne laisseront pas de lui être assujettis , afin qu'ils connoissent par-là quelle difference il y a entre m'être assujetti , & être assujetti aux Rois de la terre.

L'humiliation du Roi & des Princes de Juda , quoiqu'elle ne fût apparemment qu'exterieure , & un effet de leur seule crainte , ne laissa pas de flechir un peu la colere du Seigneur. Ainsi il ne voulut pas les exterminer , ni les livrer entierement à la fureur de Selsac : mais il les assujettit néanmoins à sa domination. Et la raison qu'il en dit lui-même par la bouche de son Prophete Seméias est très-remarquable : *Afin , leur dit le Seigneur , qu'ils connoissent la difference de ma servitude , d'avec celle des Rois de la terre :* ce qui est de même que s'il leur eût dit : Ils sentiront par experience , combien ils se sont trompés , lorsqu'ils ont secoué le joug bien-heureux de mon service , 3. Reg. en se bâtiissant des autels , & se faisant des statues pour les adorer.

C'est ainsi que Dieu a permis souvent que ses serviteurs qui étoient tombés dans le peché , & qui avoient quitté son service , demeuraissent long-temps assujettis aux suites funestes de leur peché ,

depuis même qu'ils s'étoient humiliés devant lui, & qu'ils avoient reconnu la vengeance de sa justice. Il en usoit de la sorte, afin qu'ils sentissent plus vivement la difference de son joug, d'avec celui de leur ennemi, & que plus ils le sentoient, plus ils désirassent de rentrer dans l'heureuse servitude du Seigneur. L'exemple du Roi David en est une preuve qui subsistera dans ses Pseaumes durant tous les siecles. Et l'on peut dire, que l'Eglise est plus édifiée sans comparaison, & plus affermee dans une solide pieté par les sentimens d'une pénitence aussi vive qu'a été celle de ce saint Roi, qu'elle n'est scandalisée par sa chute quoique si énorme. Tous les Pseaumes qu'il a composés depuis son peché ne respirent autre chose que les regrets d'une ame percée de douleur, par le sentiment qu'elle a de cette infinie difference dont il est parlé ici, qui se trouvera toujours entre la douceur du joug bien-heureux de notre Dieu, & la dureté du joug si cruel de nos passions & du démon.

On peut voir l'éclaircissement du reste de ce
3. Reg. 14. 2. S. &c. chapitre dans les explications du troisième livre
 des Rois.





CHAPITRE XIII.

1. **A**nno octavo-
decimo regis
Jeroboam, regnavit
Abia super Judam.

2. Tribus annis re-
gnavit in Jerusalem,
nomenque matris ejus
Michaia filia Uriel
de Gabaa : & erat
bellum inter Abiam
& Jeroboam.

3. Cumque iniisset
Abia certamen, & ha-
beret bellicosissimos
viros, & electorum
quadringenta millia :
Jeroboam instruxit e-
contrà aciem octin-
genta millia viro-
rum, qui & ipsi electi
erant, & ad bella
fortissimi.

4. Stetit ergo Abia
super montem Seme-
ron, qui erat in E-
phraim, & ait : Audi,
Jeroboam, & omnis

1. **L**a dix-huitième an-
née du regne de Je-
roboam, Abia regna en
Juda.

2. Il regna trois ans dans
Jerusalem ; & sa mère s'ap-
pelloit Michaïa¹¹, & étoit
fille d'Uriel de Gabaa : & il
y eut guerre entre Abia &
Jeroboam.

3. Abia se mit en état de
donner combat. Il avoit de
très-braves gens, & quatre
cens mille hommes choisis ;
Jeroboam mit aussi son ar-
mée en bataille. Elle étoit
de huit cens mille hommes,
tous gens choisis & très-
vaillans.

4. Abia s'en alla camper
sur la montagne de Seme-
ron, qui étoit dans la tribu
d'Ephraïm ; & il dit : Ecou-

^{11.} 2. expl. Elle est appellée
ah. 11. 20. plus haut, Maacha,
& est fille d'Absalom : mais cet
Absalom n'est pas le fils de Da-
vid, puisqu'il n'eut qu'une fille
nommée Thamar, 2. R^eg. 14.

27. & qu'il n'étoit pas de Ga-
baa comme celui-ci, surnommé
Uriel ; mais d'Hebron, 2. Reg.
3. 3. C'est pourquoi celui ci,
3. Reg. 15. 2. est nommé Abellâ-
lom, & non Absalom.

5. Ignorez-vous que le Seigneur le Dieu d'Israël a donné à David, & à ses descendants, la souveraineté pour toujours sur Israël, par un pacte inviolable //?

6. que Jeroboam fils de Nabat, sujet de Salomon fils de David, s'est élevé & révolté contre son seigneur;

7. & qu'une multitude de gens de néant, vrais enfans de Belial, se sont joints à lui; & se sont rendu plus forts que Roboam fils de Salomon, parcequ'il étoit homme sans expérience & sans cœur, & incapable de leur résister?

8. Et vous osez dire aujourd'hui que vous serez assez forts pour résister au royaume du Seigneur, qu'il possède par les descendants de David, & que vous avez une grande multitude de peuple, & des veaux d'or que Jeroboam vous a

5. Num ignoratis quod Dominus Deus Israël dederit regnum David super Israël in sempiternum, ipsi & filiis ejus in pactum salis?

6. Et surrexit Jeroboam filius Nabat, servus Salomonis filii David, & rebellavit contra dominum suum.

7. Congregatique sunt ad eum viri vanissimi, & filii Belial: & prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis: porro Roboam erat rufus, & corde pavido, nec potuit resistere eis.

8. Nunc ergo vos dicitis quod resistere possitis regno Domini, quod possidet per filios David, habetisque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos, quos fecit vobis Jeroboam in deos.

ψ. 5. lett. Un pacte de sel, c'est-à-dire, incorruptible, & inviolable, ou bien, saint & solennel, confirmé par les sacrifices où il éperoit toujours du sel. Menach,

faits pour vos dieux.

9. Et ejecistis sacerdotes Domini , filios Aaron , atque Levitas : & fecistis vobis sacerdotes sicut omnes populi terrarum : quicumque venerit , & initiaverit manum suam in tauri de搏bus , & in arietibus septem , sit sacerdos eorum qui non sunt dii.

10. Noster autem Dominus , Deus est , quem non relinquimus , sacerdotesque ministrant Domino de filiis Aaron , & Levitae sunt in ordine suo :

11. Holocausta quoque offerunt Dominus per singulos dies manè & vespèrè , & thymiana juxta legis præcepta confessum , & proponuntur panes in mensa mundissima , estque apud nos candelabrum aureum , & lucernæ ejus , ut accendantur semper ad vespérā : nos quippe custodimus præcepta Domini Dni nostri : quem vos reliquistis.

9. Vous avez chassé les Prêtres du Seigneur qui sont enfans d'Aaron , & les Levites ; & vous vous êtes fait vous - même des Prêtres comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient & consacre sa main par l'immolation d'un jeune taureau & de sept bœufs , est fait Prêtre de ceux qui ne sont point dieux.

10. Mais notre Seigneur est véritablement Dieu , & nous ne l'avons point abandonné. Les Prêtres qui le servent sont de la race d'Aaron , & les Levites servent chacun à leur rang.

11. On offre chaque jour soir & matin des holocaustes au Seigneur , & des parfums composés selon que la loi l'ordonne. On expose aussi les pains sur une table très-nette. Nous avons le chandelier d'or garni de sept lampes , qu'on doit toujours allumer au soir. Car nous gardons fidèlement les ordonnances du Seigneur notre Dieu , que vous avez abandonné.

368 Les PARALIPOMENES.

12. Ainsi le chef de notre armée , c'est Dieu même ; & les Prêtres sonnent des trompettes , dont le son retentit contre vous. Prenez donc garde , enfans d'Israël , de ne pas combattre contre le Seigneur le Dieu de vos peres , de crainte qu'il ne vous en arrive du mal !.

13. Comme il parloit ainsi , Jeroboam tâchoit de le surprendre par derrière ; & étant campé vis - à - vis des ennemis , il enfermoit Juda sans qu'il s'en apperçût.

14. Mais Juda ayant tourné tête , reconnut qu'on alloit fondre sur lui par devant & par derrière ; il cria en même-temps au Seigneur , les Prêtres commencerent à sonner de la trompette.

15. Toute l'armée de Juda fit de grands cris ; & comme ils croient ainsi , Dieu jeta l'épouvante dans l'esprit de Jeroboam & dans toute l'armée d'Israël , qui étoit vis-à-vis d'Abia & de Juda.

16. Ainsi les enfans d'Is-

¶. 12. lett. Parceque cela ne vous seroit pas avantageux.

12. Ergo in exercitu nostro dux Deus est , & sacerdotes ejus , qui clangunt tubis , & resonant contra vos : filii Israel , nolite pugnare contra Dominum Deum patrum vestrorum , quia non vobis expedit.

13. Hæc illo loquente , Jeroboam retrò moliebatur infidias. Cumque ex adverso hostium staret , ignorantem Judam suo ambiebat exercitu.

14. Respiciensque Judas , vidit instans bellum ex adverso & post tergum , & clamavit ad Dominum : ac sacerdotes tubis canere cœperunt.

15. Omnesque viri Juda vociferati sunt : & ecce illis clamantibus , perterritus Deus Jeroboam , & omnem Israel qui stabat ex adverso Abia & Juda.

16. Fugeruntque

filiij

filii Israel Judam, & tradidit eos Deus in manu eorum.

17. Percussit ergo eos Abia, & populus ejus, plagâ magnâ : & corruerunt vulnerati ex Israel quingenta millia virorum fortium.

18. Humiliatique sunt filii Israel in tempore illo, & vehementissimè confortati filii Juda, cò quod sperassent in Domino Deo patrum suorum.

19. Persecutus est autem Abia fugientem Jeroboam, & cepit civitates ejus, Bethel & filias ejus, & Jesana cum filiabus suis, Ephron quoque & filias ejus :

20. nec valuit ultra resistere Jeroboam in diebus Abia : quem percussit Dominus, & mortuus est.

rael pritrent la fuite devant Juda, & Dieu les leur livra entre les mains.

17. Abia & ses gens en défirent donc une grande partie, & il y eut cinq cens mille hommes des plus bravos tués ou blessés du côté d'Israël.

18. De sorte que dans cette conjoncture Israël fut fort humilié : & Juda reprit de nouvelles forces & un nouveau courage, parcequ'il avoit mis sa confiance dans le Seigneur le Dieu de ses peres.

19. Abia poursuivit Jeroboam dans sa fuite, & il prit plusieurs de ses villes, comme Bethel & toutes ses dépendances ¹⁹, Jesana & ses dépendances, avec Ephron & ses dépendances.

20. Et depuis cela Jeroboam ne fut plus en état de faire aucune résistance durant tout le règne d'Abia. Enfin Dieu le frappa ²⁰, & il mourut.

^{19.} *lett. ses filles, &c de même dans la fuite.*

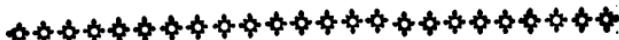
^{20.} *ex. ce que les uns entendent d'Abia, comme n'ayant pas été reconnoissons de la grâce* que Dieu lui avoit faite. Et les autres l'entendent de Jeroboam même, lequel cependant on prouve fort bien avoir survécu Abia de quelques années. *Synopsi*

21. Abia voyant donc son royaume affermi , épousa quatorze femmes , dont il eut vingt-deux fils & seize filles.

21. Igitur Abia , conforato imperio suo , accepit uxores quatuordecim : procreavitque viginti duos filios , & sedecim filias.

22. Or le reste des paroles , des mœurs & des actions d'Abia , a été très-exactement écrit dans le livre du Prophete Addon.

22. Reliqua autem sermonum Abia viarumque & operum ejus , scripta sunt diligentissime in libro Addo prophete.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. 6. &c. *V*ous n'ignorez pas que le Seigneur le Dieu d'Israël a donné à David & à ses descendants la souveraineté pour toujours sur Israël , par un pacte inviolable , &c.

Les Interpretes sont fort en peine de justifier Abia sur cette guerre qu'il fit à Jeroboam , parce , disent-ils , qu'il n'ignoroit pas que c'étoit Dieu même qui avoit ôté les dix tribus d'Israël à Roboam son propre pere , & qui les avoit données à Jeroboam pour les raisons que l'on a marquées. Mais il semble qu'on peut dire , ¶. 5. qu'Abia ayant trouvé la guerre allumée entre le Prince son pere & Jeroboam , lorsqu'il parvint à la couronne , il ne fit que continuer ce qui étoit commencé. D'ailleurs , quoique Dieu eût déclaré que ç'avoit été par sa volonté que les dix

tribus s'étoient soumises à Jeroboam, ce Prince ingrat, avoit depuis oublié, comme on l'a vu, le Dieu qui lui avoit mis la couronne sur la tête : & ayant fait éléver des veaux d'or aux deux extrémités de son royaume, il s'efforçoit de retirer tout Israël de la sainte Religion de leurs pères. Ainsi Abia pouvoit bien le regarder comme étant alors déchû en quelque façon de son droit à un royaume, dont l'idolatrie de Salomon avoit dépouillé son fils.

Mais enfin il est assez inutile de se mettre beaucoup en peine de justifier Abia touchant cette guerre, puisque l'Ecriture marquant ailleurs, que ce Prince imita son père dans tous les pechés qu'il avoit commis avant lui, il n'est pas fort étonnant qu'il ait encore suivi son exemple dans cette guerre contre Israël. Que si Dieu se déclara en sa faveur contre Jeroboam, ce n'étoit peut-être pas que la justice fut plutôt de son côté que de l'autre, puisqu'ils étoient l'un & l'autre très-criminels devant lui : mais c'est que selon les règles secrètes & adorables de sa Providence, il résolut de punir l'un par l'autre, & de se servir d'Abia, quoique coupable devant ses yeux, pour faire sentir à Jeroboam combien il s'étoit rendu criminel en sa présence par l'horrible ingratitude dont il paya le don qu'il lui avoit fait d'un royaume.

C'est ce que Dieu lui fit entendre par la bouche d'Abia même, lorsqu'avant que de lui donner combat, il lui crioit : *Qu'il n'ignoroit pas que le Seigneur le Dieu d'Israël avoit donné à David & à ses descendants la souveraineté pour toujours sur Israël. Car en effet le royaume d'Israël*

A a ij

n'appartenoit pas de droit à Jeroboam ; & il eût été assûré à toute la posterité de David , si ses enfans n'avoient point péché. Mais leur péché même n'empêcha pas l'accomplissement de cette divine promesse , puisque J E S U S - C H R I S T Fils de David a regné & regnera éternellement sur tout Israël , c'est-à-dire , sur les vrais Israélites , qui sont les enfans de la pieté & de la foi d'Abraham & de Jacob. Mais c'est ce qu'Abia ne comprenoit pas , n'étant pas digne de penetrer dans ce mystère , qui regardoit le regne tout spirituel du Messie.

Plusieurs Interpretes ont crû , qu'il pourroit bien y avoir quelque faute de copiste en cet endroit , où il est parlé des deux armées de Juda & d'Israël , dont la première se montoit à quatre cens mille hommes , & la seconde à huit cens mille ; & ils croyent qu'au lieu de *quadringenta millia* , & *d'octingenta millia* , que nous lissons dans la Vulgate , il faudroit lire , *quadraginta millia* , & *octoginta millia* ; c'est-à-dire , quarante mille , & quatre-vingt mille. Mais , outre qu'il paroîtroit d'une dangereuse conséquence d'admettre aisément dans l'Ecriture ces sortes de fautes de copistes , qu'on pourroît étendre sur beaucoup d'autres endroits , on ne doit point regarder comme une chose incroyable , qu'Abia ait eu quatre cens mille hommes de guerre choisis dans son armée , puisque du temps de David Joab compta dans la seule tribu de Juda cinq cens mille combattans. Ainsi la tribu de Benjamin y étant encore jointe , avec un grand nombre d'Israélites des autres tribus , qui viennent , selon l'Ecriture , fortifier le royaume de

2. Reg.

24. 9.

Supradict. nombre d'Israélites des autres tribus , qui viennent , selon l'Ecriture , fortifier le royaume de

Roboam , pour ne pas prendre de part à l'impiété de Jeroboam ; il n'étoit pas difficile qu'Abia trouvât dans ces deux tribus de Juda & de Benjamin , & dans tous ces autres Israélites réfugiés au milieu de ses Etats , de qu'oï composer une armée de quatre cens mille hommes choisis.

D'ailleurs , nous voyons encore dans la suite de ce chapitre que nous expliquons , que Dieu ^{v. 17.} s'étant déclaré pour Abia , *il y eut jusqu'à cinq cens mille hommes des plus forts , tués du côté d'Israël* , dans cette sanglante bataille . Il faudroit donc dire encore , qu'il se trouveroit une nouvelle faute de copiste en cet endroit ; ce qu'on ne peut croire avec fondement .

Mais enfin l'on voit dans le chapitre suivant , ^{v. 8.} que le Roi Asa fils d'Abia avoit dans son armée trois cens mille hommes de la tribu de Juda portant des lances & des boucliers ; & deux cens quatre-vingt mille hommes de la tribu de Benjamin , qui portoient des boucliers , ou qui tiroient des flèches . Ainsi ne regardons plus ce que l'Ecriture dit en ce lieu , comme incroyable ; mais admirons plutôt ces effets terribles de la justice de Dieu , qui pour punir l'ingratitude & l'idolatrie de Jeroboam & de ses peuples , livre jusqu'à cinq cens mille de ces impies à l'épée du Roi de Juda ; faisant voir par cette conduite si effrayante , combien une multitude infinie de criminels est peu de choses devant ses yeux , & quel est l'égarement de ces personnes qui témoignent s'appuyer en quelque sorte sur le grand nombre de ceux qu'ils imitent dans leur impieté , s'imaginant que ce nombre même

A a iij

de tant d'impies aura le pouvoir de leur procurer l'impunité dont ils se flattent.

¶. 10. 11. 12. *Nous avons un Seigneur qui est Dieu, & nous ne l'avons point abandonné.... On ne manque point d'offrir tous les jours le matin & le soir des holocaustes au Seigneur.... Enfin nous gardons les ordonnances du Seigneur notre Dieu, &c.*

On a de la peine à accorder ces paroles du Roi de Juda, avec ce que l'Ecriture dit de lui en un autre endroit, dont on a déjà parlé : Qu'il imita Roboam son pere dans tous les pechés qu'il avoit commis avant lui : car puisqu'il est dit d'une part : Que Roboam abandonna la loi du Seigneur, & que tout son peuple l'abandonna comme lui, s'étant même bâti des autels, & fait des statues pour les adorer ; & que de l'autre il est marqué, que le Prince dont nous parlons marcha sur toutes les traces du Roi son pere, & commit les mêmes pechés que lui ; comment osent-ils dire ici, tant de lui-même, que de son peuple : Qu'ils n'ont point abandonné le vrai Dieu, & qu'ils gardoient fidellement les ordonnances du Seigneur ? N'est-ce point qu'Abia demeura d'abord fidelle à Dieu, à l'exemple de son pere, & qu'il s'écarta ensuite, comme Roboam, de sa sainte loi ? Mais c'est ce qu'os ne voit point dans l'Ecriture, qui ne parle de son regne que comme d'un regne assez court, n'ayant duré que trois ans, & qui ne dit autre chose de la conduite de ce Prince, sinon qu'il marcha sur les traces de son pere, & commit tous les mêmes pechés que lui.

Disons donc que c'est ici peut-être un des

3. Reg.
15. 3.

2. Paral.
21. 1.
3. Reg.
24. 23.

plus terribles exemples de l'aveuglement d'un cœur corrompu par le peché , qui croit observer la loi de Dieu lorsqu'il la viole manifestement. Abia se fioit sans doute sur ce qu'il avoit le Temple du Dieu d'Israël dans ses Etats : Qu'il commandoit dans la ville de Jérusalem , où le Seigneur avoit bien voulu choisir sa demeure parmi son peuple : Qu'il étoit petit-fils & heritier legitime du Roi David : Que les Prêtres qui servoient au Temple étoient de la race d'Aaron : & que les Levites y servoient aussi chacun à leur rang : Que l'on offroit tous les jours matin & soir des holocaustes au Seigneur. Et il croyoit avoir droit par-là de dire : Qu'ils gardoient les ordonnances de leur Dieu , à cause qu'ils observoient ainsi une partie de l'exterieur de sa Religion , quoiqu'ils violassent sa sainte loi en d'autres choses très-essentielles , lorsqu'ils dressoient des autels profanes , & se faisoient des statues pour les adorer : mêlant ainsi d'une maniere d'autant plus inexcusable le culte de Dieu avec celui des idoles , qu'ils se vantoient de garder les ordonnances du Seigneur , dans le temps même qu'ils accusoient les autres tribus de les avoir abandonnées.

^{3. Reg.}
^{14. 13.}
^{c. 15. 3.}

On n'ose presque faire l'application de cette terrible figure à un grand nombre de Chrétiens , qui possèdent le vrai temple & le legitime sacerdoce dans la vraie Eglise , & gardant scrupuleusement les ordonnances exterieures de la loi nouvelle , se font dans le même temps plusieurs idoles au fond de leurs cœurs par un effet de leur avarice , de leur impudicité & de leur ambition ; & dressent , pour le dire ainsi , des autels secrets au démon , à la chair & au monde ,

A a iiiij

lors même qu'ils font une profession extérieure d'offrir à Dieu , non des holocaustes de bêtes brutes , comme ces anciens Israélites , mais le corps adorable de J E S U S - C H R I S T . Car il y a , dit saint Augustin , plus d'une manière de sacrifier aux anges prévaricateurs ; & ce n'est pas seulement en leur offrant de l'encens , ou leur immolant des victimes , comme les payens , qu'on leur rend hommage : *Non enim uno modo sacrificatur transgressoribus angelis.*

V. 14. 15. Il commença à crier au Seigneur . Et en même temps les Prêtres sonnerent de la trompette . Toute l'armée de Juda jeta aussi-tôt de grands cris . Et comme ils crioient ainsi , Dieu épouvanta Jéroboam , &c.

La victoire n'est pas toujours une marque de la pieté des victorieux. Ainsi quoique ce qu'on vient de dire fasse connoître clairement qu'Abia étoit par lui-même très-indigne de l'affiance de Dieu ; néanmoins à cause de David , selon l'expression de l'Ecriture , le Seigneur eut de la considération pour lui. Et comme d'ailleurs ce Prince témoignoit alors avoir de la confiance en son secours , & non aux idoles , il l'écouta lui & son peuple , lorsqu'ils crierent vers lui ; il jeta dans le cœur de Jéroboam & de toute son armée , l'épouvanse , & livra ainsi ces impies & ces schismatiques à l'épée du Roi de Juda , qui fut alors véritablement l'épée de la divine justice destinée pour venger l'ingratitude si criminelle & l'idolatrie , tant du Roi que du peuple d'Israël . Qu'on ne se vante donc point des grands avantages qu'on a remportés sur ses ennemis . C'est le Seigneur des batailles qui fait

3. Reg.

15. 4.

V. 18.

pencher la balance comme il lui plaît , & qui pour humilier les superbes lorsqu'ils osent se glorifier dans leurs forces , les épouvanter , comme il fit Jeroboam , & les met en fuite . Mais ne craignons point non plus la multitude des ennemis qui nous attaquent . Celui qui combat au Nom du Seigneur , ne doit non plus apprehender une armée de huit cens mille hommes , que celui qui se confie sur son propre bras , ne doit pas mépriser le plus petit nombre .



C H A P I T R E XIV.

1. D'ormivit au-
tem Abia cum
paribus suis , & se-
pelierunt eum in ci-
vitate David : regna-
vitque Asa filius ejus
pro eo , ita cuius die-
bus quievit terra an-
nis decem

2. Fecit autem
Asa quod bonum &
placitum erat in con-
spectu Dei sui , &
subvertit altaria pe-
rigrini cultus , & ex-
cessus ,

3. & confregit sta-
tuas , lycosque suç-
edit :

4. & præcepit Ju-
da , lett. in diebus ejus

1. A Près cela Abia dor-
mit avec ses peres , An de
& on l'ensevelit dans la ^{3049.}
ville de David , & son fils J. C.
Asa regna en sa place , &
sous son regne ^{955.} la terre fut
en paix pendant dix années.

2. Or Asa fit ce qui étoit
juste & agreable aux yeux
de son Dieu , il détruisit les
autels d'un culte étranger ,
& les hauts-lieux .

3. Il brisa les statues , &
il abbatit les bois des faux-
dieux .

4. Il commanda à Juda

de chercher le Seigneur le Dieu de leurs peres, & d'observer la loi & tout ce qui étoit ordonné.

5. Il ôta aussi les autels & les temples de toutes les villes de Juda, & il regna en paix.

6. Il fit reparer les murailles des villes dans Juda, parce qu'il étoit tranquille //, qu'il n'avoit point alors de guerre, & que le Seigneur lui donnoit la paix.

7. C'est pourquoi il dit au peuple de Juda : Travail-lons à reparer ces villes, fortifions-les de murailles, & y ajouâtons des tours, avec des portes & des serrures, pendant que nous n'avons point de guerre ; parceque nous avons cherché le Seigneur le Dieu de nos peres, & qu'il nous a donné la paix avec tous nos voisins. Ils se mirent donc à bâtrir & fortifier les places, & personne ne les empêcha.

8. Or Asa leva dans Juda une armée de trois cens mille hommes, qui portoient des boucliers & des picques, & dans Benjamin deux cens

Y. 6. Hebr. parceque la terre étoit en repos.

dæ ut quereret. Domum Deum patrum suorum, & faceret legem, & universa mandata :

5. & abstulit de cunctis urbibus Juda aras, & fana, & regnavit in pace.

6. Edificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, & nulla temporibus ejus bella surrrexerant, pacem Dominu largiente.

7. Dixit autem Judæ : Edificemus civitates istas, & vallemus muris, & roboremus turribus, & portis, & feris, donec à bellis quieta sunt omnia, eò quod quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, & dede-rit nobis pacem per gyrum. Edificaverunt igitur, & nullum in extruendo im- pedimentum fuit.

8. Habuit autem Asa in exercitu suo portantium scuta & hastas de Juda trecenta millia, de Benjamini vero scutario-

rum & sagittarorum
ducenta octoginta
millia, omnes isti vi-
ri fortissimi.

9. Egressus est au-
tem contra eos Zara
Æthiops cum exercitu suo, decies centena
millia, & curribus
trecentis : & venit
usque Maresa.

10. Porro Asa per-
rexit obviam ei, &
instruxit aciem ad
bellum in valle Sepha-
phate, quæ est juxta
Maresa :

11. & invocavit
Dominum Deum, &
ait: Domine, non est
apud te ulla distan-
tia, utrum in paucis
auxiliis, an in plu-
ribus. Adjuva nos,
Domine Deus noster:
in te enim, & in tuo
nomine habentes fi-
duciam, venimus con-
tra hanc multitudi-
nem. Domine, Deus
noster tu es, non præ-
valeat contra te ho-
mo.

quatre-vingt mille hommes
qui portoient aussi des bou-
cliers & qui tiroient des fle-
ches, & tous gens de cœur
& d'execution.

9. Zara Roi d'Ethiopie //,
vint les attaquer avec une
armée d'un million d'hom-
mes, & trois cens chariots
de guerre, & s'avança jus-
qu'à Maresa //.

10. Asa marcha au-devant
de lui, & rangea son ar-
mée en bataille dans la val-
lée de Sephat, près de Ma-
resse :

11. & il invoqua le Sei-
gneur *son* Dieu, & dit : Sei-
gneur, c'est une même cho-
se à votre égard de nous se-
courir avec un petit nombre
ou avec un grand. Secou-
rez-nous donc, Seigneur,
vous qui êtes notre Dieu :
car c'est parceque nous nous
confions en vous & en va-
tre Nom, que nous sommes
venus contre cette multi-
tude. Seigneur, vous êtes no-
tre Dieu : ne permettez pas
que l'homme l'emporte sur
vous.

¶ 9. expl. Roi d'Egypte. *Patabil.* & d'autres Interpretes.
Ibid. expl. ville de la tribu de Juda. *Adiush.*

12. Ainsi le Seigneur jeta l'épouvrante parmi les Ethiopiens qui étoient en présence d'Asa & de Juda : & les Ethiopiens prirent la fuite.

13. Asa & tout le peuple qui étoit avec lui , les poursuivit jusqu'à Gerare , & les Ethiopiens furent deffais ; sans qu'il en restât un seul ; parceque c'étoit le Seigneur qui les tailloit en pieces pendant que son armée combattoit. Ainsi les Juifs remportèrent de grandes dépouilles.

14. Ils ravagerent toutes les villes qui étoient aux environs de Gerare , parceque l'épouvrante avoit saisi tout le monde ; de sorte qu'ils pillerent les villes & en emporterent un grand butin.

15. Ils ravagerent encore les bergeries & les étables des troupeaux , & ils emmènerent une multitude de moutons & de chameaux , & s'en revinrent ainsi à Jérusalem.

12. Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Asa & Juda : fugeruntque Æthiopes.

13. Et persecutus est eos Asa , & populus qui cum eo erat usque Gerara : & ruerunt Æthiopes usque ad internectionem , quia Dominus cædente contriti sunt , & exercitu illius præliante. Tulerunt ergo spolia multa ,

14. & percusserunt civitates omnes per circuitum Geraræ : grandis quippe cunctos terror invaserat : & diripuerunt urbes , & multam prædam asportaverunt.

15. Sed & caulas ovium destruentes , tulerunt pecorum infinitam multitudinem , & camelorum : reversique sunt in Ierusalem.





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 2. *O R Asa fit ce qui étoit juste & agreable aux yeux du Seigneur. Il détruisit les autels d'un culte étranger, & les hauts-lieux.*

Il semble que ce passage soit entierement contraire à cet autre du troisième livre des Rois, où il est dit du même Prince : *Qu'il ne détruisit point les hauts-lieux.* Mais pour concilier le sens de ces deux passages, il suffit de remarquer qu'il y avoit deux sortes de *hauts-lieux*; les uns consacrés au Dieu d'Israël, & les autres destinés pour sacrifier aux idoles. Ces premiers furent permis pendant quelque temps; c'est-à-dire, avant que l'Arche eût été placée en un lieu stable. Mais lorsque le temple de Jerusalem eut été bâti, la loi de Dieu ne permettoit plus que l'on y offrit des sacrifices. C'est de ces *hauts-lieux* qu'il est dit au troisième livre des Rois, qu'*Asa ne les détruisit point.* Et ils furent en effet tolérés par quelques Princes, quoique pieux, dans le dessein d'éviter un plus grand mal; c'est-à-dire, d'empêcher que le peuple ne se portât plus facilement à l'idolatrie, n'ayant plus ces lieux où il pût offrir des sacrifices au vrai Dieu. Quant à ces autres *hauts-lieux* que le Roi Asa *détruisit*, comme il est marqué ici, c'étoient ceux où l'on avoit élevé *des autels d'un culte étranger*, comme les appelle l'Ecriture; c'est-à-dire, des autels profanes, & étrangers à l'égard d'un peuple consacré au service du vrai

Dieu. Or nul Prince vraiment pieux ne pouvoit mi ne devoit laisser subsister ces lieux , que l'impiété des Rois & des peuples avoit destinés à l'idolatrie , puisqu'ils étoient un sujet perpetuel de scandale à Israël , & directement contraires à la gloire de son Dieu .

2. Paral. Or quoique le Roi Aſa n'eût point détruit les
^{14. 2.} premiers dont on a parlé , l'Ecriture ne laisse pas
^{6. 15. 17.} de lui rendre ce témoignage : *Qu'il fit ce qui*
^{3. Reg.} *étoit bon & agreable aux yeux du Seigneur ; &*
^{15. 14.} *que son cœur étoit parfait devant lui ;* parceque ce fut sans doute le desir de ménager la foi-bleſſe de son peuple , qui empêcha qu'il ne fit ce qu'il auroit souhaité ; & qu'ainsi cette disposition où il étoit fut acceptée devant Dieu . C'est enco-re la maniere dont les saints ministres de J E S U S - C H R I S T sont obligés d'en user souvent dans l'Eglise même , où s'étant glissé divers abus con-traires à la discipline , ils se voyent contraints de les tolerer sans les approuver , afin de *ne pas bri-ſer , comme parle l'Ecriture , le roſeau qui est caſté , & de ne pas achever d'éteindre la mèche qui fume encore .* On peut voir dans les explica-tions du quinzième chapitre du troisième livre des Rois , l'éclaircissement qu'on y a donné sur la conduite d'Aſa .

¶. 11. *Secourez-nous donc , Seigneur , vous qui êtes notre Dieu : car c'est parceque nous nous confions en vous & en votre Nom , que nous som-mes venus contre toute cette multitude .*

2. Paral. Nous n'en usons pas , Seigneur , comme Ro-boam , qui ayant abandonné votre loi , & l'ayant fait abandonner à votre peuple , n'eut pas le courage d'aller au-devant du Roi d'E-

Egypte lorsqu'il le vint attaquer , parcequ'il sentit que vous-même l'aviez aussi abandonné & livré à son ennemi. Pour nous , Seigneur , vous reconnoissant véritablement pour notre Dieu , nous ne craignons point de venir contre cette effroyable multitude d'ennemis ; parceque ce n'est nullement en nous , mais en vous , & en votre Nom , que nous avons mis notre confiance , & que nous sommes très-convaincus que le grand ou le petit nombre vous est égal , pour faire pencher la victoire de quel côté il vous plait. Il s'agit donc maintenant de votre cause , Seigneur , puisque vous êtes notre Dieu. Ainsi ne permettez pas que l'homme se glorifie d'avoir en sur vous l'avantage ; en le remportant sur ceux qui sont tout à vous.

Il n'y a point d'ennemis ni visibles ni invisibles qui soient capables de résister à une si excellente priere , lorsqu'elle part d'un cœur parfait & parfaitement soumis à Dieu , tel qu'étoit alors celui d'Afa. Car il faut bien remarquer , que la confiance qu'il avoit en Dieu , n'avoit pas pour fondement une frayeur passagere : mais qu'elle étoit appuyée sur son humble pieté , & sur le zèle qu'il avoit fait jusqu'alors paroître pour le culte du vrai Dieu , non seulement en montrant l'exemple d'un grand attachement à sa sainte loi , mais même en usant de toute son autorité pour obliger ses sujets à l'observation exacte des divins préceptes. C'est ce que la sainte Ecriture a eu soin de représenter au commencement de ce chapitre , où elle dit de ce Prince : Qu'il commanda à Juda de chercher sincèrement le Seigneur , le Dieu de leurs peres ,

d'observer sa loi & tous ses préceptes. Car il est besoin souvent, que les Princes n'exhortent pas seulement les peuples à la pieté ; mais même qu'ils la leur commandent, pour le dire ainsi, par la sévérité de leurs ordonnances, puisqu'il est encore plus vrai de dire des Princes chrétiens, ce que saint Paul disoit dès son temps des Princes

*Rom. 13.
8. 4.*

payens : Que les Princes sont à craindre, non lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lorsqu'on en fait de mauvaises..... parcequ'ils sont les ministres du Seigneur..... & que ce n'est pas en vain qu'ils portent l'épée.... étant établis pour punir celui qui fait mal.



CHAPITRE XV.

1. **A** Lors Azarias fils d'Oded, fut rempli de l'Esprit de Dieu.

2. Il alla au-devant d'Asa, & lui dit : Ecoutez-moi, Asa, & vous tous, peuples de Juda & de Benjamin. Le Seigneur vous a assistez, parceque vous vous êtes tenu attachez à lui. Si vous le cherchez, vous le trouverez : mais si vous le quittez, il vous abandonnera.

3. Il se passera beaucoup de temps pendant lequel

1. **A** Zarias autem filius Oded, facto in se spiritu Dei,

2. egressus est in occursum Asa, & dixit ei : Audite me, Asa, & omnis Juda & Benjamin : Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quiesceritis eum, invenietis : si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos.

3. Transibunt autem multi dies in Israël

rael absque Deo vero,
 & absque sacerdote
 doctore, & absque
 lege.

4. Cumque reversi
 fuerint in angustia sua
 ad Dominum Deum
 Israel, & quæsierint
 eum, reperient eum.

5. In tempore illo
 non erit pax egredien-
 ti, & ingredienti, sed
 terrores undique in
 cunctis habitatoribus
 terrarum :

6. Pugnabit enim
 gens contra gentem,
 & civitas contra ci-
 vitatem, quia Domi-
 nus conturbabit eos
 omni angustia.

7. Vos ergo con-
 fortamini, & non dis-
 solvantur manus ves-
 tra : erit enim mer-
 tes operi vestro.

8. Quod cum au-
 disset Asa, verba sci-
 llæ & prophetiam
 Azaria filii Oded pro-
 phetæ, confortatus
 est, & abstulit idola
 de omni terra Juda,
 & de Benjamin, & ex-

rael sera sans vrai Dieu //,
 sans Prêtre, sans Docteur,
 & sans loi //.

4. Mais lorsque dans leur affliction ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israël, & qu'ils le chercheront, ils le trouveront.

5. Dans ce temps ils ne pourront point aller & venir sûrement. La terreur sera de toutes parts parmi les habitants de la terre.

6. Une nation se soulevera contre une nation, & une ville contre une ville ; parce que le Seigneur jettera le trouble parmi eux, & les reduira à la dernière extrémité.

7. Prenez donc courage : que vos mains ne s'affoiblissent point, & votre persévérance sera récompensée.

8. Asa ayant entendu ce discours & ces prédictions du Prophète Azarias fils d'Oded, sentit en lui de nouvelles forces. Il extermina les idoles de toute la terre de Juda & de Benjamin, &

¶. 3. expl. sans rendre le culte dû au vrai Dieu.
 Ibid. expl. sans Prêtre qui l'instruisit de la loi.

des villes du mont Ephraïm,
qu'il avoit prises //; & il ré-
tablit & dedia l'autel du Sei-
gneur //, qui étoit devant le
portique du Seigneur.

9. Il assembla tous ses su-
jets de la tribu de Juda &
de Benjamin , & avec eux
plusieurs étrangers des tri-
bus d'Ephraïm , de Manassé
& de Simeon : car beaucoup
d'Israélites s'étoient venu
rendre à lui , voyant que le
Seigneur son Dieu étoit
avec lui.

10. Et lorsqu'ils se furent
rendus à Jérusalem le troi-
sième mois ♀, & l'an quin-
zième du regne d'Aza ,

11. ils immolerent au
Seigneur en ce jour-là , sept
ceus bœufs & sept mille
moutons //, des dépouilles
& du butin qu'ils avoient
emmené.

12. Et le Roi entra selon
la coutume pour confirmer
l'alliance , & promettre de
nouveau de chercher le Dieu

urbibus , quas cepe-
rat , montis Ephraim ,
& dedicavit altare
Domini , quod erat
ante porticum Do-
mini.

9. Congregavitque
universum Judam &
Benjamin , & advenas
cum eis de Ephraim ,
& de Manasse , & de
Simeon : plures enim
ad eum confugerant
ex Israël , videntes
quod Dominus Deus
illius esset cum eo.

10. Cumque ve-
nissent in Jérusalem
mense tertio , anno
decimo quinto regni
Aza ,

11. immolaverunt
Domino in die illa ,
de manubiis & pra-
da quam adduxerant ,
boves septingentos ,
& arietes septem mil-
lia.

12. Et intravit ex
more ad corroboran-
dum fœdus , ut
quærerent Dominum
Deum patrum suo.

¶. 8. expl. sur Baasa Roi servant de vestibule.
d'Israël.

Ibid. expl. l'autel des holocau-
tautes qui étoit dans le parvis , partie à notre mois de Mai.
devant le portique du temple , C'étoit donc apparemment pour
& ce portique faisoit la pre- la Pentecôte qu'ils étoient ve-
niere partie du temple , lui nus à Jérusalem.

¶. 19. expl. qui répond en
partie à notre mois de Mai.
C'étoit donc apparemment pour
la Pentecôte qu'ils étoient ve-
nus à Jérusalem.

¶. 11. lett. atictes.

rum in toto corde , & in tota anima sua.

13. Si quis autem , inquit , non quæsierit Dominum Deum Israël , moriatur , à minimo usque ad maximum ; à viro usque ad mulierem .

14. Juraveruntque Domino voce magnâ in júbilo , & in clangore tubæ , & in sonitu buccinarum ,

15. omnes qui erant in Juda cum execratione : in omni enim corde suo juraverunt , & in tota voluntate quæsierunt eum , & invenerunt : præstitique eis Dominus requiem per circuitum .

16. Sed & Maacham matrem Asa regis ex augusto depositit imperio , eò quod fecisset in luco simulachrum Priapi : quod omne contrivit , & in frustra comminuens

de leurs peres de tout leur cœur & de toute leur ame.

13. Et si quelqu'un , ajoute-t-il , ne cherche pas le Seigneur le Dieu d'Israël , qu'il soit puni de mort , grands ou petits , hommes ou femmes sans exception .

14. Ils firent donc serment au Seigneur avec de grandes exclamations & des cris de joie au son des trompettes & des hauts-bois .

15. Tous ceux qui étoient dans la Judée accompagnaient ce serment d'execration : car ils jurerent de tout leur cœur , & ils chercherent Dieu de toute la plenitude de leur volonté ; aussi ils le trouverent ; & le Seigneur leur donna le repos & la paix avec tous leurs voisins .

16. Il ôta aussi l'autorité souveraine à Maacha sa mère , parcequ'elle avoit élevé dans un bois une idole à Priape , laquelle il détruisit entièrement , la mit en pieces , & la brûla dans le

¶. 15. expl. souhaitant qu'il leur arrivât du mal , s'ils y manquaient .

¶. 16. expl. le gouvernement du royaume .

Ibid. expl. ou à sa propre mère , femme d'Abia ; ou à sa grand'mere , & mere d'Abia . Car il y a eu deux Reines de ce nom .

B b ij

torrent de Cedron *¶*.

combussit in torrente
Cedron.

17. Cependant il y eut encore quelques hauts-lieux dans Israël : mais le cœur d'Asa fut néanmoins parfait tous les jours de sa vie *¶*.

18. Et il porta dans la maison du Seigneur ce que son père & lui avoient fait vœu d'y donner ; l'argent, l'or, & les vases de différentes sortes.

19. Et il n'y eut point de guerre jusqu'à la trente-cinquième année du règne d'Asa *¶*.

17. Excelsa autem derelicta sunt in Israël : attamen cor Asa erat perfectum cunctis diebus ejus.

18. Eaque quæ vorerat pater suus , & ipse intulit in domum Domini , argentum , & aurum , vasorumque diversam supellectilem.

19. Bellum vero non fuit usque ad trigessimum quintum annum regni Asa.

V. 16. expl. ou sur le bord du torrent , ou dans le lit même de son cours où il n'y avoit pas toujours de l'eau.

V. 17. Voy. l'explication du

*vers. 1. du chapitre précédente.
V. 19. c'est-à-dire, du royaume de Juda, qu'Asa tenoit alors, étant dans la quinzième année de son règne.*



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 3. 4. &c. O R il arrivera qu'Israël durant une longue suite de temps sera sans connoissance du vrai Dieu , sans Prêtre qui les instruise , & sans loi , &c.

Le secours si miraculeux que Dieu venoit de donner au Roi Asa contre le Roi d'Ethiopie , devoit l'affermir sans doute avec son peuple dans la véritable religion. Mais il voulut se

servir encore d'un autre moyen , qui fut de lui envoyer un Prophete nommé Azarias , pour lui declarer les grands malheurs qui arriveroient à Israël , lorsqu'abandonnant le Seigneur , ils meriteroient d'être abandonnés de lui. Car la crainte de ces maux funestes dont ils étoient menacés , étoit capable d'inspirer au Roi & à ses sujets un plus ferme attachement au service du vrai Dieu. Il est difficile d'affûrer de quel temps précis ce Prophete parloit alors ; si c'étoit du temps présent , où les dix tribus du Royaume d'Israël vivoient déjà , comme elles vécurent depuis , dans l'éloignement du vrai Dieu , & privés de l'instruction des Prêtres & des Levites , qui s'étoient refugiés dans le Royaume de Juda ; ou bien si c'étoit du temps de la captivité de Babylone , qui n'arriva que long - temps depuis ; ou enfin du temps de la desolation entière des Juifs , qui arriva sous les Romains , & qui durera jusques à la fin des siecles. Peut-être même que tous ces evenemens differens sont compris dans les paroles du Prophete , Dieu réunissant tous les temps comme en un seul point par son éternelle pré-science , à laquelle toutes choses sont toujouors présentes.

Mais ce doit être un sujet d'une très-grande consolation pour les pecheurs , de ce que Dieu a toujours soin de faire dire à son peuple : Que lorsqu'ils l'auroient quitté , & que dans leur affliction ils reviendroient au Seigneur , & le chercheroient , ils le trouviroient. Ce n'est pas que cette promesse si avantageuse leur doive inspirer une vaine présomption , & les rendre plus hardis à l'offenser , par cette assûrance qu'il leur

donne de sa bonté ; mais c'est qu'il prévient le désespoir où pourroient tomber ceux à qui leur conscience reprocheroit une ingratitude & une infidélité semblable à celle des Juifs , qui le quittèrent après qu'il les eut comblés de toutes sortes de biens. Il ne veut donc pas qu'on désespere jamais de sa miséricorde. Mais il promet qu'il se laissera trouver à ceux qui le chercheront , non pas superficiellement ni des lèvres ; mais de la maniere dont le Roi lui-même s'engagea avec tout son peuple par une promesse solennelle , à chercher le Dieu de leurs peres : c'est-à-dire , de toute leur ame , & de tout leur cœur . Car il est certain que si Dieu declare que ceux qui le chercheront de cette sorte le trouveront , il fait connoître au-contreire par plusieurs passages de l'Ecriture , que beaucoup de gens le chercheront à la fin , comme Antiochus l'a cherché en apparence , & ne le trouveront pas , parcequ'ils ne le chercheront point avec cette plenitude de cœur , qui en suppose le changement.

V. 17. Cependant il y eut encore quelques hauts-lieux dans Israël : mais le cœur d'Asa étoit néanmoins parfait dans tout le temps qu'il vécut.

On a expliqué auparavant ce qui est marqué ici touchant ces hauts-lieux qu'Asa ne détruisit point ; c'estpourquoi nous ne nous y arrêtons point. Mais comment doit-on entendre ce qu'a-jouïte l'Ecriture : Que le cœur d'Asa étoit néanmoins parfait dans tout le temps qu'il vécus ? Ne voyons-nous pas au-contreire dans le chapitre suivant , qu'il commit de grandes fautes , soit en se confiant plutôt au secours des infidèles , qu'au

Nom du Seigneur , comme Dieu même le lui reprocha par son Prophete ; soit en prenant les tresors du temple pour les envoyer à un Roi payen , dont il imploroit l'assistance ? & l'Ecriture ne marque-t-elle pas aussi au même endroit, que ce Prince en étant repris par le Prophete du Seigneur , lui fit mettre les fers aux pieds , & fit mourir plusieurs personnes d'entre le peuple ? Enfin n'est-il pas encore dit au même lieu : *Que l'infirmité où il tomba ne le porta point à chercher , comme il auroit dû , le Seigneur , c'est-à-dire , à lui demander & à attendre de lui son soulagement ; mais qu'il se confia davantage dans la science des medecins ?* Comment donc expliquera-t-on ce que la même Ecriture declare ici : *Que le cœur d'Asa fut parfait dans tout le temps de sa vie ?*

Nous avons déjà donné l'éclaircissement de cette difficulté , en expliquant le quinzième chapitre du troisième livre des Rois : & l'on y a ^{v. 17.18.} dit , que cette *perfection de cœur* que les livres saints attribuent à Asa , ne consistoit que dans le culte du vrai Dieu , dont ce Prince ne s'écarta point , comme ses peres Abia , Roboam & Salomon avoient fait , n'ayant jamais sacrifié comme eux , aux idoles ; mais s'étant toujours tenu attaché à la Religion du Dieu d'Israël. Mais cela n'a pas empêché qu'il n'ait commis de trèsgrandes fautes , en manquant de confiance en celui qu'il adoroit ; en livrant les tresors sacrés à des profanes ; en emprisonnant un Prophete qui lui parloit de la part de Dieu : en faisant mourir injustement un grand nombre de ses sujets ; & en témoignant à sa mort même , qu'il

s'appuyoit principalement sur le bras de chair ; sans se souvenir de l'assistance miraculeuse qu'il
 C. p. 14. avoit reçue de Dieu, lorsque le Roi d'Ethiopie
 v. 9. 12. étant venu le combattre avec un million d'hom-
 13. mes, & trois cens chariots de guerre, il les tailla tous en pieces.

Afa étoit donc parfait, quant au culte extérieur qu'il rendoit toujours à Dieu. Mais ces mêmes avantages qu'il remporta sur les Ethiopiens, contribuerent sans doute à lui éléver le cœur. Et sans s'écartier exterieurement de la vraie Religion, il dégenera tout-à-fait de la pieté que l'on avoit remarquée au commencement de son regne : peut-être, parceque la grande prospérité est plus à craindre que l'affliction, & que la victoire expose ceux qui l'ont remportée à être vaincus eux-mêmes, s'ils n'ont une extrême vigilance pour s'humilier, & pour prier avec d'autant plus d'ardeur qu'ils se voyent plus élevés.



CHAPITRE XVI.

1. **M**ais l'an trente-six de son regne,^{1.} Baasa Roi d'Israel vint en Juda, & y fortifia Rama d'une muraille tout-au-tour, afin que

1. **A**nno autem tri- gesimo sexto regni ejus, ascendit Baasa rex Israel in Judam, & muro cir- cumdabat Rama, ut

^{1.} expl. de la monarchie depuis la division des deux Etats. de Juda, qu'Afa avoit rendu si puissante, & dont il faut commencer à compter les années d'Afa.

Car il paroît g. Reg. 15. 33. que Baasa est mort l'an 27.

nullus tute posset egre-
di & ingredi de regno
Asa.

2. Protulit ergo
Asa argentum & au-
rum de thesauris domus Domini , & de
thesauris regis , mi-
siisque ad Benadad re-
gem Syriæ , qui ha-
bitabat in Damasco ,
dicens :

3. Fœdus inter me
& te est , pater quo-
que meus & pater tuus
habuere concordiam :
quam ob rem misi
tibi argentum & au-
rum , ut rupto fœde-
re , quod habes cum
Baasa rege Israel , fa-
cias eum à me rece-
dere.

4. Quo comperto ,
Benadad misit princi-
pes exercituum suo-
rum ad urbes Israel :
qui percusserunt Ahion , & Dan , & Abel-
maïm , & universas
urbes Nephthali mu-
ratas.

5. Quod cùm au-
diffit Baasa , desist
edificare Rama , &

nul du Royaume d'Asa ne
pût sûrement ni entrer ni
sortir.

2. Alors Asa prit l'or &
l'argent qui étoit dans les
tresors de la maison du Sei-
gneur , & dans les tresors du
Roi , & les envoya à Benadad
Roi de Syrie , qui de-
meuroit à Damas , & lui fit
dire de sa part :

3. Il y a une alliance en-
tre vous & moi , comme
mon pere & le vôtre ont
toujouors vécu en bonne in-
telligence. C'est pourquoi je
vous ai envoyé de l'ar-
gent & de l'or , afin que
vous rompiez l'alliance que
vous avez faite avec Baasa
Roi d'Israel , & que vous l'o-
bligiez de se retirer de mes
Etats.

4. Benadad n'eut pas plu-
tôt reçû cette nouvelle , qu'il
envoya ses Generaux d'ar-
mée contre les villes d'Is-
rael , qui prirent Ahion ,
Dan , Abelmaïm , & tou-
tes les villes murées de
Nephthali.

5. Ce que Baasa ayant
apris , il cessa de bâtier
Rama , & laissa son ou-

vrage imparfait.

6. Alors le Roi Asa prit ce qu'il y avoit de monde dans Juda , & fit enlever de Rama toutes les pierres & tout le bois que Baasa avoit préparé pour la bâtier , & il les employa à bâtier Gabaa , & Mafpha.

7. En ce même-temps le Prophète Hanani vint trouver le Roi Asa , & lui dit : Parceque vous avez mis votre confiance dans le Roi de Syrie , & non pas dans le Seigneur votre Dieu , l'armée du Roi de Syrie pour cette raison s'est échappée de vos mains.

8. Les Ethiopiens & les Libyens n'avoient-ils point une armée plus nombreuse en chariots, en cavalerie , & en une multitude prodigieuse ? Et parceque vous mîtes votre confiance en Dieu , Dieu vous les livra entre les mains.

9. Car les yeux du Seigneur contemplent toute la terre , & ils inspirent de la force à ceux qui croient en lui d'un cœur parfait . Vous

¶. 9. exp. qui mettent toute leur confiance en lui.

intermisit opus suum.

6. Porro Asa rex assumpsit universum Judam , & tulerunt lapides de Rama , & ligna quæ ædificatio- ni præparaverat Ba- sa , ædificavitque ex eis Gabaa , & Ma- pha.

7. In tempore illo venit Hanani prophe- ta ad Asa regem Juda, & dixit ei : Quia ha- buisti fiduciam in re- ge Syriæ , & non in Domino Deo tuo , idcirco evasit Syriæ regis exercitus de ma- nu tua.

8. Nonne Æthio- pes & Libyes multo plures erant , quadri- gis & equitibus , & multitudine nimiā : quos , cùm Domino credidisse , tradidit in manu tua ?

9. Oculi enim Do- mini contemplantur universam terram , & præbent fortitudinem his , qui corde perfe- cto credunt in eum.

Stulte igitur egisti , & propter hoc ex praesenti tempore adversum te bella consurgent.

10. Iratusque Afa adversus Videntem , jussit eum mitti in nervum ; valde quippe super hoc fuerat indignatus : & interfecit de populo in tempore illo plurimos.

11. Opera autem Afa prima & novissima , scripta sunt in libro regum Juda & Israel.

12. Egrotavit etiam Afa trigesimo nono regni sui , dolore pedum vehementissimo , & nec in infirmitate sua quæsivit Dorninum , sed magis in medicorum arte confusus est.

13. Dormivitque cum patribus suis : & mortuus est anno quadagesimo primo regni sui.

¶. 10. expl. parcequ'ils se montraient favorables au Prophète.

¶. 11. expl. autre que ceux que nous avons maintenant ,

avez donc agi follement , & à cause de cela des guerres vont s'élever dès-à-présent contre vous.

10. Afa en colere contre le Prophète , commanda qu'on le mit en prison ; car la remontrance de ce Prophète l'avoit irrité au dernier point. Et dans ce même-temps il en fit mourir plusieurs d'entre le peuple//.

11. Or toutes les actions d'Afa , depuis les premières jusques aux dernieres , sont écrites dans le livre // des Rois de Juda & d'Israel.

12. Afa tomba aussi malade de la trente-neuvième année de son regne , d'une très-violente douleur aux pieds ; & cependant il n'eut point recours au Seigneur dans son mal : mais il mit plutôt sa confiance dans la science des Medecins.

13. Et il dormit avec ses peres , & mourut la quarante & unième année de son regne //.

& qui étoit bien plus ample.

¶. 13. expl. A la fin de cette année , l'an du monde 3090.

14. Il fut enterré dans le sepulchre qu'il s'étoit fait faire en la ville de David, & on le mit sur son lit tout rempli d'odeurs & de parfums les plus excellens¹¹, où les parfumeurs avoient employé toute leur science ; & ils les brûlerent sur lui avec beaucoup de faste & de pompe.

14. Et sepelierunt eum in sepulchro suo quod foderat sibi in civitate David : posueruntque eum super lectum suum plenum aromatibus & unguentis meretricis , quæ erant pigmentariorum arte confecta , & combusserunt super eum ambitione nimia.

V. 14. lett. *Unguentis meretricis* , de parfums de courtisanes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 9. *L*es yeux du Seigneur contemplent toute la terre , & ils inspirent de la force à ceux qui croient en lui avec un cœur parfait. Vous avez donc agi follement , & à cause de cela , des guerres vont s'élever dès-à-présent contre vous de tous côtés..

Les regards de Dieu sont bien differens de ceux des hommes. Un homme a beau regarder un autre homme , ce regard lui est inutile , & ne le rend point plus fort. Dieu au-contraire regarde sur la terre qui sont ceux qui croient en lui par la foi humble d'un cœur parfait ; c'est-à-dire , d'un cœur qui n'est point partagé entre lui & les creatures ; & son regard favorable , qui est celui de sa grace , les rend forts contre tous leurs ennemis. Si nous étions attentifs à

cette grande vérité , Que les yeux de Dieu regardent sans celle toute la terre , & qu'ils remplissent de force ceux qui croient en lui , comme ils le doivent ; nous craindrions de nous rendre indignes de ce regard si salutaire , & nous serions en état de ne rien craindre , ayant Dieu pour protecteur.

C'est donc une vraie *folie* , comme parle le Prophète , de manquer à *croire* & à se confier *en lui* . C'en est une de n'avoir point ce *coeur parfait* , qui nous attire les regards de notre Dieu. Et cette folie consiste en ce qu'on s'appuye sur un foible roseau , & qu'on se prive volontairement de l'appui du Tout-puissant. Elle consiste en ce que les enfans du siecle sont plus prudens & plus éclairés , que ne le sont les enfans de Dieu , lorsqu'ils comptent pour beaucoup d'être regardés des Rois de la terre , & qu'ils veillent pour ne rien faire qui puisse choquer leurs yeux , au-lieu que ceux qui sont appellés enfans de lumiere , comptent pour rien d'être regardés de Dieu , & en attendent beaucoup moins , que ces autres a'espèrent des Princes , dont ils cherchent à s'attirer les regards.

Voici donc l'arrêt qu'un Prophète vient prononcer de la part de Dieu au Roi Asa : *Vous avez agi follement , & c'est pour cela que des guerres vont s'élever dès-à-présent contre vous de tous côtés*. Votre folie , ô Roi de Juda , consiste en ce que vous avez crû vous délivrer de vos ennemis , en mettant votre confiance dans les hommes. Mais vous connoîtrez bien - tôt par une funeste expérience , que ce moyen même que vous avez pris pour éteindre cette guerre

qui s'est allumée contre vous , sera une source de nouvelles guerres qui s'allumeront de tous côtés en punition de votre folie. Le secours que je vous avois donné contre un million d'Ethiopiens , que j'ai tous livrés à votre épée , parceque vous aviez espéré en moi , devoit augmenter votre sagesse , en augmentant votre confiance en votre Dieu : mais parceque vous avez agi avec la dernière folie , en méprisant mon secours , & en implorant l'assistance du Roi de Syrie : vous devez vous imputer à vous-même la perte de la victoire que je vous aurois donnée , non seulement contre le Roi d'Israel , mais encore contre ce Prince étranger , s'il l'eût fait venir à son secours ; & c'est vous , qui par votre faute vous attirez toutes les guerres qui vont s'élever contre vous : *Idcirco evasit Syria regis exercitus de manu tua . . . Et propter hoc ex presenti tempore aduersum te bella consurgent.*

v. 7. 9.

*. 12. Asa fut aussi malade en la trente-neuvième année de son regne , d'une très-violente douleur des pieds ; & cependant sa maladie ne fut pointe capable de le porter à avoir recours au Seigneur , mais il mit plutôt sa confiance dans l'habileté des Medecins.

Elias.

Un Auteur nous fait remarquer , que ce fut très-justement que le Roi Asa fut tourmenté par cette douleur des pieds , lui qui avoit très-injustement fait mettre les pieds du Prophete du Seigneur dans les fers , à cause qu'il lui avoit dit la vérité. Ainsi Dieu permit qu'il fut puni dès ce monde par la même voie par laquelle il avoit péché. Ce que l'Ecriture ajoute , lorsqu'elle le blâme d'avoir mis sa confiance dans

l'habileté des Medecins, n'est pas une condamnation de la medecine : car le Saint-Esprit nous ordonne ailleurs, *d'honorer le Medecin à cause de Eccl. 38.*
la nécessité que nous en avons. Mais nous pouvons remarquer qu'au même endroit où il nous oblige d'honorer les Medecins, il nous fait voir la vraie raison pour laquelle Asa pecha devant Dieu, en se confiant trop dans leur art & dans leur habileté ; car il nous dit aussi-tôt : Que c'est le Très-haut qui a créé le Medecin : Que toute la medecine vient de Dieu : Que c'est le Très-haut qui a produit de la terre tout ce qui guerit, & qui a fait connoître aux hommes la vertu des simples. Et il ajoute ces excellentes paroles : Mon fils, ne vous méprisez pas vous-même dans votre infirmité ; mais priez le Seigneur, & lui-même vous guérira. Détournez-vous du peché, redressez vos mains, & purifiez votre cœur de toutes ses fautes. C'est donc de-même que s'il nous disoit : Lorsque vous tombez malade, ne vous abandonnez pas au découragement : mais songez que le peché est la cause des maladies ; & par consequent, que vous devez travailler avant toutes choses, à purifier votre cœur de tous ses pechés. Regardez Dieu comme votre Medecin suprême, qui a créé les Medecins de votre corps, de qui vient toute la medecine, qui a produit de la terre tout ce qui guerit les hommes, & qui leur a fait connoître la vertu des simples, *afin qu'ils l'honorent dans ses merveilles.* C'est pourquoi priez le Seigneur, & lui-même vous guérira.

Ainsi il est très-visible par ces paroles de l'Ecriture, que le Roi Asa offensa Dieu, non en ho-

norant les Medecins , & en estimant la veritable medecine que Dieu a donnee aux hommes pour les guerir ; mais en negligeant de faire reflexion sur les pechés qu'il avoit commis , & de travailler à purifier son cœur de ses fautes ; en ne priant point le Seigneur de guerir premiere-
Ibid. n^e
Supr^e 6. ment son ame , & son corps ensuite , & en mettant au - contraire toute sa confiance dans l'art de ses Medecins ; au-lieu de considerer que c'est Dieu même qui nous guerit , & qui veut être honoré dans la guerison que nous procurerent les Medecins de la terre : *Dedit hominibus scientiam Altissimus , honorari in mirabilibus suis.*



C H A P I T R E XVII.

Ans du
monde,
3090.
avant
J. C.
914:

I. Josaphat son fils regna
en sa place , & il eut
toujours l'avantage sur Is-
rael.

2. Il mit garnison dans toutes les villes de Juda fermées de murailles , & il distribua ses troupes dans la terre de Juda , & dans les villes d'Ephraïm qu'Asa son pere avoit prises.

3. Le Seigneur fut avec Josaphat , parcequ'il marcha dans les premières voies

R Egnavit autem Josaphat filius ejus pro eo , & inva-
luit contra Israel.

2. Constituitque militum numeros in cunctis urbibus Juda , quæ erant vallatae mu-
ris. Præsidiaque dis-
posuit in terra Juda , & in civitatibus E-
phraim , quas ceperat Asa pater ejus.

3. Et fuit Domi-
nus cum Josaphat ,
quia ambulavit in
yis

LIVRE II. CHAP. XVII. 408

Vt David patris sui
primis : & non spera-
vit in Baalim ,

de David // son ayeul // , &
qu'il ne mit point sa confian-
ce dans les idoles //,

4. sed in Deo pa-
tris sui , & perrexit in
præceptis illius , &
non juxta peccata Is-
rael.

4. mais dans le Dieu de
son pere , & il marcha fidel-
lement dans la voie de ses
préceptes , & ne suivit point
les déregemens d'Israël.

5. Confirmavitque
Dominus regnum in
manu ejus , & dedit
omnis Juda munera
Iosaphat : factæque
sunt ei infinitæ divi-
tiae , & multa gloria.

5. Ainsi Dieu affermit le
royaume dans sa main // , &
tous ceux de Juda vinrent
lui faire des présens. De
sorte qu'il se trouva comblé
d'une infinité de richesses &
d'une très grande gloire.

6. Cumque sump-
asset cor ejus auda-
ciam propter vias Do-
mini , etiam excelsa
& lucos de Juda ab-
stulit.

6. Comme son cœur étoit
plein de force & de zèle
pour l'observation des pré-
ceptes du Seigneur , il fit
abattre dans Juda les hauts-
lieux & les bois *consacrés*
aux idoles.

7. Tertio autem an-
no regni sui , misit de
principibus suis Ben-
hail , & Obdiam , &
Zachariam , & Natha-
nael , & Michæam ,
ut docerent in civita-
bus Juda :

7. La troisième année de An du
son regne , il envoya des pre- monde
miers seigneurs de sa Cour ; 3091.
Avant scavoir , Benhail , Obdias , J. C.
Zacharie , Nathanael , & 912.
Michée , pour instruire dans
les villes de Juda.

8. & cum eis Le-
vitas , Semeiam , &
Nathanias ,

8. Il joignit à eux les Le-
vites , Semeias , Nathanias ,

¶. 3. expl. où il marcha
avant son peché.
Ibid. lestr. son pere,

Ibid. lestr. in Baalim.
¶. 5. autr. par la main , c'est-
à-dire , celle de Dieu.

& Zabadias, Asaël, Semiramoth, & Jonathan, Adonias, Thobias, & Thobadonias, *tous* Levites ; & les Prêtres Elisama & Joram :

Nathaniam, & Zabadiam, Asaël quoque, & Semiramoth, & Jonathan, adoniamque & Thobiam, & Thobadoniam, Levitas, & cum eis Elisama & Joram sacerdotes,

9. & ils instruisoient tout le peuple de Juda, & portoient avec eux le livre de la loi du Seigneur : & ils alloient dans toutes les villes de Juda, & y enseignoient le peuple.

9. docebantque populum in Juda, habentes librum legis Domini, & circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.

10. Ainsi la terreur du Nom de Dieu se répandit dans tous les royaumes // qui étoient aux environs de Juda ; de sorte qu'ils n'osoient prendre les armes contre Josaphat.

10. Itaque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audiabant bellare contra Josaphat.

11. Les Philistins mêmes venoient faire des présens à Josaphat, & ils lui payoient un tribut d'argent. Les Arabes lui amenoient des troupeaux, sept mille sept cens moutons & autant de boucs.

11. Sed & Philistæ Josaphat munera deferebant, & vestigal argenti, Arabes quoque adducebant pecora, arietum septem millia septingenta, & hircorum totidem.

12. De sorte que Josaphat devint puissant, & s'éleva jusqu'à un très-haut point de grandeur : & il bâtit des

12. Crevit ergo Josaphat, & magnificatus est usque in sublime : atque adificavit in Juda d-

ys. 10, *lett.*, regna terrarum.

mos ad instar tur-
rionum , urbésque mu-
ratas.

forteresses dans Juda, en for-
me de tours, & des villes fer-
mées de murailles.

13. Et multa opera
paravit in urbibus Ju-
da : viri quoque bel-
latores , & robusti-
erant in Jerusalem ,

13. Et il fit de grandes
choses dans toutes les villes
de Juda. Et il avoit aussi des
gens aguerris & vaillans
dans Jerusalem ,

14. quorum iste nu-
merus per domos at-
que familias singulo-
rum : in Juda princi-
pes exercitus , Ednas
dux , & cum eo robu-
stissimi viri trecenta
millia.

14. dont voici le dénom-
brement //, selon les mai-
sons & les familles de cha-
cun ; Dans Juda les princi-
paux Officiers de l'armée
étoient , Ednas qui en étoit
le General, & qui avoit avec
lui, trois cens mille hommes
très-vaillans.

15. Post hunc Jo-
hanam princeps , &
cum eo ducenta octo-
ginta millia.

15. Après lui, le premier
étoit Johanan , qui avoit
avec lui deux cens quatre-
vingt mille hommes.

16. Post istum quo-
que Amasias filius Ze-
chri, consecramus Do-
mino , & cum eo du-
centa millia virorum
fortium.

16. Après celui-ci étoit
Amasias fils de Zechri con-
sacré au Seigneur //, & avec
lui deux cens mille hommes
fort braves.

17. Hunc sequeba-
tur robustus ad prælia
Eliada , & cum eo te-
nentium arcum & cly-
peum ducenta millia.

17. Il étoit suivi d'Eliada
redoutable dans les combats,
qui commandoit deux cens
mille hommes armés d'arcs
& de boucliers.

¶. 14. Hebr. & voici les
chefs de famille qui les com-
mandoient.

¶. 16. expl. qui s'étoit lui-
même offert pour servir dans
l'armée du Seigneur.

18. Après lui étoit aussi Jozabad, qui étoit à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, tous gens de tête & de main.

19. Toutes ces troupes étoient près de la personne du Roi ⁶, sans compter les autres qu'il avoit mises dans les villes murées par tout le royaume de Juda.

⁶. 19. Hebr. servoient le Roi.

18. Post istum etiam Jozabad, & cum co centum octoginta mil lia expeditorum militum.

19. Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis, quos posuerat in urbibus muralis, & in universo Juda.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 7. 8. 9. *JL envoia des premiers seigneurs de sa Cour pour instruire les peuples dans les villes de Juda, &c.*

Ces principaux de la Cour de Josaphat, qui sont envoyés pour procurer l'instruction des peuples dans tout son royaume, le firent, partie par eux-mêmes, comme on a vu autrefois Origene étant laïque, instruire les peuples ; partie par les Levites & par les Prêtres qu'on leur joignit, comme étant ceux à qui ce ministère appartenait principalement. Et ces seigneurs les soutenoient en même temps & les appuyoient de toute leur autorité. Josaphat ne fit donc rien en cela par une entreprise qui préjudiciât aux droits des ministres du Seigneur : car il appartient à ceux-ci d'instruire les peuples dans toutes les choses qui regardent la Religion ; il

Elias.

LIVRE II. CHAP. XVII. 405
est du devoir des Princes d'ôter les obstacles extérieurs qui se pourroient opposer à cette instruction des peuples , & de faciliter aux saints ministres par tous les moyens raisonnables & légitimes , l'execution de leur ministere.

Il y a même , comme on l'a dit , des exemples dans l'Eglise , qui font voir que quelques laïques , par un privilege particulier , ont été très-utilement employés sous l'autorité des Evêques à enseigner les fidèles , ou à défendre la vérité , lorsqu'on remarquoit en eux des talents extraordinaire s qui pouvoient les rendre utiles aux autres , & que d'ailleurs leur humilité les faisoit tenir dans le dernier rang avec les peuples . Outre Origene , qui en uia de la sorte avant qu'il fût élevé aux Ordres sacrés , on a toujours regardé avec admiration saint Prosper , qui étant , selon la commune opinion , un simple laïque , ne laissa pas de défendre avec toute la lumière & toute la piété d'un vrai disciple de saint Augustin , la doctrine de l'Eglise touchant la grâce de J E S U S - C H R I S T ; en sorte qu'un célèbre Cardinal de ces derniers temps n'a pas craint Cardin. du Perr. Repliq. liv. 1. ch. de dire , que saint Augustin le regardoit ainsi qu'un autre lui-même .

¶. 10. Ainsi la terreur du Nom de Dieu se ^{30. pag.} _{177.} répandit sur tous les royaumes qui étoient aux environs de Juda .

On n'admiré point assez comment la vraie piété & l'observation de la loi de Dieu rend les peuples redoutables à leurs ennemis . On a vu ^{cap. 11;} auparavant , que le royaume de Roboam ayant paru entièrement affermi , ce Prince ingrat abandonna la loi du Seigneur , & qu'il se trou-

Cc iii

va ensuite exposé aux ravages d'une armée victorieuse , qui étoit celle du Roi d'Egypte. On voit ici au-contreire le Roi Jofaphat ne se mettre en peine que de ce qui regardoit le culte de Dieu , s'appliquer uniquement à ôter de son royaume tous les scandales qui pouvoient être un sujet de chûte à son peuple , & à le faire bien instruire de sa sainte loi. Et l'Ecriture ajoûte aussi-tôt , Que la terreur du Nom de Dieu se répandit sur tous les royaumes des terres qui étoient aux environs de Juda , & que personne n'osoit déclarer la guerre à Jofaphat. C'étoit l'accomplissement de cette excellente parole de Sa-

^{Prov. 18.} Iomon : Que le Nom du Seigneur est une très-
^{40.} forte tour : Que le juste y court comme à son refuge , & qu'il y trouve son élévation & son assûrance contre tous ses ennemis. Toute autre assûrance n'est donc que vaine & trompeuse. Et ce grand nombre de Rois de Juda & d'Israël , qui se confierent temérairement en d'autres appuis qu'en celui du Nom du Seigneur , en ont été des exemples éclatans , non seulement parcequ'ils ne purent trouver leur élévation véritable dans l'élevement funeste de leur orgueil , mais parcequ'ils y trouverent en effet leur abaissement & leur perte.



CHAPITRE XVIII.

Fuit ergo Josa-
phat dives &
nclytus multum, &
ffinitate conjunctus
est Achab.

2. Descenditque
post annos ad eum in
Samariam : ad cuius
adventum mactavit
Achab arietes & bo-
ves plurimos, ipsi , &
populo qui venerat
cum eo : persuasitque
illi ut ascenderet in
Ramoth Galaad.

3. Dixitque Achab
rex Israel ad Josaphat regem Juda :
Veni mecum in Ra-
moth Galaad. Cui
ille respondit : Ut
ego , & tu : sicut po-
pulus tuus , sic & po-
pulus meus : tecum-
que erimus in bello.

1. Josaphat fut donc très-
riche & acquit beau-
coup de gloire ; & il con-
tracta alliance avec Achab .

2. Quelques années après //
il l'alla voir à Samarie : &
Achab à son arrivée fit im-
moler beaucoup de bœufs &
de moutons en sa considera-
tion , & en consideration du
monde qui étoit venu avec
lui , & il lui persuada de
marcher avec lui contre Ra-
moth de Galaad.

3. Achab Roi d'Israel dit
donc à Josaphat Roi de Ju-
da : Venez avec moi à Ra-
moth de Galaad. Et Josaphat
lui répondit : Vous
pouvez disposer de moi
comme de vous ; mon peu-
ple est votre peuple , & nous
vous accompagnerons à cet-
te guerre.

Ψ.1. expl. parce que Joram son
fils épousa Athalia fille d'Achab .

Ψ. 2. expl. la troisième an-
née de son regne. 3. Reg. 22.
Voy. les explic. du 2. Ψ. du 22. l'an du monde 1107. avancé
chap. du 3. liv. des Rois.

JESUS-CHRIST. 897.

Cc iiiij

4. Et Josaphat dit au Roi d'Israël : Consultez , je vous prie , aujourd'hui la volonté du Seigneur.

5. Le Roi d'Israël assembla donc quatre cens Prophètes ; & il leur dit : Dois-je aller faire la guerre à Ramoth de Galaad , ou me tenir en paix ? Et eux répondirent : Allez , & Dieu livrera la ville entre les mains du Roi.

6. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque Prophète du Seigneur , afin que nous le consultions aussi ?

7. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : Il y a ici un homme par qui nous pouvons consulter la volonté du Seigneur : mais je le hais , parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon , & me prédit toujours du mal. C'est Michée // fils de Jemla. Josaphat répondit : O Roi , ne parlez pas ainsi.

8. Le Roi d'Israël fit donc venir un de ses eunuques , &

¶. 7. ce n'est pas celui qui est entre les petits Prophètes , qui n'a commencé à paraître que sous Joatham , celui-ci est de 130. ans plus vieux .

4. Dixitque Josaphat ad regem Israël : Consule , obsecro , im- præsentiarum sermo- nem Domini.

5. Congregavit igi- tur rex Israël prophe- tarum quadringentos viros , & dixit ad eos : In Ramoth Galaad ad bellandum ire debe- mus an quiescere ? At illi : Ascende , ins- quiunt , & trader Deus in manus regis .

6. Dixitque Josaphat : Numquid non est hic prophetes Do- mini , ut ab illo etiam requiramus ?

7. Et ait rex Israël ad Josaphat : Est vir unus , à quo possumus quærere Domini vo- luntatem : sed ego odi eum , quia non pro- phetat mihi bonum , sed malum omni tem- pore : Est autem Mi- chæas filius Jemla. Dixitque Josaphat : Ne loquaris , rex , hoc modo .

8. Vocavit ergo rex Israël unum de

eunuchis , & dixit ei :
Voca citò Michæam
filium Jemla.

9. Porro rex Israel ,
& Josaphat rex Juda ,
uterque sedebat in so-
lio suo , vestiti cultu
regio : sedebant au-
tem in area juxta por-
tam Samariæ , omnes-
que prophetæ vatici-
nabantur ~~ram~~ eis.

10. Sedecias verò
filius Chanaana fecit
sibi cornua ferrea , &
ait : Hæc dicit Do-
minus : His ventilabis
Syriam , donec conte-
ras eam.

11. Omnesque pro-
phetæ similiter pro-
phetabant , atque di-
cebant : Ascende in
Ramoth Galaad , &
prosperaberis , & tra-
der eos Dominus in
manu regis.

12. Nuntius au-
tem , qui ierat ad vo-
candum Michæam ,

lui dit : Faites - moi venir
tout présentement Michée
fils de Jemla.

6. Or le Roi d'Israël &
Josaphat Roi de Juda , é-
toient assis chacun sur un
trône , vêtus avec une ma-
gnificence royale : & ils é-
toient assis dans la place qui
est près de la porte de Sa-
marie , & tous les Prophètes
prophetisoient devant eux.

10. Alors Sedecias fils de
Chanaana , se fit des cornes
de fer &c , & dit : Voici ce que
dit le Seigneur : Vous secoue-
rez & vous frapperez avec
des cornes la Syrie , jusqu'à
ce que vous l'ayez détruite.

11. Les autres Prophètes
prophetisoient tous la même
chose , & disoient au Roi :
Marchez contre Ramoth de
Galaad , vous aurez un suc-
cès heureux , & le Seigneur
la livrera entre les mains du
Roi.

12. Mais celui qui avoit
été envoyé pour faire venir
Michée , lui dit : Voilà que

¶. 10. expl. Il étoit assez ordinaire aux Prophètes , de joindre l'action à la parole pour faire plus d'impression sur les hommes. De sorte que pour entendre

ceci , il faut s'imaginer que Sedecias qui faisoit le prophète , s'agitoit comme un taureau furieux , & frappoit avec ces cornes qu'il s'étoit fait faire.

410 LES PARALIPOMENES.

tous les Prophetes prédisent tous d'une voix un bon succès au Roi : Je vous prie donc que vos paroles ne soient point différentes des leurs , & que votre prédiction soit favorable.

13. Michée lui répondit : Vive le Seigneur , je dirai tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

14. Michée vint donc se présenter au Roi ; & le Roi lui dit : Michée , devons-nous marcher contre Ramoth de Galaad pour l'affliger , ou demeurer ici en paix ? Michée lui répondit : Allez , toutes choses vous réussiront heureusement // , & les ennemis vous seront livrés entre les mains.

15. Le Roi ajouta : Je vous conjure instamment // de ne me parler que selon la vérité , & au Nom du Seigneur .

16. Michée alors lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme

ÿ. 14. expl. Ce qu'il ne disoit | été dit. 3. Reg. 21. 15.
que pat ironie : & le Roi l'en- | *ÿ. 15. lett.* Iterum atque ite-
tendit bien , comme il paraît | rum te adjuro. *Hebr.* Je vous
par ce qui suit. Voyez ce qui a | conjure au Nom de Dieu. *Vocab.*

ait illi : En verba omnium prophetarum uno ore bona regi annuntiant : queso ergo te ut & sermo tuus ab eis non dissentiat , loquarisque prospera.

13. Cui respondit Michæas : Vivit Dominus , quia quodcumque digerit mihi Deus meus , hoc loquar.

14. Venit ergo ad regem. Cui rex ait : Michæa , iræ debemus in Ramoth Galaad ad bellandum , an quiete ? Cui ille respondit : Ascendite : cuncta enim prospera evenient , & tradentur hostes in manus vestras.

15. Dixitque rex : Iterum atque iterum te adjuro , ut mihi non loquaris nisi quod verum est , in nomine Domini.

16. At ille ait : Vidi universum Israël dispersum in montibus ,

L I V R E II. C H A P. X V I I I . 4 1 1

Sicut oves absque pa-
store : & dixit Domini-
nus : Non habent isti
dominos : revertatur
unusquisque in do-
mum suam in pace.

17. Et ait rex Israel
ad Josaphat : Nonne
dixi tibi , quod non
prophetaret iste mihi
quidquam boni , sed
ea quae mala sunt ?

18. At ille , Idcirco ,
ait , audite verbum
Domini : Vidi Domi-
num sedentem in so-
lio suo , & omnem
exercitum caeli assi-
stentem ei à dextris
& à sinistris .

19. Et dixit Domi-
nus : Quis decipiet
Achab regem Israel ,
ut ascendat & corruat
in Ramoth Galaad ?
Cumque diceret unus
hoc modo , & alter
alio :

20. processit spiri-
tus , & stetit coram
Domino , & ait : Ego
decipiam eum . Cui
Dominaus : In quo ,
inquit , decipes ?

des brebis sans pasteur ; &
le Seigneur a dit : Ces gens-
là n'ont point de chef ; que
chacun retourne en paix
dans sa maison .

17. Aussi-tôt le Roi dit à
Josaphat : Ne vous ai-je pas
bien dit , que cette homme
ne me prophétise jamais rien
de bon , mais seulement des
malheurs ?

18. Et Michée repliqua :
Ecoutez donc la parole du
Seigneur : J'ai vu le Sei-
gneur assis sur son trône , &
toute l'armée du ciel autour
de lui à droit & à gauche .

19. Et le Seigneur a dit :
Qui séduira Achab Roi d'Is-
rael , afin qu'il marche con-
tre Ramoth de Galaad , &
qu'il y perisse ? Comme l'un
répondoit d'une façon , &c
l'autre d'une autre // ,

20. l'esprit // s'avança ,
& se presenta devant le Sei-
gneur & lui dit : C'est moi
qui le séduirai . Le Seigneur
ajouta : Comment le sédui-
ras-tu ?

¶. 19. expl. Innuit varios providentiaz Dei modos , quibus de-
creta sua ad exitum perducit. Synops. in Reg. 22. 20.

¶. 20. expl. malum.

21. J'irai , répondit cet esprit , & je serai un esprit menteur en la bouche de tous ses Prophetes. Le Seigneur dit : Tu le séduiras & tu en viendras à bout ; va & fais ce que tu dis.

22. C'est donc maintenant que le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos Prophetes ; & le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

23. Or Sedecias fils de Chanaana s'approcha de Michée , & le frappa sur la joue , & dit : Par où l'Esprit du Seigneur a-t-il passé & s'en est-il allé de moi pour te parler ?

24. Michée répondit : Vous le verrez vous-même le jour que vous passerez de chambre en chambre pour vous cacher ⁴.

25. Le Roi d'Israël donna ses ordres , & dit : Prenez Michée , & le menez à Amon Gouverneur de la ville , & à Joas fils d'Amelech ,

21. At ille respondit : Egrediar & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixit Dominus : Decipies , & prævalebis : egredere , & fac ita.

22. Nunc igitur , ecce Dominus dedit spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum , & Dominus locutus est de te mala.

23. Accessit autem Sedecias filius Chanaana , & percussit Michæam maxillam , & ait : Per quam viam transivit Spiritus Domini à me , ut loqueretur tibi ?

24. Dixitque Michæas : Tu ipse videbis in die illo , quando ingressus fueris cubiculum de cubiculo ut abscondaris .

25. Præcepit autem rex Israël , dicens : Tollite Michæam , & ducite eum ad Amon principem civitatis , & ad Joas filium Amelech .

*. 24. expl. & vous échapper de la fureur des officiers du Roi , qui vous chercheront pour vous punir de l'avoir trompé.

26. Et dicitis: Hæc dicit rex: Mittite hunc in carcerem , & date ei panis modicum , & aquæ pauxillum , donec revertar in pace.

27. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace , non est locutus Dominus in me. Et ait : Audite omnes populi.

28. Igitur ascenderunt rex Israel & Josaphat rex Juda in Ramoth Galaad.

29. Dixit rex Israel ad Josaphat: Mutabo habitum , & sic ad pugnam vadam , tu autem induere vestibus tuis. Mutatoque rex Israel habitu , venit ad bellum.

30. Rex autem Syriae præceperat ducibus equitatus sui , dicens : Ne pugnetis contra minimum , aut contra maximum , nisi contra solum regem Israel.

31. Itaque cum vi-

¶. 17. lett. n'a point parlé en moi,

26. & dites-leur : Voici ce que le Roi a ordonné , Mettez cet homme dans la prison , & qu'on ne lui donne qu'un peu de pain & un peu d'eau , jusqu'à ce que je revienne en paix.

27. Michée repartit : Si vous revenez en paix , le Seigneur n'a point parlé par ma bouche [¶]. Et il ajoûta : Peuples , écoutez tous ce que je dis.

28. Le Roi d'Israel , & Josaphat Roi de Juda marcherent donc contre Ramoth de Galaad.

29. Et le Roi d'Israel dit à Josaphat : J'irai au combat après avoir changé d'habit. Mais pour vous prenez vos habits ordinaires. Ainsi le Roi d'Israel changea d'habit , & vint au combat.

30. Mais le Roi de Syrie donna ses ordres aux Officiers qui commandoient la cavalerie , & leur dit : Ne vous attachez dans le combat à aucun , ni petit ni grand , mais seulement au Roi d'Israel.

31 Ainsi lorsque ceux qui

commandoient la cavalerie apperçurent Josaphat , ils dirent : C'est le Roi d'Israël. Ils l'environnerent de tous côtés , & commencerent à le charger : mais ce Prince poussa des cris au Seigneur qui le secourut , & les écarta tous de lui.

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'étoit point le Roi d'Israël , ils le laissèrent.

33. Il arriva qu'un homme * du peuple // tira une flèche au hazard , & qu'il en frappa le Roi d'Israël entre le cou & les épaules //. Il dit aussi-tôt à son cocher : Tourne bride , & tire-moi du combat , car je suis blessé.

34. Ainsi la guerre fut terminée en ce jour //. Cependant le Roi d'Israël demeura dans son chariot jusqu'au soir , faisant ferme contre les Syriens // , & il mourut au coucher du soleil.

*. 33. defunct hæc verba in hebreo. mais qu'elle sortit par les épaules. Menoch.

Ibid. expl. Il est dit au 3. Reg. 22. 34. que la flèche le vint frapper entre le poumon & l'estomac : ce qui fait voir que venant d'en-bas , elle entra par là;

*. 34. Hebr. le combat fut fort opiniâtré.

Ibid. expl. pour ne point décourager les gens.

dissent principes equitatus Josaphat , dixerunt : Rex Israel est iste. Et circumdederunt eum dimicantes : at ille clamavit ad Dominum , & auxiliatus est , atque avertit eos ab illo.

32. Cum enim videntur duces equitatus , quod non esset rex Israel , reliquerunt eum.

33. Accidit autem ut unus e populo sagittam in incertum jaceret , & percuteret regem Israel inter cervicem & scapulas. At ille aurigæ suo ait : Converte manum tuam , & educ me de acie , quia vulneratus sum.

34. Et finita est pugna in die illo : porrò rex Israel stabat in curru suo contra Syrios usque ad vesperam , & mortuus est occidente sole.

Comme ce chapitre est tout le même que le vingt-deuxième du troisième livre des Rois , il suffit d'y renvoyer ceux qui desireroient d'en voir les explications.



C H A P I T R E X I X.

1. R Eversus est autem Josaphat rex Juda in dominum suam pacificè in Jerusalem.

2. Cui occurrit Jehu filius Hanani Videns, & ait ad eum : Impio præbes auxilium , & his qui oderunt Dominum amicitia jungeris , & idcirco iram quidem Domini rebaris :

3. sed bona opera inventa sunt in te , cùd quòd abstuleris lucos de terra Juda , & præparaveris cor tuum ut requireres Dominum Deum patrum tuorum.

4. Habitavit ergo

J osaphat s'en revint en paix dans son palais à Jerusalem.

2. Le Prophete Jehu fils d'Hanani vint au-devant de lui , & lui dit : Vous donnez du secours à un impie , & vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur : vous vous étiez rendu digne pour ce sujet de la colere de Dieu :

3. mais il s'est trouvé de bonnes œuvres en vous, parce que vous avez exterminé de la terre de Juda les bois consacrés aux idoles , & que vous avez porté votre cœur à chercher le Seigneur le Dieu de vos peres.

4. Josaphat demeura donc

V. 1. lett. Pacificè , par où l'Ecriture marque le miracle par lequel Dieu l'avoit délivré.

à Jerusalem, & il fit encore la visite de son peuple, depuis Bersabée jusqu'aux montagnes d'Ephraïm //; & il les fit rentrer dans le culte du Seigneur le Dieu de leurs peres.

5. Il établit aussi des Juges dans toutes les places fortes de Juda, & dans chaque lieu // particulier.

6. Et il donna ses ordres à ses Juges, & leur dit : Prenez bien garde à tout ce que vous ferez : car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercerez, c'est celle du Seigneur ; & tout ce que vous aurez jugé retombera sur vous.

7. Que la crainte du Seigneur soit avec vous, & apportez tous les soins imaginables à vous bien acquitter de votre devoir : Car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur notre Dieu, ni d'acception de personnes, ni aucun desirs de présens.

8. Josaphat établit // aussi

Josaphat in Jerusalem : rursumque egressus est ad populum de Bersabee usque ad montem Ephraim, & revocavit eos ad Dominum Deum patrum suorum.

5. Constitutique iudices terre in cunctis civitatibus Juda munitis per singula loca,

6. & præcipiens iudicibus : Videte, ait, quid faciatis : non enim hominis exercetis judicium, sed Domini : & quodcumque judicaveritis, in vobis redundabit.

7. Sit timor Domini vobiscum, & cum diligentia cuncta facite : non est enim apud Dominum Deum nostrum iniqüitas, nec personarum acceptio, nec cupido munerum.

8. In Jerusalem

¶. 4. expl. Où le Roi son pere s'étoit rendu maître de plusieurs villes.

¶. 5. Hebr. dans chaque ville.

¶. 8. expl. Il établit, ou

plutôt il rétablit ; parceque certe autorité du Conseil qu'ils appeloient Synedrim, avoit été fort troublée sous le regne des mauvais Rois.

quoque

quoque constituit Josphat Levitas , & sacerdotes , & principes familiarum ex Israël , ut judicium & causam Domini dicudarent habitatoribus ejus.

dans Jerusalem des Levites , des Prêtres , & des chefs des familles d'Israël , afin qu'ils y rendissent la justice à ceux qui y demeuroient dans les affaires qui regardoient le Seigneur , & dans celles qui regardoient les particuliers^o.

9. Precepitque eis, dicens : Sic agetis in timore Domini fideliter & corde perfecto.

9. Il leur donna ses ordres , & leur dit : Vous ferez toutes choses dans la crainte du Seigneur avec fidélité , & un cœur parfait.

10. Omnem causam , quæ venerit ad vos , fratum vestrorum , qui habitant in urbibus suis inter cognationem & co-gnationem , ubicumque quæstio est de lege , de mandato , de ceremoniis , de justificationibus : ostendite eis , ut non peccent in Dominum , & ne veniat ira super vos & super fratres vestros : sic ergo agentes non peccabitis.

10. Quand quelque affaire de vos frères qui sont dans leurs villes *particulières* , viendra à vous^o , soit qu'il s'agisse de quelque intérêt de famille , ou de quelque question de la loi , des commandemens , des cérémonies , & des préceptes : apprenez-leur ce qui est conforme à la loi , de-peur qu'ils ne pechent contre le Seigneur , & que sa colere ne vienne sur vous & sur vos frères . Et si vous vous conduisez de la sorte , vous ne pecherez point.

11. Amarias au-

11. Amarias votre Pon-

ÿ. 8. expl. On a suivi l'heure , qui porte ad judicium Domini , et ad item. Or judicium Domini , regarde propre- | ment les choses saintes , & lites les affaires civiles.

ÿ. 10. expl. Par appel.

Dd

48 LES PARALIPOMENES.

tise // présidera dans les choses qui regardent Dieu : & Zabadias fils d'Ismahel chef de la maison de Juda, présidera dans les affaires qui regardent le Roi. Vous avez aussi les Levites parmi vous, qui vous serviront de maîtres. Soyez pleins de force, & acquittez-vous avec soin de vos devoirs, & le Seigneur vous traitera favorablement.

tem sacerdos & pontifex vester , in his , quæ ad Deum pertinent , præsidebit : porrò Zabadias filius Ismahel , qui est dux in domo Juda , super ea opera erit , quæ ad regis officium pertinent : habetisque magistros Levitas coram vobis , conformamini , & agite diligenter , & erit Dominus vobiscum in bonis.

¶. 11. Hebr. Et ecce Amarias sacerdos caput (supple , erit) super vos , i. e. præserit vobis. Vatabl.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL;

¶. 2. 3. ✓ Ous donnez du secours à un impie,
& vous faites alliance avec ceux qui
haïssent le Seigneur. Sachez donc que vous vous
étiez rendu digne de la colere de Dieu. Mais il s'est
trouvé de bonnes œuvres en vous , &c.

On a eu lieu en effet de s'étonner , lorsqu'on a vu dans le chapitre précédent , Josaphat , ce Roi si pieux , s'être uni si étroitement avec un impie , tel qu'étoit Achab , que cette même liaison l'ait comme aveuglé , jusqu'à l'engager à aller temérairement à une guerre , dont le Prophète du Seigneur avoit prédit en sa presence , que le succès seroit très-malheureux. Il est encore étonnant , que ce même Prince ayant vu

Achab s'emporter si injustement contre un Prophète qu'il avoit forcé de lui dire la vérité , & le faire emprisonner pour cette seule raison , n'ait rien dit pour le détourner de cette injustice , & y ait même consenti par son silence. Ces suites funestes de la liaison qu'il avoit faite avec un Roy si impie , sont sans doute très-capables de nous donner de l'horreur de tout commerce avec ceux qui ont secoué le joug & la crainte du Seigneur , puisqu'une lâche complaisance pour ces personnes dont on ménage l'amitié , est capable de précipiter insensiblement les plus justes dans de grands pechés.

Cependant le cœur du Roi Josaphat , qui pa-roissoit attaché à la vraye Religion , lorsque tant d'impies l'abandonnoient , lui fit obtenir l'indulgence du Seigneur , quoiqu'il eût effectivement mérité sa colere. Mais l'on ne peut s'empêcher de remarquer en même-temps la différence de la justice de ces anciens Juifs , d'avec celle que Dieu exige au temps de la loi nouvelle. Qu'on lise en effet ce que J e s u s - C h r i s t dans le livre de l'Apocalipse , dit aux ministres de son Eglise , & l'on sera effrayé en considérant combien la vertu qu'il leur demande est plus parfaite. Je sai , dit-il à l'un d'eux , quelles Apoc. 2:3 font vos œuvres , votre travail & votre patience ; que vous ne pouvez souffrir les méchants ... que vous êtes patient , que vous avez souffert pour mon Non ; & que vous ne vous êtes point découragé : mais j'ai un reproche à vous faire , qui est , que vous vous êtes relâché de votre première charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchus , & faites en pénitence.

D d ij

Ainsi que l'on nie se flatte pas par la vûe de cette indulgence dont Dieu usa envers le Roi Josaphat , lorsque sa conduite l'avoit rendu digne de sa colere. C'étoit au temps de la loi des Juifs , qui étoit comme celui de l'enfance à l'égard de l'homme parfait. D'ailleurs il falloit alors une grande force pour soutenir , comme faisoit Josaphat , la Religion du vrai Dieu contre la pente effroyable qu'avoient les Juifs à l'idolatrie. Et si le Seigneur eut égard à ces *bonnes œuvres qui se trouverent en lui* , ce fut pour le délivrer du danger où il s'étoit vu de perir dans le combat, lorsqu'il *cria* , comme parle l'Ecriture , au milieu de tant d'ennemis qui l'attaquoient , pour demander *au Seigneur* son assistance. Mais depuis que J E S U S - C H R I S T est venu nous ouvrir par son exemple , & par le prix de sa mort , une voie beaucoup plus parfaite ; depuis qu'il a declaré : Que Dieu est un pur esprit , & que ceux qui le veulent adorer , le doivent faire en esprit & en vérité , ne nous flattions point d'une justice exterieure , & ne nous appuyons point sur des œuvres qui ne regardent , pour le dire ainsi , que le dehors de la Religion. Il ne suffit pas pour un Chrétien d'avoir abbattu & foulé aux pieds les autels profanes. Mais il faut qu'il travaille avec ardeur toute sa vie à détruire dans son cœur tout ce qui se sent encore de l'idolatrie spirituelle de ses passions. Il faut qu'il s'applique sans relâche à y faire croître la charité , de-peur que venant insensiblement à déchoir de son premier état , il ne merite que celui qui sonde les cœurs & les reins *ne vienne à lui* , comme il

l'en ménace , & n'ôte son chandelier de son lieu.

*Ibid. ne
sup. v. s.*

¶. 6. 7. Prenez bien garde à tout ce que vous ferrez. Car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez, mais celle du Seigneur : Et tous ce que vous aurez jugé retombera sur votre tête , &c.

Nous voyons ici un Prince qui fait des visites dans ses Estats , bien differentes sans doute de celles de la plûpart des autres Rois de la terre. Il les fait , non pour s'assurer de la fidelité de ses sujets, ni pour fortifier les places de son royaume,ni pour faire la revûe de ses armées. Ce sont des visites qu'on pouvoit nommer épiscopales & apostoliques avant le temps des Apôtres & des Evêques , puisqu'elles tendoient véritablement, comme celles de S. Paul , à affermir la vraye Religion , & à rétablir par tout l'honneur qu'on devoit à Dieu. Car il savoit & il étoit convaincu que c'est en cela principalement que consiste toute la force des Princes.

Qu'il seroit à souhaiter que les avis que ce Roi donnoit aux Judges , en même - temps qu'il les établissoit dans les villes , fussent gravés encore aujourd'hui dans le fond des cœurs de tous ceux qui sont établis pour juger les peuples ! S'ils se regardoient sérieusement les uns & les autres , comme *exerçant la justice de Dieu même à l'égard des hommes* , soit pour le spirituel ou pour le temporel , ils auroient soin de peser beaucoup dans les divines balances de ses Ecritures leurs jugemens , pour les rendre autant qu'ils pourroient , conformes à la vérité de sa parole,qui seule est capable de délivrer ceux qui sont jugés , aussi-bien que ceux qui jugent.

Dd iij

S'ils faisoient un peu de reflexion sur cette terrible sentence que Josaphat prononce ici contre tous les Judges, lorsqu'il leur dit, Que ce qu'ils auront jugé retombera sur leur tête, ils craindroient sans doute de prononcer contr'eux-mêmes un jugement de condamnation, en ne jugeant pas leurs frères selon les règles de la loi divine. Mais lorsque *la crainte du Seigneur*, dont il est parlé ici, n'est point avec eux, il est vrai de dire, comme il est dit en ce lieu, qu'ils n'agissent pas comme les ministres de celui en qui il n'y a ni injustice, ni exception des personnes; mais comme des hommes intéressés & emportés par le *désir des présens*, ou par d'autres considérations humaines.



CHAPITRE XX.

An du
monde.
3108.

1. **A**Près ceci, les Moabites & les Ammonites avec leurs alliés // s'assemblerent contre Josaphat pour lui faire la guerre.

2. Des courriers en vinrent apporter la nouvelle à Josaphat, l'informerent de ce dessein, & lui dirent :

¶. 1. expl. Les Iduméens ou les Amalecites, qui avoient pris l'habit des Ammonites pour secouer le joug des Rois de Juda. Menoch. ex Hieron.

1. Post hæc congregati sunt filii Moab, & filii Ammon, & cum eis de Ammonitis, ad Josaphat, ut pugnarent contra eum.

2. Veneruntque nuntii, & indicaverunt Josaphat, dientes : Venit contra te multitudo magna,

De his locis quæ trans
mare sunt, & de Sy-
ria, & ecce congi-
stunt in Asasontha-
mar, quæ est En-
gaddi.

3. Josaphat autem
timore perterritus:
totum se contulit ad
rogandum Dominum,
& prædicavit jeju-
num universo Juda.

4. Congregatusque
est Judas ad depre-
candum Dominum:
sed & omnes de urbi-
bus suis venerunt ad
obsecrandum eum.

5. Cumque steri-
set Josaphat in me-
dio cœtu Juda, &
Jerusalem, in domo
Domini ante atrium
novum,

6. ait: Domine
Deus patrum nostro-
rum, tu es Deus in
czelo, & dominaris
cunctis regnis Gen-
tium, in manu tua

¶. 2. expl. Ce que les uns
entendent de la mer-mort, &
les autres de la mer-rouge.

Ib. expl. De la Syrie de Moab,
& non pas de celle de Damas.

¶. 4. expl. Tous les Juifs de
Jérusalem.

¶. 5. expl. Le temple pris
en general avec toutes ses dé-
pendances.

Voici une grande multitude
qui vient contre vous, des
lieux qui sont au-delà de la
mer //, & de la Syrie //, &
ils sont campez à Asasontha-
mar, qui est Engaddi.

3. Alors Josaphat saisi de
 crainte, s'appliqua entiere-
ment à prier le Seigneur, &
 fit publier un jeûne dans tout
le royaume de Juda.

4. Tout Juda // s'asseimbla
pour implorer l'assistance du
Seigneur: & tout le monde
même sortit des autres villes
pour venir lui offrir leurs
prières.

5. Après que Josaphat se
fut levé au milieu de cette
multitude dans la maison du
Seigneur //, devant le nou-
veau vestibule //,

6. il dit: Seigneur, qui
êtes le Dieu de nos peres,
vous êtes le Dieu du ciel, &
vous dominez sur les roya-
umes des nations; Vous avez

Ibid. expl. Ce vestibule étoit
appollé nouveau, ou parcequ'on
y avoit fait une nouvelle di-
vision, pour separer les hom-
mes d'avec les femmes, ou par-
cequ'on l'avoit reparé & purifié
de toutes les ordures que les
Rois précédens y avoient faites.
Synops.

424 LES PARALIPOMENES.
la force & la puissance en
main , & nul ne peut vous
résister.

est fortitudo & po-
tentia , nec quisquam
tibi potest resistere.

7. N'est-ce pas vous, mon
Dieu , qui avez fait mourir
tous les habitans de cette
terre , en présence de votre
peup' e d'Israël , & qui l'avez
donnée à la posterité d'A-
braham votre ami , pour la
posséder à jamais ?

8. Ils y ont établi leur de-
meure , & y ont bâti un san-
ctuaire à votre Nom , & ils
ont dit :

9. Si les maux viennent
fondre sur nous , l'épée de
votre jugement // , la peste ,
la famine ; nous nous pre-
senterons devant vous dans
cette maison , où votre Nom
a été invoqué , & nous pou-
serons nos cris vers vous
dans nos afflictions , & vous
nous exaucerez , & vous nous
délivrerez .

10. Voici donc mainte-
nant les enfans d'Ammon &
de Moab , & *ceux qui habi-
tent la montagne de Seir* // ;
sur les terres desquels vous

7. Nonne tu , Deus
noster , interfecisti
omnes habitatores
terræ hujus coram
populo tuo Israël , &
dedisti eam semini
Abraham amici tui in
sempiternum ?

8. Habitaverunt-
que in ea , & extru-
xerunt in illa san-
ctuarium nomini tuo ,
dicentes :

9. Si irruerint sua
per nos mala , gladius
judicii , pestilentia ,
& fames , stabimus
coram domo hac in
conspicu tuo , in qua
invocatum est no-
men tuum ; & cla-
mabimus ad te in tri-
bulationibus nostris ,
& exaudies , salvos-
que facies .

10. Nunc igitur
ecce filii Ammon , &
Moab , & mons Seir ,
per quos non concef-
fisti Israël ut transi-
rent quando egredie-

Ψ. 9. letter. *Gladus judicii* , l'épée par laquelle Dieu exerce
son jugement.

Ψ. 10. expl. Habitée par les Iduméens.

banteur de Ægypto, ne voulûtes pas permettre
sed declinaverunt ab à votre peuple d'Israël de
eis, & non interfec- passer lorsqu'ils sortoient
zunt illos : d'Egypte, les obligeant de
de ne les pas détruire ;

11. econtrario
agnat, & nituntur
ejicere nos de posse-
sione, quam tradidisti
nobis.

12. Deus noster, er-
go non judicabis eos?
In nobis quidem non
est tanta fortitudo, ut
possimus huic multi-
tudini resistere, quæ
irruit super nos. Sed
cum ignoremus quid
agere debeamus, hoc
solum habemus resi-
dui, ut oculos no-
stro dirigamus ad
te.

13. Omnis verò
Juda stabar coram
Domino, cum par-
vulis, & uxoribus,
& liberis suis.

11. ces Ammonites, dis-je,
& les autres tiennent une
conduite bien différente, &
font tous leurs efforts pour
nous chasser des terres que
vous nous avez données, &
dont vous nous avez mis en
possession.

12. Vous qui êtes notre
Dieu, ne ferez-vous donc
point justice de ces gens-là?
Nous reconnoissons que
nous n'avons point assez de
force pour résister à toute
cette multitude qui vient
fondre sur nous. Mais com-
me nous ne savons pas même
ce que nous avons à faire, il
ne nous reste autre chose que
de tourner nos yeux vers
vous.

13. Or tout le peuple de
Juda étoit devant le Sei-
gneur, avec leurs femmes,
leurs enfans, & ceux-mêmes
qui étoient encore à la mam-
melle !!.

V. 23. Iccet. Cum parvulis.

14. Là se trouva aussi Jahaziel fils de Zacharie , fils de Banaïas , fils de Jehiel , fils de Mathanias , Levite de la famille d'Asaph : & l'Esprit de Dieu descendit sur lui au milieu de cette multitude ,

15. & il dit : Ecoutez , vous tous *peuple de Juda* , & vous autres qui demeurez à Jérusalem , & vous aussi Roi Josaphat . Voici ce que le Seigneur vous dit : Ne craignez rien , & n'apprehendez point cette multitude . Ce ne sera pas vous qui combatrez , mais Dieu .

16. Demain vous irez devant d'eux , car ils monteront par le côteau du mont appellé Sis¹⁶ , & vous les rencontrerez à l'extremité du torrent qui regarde le desert de Jeruel .

17. Ce ne sera pas vous qui combattrez , demeurez seulement fermes , & vous verrez le secours du Seigneur sur vous , ô Juda & Jérusalem : ne craignez point , & ne vous effrayez point ; vous marcherez demain con-

14. Erat autem Jahaziel filius Zachariæ , filii Banaiz , filii Jehiel , filii Mathanias , Levites de filiis Asaph , super quem factus est Spiritus Domini in medio turbæ ,

15. & ait : Attendite , omnis Juda , & qui habitatis Jérusalem , & tu , rex Josaphat : Hæc dicit Dominus vobis : Nolite timere , nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna , sed Dei .

16. Cras descendetis contra eos : ascensuri enim sunt per clivum nomine Sis , & invenietis illos insummitate torrentis , qui est contra solitudinem Jéruel .

17. Non eritis vos qui dimicabitis , sed tantummodo confidenter state , & videbitis auxilium Domini super vos , & Juda & Jérusalem : nolite timere , nec paveatis : cras ege-

^{16.} expl. Ce mot signifie fleuri , ou couvert de fleurs ,

LIVRE II. CHAP. XX. 427

diemini contra eos , & Dominus erit vobis cum.

18. Josaphat ergo , & Juda , & omnes habitatores Ierusalem , ceciderunt proi in terram coram Domino , & adoraverunt eum.

19. Porro Levitae de filiis Caath , & de filiis Core , laudabant Dominum Deum Israel voce magnâ , in excelsum.

20. Cumque manes surrexisissent , egressi sunt per desertum Thecue : profectisque ejus , stans Josaphat in medio eorum , dixit : Audite me , viri Juda , & omnes habitatores Jerusalem : credite in Domino Deo vestro , & securi eritis : credite prophetis ejus , & cuncta evenient prospera.

21. Deditque consilium populo , &

*. 19. lett. *Voce magna in excelsum* : A grands cris , & elevant fort leur voix .

18. Alors Josaphat & le peuple de Juda , & tous ceux qui demeuroient à Jérusalem ; se prosternerent en terre devant le Seigneur , & l'adorerent.

19. Et en même-temps les Levites de la famille de Caath & de celle de Coré , chantoient hautement les louanges du Seigneur le Dieu d'Israël , & de toute la force de leurs voix ¹.

20. Et le lendemain au matin ils se leverent , & marcherent au travers du desert de Thecue. Et comme ils étoient en chemin , Josaphat se tint debout au milieu d'eux , & leur dit : Ecoutez-moi , hommes de Juda , & vous tous qui demeurez à Jérusalem : Mettez votre confiance dans le Seigneur votre Dieu , & vous n'aurez rien à craindre ; croyez ce qu'ont prédit les Prophètes , & tout vous réussira.

21. Après avoir donné ses avis au peuple , il établit par

428 LES PARALIPOMENES.

troupes des chantres pour statuit cantores Domini , ut laudarent eum in turmis suis , & antecederent exercitum , ac voce consona dicerent : Confitemini Dominum , quoniam in eternum misericordia ejus .

22. Et dans le même temps qu'ils eurent commencé à chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les dessins des ennemis contre eux-mêmes ; c'est-à-dire, des enfans d'Ammon & de Moab , & des habitans du mont Seïr , qui s'étant mis en marche dans le dessein de battre Juda , furent tous défaits.

23. Car les enfans d'Ammon & de Moab se soulevèrent contre ceux du mont Seïr , les tuèrent & les défirent. Et après cette action ils tournerent encore leurs armes contr'eux-mêmes , & ils se tuèrent les uns les autres.

24. L'armée de Juda étant donc arrivée sur ce lieu élevé , d'où l'on découvroit le desert , elle vit de loin toute la plaine couverte de corps morts , sans qu'il

22. Cumque ceperint laudes canentes , vertit Dominus infidias eorum in semetipso , filiorum scilicet Ammon & Moab , & montis Seir , qui egressi fuerant ut pugnarent contra Judam , & percussissent.

23. Namque filii Ammon , & Moab , consurrexerunt adversum habitatores montis Seir , ut interficerent & delerent eos : cumque hoc opere perpetrassem , etiam in semetipso verhi , mutuis concidere vulneribus.

24. Porrò Juda cum venisset ad speculam , quæ respicit solitudinem , vidit procul omnem latè regionem plenam cadaveribus , nec su-

peresse quemquam, fût resté un seul homme, qui qui necem potuisset eût pû se sauver evadere.

25. Venit ergo Josaphat, & omnis populus cum eo, ad detrahenda spolia mortuorum : inveneruntque inter cadavera variam supellectilem, vestes quoque, & vasra pretiosissima, & diripuerunt, ita ut omnia portare non possent, nec per tres dies spolia auterre præ predæ magnitudine.

26. Die autem quartu*m* congregati sunt in valle benedictionis : etenim quoniam ibi benedixerant Dominu*m*, vocaverunt locum illum, Vallis benedictionis, usque in præsentem diem.

27. Reversusque est omnis vir Juda, & habitatores Jerusalem, & Josaphat ante eos, in Jerusalem cum laetitia magna, eò quod dedisset eis Dominus gaudium de iniuricis suis.

28. Ingressique

25. Josaphat vint donc avec tout son monde, pour prendre les dépouilles des morts : ils trouvèrent parmi les corps morts diverses sortes de meubles, des habits, & des vases très-précieux qu'ils prirent : de sorte qu'ils ne purent emporter tout, ni enlever pendant trois jours ces dépouilles, tant le butin fut grand.

26. Le quatrième jour ils s'assemblerent dans la vallée de bénédiction. Car, parce qu'ils y avoient beni le Seigneur, ils nommèrent ce lieu-là, la vallée de bénédiction, & ce nom lui est demeuré jusqu'à présent.

27. Ensuite tout Juda, & ceux qui habitoient dans Jerusalem s'en retournerent à Jerusalem. Josaphat marchoit devant eux, & ils étoient tous comblis de joie, de ce que le Seigneur les avoit fait triompher de leurs ennemis.

28. Ils entrerent donc à

430 LES PARALIPOMENES.

Jerusalem & dans le temple au son des harpes , des guitares , & des trompettes .

29. Et la terreur du Seigneur se répandit sur tous les royaumes voisins ⁴ , lorsqu'ils eurent appris que le Seigneur avoit lui - même combattu contre les ennemis d'Israël .

30. Ainsi le royaume de Josaphat demeura tranquille , & Dieu lui donna la paix avec ses voisins .

31. Josaphat regna donc sur Juda : il commença à régner à l'âge de trente-cinq ans : il en regna vingt-cinq à Jerusalem . Sa mere se nommoit Azuba , & étoit fille de Selahi .

32. Il marcha dans les voies de son pere Asa , il ne s'en détourna point , & fit ce qui étoit agreable aux yeux de Dieu .

33. Neanmoins il ne détruisit pas les hauts-lieux ; & le peuple n'avoit pas encore tourné son cœur au Seigneur le Dieu de ses peres .

⁴. 29. lett^r, *regna terrarum*.

sunt in Jerusalētū
cum psalteriis , & ci-
tharis , & tubis , in
domum Domini .

29. Irruit autem
pavor Domini super
universa regna ter-
rarum , cùm audirent
quid pugnasset Do-
minus contra inimici-
cos Israël .

30. Quievitque re-
gnūm Josaphat , &
præbuit ei Deus pa-
cem per circuitum .

31. Regnavit igi-
tur Josaphat super
Judam , & erat tri-
ginta quinque anno-
rum cùm regnare
cœpisset ; viginti au-
tem & quinque annis
regnavit in Jerusa-
lem , & nomen ma-
tris ejus Azuba filia
Selahi .

32. Et ambulavit
in via patris sui Asa;
nec declinavit ab ea ,
faciens quæ placita
erant coram Domi-
no .

33. Verumtamen
excelsa non abiulit ,
& adhuc populus non
direxerat cor suum
ad Dominum Deum
patrum suorum .

34. Reliqua autem gestorum Josaphat priorum & novissimorum, scripta sunt in verbis Jehu filii Hanani, quae digestit in libros regum Israël.

35. Post hæc initit amicitias Josaphat rex Juda cum Ochozia rege Israël, cuius opera fuerunt impiissima.

36. Et particeps fuit ut facerent naves, quæ irirent in Tharsis: feceruntque classem in Asiongaber.

37. Prophetavit autem Eliezer filius Dodau de Maresa ad Josaphat, dicens: Quia habuisti foedus cum Ochozia, percussit Dominus opera tua, contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis.

34. Or le reste des actions de Josaphat ; tant les premières que les dernières, est écrit dans l'histoire de Jehu fils d'Hanani, qui a été insérée dans les livres des Rois d'Israël.

35. Après cela Josaphat Roi de Juda fit amitié avec Ochozias Roi d'Israël, dont les actions furent très-impies.

36. Et il convint avec lui qu'ils équiperoient une flotte pour aller à Tharsis // . Ils firent donc bâtir des vaisseaux à Asiongaber // .

37. Mais Eliezer fils de Dodaü de Maresa, prophétisa à Josaphat, & lui dit : Parceque vous avez fait alliance avec Ochozias, Dieu a renversé vos desseins, & vos vaisseaux ont été brisés ; de sorte qu'ils ne pûrent aller à Tharsis.

¶. 36. expl. Soit que ce soit l'île de Sumatra.
Non marque une ville ou un pays, on ne fait point où il est situé. Quelques-uns veulent que | Ibid. expl. Port de la mer rouge.





SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 10. 11. *Oilà les enfans d'Ammon & de Moab , & toute la montagne de Seir , sur les terres desquels vous ne voulûtes pas permettre à votre peuple d'Israël de passer lorsqu'ils sortirent d'Egypte. qui tiennent une conduite bien différente , &c.*

Deut. 1.
27. 41.
&c. 2.
1. &c.

Numer.
20. 14.
&c.

Deut. 21.
&c.

On a vu ailleurs , qu'après qu'Israël eut murmuré contre Dieu , à cause de la relation que leur firent ceux qu'ils avoient envoyé visiter la terre promise , il leur défendit d'aller combattre les habitans de la montagne de Seir , qui étoient les Iduméens , & par consequent leurs frères , comme étant descendus d'Esaü frere de Jacob ; & qu'ils furent obligés de tourner long-temps au-tour de cette montagne , en punition de leur mutinure. On a vu encore , que Moysé au bout de plusieurs années ayant envoyé des ambassadeurs au Roi des Iduméens , pour le supplier de vouloir permettre aux Israélites leurs frères , de passer par son pays , & lui donner assûrance qu'ils ne leur feroient aucun tort ; ce Prince le refusa , & alla même au-devant d'eux avec une puissante armée pour empêcher leur passage. Enfin on a vu , que le Seigneur ayant compassion de son peuple , dit à Moysé : Qu'ils avoient assez tourné au-tour de cette montagne de Seir , & lui donna ordre de leur dire , Qu'ils passeroient aux extremités des terres des enfans d'Esaü , parcequ'il imprimeroit leur crainte dans l'esprit des

des Iduméens , mais qu'ils se gardassent bien de s'élever en aucune sorte contr'eux ; parcequ'il ne leur donneroit pas un seul pied de terre dans leur pays , ayant donné en héritage à Esai le mont de Seir.

Tous ces passages de l'Ecriture nous font donc voir le soin tout particulier que Dieu avoit pris anciennement de conserver les Iduméens , & l'obligation indispensable où étoient ces peuples de ménager par consequent les Israélites leurs frères , qui avoient usé par l'ordre de Dieu de si grands ménagemens à leur égard.

On peut dire encore la même chose des Moabites & des Ammonites dont il est aussi parlé en ce lieu. Car le Seigneur défendit de même à son peuple , après qu'ils eurent passé le pays des Iduméens , de faire la guerre à ces nations , en déclarant à Moïse , qu'il ne donneroit aucune chose de leur pays à Israël , parcequ'il avoit donné ces terres en héritage aux enfans de Lot , de qui étoient descendus les Moabites & les Ammonites. C'étoit donc une grande ingratitude à tous ces peuples de venir combattre le peuple de Dieu , qui les avoit épargnés comme ses frères , dans le temps que le Seigneur lui livroit toutes les autres nations voisines. Et c'est pour cette raison que Josaphat représente ici à Dieu , pour le toucher de compassion envers son peuple , combien ces Iduméens , ces Ammonites & ces Moabites étoient injustes de vouloir chasser Israël de l'héritage que sa Providence lui avoit donné , après qu'il leur avoit conservé celui qu'ils avoient aussi reçû de sa bonté.

Ec

¶. 12. Pour nous , nous reconnoissons que nous n'avons point assez de force pour résister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous , &c.

Ce n'étoit point par lâcheté , mais par une humble pieté , que Josaphat reconnoissoit devant Dieu son impuissance à résister à tant d'ennemis qui le venoient attaquer en même-temps. Lorsque Dieu vouloit donner la victoire à Israël , il le reduissoit ordinairement à cet avû de sa propre faiblesse , afin que l'orgueil eût moins de sujet de prendre part à l'avantage qu'ils remportoient dans la suite , & qu'ils en rendissent toute la gloire à la force de son bras divin. C'étoit donc véritablement une raison à son peuple , d'avoir une entière confiance en Dieu , que de se voir tout-à-fait sans force , & même sans connoissance de ce qu'ils avoient à faire , selon que ce Roi vraiment humble l'avoue ici. Être en cet état , & y être avec une parfaite dépendance de celui qu'on reconnoît pour son Dieu , c'est la préparation la plus excellente pour pouvoir vaincre tous ses ennemis. Or ce qui étoit véritable des Israélites à l'égard de tous ces peuples qui les venoient attaquer , ne l'est pas moins des Chrétiens à l'égard des ennemis de leur salut , dont la force & la multitude produit un effet très-avantageux sur leur cœur ; lorsqu'elle ne leur donne de la crainte que pour les porter à cette confiance que J E S U S - C H R I S T exige

Joan. 16. 33. d'eux , en leur disant : *Vous aurez des afflictions dans le monde : mais ayez confiance , j'ai vaincu le monde.*

¶. 17. Ce ne sera pas vous qui combattrez ; Demeurez seulement fermes , & vous verrez le

sicours du Seigneur sur vous : O Juda & Jérusalem, n'ayez point de peur, & ne joyez point saisis de frayeur ; vous marcherez demain contre eux, & le Seigneur sera avec vous.

C'est une chose admirable que la conduite que Dieu tient envers son peuple. Il permet d'abord qu'ils soient effrayés par la vûe de la grande multitude de leurs ennemis, comme il est marqué effectivement de Josaphat , qu'il fut d'abord saisi de frayeur. Et non seulement il le permet : mais ^{v. 3.} on peut dire même qu'il le veut ainsi, afin que craignant leurs ennemis, ils se portent à avoir recours à lui : car c'est ce que l'Ecriture a eu soin de nous marquer , que la crainte produisit dans Josaphat, lorsqu'elle dit : *Qu'étant tout épouvanté, il se tourna tout entier vers le Seigneur pour le prier, & fit publier un jeûne universel dans tout son Royaume.* Mais quand la crainte a produit cet effet si salutaire dans le cœur du peuple de Dieu, il ne veut plus lui permettre de craindre ses ennemis , & il lui défend expressément de s'abandonner à la frayeur , lui faisant dire plusieurs fois par son Prophète , qu'il n'ait plus aucune crainte ; parce qu'en effet dès le moment qu'il ne met plus la confiance dans ses forces , ce qu'a produit sa première frayeur , il feroit outrage à la toute-puissance de Dieu , s'il craignoit encore après avoir mis toute son esperance en lui seul.

L'Eglise se sert tous les ans des paroles du texte sacré que nous expliquons , pour bannir du cœur des hommes le joug de la crainte , sous lequel ils gemisoient avant la naissance de J e s u s - C H R I S T , lorsqu'ils étoient accablés par

la multitude des ennemis de leur salut. Elle les assure, qu'ils n'ont plus rien à apprehender, parceque le Seigneur va être avec eux ; non pas seulement comme il y avoit été du temps des anciens Israélites , mais d'une maniere sans comparaison plus excellente , en se faisant homme lui-même , & en demeurant au milieu d'eux. Elle leur declare , non pas pour les rendre lâches & sans action , mais afin de leur inspirer l'humilité & la confiance : Que ce ne sera pas eux qui combattront leurs ennemis , mais le Seigneur ; parcequ'en effet le Fils de Dieu étant devenu par son Incarnation le chef de l'Eglise , c'est lui - même qui agit , qui combat & qui surmonte le démon dans ses membres , quoiqu'ils agissent en même - temps conjointement avec lui.

Il est vrai que les ennemis d'Israël qui le vinrent attaquer alors furent tous défaitis , sans que ce peuple de Dieu y ait eu aucune part. Mais cela nous peut marquer seulement , que dans la victoire que J e s u s - C h r i s t a remportée sur le démon par sa mort , nul homme en effet n'y a pû avoir la moindre part : ce qui néanmoins n'empêche pas que le Sauveur ne communique dans la suite à tous ses vrais membres une partie de sa divine vertu , afin qu'ils puissent vaincre de nouveau ceux qu'il a déjà vaincus.

V. 35. &c. Après cela Josaphat Roi de Juda fit amitié avec Ochobias Roi d'Israël , dont les actions furent très-impies. Et il consentit qu'ils équipassent une flotte , &c.

Cap. 19. On a déjà remarqué que Josaphat avoit merité

d'être repris par le Prophète du Seigneur, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Achab cet impie Roi d'Israël : mais que *les œuvres de pieté qui s'étoient trouvées en lui*, comme parle l'Ecriture, l'avoient garanti de la colere de Dieu. Cependant il ne laisse pas de s'allier de nouveau avec Ochozias fils d'Achab, que l'impiété de sa conduite rendoit semblable à son pere. Et il semble néanmoins que cette trop grande facilité, qui pouvoit lui être si pernicieuse, ne lui gâta pas tout-à-fait le cœur ; puisque Dieu paroît le traiter comme un Prince qu'il aimoit, se contentant de le châtier temporellement, pour le faire revenir à lui, & pour lui donner de la confusion de ses fautes. C'est pourquoi comme il permit la première fois qu'il se trouvât exposé à un grand danger de perdre la vie, afin que la vûe de la mort présente lui fit reconnoître son peché ; & que même il lui envoya ensuite un Prophète comme à David, pour lui en faire un reproche très-severe, il se contente encore à présent de briser ses vaisseaux par une violente tempête qu'il excita sur la mer, où la flotte de ce Prince étoit jointe à celle d'Ochozias ; & il lui envoie de nouveau un autre Prophète nommé Eliezer, pour lui déclarer de sa part, que c'étoit lui-même qui venoit de renverser tous ses desseins, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roi d'Israël.

C'est ce qui sert à entendre ce qui est dit dans *3. Reg.*
le troisième livre des Rois, qu'Ochozias fils *22. 50.*
d'Achab ayant voulu engager le Roi Josaphat à faire aller sur la mer ses serviteurs avec les siens ; *ce Prince ne le voulut pas*, c'est à-dire, qu'ayant reconnu si sensiblement que cette alliance déplai-

soit à Dieu , il y renonça , & ne voulut plus se mettre en danger d'éprouver enfin les derniers effets de sa colere. Heureux ceux que Dieu daigne prendre soin lui-même de châtier ainsi dès ce monde , comme ses enfans ! Mais heureux encore plus sont ceux qui étant ainsi châtiés par la discipline de sa main paternelle , s'humilient sous cette main favorable , & reconnoissent sa misericorde dans la rigueur de cette justice apparente.

Il y en a néanmoins qui doutent si Josaphat persevera jusqu'à la fin dans sa première pieté ,
 cap. 49. à cause que dans le livre de l'Ecclesiastique il n'est point mis au nombre des Rois pieux avec David , Ezechias & Josias. Et même ils entendent ce qui est dit en ce lieu , *Qu'il ne détruisit pas les hauts lieux* , comme si le peuple s'étoit encore laissé aller à la superstition du paganisme , & que ce Prince n'ait pas paru aussi ferme qu'il l'avoit été au commencement , & ait négligé de détruire ces autels profanes consacrés à des idoles. Cependant on voit dans le chapitre suivant , que son fils Joram est repris de ce qu'il ne marchoit point dans les voies de son père Josaphat , mais dans celle des Rois d'Israël , ayant fait tomber Juda dans l'idolatrie. Et dans le vingt-troisième chapitre , il est dit encore , que Jehu ayant fait mourir Ochozias Roi de Juda , qui étoit un Prince très-impie , on lui donna néanmoins la sépulture , à cause qu'il étoit fils , c'est-à-dire , petit-fils , de Josaphat , qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur .

Eccles. v. 33.



CHAPITRE XXI.

1. DOrmivit au-
tem Josaphat
cum patribus suis , &
sepultus est cum eis in
civitate David ; regna-
vitque Joram filius
eius pro eo.

2. Qui habuit fra-
tres , filios Josaphat ,
Azariam , & Jahiel ,
& Zachariam , & A-
zariam , & Michael ,
& Saphatiam : omnes
hi , filii Josaphat regis
Juda.

3. Deditque eis pa-
ter suus multa mune-
ra argenti , & auri ,
& pensitationes , cum
civitatibus munitissi-
mis in Juda : regnum
autem tradidit Joram ,
et quod esset primo-
genitus.

4. Surrexit ergo
Joram super regnum

1. J osaphat s'endormit ^{An de}
avec ses peres , & il ^{monde}
fut enseveli avec eux dans ^{3115.}
la ville de David ; & son fils ^{C.}
Joram regna en sa place. ^{ss.}

2. Joram eut pour freres ,
Azarie ^l , Jahiel , Zacharie ,
Azarie ^{ll} , Michel & Sapha-
tie , tous fils de Josaphat
Roi de Juda ^{ll} .

3. Leur pere leur donna
de grandes sommes d'or &
d'argent , avec des pensions
& des villes très-fortes dans
le royaume de Juda : mais il
donna le royaume à Joram ^{ll}
parcequ'il étoit l'aîné.

4. Joram prit donc pos-
session du royaume de son

¶. 1. ex. deux fils de Josaphat | lui appartenoit ; soit enfin , par-
nommés du même nom Azarie. | ce que plusieurs des Israélites se
Ibid. Hebr. Roi d'Israël , soit | venoient donner au Roi de Ju-
que l'on prenne ce nom dans | da : ou parceque le Roi de Juda
une signification plus étendue | avoit pris plusieurs places sur le
pour tous les deux royaumes : | Roi d'Israël . Synop/ .
soit que l'on veuille marquer | ¶. 3. qu'il avoit déjà associé
qu'en effet le royaume d'Israël | dès auparavant .

E e iiiij

pere ; & lorsqu'il s'y fut bien assémi , il fit mourir par l'épée tous ses frères , & quelques-uns des principaux d'Israël //.

5. Joram avoit trente-deux ans lorsqu'il commença à regner , & il regna huit ans // à Jérusalem.

6. Il marcha dans les voies des Rois d'Israël , comme avoit fait la maison d'Achab : car sa femme étoit fille d'Achab , & il fit le mal en la présence du Seigneur.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maison de David , à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec lui , & parcequ'il lui avoit promis qu'il lui donneroit toujours une lampe // à lui & à ses enfans.

8. Edom se revolta alors pour n'être plus assujetti à Juda , & se fit un Roi.

9. Joram se mit en cam-

ψ. 4. expl. de Juda , qu'il craignoit aussi-bien que ses frères . qui oblige les Rois à éclairer leurs sujets par l'exemple de leur vertu. Voyez même expression .
 ψ. 5. expl. quatre ans seul , & quatre avec son pere . 2. Reg. 21. 17. & 3. Reg. 13. 36. & 15. 4.

ψ. 7. expl. la dignité royale ,

patris sui : cumque se confirmasset , occidit omnes fratres suos gladio , & quosdam de principibus Israël.

5. Triginta duprum annorum erat Joram cum regnare coepisset : & octo annis regnavit in Jérusalem.

6. Ambulavitque inviis regum Israël , sicut egerat domus Achab : filia quippe Achab erat uxor eius , & fecit malum in conspectu Domini .

7. Noluit autem Dominus disperdere domum David , propter pactum , quod inierat cum eo : & quia promiserat ut daret ei lucernam , & filiis ejus omni tempore .

8. In diebus illis rebellavit Edom , ne esset subditus Judæ , & constituit sibi regem .

9. Cumque tran-

esser Joram cum principibus suis, & cuncto equitatu qui erat secum, surrexit nocte, & percussit Edom, qui se circumdederat, & omnes duces equitatus ejus.

10. Attamen rebeavit Edom, ne esset sub ditione Juda, usque ad hanc diem : eo tempore & Lobna recessit, ne esset sub manu illius. Dereliquerat enim Dominum Deum patrum suorum :

11. insuper & excelsa fabricatus est in urbibus Juda, & fornicari fecit habitatores Jerusalem, & prævaricari Judam.

12. Allatæ sunt autem ei litteræ ab Elia Prophetæ, in quibus scriptum erat : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Quoniam non ambulasti in viis Josaphat patris tui, & in viis Asa regis Juda,

pagne avec ses principaux Officiers, & toute sa cavalerie qui le suivoit ; & s'étant levé la nuit, l'attaqua, & défit Edom qui l'avoit environné, & tous ceux qui commandoient sa cavalerie.

10. Edom a continué néanmoins de se revolter jusqu'aujourd'hui, afin de n'être plus sous l'obéissance de Juda ». En ce même-temps Lobna se retira aussi de l'obéissance de Joram, parce qu'il avoit abandonné le Seigneur le Dieu de ses peres.

11. Il fit faire outre cela des hauts-lieux^o dans les villes de Juda ; & il engagea les habitans de Jerusalem dans la fornication », & rendit Juda prévaricateur.

12. Or on lui apporta ^{An de} des lettres du Prophète Elie, ^{monde,} où il étoit écrit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de votre ayeul David : Parce que vous n'avez point marché dans les voies de votre pere Josaphat, ni dans celles d'Asa Roi de Juda :

¶. 10. V. 4. Reg. 8. 12.

¶. 11. expl. des autels élevés aux faux dieux,
Ibid. expl. l'Idolatrie.

13. mais que vous avez suivi l'exemple des Rois d'Israël , & que vous avez fait tomber Juda & les habitans de Jérusalem dans la fornication , imitant la fornication de la maison d'Achab : & que de plus vous avez fait tuer vos frères qui étoient de la maison de votre pere , & meilleurs que vous :

14. le Seigneur s'en va aussi vous frapper d'une grande playe vous & votre peuple, vos enfans, vos femmes , & tout ce qui vous appartient.

15. Vous serez frappé dans le ventre d'une maladie très-maligne , qui vous fera jeter tous les jours peu à peu vos entrailles !.

16. Le Seigneur excita donc contre Joram l'esprit des Philistins , & des Arabes voisins des Æthiopiens.

17. Ils entrerent dans la terre de Juda, la ravagerent, & emporterent tout ce qu'ils trouverent dans le palais du Roi , emmenerent ses fils

y. 15. *lett. vitalia tua.*

13. sed incessisti per iter regum Israël , & fornicari fecisti Iudam , & habitatores Jérusalem , imitatus fornicationem domus Achab , insuper & fratres tuos , domum patris tui , meliores te , occidisti :

14. ecce Dominus percutiet te plagâ magna , cum populo tuo , & filiis , & uxoribus tuis , universaque substantia tua.

15. Tu autem ægrotabis pessimô languore uteri tui , donec egrediantur vitalia tua paulatim per singulos dies.

16 Suscitavit ergo Dominus contra Joram spiritum Philistinorum , & Arabum , qui confinae sunt Æthiopibus :

17. & alcenderunt in terram Juda , & vastaverunt eam , diripueruntque cunctam substantiam , qua inventa est in domo re-

gis, insuper & filios ejus, & uxores: nec remansit ei filius, nisi Joachaz, qui minimus natu erat.

18. Et super hæc omnia percussit eum Dominus alvi languore insanabili.

19. Cumque diei succederet dies, & temporum spatia volverentur, duorum annorum expletus est circulus: & sic longa consumptus tabe, ita ut egereret etiam viscera sua, languore pariter & vita caruit. Mortuusque est in infirmitate pessima, & non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

20. Triginta duorum annorum fuit, cum regnare cœpisset, & octo annis regnavit in Jerusalem. Ambulavitque non recte, & sepelierunt

& ses femmes, de sorte qu'il ne lui resta d'enfans que Joachaz¹⁷, le plus jeune de tous.

18. Et par-dessus tout cela, Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. Ainsi les jours & les temps se succédaient les uns aux autres, deux ans se passèrent: de sorte qu'étant tout consumé & pourri par la longueur de ce mal, il jettoit même ses entrailles: & il ne trouva la fin de son mal que dans celle de sa vie.

Il mourut ainsi d'une très-
horrible maladie; le peuple <sup>L'an de
monde 319.</sup> ne lui rendit point dans sa sépulture les honneurs qu'on avoit rendus à ses ancêtres, en brûlant pour lui des parfums selon la coutume.

20. Joram avoit trente-deux ans quand il commença à regner, & il regna huit ans à Jerusalem. Mais il ne marcha pas avec un cœur droit¹⁸. On l'enterra dans la

^{17.} nommé aussi Ochozias & Azaria. V. ch. suivant.
^{18.} expl. Il ne vécut pas comme il devoit.

444 LES PARALIPOMENES.
ville de David , mais on ne cum in civitate Da-
le mit point dans le sepulcre vid : verumtamen nom
des Rois. in sepulchro regum.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL

¶. 12. *O R on lui apporta des lettres du Prophète Elie , où étoient écrites ces paroles : Voici ce que dit le Seigneur , le Dieu de votre pere David , &c.*

4. Reg. 1. 11. Il est très-certain qu'au temps où ces lettres furent apportées à Joram , le Prophète Elie avoir déjà été transferé hors de ce monde ; puisqu'il l'étoit dès le temps du regne de Josaphat , comme il paroît clairement par le quatrième livre des Rois. Ainsi les Auteurs donnent aux paroles de notre texte différentes explications. Les Hebreux avec d'autres Interpretes qui les ont suivis , ont crû que ces lettres furent écrites par Elie avant sa translation , c'est-à-dire , que connoissant par un esprit de Prophétie quelle seroit l'impiété de Joram , il écrivit par avance cette lettre dont il est parlé ici , & la mit entre les mains de son disciple Elisée , pour la donner à Joram lorsqu'il seroit temps de la lui rendre.

Daniel. 1. 1. Mais d'autres Auteurs très-habiles ont crû plutôt , que cette lettre étoit véritablement miraculeuse , & écrite par Elie sous le regne de Joram , c'est-à-dire , depuis qu'il eut été lui-même enlevé au ciel. Et ceci sans doute n'est pas plus miraculeux , que cette main qui parut à Balthasar Roi des Babyloniens , au milieu de ce grand festin où il profanoit les vases sacrés du

temple de Jerusalem , & qui écrivit sur la muraille de la salle où il mangeoit , l'arrêt de sa condamnation : ou que la vision dont il est parlé dans l'histoire des Machabées , lorsqu'il est marqué expressément , que Judas Machabée vid Onias le Grand-Prêtre , prier pour le peuple après sa mort , & le saint Prophète Jeremie , qui étoit aussi mort alors , lui donner à lui-même une épée d'or , en lui disant , Qu'il prît cette épée comme un présent que Dieu lui faisoit , & avec laquelle il renverseroit les ennemis de son peuple . Ces evenemens miraculeux étant un effet de la toute-puissance de Dieu , ne paroissent en aucune sorte incroyables . Et il est assez égal que l'on regarde la lettre dont il s'agit , ou comme écrite par Elie avant qu'il fut enlevé au ciel ; ou comme écrite depuis son enlèvement , puisque l'un ou l'autre n'a pu se faire que d'une maniere supernaturelle , & élevée au-dessus du pouvoir ordinaire des hommes .

Dieu ne fait plus guere maintenant de ces grands miracles qui surprennent , & qui abattent tout d'un coup l'orgueil des impies . Mais nous avons au milieu de nous comme un miracle subsistant continuellement depuis seize siecles . Ce sont les lettres vraiment divines que le Fils de Dieu ressuscité d'entre les morts , à écrites du haut du ciel à son Eglise , & qui se sont conservées dans cette admirable revelation qu'eut saint Jean son disciple bien-aimé ; dans l'île nommée Patmos , où , comme il le dit lui - même , il avoit été exilé pour la parole du Seigneur , & à cause du témoignage qu'il avoit rendu à J e s u s . C'est dans ces lettres miraculeuses qu'il écrit

^{2.} *Mach.*
^{19. 12.}

^{Apoc. 11.}
^{9. 6.}

C'est là qu'il parle des différentes persecutions qui la devoient attaquer dans tous les temps; & que penetrant dans le fond le plus secret des consciences de ceux qu'il appelle les anges, c'est-à-dire, les Evêques des différentes Eglises, il nous donne lieu à tous de trembler à la vue d'une pureté & d'une lumiere si redoutable. Songeons donc à ces lettres toutes divines, non d'un Prophete, mais du Seigneur de tous les Prophetes, quand nous entendons parler de la lettre que le saint Prophete Elie écrivit au Roi Joram, pour lui reprocher son impiété. Et craignons, mais d'une crainte chaste & filiale, les reproches salutaires que ce Sauveur de nos ames nous y fait encore présentement du haut du ciel, afin que nous meritions d'éviter les effets de ses menaces, par le changement sincere de notre cœur.

On ne peut lire qu'avec horreur la maniere dont Joram fut puni de son impiété dès cette vie. Mais ce qu'il souffrit alors n'étoit qu'une image de ce que doivent souffrir un jour ceux qui auront méprisé les verités adorables contenues dans les saintes lettres dont nous venons de parler. Ces Philistins, ces Arabes, & ces Ethiopiens qui ravagerent tout le Royaume de ce Prince malheureux, qui pillerent son palais, & qui enleverent ses fils & ses femmes, nous figurent admirablement l'étrange desolation, où d'autres ennemis infiniment plus redoutables nous doivent reduire, si nous sommes assez malheureux pour negliger, ou pour-

Mépriser des vérités qui pourroient être pour nous la source de notre salut. Disons donc avec saint Jean , ou plutôt écoutons saint Jean lui-même avec une sainte frayeur , lorsqu'il nous dit : *Heureux celui qui lit , & qui écoute les paroles de Ibid. 131 cette prophétie , & qui gardent les choses qui y sont écrites : car le temps est proche.*



CHAPITRE XXII.

1. **C**onstituerunt autem habitatores Jerusalem Ochoziam filium ejus minimum , regem pro eo : omnes enim maiores natu , qui ante eum fuerant , interfecerant latrones Arabum , qui irruerant in castra : regnavitque Ochozias filius Joram regis Juda.

2. Quadraginta duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset , & uno anno regnavit in Jerusalem , & nomen matris ejus Athalia filia Amri.

3. Sed & ipse in-

1. **L**es habitans de Jérusalem établirent Roi en sa place Ochozias le plus jeune de ses fils : parcequ'une troupe de voleurs Arabes qui avoient fait une irrup-^{La même année 3119,} tion dans le camp , avoient tué tous ses frères , qui étoient plus âgés que lui. Ainsi Ochozias fils de Joram Roi de Juda , prit possession du royaume.

2. Il avoit quarante-deux ans quand il commença à re- gner , & il ne regna qu'un an à Jérusalem. Sa mère se nommoit Athalie , fille d'Amri ^{✓.}

3. Ce Prince suivit aussi

✓. 1. expl. fille d'Achab , & petite-fille d'Amri.

Les voies de la maison d'Achab ; car sa mere le porta à l'impiété..

4. Il fit donc le mal en la présence du Seigneur comme la maison d'Achab , qui lui servit de conseil après la mort de son pere : & ce fut là la cause de sa perte.

5. Il marcha selon leurs conseils ; & il alla à Ramoth de Galaad avec Joram fils d'Achab Roi d'Israël , faire la guerre contre Hazael Roi de Syrie , & Joram fut blessé par les Syriens.

6. Comme il avoit reçû beaucoup de blessures dans cette bataille , il s'en revint à Jezrahel pour s'y faire traiter. Ochozias donc fils de Joram Roy de Juda , vint à Jezrahel , pour voir Joram qui y étoit malade.

7. Et ce fut par la volonté de Dieu , qui vouloit punir Ochozias , qu'il vint rendre visite à Joram ; & qu'y étant venu , il marcha avec lui contre Jehu fils de Namûsi , que le Seigneur avoit

gressus est per vias domûs Achab : mater enim ejus impulit eum , ut impiè agearet.

4. Fecit igitur malum in conspectu Domini , sicut domus Achab , ipsi enim fuerunt ei consiliarii post mortem patris sui , in interitum eius.

5. Ambulavitque in consiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Israël , in bellum contra Hazael regem Syrie in Ramoth Galaad : vulneraverunt , que Syri Joram.

6. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel : multas enim plagas acceperat in supradicto certamine. Igitur Ochozias filius Joram rex Juda , descendit ut inviseret Joram filium Achab in Jezrahel agrotatem.

7. Voluntatis quippe fuit Dei adversus Ochoziam , ut veniret ad Joram : & cum venisset , & egredieretur cum eo adversum Jehu filium Namûsi , quem unxit Dominus

Dominus ut deleret domum Achab. oint pour exterminer la maison d'Achab.

8. Cum ergo eveteret Jehu domum Achab, invenit principes Juda, & filios fratrum Ochozias, qui ministrabant ei, & interfecit illos.

9. Ipsum quoque perquirens Ochoziam, comprehendit latitantem in Samaria: adductumque ad se, occidit, & sepelit erunt cum: eo quod esset filius Josaphat, qui quæsierat Dominum in toto corde suo: nec erat ultra spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochozias:

10. siquidem Athalia mater ejus, videns quod mortuus esset filius suus, surrexit, & interfecit omnem stirpem regiam dominus Joram.

11. Porro Josabeth filia regis tulit Joas filium Ochozias, & futata est eum de medio filiorum regis, cum interficerentur: abscon-

8. Comme donc Jehu s'en alloit pour ruiner la maison d'Achab, il trouva les Princes de Juda, & les fils des freres d'Ochozias attachés à son service, il les tua tous.

9. Et cherchant aussi Ochozias, il le surprit caché dans Samarie; après qu'on le lui eut amene, il le fit mourir. On lui rendit l'honneur de la sépulture, parce qu'il étoit fils de Josaphat, qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur. Mais il n'y avoit plus d'espérance qu'aucun de la race d'Ochozias pût regner,

10. paréqu'Athalie sa mere voyant que son fils étoit mort, fit tuer tout ce qui restoit de la maison royale de Joram.

11. Neaphmoiris Josabeth fille du Roi, prit Joas fils d'Ochozias, & le déroba du milieu des autres enfans du Roi, lorsqu'on les massacrait: & elle le cacha lui &

¶. 8. expl. dans Samarie, où les deux Rois s'étoient réunis pour aller contre Jehu,

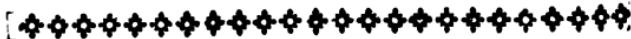
sa nourrice dans la chambre des lits // : & Josabeth qui l'avoit ainsi caché étoit fille de Joram, femme du Pontife Joïada, & sœur d'Ochozias //; c'est pourquoi Athalie ne put point le faire mourir.

12. Joas fut donc caché avec les Prêtres dans la maison de Dieu, durant les six années que regna Athalie sur le pays //.

¶. 11. expl. dans laquelle les
Prêtres qui faisoient leurs fon-
ctions se retiroient, couchant
tous en un même lieu.

¶. 12. Fuit ergo cum eis in domo Dei absconditus sex annis, quibus regnavit Athalia super terram.

Ibid. expl. mais d'une autre
mère que de la malheureuse
Athalia. *Synops.*
¶. 12. expl. de Juda.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *IL avoit quarante-deux ans quand il commença à regner, &c.*

Il se trouve de si grandes difficultés à accorder ce texte des Paralipomenes, qui marque qu'Ochozias avoit quarante-deux ans lorsqu'il commença à regner, avec celui du quatrième livre des Rois, où il est dit, que ce Prince en 4. Reg. 8. 16. avoit vingt-deux au commencement de son règne, qu'il semble être en quelque sorte de la sagesse & du respect que l'on doit aux Ecritures, de n'entreprendre point l'éclaircissement de ce qui est si obscur, qu'on n'a pas lieu d'espérer d'en pouvoir mettre la vérité dans son jour,

Car les sentimens de tant d'Interpretes qui se trouvent opposés sur ce sujet , contribuent plutôt à l'obscurcir , qu'à l'éclaircir. Il est vrai que selon quelques manuscrits des Septante , on lit ici , aussi-bien que dans les Rois ; qu'Ochozias commença à être Roi de Juda à l'âge de vingt-deux ans ; mais parceque les manuscrits de la Vulgate & de l'Hebreu portent tous également quarante-deux ans ; & non vingt-deux , on ne voit point de solution à cette difficulté qui soit claire , & qui ne puisse être contestée. Ainsi la laissant à ceux qui ont plus de penetration , nous nous contentons de reverer la vérité des livres saints , que nous savons ne se pouvoir contredire ; & nous sommes assûrés que ce qui paroît une contradiction à la foiblessé de notre lumiere , ne l'est pas en elle-même , & sert seulement à humilier notre curiosité , qui voudroit tout penetrer & tout savoir.

Tout le reste de ce chapitre ayant été expliqué dans le huitième & le neuvième chapitre du quatrième livre des Rois , il suffit d'y renvoyer ceux qui souhaiteront en voir l'explication.





CHAPITRE XXIII.

Au du
monde.
3116.
avant
J. C.
878.

1. **L**A septième année Joïada animé d'un nouveau courage choisit les Centeniers , Azarias fils de Jeroham, Isimahel fils de Johanan , Azarie fils d'Obed , Maasie fils d'Adaïe , & Elisaphat fils de Zechri , & fit un traité avec eux.

2. Et comme ils parcourroient toute la Judée , ils assemblerent les Levites de toutes les villes de Juda , & les chefs de toutes les familles d'Israël , qui se rendirent à Jérusalem.

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le temple avec le Roi ; & Joïada leur dit : Voilà le fils du Roi , c'est lui qui doit regner , selon ce que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les descendants de David.

4. Voici ce que vous

1. **A**NNO autem
septimo confortatus Joiada , assumpsit centuriones Azariam videlicet filium Jeroham , & Israël filium Johanan , Azariam quoque filium Obed , & Maasiam filium Adaïe , & Elisaphat filium Zechri : & iniit cum eis fœdus.

2. Qui circumventes Judam , congregaverunt Levitas de cunctis urbibus Juda , & principes familiarum Israël , veneruntque in Jerusalem.

3. Iniit ergo omnis multitudo pœtum in domo Dei cum rege : dixitque ad eos Joïada : Ecce filius regis regnabit , sicut locutus est Dominus super filios David.

4. Iste est ergo scri-

mo quem facietis: deuez faire:

5. Tertia pars ve-
strum qui veniunt ad
subbatum , sacerdo-
tum , & Levitarum ,
& janitorum , erit in
portis : tertia verò
pars ad domum regis:
& tertia ad portam ,
qua appellatur funda-
menti : omne verò re-
liquum vulgus sit in
atriis domus Domini.

5. La troisième partie de
vous tous, Prêtres, Levites ,
& Portiers , qui venez pour
faire votre semaine dans le
temple , gardera les portes :
l'autre troisième partie se
placera vers le Palais du
Roi ; & la troisième à la
porte que l'on nomme du
fondement //:le reste du peu-
ple se tiendra dans le parvis
de la maison du Seigneur.

6. Nec quispiam
alius ingrediatur do-
mum Domini , nisi
sacerdotes , & qui
ministrant de Levitis :
Ipsi tantummodò in-
grediantur , quia san-
cificati sunt: & omne
reliquum vulgus ob-
servet custodias Do-
mini.

7. Levitæ autem cir-
cundent regem , ha-
bentes singuli arma
sua : (& si quis alius
ingressus fuerit tem-
plum , interficiatur)
sintque cum rege &
intrante & ingredien-
te.

8. Fecerunt ergo
Levitæ , & universus

6. Que qui que ce soit
n'entre dans la maison du
Seigneur , que les Prêtres &
les Levites qui sont en fon-
ction ; il n'y en entrera que
ceux-là , parcequ'ils sont
sanctifiés. Le reste du peu-
ple fera garde à la maison
du Seigneur.

7. Que les Levites de-
meurent toujours auprès de
la personne du Roi , avec
leurs armes. Et si quelque
autre entroit dans le tem-
ple , qu'on le tue , qu'ils ac-
compagnent toujours le Roi
soit qu'il entre ou qu'il sorte.

8. Les Levites & tout Ju-
da executerent tout ce que

9. 5. expl. Dicta fundamenti porta , quod in loco declivi iu-
, per quem è regia in templum scandebatur. Synops.

le Pontife Joïada leur avoit ordonné. Tous prirent les gens qui étoient sous eux , tant ceux qui venoient à leur rang faire leur semaine , que ceux qui l'avoient faite , & qui devoient sortir , parce que le Pontife Joïada n'avoit point permis aux troupes qui devoient se succéder chaque semaine , de se retirer.

9. Le Grand Prêtre Joïada donna à tous les Centeniers les lances & les boucliers grands & petits du Roi David , qu'il avoit consacrés dans la maison du Seigneur.

10. Et il rangea tout le peuple qui avoit l'épée // à la main devant l'autel , depuis le côté droit du temple , jusqu'au côté gauche , tout autour du Roi.

11. Ensuite ils amenerent le fils du Roi , & lui mirent la couronne sur la tête. Ils le revêtirent des ornemens de sa dignité // , lui

*ÿ. 10. lett. des poignards
Hebr. des flèches.*

*ÿ. 11. lett. testimonium.
Ce qu'Estius entend principalement de la loi. Mais comme*

Juda , juxta omnia quæ præceperat Joïada pontifex : & assumperunt singuli viros qui sub se erant & veniebant per ordinem sabbati , cum his qui impleverant sabbatum , & egressuri erant : siquidem Joïada pontifex non dimiserat abire turmas , quæ sibi per singulas hebdomadas succedere consueverant.

9. Dediique Joïada sacerdos centurionibus lanceas , clypeosque & peltas regis David , quas consecraverat in domo Domini.

10. Constituiteque omnem populum tenentium pugiones , à parte templi dextra , usque ad partem templi sinistram , coram altari , & templo , per circuitum regis.

11. Et eduxerunt filium regis , & impo- suerunt ei diadema , & testimonium , de- deruntque ia manu

elle est expressément marquée après , il semble qu'il veuille dire ici quelqu'autre chose. V. Synops.

ejus tenendam legem, & constituerunt eum regem : unxit quoque illum Joiada pontifex, & filii ejus imprecatique sunt ei, atque dixerunt : Vivat rex.

12. *Quod cùm audisset Athalia, vocem scilicet currentium & que laudantium regem, ingressa est ad populum in templum Domini.*

13. *Cumque vidisset regem stantem super gradum in introitu, & principes, turmasque circa eum, omnemque populum terrae gaudentem, atque clangentem tubis, & diversi generis organis concinuentem, vocemque laudantium, scidit vestimenta sua, & ait : Infidiae, infidiae.*

14. *Egressus autem Joiada pontifex ad centuriones, & principes exercitus, dixit*

mirent dans la main le livre de la loi, & le declarerent Roi. Le grand Prêtre Joiada assié de ses enfans, l'ognit & le sacra : & lui souhaitant un heureux regne, ils crierent tous, **VIVE LE ROI.**

12. Lorsqu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui courroit & qui benisloit le Roi, elle vint vers ce peuple dans le temple du Seigneur.

13. Et comme elle eut vu à l'entrée du temple le Roi sur une estrade //, les Princes & des troupes autour de lui, & tout le peuple dans la joie, qui sonnoit de la trompette & jouoit de toutes sortes d'instrumens, & qu'elle eut entendu les voix de ceux qui chantoient les louanges du Roi, elle déchira ses vêtemens & s'écria : Trahison, trahison //.

14. Or le Pontife Joiada sortit & s'avanza vers les Centeniers & les chefs de l'armée, & leur dit : Tirez-

ÿ. 13. lett. *super gradum.* & sur lequel le Roi se mettoit
Hebr. *super ou juxta columnam.* dans le temple, dont il a été
C'éroit un lieu élevé, où l'on parlé - u chap 6.
monroit par quelques degrés, *ibid. lett. infidie, infidie.*

la hors l'enceinte du temple , & lorsqu'elle sera dehors, percez-la de vos épées. Mais il leur commanda surtout de ne la pas tuer dans la maison du Seigneur.

15. Ils la prirent donc par le cou ; & lorsqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maison du Roi , ils la tuèrent en cet endroit.

16. Joiada fix une alliance entre lui , tout le peuple & le Roi , afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.

17. C'est pourquoi tout le peuple entra dans le temple de Baal , & le détruisit : il brisa toutes ses images & ses autels , & il tua Mathan Prêtre de Baal devant l'autel.

18. Joiada établit aussi des officiers pour la garde du temple du Seigneur , qui dépendroient des Prêtres & des Levites , selon la distribution que David en avoit faite ; afin que l'on offrit des holocaustes au Seigneur , comme il est écrit dans la loi de Moïse , avec joie & avec des

eis : Educite illam extra septa templi , & interficiatur foris gladio. Præcepitque sacerdos ne occidetur in domo Domini .

15. Et imposuerunt cervicibus ejus manus : cùmque intrasset portam equorum domus regis , interfecerunt eam ibi .

16. Pepigit autem Joiada fœdus inter se , universumque populum , & regem , ut esset populus Domini .

17. Itaque ingressus est omnis populus domum Baal , & destruxerunt eam : & altaria ac simulacra illius confregerunt : Mathan quoque sacerdotem Baal interfecerunt ante aras .

18. Constituit autem Joiada præpositos in domo Domini , sub manibus sacerdotum , & Levitarum , quos distribuit David in domo Domini : ut offerrent holocausta Domino sicut scriptum est in lege Moy si , in gaudio & canicis , juxta dispositio-

19. Constituit quoque janitores in portis domus Domini, ut non ingredetur eam immundus in omni te.

20. Assumpitque centuriones, & fortissimos viros ac principes populi, & omne vulgus terræ, & fecerunt descendere regem de domo Domini, & introire per medium portæ superioris in domum regis; & collocaverunt eum in salio regali.

21. Lætatusque est omnis populus terræ, & urbs quietavit: porro Athalia imperfecta est gladio.

cantiques, ainsi que David l'avoit ordonné.

19. Il mit encore des Portiers aux portes de la maison du Seigneur, afin que nul souillé de quelque impureté que ce fut, n'y pût entrer.

20. Ensuite il prit les Centeniers, & les plus braves, & les premiers du peuple, avec tout le reste de la multitude: & ils firent descendre le Roi de la maison du Seigneur: ils le conduisirent dans son palais, le firent passer par la grande porte, & ils le mirent dans le trône royal.

21. Tout le peuple fut dans la joie, & la ville en paix après que l'on eut fait mourir Athalie par l'épée.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 16. Joïada fit en même-temps une alliance entre lui, tout le peuple, & le Roi afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.

Nous ne disons rien ici de tout ce qui se passa alors dans le sacre de Joas, l'ayant déjà

4. Reg. éclairci dans les explications du quatrième livre des Rois. Ce que l'Ecriture marque en ce lieu du Pontife Joïada , Qu'il fit une alliance entre lui , & tout le peuple , & le Roi , regardoit principalement le culte de Dieu & la vraie Religion , qu'il avoit dessein de rétablir dans sa pureté , en mettant Joas sur le trône de David. Car la Princesse Athalie faisant une profession publique d'impiété , & se declarant ouvertement contre le Dieu d'Israël , ce Grand-Pontife vouloit faire rendre au vrai Dieu le culte qui lui étoit dû , en faisant rendre au successeur légitime de la couronne le rang que cette Princesse avoit voulu lui ôter , pour dominer seule dans le royaume de Juda.

Elius. C'est pourquoi aussi-tôt après que le sacré texte a parlé de cette alliance , il est dit : Que c'étoit afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur , c'est-à-dire , que leur cœur ne demeurât plus partagé entre le Seigneur & l'idole de Baal ; mais que détruisant , comme ils firent , le temple de ce faux-dieu , & brisant ses images & ses autels , ils ne reconnaissent à l'avenir pour leur Dieu , que le Dieu & le Seigneur de leurs peres. Joïada tenoit donc alors , en qualité de Grand-Pontife , comme la place de Dieu même , lorsqu'il est dit , Qu'il fit une alliance entre lui , tout le peuple , & le Roi ; c'est-à-dire , que le Roi & tout le peuple s'engagerent à le reconnoître pour le Pontife du vrai Dieu , & à rejeter en même-temps tous les Prêtres des fausses divinités : ce qu'ils firent en effet , en faisant mourir , aussi-tôt après ce renouvellement d'alliance , Maïthan Prêtre de Baal , qu'ils égorgèrent devant l'autel de ce faux-dieu.

Mais cette alliance que Joïada fit renouveler au Roi & à tout le peuple , afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple de Dieu consacré entièrement à son service , fut suivie d'une autre alliance particulière entre le Roi & le peuple. C'est-pourquoi l'histoire sacrée des Rois , après avoir rapporté cette première alliance qui regardoit le Seigneur , parle aussi-tôt de la seconde , en ajoûtant : *Et entre le Roi & le peuple , c'est-à-dire , selon l'explication d'Estius , que ce Prince s'engagea en la présence de Dieu , de gouverner son peuple justement & selon les règles de sa loi divine ; & que le peuple s'engagea aussi de son côté à lui obeir comme à son Roi legitime , & à lui être fidelle jusqu'à la mort.*

Que si l'Ecriture n'a point parlé en ce lieu de cette seconde alliance , qui regardoit le Roi de Juda ; c'est qu'elle en avoit parlé au commencement de ce chapitre. Et d'ailleurs on peut bien dire , que la seconde se trouve nécessairement tenfermée dans la première , parcequ'on ne peut passer pour fidelle serviteur de Dieu , sans garder aussi la fidélité qu'on doit à son Prince , selon que l'a déclaré saint Paul , lorsqu'il a dit à tous les fidèles : Que *la puissance des Rois viene Rom. 13.
de Dieu : Que c'est lui qui a ordonné celles qui sont sur la terre , & qu'ainsi quiconque résiste aux Puissances , résiste à l'ordre de Dieu , & s'attire la condamnation sur soi-même.*





CHAPITRE XXIV.

1. Joas n'avoit que sept ans quand il commença à regner, & il regna quarante ans à Jérusalem. Sa mere s'appelloit Sebie, & elle étoit de Bersabée.

2. Et il fit ce qui étoit bon en la présence du Seigneur, tant que vécut le Pontife Joïada,

3. Joïada lui fit épouser deux femmes dont il eut des fils & des filles,

4. Après cela Joas conçut le dessein de reparer la maison de Dieu.

5. Ainsi il fit assembler les Prêtres & les Levites, & il leur dit : Allez par toutes les villes de Juda, & ramassez de tout Israel l'argent qu'il doit fournir tous les ans pour les reparations du temple, & faites ceci avec toute la diligence possible. Mais les Levites executerent cet ordre avec assez de négligence.

An du monde
3147.
avant
J. C.
857.

1. Septem annosrum erat Joas cum regnare coepisset : & quadraginta annis regnavit in Jérusalem, nomen matris eius Sebia de Bersabee.

2. Fecitque quod bonum est coram Domino cunctis diebus Joiadæ sacerdotis.

3. Accepit autem ei Joïada uxores duas, & quibus genuit filios & filias.

4. Fost que placuit Joas ut instauraret donum Domini.

5. Congregavitque sacerdotes, & Leuitas, & dixit eis : Egridimini ad civitates Juda, & colligate de universo Israel pecuniam ad sarcina templi Dei vestri, per singulos annos, festinaisque hoc facite : porro Levitæ egere negligentiis.

5. Vocavitque rex Joiadam principem, & dixit ei : Quare tibi non fuit curæ , ut cogeres Levitas inferre de Juda & de Jerusalem pecuniam , quæ constituta est à Moïse servo Domini , ut inferret eam omnis multitudo Israel in tabernaculum testimoniū ?

7. Athalia eam impissima , & filii ejus , destruxerunt domum Dei ; & de universis , quæ sanctificata fuerant in templo Domini , ornaverunt fanum Baalim .

8. Præcepit ergo rex , & fecerunt arcam : posueruntque eam juxta portam domus Domini fornicatus.

9. Et prædicatum est in Juda & Jerusalem , ut deferrent singuli premium Domino quod constituit Moïses servus Dei super omnem Israel in deserto .

6. Le Roi fit appeller le Pontife Joïada , & lui dit : Pourquoi n'avez-vous point eu soin d'obliger les Levites d'apporter tout l'argent qui se leve sur Juda & sur Jerusalem , selon l'ordonnance que fit Moïse serviteur de Dieu , lorsqu'il engagea tous Israel de contribuer à la construction du tabernacle de l'alliance ?

7. Car la très-impie Athalie & ses enfans // , avoient ruiné la maison de Dieu , & avoient orné le temple de Baalim // de tout ce qui avoit été offert & consacré au temple du Seigneur .

8. Et le Roi leur commanda de faire un tronc , & ils le mirent auprès de la porte de la maison du Seigneur en dehors .

9. Puis on fit publier en Juda & à Jerusalem , que chacun vînt apporter au Seigneur l'argent que Moïse son serviteur avoit imposé sur tout Israel dans le desert .

*. 7. expl. son fils Ochobias ; car les autres avoient été emmener captifs . sup. 21. 17.

Ibid. Hebr. avoient employé au culte des idoles tout ce , &c.

10. Tous les officiers & le peuple eurent une grande joie /. Ils entrerent & mirent dans le tronc du Seigneur l'argent qu'ils devoient donner, & ils y en jettèrent tant qu'il en fut rempli.

11. Lorsqu'il étoit temps de faire porter ce tronc devant le Roi par les mains des Levites , parcequ'ils voyoient qu'il y avoit beau coup d'argent ; le Secrétaire du Roi venoit avec celui que le Grand-Priétre avoit choisi , & ils vuidoient tout l'argent de ce tronc , puis ils reportoient le tronc à sa place ; ce qu'ils faisoient tous les jours : & ainsi ils amasserent une somme immense d'argent ,

12. que le Roi & le Piontife mirent entre les mains des officiers qui conduisoient les ouvrages de la maison du Seigneur : ces officiers l'employoient à payer des tailleurs de pierres , & tous les autres ouvriers qu'ils faisoient travailler aux réparations de la maison du Seigneur ; ils en payoient aussi

10. Latetique sunt cuncti principes , & omnis populus : & ingressi contulerunt in arcam Domini , atque miserant ita ut impletetur.

11. Cumque tempus esset ut deferrent arcam coram rege per manus Levitarum (videbant enim multam pecuniam) ingrediebatur scriba regis , & quem primus sacerdos constituerat : effundebantque pecuniam quæ erat in arca : porrò arcam reportabant ad locum suum : sicque faciebant per singulos dies , & congregata est infinita pecunia .

12. Quam dederunt rex & Joiada his , qui præerant operibus domus Domini : at illi conducebant ex caesariis lapidum , & artifices operum singularium , ut instaurarent domum Domini , fabros quoque ferri & æris , ut quod cadere cooperat , fulciretur .

*. 10. expl. de cette ordonnance .

des artisans qui travailleroient en fer & en cuivre, afin qu'ils rétablissent ce qui menaçoit ruine.

13. Egeruntque hi qui operabantur industrie, & obducebatur parietum cicatrix per manus eorum, ac suscitaverunt domum Domini in statum pristinum, & firmiter eam stans fecerunt.

14. Cumque complessent omnia opera, deculerunt coram rege & Joiada reliquam partem pecuniae : de qua facta sunt vasa templi in ministerium, & ad holocausta, phialae quoque & cetera vasa aurea & argentea : & offerabantur holocausta in domo Domini jupiter cunctis diebus Joiadæ.

15. Senuit autem Joiada plenus dierum, & mortuus est cum esset centum triginta annorum.

16. Sepelieruntque cum ia civitate Da-

13. Ces ouvriers habiles travaillerent avec beaucoup de soin & d'industrie, & ils reparerent toutes les fentes & les ouvertures des murs. Ils rétablirent la maison du Seigneur dans son premier état, & l'affermirent sur ses fondemens.

14. Après avoir fait faire entièrement tous ces ouvrages, ils porterent au Roi & au Pontife Joiada l'argent qui restoit, & l'on en fit les vases nécessaires pour le ministere du temple, & pour les holocaustes ; des tasses & tous les autres vaissaux d'or & d'argent : & l'on offroit continuellement des holocaustes dans le temple du Seigneur durant toute la vie de Joiada.

15. Or Joiada vécut jusqu'à une grande vieillesse, & étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. On l'ensevelit avec les Rois dans la ville de Da-

vid , parcequ'il avoir fait beaucoup de bien à Israel , & à sa maison.

17. Après que Joiada fut mort , les princes // de Juda vinrent trouver le Roi , & lui rendirent de profonds respects // . Ce Prince gagné par ces témoignages extraordinaires de respect , consentit à ce qu'ils voulurent.

18. Ils abandonnerent le temple du Seigneur le Dieu de leurs peres , & s'attachèrent au culte des idoles , & des bois consacrés aux faux dieux. Et ce peché attira la colere du Seigneur sur Juda & sur Jerusalem.

19. Il leur envoya des Prophètes pour les ramener au Seigneur , mais ils ne voulurent point les écouter , quelques protestations qu'ils leur fissent // .

20. L'Esprit de Dieu remplit // donc le Prêtre Zacharie fils de Joiada , & il vint se presenter devant le peuple , & leur dit : Voici ce que dit le Seigneur *votre*

¶. 17. autr. Les chefs, les pre-

miers de chaque famille.

Ibid. lett. l'adorent.

¶. 19. expl. prenant le ciel &

vid cum regibus , ed quod fecisset bonum cum Israel , & cum domo ejus.

17. Postquam autem obiit Joiada , ingressi sunt principes Juda , & adoraverunt regem ; qui delinitus obsequiis eorum , ac quievit eis.

18. Et dereliquerunt templum Domini Dei patrum suorum , servieruntque lucis & sculptilibus , & facta est ira contra Judam , & Jerusalem propter hoc peccatum.

19. Mittebatque eis propheta ut reverenterur ad Dominum , quos protestantes , illi audire nolebant.

20. Spiritus itaque Dei induit Zachariam filium Joia- dæ sacerdotem ; & stetit in conspectu populi , & dixit eis : Hæc dicit Dominus

la terre à témoin cont'reux.

¶. 20. lett. inquit , le revé-

tit.

Deus :

LIVRE II. CHAP. XXIV. 465

Deus : Quare transgredimini praeceptum Domini, quod vobis non proderit, & dereliquistis Dominum, ut derelinqueret vos?

Dicu : Pourquoi violez-vous les préceptes du Seigneur ? cela ne vous fera pas avantageux // Et pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter aussi à vous abandonner ?

21. Qui congregati adversus eum miserunt lapides juxta regis imperium in atrio domus Domini.

21. Ces gens s'unirent ensemble contre lui, & le lapiderent dans le vestibule // du temple, selon l'ordre qu'ils en avoient reçû du Roi.

22. Et non est recordatus Joas rex misericordie, quam fecerat Joiada pater illius secum, sed interfecit filium ejus. Qui cum moreretur, ait : Videat Dominus, & requiratur.

22. Ainsi Joas ne se soutint point des extrêmes obligations qu'il avoit à Joiada pere de Zacharie, mais il fit tuer son fils, qui sur le point d'expirer, dit : Que le Seigneur voye le traitement que vous me faites, & qu'il me venge //.

23. Cumque evolutus esset annus, ascendit contra eum exercitus Syriæ : venitque in Judam &

23. L'année finie, l'armée de Syrie vint contre Joas ; elle entra dans Juda & dans Jerusalem, & fit mourir tous

¶. 20. Lettr. vobis non proderit, id est, maximè nocebit.

¶. 21. explic. Jesus - Christ en Saint Matthieu 24. 25. dit

Que ce fut entre le temple & l'autel. Mais c'est que par le mot de temple on entend simplement quelquefois ce qui étoit couvert & quelquefois tout l'enclôs du bâtiment. Ainsi Zacharie ayant été tué dans le vesti-

bule, il a été tué entre le temple couvert & l'autel des holocaustes, qui étoit à découvert.

¶. 22. expl. Non imprecatur ex privato appetitu vindictæ, sed zelo & amore justitiae, sicut Apostolus 2. Tim. 4. Eftus. Pollunt etiam hæc verba accipi tamquam prænuntiativa. Id m.

G g

les Princes du peuple , & elle envoia au Roi de Damas tout le butin qu'elle fit.

Jerusalem , & interfecit cunctos principes populi , atque universam prædam misserunt regi in Damascum.

24. Et il est remarquable que ces Syriens étoient venus en fort petit nombre , & que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie , parcequ'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres. Et ils traiterent Joas même avec la dernière ignominie.

24. Et certè cum permodicus venisset numerus Syrorum , tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem , eo quod dereliquerent Domum Deum patrum suorum : in Joas quoque ignominiosa exercuere iudicia.

25. Ils se retirerent ensuite & le laisserent dans d'extrêmes langueurs : ses serviteurs mêmes s'éleverent contre lui , pour venger le sang du fils de Joiada souverain Pontife , & ils le tuèrent dans son lit. Il fut enterré dans la ville de David , mais non dans le tombeau des Rois.

25. Abeuntes dimiserunt eum in languoribus magnis : surrexerunt autem contra eum servi sui , in ultionem sanguinis filii Joiadæ sacerdotis , & occiderunt eum in lectulo suo , & mortuus est : sepelieruntque eum in civitate David , sed non in sepulchris regum.

26. Ceux qui avoient conspiré contre lui étoient Zabad fils de Semmaath Ammonité , & Jozabad fils de Semarath Moabite.

26. Insidiati verò sunt ei , Zabad filius Semmaath Ammonitidis , & Jozabad filius Semarath Moabitidis.

27. *Le nombre de ses enfans , la grande somme d'argent qu'on avoit amassée sous*

27. Porrò filii ejus , ac summa pecuniae quæ adunata fuerat

tab eo , & instaura-
tio domus Dei , scri-
pta sunt diligentius
in libro regum : re-
gnavit autem Amasias
filius ejus pro eo.

lui , & le rétablissement de
la maison de Dieu sont écrits
avec plus de soin & plus en
détail dans le livre des Rois ;
& Amasias son fils regna au-
lieu de lui.

*. 27. expl. Ce livre est au- nom de Journal des Rois , dans
tre chose que ceux que nous a- le quatrième livre des Rois , 12.
vons. Il est même cité tous le 19. où il est parlé de Joas.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 17. *A* Près la mort de Jérusalem , les Princes de Juda vinrent trouver le Roi , & lui ren-
dirent de profonds respects. Ce Prince gagné par
ces témoignages extraordinaires de respect , con-
sentit à ce qu'ils voulurent , &c.

Une ancienne tradition des Hebreux porte ,
que ces chefs & ces Princes du royaume de
Juda flatterent Joas jusqu'à cet excès que de
lui dire , Qu'il étoit digne des honneurs divins ,
comme ayant été nourri dans le temple du Sei-
gneur ; & que ce Prince ne rejetta point ces
basses & ces funestes flatteries ; mais qu'il les
reçût , avec complaisance , comme Herode
Agrippa en reçût depuis de semblables , sans ^{17. 12.}
rendre à Dieu la gloire qui lui étoit due , & ^{23.}
merita d'en être puni d'une maniere si ter-
rible.

Mais sans nous trop arrêter à cette tradi-
tion , l'Ecriture nous donne lieu de juger par ce
qu'elle dit dans la suite , que les grandes flatte-

G g ij

ries dont usèrent les principaux de Juda à son égard, tendoient principalement à l'engager dans l'idolatrie, pour laquelle, comme on l'a dit plusieurs fois, le peuple Juif a toujours eu un penchant extraordinaire. Aussi elles produisirent tout l'effet qu'ils souhaitoient : c'est-à-dire, que ce Prince leur donna la liberté d'abandonner le temple du Dieu de leurs peres, & d'embrasser les superstitions du paganisme, en préférant à la maison du Seigneur, les bois profanes, & les idoles des fausses divinités. Qu'il est donc vrai que les louanges sont étrangement pernicieuses à tous les hommes, depuis que l'affection d'une fausse ressemblance avec Dieu a précipité nos premiers peres de l'état heureux de l'innocence, dans le plus grands de tous les malheurs ! Qui d'entre les justes ne sera saisi de frayeur, en considerant que le Roi Joas avoit travaillé auparavant avec tant de zèle à reparer les ruines du temple, & à faire rendre au culte de Dieu son ancien éclat ; & qu'aujourd'hui la fumée d'un vain encens que lui donnent de miserables flatteurs est capable de l'enivrer tout d'un coup, & de lui faire perdre de vûe ce que la raison & la pieté lui avoient fait voir jusqu'alors qu'il devoit à Dieu ?

L'exemple terrible de la chute de ce Prince nous doit bien convaincre, que ni les grands ni les petits ne connaissent point assez combien il est important pour leur salut, d'avoir un guide fidelle qui les éclaire, & qui les conduise jusqu'à la fin dans un chemin tout environné de précipices, où un seul pas est capable de les perdre sans ressource. Tant que le

Pontife Joïada vécut , dit le sacré texte , *Joas fit toujours ce qui étoit bon en la présence du Seigneur.* C'étoit-là le fidelle conseiller que Dieu lui avoit donné pour le soutenir dans sa pieté. Mais peut-être que ce Prince ne reconnut pas , comme il le devoit , cette grace dont il lui étoit si redorable. Peut-être qu'il s'attribua à lui-même une lumiere qui ne venoit pas de lui. Et Dieu pour punir son ingratitudo & son orgueil , permet que cette lumiere lui étant ôtée par la mort du saint Pontife qui lui servoit de ministre pour l'éclairer , il demeure tout d'un coup abandonné aux tenebres de son propre esprit ; & qu'il éprouve par une funeste experience , de quoi est capable la fausse sagesse de celui que la justice du Seigneur livre à lui-même & à la reprobation de son sens. Car nous pouvons dire certainement , en nous appuyant sur l'autorité du Saint-Esprit même , que ce Prince ne déchut point de sa première pieté , & ne se brisa point devant Dieu , sans s'être élevé auparavant par l'orgueil : *Con-
i-
tritionem præcedis superbia : & ante ruinam exal-
tatur spiritus.*

Proverb.
16. 18.

V. 20. 21. *L'Esprit de Dieu remplie donc Zachearie fils de Joïada , qui étoit alors Pontife ; & il se présenta devant tout le peuple , & il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur votre Dieu : Pourquoi violez-vous le précepte du Seigneur , &c.*

Tel qu'avoit été le pere , tel fut le fils. Joïada rempli de zèle pour la gloire du Seigneur , n'avoit pas craint de hazarder tout , & de s'exposer à la fureur d'Athalie , pour remettre sur le trône celui qui devoit rétablir la liberté de la vraie Religion dans Juda. Et le même Esprit

qui avoit animé ce pere si pieux, anime présentement Zacharie son fils, & le remplit d'un sainte courage, pour reprocher à tout un peuple devenu prévaricateur de la loi de Dieu, l'énormité de son crime, & lui declarer, Que le Seigneur l'abandonneroit, comme il avoit abandonné le Seigneur.

Que si Joïada ayant évité la cruauté d'Athalie, la fit punir elle-même, & si au-contreire Zacharie son fils fut exposé à la fureur des impies qui l'assommerent, pour leur avoir dit la vérité; c'est que Dieu fait connoître quand il lui plaît, & qu'il n'est pas au pouvoir des plus méchans de nuire à ceux qu'il a resolu de protéger pour l'avantage de son peuple, ainsi qu'il parut en la personne de Joïada; & que lors même qu'il leur permet d'exercer leur cruauté contre les justes, comme ils le firent à l'égard de Zacharie, c'est d'une part une gloire à ces hommes justes, de soutenir la vérité aux dépens de leur vie même; & c'est d'autre part la plus grande marque & le plus terrible effet de sa divine colère contre ces mêmes impies: car ce pouvoir qu'il leur donne d'executer leur mauvaise volonté contre les Saints, les précipite bien-tôt eux-mêmes dans un abîme de malheurs. C'est ce qu'on voit dans la suite par les effroyables traitemens que les Syriens firent souffrir aux habitans de Juda, & même au Roi Joas, puisqu'ils exercent sur ce Prince les dernières indignités, en punition, dit un Ancien, de son horrible ingratitude envers

Apol. Joïada, dont il fit mourir si inhumainement le fils,
Hier. 2.
Paral. in après qu'il avoit lui-même reçû, & la vie & la
lxx. loc. couronne du pere.

Saint Jérôme croit que ce saint Pontife , qui étoit fils de Joïada , est le même dont parle le Fils de Dieu dans l'Evangile , lorsque reprochant aux Juifs leur cruauté envers les Prophètes , il ajoute : *Afin que tout le sang des justes* Matth. 23. 35. *qui a été répandu sur la terre retombe sur vous ; depuis le sang d'Abel le juste , jusqu'au sang de Zacharie fils de Barachie , que vous avez tué entre le temple & l'autel.* Et le même Saint témoigne , que le nom de Barachie pouvoit être un second nom de Joïada ; ce qui est fort ordinaire dans les Ecritures. Il assure aussi que dans l'Evangile Hebbreux , Zacharie étoit nommé fils de Joïada. Nous nous contentons de rapporter le sentiment de saint Jérôme sur ce sujet , qui n'est pas sans difficulté , & que nous laissons à éclaircir aux savans.



CHAPITRE XXXV.

1. **V**iginti quinque annorum erat Amasias cum regnare cœpisset , & viginti novem annis regnavit in Jerusalem , nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

2. Fecitque bonum in conspectu Domini: veruntamen non in corde perfecto.

1. **A**MASIAS avoit vingt-
cinq ans lorsqu'il An du monde 3165. in commença à regner , & il avant en regna vingt-neuf à Jeru- J. C. 859.
salem : Sa mere s'appelloit Joadan , & étoit de Jeru-
salem.

2. Il fit le bien en la présence du Seigneur ; mais non pas d'un cœur parfait.

Gg iiii

3. Lorsqu'il vid son empire affermi , il fit mourir les serviteurs qui avoient tué le Roi son pere;

4. mais il ne fit point mourir leurs enfans , comme il est écrit dans le livre de la loi de Moïse , où le Seigneur fait cette ordonnance , & dit : Vous ne ferez point mourir les peres pour les enfans , ni les enfans pour les peres , mais chacun souffrira la mort pour son propre peché.

5. Amasias assembla donc tout le peuple de Juda ; il les distribua par familles , & leur donna des Tribuns & des Centeniers dans toute l'étendue de Juda & de Benjamin. Et dans le dénombrement qu'il en fit , depuis l'âge de vingt ans & au-delà , il trouva trois cens mille jeunes hommes , qui pouvoient aller à la guerre , & porter la lance & le bouclier.

6. Il prit aussi à sa solde cent mille hommes forts & robustes du royaume d'Is-

rael . Cumque robatur sibi videlicet imperium , jugulavit servos , qui occiderant regem patrem suum .

4. sed filios eorum non interfecit , sicut scriptum est in libro legis Moysi , ubi præcepit Dominus , dicens : Non occidentur patres pro filiis , neque filii pro parentibus suis , sed unusquisque in suo peccato morietur .

5. Congregavit igitur Amasias Judam , & constituit eos per familias , tribunosque & centuriones in universo Juda & Benjamin : & recensuit à viginti annis suprà , invenitque trecenta millia juvenum , qui egrederentur ad pugnam , & tenerent hastam & clypeum .

6. Mercede quoque conduxit de Israël centum millia robustorum .

torum , centum talents argentis.

7. Venit autem homo Dei ad illum : & ait : O rex , ne egrediatur tecum exercitus Israel : non est enim Dominus cum Israel , & cunctis filiis Ephraim :

8. quod si putas in zobore exercitus bella consistere , superari te faciet Deus ab hostibus : Dei quippe est adjuvare , & in fungam convertere.

9. Dixitque Amasias ad hominem Dei: Quid ergo fiet de centum talentis , quae dedit militibus Israel ? Et respondit ei homo Dei : Habet Dominus unde tibi dare possit multò his plura.

10. Separavit itaque Amasias exercitum , qui venerat ad eum ex Ephraim , ut reverteretur in locum

rael , pour lesquels il donna cent talens d'argent //.

7. Alors un Prophète // le vint trouver , & lui dit : O Roi , ne souffrez point que l'armée d'Israël marche avec vous ; car Dieu n'est point avec Israël , ni avec les enfants d'Ephraïm //.

8. Que si vous vous imaginez que le succès de la guerre dépend de la force de l'armée , Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis. Car c'est de Dieu que vient tout le secours , & c'est lui qui met en fuite.

9. Amasias répondit à l'homme de Dieu : Que deviendront donc les talens que j'ai donnés aux soldats d'Israël ? Et le Prophète repliqua : Dieu est assez riche pour vous en rendre beaucoup davantage.

10. Ainsi Amasias sépara l'armée qui lui étoit venue d'Ephraïm , & la renvoya en son pays. Ces troupes s'en

¶. 6. expl. Qui font plus de quatre cens soixante mille hommes .

¶. 7. explic. Amos pere de l'Israïte.

Ibid. expl. Qui donnaient

le nom aux autres , parceque le Roi étoit de leur tribu , & que Samarie capitale du royaume étoit dans cette même tribu.

retournerent chez eux, mais étrangement irrités contre Juda.

suum : at illi contra Judam vehementer irati, reversi sunt in regionem suam.

11. Amasias plein de force & de confiance, fit marcher son peuple, & se rendit dans la Vallée des salines, où il défit dix mille des enfants de Seir ⁴.

12. Les fils de Juda prirent aussi dix mille prisonniers ; ils les mènerent sur la pointe d'un rocher, & les précipiterent du haut en bas, de sorte qu'ils furent tous brisés⁵.

13. Mais l'armée qu'Amasias avoit congédiée, afin qu'elle ne vint point à la guerre avec lui, se répandit par toutes les villes de Juda, depuis Samarie⁶ jusqu'à Bethoron⁷; & après avoir défit trois mille hommes, fit un grand butin.

14. Et Amasias après avoir taillé en pieces les Iduméens, & avoir emporté les dieux des enfants de Seir, en fit ses propres dieux, les

11. Porro Amasias confidenter eduxit populum suum, & abiit in Vallem salinarum, percussitque filios Seir decem millia.

12. Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, & adduxerunt ad prærumpum cuiusdam petræ, præcipitaveruntque eos de summo in præceps, qui universi crepuerunt.

13. At ille exercitus, quem remiserat Amasias, ne secum iret ad prælium, diffusus est in civitatibus Juda, à Samaria usque ad Bethoron, & interfecit tribus millibus, diripuit prædam magnam.

14. Amasias vero post cædem Idumæorum, & allatos deos filiorum Seir, statuit illos in deos sibi, & adorabat eos,

¶. 11. expl. Iduméens qui demeuroient sur les montagnes de Seir.

¶. 12. lett. Ils creverent tous.

¶. 11. expl. Capitale du royaume d'Israël.
Ibid. expl. ville de Juda.

& illis adolebat in-
censum.

15. Quam ob rem
iratus Dominus con-
tra Amasiam , misit
ad illum Prophetam ,
qui diceret ei : Cur
adorasti deos , qui
non liberaverunt po-
pulum suum de manu
tua ?

16. Cumque hæc
ille loqueretur , re-
pondit ei : Num con-
siliarius regis es ?
quiesce ne interficiam
te. Discedensque Pro-
pheta : Scio , inquit ,
quod cogitaverit Deus
occidere te , quia fe-
cisti hoc malum , &
insuper non acquie-
visti consilio meo.

17. Igitur Amasias
rex Juda , inito pessi-
me consilio , misit ad
Joas filium Joachaz
filii Jehu , regem Is-
rael , dicens : Veni ,
videamus nos mutuò.

18. At ille remisit

adora , & leur offrit de l'en-
cens.

15. Cette action irrita
le Seigneur contre Amasias ,
& il lui envoya un Prophète
pour lui dire : Pourquoi
avez - vous adoré des dieux
qui n'ont pu délivrer leur
peuple de vos mains ?

16. Comme le Prophète
parloit ainsi , Amasias ré-
pondit : Est - ce à vous à don-
ner conseil au Roi ? Taisez-
vous , de peur qu'il ne vous
en coûte la vie ». Alors le
Prophète se retira & lui dit :
Je sçai que Dieu a résolu
de vous perdre », parceque
vous avez commis un si
grand crime , & que de plus
vous n'avez pas voulu vous
rendre à mes avis.

17. Amasias Roi de Juda
prit donc une malheureuse
résolution , & envoya des
Ambassadeurs à Joas fils de
Joachaz , fils de Jehu Roi
d'Israël , & lui fit dire : Ve-
nez , & voyons - nous l'un
l'autre ».

18. Mais Joas lui fit cette

Vulg. ne interficiam te. | puis. *infr. vers. 15.*
Hebr. interficiant. | *ibid. expl.* A la tête de nos
Ibid. explic. Il vécut néan- | troupes.
moins encore quinze ans de-

476 LES PARALIPOMENES.

réponse par ses Ambassadeurs ; Le chardon qui est sur le mont Liban , envoya vers le cedre du Liban , & lui dit : Donnez votre fille en mariage à mon fils ; & voilà que les bêtes qui étoient dans la forêt du Liban , passerent & foulèrent aux pieds le chardon.

19. Vous avez dit // : J'ai défait Edom , & votre cœur s'est enflé d'orgueil de ce succès : demeurez chez vous en paix , pourquoi vous attirez vous du mal pour vous perdre , vous & Juda avec vous ?

20. Amasias ne le voulut point écouter , parceque le Seigneur avoit resolu de le livrer entre les mains des ennemis , à cause des dieux d'Edom//.

21. Joas Roi d'Israël s'avanza donc , & les deux armées se mirent en présence : Amasias Roi de Juda étoit campé à Bethsamès de Juda :

22. & Juda plia devant

nuntios , dicens : Carduus , qui est in Libano , misit ad cedrum Libani , dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem : & ecce bestiæ , quæ erant in silva Libani , transierunt , & conculcaverunt carduum.

19. Dixisti : Percessi Edom , & idcirco erigitur cor tuum in superbiam : sede in domotua , cur malum aduersum te provocas , ut cadas & tu , & Juda tecum :

20. Noluit audire Amasias , eò quod Domini esset voluntas ut traderetur in manus hostium properter deos Edom.

21. Ascendit igitur Joas rex Israël , & mutuos sibi præbueret conspectus : Amasias autem rex Juda erat in Bethsames Juda :

22. corruitque Ju-

Ψ. 19. expl. Par une vaincomplaisance en vos propres forces. Ψ. 20. expl. Qu'il adoroit ou qu'il avoit consultés.

da coram israel , & fugit in tabernacula sua.

23. Porro Amasias regem Juda, filium Joas filii Joachaz, cepit Joas rex Israel in Bethsames, & adduxit in Jerusalem : destruxitque murum ejus à porta Ephraim usque ad portam anguli, quadrangulis cubitis.

24. Omne quoque aurum , & argentum , & universa vasorum , quæ repererat in domo Dei , & apud Obededom , in thesauris etiam domus regiae , necnon & filios obsidum , reduxit in Samariam.

25. Vixit autem Amasias filius Joas rex Juda , postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israel , quindecim annis.

26. Reliqua autem sermonum Amasias priorum & novissimorum , scripta sunt

¶. 23. *expl.* Par où l'on sort pour aller à la terre d'Ephraïm.

ibid. expl. Qui étoit dans

23. Enfin Joas Roi d'Israel prit Amasias Roi de Juda , fils de Joas fils de Joachaz dans le camp de Bethsamès , & l'emmena à Jérusalem , & jeta par terre quatre cens coudées des murailles de cette ville , depuis la porte d'Ephraïm // jusqu'à la porte de l'angle//.

24. Et il emporta à Samarie tout l'or & l'argent , & tous les vases qu'il trouva dans la maison de Dieu , chez les descendans d'Obededom , & dans les trésors du palais royal. Il ramena aussi à Samarie les fils de ceux qui étoient en ôtage.

25. Amasias fils de Joas Roi de Juda , vécut quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz Roi d'Israel.

26. Le reste des actions d'Amasias , tant les premières que les dernières , est

478 LES PARALIPOMENES:
écrit dans le livre des Rois
de Juda & d'Israël.

in libro regum Judæ
& Israël.

An du
monde
3194.

27. Après que ce Prince eut abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre lui dans Jérusalem. Et comme il se fut enfui à Lachis, les conjurés y envoyèrent, & l'y firent assassiner.

28. Ils le rapporterent sur des chevaux, & l'enterrent avec ses ancêtres dans la ville de David.

27. Qui postquam recessit à Domino, tetenderunt ei insidias in Jérusalem. Cumque fugisset in Lachis, miserunt, & interfecerunt eum ibi.

28. Reportantesque super equos, sepelierunt cum cum patribus suis in civitate David.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 8. 9. *Que si vous vous imaginez que le succès de la guerre dépende de la force de l'armée, Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis, &c.*

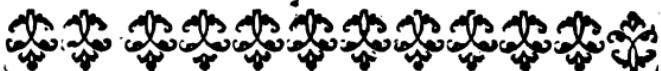
Comme les Rois & les peuples d'Israël s'étoient éloignés de Dieu, le Seigneur les avoit abandonnés, & ne vouloit pas que les Rois & les peuples de Juda eussent de liaison avec eux. C'est la raison pour laquelle il envoie exprès un Prophète à Amasias Roi de Juda, qui avoit pris à sa solde cent mille hommes d'élite du royaume d'Israël, afin de lui dire de sa part, Qu'il se gardât bien de les faire marcher avec lui, parceque Dieu n'étoit point avec Israël, qui l'avoit abandonné d'une maniere si ingrate. Mais comme il paroît qu'Amasias mettoit un

trop sa confiance dans la multitude & le
rage de ses troupes , le Seigneur lui fait dire
ore : Qu'il seroit vaincu par ses ennemis , s'il
aginoit que la victoire dépendît de la force de
l'armée : & il l'assure de cette vérité importan-
Que les uns ne vainquent , & les autres ne
nt mis en fuite , que par un effet de sa volonté
ute-puissante.

Soyons donc bien convaincus de ce que les
intes Ecritures nous prêchent par tout : Que
ous combattrons en vain , si Dieu ne combat
ui-même avec nous : Qu'il ne combattra point
avec nous , tant que nous nous lierons volon-
tairement à ses ennemis , & que nous aurons
sujet de nous tenir assûrez de la victoire , si
nous la considerons comme l'effet , non de nos
forces , mais de son secours. C'est pour cela
qu'il ne veut pas qu'on s'attache à tous les
biens , & temporels & même spirituels , sur les-
quels on prétendroit s'appuyer , & qui pour-
roient affoiblir en quelque sorte la confiance
qu'on doit avoir en lui seul : car c'est ce qu'il
eut dessein de marquer alors par l'exemple d'A-
masias , qui témoignoit de la peine à renvoyer
toutes ces troupes d'Israël , à cause qu'il leur
avoit fait donner plus de quatre cens soixante
mille livres pour les engager à son service ,
qu'il appuyoit ses esperances sur cette somme
si considerable qui les attachoit à son parti , &
qu'il regardoit comme une perte pour lui de
se priver du secours de cet argent : *Que devien-
dront donc , dit-il au Prophète , les cens talents
que j'ai donné aux soldats d'Israël ? Mais le
Prophète confondit son peu de foi en lui re-*

pliquant : *Le Seigneur a le pouvoir de vous en donner beaucoup davantage*; ce qui est de même que s'il lui eût dit : Vous regrettez un peu d'argent, lorsqu'il s'agit de vous confier en celui qui est tout-puissant pour vous rendre le centuple de ce que vous aurez méprisé pour lui obéir.

Tout le reste de ce chapitre étant expliqué dans le quatorzième chapitre du quatrième livre des Rois, il suffit d'y renvoyer ceux qui souhaiteront d'en voir l'éclaircissement.



CHAPITRE XXVI.

1. **T**out le peuple de Juda prit Ozias // âgé de seize ans, & le declara // Roi en la place d'Amasias son pere.

2. Ce Prince bâtit Elath //, & la remit sous l'empire de Juda après que le Roi // se fut endormi avec ses peres.

3. Ozias avoit seize ans, quand il commença à re-

1. **O**Mnis autem populus Juda, filium ejus Oziam annorum sedecim, constituit regem pro Amasia patre suo.

2. Ipse ædificavit Ailath, & restituit eam ditioni Juda, postquam dormivit rex cum patribus suis.

3. Sedecim annorum erat Ozias cum

✓. 1. aussi nommé Azarias, Roi par sa naissance.

4. *Reg. 14. 21.* Ces deux noms ont quelque ressemblance en Hebreu, l'un signifiant la force de Dieu, & l'autre le secours de Dieu. *Synops.*

Ibid. letir. l'établit, c'est-à-dire, le reconnut; car il étoit

✓. 2. *expl.* ville sur le bord de la mer rouge. Elle étoit de l'Idumée, mais ayant été conquise par les Rois de Juda, elle le revolta depuis. *Synops.*

Ibid. explicat. Amasias son pere.

regnare

LIVRE II. CHAP. XXVI. 48

nare coepisset , &
in quaginta duobus
is regnavit in Je-
usalem , nomen ma-
jus ejus Jechel a de-
usalem.

4. Fecitque quod
at rectum in oculis
omini , juxta om-
nia quæ fecerat Ama-
ias pater ejus.

5. Et exquisivit Do-
minum in diebus Za-
chariae intelligentis &
videntis Deum : cum-
que requireret Domini-
num , direxit eum in
omnibus.

6. Denique egressus
est , & pugnavit con-
tra Philistium , & de-
struxit murum Geth ,
& murum Jabnia ,
murumque Azoti :
adficavit quoque op-
pida in Azoto , & in
Philistium.

7. Et adjuvit eum
Deus contra Philisti-
um , & contra Ara-
bes , qui habitabant
in Gurbaal , & con-
tra Ammonitas .

¶. 5. expl. fils de l'autre Za-
charie , dont nous avons vu la

mort auparavant. Hieron.

Ibid. lestr. qui voyoit Dieu.
Synops.

gner , & il en regna cin-
quante - deux dans Jerusa-
lem. Sa mere étoit de Jeru-
salem , & s'appelloit Jeche-
lie.

4. Il fit ce qui étoit droit
aux yeux du Seigneur , &
il se conduisit en tout com-
me Amalias son pere.

5. Il chercha le Seigneur
tant que vécut Zacharie //
qui avoit le don d'intel-
ligence & de communi-
cation avec Dieu // Et par-
cequ'il cherchoit Dieu , Dieu
le conduisit en toutes cho-
ses

6. Enfin il se mit en cam-
pagne pour faire la guerre
aux Philistins , il ruina les
murs de Geth , de Jab-
nie & d'Azot , & il bâtit
des places fortes dans Azot ,
& dans les terres des Phi-
listins //

7. Et Dieu le soutint con-
tre les Philistins , & contre
les Arabes qui demeuroient
dans Gurbaal // , & contre
les Ammonites .

¶. 6. expl. pour les tenir en
devoir.

¶. 7. expl. saint Jérôme croit
que c'est Gerara , où demeura
Abraham.

H h

8. Les Ammonites // faisoient des présens à Ozias; & sa réputation se répandit jusqu'à l'Egypte //, à cause de ses fréquentes victoires.

9. Ozias éleva aussi des tours à Jérusalem sur la porte de l'angle //, & sur la porte de la vallée, & d'autres encore dans le même côté de la muraille, & il fortifia ces tours.

10. Il bâtit encore des tours dans le desert, & il fit creuser plusieurs cisternes, parcequ'il avoit beaucoup de troupeaux, tant dans la campagne que dans l'étendue du desert. Il avoit aussi des vignes, & des vignerons sur les montagnes, & dans le Carmel, parcequ'il se plaitoit fort à l'agriculture.

11. L'armée de ses braves qui marchoient aux combats, étoit commandée par Jehiel secrétaire, par Maasse Docteur de la loi, & par Hananie, l'un des Généraux du Roi,

12. Le nombre des chefs

8. Appendebatque Ammonite munera Oziae: & divulgatum est nomen ejus usque ad introitum Ægypti propter crebras vitorias.

9. Edificavitque Ozias turres in Jerusalem super portam anguli, & super portam vallis, & reliquas in eodem muri latere, firmavitque eas.

10. Extruxit etiam turres in solitudine, & effodit cisternas plurimas, eò quod haberet multa pecora, tam in campestribus, quam in eremi vastitate: vineas quoque habuit, & vinitories in montibus, & in Carmelo: erat quippe homo agriculturæeditus.

11. Fuit autem exercitus bellatorum ejus, qui procedebant ad prælia, sub manu Jehiel scribæ, Maasse que doctoris, & sub manu Hananie, qui erat de ducibus regis.

12. Omnisque au-

Ψ. 8. expl. qui étoient près de la mer rouge. | de l'Egypte.
Ibid. 1str. jusqu'à l'entrée | Ψ. 9. expl. Voyez le chap. précédent. Ψ. 23,

L I V R E II. C H A P. XXVI. 483
us principum per
lias virorum for-
m, duorum mil-
ia sexcentorum.

13. Et sub eis uni-
tus exercitus, tre-
torum & septem
lliūm quingento-
m : qui erant apti
bella, & pro rege
contra adversarios di-
nicabant.

14. Präparavit quo-
que eis Ozias, id est,
cuncto exercitui, cly-
peos, & hastas, &
galeas, & loricas,
arcusque & fundas ad
jaciendos lapides.

15. Et fecit in Jeru-
salem diversi generis
machinas, quas in
turribus collocavit,
& in angulis muro-
rum, ut mitterent sa-
gittas, & saxa gran-
dia : egressumque est
nomen ejus procul,
eo quod auxiliaretur
ei Dominus, & cor-
roborasset illum.

16. Sed cum robo-
ratus esset, elevatum
est cor ejus in interi-
rum suum, & negle-
xit Dominum Deum
suum : ingressusque

de familles, & des hom-
mes d'une valeur distin-
guée, montoit à deux mil-
le six cens.

13. Et toute l'armée qu'ils
avoient sous eux, étoit de
trois cens sept mille cinq
cens soldats, tous gens de
cœur & aguerris, & qui
combattaient pour le Roi
contre ses ennemis.

14. Ozias donna ordre qu'il
y eût toujours provision d'ar-
mes pour toute cette armée ;
des boucliers, des picques,
des casques, des cuirasses,
des arcs, & des frondes
pour jeter des pierres.

15. Et il fit faire dans Je-
rusalem toutes sortes de ma-
chines, qu'il fit mettre dans
les tours, & dans tous les
angles des murailles, pour
tirer des flèches & jeter des
grosses pierres : de sorte que
*la gloire de son nom se ré-
pandit fort loin*, parceque
le Seigneur étoit son sé-
cours & sa force.

16. Mais dans ce haut
point de puissance & de
grandeur, son cœur s'éleva
d'orgueil pour sa perte, il
negligea le Seigneur son

H h ij

Dieu ; & après être entré dans le temple du Seigneur, il voulut offrir de l'encens sur l'autel des parfums.

17. Le Pontife Azarias y entra aussi-tôt après lui, accompagné de quatre-vingt Prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté.

18. Ils s'opposèrent au Roi , & lui dirent : Il ne vous appartient pas , *Sire* ; d'offrir de l'encens devant le Seigneur ; mais c'est aux Prêtres , c'est-à-dire , aux enfans d'Aaron , qui ont été consacrés pour ce ministère. Sortez du sanctuaire , & ne méprisez point *notre conseil*, parceque cette action ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur *votre Dieu*.

19. Ozias transporté de colere, & tenant toujours l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les Prêtres. Dans ce moment il fut frappé de lépre , & elle parut sur son front en présence des Prêtres, dans le Temple du Seigneur auprès de l'autel des parfums.

20. Et comme le Pontife

templum Domini , adolere voluit incensum super altare thy-miamatis.

17. Statimque ingressus post eum Azarias sacerdos , & cum eo sacerdotes Domini octoginta vii fortissimi ,

18. restiterunt regi , atque dixerunt : Non est tui officii , Ozia , ut adoleas incensum Domino , sed sacerdotum , hoc est , filiorum Aaron , qui consecrati sunt ad hujusmodi ministerium : egredere de sanctuario , ne contempseris : quia non reputabitur tibi in gloriam hoc à Domino Deo.

19. Iratusque Ozias, tenens in manu thuribulum , ut aduloret incensum , minabatur sacerdotibus. Statimque orta est lepra in fronte ejus coram sacerdotibus , in domo Domini super altare thymiamatis.

20. Cù mque ref

pexisset cum Azarias pontifex , & omnes reliqui sacerdotes , vi- derunt lepram in fron- te ejus , & festinatō expulerunt eum. Sed & ipse perterritus , ac- celeravit egredi , eō quōd sensisset illicō plagam Domini.

21. Fuit igitur Ozias rex leprosus us- que ad diem mortis suę , & habitavit in domo separata plen- nus leprā , ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porrò Joatham filius ejus rexit domum regis , & judicabat populum terræ.

22. Reliqua autem sermonum Ozias pri- rum & novissimorum , scripsit Isaïas filius Amos prophetæ.

23. Dormivitque Ozias cum patribus suis , & sepelierunt eum in agro rega- lium sepulchrorum ,

¶. 22. expl. ce qui semble nous avons de ce Prophète.
se devoir encore entendre de quelque ouvrage qui aura été ubi reges ponebantur , sed in perdu ; puisqu'il n'est dit qu'un agro coniuncto. Synops.
mot de ce Roi , dans ce que

Azarias , & tous les autres Prêtres eurent jetté les yeux sur lui , ils apperçurent la lépre sur son front ; & ils le firent sortir promptement. Lui-même saisi de frayeur , se hâta de sortir , parce qu'il sentit tout d'un coup que le Seigneur l'avoit frappé de cette playe.

21. Le Roi Ozias fut donc lépreux jusqu'au jour de sa mort : & il demeura dans une maison séparée , à cause de cette lépre qui le couvroit & qui l'avoit fait chasser de la maison du Seigneur. Cependant Joatham son fils gouvernoit tout dans la maison du Roi , & rendoit la justice au peuple du pays.

22. Le reste des actions d'Ozias , tant les premières que les dernières , a été écrite par le Prophète Isaïe fils d'Amos //.

23. Et Ozias dormit avec ses peres , & on l'enterra dans le champ où étoient les tombeaux des Rois // , parce-

qu'il étoit lépreux : & Joa-
tham son fils regna en sa
place.

eo quod esset lepro-
sus : regnavitque Joa-
tham filius ejus pro
eo.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 4. 5. *Il fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur, & il se conduisit en tout, comme avoit fait Amasias son pere. Il chercha toujours le Seigneur tant que vécut Zacharie, qui avoit le don d'intelligence, & de communication avec Dieu, &c.*

4. Reg. On a déjà remarqué ailleurs, qu'il paroît d'abord une espece de contradiction dans ces paroles de l'Ecriture, qu'Ozias fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur, & que cependant il se conduisit en tout comme avoit fait Amasias son pere : car Amasias s'étoit à la fin laissé aller jusqu'à adorer les idoles des Iduméens, après les avoir vaincus. Mais il est aisé de discerner par ce qui suit immédiatement ces paroles, comment il est vrai qu'Ozias fit ce qui étoit droit devant le Seigneur, & comment il ressembla néanmoins en toutes choses au Roi son pere. Car le sacré texte ajoute aussi-tôt, Qu'il chercha toujours le Seigneur tant que vécut Zacharie, qui étoit, selon un Ancien, fils de Zacharie, que le Roi Joas fit lapider, & petit-fils du Grand-Prêtre Joiada. Or ce Zacharie qui vivoit sous le regne d'Ozias, étoit un Prophète rempli de la lumiere du Saint-Esprit, & du don de l'intelligence pour connoître la volonté du Seigneur.

Eieron.
Tradit.
Hebr.

2. Paral. **24. 20.**
21. 22.

gneur, & la declarer aux hommes. De même ^{Ibid. 15.}
 donc qu'Amasias fit d'abord ce qui étoit bon &
^{2. 14.} juste ^{19. 27.} aux yeux de Dieu ; & qu'après qu'il eut
 vaincu les Iduméens, il s'abandonna à l'orgueil,
 & s'éloigna du Seigneur en adorant les idoles :
 aussi Ozias fit ce qui étoit droit devant ses yeux,
 tant que Zacharie le soutint par sa lumiere & sa
 pieté ; mais *lorsqu'il eut vu son regne affermis*, son ^{Cap. 26.}
cœur s'éleva, dit l'Ecriture, pour sa propre perte,
il negligea le Seigneur son Dieu, en cessant de
 le regarder comme l'auteur de l'affermissement
 de son regne ; & il entreprit de violer son pre-
 cepte, en usurpant le ministere des Prêtres, &
 en s'ingerant de vouloir lui-même offrir de
 l'encens sur l'autel des parfums : ce qui étoit
 une espece d'idolatrie, selon le reproche très-
 severe que Samuel en fit au premier de tous les
 Rois d'Israël, en lui declarant, Que de refuser
^{1. Reg.} d'obeir à Dieu, c'étoit devenir en quelque sorte ^{15. 16.}
 idolatre. *Melior est obedientia, quam vietima.....*
& quasi scelus idolatria, nolle acquiescere.

¶. 19. 20. Mais Ozias se mit en colere, & te-
 nant toujours l'encensoir dans sa main pour offrir de
 l'encens, il usoit de menaces contre les Prêtres. En
 même-temps la lèpre parut sur son front, &c.

Cet exemple de la punition d'Ozias est de-
 venu fort celebre dans la suite de tous les sie-
 cles. Et ce qui causa un si grand trouble à ce
 Prince même, lorsqu'il se sentit frappé de cette
 plague du Seigneur, & qu'il se hâta de sortir du
 lieu saint où il l'avoit offendu, a toujours aussi
 inspiré une frayeur salutaire à tous les bons
 Princes, pour les empêcher de passer les justes
 bornes de l'autorité que Dieu même leur a

confiée. Bien loin d'entreprendre de mettre la main à l'encensoir , comme fit alors le Roi Ozias , ils ont même apprehendé de donner atteinte à la moindre chose qui regardât l'autorité sacrée de l'Eglise & de ses ministres. Et nous en voyons dans l'histoire un exemple illustre en la personne de Constantin. Car les Evêques Donatistes s'étant adressés à ce grand Prince , pour le rendre juge des accusations qu'ils avoient formées contre Cecilien Evêque de Carthage , si connu de tout l'univers par les injustes persecutions de ces schismatiques ; Constantin qui étoit rempli de respect pour la sainteté de l'Eglise & la dignité Episcopale , condamna à l'heure même leur procédé par ces excellentes paroles : *Ils demandent , dit cet Empereur , que je les juge , moi qui attends le jugement de J E S U S - C H R I S T ; puisque celui des Evêques doit être considéré véritablement comme celui du Seigneur , qui juge lui-même en leur personne.*

*Theodor.
lib. 1.
c. 10.
Ruffin.
lib. 1.
c. 2.*

Et lorsque depuis ce temps , & avant l'ouverture du Concile de Nicée , quelques Evêques Arriens s'adresserent de nouveau à ce même Prince , & lui présentèrent des libelles diffamatoires contre les plus saintes Prelats , au-lieu d'en laisser le jugement au Concile même ; Constantin apprit encore à toute la posterité par son exemple , le respect que les Souverains devoient avoir pour l'Eglise. Car après les avoir reçus , sans en vouloir lire un seul , il les fit brûler en présence des Prelats , & leur dit : « Que Dieu les ayant établis ses Pontifes , leur ait donné le pouvoir de juger & des peur-

Dieu n'a puni qu'un Ozias de cette hardiesse avec laquelle il entreprit de mettre la main à l'encensoir. Et l'on n'a vû que ce Prince frappé de lépre , pour avoir temerairement usurpé un ministere qui ne lui appartenloit pas. Mais il y a une autre lépre spirituelle , dont celle d'Ozias n'étoit qu'une image , & qui neanmoins ne cause pas la même horreur , parcequ'elle est invisible & insensible. Ce fut une espece de misericorde pour ce Prince , de ce qu'il sentit ce châtiment corporel ; de ce qu'il connut la main de Dieu qui le punissoit ; & de ce que la frayeur qu'elle lui causa le porta à se hâter de lui-même , comme le dit l'Ecriture , à sortir du sanctuaire , d'où les Prêtres le chassuoient. Mais il est rare que ceux qui ne sont frappés qu'interieurement de cette autre lépre invisible , qui rend l'ame toute difforme aux yeux du Seigneur & de ses Anges , reçoivent les mêmes impressions de crainte & de trouble , & qu'ils se portent volontairement à sortir des engagemens criminels , qui ont attiré sur eux les effets funestes de la colere de Dieu.

On est souvent tout lépreux devant ce Juge invisible des coëurs des hommes ; & on demeure neanmoins sans crainte dans son sanctuaire. On se glorifie même de sa lépre , ou au moins de ce qui l'a causée. Et l'on vit ainsi dans une sécurité étonnante , jusqu'à ce qu'à la lumiere du grand jour de l'éternité , cette lépre horrible paroisse telle qu'elle est sur le front des reprouvés , & cause à leur ame un tel desespoir , qu'elle se

Sainte
Catherine
de Gen.
Purgatioi.
re.

490 LES PARALIPOMENES:
hâte, pour le dire ainsi, *de sortir du sanctuaire*,
c'est-à-dire, de la présence du Saint des Saints,
selon cette excellente parole d'une grande Sainte:
Que l'ame d'un reprobé au sortir du corps, est
frappée d'une telle horreur, en se regardant elle-
même dans le miroir de la pureté parfaite de
Dieu, que ce lui est une espece de soulagement
de se précipiter dans les tenebres de l'enfer,
quoiqu'elle ne puisse s'y dérober encore à cette
lumière souveraine, qui causera éternellement
son plus grand supplice.



CHAPITRE XXVII.

An du
monde
3246.
Avant
J. C.
758.

1. **J**oatham avoit vingt-
cinq ans quand il com-
mença à regner, & il regna
seize ans dans Jerusalem. Sa
mere s'appelloit Jerusa, &
étoit fille de Sadoc.

2. Il fit ce qui étoit droit
en la présence du Seigneur,
& il se conduisit en tout
comme avoit fait Ozias son
pere, si ce n'est qu'il n'entra
point dans le temple du Sei-
gneur, & le peuple conti-
nuoit encore de vivre dans
ses desordres ^{4.}

1. **V**iginti quinque annorum
erat Joatham cum re-
gnare cœperet & se-
decim annis regnavit
in Jerusalem: nomen
matris ejus Jerusa fi-
lia Sadoc.

2. Fecitque quod
rectum erat coram
Domino, juxta om-
nia quæ fecerat Ozias
pater suus, excepto
quod non est ingres-
sus templum Domini,
& adhuc populus de-
linquebar.

*. 2, expl. de croire qu'on pouvoit sacrifier en tous lieux.

LIVRE II. CHAP. XXVII. 491

3. Ipse aedificavit portam domus Domini excelsam , & in muro Ophel multa construxit.

4. Urbes quoque aedificavit in montibus Juda , & in saltibus castella & turres.

5. Ipse pugnavit contra regem filiorum Ammon , & vicit eos , dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti , & decem millia coros tritici , ac totidem coros hordei : hæc ei præbuerunt filii Ammon , in anno secundo & tertio.

6. Corrobatus- que est Joatham , eò quod direxisset vias suas coram Domino Deo suo.

7. Reliqua autem sermonum Joatham , & omnes pugnæ ejus , & opera , scripta sunt in libro regum Israel & Juda.

8. Viginti quinque annorum erat cum

3. Ce fut lui qui bâtit la grande porte de la maison du Seigneur , & qui fit faire beaucoup de bâtiment sur la muraille d'Ophel ⁴.

4. Il fit encore bâtir des villes sur les montagnes de Juda , & des châteaux & des tours dans les bois.

5. Il fit la guerre au Roi des Ammonites , & il les vainquit ; & ils lui donnèrent en ce temps-là cent talents d'argent , dix mille mesures de froment & autant d'orge. Ce fut-là ce que les enfans d'Ammon lui donnerent en la seconde & en la troisième année.

6. Et Joatham devint puissant , parcequ'il avoit réglé ses voies en la présence du Seigneur son Dieu.

7. Mais le reste des actions de Joatham , tous ses combats , & ce qu'il a fait de grand , est écrit dans le livre des Rois d'Israël & de Juda.

8. Il avoit vingt-cinq ans quand il commença à re-

¶. 2. expl. Ophel est une tour bâtie auprès , ou sur cette muraille .

gner, & il en regna seize
dans Jerusalem.

regnare cœpisset, &
sedecim annos regna-
vit in Jerusalem.

9. Et Joatham dormit
avec ses peres, & ils l'en-
sevelirent dans la ville de
David : & Achaz son fils re-
gna en sa place.

9. Dormivitque
Joatham cum patri-
bus suis, & sepelie-
runt eum in civitate
David : & regnavit
Ahaz filius ejus pro-
eo.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. &c. *JL fit ce qui étoit droit en la présence du Seigneur, & se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son pere, si ce n'est qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur, & que le peuple continuoit encore à pecher, &c.*

*4. Reg.
15. 34.*

On a expliqué ailleurs ce passage des Paralipomenes, en éclaircissant ce qui est dit de ce Prince dans le quatrième livre des Rois. On y peut voir les sentimens differens des Interpretes pour l'intelligence véritable de ces paroles. C'est pourquoi nous ne les repeterons point en ce lieu : & nous nous contenterons de dire ici seulement, que ce que le texte sacré marque dans la suite, lorsqu'il est dit, Que Joatham devint puissant, parce qu'il avoit réglé ses voies en la présence du Seigneur son Dieu, se doit entendre avec quelque sorte de restriction. Il est donc vrai que ce Prince régla ses voies, ou rendit ses voies droites devant Dieu, en ce qu'il ne s'écarta point de la vraie Religion, & qu'il y marcha avec perséverance, sans sortir de cette

voie où avoit toujours marché David son pere. Et l'on peut dire qu'il étoit très-digne de louanges , pour être ainsi demeuré ferme dans le culte du vrai Dieu , lorsque l'exemple de plusieurs de ses ancêtres , & le penchant de sa nation vers l'idolatrie , lui pouvoient être un sujet de chute très-dangereux. Ce fut aussi pour cela que Dieu *affermi son regne* , voulant faire voir par ces marques si sensibles de sa protection , qu'il étoit fidelle à ceux qui étoient exacts à lui garder la fidélité qu'ils lui devoient.

Mais cependant il est remarquable , que dans le dénombrement des meilleurs Rois de Juda , Joatham ne se trouve point compris : car quoique d'ailleurs il ne parût rien de reprehensible dans sa vie , c'étoit assez , selon un ancien Pere , *Theodor. in 4. Reg.* pour l'exclure de ce nombre , de ce qu'il n'eut *de détruire les hauts-lieux* , où le *peuple* , contre la défense du Seigneur , continuoit de sacrifier , quoiqu'il scût bien qu'il ne leur étoit permis de le faire que dans le seul temple de Jerusalem. Il est donc besoin qu'un Prince pour être parfaitement agréable à Dieu , fasse paroître de la fermeté à soutenir ses intérêts , & à faire executer ses divines ordonnances. Il faut qu'en considerant l'exactitude avec laquelle il se fait lui - même obeir par ses officiers & par ses sujets , il devienne très-fidelle pour obeir le premier , & pour porter tous les autres à obeir à celui , dont tous les Rois de la terre sont les ministres. Il faut qu'il se donne bien de garde d'user des deux poids ou des deux balances que l'Ecriture témoigne être en abomination devant Dieu ; c'est-à-dire , d'exiger de ceux qui

494 LES PARALIPOMENES.
lui sont soumis une entiere dépendance , & de negliger d'être lui-même parfaitement dépendant de son Souverain , qui est le Seigneur de tout l'univers. Si l'Ecriture nous declare , Que *le regne de joatham fut affermis , parcequ'il regla* & rendit droites *ses voies devant Dieu* ; soyons donc très-convaincus , que le reglement du cœur & la droiture de la conduite , sera toujours l'unique source de toute la force qu'on peut espérer contre tous ses ennemis. La chercher ailleurs , c'est se tromper , c'est courir en vain , & se vouloir appuyer sur un roseau.



CHAPITRE XXVIII.

An du
monde
3262.

1. **A** Chaz avoit vingt ans quand il commença à regner , & il regna seize ans à Jerusalem. Il ne fit point ce qui étoit droit en la presence du Seigneur , comme David son pere :

2. mais il marcha dans les voies des Rois d'Israël , & fit même fondre des statues à Baal.

3. C'est lui qui offrit de l'encens dans la vallée de Benennom , & qui fit passer ses enfans par le feu / , selon

1. **V** Iginti anno-
rum erat A-
chaz cum regnare
coepisset , & sedecim
annis regnavit in Je-
rusalem , non fecit
rectum in conspectu
Domini sicut David
pater ejus :

2. sed ambulavit in
viis regum Israël , in-
super & statuas fudit
Baalim.

3. Ipse est , qui
adolevit incensum in
valle Benennom , &
lustravit filios suos
in igne , juxta ritum

¶ . 3. expl. Voyez les explications du troisième verset du sixième chapitre du quatrième livre des Rois.

gentium , quas inter-
fecit Dominus in ad-
ventu filiorum Israel.

la superstition des nations ,
que le Seigneur fit mourir
à l'arrivée des enfans d'Is-
rael.

4. Sacrificabat quo-
que , & thymiam a-
succendebat in excel-
sis , & in collibus , &
sub omni ligno fron-
doso.

5. Tradiditque eum
Dominus Deus ejus
in manu regis Syrie ,
qui percussit eum ,
magnamque prædam
cepit de ejus imperio ,
& adduxit in Damas-
cum : manibus quo-
que regis Israel tra-
ditus est , & percus-
sus plagâ grandi.

6. Occiditque Pha-
ce , filius Romeliae ,
de Juda centum vi-
gintimillia in die uno ,
omnes viros bellato-
res : cò quòd reliquis-
sent Dominum Deum
patrum suorum.

7. Eodem tempore
occidit Zechri , vir-
potens ex Ephraim ,
Maashiam filium regis ,
& Ezricam ducem
domus ejus , Elcanam

4. Il sacrifioit aussi , & il
offrooit des parfums sur les
hauts-lieux , sur les colines ,
& sous tous les arbres char-
gés de feuilles.

5. Et le Seigneur son Dieu <sup>An du
monde.</sup>
_{3263.}
le livra entre les mains du
Roi de Syrie [¶] qui le défit ,
pilla ses Etats , & emme-
na un grand butin à Damas.
Dieu le livra aussi entre les
mains du Roi d'Israel , &
il fut frappé d'une grande
playe.

6. Car Phacée [¶] fils de
Romelie , tua six-vingt mille
hommes de Juda en un seul
jour , tous gens braves ; par-
ce qu'ils avoient abandonné
le Seigneur le Dieu de leurs
peres.

7. En même-temps Ze-
chri homme très - puissant
dans Ephraïm , tua Maasie
fils du Roi , Ezrica Grand-
Maître de la maison du Roi ,

¶. 5. expl. Scavoir Razin. | 16. 5. il avoit encore abandon-
Et la raison de cet abandonne-
ment marquée dans Isaïe chap. | né Dieu.
7. est qu'ayant déjà été délivré | ¶. 6. expl. Roi d'Israel. 40.
une fois de ses mains , 4. Reg. | Reg. 16. 5.

496 LES PARALIPOMENES.
& Elcana, qui tenoit après quoque secundum à
le Roi le second rang dans rege.
ses Etats.

8. Et les enfans d'Israël
prirent & firent captifs deux
cents mille de leurs frères,
tant femmes que garçons &
filles, avec un butin infini
qu'ils emmenerent à Samarie.

9. Il y avoit là alors un
Prophète nommé Oded, qui
alla au-devant de l'armée
qui venoit à Samarie, & il
leur dit : Vous avez vu que
le Seigneur le Dieu de vos
peres étant en colere contre
Juda, l'a livré entre vos
mains : & vous les avez tués
très-inhumainement, en sorte
que votre cruauté est
montée jusqu'au ciel.

10. Mais outre cela, vous
voulez encore vous assujettir
les enfans de Juda & de
Jerusalem pour en faire vos
esclaves & vos servantes : ce
que vous ne devez point
faire ; car vous avez en cela
même péché contre le Sei-
gneur votre Dieu.

11. Mais écoutez le conseil
que je vais vous donner: Re-
menez ces captifs que vous

8. Ceperuntque filii
Israël de fratribus suis
ducenta millia mulie-
rum, puerorum, &
puellarum, & infanti-
tam prædam: pertul-
eruntque eam in Sa-
mariam.

9. È tempestate
erat ibi propheta Do-
mini, nomine Oded:
qui egressus obviā
exercitiū venienti in
Samariam, dixit eis:
Ecce iratus Dominus
Deus patrum vestro-
rum contra Juda,
tradidit eos in mani-
bus vestris, & occi-
distis eos atrociter,
ita ut ad cælum per-
tingeret vestra crude-
litas.

10. Insuper filios
Juda & Jerusalem
vultis vobis subjicere
in servos & ancillas:
quod nequaquam fa-
cto opus est: pecca-
stis enim super hoc
Domino Deo vestro.

11. Sed audite
consilium meum, &
reducite captivos,
quos

L I V R E II. C H A P. X X V I I I . 497

quos adduxistis de
fratribus vestris , quia
magnus furor Domi-
ni imminet vobis.

12. Steterunt ita-
que viri de principi-
bus filiorum Ephraim,
Azarias filius Joha-
nan , Barachias filius
Mosollamoth , Eze-
chias filius Sellum ,
& Amasa filius Adali,
contra eos qui venie-
bant de prælio ,

13. & dixerunt eis :
Non introducetis huc
captivos , ne pecce-
mus Domino. Quaro
vultis adjicere super
peccata nostra , & ve-
tera cumulare deli-
cta ? grande quippe
peccatum est , & ira
futoris Domini immi-
net super Israel.

14. Dimiseruntque
viri bellatores præ-
dam , & universa que-
ceperant coram prin-
cipibus , & omni mul-
titudine.

15. Steteruntque
viri quos supra me.

avez amenez d'entre vos
frères ; car Dieu est prêt de
faire éclater sa fureur sur
vous.

12. Ainsi quelques-uns
des principaux des enfans
d'Ephraïm , savoir , Aza-
rias fils de Johanan , Bara-
chias fils de Mosollamoth ,
Ezechias fils de Sellum , &
Amasa fils d'Adali se pre-
senterent devant ceux qui
venoient du combat ,

13. & ils leur dirent : Vous
ne ferez point entrer ici vos
captifs , de-peur que nous
ne pechions contre le Sei-
gneur. Pourquoi voulez-
vous ajouter de nouveaux
pechés à ceux que nous a-
vons déjà commis , & met-
tre le comble à nos anciens
crimes ? Car ce peché est
grand , & le Seigneur est sur
le point de faire tomber sur
Israel les plus redoutables
effets de sa fureur.

14. Cette armée renvoya
le butin , & tout ce qu'elle
avoit pris , en présence des
principaux & de toute la
multitude.

15. Et les personnes dont
nous avons parlé , prirent les

captifs & tous ceux qui étoient nuds , les vêtirent des dépouilles , les habillèrent , les chausserent , & leur donnerent à boire & à manger , il les oignirent à cause qu'ils étoient fort fatigués¹⁵ , & en prirent tout le soin qu'ils purent : ils mirent sur des chevaux ceux qui ne pouvoient marcher , & dont les corps étoient dans une grande faiblesse , & les emmenerent à Jéricho ville des palmiers vers leurs frères ; après quoi ils s'en retournèrent à Samarie .

16. En ce même temps le Roi Achaz envoya au Roi des Assyriens pour lui demander du secours .

17. Les Iduméens vinrent , tuèrent beaucoup de monde de Juda , & firent un grand butin¹⁶ .

18. Les Philistins se répandirent aussi par les villes de la campagne , & au midi de Juda , ils prirent Bethslamès , Aialon , Gaderoth , Socho , Thamnan & Gamzo , avec

moravimus , & apprehendentes captivos , omnesque qui nudi erant , vestierunt de spolis : cumque vestissent eos , & calceassent , & refecissent cibo ac potu , unxitque propter laborem , & adhibuerunt eis curam : qui cunque ambulare non poterant , & erant imbecillo corpore , imposuerunt eos jumentis , & adduxerunt Jéricho civitatem palmarum ad fratres eorum , ipsique reversi sunt in Samariam .

16. Tempore illo misit rex Achaz ad regem Assyriorum postulans auxilium .

17. Veneruntque Idumæi , & percusserunt multos ex Juda , & ceperunt prædam magnam .

18. Philisthiim quoque diffusi sunt per urbes campestres , & ad meridiem Juda : ceperuntque Bethslamès , & Aialon , & Gaderoth , Socho

. v. 15. expl. fatigatiōi sub- | faits auparavant , parce qu'il venir unctio. Celsus lib. 1. ap. 3. | avoit mis sa confiance en Dieu .
v. 17. Ozias les avoit dé- | sup. c. 26.

L I V R E II. C H A P. X X V I I I . 499
Quoque , & Thaman-
nan , & Gamzo , cum
vicolis suis : & ha-
bitaverunt in eis.

19. Humiliaverat
enim Dominus Judam
propter Achaz regem
Juda , cō quōd nu-
dasset eum auxilio , &
contemptra habuisset
Dominum.

20. Adduxitque
contra eum Thelgath-
phalnasar regem Af-
syriorum , qui & af-
fixit eum , & nullo
resistente vastavit.

21. Igitur Achaz ,
spoliata domo Domini
& domo regum ac
principum , dedit regi
Assyriorum munera ,
& tamen nihil ei pro-
fuit.

22. Insuper & tem-
pore angustiae suæ au-
xit contemptum in
Dominum , ipse per
se rex Achaz ,

23. immolavit diis
Damasci victimas per-

leurs bourgades , & ils s'y
établirent.

19. Car Dieu avoit hu-
milié Juda à cause de son
Roi Achaz , parcequ'il l'a-
voit reduit à être dénué de
tout secours // , & qu'il avoit
méprisé le Seigneur.

20. Le Seigneur fit aussi
venir contre lui Thelgath-
phalnasar Roi des Assyriens ,
qui le battit & ravagea son
pays sans trouver aucune re-
sistance.

22. Achaz prenant donc
tout ce qu'il y avoit dans la
maison du Seigneur , & dans
le palais du Roi & des Prin-
ces , fit des présents au Roi des
Assyriens . Ce qui néanmoins
ne lui servit de rien .

22. Mais de plus le Roi
Achaz dans le temps même
de sa plus grande affliction ,
fit paraître encore un plus
grand mépris du Seigneur
par cette action qu'il fit de
lui-même .

23. Il immola des victi-
mes aux dieux de Damas

*. 19. expl. divin & humain ; en ruinant le culte de Dieu ,
& en envoyant tous les trésors aux Assyriens pour avoir leur
secours , comme il va dire .

qu'il regardoit comme les auteurs de son malheur, & dit : Ce sont les dieux des Rois de Syrie qui leur donnent secours ; je me les rendrai favorables par mes sacrifices : & ils m'assisteront, au-lieu qu'au contraire ils furent cause de sa ruine & de celle de tout Israël.

24. Achaz ayant donc pris tous les vases de la maison de Dieu, & les ayant brisés ; fit fermer les portes du temple de Dieu // & il fit dresser // des autels dans toutes les places // de Jérusalem.

25. Il éleva aussi des autels dans toutes les villes de Juda pour y brûler de l'encens : & ainsi il provoqua la colère du Seigneur le Dieu de ses ancêtres.

26. Mais le reste de ses actions, & toute sa conduite // & première & dernière, est écrite dans les livres des Rois de Juda, & dans ceux des Rois d'Israël.

¶. 24. expl. de peur que quelqu'un n'y entrât pour adorer le Seigneur.

cussoribus suis, & dixit : Dii regum Syriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hostiis, & aderunt mihi, cum econtrario ipsi fuerint ruinæ ei, & universo Israël.

24. Directis itaque Achaz omnibus vasis domus Dei, atque confactis, clausit januas templi Dei, & fecit sibi altaria in universis angulis Ierusalem.

25. In omnibus quoque urbibus Juda extruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum suorum.

26. Reliqua autem sermonum ejus, & omnium operum suorum priorum & novissimorum, scripta sunt in libro regum Juda & Israel.

Ibid. *lett. facit sibi.*

Ibid. *lett. angulis.*

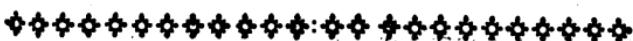
¶. 26. *Hebr. omnes viæ ejus*

L I V R E II. C H A P. XXVIII. 501

27. Dormivitque Achaz cum patribus suis , & sepelierunt eum in civitate Jerusalem : neque enim receperunt eum in sepulchra regum Israel. Regnavitque Ezechias filius ejus pro eo.

27. Enfin Achaz dormit avec ses peres , & il fut enseveli dans la ville de Jerusalem : mais ils ne le mirent pas dans les tombeaux des Rois d'Israel . Et Ezechias son fils regna en sa place.

¶. 27. c'est à dire , de *Juda* , le tout étant mis ici pour sa partie.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 9. &c. *Vous avuez vu que le Seigneur le Dieu de vos peres étant en colere contre Juda , l'a livré entre vos mains , & vous les avez tués inhumainement , en sorte que votre cruauté est montée jusques au ciel , &c.*

Un Interprete a remarqué très-judicieusement sur ce sujet , que le pouvoir que Dieu donne quelquefois à un Prince ou à un peuple , de punir un autre peuple , ne lui doit pas être un sujet d'élevement , comme s'il étoit lui-même plus juste que celui qui l'a vaincu , ou comme si tout ce qu'il peut faire pour l'humilier & l'assujettir ne blessoit point la justice : car pour être convaincu du contraire il suffit de considerer , que Dieu punit fort souvent les hommes par le démon même ; & que cependant ce qui est très-juste de la part de Dieu , lorsqu'il se sert de la malice du démon pour punir le peché de l'homme , est très-criminel du côté de cet esprit

I i iij



502 LES PARALIPOMENES.
de tenebres , qui ne cherche en nous affligeant
qu'à satisfaire sa fureur.

C'est donc le reproche que le Prophète de Dieu nommé Oded , fait ici aux troupes du Roi d'Israël , lorsqu'il les reprend de la barbarie avec laquelle ils avoient tué un très - grand nombre de leurs frères & vouloient encore , contre la loi du Seigneur , emmener les autres en esclavage. Considerez , leur dit-il , que les habitans de Juda avoient péché contre Dieu ; & que ç'a été pour cette raison que Dieu s'est mis en colere contr'eux , & les a livrés entre vos mains . Mais vous avez dû , vous autres , vous souvenir que ceux qu'il vous a livrés étoient vos frères ; & par consequent que vous étiez obligés d'épargner en eux votre propre fang. Cependant vous vous êtes emportés aux derniers excès de cruauté ; en sorte que le traitement si barbare que vous avez exercé contr'eux a crié vengeance à Dieu , & s'est élevé jusqu'à son trône , pour vous accuser vous-mêmes d'une injustice qui meritoit sa colere. Ainsi vous vous êtes rendu criminels en usant inhumainement du pouvoir que Dieu vous donnoit contre les habitans de Juda , au-lieu de les regarder & de les traiter comme vos frères.

C'est donc avec très-grande raison que saint Paul disoit depuis aux Chrétiens , qu'ils prissent garde à eux-mêmes lorsqu'ils corrigeoient les autres : *Mes frères , leur disoit ce grand Apôtre , si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché , vous qui êtes spirituels , ayez soin de le relever dans un esprit de douceur : chacun de vous faisant réflexion sur soi-même , & craignant*

d'être tenté aussi bien que lui. Ainsi il faut que la charité tempere toujours la severité de la justice ; que l'homme en punissant un autre homme , se souvienne de sa propre infirmité ; & qu'il ait plutôt à se reprocher d'avoir excedé en épargnant trop son frere , qu'en le châtiant trop durement.

V. 15. Et ces hommes que nous venons de nommer prenant les captifs & tous les autres qui étoient nuds , les revêirent de ces dépouilles mêmes , &c.

Exemple admirable du prompt changement que peut produire la parole & la grace du Seigneur dans les cœurs les plus emportés ? Comme bien de fois avoient parlé inutilement à ce même peuple tant de saints Prophetes ? Et le voici abbattu en un instant par une seule parole du Prophete Oded. Ils sont chargés de dépouilles ; ils emmènent une grande multitude de captifs ; & ils retournent chez eux triomphans , & par consequent peu disposés à s'humilier dans leur victoire. Cependant sur la simple declaration que leur fait un homme de la part de Dieu , qu'ils ont peché & offendré le Seigneur ; & sur l'avis qu'il leur donne , de renvoyer libres leurs freres qu'ils menoient captifs , non seulement ils leur accordent la liberté , mais ils les traitent avec une charité aussi tendre qu'ils leur avoient fait paroître auparavant de cruauté ; & ils renoncent en même-temps à tout le butin & à toutes ces dépouilles si riches qu'ils avoient prises sur ceux qu'ils avoient vaincus.

Qui desesperera , après un si grand exemple , des effets que peut produire la grace sur les

cœurs rebelles à la vérité & à la piété ? Mais qui néanmoins ne sera aussi effrayé par ce même exemple d'un changement si général & si prompt de toute une armée, lorsqu'il voit présentement au milieu même de l'Eglise tant de prédications & de menaces réitérées de la part de Dieu, rendues inutiles par la dureté du cœur de ceux qui vivent au temps de la grâce de l'Evangile ? Des troupes qui sont encore toutes transportées de la chaleur du combat, renoncent sans peine à tout l'avantage de leur victoire, parce qu'un homme leur fait entendre qu'ils ont péché & offensé le Seigneur, en dépouillant si cruellement leurs frères, quoiqu'il fût vrai que Dieu même les ait livrés entre leurs mains. Et nous sommes sourds nous autres à la parole d'un Homme-Dieu, qui nous prêche par son Incarnation, par ses souffrances & par sa mort. Nous méprisons les menaces qu'il nous fait, lorsque nous osons dépouiller aussi nos frères par nos injustices, ou que nous leur refusons la nourriture & le vêtement qu'ils ont droit de nous demander, comme à ceux qui sont établis pour les assister dans leur pauvreté. Qu'il y aura donc de ces anciens Juifs qui s'élèveront contre beaucoup de Chrétiens au jour que Dieu jugera les hommes, pour leur reprocher par leur propre exemple la dureté de leur cœur ! Et que ce sera alors une terrible confusion pour des disciples de J E S U S - C H R I S T , d'être convaincus d'inhumanité envers leurs frères par ceux-mêmes, dont leur divin Maître les obligeoit de surpasser la charité & la justice.

*. 19. 20. &c. *Dieu humiliat Iude, à cause de*

LIVRE II. CHAP. XXVIII. 509
son Roi Achaz qu'il avoit déponillé de tous secours, & qui avoit méprisé le Seigneur. Le Seigneur fit aussi venir contre lui Thelgathphalnasar Roi des Assyriens, qui le battit, & ravagea son pays, &c.

On a remarqué ailleurs, qu'on a de la peine à accorder ce qui est dit en ce lieu, Que le Seigneur irrité contre ce Prince fit venir contre lui le Roi des Assyriens, avec ces autres paroles du quatrième livre des Rois : Qu'Achas envoya des ambassadeurs à ce même Roi des Assyriens, pour le prier de venir le délivrer des mains du Roi de Syrie, & des mains du Roi d'Israël, qui s'étoient unis contre lui. Mais il faut considerer, que dans ce même chapitre que nous expliquons, où il est dit, Que le Seigneur fit venir le Roi des Assyriens contre Achaz ; il est marqué aussi en propres termes peu auparavant, comme au quatrième livre des Rois, Que le Roi Achaz envoya au Roi des Assyriens lui demander du secours. Il paroît donc, que les Rois de Syrie & d'Israël s'étant joints ensemble contre Juda pour le perdre, & étant venu mettre le siège devant la ville de Jerusalem, ne purent néanmoins s'en rendre maîtres, & que ce fut leur grand orgueil qui attira, comme le marque Isaïe, le secours de Dieu à Achaz, quoiqu'il en fût si indigne.

Or ce Prince étant délivré de la sorte, ou même avant qu'il le fût, se confia davantage au secours des hommes qu'à celui de Dieu. Ainsi ayant envoyé des ambassadeurs à Thelgathphalnasar Roi des Assyriens, il lui demanda son assistance. C'est pourquoi lorsque la

sainte Ecriture dit ici , *Que le Seigneur envoia contre lui ce Roi des Assyriens* , il est visible qu'elle entend , qu'encore qu'Achaz eût envoyé de lui-même demander à Thelgathphalnasar du secours , ce Prince marcha néanmoins véritablement par l'ordre de Dieu contre lui , pour le punir de son infidélité ; parcequ'en effet au lieu de le secourir , il lui fit la guerre & pilla tous ses Etats. Aussi Dieu ayant donné à Achaz une aussi grande assurance de son secours , que le Saint-Esprit nous le déclare dans le quatrième livre des Rois , où l'on peut voir le signe miraculeux par lequel il s'engagea de le délivrer de ses ennemis qui l'assiégeoient , ce Prince mérita bien , pour n'avoir pas crû à une parole si positive que Dieu lui donnoit , d'en être puni très-severement par le Roi même dont il osa préférer l'assistance à celle du Dieu d'Israël.

Ce fut ce *mépris qu'il fit du Seigneur* , qui le reduisit avec son peuple à être dénué de tout secours , selon l'expression du texte sacré : car que pouvoit espérer un Prince qui méprisoit le secours de Dieu même , & qui mettoit sa confiance dans les troupes d'un Roi idolâtre ? Tel est cependant le malheur de ceux , qui se devant assurer sur la parole de J e s u s - C h r i s t , lorsqu'il leur déclare , *Qu'il a vaincu le monde* , l'un des plus grands ennemis de leur salut , refusent aussi bien qu'Achaz de se confier au Seigneur , & aiment mieux mettre encore leurs espérances dans le monde , comme s'ils pouvoient y trouver leur avantage & leur sûreté. Ils appellent donc alors , pour le dire ainsi , le prince du

monde, figuré par le Roi des Assyriens. Mais il leur arrive enfin, comme à ce Roi de Juda, d'être pillés & accablés par la tyrannie de celui qu'ils ont préféré à J E S U S - C H R I S T.

¶. 22. 23. *Mais de plus, dans le temps même de sa plus grande affliction, le Roi Achaz fit paraître encore un plus grand mépris du Seigneur par cette action qu'il fit de lui-même. Il immola des victimes aux dieux de Damas, qu'il regardoit comme les auteurs de son malheur, &c.*

On s'étonnera sans doute de l'extravagance de ce Prince ; mais elle étoit une suite naturelle du premier aveuglement , par lequel il avoit osé préférer l'assistance des Assyriens à celle de Dieu. Ainsi tombant de précipice en précipice , & passant facilement du premier mépris de Dieu à un plus grand , il quitta même ouvertement le culte extérieur de la Religion de ses peres , pour sacrifier à des faux-dieux. Ce sont des démarches bien funestes & bien terribles , mais qui dépendent de la première , & qui doivent faire craindre à tous les hommes les premiers engagemens dans le péché , d'où peuvent naître tant de suites monstrueuses qu'on n'a pas d'abord envisagées. Quel étrange raisonnement pour un Roi du peuple de Dieu , à qui tous les siècles passés fournissaient tant d'exemples de la foiblesse des idoles des nations vaincues mille fois par Israel ? Ce sont , disoit-il , les dieux des Rois de Syrie qui les assistent si puissamment. C'est pourquoi je veux me les rendre favorables par mes sacrifices. Et alors ils m'assisteront aussi. Mais l'Ecriture détruit en un mot ce raisonnement extravagant & impie ,

lorsqu'elle ajoute : Que ces faux-dieux au-lien d'assister ce Prince, *furent cause de sa ruine, & de celle de tout Israel*, parcequ'en les éloignant tout-à-fait du secours de Dieu, ils les exploiterent à la fin à une ruine entière. On peut voir ailleurs l'explication du reste de ce chapitre.

*4. Reg.
16. 18.*



CHAPITRE XXIX.

An du
monde.
3278.
avant
J. C.
726.

1. **E**zechias commença donc à regner à l'âge de vingt-cinq ans, & il en regna vingt-neuf dans Jérusalem. Sa mere s'appelloit Abie, & étoit fille de Zacharie.

2. Il fit ce qui étoit agreable aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait David son pere //.

3. Dès les premiers mois dela premiere année de son regne, il fit ouvrir les grandes portes // de la maison du Seigneur, & il les rétablit.

4. Il fit aussi venir les Prêtres & les Levites, & les assembla dans la place

1. **I**gitur Ezechias regnare coepit, cum viginti quinque esset annorum, & viginti noyem annis regnavit in Jérusalem: nomen matris ejus Abia, filia Zacharie.

2. Fecitque quod erat placitum in conspectu Domini, iuxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Ipse anno & mensa primo regni sui, aperuit valvas domus Domini, & instauravit eas,

4. adduxitque sacerdotes atque Levitas, & congregavit

¶. 1. expl. Pontife que Joas avoit fait tuer. Voyez 2. Paral. 24. 22.

¶. 2. expl. Son ayeul. ¶. 3. expl. que son pere avoit fermées. Supr. 28. 34.

5. Dixitque ad eos :
Audite me , Levitæ ,
& sanctificamini ,
mundate domum Domini Dei patrum vestrorum , & atferre vannem immunditiæ de sanctuario .

6. Peccaverunt patres nostri , & fecerunt malum in conspectu Domini Dei nostri , derelinquentes eum : averterunt facies suas à tabernaculo Domini , & præbuerunt dorsum .

7. Cluserunt ostia , quæ erant in portico , & extinxerunt lucernas , incensumque non adoleverunt , & holocausta non obtulerunt in sanctuario Deo Israel .

8. Concitatus est itaque furor Domini super Judæam & Jerusalæm , tradiditque eos in captivitatem , & in sibulum , sicut ipsi cernitis oculis vestris .

5. Et il leur parla ainsi : Ecoutez moi , Levites ; purifiez-vous ; nettoyez la maison du Seigneur le Dieu de vos peres , & ôtez toutes les impuretés du sanctuaire .

6. Nos peres ont péché , & ils ont commis le mal devant le Seigneur notre Dieu en l'abandonnant . Ils ont détourné leur visage de son tabernacle , & lui ont tourné le dos .

7. Ils ont fermé les portes du vestibule , & ils ont éteint les lampes ; ils n'ont plus brûlé d'encens , & n'ont plus offert de victimes dans le sanctuaire au Dieu d'Israël .

8. Ainsi la colere de Dieu s'est enflammée contre Juda & Jerusalem ; il les a livrés à tous les mauvais traitemens de leurs ennemis jusqu'à les faire perir , & il les a rendu l'objet de leurs railleries , comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux .

4. expl. Le vestibule de la porte principale du temple , qui étoit à l'orient .

310 Les PARALIPOMENES.

9. C'est ainsi que nos pères sont peris par l'épée , & nos fils & nos filles , & nos femmes ont été emmenés captifs en punition d'un si grand crime.

10. Je suis donc d'avis que nous renouvellions l'alliance avec le Seigneur le Dieu d'Israël , & il détournera la fureur de sa colere de dessus nous.

11. Mes chers enfans , ne négligez pas cet avis. Dieu vous a choisis pour paroître devant lui , pour le servir , pour lui rendre le culte qui lui est dû , & pour brûler de l'encens en son honneur.

12. Alors plusieurs Levites se leverent : d'entre les descendants de Caath , Mahath fils d'Amasai , & Joel fils d'Azarie : des descendants de Merari , Cis fils d'Abdi , & Azarias fils de Jalaleel : des descendants de Gersom , Joah fils de Zemma , & Eden fils de Joah :

13. des descendants d'Elisaphan , Samri , & Jahiel : des descendants d'Asaph , Zacharie , & Mathanie :

9. En , corruerunt patres nostri gladiis ; filii nostri , & filiae nostræ , & conjuges captivæ ductæ sunt , propter hoc scclus.

10. Nunc ergo placeat mihi , ut incamus foedus cum Domino . Deo Israël , & avertet à nobis furorem iræ suæ.

11. Filii mei , nolite negligere: vos elegit Dominus ut stetis coram eo , & ministretis illi , colatisque eum , & cremetis ei incensum.

12. Surrexerunt ergo Levitæ: Mahath filius Amasai , & Joel filius Azarie , de filiis Caath : Porro de filiis Merari , Cis filius Abdi , & Azarias filius Jalaleel . De filiis autem Gersom , Joah filius Zemma , & Eden filius Joah .

13. At verò de filiis Elisaphan , Samri , & Jahiel . De filiis quoque Asaph , Zacharias , & Mathanias :

LIVRE. II.

14. Necnon de filiis Heman , Jahiel , & Semeï : Sed & de filiis Idithun , Semeias , & Oziel.

15. Congregaveruntque fratres suos , & sanctificati sunt , & ingressi sunt juxta mandatum regis & imperium Domini , ut expiarent domum Dei .

16. Sacerdotes quoque ingressi templum Domini ut sanctificarent illud , extulerunt omnem immunditiam , quam interdù repererant in vestibulo domus Domini , quam tulerunt Levitæ , & portaverunt ad torrentem Cedron foras.

17. Cœperunt autem primâ die mensis primi mundare , & in die octavo ejusdem mensis ingressi sunt porticum templi Domini , expiaveruntque templum diebus octo , & in die sexta decima mensis ejusdem , quod cœperant , impleverunt.

CHAP. XXIX. 511

14. des descendants d'Heman , Jahiel , & Semeï : des descendants d'Idithun , Semeias , & Oziel.

15. Ils asséblerent leurs frères , & s'étant sanctifiés ils entrerent dans le temple suivant l'ordre du Roi & le commandement du Seigneur , pour le purifier.

16. Les Prêtres entrerent aussi dans le temple du Seigneur pour le sanctifier ; & ils ôterent tout ce qu'ils trouverent d'impur au-de-dans // , & le porterent dans le vestibule de la maison du Seigneur , où les Levites le prirent pour le jeter dans le torrent de Cedron.

17. Ils commencerent le premier jour du premier mois // à tout nettoyer : & le huitième jour du même mois ils entrerent dans le portique du temple du Seigneur. Ils employerent encore huit jours à purifier le temple. Et le seizeième du même mois , ils acheverent

¶. 14. Hebr. *Interiora domus.*
où les Levites ne pouvoient entrer.

¶. 17. expl. du mois de Nisan,
qui répond pour la plus grande partie à notre mois de Mars.

312 Les PARALIPOMENES
ce qu'ils avoient commen-
cé //.

18. Ils se rendirent en-
suite au palais du Roi Eze-
chias , & lui dirent : Nous
avons sanctifié toute la mai-
son du Seigneur , l'autel de
l'holocauste , les vases sa-
crés , la table où l'on ex-
pose les pains , avec tous les
vaissaux ,

19. & tous les utensiles
du temple que le Roi Achaz
avoit souillés durant son re-
gne , depuis qu'il eut aban-
donné Dieu ; & l'on a tout
exposé devant l'autel du Sei-
gneur .

20. Le Roi Ezechias se le-
vant *un jour* de grand matin ,
assembla les principaux de
la ville , & monta dans la
maison du Seigneur .

21. Ils offrirent donc en-
semble sept taureaux & sept
belliers ; sept agneaux & sept
boucs pour l'expiation des
pechés , pour le royaume ,
pour le sanctuaire // , & pour
Juda : Et il dit aux Prêtres

18. Ingressi quoque
sunt ad Ezechiam re-
gem , & dixerunt ei :
Sanctificavimus om-
nem domum Domini ,
& altare holocausti ,
vasaque ejus , necnon
& mensam propo-
sitionis cum omnibus
vasis suis ,

19. cunctamque tem-
pli supellestilem ,
quam polluerat rex
Achaz in regno suo ,
postquam prævarica-
tus est : & ecce expo-
sita sunt omnia co-
ram altare Domini .

20. Consurgensque
diluculo Ezechias rex ,
adunavit omnes prin-
cipes civitatis , & as-
cendit in domum Do-
mini .

21. Obtulerunt -
que simul tauros sep-
tem , & arietes sep-
tem , agnos septem ,
& hircos septem pro
peccato , pro regno ,
pro sanctuario , pro
Juda , dixitque sacer-

ÿ. 17. expl. Les huit premiers | perent à purifier le temple mè-
jours , ils purifient les parvis , | me.
l'autel des holocaustes , la mer |
d'airain , & le reste des dehors ; |
Les autres huit jours , ils s'occu- |
ÿ. 21. expl. pour la sanctifi-
cation du temple .

dotibus

L I V R E II. C H A P. X X I X. 513
dotibus filiis Aaron ut offerrent super altare Domini.

descendans d'Aaron d'offrir tout cela sur l'autel du Seigneur.

22. Mactaverunt igitur tauros, & suscepserunt sanguinem sacerdotes, & fuderunt illum super altare, mactaverunt etiam arietes, & illorum sanguinem super altare fuderunt, immolaveruntque agnos, & fuderunt super altare sanguinem.

23. Applicuerunt bircos pro peccato, coram rege & universa multitudine, imposueruntque manus suas super eos :

24. & immolaverunt illos sacerdotes, & asperserunt sanguinem eorum coram altari pro piaculo universi Israëlis : pro omni quippe Israël præcepérat rex ut holocaustum fieret, & pro peccato.

25. Constituit quoque Levitas in domo Domini, cum cymbalis, & psalteriis, & citharis, secundum dispositionem David regis, & Gad Vidensis, & Nathan pro-

* 23. expl. selon ce qui croit ordonné. *Levit. 4.*

22. Les Prêtres immolerent donc les taureaux, & ils en prirent le sang qu'ils répandirent sur l'autel. Ils immolerent aussi des bœliers, & en répandirent le sang sur l'autel. Ils immolerent de-même les agneaux, & en répandirent le sang sur l'autel.

23. Ils firent amener les boucs qui étoient pour le péché, devant le Roi & devant tout le monde, & ils leur imposerent les mains.

24. Les Prêtres les immolerent, & ils répandirent le sang devant l'autel pour l'expiation des pechés de tout Israël. Car le Roi avoit commandé qu'on offrit l'holocauste pour tout Israël, & pour le péché.

25. Il établit aussi les Levites dans la maison du Seigneur, avec les cymbales, les harpes & les guitares, en suivant ce que le Roi David avoit réglé par l'avis des Prophètes Gad & Nathan ; car

K

c'étoit un ordre du Seigneur qui avoit été donné par le ministere des Prophetes[¶].

26. Les Levites se trouverent donc dans le temple, ils tenoient les instrumens de David[¶], & les Prêtres avoient des trompettes.

27. Aussi - tôt Ezechias commanda qu'on offrit les holocaustes sur l'autel : & lorsque l'on offroit les holocaustes, ils se mirent à chanter les louanges du Seigneur, à sonner des trompettes, & à jouer de diverses sortes d'instrumens que David Roi d'Israël avoit inventés.

28. Et pendant que le peuple prosterné adoroit le Seigneur, les Chantres, & ceux qui tenoient des trompettes, s'acquittoient de leur devoir, jusqu'à ce que l'holocauste fut achevé.

29. L'oblation finie, le Roi se prosterna, & tous ceux qui étoient avec lui, & ils adorèrent[¶].

y. 25. expl. Dieu n'avoit point commandé par Moïse que l'on chantât en offrant les sacrifices : mais David inspiré par l'Esprit de Dieu, & suivant le conseil des Prophetes Gad &

Nathan, fut le premier qui l'ordonna.

y. 26. expl. dont David étoit l'inventeur.

y. 29. expl. le Seigneur,

L I V R E II. C H A P. X X I X. 515

30. Praecepitque Ezechias & principes Levitis, ut laudarent Dominum sermonibus David, & Asaph Videntis: qui laudaverunt eum magnâ latitiatâ, & incurvato genu adoraverunt.

30. Ezechias & les principaux de la Cour commandèrent aux Levites de chanter les louanges de Dieu, & de n'y employer que les paroles de David & du Prophète Asaph %. Ils le firent avec grande joie, & s'étant mis à genoux ils adorèrent.

31. Ezechias autem etiam hæc addidit: Implestis manus vestras Domino, accedit, & offerte victimas, & laudes in domo Domini. Obtulit ergo universa multitudo hostias, & laudes, & holocausta, mente devotâ.

31. Ezechias ajouta encore ceci: Vous avez empli vos mains pour faire des offrandes au Seigneur; approchez-vous donc, & offrez des victimes & des louanges dans la maison du Seigneur. Ainsi toute cette multitude offrit des hosties, des louanges, & des holocaustes avec un esprit rempli de devotion.

32. Porro numerus holocaustorum, quæ obtulit multitudo, hic fuit: Tauros septuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

33. Sanctificaveruntque Domino boves

32. Voici le nombre des holocaustes qui furent offerts: Soixante & dix taureaux, cent bœufs, & deux cents agneaux.

33. Outre cela ils sanctifièrent % encore au Seigneur

¶. 30. expl. les Pseaumes, dont plusieurs portent encore aujourd'hui le nom d'Asaph, soit qu'ils soient de lui comme ce lieu-ci semble le marquer: quel on les avoit mis, furent de la façon, & qu'ils eussent été chantés par l'école & le chœur où il présidoit. Synops. ¶. 33. expl. les lui consacrerent pour lui être offert dans la suite.

K K ij

316 LES PARALIPOMENES.
six cens bœufs ; & trois mille
moutons.

34. Or il y avoit alors peu de Prêtres , & ils ne pouvoient suffire à ôter la peau des victimes destinées aux holocaustes. C'est pourquoi leurs freres les Levites les aiderent, jusqu'à ce que tout fut achevé , & que l'on eût consacré des Prêtres ; car il y a bien moins de cérémonies à faire pour consacrer des Levites , que pour consacrer des Prêtres.

35. Ainsi l'on offrit beaucoup d'holocaustes, de graisses des hosties pacifiques //, & de libations des holocaustes : & l'on rétablit entièrement le culte de la maison du Seigneur.

36. Et Ezechias avec tout son peuple , témoigna une grande joie , de ce que le ministere du culte du Seigneur étoit rétabli /; car la resolution de le faire en fut prise tout d'un coup.

sexcentos , & oves tria millia.

34. Sacerdotes vero pauci erant , nec poterant sufficere ut pelles holocaustorum detraherent : unde & Levite fratres eorum adjuverunt eos , donec impleretur opus , & sanctificarentur antistites : Levite quippe faciliiori ritu sanctificantur , quam sacerdoceas.

35. Fuerunt ergo holocausta plurima , adipes pacificorum , & libamina holocaustorum : & completus est cultus domus Domini.

36. Lætatusque est Ezechias , & omnis populus , eò quod ministerium Domini esset expletum. De reperente quippe hoc fieri placuerat.

¶. 35. expl. qu'on brûloit sur l'autel.

¶. 36. expl. on a suivi le sens de l'Hebreu. *Synops.*



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 2. *Il fit ce qui étoit agreable aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait David son pere.*

Autant qu'un enfant est criminel , lorsqu'il s'éloigne de la vertu de son pere , & que foulant sous les pieds les exemples domestiques de pieté qu'il avoit sans cesse devant les yeux , il devient lui-même un exemple de déreglement & d'impiété à tous les autres ; autant un fils est digne de toutes sortes de louanges , lorsqu'il s'éloigne de la corruption dont son pere lui avoit donné l'exemple , & qu'il travaille avec d'autant plus d'ardeur à rendre à Dieu tout ce qu'il lui doit , qu'il ressent plus de confusion de toutes les infidélités de ses proches : Car ce n'est pas , dit saint Gregoire , une fort grande louange d'être bon avec les bons ; mais c'est une chose très-<sup>Gregor.
Magis.
Moral.
in 1. " Job.</sup> digne d'estime d'être bon au milieu même des méchans. Il suffit donc de se souvenir , qu'Ezechias étoit fils d'Achaz , pour donner de grandes louanges à un fils si vertueux , dont le pere étoit si impie , ou plutôt pour relever l'admirable miséricorde du Dieu d'Israël , qui voulut faire éclatter en la personne du fils les tressors de sa bonté & de sa grace , comme on avoit vu des effets terribles de sa justice en la personne du pere.

Le plus grand éloge que l'Ecriture pouvoit faire d'Ezechias , a été de dire : Qu'il *imita en*

toutes choses David son pere. Car quoique David eut commis deux grands pechés, Dieu n'a pas laissé de le nommer toujours depuis son fidelle serviteur, & parcequ'il fit une pénitence très-sincere de ces pechés, & parcequ'il demeura toujours très-fidellement attaché à son service, ne l'ayant jamais abandonné pour adorer des dieux étrangers. Ce fut donc à l'imitation de l'exemple de David qu'Ezechias s'attacha principalement. Il ne regarda l'exemple d'Achaz son propre pere, que pour en avoir de l'horreur & s'en éloigner de toutes ses forces, & pour repasser, selon son pouvoir, tout le mal qu'il avoit fait. Mais il se propose le modelle de David, comme celui qu'il devoit suivre. Et c'est pour cela que dans le dénombrement des plus saints Rois, qui se trouve dans le livre de l'Ecclesiastique ; il est nommé immédiatement après David.

¶. 31. Ezechias ajouta encore ceci : *Vous avez empli vos mains pour faire des offrandes au Seigneur : approchez-vous donc, & offrez des victimes & des louanges dans la maison du Seigneur.*

Les Interpretes entendent ceci, comme si le Roi Ezechias se fût adressé aux Prêtres ; & ils expliquent ces paroles : *Implestis manus vestras Domino* : vous avez consacré vos mains au Seigneur. Mais il semble qu'il est plus simple & plus naturel, & plus conforme à ce qui suit immédiatement après, d'entendre ces mêmes paroles d'Ezechias, comme s'adressant à tout le peuple. Ce Prince voyoit toute cette multitude d'Israélites, qui étoient venus au temple se présenter devant le Seigneur, non *les mains vides*.

ce que la loi leur défendoit, mais ayant les mains pleines de ce qu'ils vouloient lui offrir. Ainsi il leur dit : Puisque vous avez empli vos mains des offrandes que vous voulez faire au Seigneur, approchez-vous, & offrez-lui des victimes & des louanges. Il joint les louanges aux victimes, parce que la louange de Dieu qui part d'un cœur pénétré de reconnaissance, est l'une des plus excellentes victimes, & que si l'immolation de toutes les bêtes, & l'oblation de tous les fruits de la terre n'est accompagnée de cette victime spirituelle des louanges de la bonté du Seigneur, ce n'est qu'un sacrifice extérieur & indigne de la majesté de Dieu.

Or ce qui peut faire connoître que le Roi Ezechias s'adressoit alors, non aux Prêtres, mais à tout le peuple, c'est qu'aussi-tôt qu'il eut parlé de la sorte, l'Ecriture ajoute ; Que toute la multitude offroit des hosties, des louanges & des holocaustes avec un esprit rempli de devotion, c'est-à-dire, avec joie & avec ardeur.

V. 34. Or il y avoit alors peu de Prêtres, & ils ne pouvoient suffire pour lever la peau des victimes destinées aux holocaustes. C'est pourquoi leurs frères les Levites les aiderent, &c.

Nous ne nous arrêtons point à parler ici de tous ces differens sacrifices dont on a parlé souvent ailleurs. Mais nous dirons seulement avec un Ancien, Qu'on offrit alors contre la coutume sept boucs pour le péché, quoiqu'on n'en offrit jamais qu'un seul, & que la grande multitude de péchés & d'impiétés qui s'étoient commises sous le règne de l'impie Achaz, obli-gerent apparemment à offrir un plus grand nom-

bre de boucs ; quoiqu'un seul pût suffire pour figurer la victime toute divine , qui s'étant depuis chargée de tous nos pechés , a voulu être immolée pour les racheter.

Le même Auteur témoigne encore , que les Levites levoient ordinairement la peau des victimes qu'on devoit offrir en holocauste , & que c'étoit au-contreire aux Prêtres à lever la peau de celles qu'on offroit pour le peché. Et il ajoute , que ce fut pour cette raison que les Prêtres étoient alors occupés à lever la peau des bêtes , parceque c'étoit un sacrifice qu'on offroit pour le peché. L'Ecriture marque cependant , que c'étoient les peaux des victimes destinées aux holocaustes que levoient alors les Prêtres. Mais de quelque sorte qu'on doive entendre ce que dit cet Auteur , il est certain que le nombre de ces Prêtres se trouva alors trop petit , pour pouvoir fournir aux fonctions de leur ministere : ce qui pût venir , de ce qu'ayant été peut - être dispersés par la violence du Roi Achaz , ils pouvoient bien n'être pas encore revenus. C'est pourquoi il est marqué que leurs frères les Levites les aiderent en cette rencontre.

Ce que nous devons admirer ici principalement , est cette ardeur avec laquelle Ezechias s'occupa tout entier dans les seules choses qui regardoient le rétablissement de la vraye Religion ; sachant bien sans doute , que le Seigneur prendroit soin d'affermir son regne , à proportion de celui qu'il prendroit lui - même de bien établir son culte parmi son peuple. Et ce qu'il y a encore d'étonnant , c'est qu'on vid pas

ser tout d'un coup Juda d'un regne d'impétè à un regne de pieté & de justice , comme le remarque expressément l'Ecriture : *car cette resolution* , dit-elle , de rétablir le service du Seigneur , *avoit été prise tout d'un coup.* Mais qui pût produire un changement si surprenant , sinon celui , qui tenant *le cœur des Rois dans sa main* , selon l'expression ^{Proverb. 22. 1.} du Sage , *le tourne comme il lui plaît* , & leur fait aimer ce qui doit être la source du salut de tous leurs peuples ? *Sicut divisiones aquarum , ita cor regis in manu Domini : quocumque voluerit , inclinabit illud.* Heureuse est la nation qui reconnoît le Seigneur pour son Dieu , & qui se rend digne qu'il lui doane pour son Roi , un Prince dont il ait rempli le cœur de sa crainte ! Car c'est un bonheur qu'on ne peut bien estimer , qu'en le comparant au malheur si déplorable , & aux suites si funestes d'un regne tel que fut celui d'Achaz , ce Prince ingrat & superbe , qui en fermant , comme il fit , *les portes du temple de Dieu* , ^{2. Paral. 28. 24.} s'étoit privé lui & son peuple de toutes les bénédictions qu'il avoit promises à ceux qui y viendraient adorer & invoquer son saint Nom.





CHAPITRE XXX.

1. **E**zechias envoya aussi avertir tout Israel & Juda, & il écrivit à ceux d'Ephraïm & de Manassé, pour les inviter de venir au temple de Jérusalem pour immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Israël.

2. Car le Roi & les Princes & tout le peuple s'étant assemblés à Jérusalem, avaient arrêté qu'on la feroit au second mois //.

3. parcequ'ils n'avoient pû la faire en son temps, n'ayant pas assez de Prêtres sanctifiés, & que le peuple n'étoit pas encore assemblé à Jérusalem.

4. Cette resolution fut agréée du Roi & de tout le monde.

5. Et ils ordonnerent qu'on envoyeroit des cou-

ps. 2. explic. suivant l'ordonnance de la loi. Num. 9. 10.
et 11.

1. **M**isit quoque Ezechias ad omnem Israhel & Iudam : scriptisque epistolas ad Ephraim & Manassen , ut venirent ad domum Domini in Jersalem , & facerent Phase Domino Deo Israhel.

2. Initio ergo consilio regis & principum , & universi coetus Jersalem , decreverunt ut facerent Phase mense secundo.

3. Non enim potuerant facere in tempore suo , quia sacerdotes , qui possent sufficere , sanctificati non fuerant , & populus nondum congregatus fuerat in Jersalem.

4. Placuitque sermo regi , & omni multitudinii.

5. Et decreverunt ut mitterent nuntios

in universum Israel ,
de Bersabee usque
Dan , ut venirent &
facerent Phase Domi-
no Deo Israel in Je-
rusalem : multi enim
non fecerant sicut le-
ge præscriptum est.

riers dans tout *le royaume d'Israël*, depuis Bersabée jus-
qu'à Dan , pour les inviter à venir célébrer la Pâque du Seigneur le Dieu d'Israël dans Jérusalem , parceque plusieurs ne l'avoient point célébré le premier mois , comme il est ordonné par la loi.

6. Perrexeruntque cursores cum epistolis ex regis imperio , & principum ejus , in universum Israël & Iudam , juxta id , quod rex jusserrat , prædicantes : Filii Israël , revertimini ad Dominum Deum Abraham , & Isaac , & Israël : & revertetur ad reliquias , quæ effugerunt manum regis Assyriorum .

7. Nolite fieri sicut patres vestri & frères , qui recesserunt à Domino Deo patrum suorum , qui tradidit eos in internum , ut ipsi cernitis .

8. Nolite indurare cervices vestras sicut patres vestri : tradite manus Domino , &

6. Les couriers partirent par le commandement du Roi & des Princes , étant chargés de lettres , & ils passèrent dans tout Israël & Juda , publient par tout ce que le Roi avoit ordonné : Enfans d'Israël , revenez au Seigneur le Dieu d'Abraham , d'Isaac , & d'Israël ; & il retournera vers ce petit nombre qui s'est échappé de la main des Assyriens .

7. Ne faites pas comme vos peres & vos freres , qui se sont retirés du Seigneur le Dieu de leurs peres , qui les a livrés à la mort , comme vous voyez .

8. N'endurcissez pas vos cœurs // comme vos peres on fait : donnez les mains &

¶. 8. *lett. vos têtes*

Ibid. expl. soumettez-vous à lui ; faites alliance avec lui.

324 LES PARALIPOMENES:

au Seigneur , & venez à son sanctuaire , qu'il a sanctifié pour jamais. Servez le Seigneur le Dieu de vos peres , & il détournera sa colere & sa fureur de dessus vous.

9. Car si vous revenez au Seigneur , vos freres & vos enfans trouveront misericorde auprès des maîtres qui les ont emmené captifs , & ils reviendront en ce pays-ci , parceque le Seigneur votre Dieu est bon , & porté à faire misericorde ; & il ne détournera point son visage de vous , si vous revenez à lui.

10. Les couriers faisoient diligence , & alloient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraïm , de Manassé & de Zabulon ; mais ces peuples se mocquoient d'eux , & leur insultoient d'une maniere insolente.

11. Neanmoins il y en eut quelques-uns d'Aser , de Manassé & de Zabulon qui suivirent l'avis qu'on leur donnoit , & vinrent à Jérusalem.

12. Pour ce qui est du royaume de Juda , la main

venite ad sanctuarium ejus , quod sanctificavit in æternum : seruite Domino Deo patrum vestrorum , & avertetet a vobis ira furoris ejus.

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum , fratres vestri , & filii habebunt misericordiam coram dominis suis , qui illos duxerunt captivos , & revertentur in terram hanc : pius enim & clemens est Dominus Deus vester , & non avertet faciem suam a vobis , si reversi fueritis ad eum.

10. Igitur cursori pergebant velociter de civitate in civitatem , per terram Ephraim & Manasse usque ad Zabulon , illis irridentibus & subsannantibus eos.

11. Attamen quidam viri ex Aser , & Manasse , & Zabulon acquiescentes confilio , venerunt Jérusalem.

12. In Juda vero facta est manus , Do-

mini ut daret eis cor
unum , ut facerent
juxta præceptum re-
gis & principum ver-
bum Domini.

du Seigneur agissant sur eux,
fit qu'ils n'eurent tous qu'un
cœur // pour accomplir la pa-
role du Seigneur , selon les
ordres du Roi & des Prin-
ces.

13. Congregatique
sunt in Jerusalem po-
puli multi , ut face-
rent solemnitatem azym-
orum , in mense se-
cundo :

14. & surgentes
destruxerunt altaria ,
quaे erant in Jerusa-
lem , atque universa ,
in quibus idolis ado-
lebatur incensum ,
subvertentes , proje-
cerunt in torrentem
Cedron.

15. Immolaverunt
autem Phase quartā
decimā die mensis se-
cundi . Sacerdotes quo-
que atque Levitæ tan-
dem , sanctificati ob-
tulerunt holocausta
in domo Domini.

16. Steteruntque in
ordine suo , juxta dis-
positionem & legem

13. Beaucoup de peuples
s'assemblerent à Jérusalem
pour y célébrer la solemnité
des azymes // le second
mois.

14. Et se levant // , ils
détruisirent les autels qui
étoient à Jérusalem //. Ils
mirent en pieces tout ce
qui servoit à offrir de l'en-
cens aux idoles , & le jette-
rent dans le torrent de Ce-
dron.

15. Ils immolerent donc
la Pâque le quatorzième
jour du second mois. Et
enfin les Prêtres & les Le-
vites qui s'étoient sanctifiés ,
offrirent des holocau-
stes dans la maison du Sei-
gneur.

16. Et ils se mirent tous
en leur rang , selon l'ordon-
nance & la loi de Moïse

¶. 22. expl. & une volonté.
¶. 13. expl. pains sans le-
vain , id est , la fête de Pâ-
que.

¶. 14. expl. transportez de joie

& de ferveur. *Surgere*, magnam
alacritatem significat. *Vatabl.*
Ibid. expl. qu'Achaz avoit
fait dresser dans toutes les rues,
supr. c. 28.

homme de Dieu : & les Prêtres recevoient de la main des Levites le sang que l'on devoit répandre ;

17. parcequ'une grande partie du peuple ne s'étoit point *encore sanctifié*[¶] : & c'est pour cela que les Levites immolerent la Pâque pour ceux qui n'avoient pas assez pris de soin de se sanctifier au Seigneur.

18. Une grande partie du peuple d'Ephraïm , de Manassé , d'Issachar , & de Zabulon , qui ne s'étoit point non plus sanctifié , ne laissa pas de manger la Pâque , ne suivant point en cela ce qui est écrit . Ezechias pria pour eux , & dit : Le Seigneur est bon , il fera miséricorde

19. à tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur le Dieu de leurs peres , & il ne leur imputera point ce défaut de sanctification.

20. Le Seigneur exauça ce Prince , & se rendit favorable au peuple.

21. Ainsi les enfans d'Israël qui se trouverent à Je-

¶. 17. expl. purificatio impuretés de la loi , &c auxor,

Moysi hominis Dei sacerdotes verò suscipiebant effundendum sanguinem de manibus Levitarum ,

17. eò quod multa turba sanctificata non esset : & idcirco immolarent Levitæ Phasæ his , qui non occurrerant sanctificari Domino.

18. Magna etiam pars populi de Ephraim , & Manasse , & Issachar , & Zabulon , quæ sanctificata non fuerat , comedit Phasæ , non juxta quod scriptum est : & oravit pro eis Ezechias , dicens : Dominus bonus propitiabitur .

19. cunctis , qui in toto corde requirant Dominum Deum patrum suorum : & non imputabit eis quod mindæ sanctificati sunt.

20. Quem exaudiuit Dominus , & placatus est populo.

21. Feceruntque filii Israël , qui inventi

sunt in Jerusalem .
solemnitatem azymo-
rum septem diebus in
laetitia magna , lau-
dantes Dominum per
singulos dies , Levitæ
quoque & sacerdo-
tes , per organa , quæ
suo officio congrue-
bant.

rusalem , celebrerent tous la
solemnité des azymes durant
sept jours dans une grande
joie , chantant tous les jours
les louanges du Seigneur.
Les Levites & les Prêtres
firent aussi la même chose ,
en touchant les instrumens
qui étoient convenables à
leur fonction.

22. Et locutus est
Ezechias ad cor om-
nium Levitarum , qui
habebant intelligentiam
bonam super
Dominum : & come-
derent septem diebus
solemnitatis , immo-
lantes victimas paci-
ficorum , & laudantes
Dominum Deum pa-
trum suorum.

22. Ezechias parla avec
beaucoup de bonté // à tous
les Levites , qui entendoient
le mieux le culte du Sei-
gneur // , & ils mangerent
la Pâque durant les sept
jours que dura cette fête ,
immolant des victimes d'ac-
tion-de-graces , & louant le
Seigneur le Dieu de leurs
peres.

23. Placuitque uni-
versæ multitudini ut
celebrarent etiam a-
lios dies septem :
quod & fecerunt cum
ingenti gaudio.

23. Tout le monde fut
aussi d'avis de célébrer en-
core sept autres jours de
fête // : ce qu'ils firent avec
grande joie.

24. Ezechias enim
rex Juda præbuerat
multitudini mille tau-
ros , & septem millia

24. Car Ezechias Roi de
Juda avoit donné à tout ce
monde mille taureaux , &

¶. 22. lett. parla au cœur.

Ibid. autr. qui scavoient par-
faitement l'art de chanter , ou
les ceremonies du culte de Dieu.
Synops.

¶. 23. expl. en récompense

de ce qu'ils avoient été tant
d'années sans faire la Pâque. Et
aussi afin que retenant plus long-
temps les Israélites à Jérusalem ,
ils eussent plus de temps pour

328. LES PARALIPOMENES.

sept mille moutons : & les principaux de la Cour donnerent au peuple mille taureaux & dix mille moutons. Ainsi il y eut une grande quantité de Prêtres qui se purifierent //.

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joie , tant les Prêtres & les Levites , que toute la multitude qui étoit venue du royaume d'Israël : & les proselytes // mêmes tant de la terre d'Israël , que ceux qui demeuraient dans celle de Juda.

26. Et il se fit une grande solennité à Jerusalem , telle qu'il n'y en avoit point eu de semblable dans cette ville depuis le temps de Salomon fils de David.

27. Enfin les Prêtres & les Levites se leverent pour benir // le peuple ; & leur voix fut exaucée, leur priere ayant penetré jusques dans le sanctuaire du ciel.

¶. 24. expl. pour pouvoir suffire à l'immolation de tant de victimes.

¶. 25. expl. nouveaux convertis , ou étrangers qui embrasseroient la loi des Juifs en se faisant circoncire.

ovium : principes vero dederant populo tauros mille , & oves decem millia : sanctificata est ergo sacerdotum plurima multitudo.

29. Et hilaritate perfusa omnis turbā Juda , tam sacerdotum & Levitarum , quam universæ frequentia , quæ venerat ex Israel : proselytorum quoque de terra Israel , & habitantium in Juda.

26. Factaque est grandis celebritas in Jerusalem , qualis à diebus Salomonis filii David regis Israel in ea urbe non fuerat.

27. Surrexerunt autem sacerdotes atque Levitæ benedicentes populo : & exaudita est vox eorum : pervenitque oratio in habitaculum sanctum cæli.

¶. 27. autr. transportés de joie benirent. Voy. plus haut. ¶. 14. Les Prêtres par droit de leur office Num 6 24 Et les Levites en accompagnant cette bénédiction de leurs prières & de leurs concerts. *Synops.*

SENS



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. 2. 3. *Ezechias envoya aussi des couriers à tout Israël & à Juda, & il écrivit des lettres à ceux d'Ephraïm & de Manassé, les invitant de venir au temple de Jerusalem, afin d'immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Israël, &c.*

Depuis que les dix Tribus s'estoient séparées du royaume de Juda, & que Jeroboam avoit fait, comme on l'a vu autre part, éléver aux deux extrémités de ses Etats deux veaux d'or, la plus grande partie de ces peuples ne venoient plus adorer le Seigneur leur Dieu dans le temple de Jerusalem. Et leurs Princes devenus idolâtres, employoient même tout leur pouvoir pour en empêcher ceux d'entr'eux qui le vouloient. Mais comme Osée qui regnoit alors sur Israël, estoit selon que l'asileure le texte sacré, moins méchant & moins impie que les Rois ses prédecesseurs ; & que d'ailleurs Ezechias roy de Juda estoit tout rempli de zèle pour la gloire du Seigneur, & pour le salut des peuples, il envoia des couriers par tout, pour inviter aussi bien les peuples des dix Tribus, que ceux du royaume de Juda, à venir se joindre tous ensemble pour célébrer la grande solennité de la Pâque.

C'estoit l'ordre qu'on célébrast cette feste si solennelle le quatorzième jour du premier mois. Exodus. 12. 2. 3. Numer. 9. 10. 11.
Mais Dieu avoit mis une exception pour ceux

qui ne se trouveroient point alors purifiez des impuretes legales , en leur permettant de faire la Pâque le quatorzième jour du second mois . Comme donc l'impieté du regne d'Achaz avoit trouble & renversé toutes choses ; qu'on s'estoit vu obligé d'employer beaucoup de temps pour purifier les lieux saints qui avoient été profanez ; qu'il ne se trouvoit point alors assez de Prestres à Jerusalem qui fussent en estat de satisfaire à toutes les ceremones de cette grande solennité ; & qu'enfin le peuple même n'avoit pu encore estre tout assemblé à Jerusalem ; on jugea que l'exception portée par la loy pouvoit avoir lieu en cette rencontre . Ainsi il fut arresté d'un commun consentement , que la Pâque universelle se celebreroit cette année le quatorzième jour du second mois .

Il est marqué que le Roy écrivit particulièrement à ceux d'Ephraïm & de Manassé : &

*2. Paral. peut-être qu'il le fit, soit parce qu'ils estoient plus
ss. S. 9. voisins de ses Estats ; soit parce qu'il y avoit dans
la Tribu d'Ephraïm des villes qui dépendoient du
royaume de Juda ; ou parce que plusieurs personnes de ces deux Tribus d'Ephraïm & de Ma-
nassé estoient venu se refugier , comme on l'a
vu , dans ce royaume , pour s'éloigner de l'im-
piété des rois d'Israël .*

*¶. 10. 11. Mais ces peuples se mocquoient
d'eux & leur insultoient . Il y eut néanmoins quel-
ques hommes des Tribus d'Asor , de Manasse , &
de Zabulon , qui se rendant au conseil qu'on leur
donnoit , vinrent à Jerusalem .*

*Qui sont donc ces peuples qui se mocquent
des conseils d'Ezechias , & qui insultent à ses*

couriers ? Ne sont-ce pas les descendants d'Abraham , d'Isaac , & de Jacob ? N'est-ce pas la posterité de ceux que le Seigneur tout-puissant avoit délivréz par tant de prodiges de l'esclavage des Egyptiens ? Ne sont-ce pas les enfans de ceux qui furent sauvez miraculeusement de l'épée de l'Ange exterminateur des premiers-néz des Egyptiens , & qui en reconnaissance de cette grace , s'engagerent solennellement, Exodus 12. tant pour eux-mêmes que pour tous leurs descendants , à celebrer toutes les années la feste de Pâque , qui devoit estre un monument éternel de leur délivrance ? D'où vient donc qu'ils se mocquent insollement de ce qu'on les invitoit à s'acquitter d'une obligation si importante ? D'où vient qu'ils insultent à ceux qu'un Roy si pieux leur envoyoit pour les exhorter à venir rendre les vœux de leurs peres au Dieu leur libérateur ?

On est sans doute effrayé d'une disposition si impie , & frappé de cette horrible ingratitudo , qui a pû faire oublier si absolument à ce peuple toutes les promesses de leurs ancêtres , & leurs alliances si souvent renouvelées avec le Dieu d'Israël . Mais qu'on cesse toutefois de s'étonner de l'insensibilité de ces anciens Juifs , en considerant plus près de nous , & peut-être dans nous-mêmes l'aveuglement encore plus inconcevable que l'Eglise deplore tous les jours dans ses enfans . Les Prophetes , les Apostres , les saints Evêques , & tous les Predicateurs peuvent estre regardez comme autant de ~~messagers~~ que Dieu a eu soin de nous envoyer dans tous les siecles , & qu'il nous envoie encore tous

les jours avec ses lettres divines , qui contiennent ses saints preceptes ; il n'a jamais cessé de nous crier par leur bouche ces mêmes paroles : *Enfans d'Israël, revenez au Seigneur , le Dieu d'Abraham... N'endurcissez pas vos coëurs.... Abbaïsez-vous sous le Seigneur.... & le servez avec un cœur pur..... & sa colere se détournera de dessus vous..... Car le Seigneur votre Dieu est bon & plein de clemence : & il ne détournera point son visage de vous autres , si vous revenez à luy sincèrement.*

v. 8.

v. 9.

Rom.
1. 18.

Comment cependant écoutons-nous & suivons - nous ces conseils si salutaires qu'il nous fait donner sans cesse par ses ministres , qui ne nous parlent qu'ayant en main les lettres sacrées de ses divines Ecritures ? Il est vray que peu s'en tiennent ouvertement , comme faisoient ces Israélites. Mais la plus grande partie s'en mocquent réellement , lorsqu'ils retiennent , comme dit saint Paul , *la vérité de Dieu dans l'injustice* ; c'est-à-dire , lorsqu'écoutant & connoissant les veritez que Dieu leur fait annoncer , ils ne veulent point s'y rendre pour les pratiquer , & perseverent dans leurs injustices & dans tous leurs crimes comme auparavant. Heureux ceux que la divine misericorde sépare de ce grand nombre , comme il sépara alors quelques-uns d'Aser , de Manassé , & de Zabulon , pour leur inspirer de se rendre à sa parole , & de venir à Jérusalem , c'est-à-dire , de marcher fidellement dans la voye qui les doit conduire à leur celeste patrie ! Plus le nombre en est petit , plus ils doivent estimer un bonheur si grand & si rare .

¶. 18. 19. 20. Ezechias pria pour eux, & dis : Le Seigneur est bon. & il ne leur imputera point ce defaut de sanctification, &c.

La Pâque ne devoit estre mangée que par des gens purifiez, selon les regles de la loy. Et ils estoient menacez de mort s'ils n'avoient soin de se purifier auparavant. Ce fut donc alors une exception legitime de la regle generale : car comme le temps avoit été court pour se preparer à la celebrazione de la Pâque, & que plusieurs d'Israël, des accoutumez de venir à Jerusalem, & Elevez sous des Princes idolâtres, pouvoient bien n'estre pas tout-à-fait instruits des ceremonies de la loy, l'on jugea que le Seigneur étant *bon* & plein de *misericorde*, auroit égard à la nécessité presente, & se rendroit favorable à ceux qui le cherchoient de tout leur cœur, Horsqu'il n'y avoit qu'une ceremonie exterieure qui leur manquast. Ainsi il leur fut permis, non pas d'immoler l'agneau, mais de le manger, parce que c'auroit été une trop grande incommodité pour ceux qui estoient de loin, de remettre encore la celebrazione de la Pâque à un autre mois, c'est-à-dire, au troisième ; outre que la dispense que Moïse avoit accordée pour ceux qui ne s'estoient pas purifiez, ne regardoit, comme on l'a vu, que le second mois.

Cependant, parce que le temps de la loy estoit un temps de rigueur, il est remarqué expressément, que le roy Ezechias pria le Seigneur pour toutes ces personnes auxquelles on accordoit cette dispense, afin qu'il ne leur imputast point le defaut de purification, lorsque dans la nécessité presente il paroilloit supplié très-avantageusement

par la pureté interieure de leur cœur. C'est aussi ce que le texte sacré nous assure estre arrivé, lorsqu'il ajoute: *Que le Seigneur exauça ce Prince, & se rendit favorable au peuple pour lequel il l'avoit prié: c'est-à-dire, comine l'entendent quelques-uns, que flechi par les prières d'Ezechias, il fit connoistre qu'il ne le leur imputoit point à peché, en ne faisant point mourir ceux que la loy avoit menacez de mort:*

*Hieron.
tradit.
Hebr. in
hunc loc.*

Aiunt neminem pollutum poluisse Phaso comedere, quin statim moreretur. Et in ea placatum Domini num cognoverunt; quia comedentes extinti non sunt.

C H A P I T R E XXXI.

Toutes ces choses s'étant faites avec les ceremonies accoutumées, tous les Israélites qui se trouverent dans les villes de Juda, sortirent & brisèrent toutes les idoles, abbatirent les bois profanes, ruinèrent les hauts-lieux, & renverserent les autels; non seulement dans la terre de Juda & de Benjamin; mais aussi dans celle d'Ephraïm & de Manassé, jusqu'à ce qu'ils eussent tout détruit. Après

*. L'expl. qui leur estoient soumis. V. sup. 13. 12. & 14. 8.

siones & civitates suas.

cette action tous les enfans d'Israël s'en retournerent dans leurs heritages & dans leurs villes.

2. Ezechias autem constituit turmas sacerdotales & Leviticas per divisiones suas, unumquemque in officio proprio, tam sacerdotum videlicet quam Levitarum, ad holocausta & pacifica, ut ministrent & confiterentur, canerentque in portis castrorum Domini.

2. Et Ezechias établit des compagnies de Prestres & de Levites selon leurs divisions //, chacun dans son office propre, tant des Prêtres que des Levites, pour les holocaustes & les sacrifices de paix, afin qu'ils puissent servir dans leur ministère, louer Dieu & chanter aux portes du camp du Seigneur //.

3. Pars autem regis erat, ut de propria ejus substantia offerretur holocaustum, manè semper & vesperè. Sabbatis quoque, & Calendis, & solennitatibus centris, sicut scriptum est in lege Moysi.

3. Et le Roy pour sa part voulut que l'on prist sur son domaine de quoy offrir l'holocauste du matin & du soir, comme aussi pour celuy des jours de sabbat, des premiers jours des mois //, & des autres solennitez, ainsi qu'il est marqué dans la loy de Moïse.

4. Pracepit etiam populo habitantium Jerusalem, ut darent partes sacerdotibus, & Levitis, ut possent

4. Il commanda aussi au peuple qui demeuroit à Jérusalem, de donner aux Prêtres & aux Levites la part

¶. 2, expl. qui avoient été portis, & in atris domus Dofaites par David. ¶. Paral. 24. mini.

Ibid. expl. aux portes du temple du Seigneur. Segnat. in Num. 28. ¶. 3. lett. des Calendes.

§36 LES PARALIPOMENES.
qui leur estoit dûe // , afin vacare legi Domini,
qu'ils pussent se donner tout
entiers à la loy de Dieu.

5. Ce qui estant venu aux oreilles du peuple , les enfans d'Israël leur offrirent plusieurs premices , du blé , du vin , de l'huile & du miel // , & leur donnerent encore la dixme de tout ce que porte la terre.

6. Les enfans d'Israël & de Juda , qui demeuroient dans les villes de Juda , offrirent aussi la dixme des bœufs , & des moutons , avec la dixme des choses sanctifiées // qu'ils avoient vouées au Seigneur leur Dieu : & portant tout cela , ils en firent de grands monceaux.

7. Ils commencerent à faire ces monceaux le troisième mois , & ils acheverent le septième.

8. Le Roy & les principaux de sa Cour estant entrez , virent ces grands monceaux , & ils en louerent le Seigneur ;

*. 4. expl. les dixmes , les premices & les revenus du temple.

*. 5. expl. le miel n'estoit point admis aux sacrifices . Levites 2, 11. Mais Dieu le leur

accorde ici pour les autres usages particuliers.

*. 6. expl. la dixme que les Levites payoient aux Prêtres de celles qu'ils avoient eux-mêmes reçues du peuple . V. Num. 28, 16.

5. Quod cùm percrebruisset in auribus multitudinis , plurimas obtulerèt primicias filii Israël frumenti , vini , & olei , mellis quoque : & omnium , quæ gignit humus , decimas obtulerunt.

6. Sed & filii Israël , & Juda , qui habitabant in urbibus Juda , obtulerunt decimas boum & ovium , decimasque sanctorum , quæ vorerant Domino Deo suo : arque universa portantes , fecerunt acervos plurimos.

7. Mense rectio cœperunt acervorum jacere fundamenta , & mense septimo compleverunt eos.

8. Cùmque ingressi fuissent Ezechias & principes ejus , videburerunt acervos , & benedixerunt Domino

9. Interrogavitque Ezechias sacerdotes & Levitas, cur ita jacerent aservi.

10. Respondit illi Azarias sacerdos primus de stirpe Sadoc, dicens: Ex quo cœperunt offerri primicias in domo Domini, comedimus, & saturati sumus, & remanserunt plurima, eò quod benedixerit Dominus populo suo: reliquiarum autem copia est ista, quam cernis.

11. Pracepit igitur Ezechias ut præpararent horrea in domo Domini. Quod cùm fecissent,

12. intulerunt, tam primicias, quam decimas, & quæcumque vorerant fideliter. Fuit autem præfetus eorum Chonenias Levita, & Semeï frater ejus, secundus,

13. post quem Ja-

9. Ezechias demanda aux Prestres & aux Levites pour quoy ces grands monceaux demeuroient ainsi exposéz.

10. Le Grand-Prestre Azarias qui estoit de la race de Sadoc, répondit: Nous avons toujours vécu de ces premices, depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur, nous en avons pris abondamment: cependant il en est encore resté beaucoup, parce que le Seigneur a bénî son peuple, & cette grande abondance que vous voyez n'en est que les restes.

11. Ezechias donna donc ordre que l'on préparaist des greniers dans la maison du Seigneur.

12. Ce qui estant fait, ils y porterent fidellement tant les premices que les dixmes, & tout ce qui avoit été offert, & l'on en donna le soin au Levite Chonenias, & à son frere Semeï qui estoit comme son vicaire,

13. après lequel on éta-

* 11. expl. soit en rétablissant ceux que Salomon avoit faits faire, ou en y en ajoutant de nouveaux.

blit encore pour garde Japhiel, & Azarias, & Nahath, & Asaël, & Jerimoth, Jozabad, Eliel, Jesmachias, Mahath & Banaïas, sous l'autorité de Chonenias & de Semeï son frere, par l'ordre du roy Ezechias & Azarie pontife de la maison de Dieu, aux quels on rendoit compte de toutes choses.

14. Le Levite Coré, fils de Jemna qui gardoit la porte orientale, estoit preposé sur les dons qu'on offroit volontairement au Seigneur, & sur les premices & autres choses que l'on offroit dans le sanctuaire.

15. Sous luy estoient Eden, Benjamin, Jesué, Semeias, Amarias, & Sechenias, dans les villes des Prêtres, pour distribuer fidèlement à chacun de leurs confreres leur part, tant aux grands qu'aux petits,

16. & même aux enfans masles, depuis l'âge de trois ans & au dessus. Enfin à tous ceux qui avoient droit d'entrer dans le temple

¶. 16. expl. c'est à-dire, à qui avoit été offert ceux qui estoient fevrez, & qui commençoient à manger de ce

hiel, & Azarias, & Nahath, & Asaël, & Jerimoth, Jozabad quoque, & Eliel, & Jesmachias, & Mahath, & Banaïas, prépositi sub manibus Choneniz, & Semei fratris ejus, ex imperio Ezechiaz regis & Azarie pontificis domus Dei, ad quos omnia pertinebant.

14. Core verò filius Jemna Levites & janitor orientalis portæ, præpositus erat iis quz sponte offerebantur Domino, primitisque & consecratis in Sancta sanctorum.

15. Et sub cura ejus Eden, & Benjamin, Jesue, & Semeias, Amarias quoque & Sechenias, in civitatibus sacerdotum, ut fideliter distribuerent fratribus suis partes, minoribus atque maioriibus:

16. exceptis minoribus ab annis tribus & supra, cunctis qui ingrediebantur templa Domini, &

Ibid expl. à tous les Officiers, Preltres & Levites.

quidquid per singu-
los dies conducebat
in ministerio , atque
observationibus jux-
ta divisiones suas ,

du Seigneur. Ces Officiers
avoient encore soin de tout
ce que l'on devoit distribuer
chaque jour à ceux qui é-
toient en service & dans les
divers offices selon la distri-
bution qu'on en avoit faite,

17. sacerdotibus
per familias , & Levi-
tis à vigesimo anno &
suprà , per ordines &
turmas suas ,

17. aux Prestres mêmes,
pris selon l'ordre de leurs
familles , & aux Levites , à
compter depuis vingt ans &
au-dessus / , en les divisant
par troupes selon leur or-
dre .

18. universaque
multitudini , tam q-
uoribus , quam libe-
ris eorum utriusque
sexus ; fideliter cibi ,
de his quæ sanctifica-
ta fuerant , præbe-
bantur .

18. Enfin l'on prenoit sur
les choses qui avoient été
offertes , des vivres pour tou-
te la multitude ; pour les
femmes & pour les enfans ,
garçons ou filles .

19. Sed & filiorum
Aaron per agros , &
suburbana urbium
singularum , dispositi
erant viri , qui partes
distribuerent univer-
so sexui masculino de
sacerdotibus & Levi-
tis .

19. Il y avoit même des
descendants d'Aaron / dans
la campagne , & dans les
faubourgs de toutes les vil-
les , qui avoient soin de ce
qu'il falloit donner à tous les
masles qui descendoient des
Prestres ou des Levites .

20. Fecit ergo Eze-
chias universa quæ
diximus in omni Ju-

de 20. Ezechias fit donc tout
ce que nous venons de dire ;
dans toute l'étendue de Juda ;

¶. 17. expl. les Lévitiques com-
mencèrent à entrer en charge à
vingt ans , depuis que le tem-
ple fut bâti ; au lieu qu'aupara-
vant , il en falloit trente , parce
que la peine estoit plus grande .

¶. 1. Paral. 23.

¶. 19. expl. des Prestres

& il fit ce qui estoit bon , droit & véritable en la présence du Seigneur son Dieu,

21. dans tout ce qu'il fit ou entreprit pour le service de la maison du Seigneur , selon la loy & les cérémonies, cherchant Dieu de tout son cœur. Il le fit, & tout lui réussit heureusement.

da: operatusque est bonum & rectum & verum, coram Dominio Deo suo ,

21. in universa cultura ministerii domus Domini, juxta legem & ceremonias, volens requirere Deum suum in toto corde suo : fecitque & prosperatus est.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 20. 21. *I*L fit ce qui estoit bon , ce qui estoit droit , & ce qui estoit véritable en la présence du Seigneur son Dieu.... n'ayant point d'autre passion , que de chercher Dieu de tout son cœur , &c.

L'Ecriture ayant marqué en détail tout ce que fit Ezechias pour le règlement de toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu , & la nourriture des familles sacerdotales & Levitiques , fait cet éloge racourci de sa piété : *Qu'il fit ce qui estoit bon , ce qui estoit droit , & ce qui estoit véritable en la présence du Seigneur son Dieu :* c'est-à-dire , que ce Prince s'appliquant uniquement à accomplir la volonté du Seigneur , & l'ayant toujours présent au fond de son cœur , s'éloignoit de tout ce qui n'estoit pas conforme à la vérité , à la droiture , & à la bonté de ses saints préceptes , & qu'il suivit très-exactement , dans tout ce qu'il ordonna qu'on observast pour

le rétablissement de son divin culte , ce que sa loy prescrivoit , ne croyant pas qu'il pust y avoir ni rien de bon , ni rien de droit , ni rien de véritable en tout ce qui regardoit une Religion si divine , à moins que Dieu même , qui est la bonté & la vérité par essence , n'en fust l'autheur . Car l'exemple de tant de rois d'Israël & de Juda , qui pour s'estre miserablement écartez de la droiture de cette loy toute sainte , & avoir suivi la vanité & l'illusion de leur propre esprit , estoient tombez dans de si prodigieux égaremens , qui avoient esté suivis de si grands malheurs , luy apprit à s'attacher inviolablement à la vérité de la parole de son Dieu . Il jugea très-sagement , qu'il n'appartient point à l'homme de se faire une Religion à son caprice , comme avoient fait tous ces Princes , & qu'il ne peut refuser ses adorations au Seigneur suprême qui l'a créé ; que c'est seulement de cet Estre souverain qu'il peut recevoir & sa lumiere & ses ordres , pour le connoistre & luy obeir , étant indispensablement obligé & à cette connoissance & à cette obeissance , sans laquelle il ne scauroit estre heureux ; & qu'ainsi il doit mettre tout son bonheur à s'appliquer uniquement à chercher son Dieu de tout son cœur . Car c'est ce que l'Ecriture louë d'une maniere si particuliere dans ce Prince par ces paroles : *Volens requirere Deum suum in toto corde suo.*



L'an du
monde
3291.
avant
J. C.
713.

CHAPITRE XXXII.

1. **A** Près que toutes ces choses eurent été fidellement executées, Sennacherib roy des Assyriens, vint & entra dans *les terres de Juda*, assiegea les plus fortes places pour s'en rendre maistre.

2. Ezechias voyant que Sennacherib s'avançoit, & que tout l'effort de la guerre alloit tomber sur Jerusalem,

3. il tint conseil avec les principaux de la Cour, & les plus braves Officiers, s'il ne falloit point boucher les sources des fontaines qui estoient hors la ville; & tous en ayant été d'avis //,

4. il assembla beaucoup de monde, & ils bouchèrent toutes les sources, & le ruisseau // qui couloit au

¶. 1. expl. en les couvrant & en détournant leurs eaux par des canaux sous-terrains.

¶. 4. expl. le torrent de Ce-

1. Post quæ & hu-
juscemodi ve-
ritatem, venit Senna-
cherib rex Assyrio-
rum, & ingressus Ju-
dam, obsedit civitates
munitas, volens eas
capere.

2. Quod cum vi-
disset Ezechias, ve-
nisse scilicet Senna-
cherib, & totum bellum
impetum verti contra
Jerusalem;

3. inito cum prin-
cipibus consilio, vi-
risque fortissimis,
ut obturarent capita
fontium, qui erant
extra urbem: & hoc
omnium decernente
sententiâ,

4. congregavit plu-
rimam multitudi-
nem, & obturaver-
runt cunctos fontes,
& rivum qui fluebat

dron, qui couloit entre la ville
de Jerusalem & la montagne
des Oliviers. *Synops.*

LIVRE II.
in medio terræ, di-
centes: Ne veniant
reges Assyriorum, &
inveniant aquarum
abundantiam.

5. Aedificavit quo-
que, agens industrie,
omnem muram, qui
fuerat dissipatus, &
extruxit turres de-
super, & forinsecus
alterum murum: in-
stauravitque Mello in
civitate David, &
fecit universi generis
armaturam & cly-
peos:

6. constituitque
principes bellatorum
in exercitu: & con-
vocavit universos in
platea portæ civita-
tis, ac locutus est ad
cor eorum, dicens:

7. Viriliter agite,
& confortamini: no-
lite timere, nec pa-
veatis regem Assy-
riorum, & univer-
sam multitudinem,
qua est cum eo: mul-
to enim plures nobis-
cum sunt, quam cum
illo.

8. Cum illo enim

*. 5. expl. la montagne de Sion.

CHAP. XXXII. 543
milieu du pays : afin, *di-
soient-ils*, que si les rois
des Assyriens viennent, ils
ne trouvent pas beaucoup
d'eau.

5. Il rebâtit aussi avec
grand soin tous les remparts
qui avoient été ruinez, & il
fit faire des tours dessus, a-
vec une autre enceinte de
muraille par dehors. Il ré-
tablit la forteresse de Mello
en la ville de David^o, &
donna ordre que l'on fist tou-
tes sortes d'armes & de bou-
cliers.

6. Il nomma ensuite des
Officiers pour commander
son armée ; puis assemblant
tout le monde dans la place
de la porte de la ville, il
leur fit ce discours pour les
animer :

7. Soyez braves, & con-
duisez - vous en gens de
cœur : ne craignez rien, &
n'ayez point de peur du roy
des Assyriens, ni de toute
cette multitude qui l'accompa-
gne ; car il y a beaucoup
plus de monde avec nous
qu'avec luy.

8. Tout ce qui est avec

§44. LES PARALIPOMENES.

Iuy n'est qu'un bras de chair: mais nous avons avec nous le Seigneur nostre Dieu, qui nous secoure & combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage par ces paroles d'Ezechias roy de Juda.

9. Après cela Sennacherib roy des Assyriens, qui assiegeoit Lachis avec toute son armée ¹, envoya quelques Officiers à Jerusalem vers Ezechias roy de Juda, & à tout le peuple qui estoit dans la ville, pour leur dire:

10. Voicy ce que vous mande Sennacherib roy des Assyriens : Sur qui pouvez-vous vous appuyer, pour demeurer sans rien faire assiégé dans Jerusalem ?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezechias vous trompe pour vous faire mourir de faim & de soif, vous assurant que le Seigneur vostre Dieu vous délivrera de la main du roy des Assyriens ?

12. N'est-ce pas cet Ezechias qui a renversé ses

¹. §. 9. expl. à son retour d'Egypte, où il avoit défait Sesho. V. Isai. 20.

est brachium carum: nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster, pugnarque pro nobis. Confortatusque est populus hujuscemodi verbis Ezechias regis Juda.

9. Quæ postquam gesta sunt, misit Sennacherib rex Assyriorum servos suos in Ierusalem (ipse enim cum universo exercitu obsidebat Lachis) ad Ezechiam regem Juda, & ad omnem populum qui erat in urbe, dicens :

10. Hæc dicit Sennacherib rex Assyriorum : In quo habentes fiduciam sedetis obseci in Jerusalem ?

11. Num Ezechias decepit vos, ut tradat morti in fame & siti, affirmans quod Dominus Deus vester liberet vos de manu regis Assyriorum ?

12. Numquid non iste est Ezechias, qui destruxit

destruxit excelsa illas , & altariâ , & præcepit Iuda & Jerusalem , dicens : Co- ram altari uno adora- bitis , & in ipso com- bûretis incensum ?

13. An ignoratis quæ ego fecerim , & patres mei , cunctis terrarum populis ? Numquid prævalue- runt dii gentium , om- niumque terrarum , liberare regionem suam de manu mea .

14. Quis est de uni- versis diis gentium quas vastaverunt pa- tres mei , qui potue- rit eruere populum suum de manu mea , ut possit etiam Deus vester eruere vos de hac manu ?

15. Non vos ergo decipiatur Ezechias , nec vanâ persuasione deludat , neque cre- datis ei . Si enim nul- lus potuit deus cun- dictarum gentium at- que regnorum libe- rare populum suum de manu mea , & de manu patrum meo- rum , consequenter

CHAP. XXXII. 545
hauts lieux & ses autels , & qui a publié un ordre dans Iuda & dans Jerusalem , qui porte que vous ne devez adorer que devant un seul autel , & que vous y brûlez aussi vos encens ?

13. Ignorez-vous ce que nous avons fait moi & mes ancêtres à tous les peuples de la terre ? Les dieux des nations & de toutes les provinces du monde , ont-ils été assez forts pour les re- titer de mes mains ?

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancê- tres ont ravagées , a pu tirer son peuple de mes mains , pour vous donner lieu de croire que votre Dieu vous pourra sauver d'une telle puissance ?

15. Prenez donc garde qu'Ezechias ne vous trompe , & qu'il ne nous joue par une vaine persuasion . Ne croyez rien de ce qu'il vous dit . Si aucun dieu des nations ni des autres royaumes n'a pu délivrer son peu- ple de ma main ni de celle de mes peres , votre Dieu

M m

consequemment ne pourra non plus vous tirer de la mienne.

nec Deus vester poterit eruere vos de manu mea.

16. Ces officiers de Sennacherib dirent encore beaucoup d'autres choses contre le Seigneur & contre Ezechias son serviteur.

16. Sed & alia multa locuti sunt servi ejus contra Dominum Deum, & contra Ezechiam servum ejus.

17. Il écrivit aussi des lettres pleines de blasphèmes contre le Seigneur le Dieu d'Israël, & il parla contre lui. Comme les dieux des autres nations n'ont pu délivrer leur peuple de ma puissance, de même le Dieu d'Ezechias ne pourra pas non plus sauver son peuple de ma puissance.

17. Epistolas quoque scripsit plenas blasphemiarum in Dominum Deum Israel, & locutus est adversus eum : Sicut dii gentium ceterarum non potuerunt liberare populum suum de manu mea, sic & Deus Ezechiae eruere non poterit populum suum de manu ista.

18. De plus élevant sa voix de toutes ses forces, il parla en langue Judaique au peuple qui étoit sur les murailles de Jérusalem, pour l'épouvanter, & se rendre ainsi maître de la ville.

18. Insuper & clamore magno lingua Judaicâ, contra populum qui sedebat in muris Jerusalem, personabat, ut terreret eos, & caperet civitatem.

19. Il parla contre le Dieu de Jérusalem comme il avoit fait contre les dieux des peuples de la terre, qui sont l'ouvrage des mains des hommes.

19. Locutusque est contra Deum Jérusalem, sicut adversum deos populorum terræ, opera manuum hominum.

20. Oraverunt igitur , Ezechias rex , & Isaías filius Amos prophetes , adversum hanc blasphemiam , ac vociferati sunt usque in cælum.

21. Et misit Dominus angelum , qui percussit omacem virum robustum , & bellatorem , & principem exercitus regis Assyriorum : reversusque est cum ignominia in terram suam. Cumque ingressus esset domum dei sui , filii qui egressi fuerant de utero ejus , interfecerunt eum gladio.

22. Salvavitque Dominus Ezechiam & habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum , & de manu omnium , & præstítit eis quietem per circuitum.

23. Multi etiam deferebant hostias , & sacrificia Domino in Jerusalem , & munera Ezechiae regi Juda : qui exaltatus est post haec coram cunctis gentibus.

* . 21. *Item. frappa.*

20. Mais le Roi Ezechias & le Prophète Isaïe fils d’A-mos , opposerent leurs prières à ces blasphèmes , & pousserent des cris jusqu’au ciel.

21. Le Seigneur envoya un Ange qui tua / tout ce qu'il y avoit de gens forts & propres à la guerre dans l’armée du Roi des Assyriens , & le chef même qui la commandoit ; de sorte que Sennacherib s’en retourna avec ignominie en son pays : & étant entré dans le temple de son dieu , ses enfans qui étoient sortis de lui , le tuèrent de leur propre épée.

22. Le Seigneur délivra ainsi Ezechias & les habitans de Jérusalem de la main de Sennacherib Roi des Assyriens , & de la main de tous leurs ennemis , & il leur donna la paix avec leurs voisins.

23. Plusieurs même faisoient porter des victimes à Jérusalem pour y offrir des sacrifices au Seigneur , & faisoient des présens à Ezechias Roi de Juda , dont la réputation fut depuis fort grande.

548 LES PARALIPOMENES.
de parmi toutes les na-
tions.

An du
monde.
9231.
avant
J. C.
713.

24. En ce temps Ezechias fut malade jusqu'à la mort, & il fit sa priere au Seigneur qui l'exauça , & il lui en donna un signe.

25. Mais Ezechias ne rendit pas à Dieu ce qu'il lui devoit pour les biens qu'il avoit reçus de lui : parceque son cœur s'éleva , & la colere de Dieu s'alluma contre Juda & contre Jérusalem.

26. Il s'humilia ensuite, lui & tous les citoyens de Jérusalem , de ce que son cœur s'étoit élevé. C'est pourquoi la colere de Dieu ne vint point sur eux durant la vie d'Ezechias.

27. Or Ezechias fut un Prince très-riche & très-glorieux; il amassa de grands tressors d'argent , d'or & de piergeries , d'aromates , de toutes sortes d'armes & de vases de grand prix.

28. Il avoit aussi de grands magazins de blé , de vin & d'huile , des étables & des écuries pour toutes sortes

24. In diebus illis agrotavit Ezechias usque ad mortem , & oravit Dominum , exaudivitque eum , & dedit ei signum.

25. Sed non iuxta beneficia , quæ accep- perat , retribuit , quia elevatum est cor ejus : & facta est contra eum ira , & contra Judam & Jérusalem.

26. Humiliatusque est postea , cō quod exaltatum fuisset cor ejus , tam ipse quam habitatores Jérusalem : & idcirco non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiae.

27. Fuit autem Ezechias dives , & incli- tus valde , & thesau- ros sibi plurimos con- gregavit argenti & au- ri & lapidis pretiosi, ar- romatum, & armorum universi generis, & va- forum magni pretii.

28. Apothecas quo- que frumenti , vini , & olei , & præsepio omnium jumentorum , caulasque pecorum ,

de grandes bêtes , & des parcs & des bergeries pour ses troupeaux.

29. & urbes ædificavit sibi : habebat quippe greges ovium & armentorum innumerabiles . eò quod dedisset ei Dominus substantiam multam nimis.

30. Ipse est Ezechias , qui obturavit superiorem fontem aquarum Gihon , & avertit eas subter ad occidentem urbis David : in omnibus operibus suis fecit prosperè quæ voluit.

31. Attamen in legatione principum Babyloniis , qui missi fuerant ad eum , ut interrogarent de portento , quod acciderat super terram , dereliquit eum Deus ut tentaretur , & nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

23. Reliqua au- rem sermonum Eze-

29. Et il fit bâtir des villes pour lui, parcequ'il avoit une infinité de troupeaux de brebis , & de toutes sortes de grandes bêtes : & que le Seigneur lui avoit donné une abondance extraordinaire de biens.

30. C'est ce même Roi Ezechias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gihen , & les fit couler sous terre à l'occident de la ville de David , & qui réussit heureusement en toutes ses entreprises.

31. Neanmoins Dieu pour le tenter , & pour faire voir tout ce qu'il avoit dans son cœur , se retira de lui dans cette ambassade des Princes // de Babylone , qui avoient été envoyés vers lui , pour s'informer du prodige // qui étoit arrivé sur la terre.

32. Pour le reste des actions d'Ezechias , & de toutes ses

¶. 31. expl. des plus grands seigneurs.

Ibid. expl. tant du soleil qui s'éroit reculé de dix lieues , que des 185. mille hommes qui avoient été défaites par l'Ange du Seigneur en une

350 LES PARALIPOMENES.

bonnes œuvres ; il est écrit dans les Propheties // du Prophète Isaïc fils d'Amos, & dans le livre des Rois de Juda & d'Israël.

An du
monde.
1306.

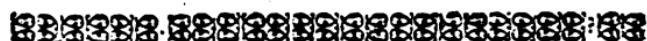
33. Et Ezechias dormit avec ses peres, & on l'ensevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des Rois ses prédecesseurs. Tout Juda & tout Jerusalem celebrent ses funerailles // : & Manassé son fils regna en sa place.

chiz, & misericordiarum ejus, scripta sunt in visione Isaiae filii Amos Prophetæ, & in libro regum Juda & Israël.

33. Dormivitque Ezechias cum patribus suis : & sepelirunt eum super sepulchra filiorum David : & celebravit ejus exequias universus Juda, & omnes habitatores Jerusalem : regnavitque Manasses filius ejus pro eo.

¶. 32. lettr. in visione.

¶. 33. expl. pour marquer l'estime qu'ils faisoient de lui.
Hieron.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL;

¶. 1. 2. &c. *A* Près que toutes ces choses eurent été fidèlement exécutées, Sennacherib Roi des Assyriens vint, & étant entré dans le pays de Juda, il en assiégea les plus fortes places, &c.

Qui n'eût crû que la grande pieté d'Ezechias, & un zèle si ardent pour toutes les choses de la Religion du vrai Dieu, lui auroit dû procurer une paix entière du côté de ses ennemis ? C'étoit en effet ce que tous les Juifs charnels se promettoient & se proposoient en rendant à Dieu le culte qui lui est dû. Nous avons vu

autre part , que ce qui lui put attirer cette guerre , fut qu'Achaz s'étant engagé à payer au Roi des Assyriens un tribut , Ezechias le lui refusa , & comme dit l'Ecriture , *secoua son joug* . ^{4. Reg. 18.7.14.} ne voulant point lui être assujetti. Mais disons plutôt , que Dieu le permit principalement pour faire éclater & l'humilité de ce Prince , & sa propre toute-puissance : car après qu'Ezechias eut d'abord témoigné quelque foiblesse , & commis même une faute , selon quelques-uns , comme on le peut voir dans le quatrième livre des Rois , l'orgueil de son ennemi devenu plus insolent , servit à ce Prince à s'humilier encore plus devant Dieu , & à meriter qu'il déployât , pour parler ainsi , toute la puissance de son bras , afin de confondre & de renverser tant d'impies.

Encore qu'Ezechias mit en Dieu toute sa confiance , il ne laissa pas , lorsqu'il sut que Sennacherib se disposoit à venir attaquer avec toutes ses forces la ville de Jerusalem , de prendre toutes les mesures , & d'user de toutes les précautions nécessaires pour se défendre , comme si sa sûreté en eût dépendu. Car Dieu ne fait pas toujours des miracles : & c'est même en quelque sorte une conduite plus humble , d'avoir recours aux voies ordinaires & légitimes pour se défendre dans ces grandes occasions , lorsqu'on ne s'appuye en même-temps que sur le bras du Seigneur , dont on a soin d'implorer la protection.

V. 7. 8. *N'ayez aucune apprehension du Roi des Assyriens , ni de toute cette grande multitude qui l'accompagne : car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec lui , &c.*

*4. Reg.
6. 16.* La foi de ce Prince étoit la même qu'avoit été autrefois celle d'Elizée ce grand Prophète , qui pour rassurer son serviteur effrayé par la vûe des troupes de Syrie , lui dit ces mêmes paroles qu'Ezechias dit maintenant à son peuple : *Ne craignez point : car il y a plus de gens avec nous , qu'il n'y en a avec eux.* Et pour être convaincu que ce saint Roy entendoit la même chose que le Prophète , il suffit de voir ce qu'il ajoute aussi-tôt après , comme la raison de ce qu'il venoit de dire : *Car ce n'est*, dit-il, *qu'un bras de chair*, c'est-à-dire une force humaine , qui est avec le Roi des Assyriens : mais c'est le Seigneur notre Dieu qui est avec nous ; qui nous donne son secours , & qui combat pour nous. Ce Dieu est donc plus puissant lui seul que toutes les plus nombreuses armées de nos ennemis : ou bien , le nombre de ses ministres , c'est-à-dire , des saints Anges qui combattent par son ordre pour ses serviteurs , est beaucoup plus grand que de ceux qui nous attaquent. C'est un bras de chair que toute la force de nos ennemis. Mais c'est un Dieu qui combat pour nous. Pourquoi donc craindriez-vous des hommes faibles & méprisables, ayant pour vous la protection du Tout-puissant ?

Ibid. 21. On a vu ailleurs que Rabsacès , le plus infolent homme qui fut jamais , & l'un des premiers officiers de Sennacherib , fit dire à Ezechias entre autres choses , pour le porter à se soumettre à son maître , Que s'il esperoit du secours de Pharaon Roi d'Egypte , il le devoit regarder comme un roseau qui étoit brisé , & qui ne pouroit que percer la main de tous ceux qui met-

avoient en lui leur confiance. Il avoit peut-être raison de parler ainsi d'un Prince qui n'étoit pas si puissant que lui : mais il se trompoit grossièrement , lorsque regardant un autre Prince , ainsi qu'un roseau brisé , en comparaison de soi , il ne songeoit pas qu'il n'étoit lui-même qu'un roseau très-foible , & qu'un bras de chair , en comparaison de Dieu, le protecteur d'Israel. Tel a été cependant l'orgueil de ces Princes idolâtres , de n'envisager jamais dans les autres Rois & les autres peuples , que leur foiblesse apparente qu'ils méprisoient fierement ; & de ne songer jamais ce qu'ils étoient eux-mêmes en la présence de Dieu. Ainsi un néant d'orgueil un monstre en impiété s'élevoit insolemment contre le Très-haut , & osoit nier hautement qu'il eût le pouvoir de délivrer son peuple de la puissance du Roi des Assyriens.

¶.12.*N'est-ce pas là cet Ezechias , qui a detruit ses hauts lieux , & ses autels , &c.*

4. Reg.
18. 3. 4.

Nous avons marqué ailleurs , que lorsqu'il est dit dans l'Ecriture , Qu'Ezechias détruisit les hauts-lieux , quoique la plûpart des Interpretes entendent par-là les lieux profanes consacrés à l'adoration des idoles ; saint Augustin semble néanmoins l'avoir entendu principalement des lieux élévez où l'on sacrifioit au vrai Dieu , mais contre son ordonnance. On peut voir l'endroit où l'on a traité ce point. Mais soit qu'on l'entende , comme a fait saint Augustin , des lieux consacrés au vrai Dieu ; ou comme les autres Interpretes , des lieux prostitués aux fausses divinités , il paroît toujours de l'extravagance dans la maniere dont raisonne

Rabsacès. Car si on l'entend des autels ~~confas~~
 crés au Dieu d'Israël , cet officier ne pouvoit
 blâmer Ezechias de les avoir renversés , lors-
 qu'il en rendoit la raison luy-même , en ajout-
 ant ; qu'il l'avoit fait pour porter son peuple
 à s'unir ensemble afin d'adorer tous leur Dieu
devant un seul autel , selon l'ordre que Dieu-mê-
 me leur avoit donné. Que si au - contraire on
 veut l'entendre des autels profanes des idoles ,
 il étoit encore plus ridicule à ce General d'ar-
 mée , de prétendre que cela dût empêcher le
 Dieu d'Israël de se déclarer alors pour son peu-
 ple ; puisqu'en abbatant ces autels impies , ils
 se rendoient encore plus favorable le Seigneur
 leur Dieu. Et c'est aussi ce qui nous donne tout
 lieu de juger que Rabsacès ne crut point que
 les autels renversés par Ezechias eussent été
 ceux des idoles.

Comme tout ce qui regarde cette histoire
 de Rabsacès , de la défaite de l'armée de Sen-
 nacherib , de la maladie d'Ezechias , du prodi-
 ge qui parut dans le soleil ; & de la faute que
 commit ce Prince en s'élevant dans son cœur ,
 a été déjà expliqué assez au long dans le pro-
 phète Isaïe , & dans le quatrième livre des
 Rois , il suffit d'y renvoyer ceux qui en vou-
 dront voir l'explication , qu'on a tirée prin-
 cipalement de saint Jérôme. Nous ajouterons
 ici seulement cette parole remarquable que
 dit l'Ecriture au sujet de l'élevement où le
 cœur d'Ezechias se laissa aller : Que le Seigneur
 l'abandonna , afin qu'il fut tenté , & que tout
 ce qui étoit dans son cœur fut connu : *Dere-
 liquit eum Deus , ut tentaretur , & nota fierent*

omnia, que erant in corde ejus : c'est-à-dire, que ce Prince s'étant déjà élevé secrètement dans la vûe des grandes choses que Dieu avoit faites pour lui , Dieu l'abandonna à lui-même , & permit en même-temps qu'il fut exposé à être tenté de nouveau par l'orgueil , à l'occasion de l'ambassade celebre que le Roi des Babyloniens lui envoya , pour savoir de lui , dit l'Ecriture , comment étoit arrivé ce grand prodige , par lequel on avoit vu l'ombre du soleil retourner ^{1. Paral.} _{32° 31°} en arrière de dix degrés. Ce ne fut pas Dieu ^{4. Reg.} _{20° 11°} qui le tenta. Mais comme le cœur de ce Prince s'étoit déjà élevé , Dieu en s'éloignant de lui , permit seulement que cette occasion des ambassadeurs de Babylone se présentât , afin que ce qui étoit encore caché dans son cœur , se produisît au-dehors , & fût connu de tout le monde par la vaine ostentation qu'il leur fit de ses richesses.

C'est là ce que l'Ecriture appelle une ingratitudine , lorsqu'elle dit : Qu'il ne rendit pas à Dieu ce qu'il lui devoit pour les biens qu'il avoit reçus de lui. Car en s'élevant de cette sorte , il s'attribuoit à lui-même une gloire qui ne lui appartenloit pas ; au-lieu de faire remonter jusqu'à Dieu , qui l'avoit rendu si heureux , toute la cause de son bonheur. C'est ainsi que Dieu permet quelquefois , pour faire connoître à ses serviteurs l'élevement secret de leur cœur , qu'ils tombent même au-dehors dans quelque peché visible , qui en les humiliant devant les hommes , leur donne lieu de sonder le fond de leurs consciences , & de travailler plus sincèrement à guérir cet orgueil caché qu'ils doi-

vent envisager comme la source de leur chute.

Le texte sacré nous assure aussi qu'Ezechias
• 16.
4. Reg.
20.
s'humilia dans la suite avec tous les habitans de Jérusalem, lorsque le Prophète Isaïe lui eut fait connoître son peché ; & qu'ainsi les effets de la colère du Seigneur ne tomberent point sur eux tant que ce Prince vécut.



CHAPITRE XXXIII.

La même 1. année.
3306.
avant
J. C.
598.

Manassé avoit douze ans quand il commença à regner , & il en regna cinquante-cinq à Jérusalem.

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, suivant les abominations des peuples que le Seigneur avoit exterminés devant les enfans d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts-lieux que son pere Ezechias , avoit démolis ; il dressa des autels à Baal ; il planta des bois profanes , & il adora toute la milice du ciel // , & il lui sacrifia.

4. Il bâtit aussi des autels
¶, 3, expl. tous les astres du ciel.

1. **D**uodecim annorum erat Manasses cum regnare coepisset , & quinquagintaquinque annis regnavit in Jérusalem.

2. Fecit autem malum coram Domino , juxta abominationes gentium , quas subvertit Dominus coram filiis Israël :

3. & conversus instauravit excelsa , quae demolitus fuerat Ezechias pater ejus : construxitque aras Baalim , & fecit lucos , & adoravit omnem militem caeli , & coluit eam.

4. Edificavit quo-

L I V R E II.

que altaria in domo ,
Domini de qua dixerat Dominus : In
Jerusalem erit nomen
meum in æternum.

5. Edificavit autem
ea cuncto exercitu
cœli, in duobus atriis
domus Domini.

6. Transireque fecit
filios suos per ignem
in valle Benennom :
observabat somnia ,
sectabatur auguria ,
maleficis artibus in-
serviebat , habebat
secum magos , & in-
cantatores : multaque
mala operatus est co-
ram Domino ut irri-
taret eum.

7. Sculptile quoque
& conflatile signum
posuit in domo Dei ,
de qua locutus est
Deus ad David & ad
Salomonem filium e-
jus, dicens : In domo
hac & in Jerusalem ,
quam elegi de cunctis
tribubus Israel : po-
nam nomen meum in
sempiternum.

8. Et moveri non
faciam pedem Israel
de terra , quam tra-

C H A P. X X X I I I . 557
dans la maison du Seigneur,
de laquelle le Seigneur avoit
dit : Mon Nom demeurera
éternellement dans Jerusa-
lem.

5. Mais il les éleva en
l'honneur de toute l'armée
du ciel , dans les deux ve-
stibules du temple du Sei-
gneur.

6. Il fit aussi passer ses fils
par le feu dans la vallée de
Benennōim , il observoit les
songes , il suivoit les augu-
res , il s'adonnoit à l'art de
magie , il avoit auprès de
lui des magiciens & des
enchanteurs , & commit
beaucoup de maux devant
le Seigneur , qui en fut ir-
rité.

7. Il mit aussi une idole
& une statue de fonte dans
la maison du Seigneur , de
laquelle Dieu avoit dit, par-
lant à David & à Salomon
son fils : J'établirai mon
Nom pour jamais dans cette
maison & dans Jerusalem ,
que j'ai choisie entre toutes
les tribus d'Israel.

8. Et je ne ferai plus sor-
tir Israel de la terre que
j'ai donnée à leurs peres ;

pourvû seulement qu'ils ayent soin d'accomplir ce que je leur ai commandé, toute la loi, les ceremones & les préceptes que je leur ai donnés par l'entremise de Moysé.

9. Manassé seduisit donc Juda & tous les habitans de Jerusalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avoit détruites en présence des enfans d'Israël.

10. Et Dieu lui parla, à lui & à son peuple, & ils ne voulurent point l'écouter.

11. C'est pourquoi Dieu fit venir sur eux les princes de l'armée du Roi des Assyriens, qui après avoir pris Manassé ¹⁰, lui mirent les fers aux pieds & aux mains, & l'emmenerent à Babylone ¹¹.

12. Manassé reduit dans cette grande extrémite, pria le Seigneur son Dieu, & il concût un très vif repentir

^{10.} L'Hebreu ajoute, dans gne, &c 33. auparavant sa mort. des épices. *Effins.*

^{11.} Ibid. expl. Les Hebreux remarquent que Manassé fut emmené captif l'an 22. de son re-

didi patribus eorum : ita dumtaxat si custodierint facere quæ præcepis, cunctamque legem & ceremonias, atque judicia per manum Moysi.

9. Igitur Manassé seduxit Judam, & habitatores Jerusalem, ut facerent malum super omnes gentes, quas subverterat Dominus à facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus ad eum, & ad populum illius, & attendere noluerunt.

11. Idcirco superinduxit eis principes exercitus regis Assyriorum : ceperuntque Manassen, & vinclum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.

12. Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum : & egit penitentiam valde coram

Deo patrum suorum.

en la présence du Dieu de ses peres.

13. Deprecatusque est cum , & obsecravit intentè , & exaudivit orationem ejus , reduxitque eum Jerusalem in regnum suum , & cognovit Manasses quod Dominus ipse esset Deus.

14. Post hæc edificavit murum extra civitatem David , ad occidentem Gihon in convalle , ab introitu portæ piscium per circuitum usque ad Ophel , & exaltavit illum vehementer : constituitque principes exercitus in cunctis civitatibus Iuda munitis :

15. & abstulit deos alienos , & simulacrum de domo Domini , aras quoque , quas fecerat in monte domus Domini , & in Jerusalem , & projecta omnia extra urbem .

16. Porro instaura-

13. Il lui adressa ses gémismemens & ses instantes supplications:& le Seigneur exauça sa priere , & le ramaña à Jerusalem dans son royaume:& Manassé reconnaît que le Seigneur étoit le vrai Dieu.

14. Après cela il fit travailler à la muraille qui est hors de la ville de David [¶] , à l'occident de Gihon dans la vallée , depuis l'entrée de la porte des poissons continuant l'enceinte jusqu'à Ophel : & il éleva fort cette muraille. Il mit aussi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

15. Il ôta les dieux étrangers & l'idole de la maison du Seigneur. Il détruisit les autels qu'il avoit fait faire sur la montagne de la maison du Seigneur & en Jerusalem , & il fit jeter tout hors de la ville [¶].

16. Il rétablit aussi l'au-

¶. 14. expl. le mont de Sion.

¶. 15. expl. dans le torrent de Cedron ; à l'exemple de son pere Ezechias,

560 LES PARALIPOMENES.

tel du Seigneur , & il y immola des victimes & des hosties pacifiques & d'actions-de-graces : & il ordonna à tous les peuples de Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israël.

17. Cependant le peuple immoloit encore sur les hauts-lieux au Seigneur son Dieu.

18. Le reste des actions de Manassé , la priere qu'il fit à son Dieu, & les remontrances qui lui furent faites par les Prophetes qui lui parloient de la part du Seigneur le Dieu d'Israël , sont rapportées dans les livres des Rois d'Israël.

19. la priere aussi qu'il fit à Dieu , & la maniere dont Dieu l'exauça , tous les crimes qu'il commit & le mépris de Dieu , les hauts-lieux qu'il fit construire , les bois profanes qu'il planta , & les statues qu'il y érigea avant sa pénitence, sont écrits dans les livres d'Hozai //.

20. Manassé s'endormit donc avec ses peres , & il fut enseveli dans sa maison :

¶. 19. expl. que nous n'avons plus.

vit altare Domini , & immolavit super illud victimas , & pacifica , & laudem : præcepitque Judæ ut serviret Domino Deo Israël.

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelsis Domino Deo suo.

18. Reliqua autem gestorum Manasse : & obsecratio ejus ad Deum suum : verba quoque Videntium , qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Israel , continentur in sermonibus regum Israël.

19. Oratio quoque ejus & exauditio , & cuncta peccata atque contemptus , loca etiam in quibus ædificavit excelsa , & fecit lucos & statuas , antequam ageret pénitentiam , scripta sunt in sermonibus Hozai.

20. Dormivit ergo Manasses cum patribus suis , & sepelitur

lierunt

LIVRE II. CHAP. XXXIII. 56^e
fierunt eum in domo sua : regnavitque pro eo filius ejus Amon.

21. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset, & duobus annis regnavit in Jerusalem.

22. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus : & cunctis idolis , quæ Manasses fuerat fabricatus , immolavit atque servivit.

23. Et non est reveritus faciem Domini , sicut reveritus est Manasses pater ejus : & multò majora dedit.

24. Cumque conjurassent adversus eum servi sui , interfecerunt eum in domo sua.

25. Porro reliqua populi multitudo, cessis iis, qui Amon percutserant , constituit regem Josiam filium ejus pro eo.

¶. 23. Hebr. Il ne s'humilia point devant le Seigneur , comme son pere Manasse s'étoit humilié.



No



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL

V. 12. 13. *M*anassé étant dans cette grande extrémité, pria le Seigneur son Dieu, & il conçut un très-vif repentir en présence du Dieu de ses peres. Il lui adressa ses gemmemens & ses instantes supplications. Et le Seigneur exauça sa prière, &c.

Heureuse l'ame à qui Dieu fait retirer de son malheur un si grand bien, & à qui il donne la grace de trouver la vie dans sa mort même. Le Roi Manassé étoit perdu devant Dieu, s'il n'avoit été perdu, pour le dire ainsi, devant les hommes. Il seroit toujours demeuré esclave du peché, comme dit saint Paul, s'il ne fut tombé dans l'esclavage du Roi des Assyriens. Les chaînes de fer de la volonté endurcie dans le crime, comme parle saint Augustin, l'auroient retenu toujours lié malheureusement pour sa propre condamnation, si ses ennemis n'avoient chargé ses mains & ses pieds d'autres chaînes, & ne l'eussent emmené prisonnier à Babylone. Les impies le regardoient comme heureux lorsqu'il étoit sur le trône, & qu'enivré de sa puissance, il s'abandonnoit à ses passions avec une liberté que rien ne troubloit. Mais Dieu qui avoit des desseins de misericorde sur lui, troubla tout d'un coup cette grande prosperité dont il abusoit pour sa propre perte & pour celle de ses sujets, & renversant, pour parler ainsi, le lit sur lequel il se reposoit, lorsqu'il jouissoit paisiblement de

*Rom. 6.
16. 17.*

*August.
Conf. ff.*

tous ses plaisirs , & qu'il commettoit impunément toutes sortes de crimes , il le fit tomber lorsqu'il y pensoit le moins , dans le plus grand de tous les malheurs , qui devoit lui procurer le plus grand de tous les biens , sçavoir la reconciliation avec son Dieu.

Mais qui ne s'étonnera de la bonté infinie de ce Pere des misericordes , en considerant que le Prince qu'il veut sauver par une si prodigieuse humiliation étoit un impie , un ennemi declaré de sa divinité , un monstre d'ingratitudo , & le très-indigne fils d'Ezechias qu'il avoit comblé de faveurs , & qui avoit travaillé durant tout son regne à rétablir la véritable Religion , que celui - ci s'efforçoit tout de nouveau de détruire ? C'est ainsi que Dieu faisoit éclatter dès-lors comme les pré-mices de cette grande & ineffable miséricorde , dont il fit depuis une profusion si admirable ; lorsque , comme dit saint Paul , tous les hommes ^{Rom. 5. 6. 7. 8.}
Étant pecheurs , & impies , & ses ennemis declarés , 9. 10.
J E S U S - C H R I S T est mort pour eux ; afin de les reconcilier avec son Pere.

Considerons donc avec l'Ecriture , que ce fut dans l'extreme affliction où Manassé se trouva reduit , qu'il commença à avoir recours à Dieu , & à le prier : *Postquam coangustatus est , oravit Dominum Deum suum.* Mais la priere n'étoit pas comme celle d'Antiothus le fut depuis , un simple effet naturel de la douleur. Elle partoit très-sincèrement d'un cœur percé d'un vif repentir de ses pechés , dans la vûe de la divine majesté qu'il avoit si outrageusement offendue : *Et egit paenitentiam valde coram Deo patrum suorum ;* Et cette priere qu'il fit à Dieu fut perseverante , & accom-

pagnée de toute l'ardeur qui devoit être proportionnée à la grandeur de ses crimes , dont il demandoit le pardon : *Deprecatusque est eum , & obsecravit intentè*. Car ce n'est pas sans grande raison que le Saint-Esprit a fait marquer toutes ces particularités de la priere de Manassé , avant que de declarer que le Seigneur l'exauça : *Et exaudivit orationem ejus.*

Ce fut donc alors que Manassé reconnut, comme parle l'Ecriture , que le Seigneur d'Israël étoit le vrai Dieu. Ainsi il fut nécessaire que ce Prince tombât dans la dernière affliction , & que cette affliction lui ouvrît le cœur & l'esprit pour avoir recours à la priere , & pour concevoir un vif repentir de tous ses crimes ; & que cette priere accompagnée de ce repentir fût exaucée par l'ardeur de son humble perseverance , afin qu'il fût en état de connoître & d'être bien convaincu qu'il s'étoit trompé jusqu'alors , en se regardant lui-même comme puissant , & en refusant de regarder Dieu , comme le Seigneur suprême de tous les Rois & de tous les peuples. *Et cognovit Manasses , quod Dominus ipse esset Deus.*

V. 15. 16. 17. Il ôta les dieux étrangers , & l'idole qu'il avoit mise dans la maison du Seigneur. Il rétablit l'autel du Seigneur. ... & ordonna à tous les peuples de Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israël. Cependant le peuple immo-loit encore sur les hauts-lieux , &c.

Le repentir de Manassé n'eût pas été véritable s'il n'avoit produit de dignes fruits de pénitence. Ce Prince reparâ en deux manières l'outrage qu'il avoit fait au Seigneur. Il renversa

les idoles qu'il avoit fait adorer à la place du vrai Dieu ; & il rétablit son autel qu'il avoit détruit. Mais de plus, comme l'Ecriture a marqué auparavant, *Qu'il avoit séduit Juda & les habitans de Jerusalem, en les portant à faire même plus de mal que toutes les nations infidèles* ; il est dit ici expressément, *Qu'il commanda à tous les peuples de Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israel*, c'est-à-dire, que les ayant pervertis par son exemple & par son autorité, il usa alors plus justement de la même autorité pour les obliger de rentrer dans leur devoir, & de le suivre dans sa pénitence.

Que si l'Ecriture ajoute, *Que le peuple cependant immoloit encore dans les hauts-lieux*, elle a soin de prévenir le soupçon qu'on eût pu avoir, que ce ne fût aux idoles qu'ils immoloient, lorsqu'elle dit nettement, *Que c'étoit au Seigneur leur Dieu qu'ils offroient ces sacrifices*. C'étoit néanmoins un mal, puisque Dieu avoit, comme on l'a dit plusieurs fois, défendu qu'on lui sacrifiât ailleurs qu'à Jerusalem. Mais c'étoit un mal en quelque façon tolerable, sur-tout en un temps où il sembloit que c'étoit faire beaucoup de retirer au moins ces peuples des superstitions de l'idolatrie, pour lesquelles ils avoient toujours un si horrible penchant.

¶. 18. 19. 20. Le reste des actions de Manassé, & la priere qu'il fit à son Dieu, & les paroles des Prophètes qui lui parlerent au nom du Seigneur le Dieu d'Israel, sont rapportées dans les livres des Rois d'Israel, &c.

Les Interpretes remarquent fort bien, que *ces livres*, dont il est parlé ici, ne peuvent être *Ephes.*

ceux des Rois qui précédent les Paralipomenes ; puisqu'on n'y voit rien du tout de la pénitence de Manassé , ni de la priere qu'il fit à Dieu. Ainsi ils croient que ce sont des livres qui furent perdus pendant la captivité de Babylone. Et quant à cette priere de Manassé , ce ne peut-être non plus celle qui s'imprime ordinairement à la fin de l'Ecriture ; puisqu'elle a été rejetée par l'Eglise qui ne la regarde point comme canonique.

*4. Reg.
xxi. 18.*

Eplius.

Ce qui est dit en ce lieu de la sepulture de Manassé ; qui ne fut point mis dans le tombeau des Rois de Juda, mais *dans sa maison* ? c'est-à-dire , *dans le jardin de sa maison* , ou *dans le jardin d'Oza* , comme il est marqué au quatrième livre des Rois , a donné lieu de juger diversement de ce qui en fut la cause. Quelques-uns ont crû que c'étoit ce Prince qui l'avoit ainsi souhaité par un esprit de pénitence , comme se jugeant indigne de la sepulture Royale , à cause de tous les grands crimes qu'il avoit commis. D'autres disent , que ce fut le peuple même qui lui refusa la sepulture des Rois ; parcequ'encore qu'il eût rétabli l'honneur du temple , & édifié tout son Royaume par sa pénitence , il attira néanmoins sur Jerusalem & sur tout Juda la grande colere du Seigneur , qui en pardonnant à ce Prince , ne laissa pas de punir ensuite d'une maniere terrible tous ces peuples , jusqu'à ce que Jerusalem fût entierement détruite. Car c'est aux abominations ; & à toutes les impiétés qui se commirent sous le regne de Manassé , que nous sommes obligés d'attribuer tous les malheurs qui suivirent ; puisque Dieu même s'en est

LIVRE II. CHAP. XXXIII. 567

declaré formellement , en disant par la bouche ^{4. Reg.}
 de ses Prophetes , Que parceque Manassé avoit ^{11. 10.}
 commis des abominations encore plus detestables ^{11. 12.}
^{13.} que tout ce que les Amorribéens avoient fait avant
 lui ; & qu'il avoit fait pecher Juda par ses infa-
 mies..... il efficeroit Jérusalem comme on efface
 ce qui est écrit sur des tablettes , & passeroit &
 repasseroit souvent la plume de fer pardessus , afin
 qu'il n'en restât rien.

Effets étonnans & incompréhensible , mais
 très-justes sans doute , du jugement du Dieu
 d'Israël , qui punit avec une si terrible rigueur sa
 ville sainte à cause des crimes d'un Prince , à qui
 néanmoins il pardonne ces mêmes crimes ! Aveu-
 glement déplorable des hommes charnels , qui
 compent pour rien les plus grandes iniquités
 qu'ils avaient comme de l'eau , & qui se reposent
 mollement sur ce que notre Dieu est bon ; sans
 considerer que ces mêmes iniquités sont capables
 quelquefois d'attirer sa juste colere , & de faire
 tomber tout le poids de sa fureur sur des peuples
 & sur des Royaumes entiers ! Disons néanmoins
 que les peuples de Juda contribuerent aussi eux-
 mêmes à leur propre perte ; & qu'ayant sur le
 Roi Manassé dans ses abominations , ils ne le
 suivirent pas sans doute de même dans la sin-
 cerité de sa pénitence , & qu'ainsi Dieu irrité
 par l'impétue détestable de leur conduite , s'é-
 loigna d'eux de plus en plus , jusqu'à ce qu'il ac-
 complît entièrement cet oracle , par lequel il
 avoit déclaré , Qu'il étendroit sur Jérusalem le
 cordeau de Samarie , pour la ruiner & la raser
 tout-à-fait.

¶. 22. 23. Il immola à toutes les idoles que
 N n iiiij

Manassé avoit fait faire , & les adora. Et il ne fut point touché de la crainte du Seigneur , comme Manassé son pere en fut touché : mais il commis des crimes beaucoup plus grands.

On est sans doute surpris d'entendre parler ici des idoles que Manassé avoit fait faire ; puisqu'on peut dire que sa pénitence n'eût pas été véritable , s'il n'avoit ôté de devant les yeux de son peuple , & brisé ces statues profanes qui avoient été l'ouvrage impie de ses mains , & un sujet très-funeste de scandale & de chute pour Juda. Quelques-uns ont crû qu'il en avoit ôté une partie ; c'est à-dire , toutes celles qu'il avoit pu. Mais ce n'étoit point assez pour un Prince pénitent , tel qu'il a été. Et comme un peu de levain peut aigrir toute la pâte , selon saint Paul , Manassé étoit obligé d'exterminer jusqu'aux moindres restes de ce qui pouvoit servir à corrompre ses sujets ou ses successeurs. Il en eut même tout le temps ; puisqu'après sa pénitence il regna encore , autant qu'on en peut juger , plus de vingt années. Ainsi il paroît plus vraisemblable , que le fils de Manassé trouva dans soi-même ce levain de corruption & d'impiété ; & qu'ainsi lorsqu'il est dit , *Qu'Ammon sacrificia à toutes les idoles que son pere Manassé avoit fait faire* , on doit entendre , non que ce fussent effectivement les mêmes idoles , mais de semblables qui représentoient les mêmes dieux.

Et l'on ne peut en cela déplorer assez les suites si malheureuses d'un si méchant exemple , tel qu'avoit été celui du Roi Manassé , dont la pénitence put bien le sauver lui-même , mais

non effacer les damnables impressions qu'il avoit formées dans le cœur de ses sujets & de ses enfans. Aussi Dieu vouloit nous convaincre par l'exemple de ces Rois , que la pieté ne devoit point être regardée comme un bien absolument hereditaire ; puisqu'on avoit vu le saint Roi Ezechias succéder à un pere très-impie , tel qu'avoit été Achaz : Que Manassé , qui a attiré par ses abominations les plus terribles effets de la colère de Dieu sur Jérusalem , succéda à Ezechias ce Roi si pieux ; & que Manassé ayant mérité d'être reconcilié avec Dieu par sa pénitence , eut pour successeur un fils , à qui l'exemple de cette même pénitence ne servit de rien , finon pour le rendre encore plus criminel , par l'abus qu'il fit de cet exemple de son pere converti , & touché si vivement de la crainte du Seigneur , auquel il n'eut pas le moindre égard.

Il est dit , Qu'Amon *commit des crimes beaucoup plus grands* que son pere. Cependant la sainte Ecriture semble exagerer en divers endroits les pechés de Manassé , comme s'ils avoient surpassé ceux des autres Rois de Juda. Et nous voyons en effet , que dans le livre des Rois & dans le Prophète Jeremie , le Saint-Esprit nous déclare , Que la pieté même de Josias , l'un des plus saints Rois de Juda , ne fut point capable *d'appaiser l'extrême colere & la fureur du Seigneur , qui s'étoit allumée contre ce royaume , à cause des crimes pour lesquels Manassé l'avoit irrité* : qu'ainsi il résolut d'exposer ces peuples à la persécution pleine de fureur de tous les royaumes de la terre , à cause de ce même Manassé fils d'Ezechias Roi de Juda , & de tous les crimes qu'il avoit commis dans Jérusalem .

^{4. Reg.}
^{23. 26.}

^{Jerem.}

^{15. 4.}

Pour concilier cette contradiction apparente ;

4. Reg. 21. 9. 11. il semble que l'on peut dire que l'impiété, les infamies, & les abominations détestables de Manassé, comme les appelle l'Ecriture, ayant seduit les peuples de Juda, jusqu'à les porter à commettre de plus grands pechés que les nations que le Seigneur avoit détruites pour les établir en leur place : ce Prince a dû être effectivement regardé comme la cause principale de la ruine de Jerusalem, parcequ'il devint à l'égard de son royaume comme un piege d'impiété, qui engagea tous ses peuples, & son fils même, dans les plus grands crimes. Mais parceque ce même fils & ces mêmes peuples étant une fois engagés dans l'impiété dont Manassé leur avoit donné l'exemple, s'y enfoncerent de plus en plus, selon qu'il est dit ailleurs, Que celui qui commet l'injustice, la commette encore plus, & que celui qui est souillé, se souille encore davantage : *Qui noset, noceat adhuc;* *& qui sordibus est, sordescat adhuc;* il ne faut pas s'étonner s'il est dit d'Amon fils de Manassé, Qu'il commet des crimes beaucoup plus grands que son pere, puisque le pere s'arrêta au milieu de son impiété, & en fit une pénitence publique devant tous les peuples ; au-lieu que le fils multiplia jusqu'à la fin ses abominations, sans être touché, comme son pere, de la crainte du Seigneur.





CHAPITRE XXXIV.

1. **O**cto annorum erat Josias cum regnare coepisset, & triginta & uno anno regnavit in Jerusalem.
2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, & ambulavit in viis David patris sui : non declinavit neque ad dextram, neque ad sinistram.
3. Octavo autem anno regni sui, cum adhuc esset puer, coepit querere Deum patris sui David : & duodecimo anno postquam regnare coepisset, mundavit Iudam & Jerusalem ab excelsis, & lucis, simulacrisque & sculptilibus.
4. Destrueruntque eorum eo aras Baalim : & simulacra, quae superposita fuerant, demoliti sunt : Iucos etiam & scul-
1. Jofias avoit huit ans Ans du quand il commença à monde 3363. regner, & il regna trente avant J. C. & un an à Jerusalem. 641.
2. Il fit ce qui étoit juste en la présence du Seigneur, & il marcha dans les voies de David son pere, sans se détourner ni à droit ni à gauche.
3. Dès la huitième année de son regne, n'étant encore qu'un enfant, il commença à chercher le Dieu de David son pere. Et la douzième année après qu'il eut commencé à regner, il purifia Juda & Jerusalem des hauts-lieux, des bois profanes, des idoles, & des figures de sculpture.
4. Il fit détruire en sa présence les autels de Baal, & briser les idoles qu'on avoit posées dessus. Il fit encore abbattre les bois profanes,

& mit en pieces les idoles qui y étoient , & en jeta tous les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoutumés de leur offrir des victimes.

5. De plus il brûla les os des Prêtres // sur leurs autels // , & il purifia Juda & Jerusalem.

6. Il renversa encore tout // dans les villes de Manassé , d'Ephraïm , & de Simeon jusqu'à Neplathali.

7. Et après qu'il eut renversé les autels & les bois profanes , & qu'il eut mis en pieces les idoles , & ruiné tous leurs temples dans toute la terre d'Israël // , il s'en revint à Jerusalem.

8. Ainsi l'an dix-huit de son regne , ayant déjà purifié la terre // & le temple du Seigneur , il envoya Saphan fils d'Eselie , & Maasias gouverneur // de la ville , & Joha fils de Joachaz , son

ptilia succidit atque comminuit : & super tumulos eorum , qui eis immolare consueverant , fragmenta dispersit.

5. Offa præterea sacerdotum combusit in altaribus idolorum , mundavitque Judam & Jerusalem.

6. Sed & in urbibus Manasse , & Ephraim , & Simeon , usque Nephthali , cuncta subvertit.

7. Cumque altaria dissipasset & lucos , & sculptilia contrivisset in frusta , cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israel , reversus est in Jerusalem.

8. Igitur anno octavo decimo regni sui , mundatâ jam terrâ , & templo Domini , misit Sapham filium Eselie , & Maasiam principem civitatis , & Joha filium Joachaz

¶. 5. expl. des Prêtres des idoles.

Ibid. expl. selon la prédition d'un Prophète. Voyez 3. Reg.

¶. 6. expl. Toutes ces abominations.

¶. 7. expl. Il poussa son zèle

jusques sur le royaume d'Israël , dont le Roi avoit été enlevé avec une partie de son peuple , Synops.

¶. 8. expl. la Judée . Ibid. lett. principem , le premier.

à commentariis , ut
instaurarent domum
Domini Dei sui.

secretaire , pour rétablir la
maison du Seigneur son
Dieu :

9. Qui venerunt ad
Helciam sacerdotem
magnum : acceptam-
que ab eo pecuniam ,
quæ illata fuerat in
domum Domini , &
quam congregaverant
Levitæ , & janitores ,
de Manasse , & E-
phraim , & universis
reliquiis Israel , ab
omni quoque Juda ,
& Benjamin , & habi-
tatoribus Jerusalem ,

9. qui étant venu trou-
ver le Grand - Prêtre Hel-
cias , & ayant reçû de lui
l'argent qui avoit été porté
en la maison du Seigneur ,
& que les Lévites & les
Portiers avoient recueilli de
la tribu de Manassé & d'E-
phraïm , & de tout ce qui
étoit resté d'Israël , & en-
core de tout Juda , & Ben-
jamin , & de ceux qui de-
meuroient à Jérusalem ,

10. tradiderunt in
manibus eorum , qui
præterant operariis in
domo Domini , ut in-
staurarent templum ,
& infirma quæque sar-
cirent.

10. ils le mirent entre les
mains de ceux qui faisoient
travailler les ouvriers dans
le temple pour le rétablir ,
& pour en réparer toutes
les ruines //.

11. At illi dederunt
eam artificibus , &
cœmentariis , ut eme-
rent lapides de lapi-
cidinis , & ligna ad
commissuras ædificii ,
& ad contignationem
domorum , quas des-
truxerant reges Juda.

11. Et ceux - ci donne-
rent cet argent à des ou-
vriers & à des tailleurs de
pierres , afin qu'ils en acha-
taffsent des pierres des car-
rieres / , & du bois pour la
charpente , & pour faire les
planchers des maisons que
les Rois de Juda avoient
détruites.

¶. 10. lett. *infirma sarcirent.*
¶. 11. expl. propres à être taillées.

12. Et ces Officiers s'acquittoient fidellement de toutes choses ». Or ceux qui avoient soin de faire travailler les ouvriers , & qui pressoient l'ouvrage , étoient Jahath & Abdias de la race de Merari , Zacharie & Mosolla de la race de Caath ; tous Levites qui scavoient jouer des instrumens.

13. Mais ceux qui portoient les fardeaux pour divers usages , étoient commandés par des Scribes , des Juges & des Portiers de l'ordre des Levites.

14. Or comme l'on transferoit l'argent qui avoit été porté au temple du Seigneur , le Pontife Helcias trouva un livre de la loi ¹² du Seigneur donnée par les mains de Moïse ,

15. & il dit au secrétaire Saphan : J'ai trouvé le livre de la loi du Seigneur dans le temple ; & il le lui mit entre les mains.

16. Et Saphan porta ce
ψ. 12. expl. sans qu'on leur en fit rendre compte. Syrop. ψ. 14. expl. l'original que Moïse avoit laissé , & qu'on de-

12. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpositi operantium , Jahath & Abdias de filiis Merari , Zacharias & Mosollam de filiis Caath , qui urgebant opus : omnes Levites scientes organis canere.

13. Super eos verrò , qui ad diversos usus onera portabant , erant scribæ , & magistri de Levitis janitores.

14. Cumque efferrarent pecuniam , quæ illata fuerat in templum Domini , repperit Helcias sacerdos librum legis Domini per manum Moysii.

15. Et ait ad Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini : & tradidit ei.

16. At ille intulit voit resserrer au côté de l'arc che. Deut. 31. 26. qui avoit été perdu sous Manassæ,

volumen ad regem ,
& nuntiavit ei , dicens : Omnia quæ de-
disti in manu servo-
rum tuorum , ecce
complentur.

17. Argentum, quod
repertum est in domo
Domini , conflare-
runt , datumque est
præfectis artificum ,
& diversa opera fa-
bricantium.

18. Propterea tra-
didit mihi Helcias sa-
cerdos hunc librum .
Quem cum rege præ-
sente recitasset ,

19. audissetque ille
verba legis , scidit
vestimenta sua :

20. & præcepit Hel-
cias , & Ahicam filio
Saphan , & Abdon
filio Micha , Saphan
quoque scribæ , &
Afaæ servo regis , di-
cens :

21. Ite , & orate
Dominum pro me ,
& pro reliquiis Israel
& Juda , super uni-
versis sermonibus li-
bri istius , qui reper-

livre au Roi ; & lui rendant
compte de tout , il lui dit :
Ce que vous aviez com-
mandé // à vos serviteurs
s'execute fidellement.

17. Ils ont ramassé tout
l'argent qu'ils ont trouvé
dans la maison du Seigneur ,
& ils l'ont donné à ceux qui
veillent sur les ouvriers , &
sur les gens de métier qui
font divers ouvrages .

18. Outre cela le Pontife
Helcias m'a encore chargé
de ce livre : & il le lut de-
vant le Roi .

19. Le Roi ayant enten-
du les paroles de la loi , dé-
chira ses vêtemens ,

20. & il donna ses ordres
à Helcias , à Ahicam fils de
Saphan , à Abdon // fils de
Micha , à Saphan secrétaire ,
& à Afaas // serviteur
du Roi , & leur dit :

21. Allez & priez le Sei-
gneur pour moi & pour ce
qui reste d'Israel & de Juda ,
sur tout ce qui est écrit dans
ce livre qui a été trouvé :

¶. 16. lett. donné en main.

¶. 20. expl. Nommé Achobor. 4. Reg. 22. 12.
Ibid. ann. Alaias.

§76 LES PARALIPOMENES.

car la colere du Seigneur est
prête de fondre sur nous,
parceque nos peres n'ont
point écouté les paroles du
Seigneur , & n'ont point ac-
compli ce qui a été écrit
dans ce livre.

22. Helcias & les autres
qui avoient été envoyés par
le Roi , s'en allerent donc
trouver la Propheteſſe Olda,
femme de Sellum fils de
Thecuath , fils de Hasra ,
gardien des vêtemens ; la-
quelle demeuroit à Jerusa-
lem dans la seconde partie
de la ville // : & ils lui di-
rent ce que nous venons de
rapporter ci - dessus.

23. Olda leur répondit :
Voici ce que dit le Seigneur
le Dieu d'Israël : Dites à
l'homme qui vous a envoyé
vers moi :

24. Le Seigneur a dit : Je
vais faire tomber sur ce lieu
& sur ses habitans les maux
& toutes les malédic̄tions
qui sont écrites dans ce livre
qui a été lù devant le Roi
de Juda ;

25. parcequ'ils m'ont

tus est : magnus enim
furor Domini stilla-
vit super nos, eò quod
non custodierint pa-
tres vestri verba Do-
mini, ut facerent om-
nia quæ scripta sunt
in isto volumine.

22. Abiit ergo Hel-
cias , & hi qui simul
à rege missi fuerant ,
ad Oldam propheti-
dem , uxorem Sellum
filii Thecuath , filii
Hasra custodis ves-
tium : quæ habitabat
in Ierusalem in Secun-
da : & locuti sunt ei
verba, quæ suprà nar-
ravimus:

23. At illa respon-
dit eis : Hæc dicit
Dominus Deus Is-
rael : Dicite viro, qui
misit vos ad me :

24. Hæc dicit Domi-
nus : Ecce ego indu-
cam mala super locum
istum , & super habi-
tatores ejus , cuncta-
que maledicta , quæ
scripta sunt in libro
hoc , quem legerunt
coram rege Juda.

25. Quia dereli-

#. 22. expl où étoit le temple. Hieron.

querunt

L I V R E II.

querunt me , & sa-
crificaverunt diis a-
lienis , ut me ad ira-
cundiam provoca-
rent in cunctis ope-
ribus manuum sua-
rum , idcirco stillabat
furor meus super lo-
cum istum , & non
extingueretur .

26. Ad regem au-
tem Juda , qui misit
vos pro Domino de-
precando , sic loqui-
mini : Hæc dicit Do-
minus Deus Israel :
Quoniam audisti ver-
ba voluminis ,

27. atque emolli-
tum est cor tuum , &
humiliatus es in con-
spectu Dei , super his
quaæ dicta sunt contra
locum hunc , & habi-
tatores Jerusalém ,
reveritusque faciem
meam , scidisti vesti-
menta tua , & elevi-
sti coram me : ego
quoque exaudivi te ,
dicit Dominus .

28. Jam enim col-
ligam te ad patres
tuos , & inferēris in
sepulchrum tuum in

C H A P. XXXIV. 577
abandonne , & qu'ils ont sa-
crifié aux dieux étrangers ,
& qu'ils m'ont irrité par
toutes les œuvres de leurs
mains . C'estpourquoi ma
fureur se répandra sur ce
lieu , & elle ne s'appaiera
point .

26. Quant au Roi de Ju-
da , qui vous a envoyés pour
implorer par vos prières la
miséricorde du Seigneur ,
vous lui direz : Voici ce
que dit le Seigneur le Dieu
d'Israël :

27. Parceque vous avez
écouté les paroles de ce li-
vre , que votre cœur en a
été attendri , & que vous
vous êtes humilié devant
Dieu , en attendant les maux
dont Dieu menace ce lieu-
ci , & les habitans de Jérus-
alem ; & parceque vous
avez été touché de ma crainte ,
que vous avez déchiré
vos vêtemens , & que vous
avez pleuré devant moi : je
vous ai aussi exaucé , dit le
Seigneur .

28. C'estpourquoi je
vous ferai reposer avec vos
peres . Vous serez mis en
paix dans votre tombeau , &

O o

578 LES PARALIPOMENES.

vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville & sur ses habitans. Ils vinrent donc rapporter au Roi tout ce que cette Prophète leur avoit dit.

29. Et le Roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda & de Jerusalem ,

30. il monta à la maison du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda , & des citoyens de Jerusalem , des Prêtres , des Levites , & de tout le peuple , depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent *tous* à écouter dans la maison du Seigneur , & le Roi leur lut toutes les paroles de ce livre;

31. & se tenant debout dans son tribunal [¶], il fit alliance avec le Seigneur pour marcher après lui dans ses voies , & pour garder ses préceptes , ses ordonnances & ses cérémonies , de tout son cœur & de toute son ame , & pour accomplir tout ce qui étoit écrit dans ce livre qu'il avoit lû.

V. 31. expl. C'étoit un lieu élevé où l'on montoit par quelques degrés. Voyez ci-dessus 23. 13.

pace : nec videbunt oculi tui omne malum , quod ego induceremus sum super locum istum , & super habitatores eius. Reulerunt itaque regi cuncta quæ dixerat.

29. At ille convocatis universis majoribus natu Juda & Jerusalem ,

30. Ascendit in dominum Domini , unaque omnes viri Juda & habitatores Jerusalem , sacerdotes & Levitæ , & cunctos populus à minimo usque ad maximum. Quibus audi entibus in domo Domini , legit rex omnia verba voluminis :

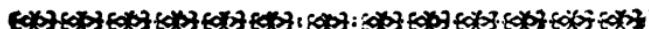
31. & stans in tribunali suo , percussit foedus coram Domino , ut ambularet post eum , & custodiret precepta , & testimonia , & justificationes ejus , in toto corde suo , & in tota anima sua , faceret que quæ scripta sunt in volumine illo quod legerat.

32. Adjuravit quoque super hoc omnes, qui reperti fuerant in Jerusalem & Benjamin : & fecerunt habitatores Jerusalem juxta pactum Domini Dei patrum suorum.

32. Et il fit promettre avec serment la même chose à tous ceux qui s'étoient trouvés à Jerusalem & dans la terre de Benjamin. Et tous ceux qui demeuroient à Jerusalem consentirent à cette alliance du Seigneur le Dieu de leurs peres.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis regionibus filiorum Israel : & fecit omnes, qui residui erant in Israel, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt à Domino Deo patrum suorum.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfans d'Israel : & il obligea tous ceux qui restoient encore dans Israel, de servir le Seigneur, qui étoit leur Dieu. Et tant qu'il vécut ils ne se séparerent point du Seigneur le Dieu de leurs peres.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 3. 4. 5. *D*ès la huitième année de son règne, n'étant encore qu'un enfant, il commença à chercher le Dieu de David son pere, &c.

Josias, dont on a beaucoup parlé en expliquant le quatrième livre des Rois, commença, selon l'Ecriture, à regner dès la huitième année de son âge. Et lorsqu'il étoit en la huitième de son règne, c'est-à-dire, lorsqu'il étoit seulement âgé

O o ij

4. Reg.
22. 23.

§80 LES PARALIPOMENES.

de seize ans , cè que l'Ecriture appelle être encore enfant , il commença à chercher le Dieu de David son pere. La tutelle duroit alors jusqu'à treize ans accomplis. Ainsi Josias à l'âge de seize ans , jouissait déjà de l'administration de son royaume. Et même il étoit marié dès auparavant , puisqu'il paroît par l'Ecriture , qu'il eut un fils cette même année , qui fut nommé Eliaxim , & à qui le Roi d'Egypte fit changer depuis de nom , en le nommant Joakim. Lors donc que Josias commençoit à être maître de sa personne , & qu'il se vit en état de se soutenir par sa propre autorité , il commença , dit l'Ecriture à chercher le Dieu de David son pere.

Cette expression est admirable , & nous fait comprendre que le temps où il vivoit , étoit un temps d'irreligion & de tenebres , où pour connoître la vérité , il étoit besoin de la chercher. Car comme il avoit succédé à un pere très-impie , & que les peuples portés par eux-mêmes au paganisme , ne manquoient jamais de se conformer à l'impieté de leurs Rois , on peut juger s'il étoit aisé à un Prince engagé encore , selon l'expression de l'Ecriture , dans l'enfance , c'est-à-dire , dans une très-grande jeunesse , de percer toutes les tenebres de l'idolatrie qui l'environnoient. Ainsi , lorsque l'Ecriture nous dit , Que Josias commença à chercher le Dieu de David son pere , nous devons entendre , qu'au milieu de ces tenebres de l'impieté qui couvraient le royaume de Juda , Dieu même inspira au fond du cœur de ce Prince le désir de le chercher.

Celui qu'il cherchoit est nommé ici particulièrement le Dieu de David son pere , parce-

Synops.

z. Paral.
36. 5.

L I V R E II. C H A P. XXXIV. 581

que David ne l'avoit jamais abandonné pour adorer les idoles, & avoit toujours cherché à lui plaire & à le faire adorer par tous ses sujets. Mais où est ce donc que Josias cherchoit le Dieu de David ? Cet Estre infini ne l'environnoit-il pas , & ne s'étoit-il pas fait connoître de tous les Juifs par tant de prodiges qu'il avoit faits en leur faveur , & par tant de saintes ordonnances qu'il avoit daigné leur prescrire pour les rendre heureux ? Ce qui est dit dans la suite de ce chapitre , de l'étonnement où fut Josias , en entendant lire le livre du Deuteronomie , qu'on retrouva en ce même-temps , abandonné & negligé , comme dit saint Chrysostome , fait bien juger quel étoit alors le renversement de toute la Religion des Juifs , & l'effroyable ignorance où ils étoient de leur propre loi. Ainsi Josias cherchoit le Dieu d'Israël , au milieu même d'Israël qui l'avoit quitté. Il le cherchoit parmi les Prêtres du temple de Dieu , où il ne le trouvoit plus , parcequ'ils s'étoient eux-mêmes ou abandonnés à l'idolatrie avec leurs Princes , ou relâchés tout-à-fait dans l'observance des préceptes de la loi. Mais il le cherchoit principalement dans soi-même par l'ardeur de ses désirs , voulant connoître ce que le Seigneur demandoit de lui , & désirant très-sincèrement de lui plaire.

*Chrysost.
in Machab.
hom. 9.
tom. 1.
p. 193.*

*. 4. 5. *Il mit en pieces les idoles , dont il jeta les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoutumé de leur offrir des victimes. Il brûla de plus les os de leurs Prêtres sur leurs autels , &c.*

Il étoit très-nécessaire d'inspirer aux Juifs une grande horreur de l'idolatrie. C'est pourquoi

O o iij

le Roi Josias , voulant rétablir au fond de leurs cœurs la profonde vénération qu'ils devoient avoir pour le vrai Dieu , lorsqu'il se vit plus assuré en autorité , & qu'il eut atteint environ l'âge de vingt ans , il ne se contenta pas de briser toutes les idoles qu'il trouva dans son royaume , & d'en répandre tous les restes sur les tombeaux de ceux qui les avoient adorées , mais il fit mourir tous leurs Prêtres , & brûla leurs os sur les autels mêmes consacrés à ces fausses divinités . Il en usa de la sorte pour souiller & ces autels des idoles , & ces tombeaux de leurs adorateurs . Car c'est de même que s'il leur eût dit : Que vos dieux perissent , & soient réduits comme vous en cendres . Vous les avez regardés comme de vrais dieux , en leur immolant des victimes : soyez-en donc les victimes vous-mêmes , & que votre mort apprenne à tout Israël , que quiconque d'entre-nous sacrifie à un autre Dieu qu'à celui qui a délivré son peuple de la servitude de l'Egypte , mérite d'être exterminé du milieu de ce peuple consacré à son service .

^{4. Reg.}
^{22. 23.} Tout le reste de ce chapitre étant expliqué dans le quatrième livre des Rois , il suffit d'y renvoyer ceux qui en pourroient désirer quelques éclaircissements .



CHAPITRE XXXV.

1. Ecit autem Jo-
fias in Jerusa-
lem Phase Domino ,
quod immolatum est
quartâ decimâ die
mensis primi :

2. & constituit sa-
cerdotes in officiis
suis , hortatusque est
eos ut ministrarent in
domo Domini .

3. Levitis quoque
ad quorum eruditio-
nem omnis Israël
sanctificabatur Do-
mino , locutus est :
Ponite arcam in san-
ctuario templi , quod
edificavit Salomon
filius David rex Is-
rael , nequaquam
enim eam ultra por-
tabitis : nunc autem
ministrare Domino
Deo vestro , & po-
pulo ejus Israël .

4. Et præparate
vos per domos & co-
gnationes vestras , in
divisionibus singulo-

*¶. 3. Hebr. Qui étoient char-
gés de l'instruction des peuples ,
& qui étoient saints . i. e. con-
sacrés au Seigneur .*

1. Josias fut ensuite cele- An du
brer à Jérusalem la Pâ- 3381.
que du Seigneur , & elle fut le 18. de
immolée le quatorzième du gne .

2. Il établit les Prêtres
dans leurs fonctions , & les
exhorta de servir dans la
maison du Seigneur .

3. Il parla aussi aux Levi-
tes , par les exhortations de-
quelz tout Israël éroit sanctifi-
é au Seigneur / : Remettez
l'arche dans le sanctuaire
du Temple / que Salomon
fils de David Roi d'Israël a
fait bâtir ; car vous ne la
porterez plus . Ayez seule-
ment soin maintenant de
servir le Seigneur votre
Dieu & son peuple d'Israël .

4. Préparez-vous donc
par vos maisons & par vos
familles , selon la distribu-

Ibid. expl. d'où elle avoit
été brûlée sous le règne d'Amon.
Menoch.

tion de chacun de vous, ainsi que l'avoit ordonné David Roi d'Israël, & que l'a écrit Salomon son fils.

5. Et servez dans le sanctuaire selon la distribution des familles & des compagnies établies parmi les Levites.

6. Après vous être sanctifiés, immolez la Pâque, & disposez aussi vos frères // à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministère de Moïse //.

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solennité de Pâque, des agneaux, & des chevreaux de ses troupeaux, & du reste de son bétail // jusqu'à trente mille, & trois mille bœufs. Le Roi donna tous ces animaux de son propre bien.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avoient promis tant au peuple qu'aux Prières & aux Levites. Quatre cela, Helcias, Zacharie, & Jahiel, qui étoient les premiers officiers de la maison

tum, sicut præcepit David rex Israël, & descripsit Salomon filius ejus.

5. Et ministrare in sanctuario per familias turmasque Leviticas,

6. & sanctificati immolare Phase: fratres etiam vestros, ut possint juxta verba quæ locutus est Dominus in manu Moy-si facere, præparate.

7. Dedit præterea Josias omni populo, qui ibi fuerat inventus in solennitate Phase, agnos & hædos de gregibus, & reliqui pecoris tringinta millia, boum quoque tria millia: hæc de regis universa substantia.

8. Duces quoque ejus, sponte quod vorerant, obtulerunt, tam populo, quam sacerdotibus & Levitis. Porro Helcias, & Zacharias, & Jahiel, principes domus Do-

¶. 6. expl. En les purifiant molé dans les autres sacrifices, selon les ceremonies de la loi. comme les holocaustes ou les lib. d. lett. in manu Moysi. oblations pacifiques.

¶. 7. expl. propre à être im-

mini , dederunt sa-
cerdotibus ad facien-
dum Phase pecora
commixtim duo mil-
lia sexcenta , & bo-
ves trecentos.

9. Chonenias au-
tem , & Semeias ,
etiam Nathanael, fra-
tres ejus , necnon
Hasabias , & Jehiel ,
& Jozabad , prin-
cipes Levitarum , de-
derunt ceteris Levi-
tis ad celebrandum
Phase quinque millia
pecorum , & boves
quingentos.

10. Præparatum-
que est ministerium ,
& steterunt sacerdo-
tes in officio suo :
Levitæ quoque in tur-
mis , juxta regis im-
perium .

11. Et immola-
tum est Phase : asper-
feruntque sacerdotes
manu sua sanguinem ,
& Levitæ detraxe-
runt pelles holocau-
storum :

du Seigneur , donnerent aux
Prêtres pour celebrer cette
Pâque , deux mille six cens
bêtes de menu bétail // , avec
trois cens bœufs .

9. Mais Chonenias avec
Semeias & Nathanael ses
frères ; comme aussi Hasa-
bias , & Jehiel , & Jozabad ,
chefs des Levites , donne-
rent aux autres Levites pour
celebrer la Pâque , cinq mil-
le menues bêtes // , & cinq
cens bœufs .

10. Après que tout fut
préparé pour ce ministère ,
les Prêtres se rendirent à
leurs fonctions ; & les Levi-
tes aussi divisés par compa-
gnies // , selon le commandement
du Roi .

11. On immola donc la
Pâque : & les Prêtres en
répandirent eux-mêmes le
sang , & les Levites écor-
cherent les victimes // des
holocaustes :

¶. 8. & 9. expl. moutons , quoique divisés par bandes selon agneaux , chevreaux . Sept.

¶. 10. expl. Il n'y en avoit pas seulement une troupe com-
me dans les autres temps , mais sous s'y trouverent à la fois ,

à cause de l'em-
preusement où l'on étoit , ce qui

autrement auroit été la fondion des Prêtres .

12. & ils les separerent[¶], pour les distribuer par les maisons & les familles , & pour les offrir au Seigneur , selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse : & ils firent la même chose des bœufs.

13. Ensuite ils firent rôter la Pâque[¶] sur le feu , comme il est écrit dans la loi ; ils firent cuire les victimes pacifiques dans des marmites , des chaudrons , & des pots , & les distribuerent promptement à tout le peuple.

14. Après quoi ils en préparèrent pour eux , & pour les Prêtres : car les Prêtres furent occupés jusqu'à la nuit à offrir les holocaustes & les graisses ; ce qui fut cause que les Levites n'en purent préparer pour eux , & pour les Prêtres fils d'Aaron que les derniers.

15. Les Chanteurs fils d'Asaph étoient aussi là dans leur rang selon l'ordre de

12. & separare- runt es ut darent per domos & familias singulorum , & offer- rentur Domino , si- cut scriptum est in libro Moyse : de bo- bus quoque fecerunt similiter.

13. Et assaverunt phas super ignem , iurta quod in legi scriptum est : pacifi- cas verò hostias co- xerunt in lebetibus , & cacabis , & ollis , & festinatò distribue- runt universæ ple- bi :

14. Ibi autem , & sacerdotibus postea paraverunt : nam in oblatione holocau- storum & ad' pum us- que ad noctem sacer- dotes fuerunt occu- pati : unde Levitas ibi , & sacerdotibus filiis Aaron parave- runt novissimis,

15. Porro canto- res filii Asaph stabant in ordine suo , juxta præceptum David , &

¶. 12. expl. ils separerent pl. *Vatabl. Tirin.*
ce qui devoit être offert en ¶. 13. expl. les agneaux de
holocauste , d'avec ce qui de- Pâque.
voit être la portion du peu-

Asaph , & Heman , & Idithun , propheta-
tarum regis : Janito-
res verò per portas singulas observabant , ita ut nec puncto qui-
dem discederent à ministerio : quam ob
rem & fratres eorum Levitæ paraverunt eis cibos.

16. Omnis igitur cultura Domini ritè completa est in die illa , ut facerent Phase , & offerrent holocausta super altare Domini , juxta præcep-
tum regis Josiae.

17. Feceruntque filii Israël , qui re-
perti fuerant ibi , Phase in tempore il-
lo , & solemnitatem azymorum septem
diebus.

18. Non fuit Pha-
se simile huic in Is-
rael à diebus Samue-
lis prophetæ : sed nec quisquam de cunctis regibus Israël fecit Phase sicut Josias , sacerdotibus , & Le-
vitis , & omni Judæ , & Israël qui repertus

16. Tout le culte du Sei-
gneur fut donc exactement accompli ce jour-là, soit dans la célébration de la Pâque , soit dans l'oblation des holocaustes qui se fit sur l'autel du Seigneur, selon que le Roi Josias l'avoit ordonné.

17. Et les enfans d'Israël qui se trouverent là firent la Pâque en ce temps , & célé-
brerent les azymes durant sept jours.

18. Il n'y eut point de Pâ-
que semblable à celle-ci dans Israël , depuis le temps du Prophète Samuel : & de tous les Rois d'Israël , il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Josias fit avec les Prêtres , les

¶. 18. exp. Par rapport à la que n'avoient fait David & Sa-
liberalité de Josias , qui fit de lomon. Eglise.
plus grands présens au peuple

588 LES PARALIPOMENES.
Levites , tout le peuple de
Juda & ce qui se trouva d'Is-
rael , & les habitans de Je-
rusalem.

19. Cette Pâque fut ce-
lebrée la dix-huitième année
du regne de Josias.

20. Après que Josias eut
réparé le temple , Necho ,
Roi d'Egypte alla porter la
guerre à Charamis ⁴ sur
l'Euphrate. Et Josias mar-
cha pour s'opposer à lui.

21. Mais ce Prince ⁶ lui
envoya des Ambassadeurs ,
qui lui dirent : Qu'avez-
vous à démêler avec moi ,
ô Roi de Juda ? Ce n'est pas
contre vous que je viens au-
jourd'hui ; mais je viens faire
la guerre à une autre mai-
son , contre laquelle Dieu m'a
commandé de marcher en
diligence. Cessez donc de
vous opposer aux desseins de
Dieu qui est avec moi , de-
peur qu'il ne vous tue.

22. Josias ne voulut point
s'en retourner ; mais il se
prépara à le combattre , &

19. Octavo deci-
mo anno regni Josias
hoc Phase celebratum
est.

20. Postquam in-
stauraverat Josias
templum , ascendit
Necho rex Ægypti
ad pugnandum in
Charamis juxta Eu-
phratem : & proce-
dit in occursum ejus
Josias.

21. At ille , missis
ad eum nuntiis , ait :
Quid mihi & tibi est ,
rex Juda ? Non ad-
versum te hodie ve-
nio , sed contra aliam
pugno domum , ad
quam me Deus festi-
natò ire præcepit : de-
fine adversum Deum
facere , qui mecum
est , ne interficiat te .

22. Noluit Josias
reverti , sed præpa-
ravit contra eum bel-
lum , nec acquievit

¶. 20. *lett.* Charamis étoit [loit se tendre maître.
une ville qui appartenoit aux] ¶. 21. *expl.* Necho ,
Assyriens , dont Necho vou-

L I V R E II. C H A P. XXXV. 589
sermonibus Necho
ex ore Dei : verum
perrexit ut dimicaret
in campo Mageddo.

23. Ibique vulneratus à sagittariis , dixit pueris suis : E-ducite me de prælio , quia oppidò vulnera-tus sum.

24. Qui transtu-lerunt eum de currū in alterū currū , qui sequēbatur eum more regio , & aspor-taverunt eum in Je-rusalem , mortuusque est , & sepultus in mausoleo patrum suo-rum : & universus Ju-da & Jerusalem luxe-runt eum ,

25. Jeremias maxi-mè : cujus omnes cantores atque can-tatrices , usque in præsentem diem , la-mentationes super Jo-siam replicant ; & quasi lex obtinuit in Israël : Ecce scrip-

il ne se rendit point à ce que lui dit Necho de la part de Dieu ; mais il continua sa marche pour lui livrer bataille dans le champ de Mageddo / .

23. Et étant là il fut bles-sé par des archers , & il dit à ses gens : Tirez-moi d'ici : parceque je suis extrême-ment blessé .

24. Ils le transporterent d'un char dans un autre qui le suivait , selon la coutume des Rois , & ils le portèrent à Jérusalem . Il mourut , & il fut mis dans le tombeau de ses peres : & tout Juda & Jérusalem le pleura ,

25. particulierement Je-remie , dont les lamentations sur la mort de Josias se chantent jusques à cette heure par les musiciens & les mu-siciennes : & c'est ce qui a passé comme une espece de loi dans Israël . On les trou-

¶. 21. expl. qui est en la tribu de Manassé. Jof. 17. Ainsi l'on voit que Josias ne s'opposoit à l'Egyptien que parcequ'il passoit sur ses terres. Cependant Dieu ne laissa pas de le frapper , | parcequ'il s'opposoit à ses vo-lontés , qui lui étoient appa-remment confirmées par quel-que Prophète , comme Jeremie ou autre .

ve écrites dans ses Lamentations⁴.

26. Or le reste des actions de Josias & toutes ses bonnes œuvres conformes à ce qui est ordonné par la loi de Dieu,

27. & tout ce qu'il a fait tant au commencement qu'à la fin de son regne, est écrit dans livre des Rois de Juda & d'Israël.

¶. 25. expl. Jeremie ayant rusalem. Et notre historien dit écrit plusieurs Lamentations, que l'on trouvera celle-ci parmi les autres celle où il mi les autres, Menoch, déplore la ruine future de Je-

tum fertur in lamentationibus.

26. Reliqua autem sermonum Josiae & misericordiam ejus, quæ lege præcepta sunt Domini;

27. opera quoque illius prima & novissima, scripta sunt in libro regum Juda & Israël.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 3. *Il parla aussi aux Levites, par les exhortations desquels tout Israël étoit sanctifié au Seigneur, & il leur dit : Mettez l'arche dans le sanctuaire du temple, &c.*

Il semble que les Levites faisoient alors en quelque sorte la fonction dont se sont depuis acquittés les Diacones dans l'Eglise, lorsqu'ils étoient, selon le langage des anciens, comme les yeux de l'Evêque, pour examiner tout ce qui se passoit parmi le peuple, qu'ils travailloient par son ordre à conserver la discipline parmi les fidèles, & que dans le temps des saints mystères, ils crioient, Que les choses saintes étoient pour les Saints, & que les profanes & les pecheurs eussent à se reti-

LIVRE. II. CHAP. XXXV. 391
ter. Les Levites étoient donc chargés aussi dans le temps des Juifs, d'instruire ces peuples, & de les faire souvenir de ce qu'ils avoient à faire pour se sanctifier, c'est-à-dire, pour se purifier des impuretés légales, & se rendre dignes de se présenter devant le Seigneur, & de s'acquitter de leurs devoirs dans le Temple.

L'ordre que Josias donne à ces Levites, de mettre l'arche dans le sanctuaire du Temple de Dieu, fait bien voir qu'elle n'y étoit donc pas. Aussi il falloit que sous le règne de quelqu'un des Rois ses prédecesseurs, cette arche sainte en eut été enlevée par une suite de l'impiété de ces Princes, qui avoient entièrement profané la maison consacrée à la gloire du Seigneur, en y faisant même éllever des statues des fausses divinités. Et il n'est point surprenant que quelqu'un de ces Princes idolâtres ait fait transporter l'arche du Dieu d'Israël hors de ce Temple; puisque nous voyons que le Roi Achaz en a^{4. Reg. 16. 14. 2. Paral. 22. 24.} fait transporter l'autel d'airain si célèbre pour les sacrifices, & briser tous les vaisseaux destinés au ministère sacré de la maison du Seigneur. Mais comme on a remarqué, que le Roi Ezechias fit rétablir toutes choses dans le Temple, & que Manassé, depuis qu'il fit pénitence de toutes les abominations, leva de même tous les scandales qu'il avoit causés, en rendant à Dieu toute la gloire qu'il lui devoit; on ne peut pas croire que l'arche, qui a toujours été regardée comme la chose la plus sainte de la Religion des Juifs, ait pu être négligée par l'un ou l'autre de ces deux Princes. Ainsi il paraît très-vrai-semblable, que ce fut sous le règne impie d'Amon

fils de Manassé, que cette arche sainte fut transportée hors du Temple, par un mépris très-ériminel qu'eut ce Prince pour la majesté de Dieu. Mais Josias se hâta de reparer cet outrage que son pere lui avoit fait, en la faisant replacer au lieu destiné pour sa demeure.

Ce qu'il dit ensuite aux Levites, Qu'ils *ne seraient plus obligés de la porter*, tendoit seulement à les faire souvenir que le lieu de l'arche étant fixe, & eux n'étant plus par consequent occupés à la porter, comme autrefois, sur leurs épaules, toutes les fois que le camp des Israélites changeoit, ils devoient uniquement s'appliquer aux autres fonctions de leur ministère, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, *à servir Dieu & son peuple*. Car c'est en effet à cette fin principale que se doivent rapporter tous les exercices que font dans l'Eglise ces saints ministres. Et si toutes leurs différentes fonctions ne se terminent à rendre à *Dieu* le service qu'ils lui doivent comme *à leur Seignour*, par le culte d'un amour pur & fervent, *colitur enim Deus amando*, & aux fidèles par tous les devoirs les plus exacts que la charité & l'obligation de leur ministère exigent d'eux; on peut dire que c'est en vain qu'ils font profession de l'honorer, lorsqu'ils négligent l'essentiel de sa Religion, selon qu'il le dit lui-même: *In vanum autem me colunt.... relinquentes mandatum Dei.*

Marc. 7. 7. 8. Josias donna aussi à tout le peuple qui se trouva là à la solennité de Pâque, des agneaux & des chevreaux.... jusqu'au nombre de trente mille... Les premiers officiers du Temple donnerent aux Prêtres pour célébrer cette Pâque,

¶ 7. 8. 9. Josias donna aussi à tout le peuple qui se trouva là à la solennité de Pâque, des agneaux & des chevreaux.... jusqu'au nombre de trente mille... Les premiers officiers du Temple donnerent aux Prêtres pour célébrer cette Pâque,

que deux mille six cens bêtes de menu bétail, &c.

Il éroit de la charité & de la generosité , tant du Roi que des principaux de sa Cour , & des personnes les plus riches , d'aider le peuple , & les Prêtres & les Levites à offrir à Dieu divers sacrifices , afin que l'on vît alors une figure de ce qui devoit , selon saint Paul , se pratiquer dans la suite parmi les fidèles . *Je n'entends pas* , disoit cet Apôtre à ceux de l'Eglise de Corinthe , <sup>Cor. 8.
3. 14.</sup> *que les autres soient soulagés , & que vous soyez surchargés ; mais que pour ôter l'inégalité , votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté , afin que votre pauvreté soit soulagée un jour par leur abondance , & qu'ainsi tout soit réduit dans l'égalité :* c'est-à-dire , qu'il se doit faire un saint commerce de la charité entre les Rois & les peuples , entre les riches & les pauvres , en sorte que l'abondance des uns supplieant à la pauvreté des autres , ils soient en état d'offrir tous ensemble des sacrifices de reconnoissance & de louange à la majesté de celui qui est également le Seigneur des riches , & le Dieu des pauvres .

Il est parlé en ce lieu , & d'agneaux , & de chevreaux , & de bœufs , &c. parcequ'on n'immoloit pas seulement l'agneau paschal dans cette grande solennité , mais qu'il paroît par l'Ecriture , <sup>Num. 8.
16. &c.</sup> que l'on sacrifioit encore différentes sortes de bêtes dans tout le temps que duroit cette fête si solennelle . Ainsi la grande pieté du Roi Josias ayant excité une louable émulation dans tous les Grands de Juda , pour reconnoître par leurs hommages la souveraineté suprême du Dieu de leurs peres , on immola en cette Pâque un très-grand nombre de victimes à sa gloire , & on s'efforça

Pp

de reparer en quelque sorte par la multitude de ces sacrifices , les horribles indignités qui s'étoient commises dans ce même lieu contre son honneur.

¶. 22. *Josias ne voulut point s'en retourner ; mais il se prépara à le combattre : & il ne se rendis point à ce que Necho lui dit de la part de Dieu.*

Nous avons déjà parlé de cette action du Roi Josias, en expliquant le quatrième livre des Rois.

4. Reg. 23. 29. Il suffit donc d'ajouter ici, Que le Roi d'Egypte marchoit alors contre le Roi des Assyriens , en ayant , comme il l'affuroit , & comme l'Ecriture même semble le dire en ce lieu , reçû un ordre du ciel , soit en songe , soit par un Prophete , *Hieron. Epiph. ad Ctesiph.* comme l'a crû saint Jerôme , soit enfin par quelqu'autre voie. Ainsi le Roi de Juda auroit dû , ou consulter un Prophete sur cette guerre qu'il entreprenoit , ou ne la pas entreprendre sans être assûré que Necho en voulût à son Royaume , ou au moins s'en desister , & se tenir seulement sur ses gardes , lorsque ce Prince lui envoya dire : *Qu'il n'avoit rien à démêler avec lui ; que c'étoit contre une autre maison que le Seigneur l'envoyois en diligence ; & qu'il cesserât de s'opposer aux ordres de Dieu.*

Il est vrai , comme on l'a marqué ailleurs , qu'il n'étoit pas obligé d'ajouter foi tout d'un coup à ce que le Roi d'Egypte lui fit dire de sa part. Mais aussi il semble que la pieté , qui doit toujours inspirer aux bons Princes de l'éloignement des guerres , devoit l'arrêter un peu en cetre rencontre , & le porter à s'affûrer autant qu'il pourroit , à l'exemple du saint Roi David , dont il tâchoit d'imiter la conduite , si c'étoit la volonté du Sei-

gneur qu'il marchât contre les Egyptieus , lorsque leur Roi l'assûroit qu'il marchoit lui-même par l'ordre de Dieu contre les Assyriens. Ainsi il est difficile de justifier entierement Josias en cette rencontre. Et la maniere dont Dieu le punit temporellement de cette faute , en permettant qu'il reçût une playe mortelle dans le combat , & qu'il en mourût ensuite , nous donne lieu de trembler , lorsque nous considerons que les plus justes ne sont point en assûrance tant qu'ils vivent sur la terre ; & sur tout , qu'il est très-rare de conserver jusqu'à la fin une exacte humilité & une entiere fidelité , lorsqu'on se voit élevé au-dessus des autres , & par consequent exposé à une continuelle tentation de l'orgueil.

Mais à Dieu ne plaît que nous regardions Josias comme étant déchù alors tout-à-fait de cet état de justice où la grace du Seigneur l'avoir établi. La faute qu'il put commettre en cela , étoit du nombre de celles dont Dieu par son infinie misericorde , se sert très-avantageusement pour humiliet ceux qui sont à lui. Elle l'obligea de s'abaisser & de s'aneantir au fond de son cœur. Et lui faisant perdre un Royaume temporel avec la vie , elle nous donne sujet de comprendre en même-temps , combien les moindres pechés sont grands devant Dieu ; puisqu'ils rendent dignes ceux qui les commettent , d'être privés de ce qui paroît le plus grand aux yeux des hommes ; & que Dieu même use envers eux de misericorde , en les traitant de la sorte.

On ne peut douter que le Prince dont nous parlons ne fut de ce nombre ; puisque l'Ecriture a fait elle-même long-temps après sa mort , cet

Ecdi. 4^e. 20^e. éloge singulier de sa pieté : *La memoire de Josias est comme un parfum d'une odeur admirable, composé par un excellent parfumeur. Son souvenir sera doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel, & comme un concert de musique dans un festin de vins délicieux. Il a été destiné divinement pour faire rentrer le peuple dans la pénitence : & il a exterminé les abominations de l'impétue. Il a marché vers le Seigneur avec un cœur droit : & dans un temps de pechez, il s'est affermi dans la pieté. Hors David, Ezechias, & Josias, tous ont peché Dieu n'a donc compté pour rien la faute de ce pieux Prince, non plus que celle d'Ezechias, & de David ; puisqu'en parlant de ceux qui avoient péché, il en excepte David, Ezechias, & Josias : non qu'ils n'eussent effectivement péché ; mais parceque la ferveur de leur pieté, & leur pénitence couvroit à ses yeux les pechés qu'ils avoient commis, en sorte qu'il ne s'en souvenoit plus.*





CHAPITRE XXXVI.

1. Tulit ergo po-
pulus terræ
Joachaz filium Josiæ,
& constituit regem
pro patre suo in Jeru-
salem.

2. Viginti trium
annorum erat Joa-
chaz cùm regnare
cœpisset, & tribus
mensibus regnavit in
Jerusalem.

3. Amovit autem
eum rex Ægypti cùm
venisset in Jerusalem,
& condemna vit ter-
ram centum talentis
argenti, & talento
auri.

4. Constituitque
pro eo regem, Eliakim
fratrem ejus, su-
per Judam & Jerusa-
lem: & vertit nomen
ejus Joakim: ipsum
verò Joachaz tulit
secum, & abduxit in
Ægyptum.

5. Viginti quinque

1. Le peuple de ce pays
prit donc Joachaz fils
de Josias, & l'établit Roi
en la place de son pere dans
Jerusalem.

2. Joachaz avoit vingt-
trois ans quand il commen-
ça à regner, & il regna
trois mois dans Jerusalem.

3. Mais le Roi d'Egypte //
étant venu à Jerusalem le
déposa, & condamna le pays
à lui donner cent talens d'ar-
gent, & un talent d'or //.

4. Et il établit Eliakim
son frere Roi en sa place
sur Juda & sur Jerusalem,
& l'appella Joakim //. Et a-
près s'être saisi de Joachaz,
il l'emmena en Egypte avec
lui.

5. Joakim avoit vingt-

Ψ. 3. expl. Necho , nommé ci-dessus.

Ibid. expl. qui ensemble font près de cinq cens vingt-sept mille cinq cens livres.

Ψ. 4. expl. pour marque que comme il tenoit de lui son nom , il en tenoit aussi la puissance.

cinq ans quand il commença à regner, & il regna onze ans à Jérusalem : mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

annorum erat Joakim cum regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jérusalem : fecitque malum coram Domino Deo suo.

6. Ce fut contre lui que marcha Nabuchodonosor Roi des Chaldéens , & l'ayant chargé de chaînes il l'emmena à Babylone¹¹.

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldaeorum , & vincitum catenis duxit in Babylonem.

7. où il transporta aussi les vases du Seigneur , & les mit dans son temple.

7. Ad quam & vasta Domini transtulit, & posuit ea in templo suo.

8. Le reste des actions de Joakim , & des abominations qu'il commit & qui se trouverent en lui , est contenu dans le livre des Rois de Juda & d'Israël. Son fils Joachin regna en sa place.

8. Reliqua autem verborum Joakim , & abominationum ejus , quas operatus est , & quae inventa sunt in eo , continentur in libro regum Juda & Israël. Regnavit autem Joachin filius ejus pro eo.

9. Joachin avoit huit ans quand il commença à regner¹², & il regna trois mois & dix jours dans Jérusalem, où il commit le mal en la présence du Seigneur.

9. Octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, & tribus mensibus , ac decem diebus regnavit in Jérusalem, fecitque malum in conspectu Domini.

V. 6. ex. C'est d'ici que commencent les 70. années de la captivité, qui est la 4. du règne de Joakim , première de Nabuchodonosor. *Jer. 25. 1. An du monde 3398. avant J. C. 606. Uſſer.*

V. 9. ex. avec son pere. Car il

en avoit 18. (4. *R. 24. 8.*) quand il commença à régner seul. *Toscas.* Ou plutôt il en avoit huit, non de la naissance , mais du commencement de la captivité où les tenoit Nabuchodonosor. *Uſſer. in fine sua chronol.*

10. Cumque anni circulus volveretur , misit Nabuchodonosor rex , qui adduxerunt eum in Babylone , asportatis simul preciosissimis vasibus domus Domini . Regem vero constituit Sedeciam patrum eius super Judam & Jerusalem .

11. Viginti & unius anni erat Sedecias cum regnare coepisset , & undecim annis regnavit in Jerusalem .

12. Fccitque malum in oculis Domini Dei sui , nec erubuit faciem Jeremias prophetarum , loquentis a se ex ore Domini .

13. A rege quoque Nabuchodonosor recessit , qui adjuraverat eum per Deum : & induravit cervicem suam & cor , ut non reverteretur ad Dominum Deum Israel .

14. Sed & universi principes sacerdotum , & populus , pravari-

10. Et à la fin de l'année , le Roi Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenèrent à Babylone , & emporterent avec lui les vases les plus précieux de la maison du Seigneur ; & il établit Roi en sa place sur Juda & Jérusalem , son oncle Sedecias .

11. Sedecias avoit vingt & un an quand il commença à regner , & il regna onze ans à Jérusalem .

12. Il fit le mal en la présence du Seigneur son Dieu , & il n'eut point de respect pour la présence du Prophète Jérémie , qui lui parloit de la part du Seigneur .

13. Il se revolta même contre le Roi Nabuchodonosor , à qui il avoit juré fidélité , en employant le nom de Dieu^o. Il endurcit donc sa tête & son cœur pour ne plus retourner au Seigneur le Dieu d'Israël ,

14. Et même tous les Princes des Prêtres & le peuple s'abandonnerent à tou-

♦. 13. C'est pour cela qu'il avoit changé son nom de *Mashanias* en celui de *Sedecias* , qui signifie justice de Dieu .

tes les abominations des Gentils , & ils profanerent la maison du Seigneur qu'il avoit sanctifiée // pour soi à Jerusalem.

15. Or le Seigneur le Dieu de leurs peres leur adressoit souvent sa parole par l'entremise // de ceux qu'il leur envoyoit ; & il ne cessoit de leur donner , soit de nuit , soit de jour , des avertissemens // , afin qu'il pût pardonner à son peuple & à sa maison//.

16. Mais eux se mocquent des personnes que Dieu leur envoyoit , ils méprisoient ses paroles , & traitoient très-indignement ses Prophetes , jusqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre son peuple , & que le mal fût sans remede.

17. Car il fit venir contre eux le Roi des Chaldéens , qui égorgea leurs enfans dans la maison de son sanctuaire ; sans avoir pitié ni des jeunes gens , ni des jeu-

cati sunt iniquè juxta universas abominationes gentium , & polluerunt domum Domini , quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.

15. Mittebat autem Dominus Deus patrum suorum ad illos per manum auctiorum suorum , de nocte consurgens , & quotidie commonens : cà quod pareceret populo & habitaculo sua.

16. At illi subsannabant nuntios Dei , & parvipendebant sermones ejus , illudebantque Prophetis , donec ascenderet furor Domini in populum ejus , & esset nulla curatio.

17. Adduxit enim super eos regem Chaldaeorum , & interfecit juvenes eorum gladio in domo sanctuarii sui : non est misertus adolescentibus , & vir-

¶. 14. *Hebr.* qu'il avoit sanctifiée. *Expl.* par plusieurs fois de sa présence.

¶. 15. *lessr.* par les mains .

Ibid. expl. ne perdant aucune occasion de leur donner des avis salutaires.

Ibid. expl. à son temple où il faisoit sa demeure.

LIVRE II. CHAP. XXXVI. 601
ginis , & senis , nec
decrepiti quidem , sed
omnes tradidit in ma-
nibus ejus.

18. Universaque va-
sa domûs Domini ,
tam majora quâm mi-
nora , & thesauros
templi , & regis , &
principum , transtulit
in Babylonem .

19. Incenderunt
hostes domum Dei ,
destruxeruntque mu-
rum Jerusalém , uni-
versas turres combus-
serunt , & quidquid
pretiosum fuerat , de-
moliti sunt .

20. Si quis evaserat
gladium , ductus in
Babylonem servivit
regi , & filiis ejus ,
donec imperaret rex
Persarum ,

21. & completeretur
sermo Domini ex ore
Jeremiæ , & celebra-
ret terra sabbata sua :
cunctis enim diebus
desolationis egit sab-

nes filles , ni des personnes
âgées , ni même de ceux
qui étoient dans la dernière
vieillesse , Dieu les livra tous
entre ses mains ;

18. comme aussi tous les
vaissœux du temple , tant
grands que petits , tous les
tressors de la maison de Dieu
& de celle du Roi & des
Princes , qu'il fit emporter
à Babylone .

19. Les ennemis ensuite
brûlerent la maison du Sei-
gneur , & ruinerent les murs
de Jerusalem , ils mirent le
feu à toutes les tours , & dé-
truisirent tout ce qu'il y avoit
de précieux .

20. Si quelqu'un avoit
échappé la mort , il étoit
emméné à Babylone pour
être esclave du Roi & de
ses enfans [¶] , jusqu'à ce que
Dieu mit le Roi de Perse [¶]
sur le trône ;

21. & que la parole du
Seigneur s'accomplit , qui
avoit été prononcée par la
bouche de Jeremie ; & que
la terre celebrât ses jours de

*. 20. expl. de ses descendans. Evilmerodach son fils , & Bal-
thalat son petit-fils.

Ibid. expl. Cyrus.



sabbat //; car elle fut dans un sabbat continuell// durant tout le temps de la desolation, jusqu'à ce que les soixante-dix ans // fussent accomplis.

22. Mais dans la premiere année de Cyrus Roi des Perſes, le Seigneur pour accomplir la parole qu'il avoit dite par la bouche du Prophete Jeremie, toucha le cœur de Cyrus Roi des Perſes, qui commanda de publier dans tout son royaume l'Edit qui suit, & d'en expedier même les patentes en cette forme :

23. Voici ce que dit Cyrus: Le Seigneur le Dieu du ciel m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains ; & il m'a aussi commandé de lui bâtit une maison dans Jerusalem qui est dans la Judée. Qui d'entre vous se trouve être de son peuple? Je souhaite que le Seigneur son Dieu soit avec lui. Qu'il parte donc promptement //.

batum , usque dum completerentur septuaginta anni.

22. Anno autem primo Cyri regis Perſarum , ad explendam sermonem Domini , quem locutus fuerat per os Jeremiae , suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Perſarum : qui iussit prædicari in universo regno suo , etiam per scripturam , dicens :

23. Hæc dicit Cyrus rex Perſarum : Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus exili , & ipse præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem , quæ est in Iudea : quis ex vobis est in omni populo ejus ? sit Dominus Deus vus cum eo , & ascendarat.

¶. 21. lett. celebraret sab-
bara sua.

Ibid. lett. egit sabbatum.

Ibid. expl. de servitude.

¶. 23. ce verset est le com-

mencement de l'Edit de Cyrus , dont la suite est dans le premier chapitre d'Esdras , qui doit être inseparablement uni à ceci.



SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 2. 3. *J*oachaz avoit vingt-trois ans quand il commença à regner, & il regna trois mois dans Jérusalem. Mais le Roi d'Egypte étant venu à Jérusalem, le déposa, &c.

L'Ecriture nous marque ailleurs la raison pour laquelle la divine providence permit que le Roi ^{4. Reg. 23. 32.} d'Egypte eut l'avantage sur Joachaz Roi de Juda, & qu'il le fit prisonnier ; car elle declare que ce Prince *fit le mal devant le Seigneur*, c'est-à-dire, qu'en ce peu de temps qu'il regna, qui ne fut que de trois mois, il s'abandonna à l'impiété ; & qu'il *commis tous les mêmes crimes que ses peres avoient commis*. Qui ne sera étonné encore une fois, en considerant que Josias, ce Roi si pieux, dont nous venons de parler, soit sorti d'une tige aussi corrompue qu'étoit Amon fils de Manassé ; & qu'il ait eu pour fils & pour successeur Joachaz, dont l'impiété lui fit meriter d'être esclave de Necho ? A peine ce jeune Prince avoit commencé à regner, qu'il renversa par son exemple tout le bien qu'avoit pu produire la piété de son pere. Trois mois seulement de regne effacent de son esprit toute la vertu qu'il lui avoit inspirée. Il paroisoit un homme consommé dans l'impiété, avant presque qu'il eût eu le temps de donner des marques de sa conduite. Et l'on peut dire de lui, quoiqu'en un sens tout opposé, ce que l'Esprit saint dit du juste dans la Sagesse : *Qu'ayant peu vécu, ou peu régné, il ne*

Sapient. laisse pas de remplir la course d'une longue vie ;
4. 13. ou d'un long regne : *Consummatus in brevi, ex- plavit tempora multa.*

Mais comme ce Prince se hâta , pour le dire ainsi , de courir dans la voie de l'impétet & de l'injustice ; le Seigneur aussi se hâta de lui faire ressentir les tristes suites de cet horrible déré-glement , qui l'avoit fait dégénérer en si peu de temps de la sainteté , dont son pere lui avoit donné l'exemple. Et l'on peut bien dire encore du saint Roi Josias à l'égard de Joachaz , ce que Dieu ajoute dans le même livre de la Sagesse ; *Que ce juste , tout mort qu'il étoit , condamnoit très-severement ce fils impie qui le survi-*

Ibid. 16. voit : Condemnat autem justus mortuus viros impios.

* 6. Ce fut contre lui que marcha Nabuchodonosor Roi des Chaldéens ; & l'ayant chargé de chaînes , il l'emmena à Babylone.

On a remarqué ailleurs , ce qu'il n'est pas inutile de repeter en ce lieu , Que le Prophète Jeremie dit quelque chose qui paroît contraire à ceci , lorsqu'il declare de la part de Dieu , *Que la sepulture de Joakim seroit comme celle d'un âne mort : qu'on le jetteoit tout pourri hors les portes de Jerusalem.* Car si Joakim fut mené à Babylone , comment mourut-il à Jérusalem ? Pour concevoir donc comment ce passage de Jeremie , & celui des Paralipomenes que nous expliquons , se doivent entendre , il est nécessaire de les éclaircir tous deux par cet autre du quatrième livre des Rois , qui porte ; Que Joakim fut vaincu par Nabuchodonosor , & lui demeura assujetti pendant trois

Ferem.

“ ”

4. Reg.
24. 10.
Orc.

ans : mais qu'ayant voulu ensuite secouer le joug de ce Prince , Dieu envoya contre lui des troupes de Chaldéens , de Syriens , de Moabites , & d'Ammonites , qui exterminèrent tous ses Etats , ^{Hieron.} _{in Jer.} & qui le tuèrent aussi lui - même , selon saint Jérôme.

Ainsi ce que l'Ecriture dit en ce lieu , Que *Nabuchodonosor chargea Joakim de chaînes & l'emmena à Babylone* , marque seulement , selon quelques Interpretes , qu'il l'avoit fait enchaîner pour les mener en captivité. Mais depuis , comme il se fut sans doute racheté , Nabuchodonosor le relâcha , soit avant son arrivée à Babylone , soit même avant qu'il l'eût fait sortir de Jérusalem ; à condition toutefois , qu'il tiendroit de lui son royaume , & qu'il lui payeroit tribut. Ainsi Joakim vécut trois ans dans cet assujettissement sous Nabuchodonosor. Mais parcequ'il voulut depuis se délivrer de cette honteuse dépendance , & que cependant il ne vouloit pas non plus dépendre du Dieu d'Israël , qui l'avoit assujetti à ce Prince étranger pour le punir de ses crimes , il merita de tomber dans un second châtiment plus rigoureux que le premier. Ainsi il perdit & le royaume & la vie par la violence de ces troupes de différentes nations , que le Seigneur envoya lui-même , dit le sacré texte , contre lui. Et ce fut alors que , selon la prédiction du Prophète Jérémie , il demeura même sans sépulture ; en sorte que *son corps fut jeté pourri hors les portes de Jérusalem , comme celui d'un âne mort*. Cela fait sans doute horreur à entendre ; mais rien cependant n'est plus capable de nous faire

concevoir quelle doit être aux yeux de Dieu l'horrible difformité d'une ame , qui en refusant à son Createur les justes hommages qui lui sont dûs , merite que son corps même soit traité comme celui des plus viles bêtes que l'on traite avec le dernier mépris.

¶. 8. *Le reste des actions de Joakim , & des abominations qu'il commit , & qui se trouverent en lui , est rapporté dans les annales des Rois de Juda & d'Israël , &c.*

Etius.

Les Hebreux avec plusieurs autres Interpretes, disent que ces *abominations* qui se trouverent, selon l'Ecriture , en la personne de *Joakim* , se doivent entendre de quelques signes ou caractères particuliers que ce Prince impie avoit lui-même fait imprimer sur la chair en l'honneur des idoles qu'il adoroit , & dont il tenoit à gloire de porter les marques. Et ils ajoutent , que l'on découvrit ces impressions profanes sur son corps, lorsqu'il fut jeté hors la ville de Jerusalem , & qu'il demeura sans sepulture comme celui d'une bête. On voit en effet encore aujourd'hui plusieurs imposteurs , qui se jouant de la vanité des hommes superstitieux & credules , impriment sur eux , ou leur donnent certains caractères & certaines figures , en les assurant en même temps des effets qu'ils doivent produire. Ainsi les adorateurs des idoles se faisoient des incisions , ou s'imprimoient certains signes qui marquoient la détestable dépendance où ils étoient de ces faux-dieux , qu'ils reconnoissoient pour leur maîtres.

Mais sans rejeter ni approuver cette explication du passage dont nous parlons , il semble

L I V R E II. C H A P. XXXVI. 607
qu'on peut l'entendre aussi avec un savant Auteur , d'une autre maniere plus simple , & conforme même au langage assez ordinaire de l'Ecriture , en disant que cette expression par laquelle l'Ecrivain sacré parle ici des abominations qui se trouverent en Joakim , ne marque autre chose que les abominations dont il se trouva coupable. Car c'est ainsi qu'il est dit ailleurs : *L'iniquité ne s'est point trouvée en moi ;* ^{Ps. 16. 3.}
& autre part : *La science & la sagesse se sont trouvées en lui.* Il n'est donc pas nécessaire de se figurer , que des caractères sensibles de l'impiété de Joaxim fussent imprimés exterieurement sur son corps. L'ame de ce Prince en portoit d'autres très-visibles aux yeux de Dieu. Et c'est ainsi que J E S U S - C H R I S T fait dire dans l'Apocalypse à l'Ange de l'Eglise de Sardes , qu'il ne trouvoit point ses œuvres pleines devant ^{Apocal.} *Dieu* , c'est-à-dire , que toutes les ames portent véritablement chacune leurs caractères , ou de pieté ou d'impiété , de cupidité ou de charité , d'humilité ou d'orgueil , d'élection ou de reprobation. C'est Dieu seul qui découvre par sa lumiere tous ces divers caractères dans les ames ; mais avec cette difference que ceux de la pieté , de la charité , de l'humilité & de l'éternelle élection , ne sont imprimés en elles que par le doigt adorahle de son Saint-Esprit : au-lieu que ceux de l'impiété , & de la cupidité , de l'orgueil & de la reprobation , sont leur propre ouvrage , & celui du Prince de tous les méchans. Or ce n'est qu'après la mort que *se trouvent & se reconnoissent ces caractères si differens des ames des hommes ; tout étant mêlé*

& confondu pendant cette vie , & n'étant permis à personne de faire ce discernement jusques au jour des lumieres , où toutes ces choses seront trouvées devant Dieu , & paroîtront en effet telles qu'elles sont.

¶. 10. Le Roi Nabuchodonosor envoia des troupes qui l'emmenerent à Babylone , &c.

Tout ce qui regarde la captivité de Joachin fils de Joakim est rapporté plus en détail dans le quatrième livre des Rois , où il est marqué , Que ce Prince ayant commis les mêmes crimes que son pere , les officiers du Roi de Babylone vinrent assieger Jerusalem , & l'enfermerent par une circonvallation , Que Nabuchodonosor vint aussi lui-même en personne , pour presser davantage cette ville , Que Joachin se voyant alors pressé , suivit le conseil de Jeremie , qui declaroit aux habitans de Jerusalem de la part de Dieu , que pour éviter la mort , ils devoient se rendre à Nabuchodonosor , & qu'étant venu se remettre entre les mains de ce Prince avec sa mere , ses serviteurs , ses Princes & ses eunuques , il fut ainsi transferé à Babylone , sur quoi l'on peut voir les explications du vingt-quatrième chapitre de Jeremie , sans qu'il soit besoin de les repeter ici . L'on voit encore dans les explications de la suite de ce Prophete tout ce qui regarde l'impiété de Sedecias successeur de Je-chonias ; son extrême obstination à résister aux remontrances de Jeremie , & sa ridicule credulité à l'égard des faux-prophetes , qui lui promettoient toujours , contre les oracles du Seigneur , une victoire imaginaire ; le déréglement & l'impiété tant des Prêtres que des peuples , qui

4. Reg.
24. 8. ¶
scq.

Jerem.
24.

qui se mocquoient des personnes que Dieu même leur envoyoit , qui les maltraitoient , & méprisoient sa parole ; & enfin la dernière desolation de Jerusalem , de son Roi & de tous ses habitans. C'est pourquoi nous n'en disons rien ici , ayant déjà éclairci très-amplement toutes ces choses.

V. 15. *Or le Seigneur , le Dieu de leurs peres leur adressoit souvent sa parole par l'entremise de ceux qu'il leur envoyoit , & il ne cessoit de leur donner , soit de nuit , soit de jour , des avertissemens , afin qu'il pût pardonner à son peuple , &c.*

Plus la justice de Dieu étoit prête à fondre sur sa propre ville de Jerusalem & sur son Temple , plus sa divine misericorde paroissoit en quelque sorte s'y opposer. Et c'est pour cela qu'il est dit ici , Que le Seigneur le Dieu de leurs peres , c'est-à-dire , celui que leurs peres Abraham , Isaac & Jacob avoient toujours adoré & aimé comme leur Dieu & leur Seigneur , se souvenant de l'humble fidélité de ces anciens Patriarches , faisoit parler par ses Prophètes à leurs enfans , pour les porter à se convertir à lui. Il ne cessoit , dit l'Ecriture , de leur donner , soit de nuit , soit de jour , des avertissemens , afin qu'il pût pardonner à son peuple : ce qui est la même chose que si l'Ecriture nous disoit , Que Dieu employoit tous les moyens qu'on autoit pu désirer , pour porter ce peuple à reconnoître ses égaremens , & à faire pénitence , afin qu'il lui pardonnât.

Mais Dieu ne pouvoit-il donc pas , dira quelqu'un , pardonner à Israel qu'il avoit choisi pour son peuple , & épargner son propre Temple ?

Q q

Ne pouvoit-il pas d'une parole changer le cœur de ce peuple , & le rendre digne de sa miséricorde ; lui dont la parole a pu tirer du néant tout l'univers , & qui par la prédication d'un de ses Prophètes changea tout d'un coup une grande ville , comme étoit Ninive , lorsqu'elle étoit à la veille de sa ruine ? Dieu sans doute le pouvoit , & il l'auroit fait s'il l'avoit voulu . Mais s'il n'a pas exercé cette grande miséricorde envers son peuple , qui en avoit abusé déjà tant de fois avec le dernier mépris , cela ne diminuoit en aucune sorte la malice inconcevable de ceux qui sembloient disputer en quelque façon contre Dieu par l'horrible dureté avec laquelle ils méprisoient toutes les menaces & toutes les exhortations qu'il leur faisoit faire tous les jours par Jeremie , & par ses autres fidèles ministres .

Que si l'on demande pourquoi il est dit , Que Dieu ne cessoit de leur donner continuellement des avertissements , afin qu'il leur pardonnât , ou parcequ'il vouloit les épargner , puisqu'il l'eût pu faire s'il l'avoit voulu ; ce n'est point à nous de penetrer dans la profondeur de ses conseils , qui sont toujours adorables , lors même qu'ils sont incompréhensibles , & qui ont donné sujet à saint Paul , qui étoit monté jusques au troisième ciel , de les adorer plutôt avec une humble frayeur , que de les vouloir sonder . *Car quis a connu , dit cet Apôtre , les desseins de Dieu , ou qui est entré dans le secret de ses conseils ? Qui lui a donné quelque chose le premier , pour prétendre qu'il lui en doive récompense ?* Contentons-nous donc de dire encore avec le même saint

Paul, Que s'il plaît à Dieu de faire éclater *Ibid.* ,
d'une part, sa colere & sa puissance à l'égard des ²²⁻
vases de colere destinés à la perdition : & de l'autre,
les richesses de sa gloire & de sa grace sur
les vases de miséricorde qu'il a préparés pour la
gloire , l'homme n'a aucun sujet de se plaindre.

Ainsi il est vrai de dire , que plus Dieu faisoit menacer , exhorter & presser ces peuples de rentrer dans leur devoir , plus il leur faisoit connoître que c'étoit à leur propre malice qu'ils devoient s'en prendre , s'il ne leur par-
donnoit pas ; puisque c'étoit par leur faute qu'ils refusoient de lui obeir. Et la multitude des crimes ausquels ils s'étoient abandonnés avec la dernière impieté , le portant à s'éloigner de plus en plus de leur cœur , on peut dire encore , que plus il travailloit par ses ministres à leur pré-
senter tous les moyens qui auroient dû les porter à rentrer dans la voie de la pieté qu'ils avoient quittée ; plus le mépris qu'ils faisoient de tous ces moyens qu'il leur présentoit pour leur salut , donnoit lieu à sa justice d'éclatter contre eux. Ce qui doit causer à tous les fidèles une frayeur toute sainte du mépris des saints pré-
ceptes , qui peut conduire insensiblement jusqu'à cet état des Israélites , où les prophéties , les me-
naces & les exhortations de ses ministres ne contribuoient , par un effet de leur propre en-
durcissement , qu'à les aveugler en quelque fa-
çon , & à les engraner plus fortement dans l'impiété.

*. 22. Mais la première année de Cyrus Roi des Perses , pour accomplir la parole du Seigneur , qui avoit parlé par la bouche du Prophète Je-

Q q ij

612 LES PARALIPOMENES.

remie , Dieu toucha le cœur de Cyrus , &c.

Comme le livre d'Esdras commence par ces mêmes paroles qui finissent les Paralipomenes , nous nous réservons à les expliquer au commencement d'Esdras ; & nous finirons celui-ci avec cette seule réflexion : Qu'il est un peu tard d'attendre , comme firent les habitans de Juda , à ajouter foi aux paroles du Seigneur , qu'on en voie & qu'on en éprouve l'accomplissement . C'est une chose terrible , dit saint Paul , de tomber entre les mains du Dieu vivant : *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* L'image affreuse que ce chapitre nous représente en quatre versets , de la défoliation où se trouverent les peuples de Jérusalem par l'accomplissement funeste des menaces du Seigneur , & que l'on peut voir encore dans Jérémie , est sans doute bien capable de nous inspirer plus d'attention & plus de foi pour les paroles qu'il a soin aussi de nous faire tous les jours annoncer par ses ministres . Qu'on ne se moque donc pas , comme les Juifs , de la vérité . Qu'on n'insulte pas aux paroles de ses serviteurs : & que l'on n'attende pas , selon qu'il est dit ici , que la fureur du Seigneur vienne à tomber sur son peuple , & qu'il n'y ait plus alors aucune espérance ni aucun remède . *Donec ascendet furor Domini in populum ejus , & effat nulla curatio.*

Hebr.
v. 31.

v. 17.
18. 19.
20.

Jerem.
39. &
52.

v. 16.

F I N.



T A B L E

DES CHOSES PRINCIPALES contenues dans les deux Livres des Paralipomenes.

- A
A BRAHAM, pourquoi appelle, le Pere des fidelles. *page 37*
- A
A CHAB fait jeter en prison le Prophete Michée. *Liv. 2. ch. 18. v. 25. & suiv.*
- Achab blessé mortellement d'une flèche tirée au hasard. *ibid. v. 33.*
- A
A CHAZ. Impieté de ce Roi de Juda. *L. 2. c. 28.*
- Pais de Juda ravagé par Thelgathphalnasar Roi des Assyriens sous le règne d'Achaz. *ibid. v. 20.*
- Achaz n'est point mis dans le tombeau des Rois ses prédecesseurs. *soi*
- A
A ISNESSE. Privileges attachés au droit d'aînesse. *44*
- A
A MASIAS Roi de Juda assassine. *Liv. 2. ch. 25. v. 27.*
- A
A MBASSADBUR. Outrage fait aux Ambassadeurs de David par les Ammonites. *Liv. 1. ch. 19.*
- A** MMONITES. Châtiment terrible exercé sur les Ammonites. *L. 1. c. 20. v. 3.*
- A
A MON. Il imite l'impiété de Manassé son pere : mais il n'imita pas sa pénitence. *L. 2. c. 33. v. 22. & 23.*
- Il est assassiné par ses serviteurs. *ibid. v. 24.*
- A
A NGÉ. Le nom d'Ange donné aux Evêques dans l'Apocalypse. *446*
- A
A RCHE, appellée le mache-pied du Seigneur. *Liv. 1. ch. 28. v. 2.*
- A
A SA. Sa priere avant que de combattre contre Zara Roi d'Ethiopie qui avoit un million d'hommes. *Liv. 2. ch. 14. v. 11. & p. 382. & 383.*
- Afa ne peut souffrir d'être repris par le Prophète Hanani, mais le fait mettre en prison. *L. 2. ch. 16. v. 7. & suiv.*
- Afa étant tombé malade n'a point recours au Sci-

Qq iij

T A B L E.

gneur : mais met sa confiance dans la science des medecins. *ib. v. 12.*
& p. 398. & suiv.

C

CINEENS, pourquoi celebres parmi le peuple d'Israël ? *v. 19.*

CHANDELIER d'or garni de sept lampes qu'on allumoit le soir. *L. 2. c. 13.*
v. 11.

CHARITE. Il faut tempérer par la charité la sévérité de la justice, se souvenant de sa propre infirmité. *v. 503.*

CHERUBINS. Deux Cherubins dans le sanctuaire ayant la face tournée vers son entrée. *Liv. 2. ch. 3. v. 13.*

COLONNE Deux colonnes dans le vestibule du temple, l'une à droit, l'autre à gauche. *L. 2. c. 3.*
v. 17.

CONSTANTIN le grand. Respect de cet Empereur pour les Evêques. *488.*

CRAINTE Sujet de crainte continue. *331. 357.*

D

DAVID. Il a passé par plusieurs traversies avant que d'être reconnu Roi de tout Israël. *v. 114.*

Il ne veut point boire l'eau que lui avoient apportée au peril de leur vie

trois des plus vaillans hommes de son armée. *Liv. 1. ch. 11. v. 17. & suiv.*

Il fait transporter l'arche de Cariathiarim. *Liv. 1. ch. 13. v. 5. & suiv.* *&* *Liv. 2. ch. 1. v. 4.*

David sautant & dansant devant l'arche est méprisé par Michol. *L. 1. c. 15. v. 29. & p. 139.*

Chute de David. *v. 172.*
 Vanité de David qui le porte à faire faire un dénombrement de tout Israël. *L. 1. ch. 21.*

Sage remontrance de Joab à David sur ce sujet. *ib.*
 Le Prophète Gad envoyé à David pour lui donner le choix des trois fléaux dont Dieu vouloit punir sa faute. *ibid. v. 9.*

David achete l'aire d'Ornan pour y dresser un autel & y offrir des sacrifices. *ib. v. 18. & suiv.*

Comment on peut accorder ce que dit le livre des Paralipomenes, que ce fut satan qui excita David à faire le dénombrement d'Israël, avec le livre des Rois qui dit que ce fut le Seigneur qui y poussa David. *v. 180.*

Prière de David pleine d'humilité & de reconnaissance. *L. 1. c. 29.*
v. 10. & suiv.

T A B L E.

Dieu ne veut pas que ce soit David qui lui bâtisse un temple. <i>Liv. 1. ch. 22. v. 7. & suiv.</i>	DISCIPLINE. Abus contre la discipline tolérés par l'Eglise, & non approuvés. 382
Richesses immenses que David laissa à son fils Salomon pour l'édifice du temple. 266	
David avoit pour sa garde chaque mois vingt-quatre mille hommes. 239. & 240.	E CRITURE-SAINTE, en reverer l'obscurité qui sert à humilier notre curiosité qui voudroit tout penetrer & tout savoir. 451
DELICES saintes que les ames pieuses goûtent dans la recherche & l'intelligence des vérités renfermées dans les livres sacrés. 116	ELEVATION, fort à craindre. 183
DEVOTION. La vraye devotion ne rend point les hommes timides. 129	ELIAKIM établi Roi de Juda au-lieu de Joachaz son frere par le Roi d'Egypte, qui lui change son nom & lui donne celui de Joakim. <i>L. 2. c. 36. v. 3. & 4. & p. 580</i>
DISU. Rien ne nous rend plus formidables au démon que la dépendance où nous vivons à l'égard de Dieu. 128	ELIE. Lettres du Prophete Elie apportées à Joram Roi de Juda. <i>L. 2. c. 21. v. 12. & suiv. & p. 444</i>
Dieu regarde principalement le cœur 193. & 196.	EMATH , autrement Rebla, appellée depuis Antioche de Syrie. <i>L. 2. c. 7. v. 8.</i>
Grande difference entre servir Dieu & servir les Rois de la terre. <i>Liv. 2. c. 12. v. 8. & p. 363. 364</i>	EZECHIAS. Pieté de ce Roi de Juda. <i>Liv. 2. ch. 29.</i>
Une même chose à l'égard de Dieu de secourir avec un petit nombre ou avec un grand. <i>L. 2. ch. 14. v. 11.</i>	Dans le dénombrement des plus saints Rois qui se trouve dans le livre de l'Ecclesiastique , il est nommé immédiatement après David. 518
Dieu regarde ceux qui se confient en lui. 397	Ezechias gueri miraculeusement. <i>L. 2. c. 32. v. 14.</i>
	Le cœur d'Ezechias s'éleve après tant de graces qu'il avoit reçues de Dieu. <i>ibid. v. 25.</i>

Q q iiiij

T A B L E.

Ambassadeurs envoyez de Babylone vers Ezechias.
ibid. v. 31.

Ezechias & Isaïe opposent la priere aux blasphemes de Scanacherib. *Liv. 2. ch. 32.*

FESTE des Azymes. *L. 2. ch. 8. v. 13.*

Fête des Semaines. *ibid.*

Fête des Tabernacles. *ibid.*

GRANDS. Chute des Grands, une grande tentation pour ceux qui dépendent d'eux. *Liv. 2. ch. 12. v. 1. & p. 356*

GUIDE, directeur. Très- important pour le salut d'avoir un guide fidèle. *p. 468*

HAUTS - LIAUX. Il y en avoit de deux sortes. *381*

HOLOCAUSTE. On en offroit le matin & le soir. *Liv. 2. c. 13. v. 11.*

Feu du ciel descendu sur les holocaustes. *315*

HUMILITE'. La vraye humilité doit être reconnaissante, & elle prend un nouvel accroissement par cette reconnaissance des dons de Dieu. *250*

S'humilier sous la main de Dieu qui nous châtie. *438*

I

JABAS, pourquoi ainsi nommé. *L. 1. c. 4. v. 9.*
Jabes Galaad. Generosité & respect de ses habitans pour le corps de Saül, *L. 1. c. 10. v. 11. & 12.*

IDOLATRE, appellée une fornication, *L. 1. c. 5. v. 25.*

JEROBOAM. Il élève deux veaux d'or. *Liv. 2. ch. 11. v. 15.*

JERUSALEM, appellée auparavant Jebus. *Liv. 1. ch. 11. v. 4.*

Jerusalem, le centre de la religion Judaïque. *312*

JETHRO, beau-pere de Moïse, descendu des Ciniens. *19*

IMPUISSEANCE. Aveu de son impuissance avec une sainte confiance, excellente disposition pour attirer le secours de Dieu. *434. & suiv.*

INDEPENDANCE. Cœur superbe de l'homme porté à l'indépendance. *361*

JOAB, fait General de l'armée pour avoir monté le premier à l'assaut de la ville de Jerusalem. *Liv. 2. ch. 6. 11. v. 6.*

JOACHIN ne regne que trois mois & dix jours, & Sedecias son oncle est mis en sa place. *L. 2. c. 36. v. 9. & 10.*

JOAKIM est emmené char-

T A B L E

- gē de chaînes à Babylone par Nabuchodonosor, & son fils Joachim est mis en sa place.** L. 2. c. 36. v. 6. & 8. & p. 469.
- Joas.** Chute de Joas, grand sujet de tremblement. 468. & 469.
- Joïada** grand Pontife fait reconnoître Roi de Juda Joas, qui n'avoit que sept ans , & fait tuer Athalie. Liv. 2. ch. 23.
- 'Après la mort de Joïada Joas se laisse pervertir par les flatteries de ses courtisans. Liv. 2. ch. 24. v. 17.
- JOPPE**, port de mer de la Palestine. Liv. 2. ch. 2. v. 16.
- Joram**, maladie horrible de ce Roi de Juda. L. 2. ch. 21. v. 18. & 19.
- JOSABETH** femme du pontife Joïada , enleve Joas fils d'Ochozias , & le soustrait à la cruauté d'Athalie qui vouloit le faire tuer. Liv. 2. c. 22. v. 10. & 11.
- JOSAPHAT** Roi de Juda. Sa pieté. L. 2. ch. 17. Il est repris par Jehu Prophète de Dieu , d'avoir fait alliance avec un Roi impie. L. 2. ch. 19. v. 2.
- Il fait publier un jeûne dans tout son royaume. L. 2. ch. 20. v. 3.
- Belle priere de ce Roi,
- ibid. v. 6. & suiv.*
- Armée ennemie qui venoit attaquer Josaphat, toute défaite par elle-même. *ibid. v. 22. & 23.*
- Josaphat fait encore alliance avec Ochozias, qui étoit un Roi impie , & en est repris par le Prophète Eliezer. L. 2. ch. 20. v. 35. & suiv. & p. 437.
- JOSIAS** porté à la pieté dès son enfance. Liv. 2. ch. 34. v. 3.
- Il est blessé à mort dans un combat qu'il donna à Necho Roi d'Egypte. L. 2. c. 35. v. 22. & 23.
- JUGE.** Les Juges doivent se regarder comme exerçant la Justice de Dieu même. 428
- L**
- EVI** , son crime à l'égard des Sichimites reparé par ses descendants. 36
- LEVITES.** Ils n'étoient admis au ministère du temple qu'à l'âge de vingt ans . L. 1. ch. 23. v. 24.
- M**
- ALADIA.** Le peché en est la cause. 399
- MANASSS'**, Roi très-impie. Liv. 2. ch. 33.
- Il est emmené prisonnier à Babylone. Liv. 2. c. 33. v. 11.

T A B L E.

La misere où il se trouve reduit le fait rentrer en lui-même , & reconnoître ses impietés. *ibid.*
v. 12. & p. 562. & suiv.

Mer, ou cuve de fonte , posée sur douze bœufs.
Liv. 2. ch. 4. v. 4.

MICHOZ , femme de David , punie de sterilité pour s'être mocquée de lui le voyant danser devant l'arche. *139*

MORIA , montagne sur laquelle Abraham voulut immoler son fils. *184*

C'est sur cette montagne qu'étoit l'aire d'Ornan.
ibid.

C'est sur cette montagne que Salomon bâtit depuis le temple. *ib. & Liv. 2. ch. 3. v. 1.*

N

NEMROD , le premier qui a établi une monarchie. *Liv. 1. ch. 1. v. 10.*

NU E'S qui remplit le temple , marque de la présence divine. *Liv. 2. ch. 5. v. 13. & 14. & p. 321*

Cette même nuée appellée la gloire du Seigneur. *ibid.*

NO M B R E . S'appuyer sur le nombre dans l'affaire du salut , égarement & illusion. *373*

OBEDEDOM. Sa maison comblée de bénédictions par la présence de l'arche. *Liv. 1. c. 13. v. 14.*

Arche transportée de la maison d'Obededom dans la ville de Jérusalem. *L. 1. c. 15. v. 15.*

OUVRE. Quelques bonnes œuvres que Dieu trouva dans Juda , cause de la conservation de ce royaume. *L. 2. c. 12. v. 12.*

OLEDA , Prophétesse sous le Roi Josias. *Liv. 2. ch. 34. v. 22. & suiv.*

OR , symbole de la charité. *341*

ORGUEIL , combien à craindre. *36. & 362*

ORIGENE , avant que d'être élevé aux Ordres sacrés , iustrisoit les peuples. *404*

OZA frappé de mort pour avoir touché l'arche. *Liv. 1. ch. 13. v. 9. & 10. & p. 136*

OZIAS Roi de Juda frappé de lépre pour avoir voulu offrir de l'encens dans le temple. *L. 2. ch. 26. v. 16. & suiv. & p. 489.*

P

PASTEUR. Celui qui s'ingére de lui-même dans la conduite des âmes , n'a point droit de demander à Dieu les grâces.

T A B L E.

ces dont il a besoin pour les bien conduire.	277	gre lui-même.	<i>ibid.</i>
S. PAULIN. Grande dévotion de ce Saint pour saint Felix.	83	PROSLEYTE, ce que c'est.	<i>Liv. 1. ch. 22. v. 2.</i>
PACHE'. Laideur d'une ame morte dans le peché insupportable à elle-même.	490	PROSPERITE' pernicieuse.	<i>45 R</i>
PHINE's merite que le sacerdoce demeure dans sa postérité à cause de son zèle.	194	R ECCHABITES, non descendus de la race d'Israël, mais des Cinenens.	<i>20</i>
PISTE'. La vraye pieté toujours exposée à la riaillerie des esprits vains & superbes.	139	RICHES, non propriétaires de leurs biens, mais comme les fermiers & les économies.	<i>268</i>
POIDS. Originaux des poids & des mesures conservez dans le temple de Jérusalem.	205	ROBOAM. La réponse dure qu'il fait au peuple qui lui demandoit quelque soulagement, lui fait perdre dix tribus.	<i>Liv. 2. ch. 10.</i>
Ce que c'est que d'avoir un double poids & une double mesure.	206	Plusieurs Prêtres & Levites qui étoient répandus dans tout Israël, quittent leurs demeures & viennent se rendre auprès de Roboam.	<i>Liv. 2. ch. 11. v. 13.</i>
PRINCE. L'autorité des Princes est celle de Dieu même.	<i>Liv. 1. ch. 29. v. 23.</i>	RUBBN. Son droit d'aînesse transferé à Joseph.	<i>Liv. 1. ch. 5. v. 1.</i>
PROPHETE. Quatre cens faux prophètes promettent un heureux succès à Achab, lorsqu'un seul vrai Prophète ne lui prédit que du mal.	<i>Liv. 2. ch. 18.</i>	S	
S. PROSPER quoique laïque, n'a pas laissé de défendre la doctrine de l'Eglise.	405	ABA. La Reine de Saba vient voir Salomon.	<i>Liv. 2. ch. 9.</i>
S. Prosper regardé par saint Augustin comme un au-		SACERDOCE communiqué à Moïse, & non à ses enfans.	<i>Liv. 1. ch. 23. v. 14.</i>
		Eleazar & Ithamar, les chefs des deux branches sacerdotales.	<i>Liv. 1. ch. 24. v. 23.</i>

T A B L E.

SACRIFICES de l'ancienne loi incapables d'appai- ser la colere de Dieu. 185	prit de bâtit un temple au Seigneur. 284
SAINT. Les plus grands Saints capables de tom- ber. 183. & 595	L'or & l'argent aussi com- muns à Jerusalem que les pierres du temps de Salomon. Liv. 2. ch. 1. v. 15.
Les ames saintes ne se di- stinguent point des pe- cheurs , mais s'attri- buent les pechés des au- tres. 121	SAMUEL , pourquoi ainsi nommé. 18 Si Samuel a été Prêtre, 59
Saint des Sainrs. Le grand Prêtre seul avoit per- mission d'y entrer,& n'y pouvoit entrer qu'une fois l'an. Liv. 1. ch. 23. v. 23.	SEDECIAS faux-prophète, frappe sur la joue Mi- chée Prophète de Dieu. Liv. 2. ch. 18. v. 22.
SAÜL défait par les Phi- listins. Liv. 1. ch. 10.	SENNACHERIB. Toute l'armée de ce Roi des Assyriens défaite par un Ange du Seigneur. Liv. 2. ch. 32. v. 21.
Les Philistins lui coupent la tête , & l'attachent dans le temple de Da- gon. ibid.	Ce Roi impie est tué par ses propres enfans dans le temple de son dieu. ibid.
Quelle fut la cause de la perte de Saül. 88	SESAC. Irruption de ce Roi d'Egypte dans le roya- me de Juda. L. 2. c. 12.
SALOMON. Comment il se dit fils unique de sa mere. 25	SOUVERAIN. David & saint Louis , modelles pour les Souverains. 322
Salomon sacré une secon- de fois. Liv. 1. ch. 29. v. 22.	T
Salomon demande à Dieu non des richesses , ou de la gloire , ou une lon- gue vie: mais la sagesse pour pouvoir bien con- duire son peuple. Liv. 2. ch. 1. v. 11.	ABERNACLE que Moï- se avoit fait dans le desert , demeuré à Ga- baon du temps de Da- vid. Liv. 1. ch. 21. v. 29. & Liv. 2. ch. 1. v. 3.
Humble disposition de Sa- lomon lorsqu'il entre-	TEMPLE. Sa longueur & sa largeur. L. 2. c. 3. v. 3. Sa hauteur. ibid. v. 4. Le temple tout couvert de

T A B L E.

lames d'or. *ibid.* v. 5.
Temple du Seigneur fut
sept ans à bâtrir. *Liv.* 2.
ch. 8. v. 1.

Dédicace du temple, on
y sacrifia vingt-deux
mille bœufs & six-vingt
mille moutons. *Liv.* 2.
ch. 7. v. 5.

Temple de Jérusalem dé-
truit par Nabuchodonosor Roi des Babylo-
niens. *Liv.* 2. *ch.* 36.

THARSIS estimée par quel-
ques-uns être l'île de
Samatra. *Liv.* 2. *ch.* 10.
v. 36.

TRÔNE d'yvoire de Sa-
lomon. *Liv.* 2. *ch.* 9.
v. 17. 18. & 19. &
p. 339.

V

VICTIME. Louange de
Dieu qui part d'un
cœur penetré de recon-
naissance, une des plus
excellentes victimes
qu'on puisse lui offrir.
519.

VICTOIRE. Elle n'est pas
toujours une marque de
la pieté des victorieux.
376.

La victoire expose ceux

qui l'ont remportée à
être vaincus eux-mê-
mes, s'ils n'ont une ex-
trême vigilance pour
s'humilier, & pour
prier avec d'autant plus
d'ardeur, qu'ils se voyent
plus élevés. 392

Reconnôtre sa faiblesse
& se tenir dans une en-
tiere dépendance de
Dieu, excellente pré-
paration pour vaincre
ses ennemis. 434

Z

ZACHARIE fils du Pon-
tife Joiada, lapidé
dans le vestibule du
temple par l'ordre du
Roi Joas, irrité de ses
reprehensions salutai-
res. *Liv.* 2. *ch.* 24. v. 20.
& suiv.

Dieu venge la mort de Za-
charie, & permet que
Joas soit tué par ses
propres serviteurs. *Liv.*
2. *ch.* 24. v. 25. & p.
470

ZARA. Armée de Zara d'un
million d'hommes tail-
lée en pieces, sans qu'il
en restât un seul. *Liv.*
2. *ch.* 14. v. 12. & 13.

Fin de la Table.



